

Thèse de doctorat d'histoire de l'EHESS,
dir. Gilles Postel-Vinay,
2001

Claire Lemerancier

La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852. Un « corps consultatif » entre représentation et information économiques

Soutenance le lundi 17 décembre 2001, à 9 heures, salle 524.

Jury : MM. les Professeurs Patrick FRIDENSON, Jean-Pierre HIRSCH, Michel LESCURE, Gilles POSTEL-VINAY (directeur de la thèse), Jean-Laurent ROSENTHAL et Denis WORONOFF.

Attention : ces annexes ont été récupérées au mieux à partir du document d'époque... d'où la pagination un peu étrange, et *qui ne correspond pas* à celle du document papier déposé en bibliothèque.

ANNEXES

SOURCES MANUSCRITES.....	70
Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.....	70
Instruments de travail.....	70
Archives proprement dites.....	71
Archives Nationales.....	74
Bibliothèque de l'Institut.....	76
Fondation pour l'Histoire de la Haute Banque.....	76
Archives de la Banque de France.....	76
SOURCES IMPRIMÉES.....	77
Documents imprimés par la Chambre de Commerce.....	77
Journaux, revues, collections de référence.....	78
Annuaire, almanachs, dictionnaires.....	80
Dictionnaires économiques et administratifs.....	80
Les Cercles du Commerce.....	80
Annuaire, dictionnaire biographiques.....	80
Impressions du Conseil d'Etat.....	82
Brochures et ouvrages sur les institutions du commerce.....	85
Textes concernant spécifiquement les Chambres de Commerce.....	85
Le débat sur le rétablissement des corporations.....	86
Publications de chambres syndicales.....	86
Ouvrages généraux.....	87
Projets et témoignages concernant des institutions précises.....	89
Proclamations électorales de membres de la Chambre de Commerce.....	92
Autres publications de membres de la Chambre ou sur des membres de la Chambre.....	93
Sources littéraires et mémoires.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	95
Inspirations méthodologiques.....	95
Histoire générale et politique, guides de recherche et dictionnaires biographiques.....	98
Histoire économique, sociale et financière du XIX ^e siècle.....	100
Histoire de la pensée économique et enseignement commercial.....	103
Histoire de la statistique et des enquêtes économiques et sociales.....	105
Histoire de Paris.....	108
Histoire de l'administration nationale de l'économie.....	109
Ouvrages de juristes sur des problèmes ou des institutions économiques.....	111
Corporations et chambres syndicales.....	113
Chambres de Commerce et institutions locales du commerce.....	116
Biographies, histoire d'entreprises ou de familles de membres de la Chambre.....	120
1- GÉNÉRALITÉS.....	123
1.1- Textes encadrant les Chambres de Commerce et règlements intérieurs parisiens.....	123
Décret de l'Assemblée Constituante du 27 septembre 1791 (promulgué le 16 octobre), supprimant, entre autres, les Chambres de Commerce.....	123
Arrêté du 14 prairial an IX (3 juin 1801) créant les conseils d'agriculture, des arts et du commerce (extrait).....	123
Arrêté préfectoral du 10 fructidor an X (28 août 1802) réorganisant le Conseil des arts, du commerce et de l'agriculture du département de la Seine.....	123
Arrêté du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) portant établissement de Chambres de Commerce dans plusieurs villes.....	125
Arrêté du 6 ventôse an XI (25 février 1803) portant établissement d'une Chambre de Commerce à Paris.....	126

Règlement intérieur adopté le 2 floréal an XI (22 avril 1803) (publié au Moniteur et au Journal du Commerce).....	126
Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Chambres de Commerce, 31 mars 1806 (interdiction de publier leurs travaux).....	128
Décret impérial du 23 septembre 1806 concernant les dépenses relatives aux Chambres de Commerce....	128
Art IV de la loi du 28 ventôse an IX, applicable aux dépenses des Chambres de Commerce, en conformité du décret précédent :	129
Ordonnance du Roi du 21 décembre 1815 relative aux dépenses des Chambres de Commerce.....	129
Circulaire du ministre de l'Intérieur aux Chambres de Commerce, du 12 septembre 1819 (rappel de l'interdiction de pétitionner ; mention de l'avis du Conseil d'Etat sur la surveillance des travaux publics)	129
Extrait de la Loi relative à la fixation du budget des recettes de 1820, du 23 juillet 1820.....	131
Ordonnance du Roi du 16 juin 1832 relative à la constitution des Chambres de Commerce.....	132
Ordonnance du Roi du 17 juin 1832 portant renouvellement intégral des Chambres de Commerce conformément au décret précédent.....	134
Arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat au département du Commerce du 6 mai 1834, concernant la part afférente à la Chambre de Commerce dans l'administration de la Bourse de Paris.....	134
Extrait de la loi sur les patentes du 25 avril 1844.....	135
Ordonnance du Roi du 2 décembre 1847 portant fixation du nombre de notables qui devront concourir à l'élection des membres de la Chambre de Commerce de Paris.....	135
Arrêté du 19 juin 1848 relatif aux Chambres de Commerce	136
Décret sur l'organisation des Chambres de Commerce du 3 septembre 1851.....	137
Décret du 20 mars 1852 portant prorogation des fonctions des membres des Chambres de Commerce	139
Décret du 30 août 1852 qui détermine le mode d'élection des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures	139
Décret impérial du 6 janvier 1853 qui augmente le nombre des membres de la Chambre de Commerce de Paris	140
Décret du 2 mai 1853 relatif à l'établissement d'un bureau public pour le conditionnement et le titrage des soies et des laines.....	141
Les usages de la Chambre en 1872.....	141
1.2- Textes encadrant les Conseils Généraux du Commerce et des Manufactures et le Conseil Supérieur du Commerce.....	143
Ordonnance du Roi du 23 août 1819 qui détermine la composition et les fonctions du conseil général du commerce, établi près le ministre de l'intérieur.....	143
Ordonnance du Roi du 23 août 1819 qui détermine la composition et les fonctions du conseil général des manufactures, établi près le ministre de l'intérieur.....	144
Ordonnance du Roi du 6 janvier 1824 portant institution d'un conseil supérieur du commerce et des colonies	145
Ordonnance du Roi du 20 mars 1824 qui modifie celle du 6 janvier 1824, en ce qui concerne l'organisation du bureau de commerce et des colonies.....	146
Ordonnance du Roi du 9 février 1825 qui charge le ministre de l'intérieur de soumettre à l'approbation de sa majesté le renouvellement des membres des conseils généraux du commerce et des manufactures, et modifie les ordonnances du 23 août 1819 relatives à l'organisation de ces conseils.....	147
Ordonnance du Roi du 16 juin 1830 créant le Conseil Général du Commerce et des Manufactures.....	147
Ordonnance du Roi du 29 avril 1831 sur le Conseil supérieur du Commerce et les trois conseils généraux	148
Décret du 1 ^o février 1850 portant qu'un conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce se réunira, le 6 avril 1850, au palais du Luxembourg.....	150
1.3- Principaux interlocuteurs administratifs de la Chambre.....	152
Préfets de la Seine.....	152
Préfets de Police.....	152
Ministres de tutelle.....	153
1-4 Les anciens arrondissements de Paris.....	154
1-5 Quelques activités philanthropiques de membres de la Chambre de Commerce.....	154
1-6 Quelques postes tenus par des membres de la Chambre dans des compagnies d'assurances... 156	156
2- LA SUPPRESSION ET LA RECRÉATION DES CHAMBRES.....	158

2-1 Rapport du 27 septembre 1791 demandant, entre autres, la suppression des Chambres de Commerce.....	158
2-2 "Sources de la richesse nationale et individuelle", par Lacuée.....	162
2-3 Réponse de Frochot, préfet de la Seine, à la question : « Est-il nécessaire de créer une Chambre de Commerce ? » en l'an IX.....	164
2-4 Rapport de Chaptal aux Consuls du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) sur le rétablissement des Chambres de commerce.....	164
2-5 Lettre de Vignon, président du Tribunal de Commerce, à Chaptal, le 15 pluviôse an XI (4 février 1803) : demande d'une Chambre de Commerce à Paris.....	165
2-6 Rapport de Chaptal aux Consuls, le 6 ventôse an XI (25 février 1803) pour l'établissement d'une Chambre de Commerce à Paris.....	166
2-7 Les électeurs de la Chambre de Commerce, désignés par l'arrêté préfectoral du 24 ventôse an XI (15 mars 1803).....	167
3- L'EMPIRE ET LA RESTAURATION.....	169
3-1 Rapport de la Chambre de Commerce (dû à Vital Roux) sur un projet d'Ecole de Commerce, 18 décembre 1806.....	169
3-2 Billet de Napoléon à Fouché, 28 juillet 1809.....	174
3-3 Un témoignage sur le travail des Commissions sous l'Empire.....	175
3-4 Les « conférences » de la Chambre.....	175
4- LA MONARCHIE DE JUILLET.....	178
4-1 Adresses au Roi de la Chambre de Commerce, 1832-1838.....	178
Discours de M François Delessert, le 1 ^o janvier 1833.....	178
Réponse du Roi.....	179
Réponse de Sa Majesté.....	180
4-2 Le Conseil Supérieur du Commerce, 1831-1847.....	183
4-3 Catalogue des livres reliés de la bibliothèque de la Chambre en 1836.....	184
4-4 Les auteurs des articles signés du Dictionnaire du Commerce de 1837.....	186
4-5 Ambroise-Guillaume AUBE, Dix-huit mois au Conseil d'Etat.....	194
Introduction.....	194
Propriété littéraire ---.....	196
Banque de Toulouse---.....	197
Personnel---.....	198
Acceptation des Legs---.....	199
Emprunts des Communes---.....	201
Projets de Lois---.....	202
Sucre indigène---.....	203
Poids et mesures---.....	204
Banques départementales---.....	204
Caisses d'Epargnes---.....	205
Tontines---.....	206
Assurances mutuelles---.....	211
Assurance mutuelle mobilière---.....	212
Sociétés commerciales---.....	219
Etablissements insalubres---.....	221
Eaux ---.....	222
Courtiers de Marseille---.....	225
Mines---.....	227
Pons---.....	229
Affouage---.....	231
Appel comme d'abus---.....	231
Remplacement militaire---.....	232
Condamnations des Communes---.....	233
Conclusion---.....	235
5- ENQUÊTES SUR L'INDUSTRIE.....	237

5-1 Trois réponses de membres en 1805.....	237
Observations de M. Ternaux l'aîné sur les questions adressées par le ministre de l'Intérieur à la Chambre de Commerce de Paris [s.d., daté par les archives de la Chambre de 1805 - an XIII].....	237
Lettre adressée à M. Dupont de Nemours, secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Montholon n°300 par Jean Joseph Rousseau, 26 pluviôse an 13 (15 février 1805).....	239
Observations et réponses du sieur Jean Henry Martin[-Puech] sur les demandes du Ministre de l'Intérieur aux Chambres du Commerce.....	242
5-2 Mémoire sur l'état actuel du commerce, 5 décembre 1810.....	245
5-3 Lettre de la Chambre au préfet Bondy, le 5 juin 1833, exposant les difficultés d'une statistique.....	251
5-4 Demande d'informations trimestrielles par le ministère du Commerce en 1841.....	252
5-5 Instructions imprimées en octobre 1848 pour l'enquête de la Chambre.....	254
5-6 Sommaire de l'enquête publiée.....	264
5-7 Introduction de l'enquête publiée et modèles de bulletins inclus dans le volume.....	265
5-8 Les premiers destinataires d'exemplaires gratuits de l'enquête.....	297
5-9 Quelques classifications des expositions industrielles.....	298
6- LES ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE.....	300
6-1 La correspondance reçue par la Chambre.....	300
6-2 Rapports et lettres de la Chambre : thèmes et interlocuteurs.....	307
6-3 Les Commissions de la Chambre : esquisse d'une analyse de réseaux.....	343
7- LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.....	348
7-1 Listes, caractéristiques générales et carrières des membres.....	348
7-2 Sources et bibliographie sur les membres.....	372
7-3 Présidents et Secrétaires de la Chambre de Commerce, 1803-1872.....	388
7-4 Les groupes familiaux et d'associés reconstitués.....	389
8- AUTOUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.....	408
8-1 Les électeurs de la Chambre choisis par la Chambre et le Tribunal de Commerce, 1832-1847.....	408
8-2 Les membres de la Chambre entrés de 1852 à 1872 et les membres d'autres institutions parisiennes.....	416

Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Il faut noter que les Archives offrent aussi en accès direct un certain nombre d'ouvrages parfois rares (relevant de la bibliographie, voire des sources imprimées) : lorsque leur accès est nettement facilité par cette disposition, je l'indique dans les rubriques suivantes.

Instruments de travail

Olivier COTTAREL, *Répertoire numérique des séries anciennes : archives collectées de 1803 à 1986*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1996, LXVIII-566p. (ce répertoire récent est de très grande qualité, même s'il reste tributaire d'un plan de classement thématique qui ne permet pas de décrire précisément le contenu de chaque carton)

Les Chambres de Commerce et d'Industrie. Principaux textes des origines à nos jours, 1999, non paginé (recueil de textes photocopiés, surtout utile pour les périodes suivant mon étude, dans la mesure où des imprimés plus complets existent pour 1803-1852).

Notice des membres de la Chambre de Commerce élus de 1803 à 1989, dactylographié, 132p. (par ordre alphabétique sont donnés nom, prénom et dates d'élection : il ne s'agit nullement de fiches biographiques ; en revanche, elles fournissent une base de travail utile et exacte – comme je l'ai vérifié en consultant les procès verbaux originaux)

Composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris de 1803 à 1991 (listes de membres et membres du bureau, dates d'élection et d'installation : registre complémentaire du précédent, avec un mode de classement différent).

Joseph Antoine DURBEC, *Travaux de la Chambre de Commerce de Paris. Inventaire chronologique des rapports et lettres transmis aux pouvoirs publics par la Chambre de Commerce de Paris de 1803 à 1836 ; et idem, de 1837 à 1869*, s.d. (J.A. Durbec a été archiviste de la Chambre de 1940 à 1962 ; ces registres dactylographiés non paginés donnent, par ordre chronologique, date, type de texte, destinataire, sujet, rapporteur lorsqu'il existe ; ils forment la base de mon étude de la correspondance au départ de la Chambre)

Joseph Antoine DURBEC, *Les services et le personnel de la Chambre de Commerce de Paris de 1803 à 1950, I- Secrétariat, Direction, Direction générale et services intérieurs*, mars 1950. (ce volume dactylographié fait le point sur les maigres informations disponibles sur le personnel de la Chambre, très peu nombreux à ses débuts)

Robert LARGAUD, *La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis sa création en l'an XI. De l'Hôtel de Ville au Palais Brogniart 1803-1852. Notes et documents de recherche*, tapuscrit interne à la CCIP, 1990 (cette brochure a représenté un premier essai d'histoire interne que la Chambre n'a pas souhaité publier ; il s'agit principalement d'une compilation de documents de statuts très divers : textes réglementaires, rapports de la Chambre, notices biographiques de membres. Si j'ai par la suite consulté directement la quasi totalité des sources mobilisées par l'auteur, la brochure m'a suggéré certaines orientations au début de ma recherche).

Dorothee VAUCHOT, *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris depuis sa création en l'An XI. Orientations bibliographiques*, tapuscrit interne à la CCIP, 1990. (complémentaire de la brochure précédente, celle-ci est particulièrement utile en ce qui concerne les biographies de membres).

Bibliographie des Chambres de Commerce et d'Industrie. Catalogue des publications consacrées à l'institution consulaire depuis sa création jusqu'à 1977, APCCI, 1981, 52p. dactyl. ; nouvelle édition : *...jusqu'à 1987*, APCCI, 1988, 58p. dactyl. (recueils comportant très peu de références sur Paris, mais permettant de s'orienter dans l'immense production concernant la province ; cette bibliographie n'a pas été actualisée en tant que telle, mais est remplacée par la publication régulière de la *Revue d'histoire consulaire* qui mentionne les nouvelles publications).

Archives proprement dites

Procès-verbaux de l'Assemblée Générale de la Chambre : série complète depuis 1803, registres avec tables des matières. Environ 3000 pages sont réparties comme suit entre microfilms :

- 2 Mi 1 : 17 germinal an XI – 10 ventôse an XIII (et table)
- 2 Mi 2 : 17 ventôse an XIII - 15 mai 1811 (table)
- 2 Mi 3 : 30 mai 1811 – 26 mars 1819 (table)
- 2 Mi 4 : 9 avril 1819 - 22 mars 1826 (table pour 1819-1828)
- 2 Mi 5 : 5 avril 1826 - 24 juillet 1828
- 2 Mi 6 : 6 août 1828 - 28 février 1832 (table pour 1828-1834)
- 2 Mi 7 : 29 février 1832 - 24 décembre 1834
- 2 Mi 8 : 24 décembre 1834 - 22 août 1838 (table pour 1835-1840)
- 2 Mi 9 : 22 août 1838 - 26 décembre 1839
- 2 Mi 10 : 15 janvier 1840 - 24 décembre 1844 (table)
- 2 Mi 11 : 8 janvier 1845 - 29 décembre 1848 (table)
- 2 Mi 12 : 8 janvier 1849 - 27 décembre 1851 (table)
- 2 Mi 13 : 9 janvier 1852 - 2 avril 1856 (table) (j'ai dépouillé ce microfilm jusqu'à la séance du 19 mars 1853)

Registres de correspondance au départ : série 1Mi, de 1 à 14 pour ma période. Ces 3335 pages (jusqu'au 29 janvier 1853, fin de 1Mi14) ont été consultées ponctuellement sur certains dossiers : les références sont signalées en note.

La Chambre a recueilli les archives du Conseil des arts, du commerce et de l'agriculture du département de la Seine qui l'a précédée : réparties dans deux cartons, elle sont été microfilmées sous la cote 5Mi22 (correspondant aux anciennes cotes X-9.00(3) et (4)). Malheureusement, certains documents très dégradés restent illisibles sous cette forme. Le contenu du microfilm est le suivant :

- dossier 6-1 : arrêté de composition du Conseil, 30 fructidor an X.
- dossier 6-2a : procès-verbaux du Conseil, minutes des séances, 4 thermidor an X - 13 prairial an XI (quasi illisibles et laconiques).
- dossier 6-2b : procès-verbaux du Bureau, 13 vendémiaire - 13 brumaire an XI.
- dossier 6-2c : procès-verbaux du Bureau, minutes des séances, 13 vendémiaire - 18 prairial an XI (64p. quasi illisibles).
- dossier 6-2d : rapports faits au Conseil par le secrétaire du Bureau (an XI) (très courts).
- dossier 6-3 : lettre du préfet, consultation sur la situation morale du commerce à Paris (frimaire an XI).
- dossier 6-4 : lettre du préfet, consultation sur les causes de faillites (frimaire-pluviôse an XI).
- dossier 6-5 : rapport sur l'exploitation des tourbières de l'Essonne, germinal an XI.
- dossier 6-6 : débris de travaux, notes et autres (an XI).
- dossier 7 : registre des procès-verbaux des décisions et délibérations du Conseil, 11 messidor an IX - 20 thermidor an X (21p. très utiles).

Dossiers thématiques

Sauf rares exceptions, ces cartons, à la construction uniquement thématique, regroupent tous types de documents : pétitions ou brochures reçues par la Chambre, lettres des autorités, rapports et brouillons de rapports, minutes de lettres envoyées. Les principaux documents imprimés que j'ai consultés dans ces cartons et cités dans mon texte sont mentionnés parmi les sources imprimées, avec la cote du carton où ils figurent.

I-1.11(1) : Chambre de Commerce, Chambres Consultatives d'Arts et Métiers, Tribunaux de Commerce, missions, statuts, organisation, élection, projets de réforme, 1803-1888.

I-1.81(1) : actions communes des Chambres de Commerce, 1803-1913.

I-2.10(1) : Chambre de Commerce de Paris, statut, organisation, compétence, législation et réglementation, 1803-1938.

I-2.10(2) : préséances, 1803-1938.

I-2.26(1) : renouvellements partiels, 1803-1863.

I-2.32(1) : comptabilité, services financiers, contrôle des dépenses, emprunts : correspondance, rapports, documentation, 1840-1972 (en particulier comptes pour 1810, 1826, 1844, 1845 ; budgets pour 1846, 1847).

I-2.50(1) : enregistrement analytique de la correspondance reçue, an XI-1814 (42 pages) (ce registre n'a pas été poursuivi par la suite).

I-2.50(35) : correspondance reçue, 1852-1853 (consulté pour 1852, ce carton fait partie d'une série qui ne regroupe en fait que des épaves, après répartition entre les autres cartons)

I-2.51(1) : élaboration et réformes du règlement intérieur, 1803-1926.

I-2.52(12) : Assemblée Générale : registres de présence, 1803-1851 (ils n'existent plus après cette date).

I-2.54(39) : bibliothèque, 1821-1930.

I-2.56(17) : personnel de la Chambre, 1803-1850 (très peu de documents concernent ma période)

I-2.61(1) : publicité des travaux de la Chambre de commerce, relations avec la presse, dépôt légal des publications, réunions du comité de rédaction du Bulletin de la Chambre de commerce, 1806-1969

I-2.61(7) : manuscrit de l'*Analyse succincte des délibérations de la Chambre de Commerce de Paris, depuis sa création en mars 1803 sur les principaux objets soumis à son examen, et classés par ordre alphabétique jusqu'à la fin de l'année 1836*, par Charles Brunet (l'ouvrage imprimé a été microfilmé sous la cote 3Mi1).

I-2.74(34) : Ecole Supérieure de Commerce de Paris : création, acquisition, fonctionnement, 1807-1898.

I-2.75 (2 et 3) : Ces cartons reprennent des listes partielles de patentés par profession (uniquement profession et nom) datant de 1803 et constituées à la Chambre pour lever une contribution pour le financement d'un vaisseau.

II-2.20(1) : Bourse des valeurs, marchés financiers, cotation, 1813-1983.

II-3.40(7) : manutention de la douane, 1823-1869.

II-3.40(22) : entrepôt réel, campagnes et pétitions pour sa création, 1811-1833.

II-5.10(1) : enseignement public, post-scolaire, scolarité obligatoire, correspondance, rapports, documents, 1816-1969 (une seule lettre concerne ma période).

II-5.41(1) : apprentissage, 1849-1915.

III-1.12(2) : Conseil Général du Commerce, activités, représentation des Chambres de Commerce, 1803-1850.

III-3.33(1) : sociétés par actions, sociétés anonymes, 1803-1902.

III-3.34(18) : sociétés, dossiers particuliers, avis et contrôles de la Chambre de Commerce, 1806-1869.

III-3.70(3) : Tribunal de Commerce de la Seine, organisation, élections, séances d'installation, 1803-1914.

III-4.42(1) : accaparements, spéculations, hausses illicites, 1813-1921.

III-5.14(8) : main-d'œuvre dans les prisons, tarifs, 1829-1837.

III-5.22(1) : durée du travail, réglementation, conditions de travail, travail des enfants, 1840-1902.

III-5.42 (1) : conseils de prud'hommes, 1809-1892.

III-6.16(4) : Banque de France, 1804-1923.

III-6.16(5) : Comptoir national d'escompte, 1848-1884.

III-6.28(2) : contributions indirectes : alcools et boissons, 1805-1932.

IV-4.61(11) : navigation dans Paris, port de Paris, port autonome de Paris, 1811-1912

VI-6.40(2) : mission de Chine, 1843-1847.

VI-6.50(17) : relations commerciales avec l'Italie, 1810-1917.

VII-2.50(14) : marché des vins, halles du quai Saint-Bernard, halles de Bercy, Chambre Syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux du département de la Seine, 1805-1969.

VII-3.60(1) : commerce à Paris, réglementation, usages, fixation des prix, 1807-1944, boucherie, 1822-1975, vins, 1805-1843.

VII-3.70(1) : situation industrielle et commerciale de Paris, enquêtes, 1805-1907.

Archives Nationales

Une seule source y a été l'objet d'une consultation systématique : il s'agit des dossiers de demande de la légion d'honneur auprès du ministère du Commerce (d'ampleur très inégale, certains comprennent plus d'une dizaine de longues lettres ou notices). Je donne la cote des cartons consultés, avec le nom du ou des membres dont le dossier a été vu. Réalisée dans une première phase de cette recherche, la consultation s'étendait aux membres entrés entre 1852 et 1872. Je conserve la mention de ces dossiers qui m'ont parfois fourni d'importantes pistes en matière d'histoire institutionnelle ou de réseaux personnels, mais je donne en capitales les noms des membres entrés avant 1853. Tous ces dossiers font partie de la série F12.

Les dossiers conservés dans la série LH sont d'un accès bien moins commode : soumis à une demande préalable en nombre limité, ils semblent aussi beaucoup moins riches, pratiquement limités aux annonces de nomination et à des pièces d'état-civil. J'ai consulté, pour en arriver à cette conclusion, les dossiers de Roux (L2413030), Dupont de Nemours (L0857029), Charmet (L0492046), Vignon (L2714015), Bartholdi (L0128047), Thibon (L2589016), Cottier (L0601085), Martin fils d'André (L1758016), qui m'ont tout de même permis de glaner quelques informations. En revanche, c'est pour tous les membres que j'ai interrogé la base LEONOR qui donne les cotes de ces dossiers, mais aussi les dates et lieux de naissance, parfois la profession et la date de décoration. Lorsque l'identification était certaine, elle m'a permis de compléter mes propres bases de données.

Dossiers de la série F12

5083 (Aubry)	5144 (FERRON)	5202 (MARMET)
5084 (Baillière)	5146 (Fontenay)	5209 (Menier)
5085 (BARAT, Barbedienne)	5150 (GAILLARD)	5212 (Millescamps)
5086 (BAUDOT, BAYVET)	5152 (Gaussen)	5214 (MOINERY)
5088 (Béranger, Berthier, BERTRAND)	5153 (George)	5217 (F. Moreau)
5090 (Billiet)	5157 (GOT, Gouin)	5224 (C. Noël)
5096 (BOURGET)	5159 (Grellou)	5225 (J. ODIER)
5100 (Calla)	5163 (Guibal)	5234 (Petit)
5101 (CAREZ)	5166 (HEMON)	5240 (Poirier)
5119 (A.R. et A.S. DARBLAY)	5169 (Houette)	5247 (Raimbert)
5126 (DENIERE)	5183 (Langlois, E. Lanquetin)	5251 (RENOUARD)
5127 (Desmarais)	5180 (La Chambre)	5260 (Roulhac)
5129 (DEVINCK)	5184 (Larsonnier)	5262 (Roy)
5134 (Dufay)	5187 (LEBOBE, Lebel)	5268 (C. Say)
5140 (D'EICHTHAL)	5189 (LEDAGRE)	5283 (THIBAUT)
5142 (FAULER)	5190 (LEGENTIL)	5291 (VALOIS)
5143 (Feray, FERE)	5194 (LETELLIER- DELAFOSSÉ, Levois)	
	5197 (Lucy-Sédillot)	
	5201 (Marcilhacy)	

Les cartons suivants ont également été consultés (je n'indique que les documents que j'ai utilisés) :

F12 918 : Arrêtés de nomination de membres des Chambres de Commerce (Metz à Troyes) sous la Restauration (1816-1824) ; consultés pour Paris, ils complètent la source fragmentaire conservée à la Chambre et permettent de savoir en quelle qualité les membres sont nommés.

F12 936b : Notes pour la formation du Conseil Général du Commerce, 1810.

F12 939 : Notables commerçants, 1810-1811 (la série comprend d'autres cartons allant jusqu'en 1824 ; il s'agissait là de saisir un moment d'installation difficile du Tribunal de Commerce de Paris)

F12 2188 : Ce carton contient en théorie les feuilles de travail du Bureau du Commerce en 1817-1818, mais inclut aussi en réalité un dossier important concernant le débat sur le rétablissement des corporations (pétitions, réponses du ministère, renvois au Conseil Général des Manufactures) pendant les mêmes années.

F12 2712 : Dans ce carton de « résidus » se retrouvent une correspondances avec les Chambres de Commerce et le Conseil Général du Commerce, sous l'Empire (documents de 1807 et 1810 sur la situation de l'industrie, émanant de la Chambre et du Conseil Général), et une note sur l'activité du Comité Consultatif des Arts et Manufactures en 1819.

F12 2491A : Expédition d'arrêtés et de décrets concernant le commerce, les manufactures, les subsistances, an X-1842 ; ministère du commerce : organisation, réglementation, attributions, projets de réglementation, 1843-1859 ; Conseils Généraux d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie (sic), organisation, composition, 1818-1853 (carton encore plus hétérogène que sa description ne le laisse penser, qui comprend des pièces très importantes sur les projets de réforme de l'administration du commerce sous la Restauration, y compris des notes confidentielles, quelques articles de presse utiles datant des années 1840, enfin un important dossier de 1843 sur les sociétés d'exportation)

Les cartons comprenant des procès verbaux des Conseils Généraux du Commerce et des Manufactures sont multiples et hétérogènes, le contenu correspondant rarement à ce que laisse prévoir l'inventaire. J'ai particulièrement utilisé les deux cartons suivants, pour des pièces éparses :

F12 2495 : Conseil Général des Manufactures, 1819-1829 ; conseils réunis d'agriculture, du commerce et des manufactures, procès verbaux, minutes et pièces annexes, 1818-1838.

F12 2496 : conseils réunis, procès verbaux, extraits etc., 1841-1850. (porte surtout sur la session de 1850, avec de nombreux imprimés préparatoires ; j'ai en particulier utilisé l'un d'eux à propos des sociétés d'exportation)

F12 6385 : Correspondance du ministre avec les Chambres de Commerce : circulaires, renseignements statistiques, 1841-1901. Ce carton comprend une liste de membres du Conseil Général du Commerce avec leurs adresses pour la session de 1845-46 ; il contient aussi une correspondance du ministère avec les Chambres de Commerce sur la situation de l'industrie en 1841, et sur les publications réalisées par les Chambres en 1852 et 1856.

F12 9418 : Exemples d'avis divers sur le commerce et correspondance à leur sujet, 1822-1825.

Enfin, grâce à Gilles POSTEL-VINAY, j'ai pu avoir accès à la base ARNO répertoriant l'ensemble des actes notariés passés à Paris en 1851. Cela m'a permis de retrouver des informations supplémentaires concernant les membres de la Chambre à cette période et d'envisager une partie de leurs réseaux économiques.

Bibliothèque de l'Institut

J'y ai consulté un manuscrit, que je reproduis en annexe 4-5 : Ambroise Guillaume AUBE, *Dix huit mois au Conseil d'Etat*, manuscrit « offert par l'auteur à son neveu », « terminé le 14 octobre 1840 », 107p. Il est conservé dans les papiers Auguste Carette, sous la cote Ms4751.

Les papiers Jean-Jacques Ampère, sous la cote Ms4448, contiennent en outre une intéressante correspondance autour de la famille Cheuvreux, qui implique les milieux de l'économie politique et notamment les membres de la Chambre Charles Legentil et Horace Say.

Fondation pour l'Histoire de la Haute Banque

Outre différents imprimés rares signalés plus bas, j'ai pu consulter dans les locaux de cette fondation, avec l'aide de M. Raymond DARTEVELLE, des fonds de sociétés anciennement conservés aux Archives Nationales et qui ont conservé leur cotation. Les cartons concernés m'ont principalement servi à compléter ma connaissance des membres et à vérifier l'absence de mention de leur activité à la Chambre de Commerce dans diverses sources.

Il s'agit, dans le fonds André et Cottier, des cartons :

44AQ1 : Actes de société, 1808-1882.

44AQ33 : Papiers personnels de Dominique et d'Alfred André, 1835-1873.

44AQ321 : Copies de lettres, intérieur, 23 novembre 1837-18 juin 1838 (j'ai choisi ce registre pour comprendre comment se présentait une telle correspondance, et parce qu'il correspondait à une période où F. Cottier est réélu trésorier de la Chambre de Commerce, ce qu'aucune lettre ne mentionne).

Dans le fonds Mallet :

144AQ19 : Pièces diverses, 1830-1848 (notamment un parère signé par de nombreux banquiers)

144AQ8 : Journal du baron James Mallet, 1828-1867 (consulté pour vérifier qu'il n'évoque pas son passage à la Chambre, au contraire de ses activités de régent).

Enfin, dans le fonds Thuret (correspondance classée par auteur), j'ai consulté le carton 68AQ127, pour une circulaire du Cercle du Commerce datant de 1821.

Archives de la Banque de France

J'y ai consulté un registre disponible dans leur salle de lecture et qui donne précisément les dates de nomination des régents, censeurs et surtout conseillers d'escompte. Ce registre permet de constater en quelle qualité, et plus précisément pour représenter quel secteur, ces hommes sont choisis, et donne les raisons de leur départ (décès ou démission).

SOURCES IMPRIMÉES

Les outils électroniques permettent aujourd'hui de constituer très rapidement une bibliographie aux prétentions exhaustives. Ma propre recherche m'a amenée à utiliser parfois de tels outils uniquement pour connaître un ensemble de titres, sans forcément consulter les ouvrages concernés : il en va ainsi pour les ouvrages en rapport avec les membres de la Chambre de Commerce conservés à la Bibliothèque Nationale, par exemple. J'ai pris le parti de ne présenter ici que les ouvrages et articles (ayant le statut de sources imprimées ou de bibliographies) qui ont été réellement lus et utilisés. La frontière entre sources imprimées et bibliographie a souvent été placée en 1900 : il est évident que les ouvrages publiés autour de cette date – comme d'ailleurs d'autres, plus tardifs, à tonalité hagiographique mais fournissant des copies de documents, par exemple – se situent en réalité entre les deux catégories. Pour les sources imprimées et la bibliographie, le lieu d'édition est Paris, sauf mention contraire.

Documents imprimés par la Chambre de Commerce

Il faut souligner qu'impression ne veut pas toujours dire publication : il est difficile de statuer sur la diffusion qu'ont connue certains de ces documents, même si d'autres sont clairement destinés aux seuls membres, à certaines parties de l'administration ou à la vente. Je reviens sur ces points dans mon texte.

Observations de la Chambre de Commerce de Paris, sur la révision du projet de Code de Commerce, Imprimerie Impériale, 1803, 163p.

Rapport sur les jurandes et maîtrises ; et sur un projet de statuts et réglemens pour MM. les Marchands de Vin de Paris ; imprimé par ordre de la Chambre de Commerce du département de la Seine, Stoupe impr., an XIII-1805, 181p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Chambre de Commerce de Paris, *Catalogue par ordre de matières des livres reliés composant la bibliothèque commerciale fondée à la Bourse et confiée aux soins de la chambre de commerce de Paris*, imp. de Vinchon, 1836, 99p.

Chambre de Commerce de Paris, *Analyse succincte des délibérations de la Chambre de Commerce de Paris, depuis sa création en mars 1803 sur les principaux objets soumis à son examen, et classés par ordre alphabétique jusqu'à la fin de l'année 1836*, impr. de Vinchon, 1838 (manuscrit en ACCIP I-2.61(7)).

Chambre de Commerce de Paris, *Rapport adressé à MM. les membres de la Chambre de Commerce sur l'exposition des produits de l'industrie autrichienne, ouverte à Vienne le 15 mai 1845, par M. Eug. Péligot, veuve Dondey-Dupré*, janvier 1846, 194p.

Chambre de Commerce de Paris, *Rapport sur les tarifs de navigation* [rapporteur : Dupérier], Rouen : impr. D. Brière, 1846, 16p.

Chambre de Commerce de Paris, *Mémoire contre l'adoption des projets de décrets relatifs aux concordats amiables*, Plon, 6 juillet 1848, 8p.

Chambre de Commerce de Paris, *Enquête sur l'industrie de Paris et du département de la Seine. Instruction générale*, [pas d'imprimeur indiqué], 1^o octobre 1848, 22p. (conservé en ACCIP VII-3.70(1) et reproduit en annexe 5-5)

Chambre de Commerce de Paris, *Rapport sur la réorganisation des Chambres de Commerce*, Panckoucke, février 1849, 24 p. (conservé en ACCIP I-1.11(1))

Chambre de Commerce de Paris, *Rapport fait au nom de la Commission de législation sur la question de l'apprentissage*, Panckoucke, septembre 1849, 31p. (conservé en ACCIP II-5.41(1))

Acte de navigation de l'Angleterre. Rapport fait à la Chambre de Commerce de Paris au nom de sa Commission du commerce extérieur [rapporteur : D.L. Rodet], Panckoucke, 18 février 1850, 20p.

Chambre de Commerce de Paris, *Rapport sur les réponses des Chambres d'Abbeville, d'Arras, d'Avignon, de Bayonne, de Besançon, de Bordeaux, de Boulogne sur Mer, de Calais, de Châlon sur Saône, de Cherbourg, de Clermont Ferrand, de Dunkerque, de Gray, du Havre, de Lille, de Lyon, de Metz, de Morlaix, de Nantes, de Nîmes, de Rouen, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Strasbourg, de Troyes et de Valenciennes, relatives à la réorganisation des Chambres de Commerce*, Panckoucke, avril 1850, 20 p. (conservé en ACCIP I-1.11(1))

Chambre de Commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la chambre de commerce pour les années 1847-1848*, Guillaumin, 1851, 1008p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Chambre de Commerce de Paris, *Enquête sur l'industrie de Paris. Instruction générale*, 31 août 1860, 26p. (conservé en ACCIP VII-3.70(1))

Chambre de Commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour l'année 1860*, typographie Charles de Mourgues frères, 1864, XLVIII-1088 p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Chambre de Commerce de Paris, *Notice sur la bibliothèque*, Librairies-Imprimeries réunies, 1897, 14p. (ACCIP I-2.54(39))

Journaux, revues, collections de référence

Les *Tables du Moniteur Universel* (en accès direct en salle X de la Bibliothèque Nationale) m'ont permis de repérer les articles concernant les Chambres ou le commerce. Ceux que j'ai utilisés plus précisément sont signalés en note : il en va de même pour les périodiques qui suivent.

J'ai dépouillé le *Journal des Economistes* (mensuel ou bimensuel suivant les périodes), du tome 1 (1842) au tome 35 (jusqu'au numéro 46 de juin 1853), recherchant en particulier les articles sur les institutions du commerce et ceux signés par Horace Say. S'y ajoutent quelques nécrologies parues après 1853 et repérées grâce aux tables éditées par Luc MARCO et Evelyne LAURENT, *Le Journal des Economistes. Historique et tables résumées, 1841-1940*, Association Nationale des Docteurs ès Sciences Economiques, 1990, 124p.

Grâce à des tables thématiques très détaillées, j'ai également dépouillé les trois tomes (tome 1 : septembre 1840-septembre 1844, tome 2 : octobre 1844-avril 1847, tome 3 : octobre 1847-31 juillet 1850, périodicité variable), réédités en 1978 par EHDHIS et numérisés en mode image dans Gallica, de *L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse* : ils sont précieux pour les débats sur les chambres syndicales et sur les conseils de prud'hommes. Si le journal prend position de façon tranchée, il reproduit aussi des textes officiels ou des articles d'autres journaux, ce qui rend sa consultation d'autant plus utile.

Deux journaux ont été dépouillés pour des périodes moins étendues : il s'agit d'abord du *Moniteur industriel*, entre juillet 1843 et décembre 1845. Le dépouillement de ce bihebdomadaire, effectué notamment grâce à ses tables semestrielles, a été entrepris dans l'espoir déçu de retrouver l'origine d'une brochure citée plus bas (*Les Chambres de Commerce* (prospectus), impr. A. Delcambre, 1845, 4p.). Il reste utile en ce qui concerne le débat général sur la représentation du commerce.

Enfin, le *Journal du Commerce*, quotidien, ne pouvait pas donner lieu à un dépouillement exhaustif, ni même sur plusieurs années, dans le cadre d'une thèse nouveau régime. Il a été dépouillé précisément pour la période d'octobre 1828 à février 1829, correspondant à une grande enquête sur les douanes ; un autre dépouillement a été effectué de façon plus aléatoire sur janvier-février 1832, période dépourvue de tels grands débats, pour avoir une idée du contenu « habituel » du journal à cette période.

Enfin, quelques articles isolés ont pu être retrouvés, directement ou indirectement, grâce aux archives de la Chambre :

[présentation de la liste de candidats et résultats des élections à la Chambre de Commerce de Paris], *Journal des Débats*, 25 novembre, 28 novembre et 5 décembre 1848.

J.B. HEBERT, « Le même travail toujours recommencé », *La Presse*, 18 octobre 1850. (conservé en ACCIP VII-3.70(1) : commentaire de l'enquête statistique de la Chambre).

André COCHUT, « Statistique morale – Paris industriel et sa population », *Revue des Deux Mondes*, octobre-décembre 1852, p.638-670. (compte rendu critique de la même enquête).

J'ai également consulté ponctuellement le recueil, en général annuel pour ma période, de Jean-Baptiste DUVERGIER (éd.), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances règlements, avis du Conseil d'Etat publiée sur les éditions officielles du Louvre, de l'imprimerie nationale par Baudoin ; et du bulletin des lois (de 1788 à 1830 inclusivement par ordre chronologique) continuée depuis 1830 ... suivie d'une table analytique et raisonnée des matières ...*, A. Guyot et Scribe, Sirey, à partir de 1854 : il s'agissait notamment de retrouver certains textes concernant les Conseils Généraux et Supérieur du Commerce et des Manufactures, reproduits en annexe 1-2.

Enfin, des recherches ponctuelles ont été effectuées dans Jérôme MAVIDAL et Emile LAURENT (éd.), *Archives parlementaires. Recueil complet des débats des Chambres françaises*, 1789-1799, P. Dupont, 96 vol., à partir de 1867, et 1800-1860, 126 tomes, à partir de 1862. Les tomes concernant 1789-1799 ont été récemment réédités (Pergamon press, 1990) et ceux de 1789-1793 sont également disponibles sous forme numérisée en mode image dans Gallica.

Annuaire, almanachs, dictionnaires

Dictionnaires économiques et administratif

Les références des articles utilisés sont signalées en notes.

Maurice BLOCK (dir.), *Dictionnaire de l'administration française*, Berger-Levrault, 1877, 2 vol. (édition numérisé en mode image dans Gallica)

Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Encyclopédie du commerçant. Dictionnaire du commerce et des marchandises, contenant tout ce qui concerne le commerce de terre et de mer*, Guillaumin, 1837-1839, 2 vol. (en accès direct aux ACCIP ; il existe une édition de 1852 que j'ai également consultée et qui est identique, à l'exception de quelques mentions sur la qualité des auteurs en page de garde ; j'ai dépouillé l'ensemble du dictionnaire pour connaître les auteurs de tous les articles signés)

L'exemplaire coté V-14064 à la Bibliothèque Nationale contient en outre deux prospectus non datés, titrés *Encyclopédie du Commerçant. Dictionnaire du commerce et des marchandises, par McCulloch*, tous deux de 4 pages, imprimés par A. Pinard et par l'imprimerie de Bourgogne et Martinet. Ils permettent de mieux comprendre la genèse de l'ouvrage et le public visé.

Charles COQUELIN et Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Guillaumin, 1852-1853, 2 vol. (numérisé en mode image dans Gallica)

Les Cercles du Commerce

Almanach du cercle du commerce de Paris, dédié à MM. les sociétaires. An 1818, imprimerie d'Ant. Bailleul, 39 p ; ainsi que les volumes suivants pour 1821, 1822, 1823.

Cercle du Commerce, rue du Sentier, n°20 (bis), *Annuaire pour 1837*. Impr. JA Bourdon, ainsi que les volumes suivants pour 1838, 1839, 1842, 1843, 1844.

Cercle du Commerce, rue Lepelletier n°2, *Compte rendu de 1844 et Annuaire pour 1845*, impr. Maulde et Renou, ainsi que les volumes suivants pour 1845-1846, 1846-1847, 1847-1848, 1848-1849.

Cercle du Commerce, *Annuaire de 1852*, imprimerie administrative Paul Dupont.

Cercle du Commerce, 2 et 4 rue Lepelletier, *Annuaire de 1855*, imprimerie centrale des chemins de fer, ainsi que les volumes suivants pour 1856 et 1859.

Cercle du Commerce et de l'industrie fondé en 1830, Boulevard Poissonnière 14 à Paris, *Listes par professions et nominative de MM. les Membres du Cercle classées par ordre alphabétique, Statuts et règlements intérieurs*, Imprimerie de Wittersheim, 1855, 68p.

Annuaire du Cercle du commerce et de l'industrie fondé en 1830, papeterie Delacroix, 1870.

J'ai également consulté l'ouvrage de Charles YRIARTE, *Les cercles de Paris, 1828-1864, illustrés par l'auteur*, Dupray de la Mahérie, 1864, 311p. – pour vérifier que cet auteur n'envisage que des cercles plus « mondains », et en tout cas aucun des Cercles du Commerce.

Annuaire, dictionnaires biographiques

En ce qui concerne les biographies collectives, l'annexe 7-2 détaille les mentions de membres de la Chambre.

Almanach national de France (Testu, vu pour la période de l'an VIII à l'an XII), *impérial* (Testu, 1805-1813), *royal* (Testu, puis Guyot, 1814-1830), *royal et national* (Guyot et Scribe, 1831-1847), *national* (Guyot et Scribe, 1848-1852), *impérial* (Guyot et Scribe, puis Berger-Levrault, 1853-1870) (j'ai utilisé cette série principalement pour vérifier les qualités déclarées par les membres de la Chambre de Commerce, pour connaître ceux des Conseils Généraux et Supérieur du Commerce et des Manufactures, et pour quelques compléments sur diverses institutions : membres des Conseils des Prud'hommes parisiens par exemple)

Almanach du commerce de Paris, des départements de l'Empire français et des principales villes du monde, éd. J. de LA TYNNA, 1807.

DEFLANDRE, *Répertoire des notables habitants de Paris, offrant : 1 ° des renseignements généraux sur le personnel des maisons du roi et des princes... 2 ° une nomenclature générale...*, bureau du Répertoire, 1829.

Annuaire général du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration, ou Almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers, Firmin Didot frères, 1850. (sans tenter de recherche systématique dans les almanachs, j'ai utilisé ceux-ci pour des vérifications ponctuelles : membres de la Chambre dont la profession restait inconnue, conseils d'administration des compagnies d'assurances...)

Annuaire de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Imprimerie impériale, 1852, XXX-678p. (ne donne que le nom des décorés vivants, leur statut en 1852 et leur date de décoration ; a permis quelques vérifications ponctuelles, mais j'ai choisi de ne pas rendre compte de résultats trop fragmentaires concernant les décorations elles-mêmes)

Jacques BRESSON, *Annuaire des sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite*, au Bureau du cours général des actions, 1839, XLII+277+40p. (donne les noms des administrateurs de la plupart des sociétés citées)

Léonard GALLOIS, *Biographie de tous les ministres depuis la Constitution de 1791 jusqu'à nos jours*, 1825 (2° éd), Genève : Slatkine – Megariotis Reprints, 1975, 556p. (ouvrage de tendance nettement libérale, il permet toutefois de mieux connaître certains des interlocuteurs de la Chambre, ou du moins leur image)

Louis Gabriel MICHAUD (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, 1811-1862, 85 vol. (quelques notices concernent les membres les plus célèbres de la Chambre)

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourolton, 1889-1891, 5 volumes (bien que critiqué par nombre d'historiens pour sa composition trop rapide et les erreurs dont il est parfois entaché, ce dictionnaire reste une source indispensable notamment pour connaître les dates de mandats elles-mêmes ; les indications biographiques et notamment d'opinions politiques ont été confrontées à d'autres sources)

Germain SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour*, Henri Krabe libr., impr. de Poussielgue : tome I (1835, 383p.), tome I, 2° partie (1836, 412p.), tome IV, 2° partie (s.d., 403p). (en accès direct aux ACCIP)

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865. (en accès direct aux ACCIP)

Impressions du Conseil d'Etat

Si les archives du Conseil d'Etat antérieures à 1870 ont disparu, divers documents subsistent qui sont en général des états intermédiaires des textes discutés, imprimés pour être distribués aux membres. Outre des textes émanant des rapporteurs eux-mêmes, on y retrouve certaines lettres reçues d'autres administrations sur les thèmes en discussion. Ces « impressions » sont dispersées, souvent en plusieurs exemplaires, dans différents dépôts qui correspondent à l'origine à des archives personnelles et se retrouvent au Conseil d'Etat, à l'Assemblée Nationale, au Sénat, aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Nationale et à la British Library. J'ai pu utiliser un outil de recherche récent et particulièrement ergonomique : le site <http://www.napoleonica.org>. Ce site, qui comprend aussi d'autres fonds numérisés concernant la période napoléonienne, inclut un ensemble de ressources sur le fonctionnement du Conseil d'Etat sous le Consulat et l'Empire : dossiers de présentation du cadre légal et des pratiques, et liste des membres. Surtout, le site indexe l'ensemble des impressions (plus de 3600), avec leur lieu de conservation, et fournit une version numérisée en mode texte de ceux de ces documents (plus de 2600) qui sont conservés au Conseil d'Etat. La consultation de cette base m'a permis d'apprécier la gamme des objets commerciaux étudiés par le Conseil. J'ai en outre plus particulièrement utilisé les documents suivants, présentés ici par ordre chronologique. Comme des exemplaires en sont souvent conservés dans plusieurs dépôts, je n'indique que leur « numéro » qui peut permettre de les retrouver dans la base en ligne (et qui correspond à la cote aux archives du Conseil d'Etat) ; celle-ci permet également de retrouver les autres cotes correspondant éventuellement aux documents. Tous sont imprimés par l'Imprimerie Nationale/ Impériale. Dans l'ensemble, mon dépouillement a visé trois questions : le statut des Chambres de Commerce, les projets relevant d'un système corporatif et les règlements de la Bourse de Paris.

Projet de règlement relatif aux Bourses de commerce et aux Agens de change et Courtiers, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 3^o rédaction, 21 Prairial an X, 510. (les deux rédactions précédentes, quasi identiques, ont également été consultées : 9 germinal an X, 1^o rédaction, 444 et germinal an X, 2^o rédaction, 451).

Projet de loi présenté par le ministre de l'Intérieur, sur les Manufactures, Arts et Métiers, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 21 pluviôse an XI, 680.

Projet de loi sur les Manufactures, Arts et Métiers, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 3^o rédaction, 30 pluviôse an XI, 692.

Projet de loi sur les Manufactures, Arts et Métiers, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 4^o rédaction, 3 ventôse an XI, 1782.

Projet d'arrêté présenté par le ministre de l'Intérieur portant règlement pour les Chambres consultatives des Arts et Manufactures, et le Conseil général du Commerce, section de l'Intérieur, rapp. Laumont, 1^o rédaction, 29 nivôse an XII, 916.

Deux autres impressions sont présentées avec la précédente et datées du même jour : *Projet d'arrêté sur les chambres consultatives d'arts et métiers*, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 2^o rédaction, et *Projet d'arrêté sur le conseil général et les Chambres de Commerce*, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 1^o rédaction.

Avis concernant les Agens de change, Sections de Législation et de l'Intérieur réunies, 30 avril 1806, 1338.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation des Chambres consultatives des Arts et Manufactures, section de l'Intérieur, rapp. Beugnot, 1^o rédaction, 24 juillet 1806, 1400. (sous la même cote se trouve la 2^o rédaction, du 9 août 1806).

Observations du Conseil général de Commerce, sur le projet de loi réglant la compétence des Tribunaux de Commerce, 17 novembre 1806, 1418.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation des Tribunaux de Commerce, section de l'Intérieur, 4 mai 1807, 1498.

Code du Commerce. De l'organisation des Tribunaux de Commerce, section de l'Intérieur, rapp. Beugnot, 1^o rédaction, 6 mai 1807, 1498.

Projet de décret tendant à ordonner la construction d'un édifice pour la Bourse et le Tribunal de commerce de la ville de Paris, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 1^o rédaction, 25 juillet 1807, 1523.

Avis relatif à la construction d'un édifice pour la Bourse de commerce de Paris, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 1^o rédaction, 1^o août 1807, 1522.

Rapport et projet de décret sur le rétablissement des Gardes du Commerce, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 2^o rédaction, 20 février 1808, 1594.

Projet de décret du ministre de l'Intérieur, relatif à la négociation et transmission de propriété des effets publics, et Projet de décret sur la négociation des effets publics, présenté par le Ministre de la Justice, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, 1^o rédaction, 27 février 1808, 1611.

Rapport et projet de décret sur les moyens de réprimer l'exercice illicite des fonctions d'Agent de change et de Courtier, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 1^o rédaction, 1^o décembre 1808, 1734.

Rapport et projet de décret relatifs aux Conseils de Prud'hommes, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 1^o rédaction, 3 février 1809, 1744.

Rapport, projet de décret et avis relatifs à une Société anonyme pour Entreprises maritimes en aventure, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 1^o rédaction, 21 février 1809, 1765.

Rapports et projet d'avis sur le sens à donner aux articles 27 et 28 du Code de Commerce, relatifs aux associés commanditaires, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 1^o rédaction, 25 mars 1809, 1782.

Rapport sur une proposition tendante à convertir en Chambres syndicales, les Chambres consultatives des Arts et Manufactures, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 1^o rédaction, 22 avril 1809, 1766.

Projet de décret concernant la réception, dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris, des greffiers du tribunal de commerce, agents ou courtiers de change, Section de l'intérieur, rapp. Fourcroy, 1^o rédaction, 26 mai 1809, 1809 bis.

Rapport et projet de décret sur le règlement d'administration publique touchant les agents de change, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, 2^o rédaction, 2^o épreuve, 26 juillet 1809, 1611.

Projet de décret relatif à l'organisation des Chambres consultatives des Arts et Manufactures, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 2^o rédaction, 29 novembre 1809, 1766.

Projet de décret relatif à l'organisation des Chambres consultatives des Arts et Manufactures, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 3^o rédaction, 8 décembre 1809, 1766.

Observations du Conseiller d'Etat Préfet de Police sur le projet concernant les Chambres consultatives des Arts et Manufactures, 14 décembre 1809, 1766 bis.

Bureau consultatif des arts et manufactures, séance du 15 décembre 1809, *Observations sur le projet de décret relatif à l'organisation des Chambres consultatives des Arts et Manufactures*, imprimé le 15 février 1810, 1766 ter.

Rapport et projets de décrets tendant à régulariser le prix des journées et les heures de travail des ouvriers en bâtimens à Paris. Rapport du ministre de l'Intérieur et projet de la section, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 1^o rédaction, 23 juin 1810, 2044.

Projet de décret présenté par le Conseiller d'Etat Préfet de Police, sur la réunion en corporations des maçons, charpentiers, serruriers et menuisiers, 14 juillet 1810, 2044 bis.

Projet sur la profession de Marchand et sur les Arts et Métiers, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 1^o rédaction, 14 juillet 1810, 2044 ter.

Rapport sur l'exercice de la profession de Marchand et les Arts et Métiers, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 1^o rédaction, 11 août 1810, 2044 quater.

Rapports et projet de décret sur l'établissement de nouvelles Chambres consultatives des Arts et Métiers, section de l'Intérieur, rapp. de Laborde, 28 octobre 1810, 2167 (comprend deux rapports antérieurs de Champagny et un rapport de Montalivet, ministres de l'Intérieur).

Rapport du Grand-Juge ministre de la Justice, *Rapport et projets de décret relatifs à l'exécution de l'article 620 du Code de Commerce touchant l'éligibilité à la place de Président d'un Tribunal de commerce*, 13 décembre 1810, 2209.

Projets d'avis relatifs à l'exécution de l'article 620 du Code de Commerce touchant l'éligibilité à la place de Président d'un Tribunal de commerce, section de Législation, rapp. Berlier, 2^o rédaction, 17 décembre 1810, 2209.

Projet de décret sur le commerce de la boucherie dans le département de la Seine, section de l'Intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 2^o rédaction, 1^o février 1811, 2268.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris : Mémoire présenté par les délégués du commerce des Vins de la ville de Paris, 13 août 1811, 2785.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris : Pétition adressée à sa Majesté par les marchands de vin, s.d., 2785.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris : lettre du Préfet de Police, 26 décembre 1812, 2785.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris : Rapport du Ministre des Manufactures et du Commerce, 24 janvier 1813 (imprimé le 29), 2785.

Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris : Mémoire adressé au Ministre d'Etat, président de la section, par des délégués du commerce des vins de la ville de Paris, 30 novembre 1813, 2785.

Projet de décret relatif à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris, sections de l'intérieur et des finances, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 2^o rédaction, 3 décembre 1813, 2785.

Projet de décret relatif à l'organisation particulière du commerce des Vins à Paris, sections de l'intérieur et des finances, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 3^o rédaction, 14 décembre 1813, 2785.

Rapport du ministre des manufactures et du commerce et projet de décret relatifs à l'Établissement d'une Bourse commune pour couvrir les dépenses de la Chambre syndicale des Courtiers de commerce de Paris, section de l'intérieur, rapp. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, 1^o rédaction, 25 Janvier 1814, 3040.

Brochures et ouvrages sur les institutions du commerce

Textes concernant spécifiquement les Chambres de Commerce

Etudes juridiques

Etienne BLADE, « Chambres de Commerce », dans Léon SAY (dir.), *Dictionnaire des finances*, Nancy : Berger-Levrault, 1889, p.920-924. (accès direct aux ACCIP)

Alfred BLANCHE (dir.), *Dictionnaire général d'administration*, Paul Dupont, 1849, 1627 p., article anonyme sur les « Chambres de Commerce » (accès direct aux ACCIP)

Pierre LAROUSSE (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1866-1876, article anonyme sur les « Chambres de Commerce ».

Recueil des lois, décrets, ordonnances et arrêtés relatifs aux chambres de commerce en général et à la chambre de commerce de Paris en particulier, depuis l'établissement des chambres de commerce en l'an XI, imp. de Bonaventure et Ducessois, 1856.

Chambre de Commerce de Paris, *Régime des Chambres de Commerce. Règlement intérieur et services spéciaux de la Chambre de Commerce de Paris*, Librairies-Imprimeries réunies, 1895, 448p. (accès direct aux ACCIP, comprend quelques commentaires historiques)

Brochures et articles plus polémiques

A la Bibliothèque Nationale, les cotes VP 1361 à 1404 correspondent à un volume relié, comprenant diverses brochures imprimées par des Chambres de Commerce et datant de 1826 à 1862. J'y ai particulièrement étudié les brochures de la Chambre de Paris citées plus haut, mais j'ai pu également m'y faire une idée des impressions réalisées par d'autres Chambres.

A Messieurs les Président et membres de la Chambre de Commerce de Paris, mars 1854, 4p. (cette pièce conservée à la Bibliothèque Nationale défend l'éligibilité à la Chambre des courtiers et agents de change)

Les Chambres de Commerce (prospectus), impr. A. Delcambre, 1845, 4p.

Chambre des députés, *Développemens de la proposition faire par M. Nicolas Rolland, député des Bouches-du-Rhône, tendante à supplier le Roi de faire présenter un projet de loi pour régulariser le règlement provisoire qui paralyse la franchise du port de Marseille, et pour rendre à la Chambre de Commerce de cette ville, et à toutes les Chambres de Commerce du royaume, leurs anciennes attributions*, Marseille, impr. Guion, 1816, 40p.

Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, *Session de 1850, IV^o volume, notices sur les questions soumises aux délibérations du conseil général, manufactures et commerce, Chambres de Commerce*, Imprimerie nationale, 1850, 22p. (notice fournie par le ministère du Commerce pour la discussion de la réforme des Chambres)

William DUCKETT (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Belin-Mandar, 1834 : article « Chambres de Commerce », tome XV, p.423. (numérisé en mode image dans Gallica)

Georges GUILLAUMOT, *Les Chambres de Commerce avant et depuis la loi du 9 avril 1898*, Paris-Nancy, Berger-Levrault et cie, 1898, 195p. (l'auteur est docteur en droit et auditeur au conseil d'Etat ; son ouvrage est à la fois juridique et polémique)

Georges HARTMANN, *La Chambre de Commerce de Paris et la représentation commerciale*, Guillaumin et cie, 1890, 31p. (ouvrage s'insérant dans un débat sur la définition de la représentativité)

Victor HENNEQUIN, « Histoire de la législation industrielle. Les Chambres de Commerce », *La phalange. Journal de la science sociale*, librairie phalanstérienne, 1846, t.2, p.356-368.

Lettre à M. Matthyssens sur les Chambres de Commerce et le Conseil d'Etat, par un houilleur, Bruxelles : Librairie polytechnique de A. Decq, 1852, 45p.

H.F. MATTHYSSENS, *Des Chambres de Commerce et du Conseil d'Etat en Belgique et en France*, Anvers : impr. L.P. de la Croix, mars 1852, 33p.

Le débat sur le rétablissement des corporations

Dans ce débat s'intègre le mémoire de 1805 de la Chambre qui a été cité plus haut.

SOUFFLOT DE MEREY, *Considérations sur l'utilité des corporations, l'hérédité des offices, et le rétablissement des jurandes et maîtrises ; précédées d'observations sur un rapport fait à la Chambre de Commerce du Département de la Seine, sur cette importante question*, chez A.-J. Marchant, 1805, 187p. (numérisé en mode image dans Gallica). La deuxième édition de cet ouvrage, qui porte le même titre, a également été consultée (impr. de Porthmann, 2^o éd., mai 1814, 83p.).

LEVACHER-DUPLESSIS, *Requête au Roi et Mémoire sur la nécessité de rétablir les corps de marchands et les communautés des arts et métiers ; présentés à Sa Majesté le 16 septembre 1817, par les marchands et artisans de la Ville de Paris, assistés de M. Levacher-Duplessis, leur Conseil, avocat en la Cour royale, commissaire du Roi auprès de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur*, impr. J. Smith, 1817, 68p.

LEVACHER-DUPLESSIS, *Réponse à l'extrait du procès verbal de la Chambre de Commerce de Paris, inséré dans les journaux le Moniteur, la Quotidienne, le Journal Général, le Journal du Commerce, et le Journal de Paris, du jeudi 16 octobre 1817, 17 octobre 1817*, 4p.

PILLET-WILL, *Réponse au mémoire de M. Levacher-Duplessis, ayant pour titre : Requête et Mémoire sur la nécessité de rétablir les Corps des Marchands et les Communautés des Arts et Métiers*, chez P. Mongie l'aîné et Delaunay (libraires), sd [1817], 68p.

LEVACHER-DUPLESSIS, *Appendice du mémoire sur les corporations, par l'auteur du mémoire*, mars 1818, impr. J. Smith, 16p.

LEVACHER-DUPLESSIS, *Réponse à la délibération prise par la Chambre de Commerce de Paris dans sa séance du 14 mars 1821, et publiée dans le supplément du Journal de Paris, du jeudi 22, impr. J Smith, sd [1821], 4p.*

LEVACHER-DUPLESSIS, *Réponse des délégués des marchands en détail et des Maîtres artisans de la ville de Paris aux rapport et délibérations des Conseils Généraux du Commerce et des Manufactures établis auprès de son Excellence le Ministre de l'Intérieur*, impr. Dondey-Dupré, sd [1821], 27p.

Rapport de la Commission du Conseil Municipal sur l'organisation de la boucherie [rapporteur : Boulay de la Meurthe], impr. Lebègue, 13 août 1841, 104p. (ACCIP VII-3.60(1)).

Publications de chambres syndicales

Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, 1848-1898, Société française d'imprimerie et de librairie, 1898, 29p. (brochure trouvée en AN F12 5194, dans le dossier Levois)

P. BARAT, *Associations professionnelles patronales. La Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles*, impr. des apprentis-orphelins, 1884, 162p.

Le Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce de la musique et des estampes. Notice historique et descriptive, Cercle de la librairie, janvier 1881, 93p.

Chambre des entrepreneurs de peinture et de vitrerie de la ville de Paris [signé : Gatey, A. Colson, Levolle], *Rapport de la commission des essais de céruses, séance du 4 juin 1839*, impr. Mme Lacombe, 8p.

Chambre des entrepreneurs de peinture et de vitrerie de la ville de Paris, *Rapport de la commission des essais de céruses de Hollande et de Clichy perfectionnées* [signé : Gatey, A.

Colson, Levolle]. *Lettre du ministre des Travaux publics et Rapport du Conseil des travaux publics sur les céruses de la fabrique de Clichy*, 1839, impr. J. Juteau, 1843, 18p.

Chambre des marchands carriers, *Rapport à l'Assemblée générale, troisième année, exercice 1843*, 15 janvier 1843, 3p. (conservé en ACCIP I-2.26(1), dans le dossier 1842)

François HUSSON et al., *Exposition Universelle de Paris de 1900. Chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine. Industrie et bâtiment, 3, rue de Lutèce. Historique des Métiers composant le Groupe et de leurs syndicats par les Présidents de ces Chambres, avec la collaboration de M. François Husson, bibliothécaire du Groupe*, impr. des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, 1900, 459p.

René LEROY, *La Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine, 1840-1902, ses origines, son œuvre*, impr. de Kugelmann, 1903, 239p.

Recueil des procès verbaux des séances du comité central des chambres syndicales publié sous la direction de son bureau avec une partie supplémentaire consacrée aux séances des chambres associées. Séances des années 1869, 1879 et 1871, 1^o et 2^o volumes, Cosse, Marchal et Billard / Librairie Guillaumin et cie, 1869-1871. (témoignage précieux de la prise de contrôle des chambres syndicales sur les élections à la Chambre de Commerce, conservé à la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris)

Compagnie des courtiers gourmets piqueurs de vins de Paris, 1312-1971, 1971, 4p. (ACCIP VII-3.60(1) ; bref historique et définition de cette institution peu connue)

Ouvrages généraux

Joseph-Antoine BOSCH d'ANTIC, *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture, les arts et le commerce en France*, chez C. F. Patris, Chez la vve Devaux, Desenne et Maret, [1799-1800], 71 p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Jean-Antoine CHAPTAL, *De l'industrie française*, présenté par Louis BERGERON, rééd. Imprimerie Nationale, 1993 (1819), 532p.

Claude-Anthelme COSTAZ, *Essai sur l'administration de l'agriculture, du commerce, des manufactures et des subsistances, suivi de l'historique des moyens qui ont amené le grand essor pris par les Arts depuis 1793 jusqu'en 1815*, impr.-libr. Mme Huzard, mars 1818, 419p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Pierre-Samuel DUPONT DE NEMOURS, *Oeuvres politiques et économiques*, volumes IX (an V-an XIV) et X (1812-1817), Nendeln : KTO Press, 1979, notamment « Opinion de Dupont (de Nemours) sur la contrainte par corps », vol. IX, p.65-94, « Sur la Banque de France... », vol. IX, p. 351-422, et « Lettre aux auteurs du *Journal du Commerce...* », vol. X, p.369-376. (le second de ces textes a un statut particulier, puisqu'il s'agit d'un rapport présenté à la Chambre, mais publié par l'auteur en son seul nom).

Auguste FOULON, *Etude sur la représentation légale du commerce en France*, Nantes : impr. Charpentier, 1876, 160p. (l'auteur appartient à la Chambre de Commerce de Nantes et se fonde sur les documents qui y ont été conservés ainsi que sur une enquête auprès des autres Chambres ; précieux sur la période révolutionnaire)

Jules GAUTIER, *Essai sur la restauration des finances de la France et sur l'organisation générale et administrative de l'agriculture et du commerce : avec les moyens de faire remonter les biens territoriaux au double de leur valeur actuelle, en établissant dans la commune la plus peuplée de chaque département, une banque nationale, libre et indépendante et un bureau d'agriculture et de commerce*, Marseille, impr. de Bertran, 1799, 264p. (numérisé en mode image dans Gallica)

François Félix de LAFARELLE-REBOURGUIL, *Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes, suivi d'un Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France*, Guillaumin, 1847, VII-504p. (numérisé en mode image dans Gallica ; représente une réédition à l'identique de deux brochures publiées en 1839 et en 1842 ; c'est la seconde qui m'intéresse puisqu'elle ajoute un projet de réforme à un historique des corporations et de l'administration du commerce)

J.M. PARDESSUS, *Cours de droit commercial*, Nève, 1821 (1^o éd. 1814, peu différente), tome 1, 220p. (ce tome concerne notamment les Chambres de Commerce ; la place du commentaire par rapport à l'exposé du droit est plus réduite que dans l'ouvrage d'Emile Vincens cité plus bas)

Vital ROUX, *De l'influence du gouvernement sur la prospérité du commerce*, Fayolle, an IX-1800, 484p. (ouvrage doublement important du fait de l'influence de son auteur dans les premières années de la Chambre, et parce qu'il aborde de nombreuses questions institutionnelles restant ouvertes en 1800)

Jean-Baptiste SAY, *Traité d'économie politique* (publié par Horace Say), rééd. Guillaumin, 1841, 556p. (numérisé en mode texte dans Gallica)

Jean-Baptiste SAY, *Cours complet d'économie politique pratique*, Société typographique belge, 1843 (reprint Roma : ed. Bizzarri, 1968), 778p. (je n'ai consulté ces deux ouvrages que ponctuellement, afin d'avoir un contact direct avec le style et les préoccupations méthodologiques de l'économiste)

Jean-Baptiste SAY, Correspondances avec Dupont (de Nemours) et avec Jacques Laffitte, dans *Oeuvres diverses*, éd. par Ch. COMTE, E. DAIRE et Horace SAY, Guillaumin, 1848, p.361-396 et p.564-570. (numérisé en mode image dans Gallica)

Jean Charles Léonard SISMONDE de SISMONDI, *Nouveaux principes d'économie politique ou De la richesse dans ses rapports avec la population*, Delaunay, 1827, 57p. (numérisé en mode texte dans Gallica, évoque brièvement les Chambres de Commerce)

Claude-Henri de ROUVROY DE SAINT-SIMON, *Du système industriel*, rééd. Anthropos, 1966 (1821), 3 tomes (240p., 262p., 95p.). (numérisé en mode texte dans Gallica : j'ai pris en considération les passages où les Chambres de Commerce sont citées)

Louis-René VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Jules Renouard et cie, 1840, 2 vol., rééd. par Jean-Pierre CHALINE et Francis DEMIER, Etudes et documentation internationales, 1989, 666p. (important non seulement sur les questions sociales mais pour l'histoire des méthodes des enquêtes sur l'industrie)

Emile VINCENS, *Exposition raisonnée de la législation commerciale et examen critique du Code de Commerce*, Barrois l'aîné, 1821, vol. 1, XX-647p. (ce volume traite notamment des Chambres et Tribunaux de Commerce, des corporations et de la Bourse ; l'auteur, chef du bureau du Commerce au ministère de l'Intérieur, prend très nettement position)

Auguste VIVIEN, *Etudes administratives*, Guillaumin, 1859, 206p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Projets et témoignages concernant des institutions précises

Georges CAHEN, « Louis Blanc et la commission du Luxembourg », *Annales des Sciences Politiques*, 4, 1897, p.187-225, p.263-382, p.459-481. (article en trois parties qui met en œuvre une réflexion engagée sur la représentation des intérêts ; bien informé sur le fond – je remercie Alain CHATRIOT de me l'avoir signalé)

Chambres des Députés, *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la création facultative d'entrepôts à l'intérieur et aux frontières*, impr. Henry, 3 décembre 1831, 38p. (ACCIP II-3.40(22) ; la Commission est dominée par des membres et anciens membres de la Chambre de Commerce de Paris)

Chambre des Pairs, *Observations présentées par le Conseil des prud'hommes de Paris (pour les métaux) sur les trois projets de lois concernant : les livrets d'ouvriers, les modèles et dessins de fabrique, les marques de fabrique...* [Signé : Mollot. (25 avril 1845.)], impr. de P. Dupont, 1845, 30p.

CHATENET père et Eugène BLANC, *Agence centrale du Travail. Projet d'organisation de 12 bureaux de renseignements gratuits dans les 12 mairies de Paris pour toutes les classes de travailleurs*, impr. de Surcy, 12 juillet 1848, 8p. (ce projet est soutenu par un membre de la Chambre et plusieurs juges du commerce)

Conseil Général de l'Agriculture, des Manufactures et du Commerce, *Question des compagnies d'exportation*, Impr. Nationale, 1850, 12p. (AN F12 2496 ; notice d'origine ministérielle qui fait le point sur cette question importante des années 1840)

Conseil Général du Commerce, *Notice sur les sociétés par actions*, Impr. Royale, décembre 1845, 13 p. (ACCIP III-3.33(1))

Guillaume DENIERE, *La juridiction consulaire de Paris, 1563-1792, sa création, ses luttes, son administration intérieure, ses usages et ses moeurs*, Plon, 1872, VII-588p. (dû à un ancien président du Tribunal et de la Chambre, cet historique par ailleurs documenté vaut aussi pour ce qu'il révèle du Tribunal au XIX^e siècle)

Enquête faite par ordre du Parlement d'Angleterre, pour constater les progrès de l'industrie en France et dans les autres pays du continent, présenté à la Chambre de Commerce de Paris, Baudouin frères, 1825, XIX+359p. (traduction éditée par un certain Maiseau, qui insère une simple lettre d'approbation de la Chambre)

Exposition universelle de 1851, *Travaux de la Commission française sur l'industrie des nations. Tome I. Troisième partie*, Impr. impériale, 1860, XIX-727 p. (l'ouvrage, introduit par Charles Dupin et consacré à l'Asie, donne des indications utiles sur la prospection du marché chinois)

GORNEAU, LEGRAS et ROUX, *Révision du projet de Code du Commerce, précédée de l'analyse raisonnée des observations du Tribunal de Cassation, des Tribunaux d'appel et des Tribunaux et Conseils de Commerce, par les citoyens Gorneau, Legras et Vital Roux, membres de la Commission du Code de commerce*, impr. de la République, an XI=1803, 213p.

Institut de France, Académie des Sciences (rapporteur : Charles DUPIN), *Rapport sur le concours pour le prix de statistique fondé par M. de Montyon, année 1852*, 30p. (ACCIP VII-3.70(1)).

Henri-Charles LENEVEUX, *Le travail manuel en France*, Germer, Baillièrre et cie, s.d., 192p. (d'après son contenu, l'ouvrage a été composé entre 1881 et 1884 ; il comprend une critique de la classification professionnelle des Chambres de Commerce ; ce document a été aimablement communiqué par Gilles LEMERCIER)

O..., « Note sur l'histoire et les attributions du ministère de l'Agriculture et du Commerce », *Revue administrative*, 74^e livraison, janvier 1846, p.353-380. (note à la fois historique et polémique)

Pièces relatives à la demande d'un entrepôt général à Paris, pour les denrées coloniales, impr. P. Didot aîné, 31p. (ACCIP II-3.40(22) ; de nombreux imprimés émanant de groupes intervenus sur l'emplacement de l'entrepôt sont conservés dans le même carton)

Denis POTONIE, *Notice à MM. les fabricants sur l'exportation des articles de Paris, en tout pays et spécialement en Chine*, Guillaumin, novembre 1845, 23p. (conservée en ACCIP VI-6.40(2)).

Procès-verbaux des séances de l'Académie : 1795-1835, tenues depuis la fondation de l'Institut jusqu'au mois d'août 1835, Hendaye : Imprimerie de l'Observatoire d'Abbadia, 1910-1922 (numérisé en mode image dans Gallica ; les séances du 16 fructidor an XII et du 9 vendémiaire an XIII comprennent la discussion d'un rapport de la Chambre de Commerce soumis par Dupont)

Projet d'établissement de quatre conseils de prud'hommes à Paris, rapport fait au Conseil Municipal dans sa séance du 2 février 1844, et projet de délibération adopté dans la séance du 6 mars suivant, Vinchon, 1844, 80p. (ACCIP III-5.42(1)).

Quatre années de présidence au Tribunal de Commerce de la Seine - 30 juin 1860 - 20 août 1864, imprimerie centrale des chemins de fer, imprimerie Chaix, 1894, V-174 p. (hommage à G. Denière, reprenant notamment ses discours annuels d'installation).

Rapport et supplément au rapport de la sous-commission à la commission mixte de l'entrepôt, imprimé par ordre de M. le Préfet de la Seine, Vinchon, 4 et 19 octobre 1832, 100p. (ACCIP II-3.40(22) : il s'agit d'une commission mixte entre la Chambre et le Conseil Municipal).

Alfred RENOUARD, *Histoire de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (1820-1898)*, Siège de l'Union Amicale des Anciens Elèves, octobre 1898, 216p., et deuxième édition, février 1899, 262p. (brochure parfois entachée d'erreurs mais qui reproduit les discours de remise des prix des années 1820, dispersés dans plusieurs imprimés ; en accès direct aux ACCIP)

Réunion chino-parisienne, *Question chino-parisienne*, 4 septembre 1843, 1p. (prospectus conservé en ACCIP VI-6.40(2))

Denis-Louis RODET, *Du commerce extérieur et de la question d'un entrepôt à Paris*, Renard, 1825, 199p. (numérisé en mode image dans Gallica)

Vital ROUX, *Considérations sur le rétablissement du Conseil d'Etat*, impr. de Ducassois, 1830, 52p. (utiles sur les polémiques dont le Conseil est à ce moment l'objet, notamment en matière commerciale)

Royaume de Belgique, Ministère de l'Intérieur, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, Bruxelles : impr. Lesigne, 1846-1848, tome , CCII-352p., tome 2, 666 p. (numérisé en mode image dans Gallica ; le premier tome comprend un bilan de la situation française ; le second résume les réponses reçues des Chambres de Commerce belges, suivant une procédure d'enquête détaillée dans le premier ; il existe un troisième tome qui reprend les réponses de médecins)

Louis-Philippe de SEGUR, *Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de Napoléon*, présentation et notes par Jean TULARD, Imprimerie Nationale, 1993 (1804), XLIV-134 p. (pour les questions de préséances)

Auguste SIMIAN, *Moyen de prévenir les faillites, par l'établissement d'une caisse de secours, sous la direction de la Chambre de Commerce de Paris*, impr. Abel Lanoë, 1821, 31p. (un bel exemple du type de projets que la Chambre peut recevoir)

TERNAUX aîné, *Mémoire sur les moyens d'assurer les subsistances de la ville de Paris par l'établissement d'une Compagnie de prévoyance*, C. Ballard, 1818, 52p. (contient une lettre de J.B. Say soutenant l'auteur et deux pages d'appendice ajoutées en 1819, malgré le maintien de la date d'édition ; ce projet d'un de ses membres est longuement discuté à la Chambre)

Louis WOLOWSKI, *Etudes d'économie politique et de statistique*, Guillaumin, 1848, LXVII-423 p. (numérisé en mode image dans Gallica ; j'ai particulièrement consulté la sixième partie, sur la statistique)

Proclamations électorales de membres de la Chambre de Commerce

Je n'ai dépouillé que la plupart de celles qui sont conservées à la Bibliothèque Nationale. En revanche, le fait que ces proclamations soient, pour ma période, reliées en recueils, m'a souvent permis d'accéder à l'ensemble des débats de la circonscription où les membres se présentaient. J'indique donc les cotes des recueils qui ont été dépouillés avant d'isoler les titres des pièces les plus intéressantes. Je reprends les formes de signature présentes sur les pièces.

LE54-790 à 1070 : élections à la Chambre des députés, 1834-38 : pièces 873-896 et 993-1032 pour la Seine, la Seine-et-Oise, et la Seine-et-Marne.

H. GANNERON, *A MM. les électeurs du 4^o arrondissement de Paris*, impr. Mme de Lacombe, sd [1834], 3p.

P. MARMET [déclaration de candidature, 7^o arrondissement de Paris], sd [1834].

PANIS, *A MM. les électeurs du 12^o arrondissement de la Seine*, sd [1837].

LE54-1071 à 1370 : élections de 1839 (tous départements)

Benjamin DELESSERT, *A MM. les électeurs de l'arrondissement de Saumur*, 12 février 1839, 3p.

Jacques LEFEBVRE, *A Messieurs les électeurs du 2^o arrondissement de la Seine*, 14 février 1839, 2p.

Un électeur du 2^o arrondissement de Paris, à ses collègues, sd [1839], 4p. (contre Lefebvre).

Jacques LEFEBVRE, *A Messieurs les électeurs du 2^o arrondissement*, 2 mars 1839, 2p. (réponse au précédent).

H. GANNERON, *A Messieurs les électeurs du 4^o arrondissement de Paris*, 16 février 1839, 3p.

PEPIN-LEHALLEUR, *A Messieurs les électeurs du 4^o arrondissement de Paris*, 19 février 1839, 2p.

Horace SAY, *A Messieurs les électeurs du cinquième arrondissement*, 27 novembre 1839, 3p.

LE54-2027 à 2094 : élections de 1846 dans le département de la Seine

Comité électoral de l'industrie [Hippolyte Dien], juillet 1846, 1p.

BERTRAND, président du Tribunal de Commerce, *A Messieurs les électeurs du troisième collège de la Seine*, 16 juillet 1846, 3p.

Le Cercle électoral du commerce à Messieurs les électeurs du 5^o arrondissement, sd [1846], 4p.

Le comité électoral du V^o arrondissement à MM. les Electeurs, sd (1846), 1p.

LE54-2133 à 2199 : élections partielles de 1846-48

BERTRAND, *A Messieurs les électeurs du 4^o arrondissement de Paris*, 20 juin 1847, 3p.

BERTRAND, *Circulaire adressée par M. Bertrand à MM. les électeurs du 3^o arrondissement de Paris, le 16 juillet 1847*, 2p.

BERTRAND, *Circulaire adressée par M. Bertrand aux électeurs de l'arrondissement de Sens, le 8 octobre 1837*, 3p. [se retrouve, malgré la date, sous la même cote que les deux précédentes]

Anonyme, *Elections du 4^o arrondissement*, s.d. [1847], 2p. (contre Bertrand).

Horace SAY, *A Messieurs les électeurs du 4^o arrondissement de Paris*, 12 juin 1847, 3p.

Horace SAY, *A Messieurs les électeurs du 4^o arrondissement de Paris*, 25 juin 1847, 3p.

Un opposant, *A Messieurs Ch. Lemor et Outin, membres du Conseil des trente-trois*, sd [1847], 4p. (contre Say).

Un opposant, *A messieurs les membres du Comité des électeurs de l'opposition du 4^o arrondissement*, sd [1847], 7p. (contre Say).

Simple réflexions d'un électeur du centre gauche, 28 juin 1847, 1p. (contre Say).

Un électeur, adversaire de la corruption et de la fraude, *Un électeur du 4^o arrondissement à ses collègues*, 24 juin 1847, 3p.

LE64 - 1134-1699 : élections à l'Assemblée Constituante de 1848, Seine à Yonne, et élections complémentaires

Horace SAY, *Aux citoyens électeurs du département de la Seine*, 16 mai 1848, 1p.

L. BELLET, *Un sou. Cri de ralliement. Elections de septembre*, chez Lévy, septembre 1848, 13p.

Comité électoral central du commerce et de l'industrie, 1^o septembre 1848, 2p.

4 LE 77 4-442 : élections au Corps Législatif, 1852-59, tous départements

F. DEVINCK, *A MM. les électeurs de la 2^o circonscription du département de la Seine*, 25 février 1852.

F. DEVINCK, *A MM. les électeurs de la 2^o circonscription du département de la Seine*, 15 juin 1857.

A. DUPERIER, *A MM. les électeurs de la 3^o circonscription électorale du département de la Seine*, sd (1852).

Germain THIBAUT, *A MM. les électeurs de la 3^o circonscription électorale*, 21 septembre 1852.

Germain THIBAUT, *A MM. les électeurs de la 3^o circonscription électorale du département de la Seine*, juin 1857.

Des électeurs de la troisième circonscription, *Elections des 5 et 6 juillet - A MM. les électeurs de la 3^o circonscription*, 1^o juillet 1857.

Autres publications de membres de la Chambre ou sur des membres de la Chambre

Ne sont citées ici que celles qui n'entrent pas dans les catégories précédentes. J'ai maintenu deux brochures concernant des membres entrés après 1852 (Aubry et Roy), dans la mesure où elles donnaient des indications sur les carrières passant par les institutions du commerce. La liste est présentée par ordre alphabétique des noms des membres concernés.

Félix Aubry, 1813-1890, Librairies et Imprimeries réunies, 1891, 35 p.

Charles DUPIN, *Travaux et bienfaits de M. le baron Benjamin Delessert*, Firmin Didot frères, 1847, 88p.

François DEVINCK, *Pratique commerciale et recherches historiques sur la marche du commerce et de l'industrie*, L. Hachette et cie, 1867, 496p. (cet ouvrage est surtout intéressant par ce qu'il révèle de la culture de l'auteur)

Réponses aux questions soumises par MM. les membres de la Chambre du Commerce de Paris, à M. Ambroise-Firmin Didot, ancien membre de la Chambre de Commerce et du Conseil des Manufactures, sur la situation de la librairie, de l'imprimerie, de la fonderie de caractères, et de la papeterie, imprimerie A.F. Didot, mars 1831, 30p. (important également pour l'histoire des enquêtes sur la situation de l'industrie)

Eugène DAIRE (éd.), *Physiocrates. Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau, Le Trosne*, rééd. Osnabrück : Otto Zeller, 1966 (éd. Guillaumin, 1846), LXXXVIII-1027p. (une introduction sur la vie et l'œuvre de Dupont, et une indication sur le regard porté par la génération suivante d'économistes également représentée à la Chambre)

Paul DUCHON (éd.), *Mémoires de Laffitte (1767-1844)*, Firmin-Didot, 1932, XIX-347p. (consultés principalement pour vérifier qu'il n'y est rien dit de la Chambre)

Jacques S. LANQUETIN, *Edilité parisienne. Vues administratives d'ensemble et considération des besoins de l'avenir. Faciliter la circulation au centre, assainir, régénérer les vieux quartiers, améliorer, embellir partout*, imprimerie de Vinchon, 1843, 98p.

A.B. [sans doute Adolphe Blaise], *M. Legentil*, impr. de Bajat, sd [entré à la Bibliothèque Royale en 1842], 15p.

Discours prononcé par M. Germain Thibaut, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris aux funérailles de M. Legentil, président de la Chambre, le 1^o octobre 1855, typ. Charles de Mourgues frères, 3p.

Notice biographique sur M. le Comte Pillet-Will. Extrait de la *Revue générale biographique politique et littéraire*, livraison d'octobre 1843, publiée sous la direction de M. E. PASCALLET, 2^o éd., Paris, 1843, impr. Mme Lacombe, 30p.

Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, etc. (Laurent-Antoine PAGNERRE, président), *Notice nécrologique sur M. Jules Renouard, libraire, ancien juge au Tribunal de commerce, ancien membre de la Chambre de Commerce de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, lue dans l'assemblée générale du 7 juin 1854*, impr. Pillet fils aîné, 3p.

Gustave-Emmanuel ROY, *1823-1906, Souvenirs*, Nancy : Berger-Levrault et cie, 1906, 341p.

Horace SAY, *Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil, et considérations générales sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur*, Guillaumin, 1839, 333p. (permet de se rendre compte de la méthode de travail de l'auteur à un moment de transition, pour lui, entre pratique et théorie)

Horace SAY, *Etudes sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine*, Guillaumin, 1846, 484p. (moins utilisé pour le fond, centré sur les questions budgétaires et pour lequel il existe d'autres sources, que pour connaître certaines idées de l'auteur ; publié partiellement en feuilleton dans le *Journal des Economistes*)

Sources littéraires et mémoires

Le site émanant de l'UMR 6039 : Bases, Corpus et Langage du CNRS : <http://134.59.31.1/~brunet/BALZAC/index.html> donne accès à la quasi totalité de la *Comédie Humaine*, numérisée en mode texte, avec recherche de mots ou d'expressions possibles (j'ai notamment employé les expressions « Chambre(s) de Commerce » et « Tribunal(aux) de Commerce »). Il m'a également confirmé la nécessité de consulter Honoré de BALZAC, *César Birotteau*, Le Livre de Poche, 1972 (1837), 353p.

Henri Joseph GISQUET, *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même*, 1840, vol.1, 552p. (pour vérification sur l'absence de mention de la Chambre par ce préfet de police qui avait failli y être élu, et pour en savoir plus sur sa carrière commerciale)

Étienne de JOUY, *L'hermite de la Chaussée-d'Antin ou Observations sur les moeurs et les usages parisiens au commencement du XIXe siècle, II*, Pillet, 1815, 393p. (numérisé en mode texte dans Gallica, mentionne la Chambre de Commerce en la confondant avec le Tribunal)

Charles de REMUSAT, *Mémoires de ma vie*, présenté par C.-H. Pouthas, Plon, 1958, 5 volumes. (notamment pour ses nombreuses mentions de membres de la Chambre de Commerce, en général à propos de leurs activités politiques)

BIBLIOGRAPHIE

Inspirations méthodologiques

Il s'agit ici d'évoquer certaines des lectures qui ont accompagné, plus ou moins directement, cette recherche, tout en se situant loin de son terrain : l'exercice ne vise bien sûr pas à l'exhaustivité.

Certains éléments se rattachent à la question du traitement des données sur les membres : des propositions directement techniques aux textes plus théoriques, de la tradition française, médiévale et moderne, aux derniers raffinements des sociologues anglo-saxons. Mes propres choix ont relevé à la fois de préférences théoriques et de contraintes pratiques, mais tous ces ouvrages ont contribué à ma réflexion.

L'Année sociologique, n°1, 1997 : numéro spécial sur les réseaux sociaux (qui les aborde à des échelles très diverses, des liens interpersonnels aux coalitions gouvernementales).

Françoise AUTRAND (éd.), *Prosopographie et genèse de l'Etat moderne*, Collection de l'ENS de jeunes filles, n°30, 1986, 358p. (synthèse des résultats obtenus lors du plus grand engouement français pour la méthode). Trois articles de synthèse et programmatique m'ont été particulièrement utiles :

Jean-Philippe GENET, « Prosopographie et genèse de l'Etat moderne », p.9-12.

Françoise AUTRAND, « Y a-t-il une prosopographie de l'Etat médiéval ? », p.13-18.

Jacques VERGER, « Conclusion », p.345-355.

Pierre BOURDIEU, *La noblesse d'Etat*, Editions de Minuit, 1989, 569p.

Alain DEGENNE et Michel FORSE, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 1994, 288p. (un manuel qui aborde aussi bien la théorie mathématique et sociologique que les applications)

Emmanuel LAZEGA, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, PUF, 1998, 128p. (l'autre manuel de référence en français sur les analyses de réseaux, abordant en particulier le rapport aux institutions et à l'étude des pratiques de travail)

Hélène MILLET (éd.), *Informatique et prosopographie*, éd. du CNRS, 1985, 360p. (nombreux exemples d'apports et de limites)

Renewal and Critique in Social Theory. Theory and Society, vol. 26/2-3, April-June 1997. (en particulier : Roberto FRANZOSI and John W. MOHR, « New directions in formalization and historical analysis », p.133-160 ; synthèse des avancées récentes en matière d'étude de réseaux, de trajectoires, d'analyse des événements et d'analyse lexicale, extrêmement utile aux historiens)

Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, éd. de l'EHESS, 1999, 574p. (les chapitres : « Le champ réformateur : 1880-1914 : un modèle », « Patronages », « Entrepreneurs en réforme », « Nouvelles spécialités », p. 357-476, constituent, au-delà du thème abordé, un ensemble de propositions méthodologiques importantes sur l'étude conjointe d'un milieu social, de trajectoires et d'institutions)

S.P. BORGATTI, M.G. EVERETT and L.C. FREEMAN, *Ucinet 5.0 version 1.00*, Natick : Analytic Technologies, 1999 (logiciel d'analyse de réseaux le plus communément utilisé – son avant-dernière version peut être téléchargée gratuitement à partir du site www.heinz.cmu.edu/project/INSNA/ ; j'ai utilisé une petite partie de ses capacités pour mon étude des Commissions de la Chambre)

Andrew ABBOTT, « Sequence analysis : new methods for old ideas », *Annual review of sociology*, 21, 1995, p.93-113.

Andrew ABBOTT and Alexandra HRYCAK, « Measuring resemblance in sequence data : an optimal matching analysis of musicians' careers », *American Journal of Sociology*, vol. 96, n°1, July 1990, p.144-185.

Andrew ABBOTT, *Optimize*, Windows version (disponible gratuitement sur le site de l'auteur : <http://www.spc.uchicago.edu/users/abbot/optimize.htm> ; des propositions méthodologiques importantes et appliquées sur l'étude des carrières)

Luc BOLTANSKI, « L'espace positionnel - Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, XIV, janvier-mars 1973, 25p. (une synthèse qui reste utile sur une vision possible de la question des cumuls)

Mustafa EMIRBAYER, Jeff GOODWIN, « Network analysis, culture and the problem of agency », *American Journal of Sociology*, vol. 99/6, May 1994, p.1411-1453. (belle synthèse sur les problèmes posés par un emploi irréflecti de l'analyse de réseaux, et sur ses rapports possibles avec les analyses fondées sur la notion d'identité ou de culture)

Michel FLEURY, « Prosopographie et histoire de l'administration », dans *Histoire de l'administration française depuis 1800. Problèmes et méthodes*, Genève : Droz/ Paris : Minard-Champion, 1972, p.91-99. (une proposition radicale dans sa volonté cumulative, témoignage d'une époque de la prosopographie française)

John F. PADGETT and Christopher K. ANSELL, « Robust action and the rise of the Medici, 1400-1434 », *American Journal of Sociology*, vol. 98, n°6, May 1993, p.1259-1319. (article fondateur pour ce qui est de l'application des analyses de réseaux à des problèmes historiques complexes, et sur la question des stratégies familiales)

John F. PADGETT, « Organizational genesis, identity and control : the transformation of banking in Renaissance Florence », 1998, papier préliminaire présenté à l'EHESS en mai 2000. (poursuite des analyses de l'auteur portant sur un milieu assez comparable à ceux que j'étudie)

John F. PADGETT, « Mobility as control : congressmen through committees », dans Ronald L. BREIGER (ed.), *Social mobility and social structure*, Cambridge University Press, 1990, p.27-58. (propose une méthode d'analyse du travail en Commissions)

Un autre ensemble concerne les travaux qui, sur des périodes différentes, abordent des problématiques qui ont contribué à structurer la mienne.

Marc-Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, La Découverte, 2000. (des propositions et une bibliographie importantes sur l'étude des pratiques administratives – et un article d'Alain CHATRIOT, « Les hauts fonctionnaires du Conseil d'Etat au Conseil national économique : la construction d'une institution d'Etat », p.387-399)

Suzanne BERGER (ed.), *Organizing interests in Western Europe. Pluralism, corporatism, and the transformation of politics*, Cambridge University Press, 1981, 420p. (l'ouvrage constitue une bonne introduction aux problématiques anglo-saxonnes sur le « néo-corporatisme » et la formation de groupes d'intérêts, qui, si elles ne peuvent s'appliquer directement à la France du XIX^e siècle, offrent un ensemble de concepts très utiles)

Notamment : Suzanne BERGER, « Introduction », p.1-23.

Charles S. MAIER, « » Fictitious bonds... of wealth and law » : on the theory and practice of interest representation », p.27-61.

Philippe C. SCHMITTER, « Interest intermediation and regime governability in contemporary Western Europe and North America », p.287-327.

Alain CHATRIOT, *Représenter la société. Le Conseil National Economique 1924-1940, une institution entre expertise et négociation sociale*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Pierre ROSANVALLON, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2001, 893p. (2 vol.) (ce travail réalisé en parallèle au mien porte sur une institution confrontée à bien des problèmes comparables à ceux des Chambres de Commerce – et d'ailleurs contestée par ces Chambres)

Mary DOUGLAS, *Comment pensent les institutions*, La Découverte/MAUSS, 1999 (1986), 180p. (cet ouvrage très général d'une anthropologue mobilisant l'ensemble des sciences sociales emploie le terme d'institution dans son sens le plus général ; mais ses réflexions sur les classifications, en particulier, restent stimulantes)

Bernard LEPETIT (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Albin Michel, 1995, 337 p. Des propositions de méthode essentielles, notamment :

Bernard LEPETIT, « Histoire des pratiques, pratique de l'histoire », p.9-22.

Jacques REVEL, « L'institution et le social », p.63-84.

Alain DEWERPE, « L'exercice des conventions. Le cas de l'industrie navale française (fin XIX^e-début XX^e siècle) », p.99-126.

Jean-Yves GRENIER, « Expliquer et comprendre. La construction du temps de l'histoire économique », dans p.227-251.

Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Gallimard Seuil, 1996, 243p.

Notamment : Jacques REVEL, « Micro-analyse et construction du social », p.15-36.

Paul-André ROSENTAL, « Construire le « macro » par le « micro » : Fredrik Barth et la *microstoria* », p.141-159.

Simona CERUTTI, « Processus et expérience : individus, groupes et identités à Turin au XVII^e siècle », p.161-186.

Jean-Yves TREPOS, *La sociologie de l'expertise*, PUF, 1996, 128p. (permet de comprendre les problèmes contemporains du recours aux « experts », souvent très différents de ceux du XIX^e siècle, mais qui participent à une réflexion sur les institutions consultatives)

Robert BOYER, « Economie et histoire : vers de nouvelles alliances ? », *Annales. Economies Sociétés Civilisations*, novembre-décembre 1989, p.1397-1426.

Patrick FRIDENSON, « Les organisations, un nouvel objet », *Annales. Economies Sociétés Civilisations*, novembre-décembre 1989, p.1461-1477. (à la fois synthèse et programme stimulant, comme l'article précédent)

Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », *Le Débat*, n°17, décembre 1981, p.133-136.(synthèse efficace et programmatique des premiers travaux italiens)

Avner GREIF « Théorie des jeux et analyse historique des institutions. Les institutions économiques du Moyen Age », *Annales HSS*, mai-juin 1998, p.597-635.

Avner GREIF, « Micro theory and recent developments in the study of economic institutions through economic history », dans David M. KREPS and Kenneth F. WALLIS (eds.), *Advances in economic theory*, Cambridge University Press, 1997, vol.II (deux des articles les plus généraux d'un auteur qui a contribué à renouveler l'étude des institutions économiques, de façon à la fois très formalisée et attentive aux pratiques)

Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix : Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, éd. de l'EHESS, 2001, 446p. (modèle d'un travail historique informé par la théorie des jeux et l'économie de l'information)

Philippe MINARD, « Faire l'histoire sociale des institutions : démarches et enjeux », *Bulletin de la SHMC*, 2000, 3&4, p.119-123.

Jean-Claude PERROT, « Quelques préliminaires à l'intelligence des textes économiques », dans *Une histoire intellectuelle de l'économie politique, XVII^e-XVIII^e siècle*, éd. de l'EHESS, 1992, p.7-60. (sans doute le meilleur résumé des apports méthodologiques de l'auteur)

Charles SABEL and Jonathan ZEITLIN, « Historical alternatives to mass production : politics, markets and technology in nineteenth-century industrialization », *Past and Present*, n°108, 1985, p.133-176. (le premier article de deux auteurs qui ont renouvelé l'histoire de l'industrialisation)

Jean-Frédéric SCHAUB, « L'histoire politique sans l'Etat : mutations et reformulations », dans C. BARROS (ed.), *Historia a debate*, T.III, Actes du congrès international de 1993, Saint-Jacques de Compostelle, 1995, p.217-235. (un bilan critique de l'historiographie française)

Jean-Fabien SPITZ, « Comment lire les textes politiques du passé ? Le programme méthodologique de Quentin Skinner », *Droits*, 10, 1989, p.133-145. (un résumé commode de propositions qui s'appliquent à l'origine à l'histoire de la philosophie, mais constituent un rappel précieux pour toute forme d'histoire des idées)

Alessandro STANZIANI, « Information, institutions et temporalité. Quelques remarques critiques sur l'usage de la nouvelle économie de l'information en histoire », *Revue de Synthèse*, janvier-juin 2000, p.117-155. (à la fois synthèse de travaux récents et mise en garde utile contre des confusions de vocabulaire et contre la subordination de l'histoire à l'économie)

Histoire générale et politique, guides de recherche et dictionnaires biographiques

Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848 : étude d'une mutation de sociabilité*, Armand Colin, 1977, 105p.

René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets, du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoires nominatif et territorial*, Archives nationales, 1981, 423p.

Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU, *Histoire générale de la presse française. 2, De 1815 à 1871*, PUF, 1969, 467p.

Michel BRUGUIERE et Pierre-François PINAUD, *Guide du chercheur pour la période 1789-1815. Les sources de l'histoire financière et économique*, Genève : Droz, 1992, 193p.

Christophe CHARLE, Jean NAGLE, Marc PERRICHET, Michel RICHARD, Denis WORONOFF, *Prosopographie des élites françaises (XVI^e-XX^e siècles). Guide de recherche*, CNRS – IHMC, 1980, 178p.

Henry COSTON, *Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des affaires*, éd. Alain Moreau, 1975, 599p. (l'auteur reste aussi connu des historiens pour son antisémitisme que pour le caractère souvent complet de ses renseignements ; l'ouvrage n'a été utilisé que comme complément pour la confirmation de liens généalogiques, sur les familles André, Darblay, Davillier, D'Eichthal, Didot, Fould, Hachette, Hottinguer)

Alfred FIERRO, *Bibliographie analytique des biographies collectives imprimées de la France contemporaine (1789-1985)*, Champion, 1986, 376p.

Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. 1, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p. (notices limitées en nombre – l'ouvrage n'a jamais été complété – mais d'une précision exceptionnelle)

- François FURET *La Révolution. De Turgot à Jules Ferry, 1770-1880*, Hachette, 1988, 525p.
- Louis GIRARD, William SERMAN, Edouard CADET, Rémi GOSSEZ, *La Chambre des députés en 1837-1839. Composition, activité, vocabulaire*, Publications de la Sorbonne, 1976, 239p. (un intéressant chapitre concerne les pétitions)
- André JARDIN et André-Jean TUDESQ, *La France des notables. L'évolution générale. 1815-1848*, Seuil, 1973, 249p.
- Philippe JOBERT (dir.), *Les patrons du second Empire - Bourgogne*, Picard/ Le Mans : Cénomane, 1991, 259p. (les autres tomes de cette série éditée par l'IHMC, qui en compte actuellement six, ont été consultés également mais ne comprennent que des renseignements ponctuels dans des biographies de descendants de membres ; en revanche ce tome est précis sur Chagot et sur Boigues)
- Arnaud de MAUREPAS, *Economie et finances au XIXe siècle : guide du chercheur 1789-1870*, CHEFF, 1998, XXIV-780p
- Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933. (l'ouvrage toujours inachevé – en 1999, il atteint La Rochefoucauld – contient bon nombre de courtes notices sur des membres de la Chambre)
- Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p. (indications en général très brèves sur les carrières des conseillers)
- Jeanne PRONTEAU, *Notices biographiques. 1 [...] et Tableau de répartition par régimes des membres des assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine, de 1800 à 1871...*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1960, 55p. (quelques notices qui ne concernent pas des membres de la Chambre et une liste générale utile)
- Pierre ROSANVALLON, *La monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830*, Fayard, 1994, 377p. (à la fois recueil de textes et réflexion sur l'instauration d'une monarchie parlementaire)
- Benoît YVERT (dir.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Perrin, 1990, 1028p. (notices souvent très partiales)
- Jean-Pierre HIRSCH, « L'imbroglia révolutionnaire : conflits et consensus », dans Jacques JULLIARD (dir.), *Histoire de la France, tome 3 : L'Etat et les conflits*, Le Seuil, 1990, p.211-270.
- Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n°33, 1985, p.73-93.
- Mona OZOUF, « Fortune et infortunes d'un mot », *Le Débat*, n°13, juin 1981, p. 28-39. (panorama des clichés sur le « jacobinisme » français et synthèse sur ses réalités)
- Gérard SAUTEL, « Droit de pétition, doctrine sociale et perspective révolutionnaire, mai 1791 », dans Jean-Louis HAROUËL (dir.), *Histoire du droit social. Mélanges en hommage à Jean Imbert*, 1989, p.483-492.

Histoire économique, sociale et financière du XIX^e siècle

Gérard BEAUR et Philippe MINARD (dir.), *Atlas de la Révolution française, 10, Economie*, éd. de l'EHESS, 1997, 125p. (comprend des pages stimulantes sur les institutions du commerce)

Louis BERGERON, *Les capitalistes en France (1780-1914)*, Gallimard, 1978, 234p. (synthèse utile comprenant des documents parfois rares)

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire* Paris – La Haye – New York : Mouton, 1978, 436p.

Louis BERGERON, *Les Rothschild et les autres. La gloire des banquiers*, Perrin, 1991, 203p. (deux ouvrages essentiels tant sur un type de fonctionnement économique que sur des familles précises)

Jean BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, tome 3, Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière et cie, 1943, 288p. (reste précieux pour des renseignements sur les grandes familles de banquiers)

Charles CARRIERE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, thèse pour le doctorat ès lettres, faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, Marseille : impr. A. Robert, 1973, 1111p. (important pour sa contribution à la définition des milieux du négoce)

Jean-Pierre CHALINE, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Presses de la FNSP, 1982, 503p.

Serge CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, éd. de l'EHESS, 1991, 733p. (riche en renseignements biographiques et généalogiques aussi bien qu'en indications sur certains débats douaniers)

Adeline DAUMARD, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, SEVPEN, 1963, 661p. (important notamment pour son évocation de la vie politique)

Catherine DUPRAT, « Pour l'amour de l'humanité ». *Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, tome I, éd. du CTHS, 1993, 483p.

Catherine DUPRAT, *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, 1996, 2 tomes. (l'ensemble de ces ouvrages représente l'édition d'une thèse d'Etat qui éclaire les activités philanthropiques de nombreux membres de la Chambre, ainsi que certaines questions sociales qui y sont abordées)

Charles Eldon FREEDEMAN, *Joint-stock enterprise in France, 1807-1867 : from privileged company to modern corporation*, Chapel Hill : University of North Carolina press, 1979, XV-234 p.

Georges GALLAIS-HAMONNO et Pierre-Cyrille HAUTCOEUR (dir.), *Les marchés financiers . XIX^e siècle*, CHEFF, à paraître, 4 tomes (volumes 3 à 6, 478 + 319 + 364 + 205p.) (je remercie P.C. Hautcoeur qui m'a laissé consulter les épreuves de l'ouvrage)

Bertrand GILLE, *Recherches sur la formation de la grande entreprise capitaliste, 1815-1848*, SEVPEN, 1959, 168p. (évoque notamment différents groupes de pression)

Bertrand GILLE, *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, PUF, 1959, 380p. (riches en informations sur les activités économiques de membres de la Chambre)

Bertrand GILLE, *La banque en France au XIX^e siècle. Recherches historiques*, Paris-Genève : Droz, 1970, 284p. (consulté principalement pour son chapitre sur les saint-simoniens et le crédit)

Maurice GONTARD, *La Bourse de Paris, 1800-1830*, Edisud, 2000, 285p. (avec l'ouvrage collectif à paraître au CHEFF, cette publication posthume constitue l'une des rares sources d'informations sur l'institution ; s'il s'agit surtout d'un récit de l'évolution des cours, bien des indications puisées dans les archives des agents de changes sont inédites et précieuses)

L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle, Seuil, 1980, 317p. : Catherine DUPRAT, « Punir et guérir. En 1819, la prison des philanthropes », p.64-122, Michelle PERROT, « 1848. Révolution et prisons », p.277-312, abordent le débat mal connu sur le travail des prisonniers et complètent l'évocation des milieux philanthropiques.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p. (utile pour ses fiches biographiques)

Yves LECLERCQ, *Le réseau impossible. La résistance au système des grandes compagnies ferroviaires et la politique économique en France, 1820-1852*, Genève : Droz, 1987, 287p. (principale synthèse concernant les débats de la période)

Michel LESCURE, *Les banques, l'Etat et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, éd. de l'EHESS, 1982, 611p.

Maurice LEVY-LEBOYER, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle*, PUF, 1964, 813p. (fondé entre autres sur une utilisation fréquente des archives de la Chambre de Commerce, l'ouvrage reste précieux pour le commerce international en particulier)

Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France : de la révocation de L'Edit de Nantes à la Révolution. 2, De la banque aux finances (1730-1794)*, SEVPEN, 1961, 861p.

Olivier PETRE-GRENOUILLEAU, *Les négoce maritimes français, XVII^e-XX^e siècle*, Belin, 1997, 255p. (synthèse commode sur un monde mal connu pour ce qui est du XIX^e siècle)

Alain PLESSIS, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1982, X-294 p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444 p. (ces deux tomes d'une thèse d'Etat sont riches en indications sur des hommes – et sur leur milieu – déjà en activité avant 1848 pour la plupart)

Alain PLESSIS, *Histoires de la Banque de France*, Albin Michel, 1998, 216p.

William M. REDDY, *The rise of market culture. The textile trade and French society, 1750-1900*, Cambridge University Press/ Maison des Sciences de l'Homme, 1984, 402p. (utile notamment pour sa vision critique des enquêtes sociales)

Georges RIBEILL, *La révolution ferroviaire. La formation des compagnies de chemins de fer en France (1823-1870)*, Belin, 1993, 478p.

Peter N. STEARNS, *Paths to authority. The middle class and the industrial labor force in France, 1820-48*, Urbana-Chicago-London : University of Illinois Press, 1978, 222p. (une étude des mentalités bourgeoises qui mobilise en particulier les écrits des Chambres de Commerce)

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422 p. (dictionnaire biographique aux notices extrêmement riches, au-delà même des régents et censeurs)

André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale* (2 tomes), PUF, 1964, 1277p. (l'ouvrage éclaire notamment certaines positions du Conseil Général de la Banque de France et signale des sources souvent originales sur d'autres questions)

Louis BERGERON, « Problèmes économiques de la France napoléonienne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, juillet-septembre 1970, p. 469-505. (synthèse utile)

Louis BERGERON, « Négociants et manufacturiers français dans les premières décennies du dix-neuvième siècle : d'une approche typologique à une analyse sociologique », *Revue historique*, janvier-mars 1979, n°529, p.131-142.

Louis BERGERON, « Haute banque parisienne et spéculation immobilière au XIX^e siècle », dans Maurice GARDEN (dir.), *Construire la ville XVIII^e-XIX^e siècles*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1983, p.13-25.

Louis BERGERON, « Le négoce international en France à la fin du XVIII^e siècle : quelques remarques en guise de conclusion », dans François CROUZET (dir.), *Le négoce international, XIII-XIX^e siècle*, Economica, 1989, p.199-203.

Jérôme BOURDIEU et Bénédicte REYNAUD, « Externalities and institutions : the decrease in working hours in nineteenth century France », document de travail, janvier 2000, 41p. (je remercie les auteurs de m'avoir laissé consulter cet article qui propose des hypothèses sur les spécificités françaises en matière de réduction du temps de travail)

Michel BRUGUIERE, « Finance et noblesse. L'entrée des financiers dans la noblesse d'Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, juillet-septembre 1970, p.665-670.

Georges CLAUSE, « L'industrie lainière rémoise à l'époque napoléonienne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, juillet-septembre 1970, p. 574-595. (évoque notamment le rôle d'un Conseil de Commerce)

Roger DUFRAISSE, « La politique douanière de Napoléon », *Revue de l'Institut Napoléon*, 1974, p.3-25.

Gérard GAYOT, « Des durables opportunités du marché de l'Etat dans l'industrie textile française pendant la Révolution », dans *Etat, finances et économie pendant la Révolution française*, CHEFF, 1991, p.305-316.

Jean-Jacques HEMARDINQUER, « Une correspondance de banquiers parisiens (1808-1815). Aspects socio-politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t.17, juillet-septembre 1970, p.514-539. (article essentiel dans la mesure où il donne de larges extraits d'une source apparemment perdue)

Yves LECLERCQ, « La formation d'une banque centrale : la Banque de France. Années 1830-années 1850 », *Revue Economique*, janvier-février 1999, p.151-174.

Yves LEQUIN, « Apprenticeship in Nineteenth-Century France : A Continuing Tradition or a Break with the Past ? », dans Steven L. KAPLAN and Cynthia J. KOEPP (eds.), *Work in France*, Ithaca : Cornell University Press, 1986, p. 457-474. (cette synthèse porte surtout sur la deuxième moitié du siècle)

Jeanne PRONTEAU, « Investissements immobiliers urbains et conjoncture : Construction et aménagement des nouveaux quartiers de Paris (1820-1826) », *Histoire des entreprises*, n°2, novembre 1958, p 8-32.

Stéphane REZNIKOW, « Les envolées de la Bourse de Paris au XIX^e siècle », *Etudes et documents du CHEFF*, II, 1990, p.223-244.

Philippe SUEUR, « La loi du 22 mars 1841. Un débat parlementaire : l'enfance protégée ou la liberté offensée », dans Jean-Louis HAROUËL (dir.), *Histoire du droit social. Mélanges en hommage à Jean Imbert*, 1989, p.493-508.

Patrick VERLEY, « Les sociétés d'agents de change parisiens au XIX^e siècle », *Etudes et documents du CHEFF*, I, 1989, p.127-147.

Eugene N. WHITE, « The evolution of banking theory during the French Revolution », dans Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (éd.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, Actes du Colloque International de Vizille, *Economie et Sociétés*, n°s 7-10, 1989, p.451-463.

Eugene N. WHITE, « Experiments with free banking in France, 1789-1814 », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.307-324.

Histoire de la pensée économique et enseignement commercial

Franco ANGIOLINI et Daniel ROCHE (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, éd. de l'EHESS, 1995, 593p.

Notamment : Jochen HOOCK, « L'enseignement commercial anglais au XVIII^e siècle », p.159-173.

Pierre JEANNIN, « Distinction des compétences et niveaux de qualification : les savoirs négociants dans l'Europe moderne », p.363-397.

Gilles FEYEL, « Négoce et presse provinciale en France au XVIII^e siècle : méthodes et perspectives de recherches », p.439-511.

Simone MEYSSONNIER, « Deux négociants économistes : Vincent de Gournay et Véron de Forbonnais », p.513-553.

Yves BRETON, Michel LUTFALLA, *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Economica, 1991, 670p.

Notamment : Lucette LE VAN-LEMESLE, « L'institutionnalisation de l'économie politique en France », p.355-388.

Joël RAVIX, « Le libre-échange et le protectionnisme en France », p.485-523.

Pierre DOCKES, Ludovic FROBERT, Gérard KLOTZ, Jean-Pierre POTIER, André TIRAN (dir.), *Les traditions économiques françaises, 1848-1939*, CNRS éditions, Paris, 2000, 1001p.

Notamment : Gilles JACOUD, « Léon Faucher, la monnaie et les banques », p.191-202.

Donald A. WALKER, « La relation entre la Bourse au XIX^e siècle et le modèle de Léon Walras d'un marché organisé », p. 443-459.

Francis DEMIER, « Les économistes libéraux et la crise de 1848 », p.773-784.

Entreprises et histoire, numéro spécial « Former des gestionnaires », juin 1997, n°14-15.

Notamment : André GRELON, « Ecoles de commerce et formation d'ingénieurs jusqu'en 1914 », p.29-45.

Jean-Pierre NIOCHE, « Enseigner les affaires par « des opérations de commerce simulées » », p.137-140 (commentaire d'un rapport de la Chambre de Commerce de Paris)

Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (éd.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, Actes du Colloque International de Vizille, *Economie et Sociétés*, n°s 7-10, 1989, 656p.

Notamment : Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER : « Prélude : une génération perdue ? », p.9-56.

Bernard DELMAS et Thierry DEMALS, « Du Pont et les « éclectiques » : la controverse sur la stérilité pendant la période révolutionnaire », p.125-139.

Francis DEMIER, « Les « économistes de la nation » contre l' « économie-monde » du XVIII^e siècle », p.281-303.

Claudine FONTANON et André GRELON (dir.), *Les professeurs du CNAM. Dictionnaire biographique 1794-1955*, INRP-CNAM, 1994, 2 tomes. Plusieurs articles ont été consultés car ils concernaient des individus entrés en rapport avec la Chambre ; souvent très détaillés, ils donnent la bibliographie du personnage.

Francis DEMIER, « Blanqui, Adolphe », tome 1, p.185-194. (la thèse de III^e cycle de 1979, soutenue par le même auteur à l'Université de Paris-X sur cet économiste, n'est pas consultable à la bibliothèque de cette université)

Pierre VIGREUX, « Payen, Anselme », tome 2, p.357-371.

Etienne ROTH, « Peligot, Eugène, Melchior », tome 2, p.372-381.

Bernadette BENSAUDE-VINCENT et Roger CHRISTOPHE, « Persoz, Jean-François », tome 2, p.389-398.

Raymond SAINT-PAUL, « Say, Jean-Baptiste », tome 2, p.540-550.

Jean-Yves GRENIER, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Albin Michel, 1996, 489p. (notamment sur les physiocrates)

Lucette LE VAN-LEMESLE, *L'enseignement de l'économie politique en France (1860-1939)*, thèse d'Etat, Université de Paris-I, dir. Antoine PROST, 1995, 1021+403p. (comprend en réalité plusieurs chapitres sur les années 1800-1860)

Philippe MAFFRE, *Les origines de l'enseignement commercial supérieur en France au XIX^e siècle*, thèse pour le doctorat de troisième cycle en histoire, Université de Paris-I, dir. Jean BOUVIER, 3 tomes, 1983, 1262p.

Luc MARCO et Evelyne LAURENT, *Le Journal des Economistes. Historique et tables résumées, 1841-1940*, Association Nationale des Docteurs ès Sciences Economiques, 1990, 124p.

Pierre ROSANVALLON, *Le libéralisme économique : histoire de l'idée de marché*, Seuil, 1989, IX-237 p.

Jean-Michel SERVET (dir.), *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, 477p.

Notamment : Jacqueline HECHT, « De la révolution scientifique à la révolution culturelle : l'enseignement de l'économie politique », p. 35-80.

Pierre-Henri GOUTTE, « Economie et transitions : l'œuvre économique et politique de Pierre-Samuel Dupont de Nemours au début de la Révolution française (1789-1792) », p.145-233.

« L'ENA en 1848 », *Etudes et documents du CHEFF*, I, 1989, p.448-449 et 455. (publication de documents)

Louis BERGERON, « Présentation », dans son édition de Jean-Antoine CHAPTAL, *De l'industrie française*, Imprimerie Nationale, 1993 (1819), p.7-52.

Yves BRETON, « Les économistes, le pouvoir politique et l'ordre social en France 1830-1851 », *Histoire, économie et société*, 2^e trimestre 1985, p. 233-252.

Francis DEMIER, « Avant-gardes économiques et diffusion de l'économie politique en France de 1815 à 1914 », *Economies et sociétés*, n^o6, octobre 1986, p.102-142.

Francis DEMIER, « Les "négociants-banquiers" des Chambres de Commerce promoteurs de l'enseignement de l'Economie politique au XIX^e siècle », *Revue d'histoire consulaire*, n^o0, avril 1991, p.16-19.

Claudine FONTANON, « Le Conservatoire National des Arts et Métiers (1794-1920) », dans Louis BERGERON et Patrice BOURDELAIS (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Belin, 1998, p.275-304.

Bertrand GILLE, « Etat de la presse économique et financière en France », *Histoire des entreprises*, n°s 4 et 6, novembre 1959 et novembre 1960, p. 59-76 et p.78-80.

Jean-Pierre HIRSCH, « Les milieux du Commerce, l'esprit de système et le pouvoir, à la veille de la Révolution », *Annales. Economies Sociétés Civilisations*, novembre-décembre 1975, p.1337-1370. (une étude exceptionnelle sur les idées des négociants, fondée notamment sur l'analyse de mémoires de Chambres de Commerce)

Lucette LE VAN-LEMESLE, « Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864 », *Revue d'économie politique*, n°2, 1985, p.134-149.

Michel LUTFALLA, « Aux origines du libéralisme économique en France : le "Journal des Economistes". Analyse du contenu de la première série, 1842-1853. », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1972, n°4, p.494-517.

Luc MARCO et Evelyne LAURENT, « Le *Journal des Economistes* ou l'apologie du libéralisme (1841-1940) », dans Luc MARCO (dir.), *Les revues d'économie en France, genèse et actualité, 1751-1994*, L'Harmattan, 1996, 320p.

Jean-Claude PERROT, « Les dictionnaires de commerce au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, janvier-mars 1981, p.36-67. (également reproduit dans l'ouvrage suivant)

Jean-Claude PERROT, « Economie politique », dans *Une histoire intellectuelle de l'économie politique, XVII^e-XVIII^e siècle*, éd. de l'EHESS, 1992, p.63-96.

Pierre ROSANVALLON, « Physiocrates », dans François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française. IV : Idées*, Flammarion, 1992 (première éd. 1988), p.359-371.

William M. REDDY, « The structure of a cultural crisis : thinking about cloth in France before and after the Revolution », dans Arjun APPADURAI (ed.), *The social life of things : Commodities in cultural perspective*, Cambridge University Press, 1986, p.261-284. (article important car souvent cité, qui évoque le *Dictionnaire du commerce* de 1837)

André TIRAN, « Jean-Baptiste Say (1767-1832) », dans Ludovic FROBERT, André TIRAN, Jean-Pierre POTIER (dir.), *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, Lyon : Institut des Sciences de l'Homme, 2000, p.360-376.

Madeleine VENTRE-DENIS, « Sciences sociales et Université au XIX^e siècle. Une tentative d'enseignement de l'économie politique à Paris sous la Restauration », *Revue historique*, 1977, n°2, p.321-342.

Histoire de la statistique et des enquêtes économiques et sociales

Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, éd. des archives contemporaines, 1988, 476p.

Eric BRIAN, *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Albin Michel, 1994, 462p. (outre l'intérêt que présente sa démarche, l'ouvrage comporte des indications utiles sur le XIX^e siècle)

Jean-Marie CHANUT, Jean HEFFER, Jacques MAIRESSE, Gilles POSTEL-VINAY (dir.), *L'industrie française au milieu du 19^e siècle. Les enquêtes de la Statistique générale de la France*, éd. de l'EHESS, 2000, 212p. (cette étude précise sur l'exécution des enquêtes et les catégories qu'elles emploient fournit un point de comparaison indispensable en ce qui concerne les enquêtes de la Chambre)

Alain DESROSIERES, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, 1993, 437p. (synthèse commode des renouvellements de l'histoire de la statistique)

Bertrand GILLE, *Documents sur l'état de l'industrie et du commerce de Paris et du département de la Seine, 1778-1810*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-Commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, 1963, 81p. (édition de textes dont plusieurs sont directement utiles à ma recherche)

Bertrand GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France. Des enquêtes du XVII^e siècle à 1870*, Paris-Genève : Droz, 1964, 291p.

KANG Zheng, *Lieu de savoir social. La société de statistique de Paris au XIX^e siècle, 1860-1910*, thèse de l'EHESS, dir. François FURET, 1989, LXXV-514p. (quelques pages concernent ma période)

Jean-Claude PERROT et Stuart WOOLF, *State and statistics in France, 1789-1815*, Chur – London – Paris – New York : Harwood Academic Publishers, 1984, XII-198p.

Cet ouvrage se compose de deux articles : Jean-Claude PERROT, « The golden age of regional statistics (year IV-1804) » p.2-76, qui correspond à l'introduction de *L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)*, Société des Etudes Robespierriennes, 1977.

Stuart WOOLF, « Towards the history of the origins of statistics : France, 1789-1815 », p.79-194, qui constitue une version augmentée d'un article publié dans *La Statistique en France à l'époque napoléonienne*, Bruxelles : Centre Guillaume Jacquemyns, 1981. (particulièrement intéressant sur les enquêtes de 1811-1812)

Régine de PLINVAL-SALGUES, *Bibliographie analytique des expositions industrielles et commerciales en France depuis l'origine jusqu'en 1867*, mémoire de diplômé de documentaliste, INTD, CNAM, avril 1960, 185p. dactyl. (en accès direct aux ACCIP, utilisé pour une réflexion sur les classifications sectorielles des enquêtes, car le mémoire donne celles qui sont utilisées à chaque exposition)

Hilde RIGAUDIAS-WEISS, *Les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848*, Félix Alcan, 1936, 262p. (synthèse qui n'a pas été remplacée sur les revendications ouvrières d'une enquête générale sur l'industrie, et sur l'enquête nationale lancée en 1848)

Brigitte SCHROEDER-GUDEHUS et Anne RASMUSSEN, *Les fastes du progrès. Le guide des Expositions universelles, 1851-1992*, Flammarion, 1992, 253p. (comprend des fiches descriptives sur les expositions, mais surtout une introduction d'Anne Rasmussen très précieuse sur l'évolution des classifications)

Oleg ARKHIPOFF, « Une révolution dans la Révolution : Condorcet, Lavoisier et Peuchet », dans Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (éd.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, Actes du Colloque International de Vizille, *Economie et Sociétés*, n^os 7-10, 1989, p.363-370.

Eric BRIAN, « Le prix Montyon de statistique à l'Académie royale des sciences pendant la Restauration », *Revue de synthèse*, avril-juin 1991, p.207-236. (ce prix est reçu, plus tardivement, par la Chambre ; l'article fait le point sur ce que sont les critères d'une « bonne » statistique pour les académiciens)

Jean-Pierre CHALINE, « Louis-René Villermé : l'homme et l'œuvre », dans Louis-René VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, réédité par Jean-Pierre CHALINE et Francis DEMIER, Etudes et documentation internationales, 1989, p.7-29.

Serge CHASSAGNE, « L'enquête, dite de Champagne, sur la situation de l'industrie cotonnière française au début de l'Empire (1805-1806) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1976, 54 (3), p.336-370.

Serge CHASSAGNE, « Les bureaux centraux, le personnel et les mécanismes administratifs », dans *La statistique en France à l'époque napoléonienne*, Bruxelles : Centre Guillaume Jacquemyns, 1981, p.153-161.

M. de CRECY, « Bibliographie analytique des enquêtes effectuées par ordre du Ministère du Commerce et de l'Agriculture de 1800 à 1918 », *Histoire des entreprises*, n°10, novembre 1962, p.24-29 pour ma période.

Francis DEMIER, « Les ouvriers de Rouen parlent à un économiste en juillet 1848 », *Le Mouvement social*, avril-juin 1982, n°119, p.3-31.

Francis DEMIER, « Le Tableau de Villermé et les enquêtes ouvrières du premier XIX^e siècle », dans Louis-René VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, réédité par Jean-Pierre CHALINE et Francis DEMIER, Etudes et documentation internationales, 1989, p.31-79.

« Duvillard et la statistique en 1806 », *Etudes et documents du CHEFF*, I, 1989, p.425-435 (publication de textes de Duvillard)

Robert Louis KOEPKE, « Educating child laborers in France : the enquête of 1837 », *French Historical Studies*, XV(4), Fall 1988, p.646-672. (article précieux sur l'enquête réalisée notamment auprès des Chambres de Commerce lors de l'élaboration de la loi sur le travail des enfants)

B. GUIBERT, J. LAGANIER et M. VOLLE, « Essai sur les nomenclatures industrielles », *Economie et Statistique*, 20, 1971, p. 23-26.

Hervé LE BRAS, « La statistique générale de la France », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire, La Nation*, 2, Gallimard, 1986, p.317-353.

Bernard Pierre LECUYER, « Statistiques administratives et statistiques morales au XIX^e siècle », dans *Actes de la journée d'étude « Sociologie et statistique »*, INSEE, 1982, p.155-165. (bonne synthèse sur ma période – qui ignore les travaux des Chambres de Commerce)

Bernard Pierre LECUYER, « The statistician's role in society : the institutional establishment of statistics in France », *Minerva*, XXV, n°1-2, spring-summer 1987, p.35-55.

Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, « Entre tradition et modernité. Les *Recherches statistiques sur la Ville de Paris* (1821) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, 111, 1999, p.747-762.

Jean-Claude PERROT, « Les effets économiques de la Révolution. Trente années de bilan (1795-1825) », dans *Une histoire intellectuelle de l'économie politique, XVII^e-XVIII^e siècle*, éd. de l'EHESS, 1992, p.441-469.

Joan SCOTT, « Statistical representations of work : the politics of the Chamber of Commerce's Statistique de l'Industrie à Paris, 1847-48 », dans Steven L. KAPLAN and Cynthia J. KOEPP (eds.), *Work in France*, Ithaca : Cornell University Press, 1986, p. 335-363. (article essentiel)

Histoire de Paris

Michel ROUSSIER, *Le Conseil général de la Seine sous le Consulat*, Imprimerie municipale, 1960, 72p. (reproduit plusieurs textes intéressants)

Béatrice de ANDIA et Simon TEXIER (dir.), *Les canaux à Paris*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1994, 222p.

Notamment : Jean-Pierre DUBREUIL et Jean PAPOUL, « Les compagnies des canaux. Chronologie », p.108-115.

Sara VON SAURMA, « Les entrepôts du canal Saint-Martin », p.118-132.

Isabelle BACKOUCHE, *La Seine et Paris, 1750-1850, Usages du fleuve et forme de la ville*, éd. de l'EHESS, 2000, 430p.

Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY, *Nouvelle histoire de Paris. La Restauration : 1815-1830*, Association pour la publication d'une histoire de Paris : Diffusion Hachette, 1977, 525p.

Pierre CASSELLE, *Les préfets de la Seine et les préfets de Paris, 1800-1977*, Préfecture de Paris – Bibliothèque Administrative – Bulletin Bibliographique de documentation parisienne, 1977, n.p. [54p.] (une à deux pages surtout bibliographiques sur chaque préfet)

Pierre CASSELLE, *Bibliographie des publications officielles de la Ville de Paris et du département de la Seine, 1800-février 1848*, Ville de Paris – Commission des travaux historiques, 1991, 213p.

Pierre CASSELLE, *Bibliographie des publications officielles de la Ville de Paris et du département de la Seine, février 1848-décembre 1859*, Ville de Paris – Commission des travaux historiques, 1995, 199p.

Alfred DES CILLEULS, *Histoire de l'administration parisienne au XIX^e siècle, tome I, période 1800-1830*, H. Champion, 1900, 551p.

Alfred DES CILLEULS, *Histoire de l'administration parisienne au XIX^e siècle, tome II, période 1830-1870*, H. Champion, 1900, 763 p. (numérisé en mode image dans Gallica ; ces sommes totalement partiales restent extrêmement bien documentées, tant sur les textes officiels que sur les débats de l'époque, notamment sur des problèmes ponctuels qui ont par la suite peu préoccupé les historiens)

Louis CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, PUF, 1950, 312p. (consulté surtout pour l'usage qu'il fait de la statistique sur l'industrie de 1848)

Jeanne GAILLARD, *Paris, la ville (1852-1870)*, Champion, 1997 (1976), X-528p. (notamment sur les entrepôts)

Suzanne GUILLO, *Répertoire des travaux publiés par les sociétés d'histoire de Paris, 1^o janvier 1912-31 décembre 1980*, Ville de Paris – Commission des travaux historiques, 1987, 588p. (utilisé pour vérifier l'absence de travaux spécifiques sur la Chambre de Commerce)

Claude PELERIN, *La douane à Paris, 1790-1850*, Association pour l'histoire de l'administration des douanes françaises / Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1980, 114p. (précieux ouvrage très descriptif mais bien documenté sur une institution mal connue ; évoque aussi les entrepôts)

Jean TULARD, *Paris et son administration (1800-1830)*, Ville de Paris – Commission des travaux historiques, 1976, 570p. (thèse précieuse sur les deux préfetures notamment)

Jean TULARD, *Nouvelle histoire de Paris. Le Consulat et l'Empire : 1800-1815*, Association pour la publication d'une histoire de Paris : Diffusion Hachette, 1983, 518p.

Philippe VIGIER, *Paris pendant la Monarchie de Juillet (1830-1848)*, Association pour la publication d'une histoire de Paris : Diffusion Hachette, 1991, 607p.

Barrie M. RATCLIFFE, « The business elite and the development of Paris : intervention in ports and entrepôts, 1814-1834 », *The Journal of European Economic History*, 14 (1), Spring 1985, p.95-142. (article original et très documenté sur des débats méconnus)

Barrie M. RATCLIFFE, « Manufacturing in the Metropolis : the dynamism and dynamics of Parisian industry in the Mid-Nineteenth Century », *The Journal of European Economic History*, 23 (2), Fall 1994, p.263-328. (proposition de bilan statistique qui exploite principalement l'enquête de 1848 de la Chambre de Commerce)

Michel ROUSSIER, « Aperçus sur le fonctionnement du Conseil Municipal de Paris au XIX^e siècle », *Etudes d'histoire du droit parisien*, 1970, p.425-434.

Jean TULARD, « Liberté ou tutelle de l'Etat ? Le débat autour du statut actuel de Paris : 1789-1989 », dans *L'administration de Paris (1789-1977)*, Champion - Genève : Droz, 1979, p.33-42.

Histoire de l'administration nationale de l'économie

Administration et contrôle de l'économie, 1800-1914, Genève : Droz, 1985, 168p. (recueil d'articles concernant notamment la Banque de France et les chemins de fer)

Pierre BONNASSIEUX et Eugène LELONG, *Conseil de commerce et bureau du commerce : 1700-1790 : inventaire analytique des procès-verbaux*, Imprimerie nationale, 1900, LIII-699p. (précédé d'une assez longue introduction sur l'institution)

Jean CLINQUART, *L'administration des douanes en France sous le Consulat et l'Empire*, Association pour l'histoire de l'administration des Douanes, 1979, 429p.

Jean CLINQUART, *L'administration des douanes en France sous la Restauration et la Monarchie de Juillet*, Association pour l'histoire de l'administration des Douanes, 1981, 521p. (ces deux volumes font partie d'une série axée sur l'histoire interne des pratiques de cette administration ; ils donnent certains éléments originaux, au-delà de l'évolution générale des lois douanières)

Francis DEMIER, *Nation, marché et développement dans la France de la Restauration*, thèse de doctorat d'Etat, dir. Philippe VIGIER, Université de Paris-X, décembre 1991, 3 tomes, 2656p. (notamment précieux pour son évocation du ministre Saint-Cricq et des Conseils Généraux du Commerce et des Manufactures)

Bertrand GILLE, *Le Conseil Général des Manufactures (inventaire analytique des procès verbaux) 1810-1829*, SEVPEN, 1961, XXVII-202p. (comprend une introduction qui élargit la période d'analyse)

Emile LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France, de 1789 à 1870*, Arthur Rousseau, 1903-1904 (1^e édition 1867), 2 tomes, 749p. et 912p.

Emile LEVASSEUR, *Histoire du commerce de la France, tome 2, de 1789 à nos jours*, Arthur Rousseau, 1912, XLV-864 p. (composés principalement à partir de sources normatives, ces ouvrages partiels restent précieux pour de nombreux débats peu étudiés)

Philippe MINARD, *L'inspection des manufactures en France, de Colbert à la Révolution*, thèse d'histoire, Université de Paris-I, dir. Daniel ROCHE, 1994, 726p. et 135p. d'annexes.

Philippe MINARD, *La fortune du colbertisme. Etat et industrie dans la France des Lumières*, Fayard, 1998, 505p. (édition de la thèse précédente)

Michel PERONNET (dir.), *Chaptal*, Toulouse : Privat, 1988, 336p.

Notamment : Robert POUJOL, « Chaptal, Ministre de l'Intérieur », p.153-162.

Raymond CHERADAME, « Le Ministre de l'Intérieur : la société d'encouragement pour l'industrie nationale », p.191-195.

Philippe DERMIGNY, « Le Ministre de l'Intérieur : les Chambres de Commerce », p.196-203. (très court article d'un membre de la Chambre de Montpellier, qui reproduit essentiellement le décret de l'an XI)

Jean PIGEIRE, *La Vie et l'oeuvre de Chaptal (1756-1832)*, Spes, 1932, 395p. (cette thèse de droit n'a pas été remplacée en tant que biographie de référence)

Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, XXVII-450p. (ouvrage essentiel pour ma problématique et contenant en annexe nombre de reproductions de documents utiles)

Outre les articles cités dans d'autres rubriques, j' :

Philippe MINARD, « L'inspection des manufactures et la réglementation industrielle à la fin du XVIII^e siècle », p.49-60.

Jean-Pierre HIRSCH, « L'"effet-Le Chapelier" dans les pratiques et les discours des entrepreneurs français jusqu'aux années 1860 », p.159-166.

Dominique MARGAÏRAZ, « François de Neufchâteau et la liberté de l'industrie ou l'Etat pédagogue », p.167-185.

Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 1992, 490p.

Pierre ROSANVALLON, *L'Etat en France : de 1789 à nos jours*, Seuil, 1993, 369p.

Pierre ROSANVALLON, *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, 1998, 379p.

Pierre ROSANVALLON, *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, 2000, 440p. (cette série d'ouvrages pose des questions importantes concernant le rôle de l'Etat dans l'économie, la représentation économique et les assemblées consultatives, et les enquêtes sociales)

Sébastien SEURON, *Le Conseil et Bureau de Commerce au XVIII^e siècle : politique et mécanismes de décision*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-I, dir. Denis WORONOFF, 1995, 190p. (consultable à la bibliothèque de l'IHES à la Sorbonne, ce travail d'une grande qualité fait référence en l'absence d'ouvrages récents)

« Les avatars de l'administration chargée du commerce », *Evolution et organisation de l'administration centrale du ministère du Travail de 1887 à 1940*, Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Cahier n°1, octobre 1998, p.11-12 pour ma période.

Jean-Pierre ALLINNE et Michel LESCURE, « Pour une étude des appareils économiques d'Etat en France au XIX^e siècle », *Annales. Economies Sociétés Civilisations*, mars-avril 1981, p.280-293.

Serge CHASSAGNE, « Une institution originale de la France post révolutionnaire et impériale : la Société d'encouragement pour l'industrie nationale », *Histoire, économie et sociétés*, 3^e trimestre 1989, p.147-165. (l'article de référence sur la question, en attendant les publications du bicentenaire)

Jean-Pierre HIRSCH et Philippe MINARD, « "Laissez-nous faire et protégez-nous beaucoup" : Pour une histoire des pratiques institutionnelles dans l'industrie française (XVIII^e-XIX^e siècle) », dans Louis BERGERON et Patrice BOURDELAIS (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Belin, 1998, p.135-158. (synthèse et propositions de recherches particulièrement stimulantes)

Maurice LEVY-LEBOYER, « Histoire économique et histoire de l'administration », dans *Histoire de l'administration française depuis 1800. Problèmes et méthodes*, Genève : Droz/Paris : Minard-Champion, 1972, p.61-74.

Philippe MINARD, « Les mots et les choses de l'économie : essai de synthèse des discussions du colloque », dans Gérard GAYOT et Jean-Pierre HIRSCH (éd.), *La Révolution française et le développement du capitalisme*, *Revue du Nord*, n°5 hors série, 1989, p.425-433.

Philippe MINARD, « La fin de l'Inspection des manufactures : premières hypothèses sur le dérèglement d'une institution du commerce », dans *Etat, finances et économie pendant la Révolution française*, CHEFF, 1991, p.295-304.

Philippe MINARD, « Une « préhistoire » de l'inspection du travail : les formes d'intervention de l'Etat dans l'industrie, de l'Ancien Régime aux lois de 1841-1874 », dans Jean-Louis ROBERT (dir.), *Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e et la IV^e République*, La documentation française – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1998, p.20-33. (particulièrement utile sur la loi de 1841 sur le travail des enfants)

Marc SAUZET, « Essai historique sur la législation industrielle de la France », *Revue d'économie politique*, 1892 : cet article se répartit en quatre parties dont la première concerne l'Ancien Régime et la dernière va jusqu'au Consulat : p.353-403, p.890-929, p.1097-1135, p.1184-1220 (des articles très partiels donnant des indications factuelles utiles et surtout la reproduction de l'exposé des motifs du projet de loi sur les manufactures de l'an IX)

Paul VINSON, « Un essai de représentation professionnelle pendant les Cent-Jours », *La Révolution française*, juillet et août 1914 (deux parties), p.36-62 et p.131-159.

René WARLOMONT, « La représentation économique dans l'"acte additionnel" aux Constitutions de l'Empire », *Revue internationale politique et constitutionnelle*, juillet-septembre 1954, p.244-256. (deux articles utiles sur une question méconnue)

Denis WORONOFF, « Penser l'industrie en Révolution », dans Louis BERGERON et Patrice BOURDELAIS (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Belin, 1998, p.159-176. (aborde à la fois l'histoire des idées et celle des institutions)

Ouvrages de juristes sur des problèmes ou des institutions économiques

Certains ouvrages ont servi de référence pour retrouver commodément date ou contenu des grands textes :

Gérard AUBIN et Jacques BOUVERESSE, *Introduction historique au droit du travail*, PUF, 1995, 318p. (utile notamment pour ses nombreuses références bibliographiques, qui incluent des travaux souvent anciens et difficilement repérables)

Xavier BEZANÇON, *Les services publics en France, de la Révolution à la première guerre mondiale*, Presses de l'ENPC, 1997, 371p. (donne des explications claires sur des points techniques concernant par exemple les concessions)

Jean-Marcel JEANNENEY et Marguerite PERROT, *Textes de droit économique et social français, 1789-1957*, Armand Colin, 1957, XX-712p. (recueil très commodes qui ne se limite pas aux textes les plus connus et fournit de brèves explications sur le contexte de chaque décision)

Norbert OLSZAK, *Histoire du droit du travail*, PUF, 1999, 128p.

Des traités plus généraux ont fourni des indications ponctuelles parfois précieuses, notamment en termes bibliographiques ou sur des domaines négligés des historiens :

Jean HILAIRE, *Introduction historique au droit commercial*, PUF, 1986, 355p.

Jacques GODECHOT, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, PUF, 3^e édition 1985 (1951), 799p.

Romuald SZRAMKIEWICZ, Jacques BOUINEAU, *Histoire des institutions, 1750-1914. Droit et société en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Litec, 1989, 588p.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Histoire du droit des affaires*, Montchrestien, 1989, 343p.

Enfin, sur des thèmes plus précis, j'ai pu consulter :

Louis ASSIER-ANDRIEU (dir.), *Une France coutumière. Enquête sur les « usages locaux » et leur codification (XIX^e-XX^e siècles)*, Editions du CNRS, 1990, 207p. (entre le droit et l'anthropologie, cette enquête centrée sur le cas des usages ruraux permet d'approcher un concept également très présent dans le monde du commerce)

Le Conseil d'Etat. Son histoire à travers les documents d'époque. 1799-1974, éd. du CNRS, 1974, 1012 p. (une première synthèse qui reste précieuse sur une institution encore mal connue, hors de son rôle contentieux)

Robert BAFFOS, *La prud'homie : son évolution*, A. Rousseau (thèse de droit), 1908, 318p. (assez précis sur le cas parisien)

Marc BOUVET, *Le Conseil d'Etat sous la monarchie de Juillet*, thèse de droit, Université de Rennes-I, 1997, 616p. et 698p. de dictionnaire biographique.

Charles DURAND, *Etudes sur le Conseil d'Etat napoléonien*, PUF, 1949, 788p.

Charles DURAND, *Le fonctionnement du Conseil d'Etat napoléonien*, Gap, impr. Louis Jean, 1954, 302p.

Marc FAVIER, *La patente : évolution législative de 1844 à 1917 : d'un impôt de quotité à l'impôt sur le revenu*, maîtrise de l'Université de Paris I, dir. Jean BOUVIER, s.d., 257p. (conservé à la bibliothèque de l'IHES, traite en fait aussi des origines de la patente)

JOSEPH-BARTHELEMY, *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, libr. Delagrave, 1934, 373p. (ouvrage en partie polémique mais très précis sur la période qui me concerne)

Charles DURAND, « Les intérêts commerciaux et le recrutement du Conseil d'Etat pendant le Consulat et l'Empire », *Etudes et documents du Conseil d'Etat*, 1961, XV, p.189-206.

Charles DURAND, « Conseils privés, conseils des ministres, conseils d'administration de 1800 à 1814 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, juillet-septembre 1970, p.814-828. (deux articles importants sur des questions méconnues)

Claude FOHLEN, « Sociétés anonymes et développement capitaliste sous la monarchie censitaire », *Histoire des entreprises*, n°6, novembre 1960, p. 65-77.

Catherine LECOMTE, « L'élection des conseillers d'Etat en 1849 », *Etudes et documents du Conseil d'Etat*, n°96, 1994, p.497-511.

Anne LEFEBVRE-TAILLARD, *La société anonyme au XIX^e siècle. Du Code de Commerce à la loi de 1867. Histoire d'un instrument juridique du développement capitaliste*, PUF, 1985, XII-477p. (publication d'une thèse d'Etat, véritable somme sur ce problème)

Anne LEFEBVRE-TAILLARD, « Liberté d'entreprendre, structures juridiques et rôle de l'Etat », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.283-288.

Philippe PASCHEL, *La portée de la codification dans l'histoire du droit commercial français*, thèse d'histoire du droit, Université de Paris-II, 1993, dir. Jean HILAIRE, 223p. (étude précisément les étapes de l'élaboration du Code de Commerce)

Olivier THOLOZAN, « Le débat parlementaire de 1851 sur le contrat d'apprentissage ou la liberté contractante acclimatée », *Cahiers de l'IRT*, Aix-en-Provence, n°9, avril 2001, p.207-222. (actes du colloque « Construction d'une histoire du droit du travail », 20-21 sept. 2000)

Corporations et chambres syndicales

Les grands ouvrages anciens ont été consultés à la fois pour leurs pages sur le XIX^e siècle et pour apprécier leurs choix historiographiques, liés à leur insertion dans des débats politiques contemporains :

Emile COORNAERT, *Les corporations en France avant 1789*, Gallimard, 1941, 306p.

Etienne MARTIN-SAINT-LEON, *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791, suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative de 1791 à nos jours et sur le mouvement syndical contemporain*, Genève : Slatkine-Megariotis reprints, reprise de la 3^e éd. de 1922, 876p. (la première éd., en 1897, a paru chez Guillaumin ; une assez longue partie concerne le XIX^e siècle)

François OLIVIER-MARTIN, *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*, Sirey, 1938, 561p.

J'ai pu également consulter, grâce à Alain CHATRIOT, un article de Jean LEFRANC, « Monopole corporatif », *Le Temps*, 23 janvier 1936, qui se réfère à l'action de la Chambre de Commerce en 1805. Cela n'épuise bien sûr pas la question des usages ultérieurs de ces débats.

Paru à la même période, un recueil reste précieux, notamment parce qu'il reproduit des procès verbaux des Conseils Généraux du Commerce et des Manufactures sur la question des corporations, dispersés dans divers cartons des Archives Nationales :

Georges et Hubert BOURGIN, *Les patrons, les ouvriers et l'Etat. Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830, tome 1, mai 1814-mai 1821*, Alph. Picard et fils, 1912, 383p.

Georges et Hubert BOURGIN, *Les patrons, les ouvriers et l'Etat. Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830, tome 2, mai 1821-décembre 1824*, Aug. Picard, 1921, XLI+333p. (comprend une introduction sur les diverses institutions du commerce et de l'industrie qui reste très utile)

Georges et Hubert BOURGIN, *Les patrons, les ouvriers et l'Etat. Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830, tome 3, décembre 1824-juillet 1830*, H. Champion, 1941, XI-357p.

Parmi les travaux plus récents, j'ai consulté :

Matthew E. ELBOW, *French corporative theory, 1789-1948. A chapter in the history of ideas*, New York : Columbia University Press, 1953, 222p. (une histoire des idées très classique et orientée par la seule recherche de précédents aux théories de l'entre-deux-guerres ; néanmoins précieux pour sa bibliographie)

Steven L. KAPLAN, *La fin des corporations*, Fayard, 2001, 740p. (ouvrage au ton souvent polémique mais essentiel sur la période 1776-1791)

Georges LEFRANC, *Les organisations patronales en France, du passé au présent*, Payot, 1976, 420p. (synthèse vieillie, utile sur les organisations les mieux connues)

Roger PRIOURET, *Origines du patronat français*, Grasset, 1963, 283p. (un ouvrage bien documenté qui reste utile sur les premiers groupes de pression sur les questions douanières)

William H. SEWELL, *Gens de métier et révolutions. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Aubier-Montaigne, 1983 (1980), 423p. (important, notamment sur 1791 et 1848, même s'il se concentre sur les organisations ouvrières)

Gail BOSSENGA, « Protecting merchants : guilds and commercial capitalism in eighteenth-century France », *French Historical Studies*, XV(4), Fall 1988, p.693-703. (une prise de position tranchée et documentée sur les rapports entre corporations et modernité économique)

Gail BOSSENGA, « Capitalism and corporations in eighteenth-century France », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté*

d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.11-29.

Jean-Louis BOURGEON, « Colbert et les corporations : l'exemple de Paris », dans Roland MOUSNIER (dir.), *Un nouveau Colbert*, SEDES, 1985, p.241-253.

Haïm BURSTIN, « La loi Le Chapelier et la conjoncture révolutionnaire », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.63-75.

Francis DEMIER, « L'impossible retour au régime des corporations dans la France de la Restauration, 1814-1830 », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.117-142. (l'un des deux seuls articles récents sur la question du rétablissement)

Joseph-Antoine DURBEC, *Les Six-Corps des marchands de Paris* : cet ouvrage en accès direct aux archives de la Chambre de Commerce représente en fait la reliure de neuf articles conçus comme un tout et parus au *Bulletin de la Chambre de Commerce de Paris* : « Les marchands de l'eau de Paris et l'origine des Six-Corps », octobre 1951, p.614-626 ; « La composition des Six-Corps et la question des préséances », décembre 1951, p.780-791 ; « Le régime et l'organisation des Six-Corps », février 1952, p.156-177 ; « Les Six-Corps et la représentation commerciale », octobre 1952, p.573-594 ; « L'activité des Six-Corps », avril 1954 (1^o partie), p.257-280 et mai 1954 (2^o partie), p.337-362 ; « La réaction des Six-Corps contre les projets de réforme et d'abolition des maîtrises et jurandes », octobre 1954, p.617-651 ; « Le rétablissement des Six-Corps (août 1776) et leur intervention en faveur du Parlement (1787) », novembre 1955, p.731-746 ; « Les Six-Corps et les Etats généraux », décembre 1955, p.834-848 ; « La fin des Six-Corps », sources et bibliographie, numéro non précisé, p.531-567. (important travail d'un archiviste de la Chambre de Commerce sur une institution finalement méconnue)

Cissie FAIRCHILD, « Three views on the guilds », *French Historical Studies*, XV(4), Fall 1988, p.688-692.

Michael P. FITZSIMMONS, « The National Assembly and the abolition of guilds in France », *The Historical Journal*, 39, I, 1996, p.133-154. (un des articles les plus attentifs au détail des débats parlementaires et de leur contexte)

Patrick FRIDENSON, « Le conflit social », dans Jacques JULLIARD (dir.), *Histoire de la France, tome 3, L'Etat et les conflits*, Seuil, 1990, p.355-458. (synthèse qui aborde la formation des syndicats et la question de la représentation des intérêts, et bibliographie très utile)

Jean-Pierre HIRSCH, « Négoce et corporations », dans Gérard GAYOT et Jean-Pierre HIRSCH (éd.), *La Révolution française et le développement du capitalisme*, *Revue du Nord*, n°5 hors série, 1989, p.357-364. (synthèse importante)

Lynn HUNT and George SHERIDAN, « Corporatism, association, and the language of labor in France, 1750-1850 », *Journal of Modern History*, 58, december 1986, p.813-844. (il s'agit d'une discussion critique de l'ouvrage de Sewell mentionné ci-dessus, qui ouvre aussi nombre de pistes de recherche)

Jean IMBERT, « Le "décret" d'Allarde et ses suites immédiates », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.103-110.

Steven L. KAPLAN, « Réflexions sur la police du monde du travail, 1700-1815 », *Revue historique*, janvier-mars 1979, n°529, p.17-77. (en réalité très succinct sur l'après-1791)

Steven L. KAPLAN, « Social classification and representation in the corporate world of 18th century France : Turgot's carnival » dans *Work in France*, Steven L. Kaplan et C.J. Koeppe (eds.), Ithaca : Cornell University Press, 1986, p. 176-228. (une version révisée de cet article constitue un chapitre de l'ouvrage du même auteur cité plus haut)

Steven L. KAPLAN, « The character and implications of strife among the masters inside the guilds of eighteenth-century Paris », *Journal of Social History*, summer 1986, p.631-647.

Andrew LINCOLN « Le syndicalisme patronal à Paris 1815-1848 : étape de la formation de la classe patronale », *Le Mouvement Social*, n°114, 1981, p.11-34. (synthèse limitée mais unique en son genre – qui évoque aussi la Chambre de Commerce)

Philippe MINARD, « Les communautés de métier en France au XVIIIe siècle : une analyse en termes de régulation institutionnelle », dans *Guilds, Economy and Society. Proceedings Twelfth International Economic History Congress*, S. R. EPSTEIN, H.G. HAUPT, C. PONI, H. SOLY ed., Madrid, Fundacion Fomento de la Historia Economica, 1998, p. 109-120. (synthèse efficace de la plupart des travaux récents mentionnés ici)

Jean-Pierre POTIER, « L'Assemblée Constituante et la liberté du travail : un texte méconnu, la loi Le Chapelier », dans Jean-Michel SERVET (dir.), *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p.235-254.

William M. REDDY, « Les ouvriers textiles connaissaient-ils la loi ? Principes et pratiques autour des coalitions ouvrières (1820-1839) », dans Alain PLESSIS (dir.), *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p.213-223.

Jacques REVEL, « Les corps et communautés », dans Keith Michael BAKER (dir.), *The French revolution and the creation of modern political culture, vol.1 : The political culture of the old regime*, New York, Pergamon Books, 1987, p.225-242. (une vision des rapports entre corporations et administration sous l'Ancien Régime, et le témoignage d'un tournant historiographique ; réédité dans Franco ANGIOLINI et Daniel ROCHE (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, éd. de l'EHESS, 1995, p.555-575)

Pierre ROSANVALLON, « Corporations et corps intermédiaires », *Le Débat*, n°57, novembre-décembre 1989, p.190-194. (important texte programmatique)

Michael David SIBALIS, « Corporatism after the Corporations : the debate on restoring the guilds under Napoleon I and the Restoration », *French Historical Studies*, XV(4), Fall 1988, p.718-730. (l'autre article sur le rétablissement, avec celui de Francis Démier)

Francine SOUBIRAN-PAILLET, « Aux origines de la peur des groupements professionnels au XIX° siècle : la législation de la Constituante », *Revue historique*, 585, janvier-mars 1993, p.149-168. (synthèse assez classique de la vision portée par les juristes sur la loi Le Chapelier)

Jean TULARD, « Le débat autour du rétablissement des corporations sous le Consulat et l'Empire », dans Jean-Louis HAROUEL (dir.), *Histoire du droit social. Mélanges en hommage à Jean Imbert*, 1989, p.537-541. (très court article qui ouvre des pistes surtout en matière de sources)

Liana VARDI, « The abolition of the guilds during the French Revolution », *French Historical Studies*, XV(4), Fall 1988, p.704-717. (un avis tranché sur la question de l'obsolescence des corporations françaises)

Chambres de Commerce et institutions locales du commerce

Si l'historiographie est encore réduite, des travaux universitaires commencent à s'accumuler. S'y ajoutent nombre de sommes réunies par les Chambres de Commerce elles-mêmes, de qualité inégale mais souvent riches en informations précises, voire en reproduction de documents rares. Avant de les énumérer, il faut souligner la place particulière tenue dans ma recherche par l'édition de la thèse d'Etat de Jean-Pierre HIRSCH, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, éd. de l'EHESS, 1991, 536p. L'ouvrage pourrait à bon droit figurer dans plusieurs des rubriques précédentes (histoire de l'économie, des idées économiques ou des institutions nationales), mais se distingue par la prise en compte des institutions locales du commerce et l'utilisation des archives de celles du Nord.

Il faut ensuite évoquer les institutions proches des Chambres, et également mal connues. C'est tout d'abord le cas des Conseils de Prud'hommes, malgré les études stimulantes d'Alain Cottureau :

Alain COTTEREAU, « L'embauche et la vie normative des métiers durant les deux premiers tiers du XIX^e siècle français », *Les cahiers des relations professionnelles*, n°10, février 1995, p.47-71. (l'article porte principalement sur les marchés du travail à Paris, mais surtout à partir de 1850)

Alain COTTEREAU, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement social*, n°141, octobre-décembre 1987, p.25-59.

Il faut signaler aussi Jacques NEYRAND, « En 1806, la création du Conseil des Prud'hommes de Lyon : une réponse au vœu de la Chambre de Commerce », *Revue d'histoire consulaire*, 20 mai 2001, p.8-11, qui présente l'intérêt de citer des procès verbaux précis de la Chambre.

Tribunaux de Commerce, Chambres de manufactures et cercles d'industriels ont encore moins retenu l'attention des historiens, jusqu'au travail de Jean-Pierre Hirsch ; il faut citer toutefois :

Dominique ANDOLFATTO, « Les élections consulaires. Histoire politique et état des lieux », *Politix*, 23, 3^e trimestre 1993, p.25-43. (histoire des modes d'élection, mais surtout réflexion sur la situation récente)

France et Philippe BOUCHARDEAU, *Histoire de la Chambre de Commerce de Valence, tome 1 : La formation du patronat drômois au XIX^e siècle*, Université des Sciences sociales de Grenoble - CCI de Valence et de la Drôme, 1981, 162p. et annexes non paginées. (pour ma période, il ne s'agit que d'une Chambre de Manufactures)

Philippe BOUCHARDEAU, « L'expérience des Chambres consultatives des arts et manufactures du XIX^e siècle », *Revue d'histoire consulaire*, n°2, avril 1992, p.5-13.

Conférence générale des tribunaux de commerce de France. *Cent ans au service de la justice consulaire, 1897-1997*, textes réunis par Laurent Baudoin, Hervas, 1997, 101p.

Tribunal de Commerce de la Seine. 1563-1865-1965, SETEP, 1965. (deux regards de l'institution sur son histoire – en accès direct aux ACCIP)

René ITHURBIDE, *Histoire critique des Tribunaux de Commerce*, LGDJ, 1970, 187p. (l'auteur est un ancien président du Tribunal de Commerce de Paris)

Georges LECLERC, *La juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution*, Plon, 1909, 421p. (l'auteur est un juge du Tribunal ; il a consulté de nombreuses archives ; son ouvrage s'arrête en 1800 et concerne en réalité, pour plus de la moitié, les années 1780)

Victor LEGRAND, *Juges et consuls de Paris, 1563-1905*, Bordeaux, impr. de G. Delmas, 1905, 189p. (l'auteur est un ancien président du Tribunal ; j'ai principalement utilisé ses pages 134 à 189 qui constituent une liste des membres de la juridiction consulaire de 1564 à 1791 et du Tribunal de Commerce de 1792 à 1905, pages photocopiées et disponibles en accès direct aux ACCIP ; le reste de l'ouvrage reste très succinct sur le XIX^e siècle)

Jean-Clément MARTIN, « Hiérarchie et structure de la société commerçante : les listes d'électeurs au tribunal de commerce de Niort en 1864 et 1874 », *Le Mouvement Social*, n°112, 1980, p.57-78.

Florence OTT, *La Société Industrielle de Mulhouse, 1826-1876. Ses membres, son action, ses réseaux*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999, 812p. (thèse récente sur une institution très particulière, en partie comparable, par les missions qu'elle remplit, aux Chambres de Commerce, sans en avoir le statut)

Je dois également mentionner une démarche qui ne relève réellement ni des sources ni de la bibliographie, mais qui m'a aidée à mettre en perspective l'ensemble de ma recherche. Devant l'impossibilité d'accéder aux archives du Tribunal de Commerce de Paris et la rareté des publications le concernant, j'ai apprécié d'être associée à une enquête menée pour le CNRS (groupe « Droit et Justice ») par Emmanuel LAZEGA et Lise MOUNIER et portant sur les pratiques actuelles des juges (notamment sur leurs liens mutuels). Dans ce cadre, j'ai réalisé en décembre 2000 une douzaine d'entretiens semi-directifs approfondis avec d'anciens juges (les « sages » du Tribunal, qui y jouent un rôle officiel) et des dirigeants d'associations de juges. Je n'aurais garde de transposer directement la culture actuelle de cette institution dans son histoire ; il reste que ce contact m'a permis de mieux comprendre un monde peu connu, et d'apprécier ce qui semblait avoir changé ou non en deux siècles. Je souhaite remercier ici tous ceux qui m'ont permis cette expérience.

Le statut des Chambres de Commerce est évoqué par des ouvrages juridiques qui font une place limitée à l'histoire – mais permettent de connaître la réalité et l'image actuelles des Chambres, et ainsi de se défier des anachronismes.

Claude LEFEVRE, *Les Chambres de Commerce et d'Industrie en France*, Sirey, 1977, XVI-200p. (l'auteur, docteur en droit, était secrétaire général de la Chambre de Paris)

Bruno MAGLIULO, *Les Chambres de Commerce et d'Industrie*, PUF, 1980, 128p.

André-Pierre NOUVION, *L'institution des Chambres de Commerce. Pouvoirs et contrepoids*, LGDJ, 1993, 224p. (cette thèse de droit dont l'auteur est un cadre de la Chambre de Commerce de Versailles a un statut un peu différent, dans la mesure où il y défend des théories très personnelles sur le rôle des élites économiques)

Je n'ai pas consulté les très nombreux ouvrages sur les Chambres de province, mais seulement les principaux, qui adoptent des formes diverses. Les descriptions de l'économie locale prennent souvent le pas sur celles des Chambres, faute de sources, dans les ouvrages édités par ces institutions. Mais des éléments comparatifs peuvent y être glanés. Il faut placer à part trois travaux plus riches sur le fonctionnement des Chambres elles-mêmes :

Paul BUTEL (dir.), *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux des origines à nos jours : 1705-1985*, Bordeaux : Chambre de commerce et d'industrie, 1988, 310p. (la partie sur le XIX^e siècle, p.137-214, est due à Jean-Claude DROUIN)

Yves GUIBERT, *La Chambre de Commerce de La Rochelle au XIX^e siècle*, thèse pour le doctorat de 3^e cycle en droit, dir. Romuald SZRAMKIEWICZ, Université de Poitiers, 1982, 538p. (thèse assez attentive aux pratiques et aux membres)

Et surtout : Audrey SORIA, *La Chambre de Commerce de Lyon au XIX^e siècle (1832-1908)*, thèse d'histoire, Université de Lyon-II, dir. Yves LEQUIN, 1997, 3 vol., 648p. (riche sur le fonctionnement de la Chambre elle-même : Commissions, questions de représentativité, carrières)

Il existe une synthèse de la plupart des travaux et notamment des mémoires de maîtrise difficilement consultables sur les Chambres, synthèse qui s'attache surtout aux conclusions d'ordre prosopographique : Jean-Marie MOINE, « Un patriciat économique ? Recrutement et représentativité dans les Chambres de Commerce en France aux XIX^e et XX^e siècles », 54p. multigraphiées, aimablement communiquées par l'auteur ; il s'agit de la version étendue d'un article publié dans *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Claude PETITFRERE (éd.), Tours : Centre d'Histoire de la Ville moderne et contemporaine, 1999, 569p.

J'ai également consulté les ouvrages et articles suivants :

« 150^e anniversaire. La Chambre de Commerce de Paris », *Le moniteur consulaire, organe officiel du comité préparatoire des élections consulaires du département de la Seine*, n^o5, juin 1953 (numéro spécial, en accès direct aux ACCIP).

Patrick AUGE, *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise imprimé par la Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier, 1991, 2 vol. (reproduit des documents intéressants)

Centenaire du Comité préparatoire des élections consulaires du département de la Seine, 1867-1967, CPI, 1967, 24p. (en accès direct aux ACCIP)

Centenaire de la Chambre de Commerce de Paris : 1803-1903, CCIP, 1903, 62p. (en accès direct aux ACCIP, donne une idée de la vision de son histoire par l'institution)

La Chambre de Commerce de Marseille, 1599-1949, le passé, le présent, l'avenir, Marseille, 1949, 110p.

Etienne CHOQUET, *La Chambre de Commerce de Paris, an XI et an XII de la République (1803-1804)*, extrait du *Bulletin de la Chambre de Commerce de Paris*, 1900, 184p. (en accès direct aux ACCIP, commentaire linéaire des premiers procès verbaux, comprenant ponctuellement des informations plus originales)

Le Comité préparatoire des élections consulaires du département de la Seine, impr. Bellamy, 1929, 45p. (en accès direct aux archives de la Chambre)

- André CONQUET, *Une première ! La réunion à Paris, le 20 mars 1879, de 25 Chambres de Commerce libre-échangistes*, dactylographié, s.d., 26p.
- André CONQUET, *Les générations des Chambres de Commerce. Notes sur les Chambres de Commerce de l'Ancien Régime*, dactylographié, 1966, 42p.
- André CONQUET, *Si les Chambres de Commerce m'étaient contées*, APCCI, Audin-Lyon, tome 1, 1972 (réédité en 1984), 196p. et tome 2, 1976, 177p.
- André CONQUET, *De l'adjectif "consulaire"*, APCCI, 1978, 5p.
- André CONQUET, *La suppression des Chambres de Commerce en 1791 comme si vous y étiez*, APCCI, 1981, 12p.
- André CONQUET, *Le rétablissement des Chambres de Commerce par Chaptal en 1802*, APCCI, 1983, 45p.
- André CONQUET, *Les Chambres de Commerce françaises et le Caducée de Mercure*, APCCI, 1984, 24p.
- André CONQUET, *L'aventure consulaire et ses hommes*, APCCI, 1988, 321p.
- André CONQUET, *Napoléon III et les Chambres de Commerce*, ACFCI, dactylographié, 1990, 142p. (André Conquet a été le premier archiviste de la CCIP à écrire sur l'histoire des Chambres et particulièrement de celle de Paris ; ses ouvrages au ton parfois exalté n'en contiennent pas moins nombre de reproductions de documents ; tous sont en accès direct aux ACCIP)
- Jacques DELECLUSE, *Les consuls de Rouen, marchands d'hier, entrepreneurs d'aujourd'hui. Histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen des origines à nos jours*, Rouen : Les Editions du P'tit Normand, 1985, 406p. (reproduit des documents importants)
- L'Ecole commerciale de la CCIP. 125 ans d'enseignement commercial*, catalogue de l'exposition tenue à la Bourse de Commerce en novembre 1988, CCIP, 59p.
- Joseph FOURNIER, *La Chambre de Commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris (1599-1875), étude historique et documents inédits*, Marseille, impr. Barlatier, 1920, 334p. (utile sur le Conseil Général du Commerce au XIX^e siècle et sur les interventions d'une Chambre particulièrement ambitieuse)
- Philippe LACOMBRADE, *La Chambre de Commerce de Paris et la modernisation du capitalisme français, 1880-1914*, mémoire de DEA, Université de Paris-X, dir. Francis DEMIER, 1995, 72p. (préfiguration d'un travail de thèse en cours, en accès direct aux ACCIP)
- Nathalie LAPREVOTE, *Les élus, membres et dirigeants de la Chambre de Commerce de Paris sous le Second Empire : étude sociologique et stratégie d'un groupe (1848-1872)*, DEA de l'Université de Paris-X, dir. Alain PLESSIS et Francis DEMIER, 1991, 140p. (l'auteur a abandonné sa recherche après ce DEA ; si la liste de membres qu'elle utilise est malheureusement entachée de quelques erreurs, j'ai pu utiliser notamment sa bibliographie, et je la remercie d'avoir confié son mémoire aux archives de la Chambre)
- Frédéric LAUX, *Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, 1790-1970*, Archives Départementales/ Conseil Général de la Loire-Atlantique, 1998, 156p.
- Guy de LAVAREILLE, *Répertoire numérique du fonds de la Chambre de Commerce de Strasbourg, 1634-1918*, Archives Départementales/ Conseil Général du Bas-Rhin, 1997, 149p. (ces deux ouvrages conservés en accès direct aux ACCIP comprennent des introductions utiles quant à la période révolutionnaire en particulier)
- Paul LOGIE, *La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens, 1761-1961*, Amiens : impr. Yvert et cie, 1964, 146p.
- Odette THIERY-VIENNET, *Les Chambres de Commerce en France. Aperçu historique*, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse, 1949, 23p. (texte assez hagiographique et qui s'en tient surtout au commentaire des dispositions officielles)

Christian BONNET, « L'encadrement institutionnel et juridique du commerce marseillais de l'Ancien Régime à la Restauration », dans Gérard GAYOT et Jean-Pierre HIRSCH (éd.), *La Révolution française et le développement du capitalisme*, *Revue du Nord*, n°5 hors série, 1989, p.195-208.

Francis DEMIER, « La relance économique au lendemain de l'Empire : les Compagnies Consulaires de la France Atlantique face à Paris », *Revue d'histoire consulaire*, n°7, novembre 1994, p.7-9 (il s'agit d'un extrait de la thèse de l'auteur citée plus haut, p.479-490).

Francis DEMIER, « La crise des Chambres de Commerce à la veille de la Révolution de 1830 », *Revue d'Histoire consulaire*, n°s 4 et 5 (deux parties), mai et novembre 1993, p. 17-23 et p.24-31. (une des seules synthèses sur un moment important de l'histoire des Chambres)

Jean-Pierre HIRSCH, « La Chambre de Commerce de Lille au XIX^e siècle : missions, actions, acteurs », *Revue d'histoire consulaire*, n°9, novembre 1995, p.5-10. (synthèse commode)

L. JEANMICHEL, « Premier service « géré » par une Chambre de Commerce au début du XIX^e siècle. La condition des soies et laines de Lyon », *Revue d'histoire consulaire*, n°1, octobre 1991, p.12-18.

Jean LORCIN, « Les Chambres de Commerce et l'histoire sociale. L'exemple de Saint-Etienne », *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1970, n°2, p.18-29. (un exemple de traitement historiographique daté, mais aussi un des rares textes programmatiques sur la question ; évoque surtout la période postérieure à 1850)

Henry PEITER, « Institutions and attitudes : the consolidation of the business community in bourgeois France, 1880-1914 », *Journal of social history*, juin 1976, p.510-525 (article qui donne une grande place aux Chambres de Commerce et tente une synthèse des éléments alors connus)

Jean TARRADE, « Les Chambres de Commerce à la fin du XVIII^e siècle : la naissance d'un réseau portuaire », dans Michèle COLLIN (dir.), *Ville et port, XVIII^e-XX^e siècles*, L'Harmattan, 1994, p.273-285. (récit d'un épisode important de coordination entre Chambres)

René VILLEMER, « Les Chambres de Commerce », *Droit social*, 1940, p.170-179. (synthèse surtout juridique mais qui donne une idée de la vision de l'institution à un moment à part de l'histoire des corps intermédiaires)

Biographies, histoire d'entreprises ou de familles de membres de la Chambre

Banque OBC - Odier Bungener Courvoisier, Calmann-Lévy, 1987, 63p. (consultable à la Fondation pour l'Histoire de la Haute Banque)

Frédéric BARBIER, *Finance et politique : la dynastie des Fould, 18^e-20^e siècles*, Armand Colin, 1991, 365p.

Pierre BARRAL, *Les Perier dans l'Isère au XIX^e siècle d'après leur correspondance familiale*, PUF, 1964, 245p. (ouvrage plus général que son titre ne le laisse penser)

[Camille BERGEAUD], *Centenaire de la Nationale, ancienne Compagnie Royale d'Assurances sur la vie, 1830-1930*, Albert Morancé, 1930, 488p. (cet ouvrage à la couverture anonyme, en fait composé par un normalien, comprend nombre de reproductions de documents)

Marc BOULOISEAU, *Bourgeoisie et révolution. Les Dupont de Nemours (1788-1799)*, Bibliothèque nationale, Commission d'histoire économique et sociale de la révolution française, mémoires et documents, XXVII, 1972, 250p. (nombreuses reproductions de lettres)

Madeleine BOURSET, *Casimir Perier : un prince financier au temps du romantisme*, Publications de la Sorbonne, 1994, 300p.

Denise DELSAUX-GINDRE, *Jacques Séraphin Lanquetin, un Franc-Comtois du XIX^e siècle à l'Hôtel de Ville de Paris*, 1998, 277p. dact. (œuvre à diffusion familiale déposée à la B.N.F., totalement hagiographique mais bien informée)

Jeannine DUBUISSON-BERTIN, *Du Pont de Nemours et Napoléon*, extrait de *l'Institut Napoléon. Recueil de Travaux et Documents*, 1946, 11p.

Max GERARD [pseudonyme de Maxime TRUC], *Messieurs Hottinguer, banquiers à Paris*, Paris, 1968, 2 volumes. (quelques documents utiles)

Christian GRAND, *La banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet (de 1667 à 1990)*, thèse de droit, Université de Nancy-II, 1990, 416p. (consultable à la FHFB, décrit en détail les opérations des banques)

André JAMMES, *Les Didot. Trois siècles de typographie et de bibliophilie, 1698-1998*, Agence culturelle de Paris, 1998, 120p.

Pierre JOLLY, *Dupont de Nemours, soldat de la liberté*, PUF, 1956, 305p. (dû à un administrateur de la Chambre de Commerce, ouvrage sérieux malgré ses titres de chapitres très littéraires : réellement documenté, il est précieux sur certains épisodes peu connus)

Béatrice JUILLARD, *Les magasins de nouveautés à Paris, de 1810 au début du XX^e siècle*, thèse de l'Université de Paris-X, dir. Alain PLESSIS, 1997, 802 p. (4 vol.) (cette thèse monographique sur un magasin concerne un secteur peu connu et éclaire l'histoire de la famille Legentil)

L.M. LOMÜLLER, *Histoire économique et industrielle de la France de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle. Guillaume Ternaux, 1763-1833, créateur de la première intégration industrielle française*, La Cabro d'Or, 1978, 531p. (très documenté)

Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Fayard, 1999, 554 p. (cette somme surtout centrée sur l'entreprise Hachette donne aussi des éléments sur les activités institutionnelles de son fondateur et sur ses réseaux)

Virginie MONNIER, *Les André, une famille de négociants réformés, à Nîmes au XVIII^e siècle*, tapuscrit, s.d., 224p. (consultable à la FHFB, ce texte est sans doute un mémoire de maîtrise ; il donne un bon exemple de trajectoire de banquier, couvrant malgré son titre toute la période révolutionnaire)

De Neuflize, Schlumberger et compagnie, 1800-1950, 1950, 32p. (consultable à la FHFB)

De Neuflize et compagnie. Notice historique publiée à l'occasion du 125^e anniversaire de l'établissement à Paris de leur maison de banque, impr. de Vaugirard, 1926, 39p. (consultable à la FHFB)

Odile PEPIN-LEHALLEUR-GONDRE, *Jean le métalloïde*, tapuscrit déposé à la B.N.F., Juziers, 1996, 76p. (ouvrage à diffusion familiale concernant Antoine Jean Pépin-Le Halleur, personnage par ailleurs peu connu)

Joseph VALYNSEELE, *Les Say et leurs alliances. L'étonnante aventure d'une famille cévenole*, édité par l'auteur, impr. Laballery, 1971, 391p. (ouvrage purement généalogique)

Jacques WOLFF, *Les Perier : la fortune et les pouvoirs*, Economica, 1993, 393p.

Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY, « Un grand capitaliste d'industrie au début du XIX^e siècle, Guillaume Ternaux, 1763-1833 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2, 1981.

Yves BRETON, « Vital Roux (1766-1846) », dans Ludovic FROBERT, André TIRAN, Jean-Pierre POTIER (dir.), *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, Lyon : Institut des Sciences de l'Homme, 2000, p.348-359. (synthèse des rares informations disponibles sur ce personnage)

Maurice COLLIGNON « Ternaux manufacturier français 1763-1833 Ses établissements à Louviers Sa vie politique Sa famille », *Bulletin de la société d'Etudes diverses de l'arrondissement de Louviers*, t. VII, année 1903, 51p. (tiré à part en une brochure conservée à la Bibliothèque Nationale, ce texte complète les autres biographies du personnage)

Elisabeth FOX-GENOVESE, « Introduction », dans *Oeuvres politiques et économiques*, de Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS, I, 1763-1768, Nendeln : KTO Press, 1979, p.VII-XXII. (biographie précieuse mais assez laconique sur la fin de la vie de Dupont)

Jean GARRIGUES, « Léon Say : principes libéraux et gestion républicaine, 1871-1896 », *Etudes et documents du CHEFF*, I, 1989, p.149-190. (ce résumé de la thèse de l'auteur évoque brièvement les origines familiales de ce fils d'un membre et sa formation, qui se fait en partie auprès de la Chambre)

Michel LUTFALLA, « Jean-Baptiste Say et les siens : une famille d'économistes », *Revue d'économie politique*, n°3, 1979, p.389-407.

1- GÉNÉRALITÉS

1.1- Textes encadrant les Chambres de Commerce et règlements intérieurs parisiens¹

Décret de l'Assemblée Constituante du 27 septembre 1791 (promulgué le 16 octobre), supprimant, entre autres, les Chambres de Commerce²

Art. 1° - Toutes les Chambres qui existent dans le Royaume sous quelque titre et dénomination qu'elles aient été créées ou formées, sont supprimées à compter de la publication du présent décret.

Art. 2 - Les Bureaux établis pour la visite et marque des étoffes, toiles et toileries sont supprimés, ainsi que les dites visites et marques. Les commissions données aux préposés chargés des dits bureaux ainsi qu'aux inspecteurs et directeurs généraux du commerce et des manufactures, inspecteurs ambulants et élèves des manufactures, sont révoquées.

Art. 3 - Le Bureau créé à Paris pour l'administration du Commerce et des Manufactures par le règlement du 2 février 1788, ainsi que le Bureau de la balance du commerce sont également supprimés, et toutes les commissions données aux personnes qui composent les dits bureaux sont révoquées.

Art. 4 - Les traitements et appointements attachés aux commissions et emplois supprimés par les articles 2 et 3 ci-dessus qui sont payés par le Trésor Public, ne seront payés que jusqu'au 1^o janvier prochain, sauf à être accordé des retraites ou secours à celles des personnes supprimées qui en sont susceptibles par la nature et la durée de leurs services, conformément à la loi du 23 août 1790 et celle du 31 juillet dernier.

Arrêté du 14 prairial an IX (3 juin 1801) créant les conseils d'agriculture, des arts et du commerce (extrait)

Article 2 : Le Conseil sera composé de négociants et de manufacturiers désignés par les préfets et nommés par le ministère de l'Intérieur. Le nombre des membres du Conseil sera réglé par le ministre, sur la proposition du préfet.

Article 3 : Le Conseil s'occupera de tout ce qui peut faire connaître l'état du commerce et des manufactures. Il correspondra directement avec le ministre de l'Intérieur.

Arrêté préfectoral du 10 fructidor an X (28 août 1802) réorganisant le Conseil des arts, du commerce et de l'agriculture du département de la Seine³

Le préfet du département de la Seine, désirant procurer au Conseil de Commerce de ce département le moyen de remplir le but de son institution,

Arrête pour la direction des travaux et pour l'organisation définitive de ce Conseil le règlement suivant.

Attributions du Conseil

Le Conseil de Commerce du département de la Seine est chargé, sous l'autorité du préfet, des attributions suivantes :

Il s'occupe de tout ce qui peut faire connaître l'état des arts, de la culture et du commerce dans le département, et les moyens propres à l'encourager.

¹ Sauf exception précisée, la source est : *Recueil des lois, décrets, ordonnances et arrêtés relatifs aux chambres de commerce en général et à la chambre de commerce de Paris en particulier, depuis l'établissement des chambres de commerce en l'an XI*, imp. de Bonaventure et Ducessois, 1856.

² Reproduit par André CONQUET, *Si les Chambres de Commerce m'étaient contées*, tome 2, APCCI, Audin-Lyon, 1976, p.98-99.

³ Conservé en ACCIP 5Mi22.

Il présente au Préfet pour y donner telle suite qu'il juge convenable, les mémoires, notices et travaux faits et adoptés sur chacun de ces objets.

Il reçoit du Préfet les mémoires, demandes, projets des commerçans, négocians, chefs d'établissements, en délibère et les lui renvoie avec un avis motivé.

Il propose, sur les fonds qui lui sont affectés, un ou plusieurs prix chaque année pour encourager ou récompenser quelque travail ou entreprise utile au commerce, à l'agriculture et aux fabriques.

Il rend compte au Préfet tous les trois mois des nouveaux établissemens de commerce et de manufactures qui se sont formés dans le département, de ceux qui ont manqué et des circonstances qui ont pu concourir au succès des uns et à la chute ou au déclin de l'autre ; il y joint le tableau des découvertes importantes, des expériences pouvant intéresser les arts, l'industrie, la navigation ;

[lacune d'une ligne]

l'abondance ou la rareté de certaines marchandises, il donne les avis motivés sur les causes de ces mouvemens, sur leurs résultats utiles ou nuisibles ; enfin sur les encouragemens que le commerce a reçus pendant ces trois mois, et ceux qui peuvent lui devenir utiles par la suite.

Le Conseil de Commerce prend auprès des établissemens publics et des sociétés savantes, les renseignemens nécessaires à ses travaux.

Organisation du Conseil

Le Conseil est divisé en deux parties : le Bureau et le Conseil.

Le Bureau tient ses séances à la préfecture tous les mardis de chaque semaine depuis midi jusqu'à 4 heures.

Il est composé d'un Président, d'un Secrétaire et de trois membres.

Ils sont choisis par le Préfet parmi ceux des membres du Conseil qui ne sont point employés et salariés par le Gouvernement dans d'autres fonctions.

Le Secrétaire du Bureau a un traitement fixe arrêté par le Préfet : il est, en même temps, secrétaire du Conseil.

Chaque membre du Bureau a un droit de présence réglé par le Préfet ; le droit de présence du Président est double de celui des autres membres du bureau.

Les membres du Conseil peuvent assister aux séances du Bureau ; ils y ont voix délibérative comme au Conseil.

Le Président du Conseil préside au bureau lorsqu'il s'y trouve, mais il n'a pas le droit de présence non plus que les membres du Conseil qui ne sont pas membres du bureau.

Les pièces, actes, mémoires lus au bureau sont remis au Secrétaire, qui en tient note, les présente en [lacune d'un mot] au Conseil et

[lacune de deux lignes]

Outre ce soin et celui de la rédaction des procès verbaux, le Secrétaire est spécialement chargé de préparer pour le présenter à l'approbation du Conseil, le compte à rendre, tous les trois mois, au Préfet de l'état indiqué ci-dessus du commerce, des arts et de la culture dans le Département.

Le Préfet est président né du Conseil, il est suppléé par un vice président nommé pour un an par le Conseil.

Le Secrétaire du bureau est de droit secrétaire du Conseil, il est suppléé par un secrétaire adjoint qui a une indemnité déterminée et arrêtée par le Préfet.

Le Conseil s'assemble tous les derniers jeudis de chaque mois à une heure.

Ses séances sont destinées principalement à délibérer sur les rapports du bureau et sur les divers mémoires qui lui sont communiqués.

Dépenses du Conseil

Les dépenses du Conseil se composent de droit de présence des membres du Bureau.

Des traitemens du secrétaire et de son adjoint.

Des indemnités qui, dans quelques circonstances, peuvent être accordées par le Conseil à certains membres.

De la valeur des prix d'encouragement à décerner.

Enfin des frais de bureau et dépenses imprévues.

Un fonds de huit mille francs est affecté à ces dépenses dont aucune ne peut être faite sans l'autorisation du Préfet.

L'emploi présumé de ce fonds est réglé provisoirement ainsi qu'il suit :

Droit de présence des membres du bureau 1500F

Traitement du secrétaire 3600F

id du secrétaire adjoint 600F

Indemnités éventuelles 500F

Prix d'encouragement 600F

Frais de bureau et dépenses imprévues 1200F

Le présent règlement sera mis à exécution à compter du 1^o vendémiaire an 11.

Arrêté du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) portant établissement de Chambres de Commerce dans plusieurs villes

Les Consuls de la République sur le rapport du ministre de l'Intérieur, arrêtent :

chapitre 1^o

Formation des Chambres de Commerce

Art 1^o

Il sera établi des Chambres de Commerce dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Marseille, Bruxelles, Anvers, Nantes, Dunkerque, Lille, Mayence, Nîmes, Avignon, Cherbourg, Turin, Montpellier, Genève, Bayonne, Toulouse, Tours, Carcassonne, Amiens, Le Havre.

Art 2

Les Chambres de Commerce seront composées de quinze commerçants dans les villes où la population excède cinquante mille âmes, et de neuf dans toutes celles où elle est au dessous, indépendamment du Préfet qui en est membre né, et en a la présidence toutes les fois qu'il assiste aux séances. Le Maire remplacera le Préfet dans les villes qui ne sont pas chefs-lieux de préfecture.

Art 3

Nul ne pourra être reçu membre de la Chambre, s'il n'a fait le Commerce en personne au moins pendant dix ans.

Art 4

Les fonctions attribuées aux Chambres de commerce sont, de présenter des vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce, de faire connaître au gouvernement les causes qui en arrêtent les progrès, d'indiquer les ressources qu'on peut se procurer, de surveiller l'exécution des travaux publics relatifs au commerce, tels, pas exemple, que le curage des ports, la navigation des rivières, et l'exécution des lois et arrêtés concernant la contrebande.

Art 5

Les Chambres de Commerce correspondront directement avec le Ministre de l'Intérieur

Art 6

La première formation de chaque chambre sera faite comme il suit.

Les préfets, et, à leur défaut, les maires des villes qui ne sont pas chefs lieux de préfecture, réuniront sous leur présidence, de quarante à soixante commerçants des plus distingués de la ville, qui procéderont, par scrutin secret et à la pluralité absolue des suffrages, à l'élection des membres qui doivent composer la chambre.

Art 7

Les membres de la Chambre seront renouvelés par tiers tous les ans : les membres sortants pourront être réélus.

Pendant les deux premières années qui suivront la formation de la Chambre, le sort prononcera quels sont ceux qui doivent sortir.

Les remplacements se feront par la Chambre et à la pluralité absolue des suffrages.

Art 8

Toute nomination sera transmise au ministre de l'intérieur pour recevoir son approbation.

Art 9

Les Chambres de Commerce présenteront au Ministre de l'Intérieur l'état de leurs dépenses et proposeront les moyens de les acquitter.

Le Ministre soumettra leurs demandes au Gouvernement.

Chapitre 2

Formation d'un Conseil Général de Commerce

Art 10

Il y aura à Paris un Conseil Général de Commerce.

Ce Conseil sera établi près du ministre de l'Intérieur.

Art 11

Les membres du Conseil Général seront désignés par les Chambres de Commerce.

Chaque Chambre présentera deux sujets, sur lesquels le Premier consul en nommera quinze.

Ces quinze se réuniront à Paris une ou deux fois l'an. Trois d'entre eux y seront toujours présents.

Nul ne pourra être élu s'il n'est en activité de commerce dans la Ville qui fait la députation, et si, au moment de sa nomination, il n'y est présent.

art 12

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Bulletin des Lois. »

Arrêté du 6 ventôse an XI (25 février 1803) portant établissement d'une Chambre de Commerce à Paris

Un simple article établit la Chambre en renvoyant à l'arrêté précédent.

Règlement intérieur adopté le 2 floréal an XI (22 avril 1803) (publié au *Moniteur* et au *Journal du Commerce*)⁴

Règlement pour la Chambre de Commerce de Paris

Organisation de la Chambre et de ses travaux

Article premier

La Chambre nomme un Vice-Président à la majorité absolue des suffrages. Il est renouvelé tous les six mois et peut être réélu.

Art. 2

En l'absence du Président, le Vice-Président occupe le fauteuil dans toutes les assemblées et porte la parole dans toutes les députations.

Art. 3

La Chambre élit, à la majorité absolue des suffrages, un secrétaire parmi ses membres ; ses fonctions durent un an ; il peut être réélu.

Art. 4

Le Président et le Secrétaire signent la correspondance.

Art. 5

Le Secrétaire est chargé de diriger la rédaction des procès-verbaux des délibérations de la Chambre et de la correspondance ; il a la surveillance de tous les travaux du Secrétariat.

Art. 6

Les lettres et paquets adressés à la Chambre de Commerce seront ouverts par le secrétaire, et, lorsqu'il croit qu'il y a lieu à convocation extraordinaire, il en réfère au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, pour que la convocation soit ordonnée.

⁴ Conservé en ACCIP I-2.51(1).

Art. 7

La Chambre s'assemble le vendredi de chaque semaine, à sept heures du soir ; elle ouvre sa séance à la majorité ; chaque membre présent reçoit un jeton ; cette distribution est close à sept heures et demie, et la barre tirée par le Président.

Art. 8

A l'ouverture de la séance, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente et en fait approuver la rédaction. Ensuite, le Président ou le Secrétaire rend compte de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Si la Chambre arrête la nomination d'une ou plusieurs Commissions, le Président et le Secrétaire désignent les Membres qui les composeront. Cependant, sur la demande de trois Membres, on nomme ces Commissions au scrutin.

Art. 9

Après la nomination des Commissions, on entend et discute les rapports à l'ordre du jour ; avant de lever la séance, le Président annonce l'ordre du jour de la séance suivante.

Art. 10

Il y a un tableau affiché dans la salle où seront inscrits les rapports à l'ordre du jour pour la première séance.

Du Secrétariat

Article premier

La Chambre nomme au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages un chef des bureaux du Secrétariat. Son traitement annuel est de 4000 francs.

Art. 2

Ses fonctions sont de se rendre au Secrétariat tous les jours, à neuf heures du matin, et d'y rester jusqu'à quatre heures après-midi ; les jours où il y a assemblée de la Chambre, il rentre à six heures, à l'effet de préparer tout ce qui doit être présenté à la séance ; il ne pourra se retirer qu'après la levée de la séance.

Art. 3

Le chef des bureaux du Secrétariat, sous la direction et surveillance du Secrétaire, tient les registres des délibérations de la Chambre et la correspondance. Il est chargé d'établir l'ordre dans les archives et la bibliothèque ; il fait les envois des lettres et paquets aux différents Membres et aux Commissions.

Art. 4

Le chef des bureaux du Secrétariat pourra assister à la séance lorsque la Chambre l'appellera.

Art. 5

Sur la présentation du chef des bureaux du Secrétariat, la Chambre nomme un commis expéditionnaire avec un traitement de 1500 francs.

Art. 6

Il y a pour le service de la Chambre et du Secrétariat un garçon de bureau aux appointements de 800 francs.

Des archives et de la bibliothèque

Article premier

La Chambre a une salle pour ses archives ; le chef du Secrétariat est chargé d'y maintenir l'ordre. Toutes les pièces et mémoires qui y seront déposés seront renfermés dans des cartons qui porteront des numéros correspondant à un registre qui indiquera les pièces contenues dans chaque carton.

Art. 2

La Chambre a une salle pour la bibliothèque et la lecture.

La bibliothèque sera composée des meilleurs auteurs qui ont traité les matières de commerce et d'économie politique, d'un atlas composé des meilleures cartes géographiques. La Chambre s'abonnera au Moniteur et au Journal du Commerce ; elle se procurera dans les départements celles des feuilles périodiques qui lui paraîtront utiles et propres à éclairer ses discussions et observations.

Des dépenses de la Chambre et de la comptabilité

Article premier

La Chambre nomme parmi ses Membres deux Commissaires et un Trésorier, pour un an. Au bout de ce temps ils pourront être réélus. Les Commissaires avec le Président ou Vice-Président ordonnent, surveillent les dépenses et arrêtent les mémoires.

Art. 2

Le Trésorier n'acquittera les mémoires de dépenses que sur le visa des Commissaires et munis de deux signatures au moins.

Art. 3

Le Trésorier fera payer sur état émargé les traitements du chef des bureaux du Secrétariat, de l'expéditionnaire et les appointements du garçon de bureau.

Art. 4

Le Trésorier demeure autorisé à toucher tous les trois mois et sur sa simple quittance la somme attribuée aux dépenses de la Chambre de Commerce.

Art. 5

A la fin de chaque année, le Trésorier présentera son compte de dépenses appuyé de pièces justificatives. La Chambre nommera une Commission, et, sur son rapport, elle arrêtera le compte et en ordonnera le dépôt, ainsi que des pièces, dans ses archives. »

Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Chambres de Commerce, 31 mars 1806 (interdiction de publier leurs travaux)

SM L'Empereur me charge, MM. De vous faire connaître qu'aucun écrit ou mémoire ne doit être imprimé, soit au nom collectif de la Chambre, soit au nom d'une commission formée dans son sein, sans mon expresse autorisation.

Les travaux des Chambres appartiennent à l'Administration : ils ont atteint leur but quand il lui ont été soumis pour être appréciés par elle. C'est à l'autorité supérieure à juger des inconvénients et des avantages de leur publicité.

La voie de l'impression, inutile en elle-même, est d'ailleurs la plus inconvenante pour faire parvenir à Sa Majesté des vues ou des représentations. Un mémoire imprimé, par cela même qu'il est un appel à l'opinion n'en est plus un à l'autorité.

Je vous invite à faire vôtres ces dispositions prescrites par SM l'Empereur sur le registre de vos travaux, et je vous renouvelle l'assurance de ma sincère estime.

Décret impérial du 23 septembre 1806 concernant les dépenses relatives aux Chambres de Commerce

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie,

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

art 1er - Les dépenses relatives aux Chambres de Commerce seront assimilées à celles des Bourses de Commerce, et acquittées comme elles, conformément à l'article 4 de la loi du 28 ventôse an IX.

2- Les Chambres de Commerce auxquelles il a déjà été alloué, d'après notre autorisation, des revenus particuliers, continueront à en jouir comme par le passé.

3- Dans tous les cas, les dépenses des Chambres de Commerce seront réglées chaque année par notre Ministre de l'Intérieur, et il en sera rendu compte conformément aux dispositions prescrites par l'arrêté du 3 nivôse an XI.

4- Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Art IV de la loi du 28 ventôse an IX, applicable aux dépenses des Chambres de Commerce, en conformité du décret précédent :

Les dépenses annuelles relatives à l'entretien et réparation des Bourses, seront supportées par les banquiers, négociants et marchands : en conséquence, il pourra être levé une contribution proportionnelle sur le total de chaque patente de commerce de première et deuxième classes, et sur celles d'agents de change et courtiers.

Le montant en sera fixé chaque année, en raison des besoins, par un arrêté du préfet du département.

Ordonnance du Roi du 21 décembre 1815 relative aux dépenses des Chambres de Commerce

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes verront, salut ;

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur ;

Considérant que, les dépenses des Chambres de Commerce n'ayant point été comprises dans la Loi sur les finances du 23 septembre 1814, il est urgent de pourvoir à leur remboursement, jusqu'à ce que les frais de ces établissements aient été déterminés par une Loi ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

art. 1er - Les sommes fixées pour les dépenses des Chambres de Commerce du royaume en 1814 leur seront également allouées pour chacun des exercices de 1815 et 1816.

2 - Celles de ces Chambres auxquelles il est assigné des ressources particulières, continueront à en jouir comme par le passé.

3 - Il sera pourvu aux dépenses de ces Chambres pendant ces exercices, conformément au Décret du 23 septembre 1806 et à la loi du 28 ventôse an IX, par une contribution proportionnelle sur les patentes de première et seconde classe et sur celles d'agents de change et courtiers⁵.

4 - Le nombre des centimes à ajouter à ces patentes, dans chaque ville ou département, est fixé conformément au tableau annexé à la présente ; Notre Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur qui est chargé de régler les budgets des Chambres de Commerce, autorisera les préfets à faire dresser les rôles nécessaires, à la charge d'en donner connaissance à notre Ministre des Finances.

5- Nos Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Circulaire du ministre de l'Intérieur aux Chambres de Commerce, du 12 septembre 1819 (rappel de l'interdiction de pétitionner ; mention de l'avis du Conseil d'Etat sur la surveillance des travaux publics)⁶

Messieurs, dans ma circulaire relative à la réorganisation des deux Conseils généraux du commerce et des manufactures, je vous ai annoncé quelques développemens de vues dont l'objet était d'établir, pour les matières de commerce, une certaine unité dans le sein de l'administration. Je viens aujourd'hui vous entretenir de ce sujet intéressant.

Vous avez vu quel soin j'ai mis à lier, autant qu'il était possible de le faire, les Chambres de Commerce au Conseil général, soit en obtenant du Roi qu'elles puissent exercer une grande influence sur le choix des membres qui le composent, soit en leur donnant communication des questions mises au grand ordre du jour, et à la discussion desquelles elles pourront ainsi prendre part.

⁵ A Paris, cette contribution porte seulement sur les patentes de la ville et se monte, pour 1814 à 1816, à 0,02 par franc (*Recueil des lois, décrets, ordonnances et arrêtés relatifs aux chambres de commerce en général et à la chambre de commerce de Paris en particulier, depuis l'établissement des chambres de commerce en l'an XI*, imp. de Bonaventure et Ducessois, 1856).

⁶ Conservée en ACCIP III-1.12(1).

Le reste dépend en quelque sorte des Chambres elles-mêmes ; et d'abord elles sentiront qu'il serait aussi contraire à mes intentions qu'à leurs propres droits, que les nouveaux rapports qui les unissent au Conseil général du commerce, privassent le Ministre de quelque partie de la correspondance qu'elles doivent entretenir avec lui, et à laquelle j'attache un prix très-réel.

Mais sur-tout les Chambres ne perdront pas de vue que cette correspondance immédiate, qui est un des objets de leur établissement, et qui est indispensable pour éclairer le département de l'intérieur et lui faire connaître les idées d'amélioration qu'elles auraient conçues et les vœux qu'elles formeraient, ne peut, sans de graves inconvénients, être intervertie ou changer de direction.

Quelle autre administration que celle qui est chargée de protéger tous les intérêts commerciaux, recevrait plus naturellement, et avec plus d'utilité pour les négocians, les communications des Chambres spécialement placées sous l'autorité tutélaire du département de l'intérieur !

C'est donc à moi, Messieurs, que vous devez recourir, soit dans le but même de votre institution, soit par la nature des vœux que vous êtes dans le cas d'émettre.

Il arrive assez fréquemment que des négocians s'adressent à d'autres administrations ou à d'autres ministères ; et les Chambres de commerce suivent quelquefois cet exemple. Outre le déplacement d'attributions et de correspondance qu'elles prennent alors sur elles, il en résulte aussi que les réclamations, n'étant considérées que comme autant d'affaires individuelles, restent privées de l'appui que je pourrais leur prêter, et sont isolées des principes généraux qui lient les questions et qui souvent expliquent une disposition par une autre. Les décisions sont-elles défavorables, c'est alors qu'on a recours à mon intervention, devenue trop tardive ; les autorités auxquelles on s'est adressé ne sont plus à temps de changer leurs déterminations ; ou si par hasard elles le peuvent encore, elles éprouvent une certaine répugnance à revenir sur leurs pas ; tandis que si la marche naturelle eût été suivie, au contraire, on aurait prévenu cette nécessité et entouré les réclamations de plus de chances de succès.

Enfin, Messieurs, il a paru à la tribune de la Chambre des députés des pétitions de quelques Chambres de commerce. Le désir de laisser une très-grande latitude aux discussions, m'a fait passer sur cette irrégularité ; mais, soit que les Chambres de commerce demandent ce que le Gouvernement croit nécessaire d'ajourner ou de refuser, soit qu'elles réclament contre ses propositions de loi, ne donnent-elles pas, dans ce cas, puisqu'elles ne sont que des conseils du Gouvernement, le spectacle ou d'une opposition au sein même de l'administration, ou d'une sorte de dénonciation pour déni de justice ! N'est-ce pas un Conseil qui en appelle aux Chambres législatives, lorsque l'autorité qui le consulte a cru ne pouvoir suivre l'avis qu'il a émis ! Vous sentirez, Messieurs, ce que cet ordre de choses a de vicieux, et vous apercevrez vous-mêmes qu'il ne peut subsister : le petit nombre des Chambres qui ont prêté à ces observations n'y avaient sans doute pas suffisamment réfléchi. Si votre devoir est d'exposer sans cesse ce que vous jugez nécessaire au commerce, et de réclamer franchement contre ce qui vous paraît nuisible, d'une autre côté aussi, comme réunion délibérante, et comme conseil du ministère, ce n'est qu'auprès de lui que vous êtes appelés à remplir ce devoir : les moyens d'y parvenir sont votre correspondance avec le département de l'intérieur, et les utiles avis que vous émettez, mais non des pétitions. Le droit d'en présenter est individuel ; il appartient à chaque citoyen, à chacun de vous, Messieurs, en son nom propre : mais la loi du 22 mai 1791 a sagement défendu les pétitions collectives, c'est-à-dire, celles des corps ou assemblées parlant en nom commun ; et cette loi est toujours existante.

Je dois, au reste, des éloges au zèle avec lequel les Chambres de Commerce ont généralement répondu à l'attente du Gouvernement, et ont rempli l'objet de leurs attributions, telles qu'elles sont tracées par l'article 4 de l'acte du 3 nivôse an 11. Une seule de ces attributions, dans un très-petit nombre de cas, a excité quelques doutes sur les rapports des Chambres de commerce avec MM. les Officiers des ponts et chaussées, au sujet de la surveillance des travaux publics, tels que le curage des ports ou la navigation des rivières. Quelques difficultés survenues dans un de nos ports m'ayant obligé à consulter à ce sujet le comité du Conseil d'état pour l'intérieur et le commerce, son avis, que j'adopte, porte,

« Que les Chambres de commerce doivent être consultées sur les projets de ces travaux ;

Qu'elles peuvent adresser, soit au Ministère, soit aux Préfets, toutes les observations qu'elles jugent utiles sur l'exécution de ces travaux ;

Qu'elles doivent être invitées par les Préfets à assister ou à se faire représenter par un de leurs membres à la réception des ouvrages, sans que néanmoins leur assistance fût indispensable, et que leur absence pût en arrêter les vérifications, si elles négligeaient de se conformer à l'invitation qui leur en aurait été faite. »

En approuvant ces règles, je ne prétends pas vous faire un devoir de les substituer aux usages que la bonne harmonie entre les diverses institutions, et la conformité des vues de bien public, me paraissent avoir sans doute établis en plusieurs localités, si j'en juge par l'absence de toute trace d'opposition et de toute espèce de plainte ; mais j'ai cru devoir vous en donner connaissance, pour que ces règles reçoivent leur application dans les circonstances qui l'exigeraient.

Je vous invite, Messieurs, à m'accuser réception de la présente, et à vous pénétrer des vues et des observations qu'elle renferme. Vous ne vous méprendrez pas certainement sur les intentions qui m'ont guidé : elles se rapportent toutes aux véritables intérêts du commerce, et me sont dictées par mon vif désir de pouvoir concourir utilement avec vous à sa prospérité, qui fait le sujet des plus pressantes sollicitudes du Roi.

J'ai l'honneur de vous offrir, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, le Comte Decazes.

Extrait de la Loi relative à la fixation du budget des recettes de 1820, du 23 juillet 1820

Art 11- Continueront d'être perçues les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses des Bourses et Chambres de Commerce, ainsi que les revenus spéciaux accordés aux dits établissements et aux établissements sanitaires.

12 - Celles des contributions ci-dessus qui sont à la charge des patentables, seront réparties sur ceux de première et deuxième classe, et sur tous ceux qui, étant placés hors de classe, payeront un droit fixe de patente égal ou supérieur à celui desdites classes.

Les associés des maisons de Commerce qui, aux termes de l'article 69 de la loi du 25 mars 1817, ne payent qu'un demi-droit fixe ; les associés des fabricants à métier et filatures de laine et de coton, qui, d'après la même loi, ne sont assujettis qu'à un droit proportionnel, contribueront aux frais des Chambres de Commerce lorsque le droit fixe de patente de l'associé principal sera égal ou supérieur à celui de la deuxième classe.

13 - Dans un département où il n'y aura qu'une Chambre de Commerce, le rôle comprendra les patentables de tout le département désignés en l'article 12 ci-dessus.

S'il y a dans le même département plusieurs Chambres de Commerce, le rôle de chacune d'elles comprendra les patentables également désignés en l'article 12, qui font partie de l'arrondissement dans lequel elle est située.

Néanmoins, sur les observations des Chambres de Commerce, la circonscription de chacune d'elles sera fixée par des Ordonnances royales.

Une Ordonnance royale déterminera pareillement la circonscription d'une Chambre de Commerce qui sera commune à des parties de plusieurs départements.

15 - La taxe pour le paiement des frais des Chambres et Bourses de Commerce portera sur le principal de la cote de patente, consistant dans le droit fixe et le droit proportionnel. Il sera ajouté cinq centimes à cette taxe pour subvenir aux non-valeurs.

16 - Des ordonnances royales fixeront, chaque année, les sommes à imposer pour subvenir aux dépenses des Chambres et Bourses de Commerce.

Cette fixation aura lieu, savoir : sur la proposition des Chambres de Commerce pour leurs frais, et sur la proposition desdites Chambres, ou, à leur défaut, sur la proposition des Conseils Municipaux, pour les frais des Bourses de Commerce. Des ordonnances royales régleront la forme de la comptabilité et de la vérification de l'emploi des deniers.

Ordonnance du Roi du 16 juin 1832 relative à la constitution des Chambres de Commerce

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat du Commerce et des Travaux Publics, le Conseil Supérieur du Commerce entendu, (...)

1-A l'avenir le renouvellement des Membres des Chambres du Commerce et des Chambres consultatives des Arts et Manufactures sera fait dans une assemblée composée :

1° des membres du Tribunal du Commerce,

2° de ceux de la Chambre de Commerce ou de la Chambre consultative, y compris les Membres sortants,

3° des membres du Conseil des Prud'hommes, là où il se trouve un tel conseil,

4° de notables en nombre égal au nombre de Membres dont sont composés le Tribunal et la Chambre de Commerce ou la Chambre consultative, et néanmoins de vingt au moins.

Les Notables seront choisis par moitié par le Tribunal de Commerce et par la Chambre de Commerce ou consultative.

S'il n'y a pas de Tribunal de Commerce dans la ville où réside la Chambre de Commerce ou consultative, les Notables seront nommés, moitié par lesdites Chambres, et moitié par le Conseil des Prud'hommes, ou par le Conseil municipal de la ville, s'il n'y réside pas de Conseil de Prud'hommes. Les Notables devront être nécessairement patentés et en exercice actuel de leur industrie.

2- Le Tribunal du Commerce, et à son défaut, soit le conseil des prud'hommes, soit le Conseil municipal, comme il est dit ci-dessus, fera connaître à la Chambre de Commerce ou consultative, avant le jour de l'élection, la liste des notables qu'il aura choisis, et ladite chambre ne fera ses choix qu'après cette notification.

Art. 3 : L'assemblée électorale sera convoquée et présidée par le préfet au chef-lieu du département, par le sous-préfet dans les autres arrondissements ; le maire de la ville remplacera, au besoin, le préfet ou le sous-préfet.

4- Les élections auront lieu au scrutin secret de liste, à la majorité des Membres présents à l'Assemblée.

5- Pour la première formation d'une nouvelle Chambre de Commerce ou consultative, il sera procédé de même, sauf que l'Assemblée électorale sera composée :

1° des membres du Tribunal du Commerce,

2° Du Conseil des Prud'hommes, s'il en existe dans la ville,

3° De dix Commissaires délégués par le Conseil municipal de la ville, et pris dans son sein,

4° de notables en nombre égal à celui des Membres du Tribunal de Commerce et des Commissaires municipaux, et pas au-dessous du nombre de vingt-quatre. Ces Notables seront nommés, savoir : dix par le Conseil municipal, et le surplus par le Tribunal de Commerce.

S'il n'existe pas de Tribunal de Commerce, le Conseil municipal choisira les deux tiers des Notables, et le Conseil des Prud'hommes le tiers restant.

S'il n'y a pas de Conseil de Prud'hommes, les Notables seront choisis par le Conseil municipal.

Si l'érection de la Chambre de Commerce est faite pour remplacer une Chambre consultative existante, les Membres de celle-ci feront partie de l'Assemblée et désigneront la moitié des Notables, s'il y a un Tribunal de Commerce, lequel nommera l'autre moitié.

S'il n'y a point de Tribunal, la Chambre consultative nommera les deux tiers ; le tiers restant sera choisi par le Conseil des Prud'hommes, et à défaut, par le Conseil municipal.

6- Conformément aux arrêtés des 3 nivôse et 18 thermidor an XI, les Chambres consultatives des Arts et Manufactures seront composées de six membres.

Les Chambres de Commerce seront composées de neuf ou de quinze membres, suivant que le titre de leur érection le portera, ou que nos ordonnances postérieures le régleront.

En outre, sur la demande des commerçants, et sur la proposition des préfets, il pourra être nommé, pour siéger à la Chambre de Commerce, un membre de plus, élu dans chacun des arrondissements de la circonscription de la Chambre, autres que celui où elle réside.

L'élection et le renouvellement se feront, en la forme prévue par l'article 5, au chef-lieu de l'arrondissement, ou des arrondissements qui auront demandé à se prévaloir de cette faculté.

Si un membre était nommé par plusieurs arrondissements, il serait tenu d'opter dans le délai d'un mois, et il serait procédé, dans le mois suivant, au remplacement là où il aurait laissé la place vacante.

Il n'y aura d'élection qu'à Paris, pour tout le département de la Seine.

7- Les membres des Chambres de Commerce pourront être pris indistinctement dans toute la circonscription qui leur est attribuée par l'article 13 de la loi du 23 juillet 1820, et ceux des Chambres consultatives dans tout le département où elles sont établies. Mais les membres nommés qui s'abstiendraient de se rendre aux convocations pendant un an seraient considérés comme démissionnaires, et remplacés à la plus prochaine élection.

8- Nul ne sera nommé s'il n'a exercé le commerce ou une industrie manufacturière en personne, au moins pendant cinq ans.

Les anciens commerçants ou manufacturiers peuvent être nommés, mais leur nombre ne pourra jamais excéder le tiers des membres.

9- Les fonctions des membres durent trois ans ; le renouvellement se fait par tiers ; pendant les deux premières années, après la nomination générale, le sort décide de l'ordre des sorties.

Néanmoins, les membres fournis par les arrondissements extérieurs ne compteront pas dans le premier roulement. Ils sortent après trois ans d'exercice. Nul ne peut être réélu plusieurs fois sans interruption d'exercice.

Les vacances accidentelles sont remplies à la plus prochaine élection ; les élus ne le sont que pour le temps qui restait à courir sur l'exercice du remplacé.

10- Les Chambres de Commerce nomment tous les ans leur président. Le préfet, dans le lieu de sa résidence ou le maire dans les autres villes, est membre né et président d'honneur de la Chambre de Commerce. Il préside effectivement les séances où il assiste en personne.

11- Les Chambres de Commerce ont pour attribution :

De donner au gouvernement les avis et renseignements qui leur sont demandés de sa part sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux ;

De présenter leurs vues sur l'état de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en accroître la prospérité ;

Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de sa législation commerciale, y compris les tarifs des Douanes.

Les Chambres consultatives des Arts et Manufactures de la circonscription peuvent correspondre avec elles sur les mêmes objets. La correspondance des Chambres de Commerce avec notre Ministre du Commerce et des Travaux Publics est directe et sans intermédiaire.

Il en est de même de la correspondance des Chambres consultatives.

12- L'avis des Chambres de Commerce est demandé spécialement sur les changements projetés dans la législation commerciale ;

Sur les érections et règlements des Chambres de Commerce ;

Sur les créations de Bourses, sur les établissements d'agents de change ou de courtiers ;

Sur les tarifs et règlements des courtages et des autres services établis à l'usage du commerce et sujets à des tarifs ;

Sur les créations des Tribunaux de Commerce dans leur circonscription ;

Sur les établissements de banques locales ;

Sur les projets de travaux publics locaux, relatifs au Commerce, et elles seront entendues sur l'exécution de ces projets ;

13- Quand il existera, dans une même ville, une Chambre de Commerce et une Bourse, l'administration de la Bourse appartiendra à la Chambre, sans préjudice des droits ordinaires du maire et de la police municipale dans les lieux publics.

14- Les établissements créés pour l'usage du Commerce, comme les magasins de sauvetage, entrepôts, conditions pour les soies, cours publics des connaissances commerciales et industrielles, seront administrés par les Chambres de Commerce s'ils ont été formés au moyen de contributions spéciales sur les commerçants.

L'administration de ceux de ces établissements qui ont été formés par des souscriptions volontaires, pourra leur être remise, d'après le vœu des souscripteurs.

Cette administration pourra leur être déléguée pour les établissements de même nature qui seraient créés par l'autorité.

15- Les dépenses, moyens d'y pourvoir et revenus des Chambres de Commerce, continueront d'être réglés conformément à l'art. 4 de la loi du 28 ventôse an IX, au décret du 23 septembre 1806, et aux articles 12, 13 et 16 de la loi du 23 juillet 1820⁷.

16- Les Chambres consultatives des Arts et Manufactures seront régies conformément à l'arrêté du 10 thermidor an XI, en ce qui n'est pas réglé par la présente ordonnance.

17- Notre Ministre secrétaire d'Etat, au département du Commerce et des Travaux publics est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Ordonnance du Roi du 17 juin 1832 portant renouvellement intégral des Chambres de Commerce conformément au décret précédent

Louis Philippe, Roi des Français, Sur le Rapport, de notre Ministre Secrétaire d'Etat du Commerce et des Travaux Publics, le Conseil Supérieur du Commerce entendu, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

art 1er - Les Chambres de Commerce et les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures seront intégralement renouvelées, conformément à l'art 1er de notre ordonnance du 16 de ce mois, savoir, dans les départements, à la réception de la présente ordonnance, et à Paris, dans les dix derniers jours du mois de décembre prochain.

Pour l'exécution de l'art. 9 de ladite ordonnance, le temps du nouveau service des membres des Chambres de Commerce courra à dater du 1^o juillet 1832, dans les départements, et du 1^o janvier 1833, pour la Chambre de Commerce de Paris.

(un article 2 porte sur la Chambre du Havre)

Arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat au département du Commerce du 6 mai 1834, concernant la part afférente à la Chambre de Commerce dans l'administration de la Bourse de Paris

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département du Commerce,

Vu l'article 13 de l'ordonnance royale du 16 juin 1832, lequel est ainsi conçu : « Quand il existera, dans une même ville, une Chambre de Commerce et une Bourse, l'administration de la Bourse appartiendra à la Chambre, sans préjudice des droits ordinaires du maire et de la police municipale dans les lieux publics. »

Vu les propositions faites par la Chambre de Commerce dans sa délibération du 2 avril 1834, d'accord avec M. le Préfet de la Seine et M. le Préfet de Police;

Arrête ce qui suit :

art 1er- La Chambre de Commerce de Paris discutera chaque année, le budget des recettes et dépenses de la Bourse de cette ville, qui lui sera soumis par le Préfet de la Seine, avant d'être présenté à l'approbation de l'autorité supérieure.

La Chambre sera consultée sur les changements de distribution et sur les travaux nouveaux qui pourront être proposés pour la partie des bâtiments de la Bourse autre que celle occupée par le Tribunal de Commerce et ses dépendances.

Néanmoins, dans le cas d'urgence, le Préfet de la Seine pourra autoriser immédiatement, et sans le concours de la Chambre, les travaux dont l'exécution sera réclamée dans l'intérêt, soit de la sûreté publique, soit de la conservation du monument.

⁷ L'article 4 de la loi du 14 juillet 1838 dispose : « A l'avenir, les frais de perception des impositions à recouvrer pour les Bourses et Chambres de Commerce, sont ajoutés à raison de trois cent. par franc, au montant des dites impositions, pour être recouverts avec elles et versés dans les caisses des établissements intéressés, à la charge par ces derniers d'en tenir compte aux percepteurs. »

2- L'Administration du matériel de la Bourse, en ce qui concerne la perception des revenus, l'ordonnement des dépenses d'entretien et de conservation du monument et du mobilier, le chauffage et l'éclairage, ainsi que la direction du personnel des agents proposés à ces divers travaux, continueront d'appartenir au Préfet de la Seine.

3 - Le Préfet de Police réglera, de concert avec la Chambre de Commerce, les jours et heures d'ouverture, de tenue et de fermeture de la Bourse, excepté dans le cas où la sûreté publique serait compromise.

Le Préfet de Police prendra alors les mesures qu'il jugera nécessaires, sans avoir consulté la Chambre.

4 - S'il y a lieu à ouvrir la Bourse pour des réunions, fêtes ou solennités publiques, l'autorisation en sera accordée par M. le Préfet de la Seine, de concert avec la Chambre de Commerce.

5 - Nulles affiches, concernant les intérêts commerciaux, ne pourront être placardées à la Bourse, qu'en vertu d'une délibération de la Chambre de Commerce ou avec le visa du commissaire de police.

6 - Une expédition du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la Seine, à M. le Préfet de Police, et à la Chambre de Commerce.

Extrait de la loi sur les patentes du 25 avril 1844

art 33 - Les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses des Bourses et Chambres de Commerce, et dont la perception est autorisée par l'article 11 de la Loi du 23 juillet 1820, sont réparties sur les patentables des trois premières classes du tableau A annexé à la présente Loi, et sur ceux désignés dans les tableaux B et C, comme passibles d'un droit fixe égal ou supérieur à celui desdites classes.

Les associés des établissements compris dans les classes et tableaux sus désignés contribueront aux frais des Bourses et Chambres de Commerce.

Ordonnance du Roi du 2 décembre 1847 portant fixation du nombre de notables qui devront concourir à l'élection des membres de la Chambre de Commerce de Paris⁸

Louis-Philippe, etc., sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'agriculture et du commerce ; vue notre ordonnance du 16 juin 1832, etc.

Art. 1^o A l'avenir, les notables désignés par l'art. 1^o, paragraphe 4 de notre ordonnance du 16 juin 1832, pour concourir à l'élection des membres des chambres de commerce, seront, à Paris, en nombre égal à celui des membres du Tribunal de Commerce, de la Chambre de Commerce et des quatre conseils de prud'hommes. Ils continueront à être désignés moitié par le Tribunal de Commerce et moitié par la Chambre de Commerce.

2. Notre ministre de l'agriculture et du commerce est chargé, etc.

⁸ Jean-Baptiste DUVERGIER (éd.), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances règlements, avis du Conseil d'Etat publiée sur les éditions officielles du Louvre, de l'imprimerie nationale par Baudoin ; et du bulletin des lois (de 1788 à 1830 inclusivement par ordre chronologique) continuée depuis 1830 ... suivie d'une table analytique et raisonnée des matières ...*, A. Guyot et Scribe, Sirey, à partir de 1854.

Arrêté du 19 juin 1848 relatif aux Chambres de Commerce

La Commission du Pouvoir exécutif,

Sur le Rapport du Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Vu les lois des 28 ventôse an IX, 23 juillet 1820 et 25 avril 1844, et les arrêtés, décret et ordonnance des 3 nivôse an XI, 23 septembre 1806 et 6 juin 1832,

Arrêté :

art 1er - Il sera procédé dans les formes et dans les délais ci après déterminés à une élection générale des Membres composant les Chambres de Commerce.

2 - Les préfets et les sous préfets, suivant les villes où sont établies les Chambres de Commerce, feront dresser, par le Directeur des contributions directes, la liste de tous les patentés commerçants de l'arrondissement inscrits depuis un an au moins sur le rôle des patentes.

3- Ces listes seront déposées pendant huit jours à la mairie de la ville où se réunit la CC, et avis sera donné par voie d'affiche dans chaque chef lieu de canton, que pendant cet espace de temps chaque citoyen pourra en prendre communication sans déplacement.

Les réclamations formées contre ces listes seront adressées directement au préfet ou au sous préfet, qui seront tenus de statuer dans les cinq jours.

Après l'expiration de ces délais, les liste seront définitivement arrêtées et publiées par voie d'affiche dans tous les chefs lieux de canton de l'arrondissement.

4 - L'assemblée électorale sera ensuite convoquée par le préfet ou le sous préfet, de telle sorte qu'il y ait au moins un délai de cinq jours francs entre le jour de la convocation et celui de la réunion qui aura lieu dans la ville où siège la Chambre de Commerce.

Cette assemblée pourra être divisée en autant de sections que le nombre des électeurs le comportera.

5 - L'assemblée ou les sections seront présidées par le préfet, le sous préfet, le maire ou leurs délégués, et elles désigneront, pour compléter le bureau, un secrétaire et le nombre de scrutateurs qu'elles jugeront nécessaire.

6 - Les élections seront faites au scrutin secret de liste et à la majorité absolue des votants.

Si l'Assemblée est divisée par sections, le recensement général des votes se fera à la préfecture, à la sous préfecture ou à la mairie, en présence des présidents, secrétaires et scrutateurs de chaque section.

7 - Ne pourront être électeurs ni éligibles les faillis non réhabilités, et tout commerçant qui aurait subi une condamnation pour un acte contraire à la probité ou aux moeurs.

8- Le nombre des membres à élire pour chaque Chambre de Commerce sera de 9 ou de 15, suivant ce qui existe maintenant.

En outre, lorsque la circonscription d'une Chambre comprendra plusieurs arrondissements ou parties d'arrondissement, il pourra, sur la demande des commerçants, être nommé un Membre de plus pour chaque arrondissement ou partie d'arrondissement autre que celui où siège la Chambre de Commerce.

Dans ce cas, il sera procédé à l'élection de ce Membre conformément au présent arrêté.

9 - L'installation des Membres élus sera faite avant le 15 juillet prochain au plus tard, par le préfet, le sous préfet ou le maire, qui en donneront immédiatement avis au Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Aussitôt après leur installation, les Chambres de Commerce transmettront au Ministre de l'Agriculture et du Commerce leurs vues et leurs propositions pour régler leur organisation intérieure, et indiquer les attributions qui pourraient leur être utilement conférées.

Décret sur l'organisation des Chambres de Commerce du 3 septembre 1851

Le Président de la République,

Sur le Rapport du Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Vu les lois des 28 ventôse an IX, 23 juillet 1820, 14 juillet 1838 et 25 avril 1844, et les arrêtés, décret et ordonnance du 3 nivôse an XI, 23 septembre 1806, 16 juin 1832 et 19 juin 1848 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Décète :

art 1er - Les Membres des Chambres de Commerce sont élus par les commerçants patentés depuis cinq ans dans la circonscription de la Chambre, les capitaines au long cours et les maîtres de cabotage ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans, depuis deux ans au moins dans la même circonscription.

Les listes seront dressées dans chaque commune, conformément aux dispositions des articles 608 et suivants du Code de Commerce, modifiés par la Loi du 28 août 1848.

2 - Les Assemblées électorales se tiennent dans la ville où siège la Chambre de Commerce et dans les autres communes de la circonscription désignées par le préfet ; elles sont convoquées par le préfet du département et présidées, suivant les localités, par le préfet, le sous-préfet, le maire ou leurs délégués, assistés de quatre électeurs qui sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau, ainsi composé, nomme un secrétaire pris dans l'Assemblée. Il décide toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection, à l'exception de celles qui seraient relatives à la capacité des candidats élus.

Le recensement général des votes a lieu dans la ville où siège la Chambre de Commerce.

3- Sont éligibles :

1° Tout électeur ayant au moins 30 ans d'âge ;

2° Les anciens négociants, manufacturiers et capitaines au long cours, domiciliés dans la circonscription de la Chambre, pourvu qu'ils aient au moins 30 ans d'âge. Toutefois, les éligibles de la seconde catégorie ne pourront jamais excéder le tiers du nombre total des membres de la Chambre.

4- Plusieurs associés en nom collectif ne peuvent faire partie simultanément de la même Chambre.

Dans le cas où plusieurs associés en nom collectif auraient été élus, celui qui aura obtenu le plus de voix, ou, si le nombre de voix est égal, celui qui sera le plus âgé, sera préféré.

5- Les élections ont lieu sur une seule liste de candidats pour toute la circonscription, au scrutin secret et à la majorité relative des voix.

Les élections ne seront valables qu'autant qu'un quart des électeurs inscrits de la circonscription aura voté.

Si le quart des électeurs n'a pas concouru à l'élection, le scrutin sera nul et les membres de la Chambre de Commerce seront nommés par une Assemblée présidée par le préfet ou le sous-préfet et composée des membres de la Chambre de Commerce, des juges des Tribunaux de Commerce et des membres des conseils de prud'hommes existant dans la circonscription de la Chambre.

6 - Le nombre des membres de la Chambre de Commerce est déterminé par le titre de leur institution ou par un décret postérieur. Il ne peut être au dessous de 9 ni excéder 21.

7 - Les fonctions de Membre durent six ans ; le renouvellement a lieu par tiers, tous les deux ans. Pour les deux premières élections qui suivent la nomination générale, l'ordre de sortie est réglé par le sort.

Les Membres qui s'abstiendraient de se rendre aux convocations pendant 6 mois, sans motifs légitimes approuvés par la Chambre, seront considérés comme démissionnaires et remplacés à la plus prochaine élection.

Les vacances accidentelles sont également remplies à la plus prochaine élection, mais seulement pour le temps qui restait à courir sur l'exercice du Membre remplacé.

8 - Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles.

9 - Les Chambres nomment tous les ans, dans leur sein, un président, et, s'il y a lieu, un vice président. Elles nomment aussi soit un secrétaire trésorier, soit un secrétaire et un trésorier. Ces nominations sont faites à la majorité absolue.

Le préfet et le sous préfet, suivant les localités, sont membres de droit des Chambres de Commerce; ils président les séances auxquelles ils assistent.

10 - Les Chambres de Commerce peuvent désigner dans toute l'étendue de leur circonscription, des membres correspondants, dont le nombre ne devra pas dépasser celui des membres de la Chambre elle même.

Les membres correspondants peuvent assister aux délibérations de la Chambre, mais avec voix consultative seulement.

11 - Les Chambres de Commerce ont pour attribution

1° de donner au Gouvernement les avis et renseignements qui leur sont demandés sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux,

2° de présenter leurs vues :

Sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce ;

Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris dans les tarifs des douanes et octrois ;

Sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics qui peuvent intéresser le commerce ou l'industrie, tels que les travaux des ports, la navigation des fleuves et des rivières, les postes, les chemins de fer, etc.

12- L'avis des Chambres de Commerce est demandé spécialement :

Sur les changements projetés dans la législation commerciale;

Sur les érections et règlements des Chambres de Commerce;

Sur les créations de Bourses et les établissements d'agents de change ou de courtiers ;

Sur le tarif des douanes;

Sur les tarifs et règlements des services de transports et autres établis à l'usage du commerce;

Sur les usages commerciaux, les tarifs et règlements de courtage maritime et de courtage en matière d'assurances, de marchandises, de change et d'effets publics ;

Sur les créations des Tribunaux de Commerce dans leur circonscription;

Sur les établissements de banque, de comptoirs d'escompte et de succursales de la Banque de France;

Sur les projets de travaux publics locaux relatifs au commerce;

Sur les projets de règlements locaux en matière de commerce ou d'industrie.

13- Quand il existe dans une même ville une Chambre de Commerce et une Bourse, l'administration de la Bourse appartient à la Chambre, sans préjudice des droits du maire et de la police municipale dans les lieux publics.

14- Les établissements créés pour l'usage du commerce, comme les magasins de sauvetage, entrepôt, conditions pour les soies, cours publics pour la propagation des connaissances commerciales et industrielles, sont administrés par les Chambres de Commerce, s'ils ont été formés au moyen de contributions spéciales sur les commerçants.

L'administration de ceux de ces établissements qui ont été formés par dons, legs ou autrement, peut leur être remise, d'après le vœu des souscripteurs et des donateurs.

Enfin cette administration peut leur être déléguée pour les établissements de même nature qui seraient créés par l'autorité.

15 - La correspondance des Chambres de Commerce avec le Ministre de l'Agriculture et du Commerce est directe ; elles doivent lui donner communication immédiate des avis et réclamations qu'elles seraient dans l'obligation d'adresser aux autres ministres, soit d'office, soit sur la demande qui leur en serait faite.

16 - Dans les cérémonies publiques les Chambres de Commerce prennent rang immédiatement après les Tribunaux de Commerce.

17 - Dans les six premiers mois de chaque année, les Chambres de Commerce adressent aux préfets de leur département le compte rendu des recettes et des dépenses de l'année précédente, et le projet de budget des recettes et dépenses de l'année suivante. Le préfet

transmet ces comptes et ces budgets, avec ses observations et son avis personnel, au Ministre de l'Agriculture et du Commerce qui les approuve s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article sont applicables aux recettes et dépenses ordinaires des Chambres de Commerce provenant des contributions prélevées sur les patentés, comme aux recettes et dépenses spéciales des établissements à l'usage du commerce dont l'Administration leur est confiée.

18 - Aucune Chambre de Commerce ne peut être établie que par un Décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

19 - Sont déclarés établissements d'utilité publique, les Chambres de Commerce actuellement existantes et celles qui seront instituées à l'avenir.

20 - Dans un délai de 6 mois à partir de la promulgation du présent décret, il sera procédé au renouvellement des Chambres de Commerce.

21 - Toutes les dispositions antérieures relatives aux Chambres de Commerce et contraires au présent décret, sont et demeurent abrogées.

22- Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce est chargé etc.

Décret du 20 mars 1852 portant prorogation des fonctions des membres des Chambres de Commerce

Louis Napoléon, Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce ; considérant qu'il y a lieu de réviser le décret du 28 août 1848, sur les élections des Tribunaux de Commerce ; qu'un projet de loi est préparé dans ce but, et qu'il conviendra d'étendre les effets de cette révision aux Chambres de Commerce ; considérant que le délai fixé par l'art 20 du décret du 3 septembre 1851, pour le renouvellement de ces Chambres est sur le point d'expirer, attendu que, jusqu'à ce qu'il puisse être procédé à ce renouvellement dans la forme qui sera ultérieurement déterminée, il est nécessaire de maintenir en fonctions les membres actuellement en exercice, décrète :

art 1er - Les fonctions des membres des Chambres de Commerce sont prorogées jusqu'à ce qu'il puisse être procédé à de nouvelles élections, en conformité des dispositions qui seront ultérieurement arrêtées.

2- Le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce etc.

Décret du 30 août 1852 qui détermine le mode d'élection des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures

Louis Napoléon, Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce ;

Vu la loi du 28 ventôse an IX, vu la loi du 23 juillet 1820, vu le décret du 3 septembre 1851 sur les Chambres de Commerce; vu le décret du 2 mars 1852 qui proroge les pouvoirs de leurs membres ; vu le décret, en date du même jour, qui abroge celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des Tribunaux de Commerce; vu l'arrêté du 19 juin 1848 sur les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures;

Le Conseil d'Etat entendu;

Décète :

art 1er - Les membres des Chambres de Commerce, lorsque leurs circonscription est la même que le ressort d'un Tribunal de Commerce, sont nommés par les électeurs désignés, conformément aux articles 618 et 619 du Code de Commerce, pour élire les membres de ce Tribunal.

Quand une Chambre de Commerce comprend dans sa circonscription plusieurs Tribunaux de Commerce, il est procédé à l'élection de ses membres d'après les listes dressées pour ces tribunaux.

A défaut de Tribunal de Commerce, dans les arrondissements ou cantons compris dans la circonscription d'une Chambre, il est dressé, pour lesdits arrondissements ou cantons, des listes de notables, d'après les bases déterminées par les articles 618 et 619 ci dessus mentionnés.

2 - L'Assemblée électorale se tient dans la ville où est établie la Chambre de Commerce; elle est convoquée et présidée, suivant les localités, par le préfet, le sous-préfet ou leurs délégués, assistés de quatre électeurs qui sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents.

Le bureau, ainsi composé, nomme un secrétaire pris dans l'Assemblée. Il décide toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection, à l'exception de celles qui seraient relatives à la capacité des candidats élus.

3 - L'élection des membres des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures est faite par les industriels et les commerçants compris dans la circonscription de chacune de ces Chambres et inscrits sur les listes de Notables dressées d'après les bases indiquées ci-dessus.

4 - Sont éligibles⁹ :

1° Tout commerçant ayant au moins 30 ans, et exerçant le commerce ou une industrie manufacturière depuis 5 ans au moins ;

2° Les anciens négociants ou manufacturiers domiciliés dans la circonscription de la Chambre, pourvu qu'ils aient au moins 30 ans d'âge. Toutefois, les éligibles de la seconde catégorie ne pourront jamais excéder le tiers du nombre total des membres de la Chambre.

3° Les conditions d'éligibilité sont les mêmes pour les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures que pour les Chambres de Commerce.

4° Les élections ont lieu sur une seule liste de candidats pour toute la circonscription, au scrutin secret et à la majorité absolue des électeurs présents. Au second tour la majorité relative suffit.

5 - Il sera procédé au renouvellement des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures, en conformité des dispositions qui précèdent, dans les six mois, à partir de la date du présent décret.

6- Sont abrogés les articles 1, 2, 3 et 5 du décret du 3 septembre 1851, et les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 8 de l'arrêté du 19 juin 1848. Il n'est pas dérogé d'ailleurs aux dispositions qui ont réglé précédemment l'organisation intérieure, les prérogatives et attributions des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures.

7 - Le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce etc.

Décret impérial du 6 janvier 1853 qui augmente le nombre des membres de la Chambre de Commerce de Paris

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir salut :

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce;

Vu l'arrêté du 6 ventôse an XI, portant création de la Chambre de Commerce de Paris;

Vu l'article 6 du décret du 3 septembre 1851, relatif à la composition des Chambres de Commerce;

Vu la demande de la Chambre de Commerce de Paris;

Le Conseil d'Etat entendu, avons décrété :

Art 1er - A l'avenir la Chambre de Commerce de Paris (Seine) sera composée de 21 membres au lieu de 15.

2 - Notre Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce etc.

⁹ Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1866-1876, article «Chambres de Commerce», indique en outre que «*La question de savoir si la qualité de Français est nécessaire pour l'éligibilité a été controversée ; elle semble devoir être résolue affirmativement en présence de l'obligation imposée aux membres des chambres de commerce de prêter le serment politique*».

Décret du 2 mai 1853 relatif à l'établissement d'un bureau public pour le conditionnement et le titrage des soies et des laines

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir salut :

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur;

Vu l'article 14 de l'ordonnance royale du 16 juin 1832 sur les attributions des CC;

Les délibérations de la Chambre de Commerce de Paris en date du 15 octobre 1852 et du 15 février 1853, concernant l'établissement d'un bureau public pour le conditionnement et le titrage des soies et des laines;

L'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures en date du 11 décembre 1852;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

art 1er - La Chambre de Commerce de Paris est autorisée à établir un bureau public pour le conditionnement et le titrage des soies et des laines, dont les opérations seront facultatives pour le commerce.

Sont approuvés les Statuts de cet établissement tels qu'ils sont contenus dans la délibération de la Chambre, en date du 25 février 1853, annexée au présent Décret, et dont une expédition restera déposée aux archives du Ministère de l'Intérieur.

2- Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur (M de Persigny) etc.

Les usages de la Chambre en 1872¹⁰

Je viens répondre à la demande que vous m'avez adressée le 10 du mois courant. La Chambre de Commerce n'a qu'un ancien règlement tombé en désuétude et qu'il serait inutile de vous transmettre. Mais voici les principaux usages observés par notre Chambre et qui lui tiennent lieu de règles actuellement.

La Chambre s'assemble à jour fixe une fois par quinzaine, sans préjudice de réunions exceptionnelles dans l'intervalle, s'il y a lieu.

La séance est présidée par le Président, à son défaut par le Vice-Président, et en l'absence de ces deux membres du bureau par le Secrétaire ou par le Trésorier.

Le nombre des membres présents est consigné dans le PV de la séance à laquelle ils ont assisté, d'après le livre des présences sur lequel sont apposées les signatures.

Les membres de la Chambre sont répartis dans trois Commissions permanentes auxquelles sont renvoyées les affaires se rattachant aux questions suivantes :

1° Douanes, entrepôts, octroi, halles et marchés

2° Voies et moyens de transports, rivières, canaux chemins de fer

3° Législation

D'autres commissions permanentes administrent les établissements sous la direction de la Chambre tels que

1° la Condition des soies et du cuir

2° l'Ecole supérieure du Commerce

3° l'Ecole commerciale etc.

La composition de ces commissions est changée tous les 6 mois.

Des Commissions spéciales sont formées toutes les fois que la nature ou l'importance de la question à examiner l'exige.

M. le Président de la Chambre fait partie de droit de toutes les commissions.

Tous les membres ont la faculté de s'adjoindre à une Commission dont ils ne font point partie, mais avec voix consultative seulement.

Les rapports adoptés par les Commissions et soumis à la Chambre sont discutés en séance générale. Au bureau de la Chambre appartient le droit de décider sous quelle forme l'avis

¹⁰ ACCIP I-2.51(1). Brouillon de lettre expédiée et enregistrée le 26 juillet 1872, au président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

définitif de la Chambre sera transmis ; il modifie les rapports conformément aux décisions de la Chambre, il en change les termes et la rédaction s'il le croit nécessaire ; ou bien il en prend les arguments et les conclusions pour en faire la lettre qui doit être adressée à l'administration compétente.

Les délibérations et la correspondance sont signées du Président et le Secrétaire, à défaut du Président par le Vice-Président, à défaut du secrétaire par le trésorier ou le plus ancien membre. Le secrétaire signe seul les rapports les copies de lettres, les extraits des procès verbaux etc.

Les délibérations ne sont valables qu'autant que la moitié des membres plus un se trouvent présents à la séance. La correspondance est ouverte par le Président ou par le Secrétaire, ou bien en leur nom par le Secrétaire Général de la Chambre qui leur en donne communication le plus tôt qu'il lui est possible, et en cas d'urgence n'importe où ils se trouvent, et par les moyens les plus rapides. Les membres qui prennent la parole dans les discussions ne sont pas désignés par leur nom au procès verbal de la séance.

Les démarches officielles sont faites soit par le Président seul, soit par le Président accompagné des autres membres du bureau, suivant les circonstances. Dans les cérémonies ou les réceptions officielles auxquelles la Chambre assiste en corps, M. le Président s'il y a lieu porte la parole ou la délègue à l'un de ses collègues.

Toutes les sommes dues par la Chambre sont ordonnancées ; les ordonnances revêtues de la signature du Président ou du Vice-Président et de celle de deux autres membres commissaires sont payables à vue chez le trésorier de la Chambre.

1.2- Textes encadrant les Conseils Généraux du Commerce et des Manufactures et le Conseil Supérieur du Commerce¹¹

Ordonnance du Roi du 23 août 1819 qui détermine la composition et les fonctions du conseil général du commerce, établi près le ministre de l'intérieur

L'institution d'un conseil de négocians appelés auprès du ministère, pour donner leur avis sur les matières de commerce, remonte à des temps déjà anciens, et atteste la haute protection que les Rois nos prédécesseurs se plurent à accorder à une profession dont les utiles travaux contribuent à la prospérité générale et augmentent les ressources de l'Etat.

Nous nous sommes fait rendre compte de l'organisation actuelle de cette institution, désignée sous le nom de *conseil général du commerce*, et des avantages qu'elle a présentés jusqu'en ces derniers temps.

Pour témoigner aux membres du conseil général du commerce notre satisfaction de leurs services passés, et donner à cet établissement un nouveau degré d'utilité,

Et aussi, afin que les négocians de notre royaume sachent quelle est notre sollicitude pour eux, notre confiance en leurs lumières, et combien nous sommes disposés à accueillir leurs vues et leurs demandes pour tout ce qui peut contribuer à l'extension et au succès de leurs entreprises, si dignes d'encouragement ;

Vu les actes des 3 nivôse an 11 et 27 juin 1810 ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^o. La composition et les fonctions du conseil général du commerce, établi par notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sont déterminées ainsi qu'il suit :

2. Le conseil général du commerce donne son avis motivé sur les questions de législation et d'administration et sur les projets et mémoires relatifs au commerce qui lui sont renvoyés par notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Il signale au ministre les abus qui parviennent à sa connaissance et qui seraient de nature à préjudicier au commerce ; il présente ses vues sur les améliorations de toute espèce qu'il croit propres à en favoriser le mouvement et les progrès.

3. Lorsqu'il se présente des questions qui intéressent à la fois le commerce et les manufactures, une commission mixte est formée par le ministre de l'intérieur, et choisie en nombre égal dans les deux conseils, pour discuter et proposer un avis commun.

4. Lorsque les avis du conseil porteront sur des questions sur lesquelles il aura été consulté par le ministre, la décision intervenue, transmise par celui-ci, sera transcrite, à côté de la délibération, sur le registre où seront consignés les procès-verbaux des séances du conseil.

5. Le conseil général du commerce est nommé par notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sous notre approbation, parmi les négocians les plus recommandables exerçant actuellement le commerce.

Il est composé d'un membre choisi sur la présentation de chaque chambre de commerce, et de vingt membres nommés directement.

6. Pour l'exécution de l'article précédent, une liste de deux candidats sera immédiatement adressée par chaque chambre de commerce à notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur ; pareille liste lui sera adressée toutes les fois que nous aurons jugé convenable de pourvoir au renouvellement du conseil.

Lors de la vacance partielle d'une place de membre nommé sur la présentation d'une chambre de commerce, cette chambre désignera deux nouveaux candidats.

¹¹ Sauf exception précisée, la source est : Jean-Baptiste DUVERGIER (éd.), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances réglemens, avis du Conseil d'Etat publiée sur les éditions officielles du Louvre, de l'imprimerie nationale par Baudouin ; et du bulletin des lois (de 1788 à 1830 inclusivement par ordre chronologique) continuée depuis 1830 ... suivie d'une table analytique et raisonnée des matières ...*, A. Guyot et Scribe, Sirey, à partir de 1854.

Les candidats ne peuvent être choisis que dans l'étendue de l'arrondissement respectif de chaque chambre.

7. Les fonctions des membres du conseil général du commerce sont gratuites ; elles durent trois années. Elles peuvent être continuées en vertu d'une nouvelle nomination.

8. Le conseil se réunit une fois par semaine en séance ordinaire. Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents.

9. Le conseil peut être convoqué extraordinairement par notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, soit en totalité, soit en partie, suivant la nature des affaires qui devront y être traitées.

10. Notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur préside le conseil général. Il nomme un vice-président pris dans le sein du conseil et renouvelé tous les six mois.

11. L'ordre du jour de chaque séance sera envoyé d'avance à tous les membres présents à Paris.

Il y aura, pour la première séance de chaque mois, un grand ordre du jour, arrêté par notre ministre de l'intérieur, où seront plus particulièrement portées les questions d'intérêt général.

Cet ordre du jour sera imprimé quinze jours d'avance, autant qu'il sera possible, et envoyé à tous les membres résidans ou non résidans, ainsi qu'aux chambres de commerce.

Lorsque les questions qui seront portées au grand ordre du jour paraîtront à une chambre de commerce mériter son attention particulière, elle pourra faire parvenir ses observations au ministre, qui les adressera au conseil.

12. Si, dans cette circonstance, une chambre de commerce juge que la présence du membre du conseil général nommé sur sa présentation soit utile, elle pourra, en cas d'empêchement de ce membre, déléguer un de ses propres membres pour la représenter, de l'agrément du ministre, à la séance indiquée.

13. Le titre de conseiller du Roi au conseil général du commerce pourra, après cinq ans d'exercice au moins, être conféré, par un brevet signé de notre main, à ceux des membres du conseil qui auront coopéré de la manière la plus utile à ses travaux, et qui auront rendu des services signalés au commerce.

14. Les conseillers brevetés membres du conseil général du commerce pourront être appelés par notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur au comité de l'intérieur et du commerce du Conseil d'Etat, pour prendre part à la discussion des affaires ou des questions qui, après avoir été traitées au conseil général du commerce, seraient portées audit comité.

Ils y auront voix consultative, comme les maîtres des requêtes à notre Conseil d'Etat.

15. Les conseillers brevetés qui ne feront plus partie du conseil général du commerce pourront être appelés aux séances du grand ordre du jour, toutes les fois que notre ministre de l'intérieur le jugera utile.

16. Il nous sera proposé six brevets de conseiller du Roi au conseil général du commerce, en faveur de ceux des membres de l'ancien conseil général qui se trouvent, dès ce moment, dans le cas prévu par l'article 13.

17. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Ordonnance du Roi du 23 août 1819 qui détermine la composition et les fonctions du conseil général des manufactures, établi près le ministre de l'intérieur

Nous nous sommes fait rendre compte de l'organisation actuelle du conseil général des manufactures, du zèle qu'il apporte dans ses travaux, et des avantages que notre ministère retire des avis de ce conseil.

Nous avons reconnu l'utilité de maintenir une institution spécialement destinée à mettre l'administration en état de peser et de balancer entre eux les intérêts des manufactures de notre royaume et ceux du commerce.

Voulant témoigner au conseil général des manufactures notre satisfaction de ses services, et lui donner une organisation appropriée aux changemens survenus depuis sa première formation ;

Vu l'acte du 26 juin 1810 ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

[les dispositions sont exactement les mêmes que les précédentes, en remplaçant « *commerce* » par « *manufactures* », à l'exception des articles suivants :]

2. Le conseil général donne son avis motivé sur les questions de législation et d'administration, et sur les projets et mémoires relatifs aux manufactures, qui lui sont renvoyés par notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Il signale au ministre les abus qui pourraient porter préjudice à l'industrie nationale, et lui présente ses vues sur les améliorations à introduire dans toutes les parties du régime propre aux manufactures.

[les articles 5 et 6 concernant le Conseil Général du Commerce sont remplacés par l'article 5 suivant : tous les numéros des articles suivants sont donc décalés]

5. Le conseil général des manufactures sera composé de soixante membres nommés par notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sous notre approbation, et choisis sur la généralité des manufacturiers de France en exercice, sans distinction de lieu, en s'attachant aux hommes les plus recommandables, et de manière que chaque branche d'industrie compte un ou plusieurs membres au conseil dans la proportion relative du degré d'importance qu'elle présente.

[A l'article 10, le renvoi de l'ordre du jour est fait « *aux chambres de commerce faisant fonction de chambres consultatives des arts et manufactures* »].

Ordonnance du Roi du 6 janvier 1824 portant institution d'un conseil supérieur du commerce et des colonies

Art. 1°. Il sera formé un conseil supérieur du commerce et des colonies, chargé d'aviser à l'amélioration successive des lois et tarifs qui régissent les rapports du commerce français avec l'étranger et avec les colonies françaises, et à l'examen duquel seront soumis tous les projets de lois et d'ordonnances en cette matière, destinés à être présentés à notre approbation.

2. Le conseil supérieur du commerce et des colonies sera composé, sous la présidence de notre président du conseil des ministres, de tous nos ministres secrétaires d'Etat, de deux ministres d'Etat, du directeur général des douanes, du directeur de l'agriculture, du commerce et des arts au ministère de l'intérieur, du directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, du directeur des colonies au ministère de la marine, d'un conseiller d'Etat, secrétaire du bureau dont il sera ci-après parlé, et de cinq autres membres désignés par nous.

3. Il sera formé, près de notre président du conseil des ministres, un bureau du commerce et des colonies, chargé de recueillir les faits et documens propres à éclairer les délibérations du conseil supérieur et nos propres déterminations, en tout ce qui touche à l'action de notre Gouvernement sur le commerce, dans ses rapports avec l'étranger et avec nos colonies.

4. Ce bureau sera composé :

Du directeur général des douanes, vice-président ;

Du directeur de l'agriculture, du commerce et des arts au ministère de l'intérieur ;

Du directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères ;

Du directeur des colonies au ministère de la marine ;

D'un conseiller d'Etat, secrétaire du bureau, lequel remplira aussi les fonctions de secrétaire du conseil supérieur ;

Et de deux maîtres des requêtes, sous-secrétaires du bureau.

5. Notre président du conseil des ministres prendra les mesures nécessaires pour que les départemens des finances, de l'intérieur, des affaires étrangères et de la marine, fassent exactement parvenir audit bureau tout ce qui, dans les faits constatés par l'administration des douanes, dans la correspondance et dans les actes des chambres et conseils de commerce et de

manufacture, des consuls français à l'étranger, de nos gouverneurs et administrateurs dans les colonies, et des commandans de nos stations dans toutes les mers, sera de nature à le mettre en état d'apprécier la marche et les besoins de notre commerce et de notre navigation.

6. Le bureau recevra, par les soins de nos ministres, communication des demandes générales concernant le commerce qui parviendront à leurs départemens respectifs, et toutes informations que le bureau jugera devoir être demandées aux chambres et conseils de commerce, aux compagnies, aux négocians et manufacturiers, à nos agens de toutes les classes, soit à l'intérieur, soit à l'étranger.

Il pourra proposer aux ministres compétens d'ordonner des enquêtes tendant à éclaircir les points de commerce plus particulièrement susceptibles de controverse ; ces enquêtes auront lieu par les soins desdits ministres, qui pourront, quand ils le jugeront à propos, en confier la direction au bureau lui-même.

7. A l'aide de ces documens et de tous autres qu'il pourra réunir, le bureau proposera au conseil supérieur, pour nous en être référé, s'il y a lieu, toutes les mesures qu'il croira avantageuses au commerce général de notre royaume.

Tous projets de lois et d'ordonnances en matière de commerce, des douanes et des colonies, que nos ministres des divers départemens croiraient utile de soumettre à notre approbation, seront d'abord communiqués au bureau de commerce et des colonies, pour être ensuite examinés et discutés en conseil supérieur.

8. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Ordonnance du Roi du 20 mars 1824 qui modifie celle du 6 janvier 1824, en ce qui concerne l'organisation du bureau de commerce et des colonies

Louis, etc., vu notre ordonnance du 6 janvier 1824, portant création d'un conseil supérieur et d'un bureau de commerce et des colonies ; sur ce qu'il nous a été représenté que, pour obtenir tous les avantages que nous nous sommes promis, dans l'intérêt de nos peuples, de l'institution du bureau de commerce et des colonies, il importe que la direction en soit remise, sous l'autorité du président de notre conseil des ministres, à un fonctionnaire qui ne puisse être détourné par d'autres obligations des soins assidus et suivis qu'exigent les travaux qui lui seront confiés ; sur le rapport du président de notre conseil des ministres ; notre Conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1°. Les art. 2 et 4 de notre susdite ordonnance du 6 janvier 1824 sont modifiés de la manière suivante :

Le bureau du commerce et des colonies sera composé :

D'un membre de notre conseil privé ou de notre Conseil d'Etat, président, lequel fera aussi partie du conseil supérieur ;

Du directeur général des douanes, vice-président ;

Du directeur de l'agriculture, du commerce et des arts au ministère de l'intérieur ;

Du directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères ;

Du directeur des colonies au ministère de la marine ;

D'un conseiller d'Etat ou maître des requêtes, secrétaire général du bureau et du conseil supérieur.

2. Le président de notre conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Ordonnance du Roi du 9 février 1825 qui charge le ministre de l'intérieur de soumettre à l'approbation de sa majesté le renouvellement des membres des conseils généraux du commerce et des manufactures, et modifie les ordonnances du 23 août 1819 relatives à l'organisation de ces conseils

Charles, etc.

Vu les ordonnances du 23 août 1819, relatives à l'organisation des conseils généraux du commerce et des manufactures ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^o. Notre ministre de l'intérieur soumettra sans retard à notre approbation le renouvellement des membres des conseils généraux du commerce et des manufactures, pour servir jusqu'au 31 décembre 1827.

Il procédera à ce renouvellement, quant aux membres qui ont été présentés par les chambres de commerce pour le conseil de commerce, en se conformant à l'article 6 de l'ordonnance du 23 août 1819, et, pour tout le surplus, à l'article 5 de l'une et l'autre des ordonnances de ladite date, sans néanmoins qu'il y soit interdit de comprendre dans son choix les négocians ou fabricans retirés du commerce qu'il jugerait utile d'appeler dans lesdits conseils.

2. Notre directeur du commerce et des manufactures aura voix délibérative dans les deux conseils et les présidera dans l'absence de notre ministre de l'intérieur.

3. Notre ministre de l'intérieur nommera, avec notre approbation, un secrétaire commun aux deux conseils. Il y aura voix consultative, et, dans le cas où il serait ancien négociant, il pourra prendre voix délibérative dans le conseil du commerce ou respectivement dans le conseil des manufactures, s'il est ancien fabricant.

4. A l'avenir, les séances dites de *grand ordre du jour* n'auront lieu que lorsque notre ministre de l'intérieur trouvera bon de les convoquer, suivant l'occurrence des matières à traiter.

5. Sont maintenues les dispositions de nos ordonnances du 23 août 1819, en tout ce qui n'est pas modifié par la présente.

6. Notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est chargé, etc.

Ordonnance du Roi du 16 juin 1830 créant le Conseil Général du Commerce et des Manufactures¹²

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Vu les actes des 24 décembre 1802 et 27 juin 1810 ; portant création des Conseils généraux du Commerce et des Manufactures ;

Vu les ordonnances royales des 23 août 1819 et 9 février 1825 ;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier – Les deux Conseils généraux du Commerce et des Manufactures actuellement existans n'en formeront plus qu'un seul, qui prendra le titre de *Conseil général du Commerce et des Manufactures*, et qui réunira les attributions déterminées par les ordonnances royales du 23 août 1819 et du 9 février 1825.

Art.2 – Ce Conseil s'assemblera chaque année, sur la convocation de notre Ministre de l'intérieur, qui fixera l'époque et la durée de la réunion.

Art.3 – Il sera composé de soixante et douze membres, qui exerceront pendant cinq années, et qui seront rééligibles.

Toutes les chambres de commerce de notre royaume concourront à sa composition, chacune pour le nombre de membres indiqué au tableau ci-annexé¹³.

¹² Conservée en ACCIP III-1.12(1).

¹³ Paris envoie 8 membres ; Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rouen 2 chacune, et 29 autres Chambres un seul, pour un total de 47.

Les nominations nécessaires pour former le complément du nombre total seront faites par notre Ministre de l'intérieur.

La liste générale des membres sera soumise à notre approbation.

Art.4 – En cas de vacance, le remplacement sera fait pour chaque place comme la nomination primitive, et suivant le même mode.

Art.5 – Lorsqu'un membre du Conseil aura négligé d'assister aux séances pendant deux années consécutives, sans motif légitime, notre Ministre de l'Intérieur pourra faire procéder à son remplacement.

Art.6 – Nonobstant la disposition comprise à l'article 1^o, les membres du Conseil général seront classés, par les soins de notre Ministre de l'Intérieur, et suivant la nature de leur principale industrie, en deux sections, dites, l'une *du Commerce*, et l'autre, *des Manufactures*. Ces deux sections pourront délibérer séparément sur les affaires spéciales qui seront soumises à leur examen.

Art.7 – Lorsque le besoin du service l'exigera, les membres du Conseil présents à Paris pourront être convoqués en comité pour donner leur avis sur des affaires courantes, ou sur des matières urgentes.

Art.8 – Notre Ministre de l'intérieur préside le Conseil général ; il est assisté et suppléé au besoin par le Conseiller d'état chargé de l'Administration du Commerce et des Manufactures.

Art.9 – A l'ouverture de la réunion annuelle, chacune des deux sections nommera un vice-président ; le choix en sera soumis à notre Ministre de l'intérieur.

En cas d'absence du Ministre et du Conseiller d'état Directeur, l'un de ces vice-présidents remplira les fonctions de président du Conseil général ; le plus âgé sera le premier suppléant.

Art.10 – Un commissaire, pris dans le sein de l'Administration, et nommé par notre Ministre de l'intérieur, sous notre approbation, assiste au Conseil, afin d'y donner les explications de détail et la communication des documens administratifs nécessaires pour l'examen des questions proposées.

Art.11 – Le Secrétaire du Conseil est nommé par le Ministre de l'intérieur, sous notre approbation. Il tient registre des délibérations, dont le procès-verbal doit être lu devant le Conseil, et approuvé par lui : ce procès-verbal présentera toujours le résumé fidèle des avis contradictoires qui auraient été exprimés sur chaque question ; de telle sorte que l'on y retrouve les principales considérations présentées de part et d'autre, et que ces opinions puissent être transmises au Bureau du Commerce, et ultérieurement reproduites devant le Conseil supérieur.

Art.12 – Les dispositions des ordonnances royales des 23 août 1819 et 9 février 1825 continueront à être exécutées en ce qui n'est pas modifié par la présente.

Art.13 – Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Ordonnance du Roi du 29 avril 1831 sur le Conseil supérieur du Commerce et les trois conseils généraux¹⁴

Louis-Philippe, Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état du commerce et des travaux publics,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Titre premier

Etablissement et fonctions des conseils

§I Conseils du commerce, des manufactures, et d'agriculture.

1^o Le conseil général du commerce,

Le conseil général des manufactures,

Le conseil d'agriculture,

seront immédiatement réorganisés.

¹⁴ Conservée en ACCIP III-1.12(1).

2° Ces conseils tiendront une session annuelle, dont notre Ministre du commerce et des travaux publics fixera l'époque et la durée, sans préjudice des convocations extraordinaires que le Ministre pourra ordonner.

3° Ils délibéreront et émettront des vœux sur les propositions ou réclamations de leurs membres, faites, soit en leur nom, soit au nom des chambres de commerce, chambres consultatives, sociétés d'agriculture, ou autres intéressés qui les en auraient chargés.

Sur chaque proposition, le conseil sera consulté pour décider si elle doit être prise en considération. En cas d'affirmative, la discussion aura lieu et sera consignée au procès-verbal, avec mention des opinions diverses et du vœu émis à la majorité.

Les conseils donneront aussi leur avis sur toutes les questions que le Ministre du commerce et des travaux publics jugera à propos de leur renvoyer.

4° Des commissions mixtes de membres des trois conseils ou de deux d'entre eux, suivant les matières, pourront être réunies quand le Ministre le croira utile, ou que la demande lui en sera faite.

§II Conseil supérieur du commerce.

5° Un Conseil supérieur du commerce est établi auprès de notre Ministre du commerce et des travaux publics.

Il pourra être entendu

Sur les projets de lois et ordonnances concernant le tarif des douanes et leur régime, en ce qui intéresse le commerce ;

Sur les projets des traités de commerce ou de navigation ;

Sur la législation commerciale des colonies ;

Sur le système des encouragemens pour les grandes pêches maritimes ;

Sur les vœux des Conseils généraux du commerce, des manufactures et du conseil d'agriculture.

Il donne des avis

Sur toutes les questions que notre Ministre du commerce et des travaux publics juge à propos de lui renvoyer.

S'il y a lieu de procéder à la reconnaissance des faits par voie d'enquête orale, le Ministre pourra y autoriser le conseil sur sa demande et le charger d'office d'y procéder.

Titre II

Composition et mode de procéder

§I Conseil supérieur.

6° Le Conseil supérieur est composé d'un président nommé par nous,

De onze membres nommés par nous,

D'un douzième membre désigné par notre Ministre des finances avec notre autorisation,

Des présidens des Conseils généraux du commerce, des manufactures et du Conseil d'agriculture.

7° Au Conseil supérieur du commerce sera attaché

Un secrétaire général nommé par nous.

§II Conseils généraux du commerce, des manufactures, et d'agriculture

8° Le Conseil général du commerce sera composé de membres nommés par les chambres de commerce, pris, soit dans leur sein soit dans leur circonscription.

La chambre de Paris nommera huit membres.

Celles de Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Le Havre, chacune deux membres.

Toutes les autres chambres, chacune un membre.

9° Le Conseil général des manufactures sera composé de cinquante membres, savoir : un nommé ci-dessus par les vingt chambres consultatives des arts et manufactures désignées dans le tableau ci-annexé, et le surplus choisi par notre Ministre du commerce et des travaux publics parmi les manufacturiers des industries spéciales desquels la nomination faites par chambres consultatives n'auraient pu donner des organes.

10° Le Conseil d'agriculture est composé de trente propriétaires ou membres des sociétés d'agriculture appelés par le Ministre du commerce et des travaux publics.

11° Chacun de ces conseils se nomme un président dans la session annuelle. Ces présidents, conformément à l'article 6, sont membres du Conseil supérieur du commerce jusqu'à la session suivante.

12° Les fonctions des membres des trois conseils sont gratuites ; elles dureront trois ans. Il sera pourvu à mesure aux vacances qui surviendraient avant la fin de cette période.

13° Des employés du ministère seront délégués pour remplir les fonctions de secrétaires auprès de ces conseils.

14° Des commissaires désignés par nous seront établis auprès des Conseils généraux du commerce, des manufactures et du Conseil d'agriculture. Ils seront chargés d'y exposer les questions qui y auraient été renvoyées, d'y fournir les explications et communications qui seront nécessaires, et ils feront, quand il y aura lieu, rapport au Conseil supérieur des résultats des délibérations qui se seront ensuivies.

A cet effet, ils ont entrée au Conseils supérieur.

Dispositions générales

15° Au moyen des dispositions ci-dessus, sont abrogées les ordonnances relatives au Conseil supérieur et Bureau du commerce et des colonies, et à la commission établie le 27 janvier dernier, pour en tenir lieu, aux conseils généraux du commerce, des manufactures et au Conseil d'agriculture. Néanmoins, les anciens membres ci-devant pourvus de brevets de conseillers du Roi aux Conseils généraux du commerce ou des manufactures pourront conserver leur titre.

Notre Ministre Secrétaire d'état du commerce et des travaux publics, et notre Ministre Secrétaire d'état des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Décret du 1° février 1850 portant qu'un conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce se réunira, le 6 avril 1850, au palais du Luxembourg

Le président de la République, sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce ; vu les ordonnances des 29 avril 1831 et du 29 octobre 1841 relatives aux conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, décrète :

Art. 1°. Un conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce se réunira, le 6 avril prochain, au palais du Luxembourg, sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce.

2. Ce conseil sera composé de deux cent trente six membres nommés, savoir : quatre-vingt six agriculteurs, par le ministre de l'agriculture et du commerce ; cinquante et un industriels, par les chambres consultatives des arts et manufactures désignées au tableau ci-annexé ; soixante-cinq commerçants, par les chambres de commerce, conformément au tableau ci-annexé ; trente-quatre membres appartenant à ces mêmes catégories, nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce, conformément à l'art. 6.

3. Le ministre de l'agriculture et du commerce nommera pour chacun des départemens du territoire de la République, un membre choisi parmi les propriétaires ou les agriculteurs résidant habituellement dans le département.

4. Les chambres consultatives désignées au tableau ci-annexé éliront chacune un industriel domicilié dans leur circonscription, exerçant ou ayant exercé l'industrie pendant cinq ans au moins.

5. Les chambres de commerce désignées au tableau ci-annexé éliront un ou plusieurs commerçants domiciliés dans leur circonscription, exerçant ou ayant exercé le commerce pendant cinq ans au moins.

6. Le ministre désignera, en dehors des membres nommés en vertu des articles précédents, savoir : dix membres pour l'agriculture ; huit membres pour les manufactures ; huit membres pour le commerce ; huit membres pour l'Algérie et les colonies.

7. Les fonctions des membres seront entièrement gratuites.

8. Le conseil nommera trois vice-présidents. En l'absence du ministre, le conseil sera présidé par le vice-président présent qui aura, lors de son élection, obtenu le plus de suffrages.

9. Le conseil sera appelé à délibérer sur les questions soumises à son examen par le ministre de l'agriculture et du commerce. Les trois dernières séances du conseil pourront être consacrées à délibérer sur les vœux, propositions ou réclamations émanées des chambres consultatives, des chambres de commerce, des sociétés ou comices agricoles ou de l'initiative des membres.

10. Des commissaires désignés par le ministre, et pris dans le sein de l'administration, seront chargés d'exposer les questions sur lesquelles les membres du conseil seraient appelés à délibérer en réunion générale, en comité ou en commissions, et de donner les explications de détail et la communication des documents administratifs jugés nécessaires.

11. Des employés du ministère de l'agriculture et du commerce seront délégués pour remplir les fonctions de secrétaires auprès du conseil.

12. La durée de la présente session est fixée à un mois.

13. Toutes les dispositions des ordonnances des 29 avril 1831 et 29 octobre 1841 relatives aux conseils généraux de l'agriculture et du commerce sont et demeurent abrogées.

[L'annexe donne le nombre de membres par Chambre : celle de Paris nomme huit membres, contre deux pour Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Lyon, Le Havre et Rouen et un ailleurs.]

1.3- Principaux interlocuteurs administratifs de la Chambre¹⁵

Préfets de la Seine

2 mars 1800 (11 ventôse an VIII) : Nicolas FROCHOT
23 décembre 1812 : Gilbert CHABROL de VOLVIC
20 mars 1815 : Pierre Marie TAILLEPIED de BONDY
7 juillet 1815 : Gilbert CHABROL de VOLVIC
30 juillet 1830 : Alexandre de LABORDE
20 août 1830 : Odilon BARROT
21 février 1831 : Pierre Marie TAILLEPIED de BONDY
22 juin 1833 : Claude Philibert BARTHELOT de RAMBUTEAU
24 février 1848 (maire) : Louis Antoine GARNIER-PAGES

27 octobre 1848 : Adrien RECURT
20 décembre 1848 : Jean Jacques BERGER
22 juin 1853 : Georges Eugène HAUSSMANN

Préfets de Police

8 mars 1800 (17 ventôse an VIII) : Nicolas DUBOIS
14 octobre 1810 : Etienne-Denis PASQUIER
13 mai 1814 : Jacques Claude BEUGNOT
3 décembre 1814 : Antoine Balthazar Joseph D'ANDRE
14 mars 1815 : Louis Antoine FAUVELET de CHARBONNIERE de BOURRIENNE
20 mars 1815 : Pierre François REAL
3 juillet 1815 : Eustache COURTIN
9 juillet 1815 : Elie DECAZES
29 septembre 1815 : Jules Jean-Baptiste ANGLES
20 décembre 1821 : Guy DELAVAU
6 janvier 1828 : Louis Marie de BELLEYME
13 août 1829 : Jean Henri Claude MANGIN
30 juillet 1830 : Jacques François Nicolas BAVOUX
1^o août 1830 : Louis Gaspard Amédée GIROD de L'AIN
7 novembre 1830 : Achille Libéral TREILHARD
26 décembre 1830 : Jean Jacques BAUDE
21 février 1831 : Alexandre François Auguste VIVIEN
17 septembre 1831 : Sébastien Louis SAULNIER
15 octobre 1831 : Henri Joseph GISQUET
10 septembre 1836 : Gabriel DELESSERT
24 février 1848 : Marc CAUSSIDIÈRE
18 mai 1848 : Ariste Jacques TROUVE-CHAUVEL
19 juillet 1848 : François Joseph DUCOUX
14 octobre 1848 : Guillaume François GERVAIS de CAEN
20 décembre 1848 : Chéry REBILLOT
8 novembre 1849 : Pierre Charles Joseph CARLIER
26 octobre 1851 : Charlemagne Emile de MAUPAS
23 janvier 1852 : Sylvain BLOT
27 janvier 1852 : Pierre Marie PIETRI

¹⁵ René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets, du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoires nominatif et territorial*, Archives nationales, 1981, p.386-387. Benoît YVERT (dir.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Perrin, 1990, 1028p.

Ministres de tutelle

7 novembre 1800 (16 brumaire an IX) : CHAPTAL (Intérieur)

7 août 1804 (19 thermidor an XII) : CHAMPAGNY (Intérieur)

9 août 1807 : CRETET (Intérieur)

1^o octobre 1809 : MONTALIVET (Intérieur)

16 janvier 1812 : COLLIN (Manufactures et Commerce)

3 avril 1814 : BEUGNOT (Intérieur)

13 mai 1814 : MONTESQUIOU (Intérieur)

20 mars 1815 : CARNOT (Intérieur)

9 juillet 1815 : PASQUIER (Intérieur et Justice)

26 septembre 1815 : VAUBLANC (Intérieur)

7 mai 1816 : LAINE (Intérieur)/ BECQUEY (sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur)

17 septembre 1817 : LAINE (Intérieur)/ CHABROL (sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur)

29 décembre 1818 : DECAZES (Intérieur)

19 novembre 1819 : DECAZES (Président du Conseil et Intérieur)

20 février 1820 : SIMEON (Intérieur)

14 décembre 1821 : CORBIERE (Intérieur)

4 janvier 1828 : MARTIGNAC (Président du Conseil et Intérieur)

29 janvier 1828 : SAINT-CRICQ (Commerce et Colonies)

8 août 1829 : LA BOURDONNAYE (Intérieur)

18 novembre 1829 : MONTBEL (Intérieur)

1^o août 1830 : GUIZOT (Intérieur)

2 novembre 1830 : MONTALIVET (Intérieur)/ Baude (sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur)

13 mars 1831 : D'ARGOUT (Commerce et Travaux Publics)

11 décembre 1832 : THIERS (Commerce et Travaux Publics)

4 avril 1834 : DUCHATEL (Commerce)

22 février 1836 : H. PASSY (Commerce et Travaux Publics)

19 septembre 1836 : MARTIN du NORD (Travaux Publics, Agriculture et Commerce)

31 mars 1839 : GASPARIN (Travaux Publics, Agriculture et Commerce)

12 mai 1839 : CUNIN-GRIDAINE (Agriculture et Commerce)

1^o mars 1840 : GOUIN (Agriculture et Commerce)

29 octobre 1840 : CUNIN-GRIDAINE (Agriculture et Commerce)

24 février 1848 : BETHMONT (Agriculture et Commerce)

11 mai 1848 : FLOCON (Agriculture et Commerce)

22 juin 1848 : TOURRET (Agriculture et Commerce)

20 décembre 1848 : BIXIO (Agriculture et Commerce)

29 décembre 1848 : BUFFET (Agriculture et Commerce)

2 juin 1849 : LANJUINAIS (Agriculture et Commerce)

31 octobre 1849 : DUMAS (Agriculture et Commerce)

9 janvier 1851 : BONJEAN (Agriculture et Commerce)

24 janvier 1851 : SCHNEIDER (Agriculture et Commerce)

10 avril 1851 : BUFFET (Agriculture et Commerce)

26 octobre 1851 : CASABIANCA (Agriculture et Commerce)

26 novembre 1851 : LEFEBVRE-DURUFLE (Agriculture et Commerce)

24 janvier 1852 : PERSIGNY (Intérieur)

1-4 Les anciens arrondissements de Paris

Les correspondances ne sont qu'approximatives, le redécoupage s'étant fait à l'échelle des quartiers.

- Le I^o arrondissement ancien est devenu le VIII^o nouveau.
- II^o IX^o
- III^o II^o
- IV^o I^o
- V^o X^o
- VI^o III^o
- VII^o parties du IV^o
- VIII^o XI^o
- IX^o parties du IV^o
- X^o VII^o
- XI^o VI^o
- XII^o V^o

1-5 Quelques activités philanthropiques de membres de la Chambre de Commerce

La source est Catherine Duprat, *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, 1996, 2 tomes. Les numéros de pages sont donnés entre parenthèses. Lorsqu'aucun prénom n'est mentionné, c'est du fait des sources ; des précisions de profession ont souvent permis de reconnaître les membres. Je donne en capitales les noms de ceux qui sont membres de la Chambre à la date (ou l'une des dates) concernée, et non avant ou après.

Société philanthropique :

- souscripteurs de 1816 : Ternaux, HOTTINGUER, Mallet, PERIER [Scipion est alors à la Chambre], DAVILLIER [Jean Joseph est à la Chambre], DELESSERT [François est à la Chambre] (p.338).
- membres du comité d'administration en 1828 : Benjamin Delessert, François DELESSERT, Jean-Joseph Rousseau, Valois (p.1288-1290).
- membres du comité d'administration en 1839 : Valois (trésorier), et trois membres honoraires : Benjamin Delessert, François DELESSERT, Jean-Charles Davillier (p.1299).

Société pour l'instruction élémentaire :

- membres en 1816 (elle est créée en 1815) : TERNAUX, les frères DELESSERT, les frères PERIER – ainsi que, notamment, Saint-Simon, et des hommes aux opinions politiques très variées. (p.315-326).
- membres du conseil d'administration et des divers comités en 1828 : G. TERNAUX (vice-président), VERNES, J. MALLET (commission des fonds), Jules Renouard (comité du journal et des livres) (p.1291-1293).
- membre du conseil d'administration et des divers comités en 1839-40 : James Mallet (membre honoraire).

Caisse d'Épargne : vingt administrateurs et actionnaires s'engagent le 22 mai 1818 à la doter d'un fond de garantie et à l'administrer gratuitement. Elle est autorisée par une ordonnance royale du 29 juillet 1818. Parmi les sociétés fondatrices (p.821) se retrouvent celles des membres de la Chambre (ceux qui y sont élus en 1817-1818 ou 1818-1819 sont soulignés) : LAFFITTE, PERIER (Scipion signe l'acte), Flory, Goupy, Guérin de Foncin, J. LEFEBVRE, André et COTTIER, GUITON, DELESSERT, Hottinguer, DAVILLIER, Vernes et Pillet-Will (alors associés), Vital ROUX.

Membres fondateurs de la Société royale des prisons – 1819 (liste sans doute non exhaustive) : TERNAUX, Benjamin et François DELESSERT, Hottinguer, LAFFITTE, Mallet, ODIER, Casimir PERIER (sur ce seul point, la référence est Catherine DUPRAT, « Punir et guérir. En 1819, la prison des philanthropes », dans *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Seuil, 1980, p.110).

Société de la morale chrétienne : créée en 1821, d'abord œuvre protestante strictement religieuse, politiquement de plus en plus engagée (libérale) à la fin de la Restauration, attachée, jusqu'en 1848, aux combats pour le droit des peuples et la réforme pénale notamment.

- membres du conseil d'administration pour 1821 : F. DELESSERT (censeur), D. André (trésorier), Vernes (comité de rédaction), Bartholdi (p.495).
- souscripteurs de 1824 : André, DAVILLIER [Jean Charles à la Chambre], DELESSERT [François à la Chambre], ODIER, Perier, TERNAUX [Charles puis Guillaume à la Chambre] (p.485-502).
- personnel du conseil d'administration et des comités en 1824 : TERNAUX (cons. adm.), D. André (cons. adm., comité pour les Grecs), Vernes (comité sur la traite), B. Delessert (comité sur les jeux et loteries), F. DELESSERT (idem, et comité des jeunes gens) (p.507-508).
- membres du conseil d'administration pour 1827-1828 : TERNAUX (vice-président), Dominique André (trésorier) (p.1281-1282 ; les mêmes sont seuls présents en 1830, et Ternaux l'est sans André en 1831 : cf. p.495 et p.543)
- membres de comités pour 1827-1828 : VERNES, TERNAUX, François DELESSERT (abolition de la traite des Noirs) (p.1282-1283)
- membres de la société pour 1827-1828, outre les hommes déjà cités : Bartholdi père, COTTIER, DAVILLIER [Jean-Charles à la Chambre], Benjamin Delessert, baron MALLET, ODIER, Casimir Perier, Charles Ternaux (soit un petit nombre sur près de 400 membres, mais une forte représentation au sein des grandes familles les plus présentes à la Chambre à ce moment) (p.1284-1287)
- membre délégué auprès du conseil d'administration par l'association auxiliaire du comité des orphelins en 1839-1840 : Bertrand (p.1296 ; il n'y a plus au conseil d'administration d'autre membre, ancien ou futur membre de la Chambre : il en allait de même dès 1836, cf. p.543)

1-6 Quelques postes tenus par des membres de la Chambre dans des compagnies d'assurances

Camille BERGEAUD, *Centenaire de la Nationale, ancienne Compagnie Royale d'Assurances sur la vie, 1830-1930*, Albert Morancé, 1930, p.146-157, indique :

- la liste des maisons représentées par les administrateurs et censeurs de la Compagnie en 1818, parmi lesquelles celles des membres suivants (les membres présents à la Chambre en 1817-1818 ou 1818-1819 sont soulignés) :

Laffitte, J. Lefebvre, Lafond, M.F. Moreau, J.J. Davillier, J.C. Davillier, Pillet-Will, D. André, F. Cottier, C. Perier, A. Odier, Hottinguer, Vernes.

- la liste des administrateurs et présidents du Conseil d'administration, de 1820 à 1930, où l'on retrouve, parmi les membres entrés à la Chambre de Commerce avant 1852 :

Laffitte, président de 1820 à 1830 (administrateur de 1820 à 1831)

C. Perier, président de 1830 à 1831 (administrateur de 1822 à 1833)

J.C. Davillier, président de 1833 à 1846 (administrateur de 1833 à 1869)

J. Lefebvre, président de 1847 à 1856 (administrateur de 1820 à 1857)

A. N. Lafond, président de 1857 à 1866 (administrateur de 1824 à 1867)

Joseph Perier, président de 1867 à 1868 (administrateur de 1822 à 1847)

Tous ces présidents sont donc au cours de leur vie passés par la Chambre de Commerce, mais aussi par le Conseil Général de la Banque de France.

André est également administrateur de 1835 à 1844, Vernes de 1824 à 1834, J.J. Davillier de 1822 à 1831, M.F. Moreau de 1827 à 1849, A. Odier de 1820 à 1854 et J. Odier de 1854 à 1858, F. Lefebvre de 1857 à 1880, Pillet-Will de 1820 à 1860, Cottier de 1820 à 1844, F. Delessert de 1844 à 1868.

DEFLANDRE, *Répertoire des notables habitants de Paris, offrant : 1 ° des renseignements généraux sur le personnel des maisons du roi et des princes... 2 ° une nomenclature générale...*, bureau du Répertoire, 1829, donne les indications suivantes, outre celles qui concernent la Compagnie Royale (sauf indication contraire, il s'agit d'administrateurs ; soulignés, les membres de la Chambre en 1828 même) :

Pépin Le Halleur Compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie pour la ville de Paris (fondée en 1816)

Guillaume Ternaux Compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie pour la ville de Paris (1816), vice-président

Louis Perrée Compagnie d'assurances générales maritimes (1818)¹⁶

Darblay Compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie pour les quatre départements environnant Paris (1819)

Bérard Compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie pour la Seine hors Paris et la Seine-et-Oise (1819)

Chaptal fils Compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie pour la Seine hors Paris et la Seine-et-Oise (1819)

Louis Marchand Assurances mutuelles sur la vie des hommes (1820)

L'almanach mentionne également les « assureurs particuliers », qui « couvrent de 70 à 80000F de risque sur chaque navire » et semblent disposer de bureaux communs : parmi les 19 maisons mentionnées dans cette rubrique, se retrouvent Vernes, André et Cottier, L. Lebeuf, Mallet frères, Perier frères, Riant frères et Ch. Ternaux.

¹⁶ Parmi les fondateurs de cette compagnie se trouvent également Bartholdi, Martin d'André, Outrequin, Vassal, Ollivier, Ternaux (en 1819, Vassal et Ternaux sont membres de la Chambre, les autres sont anciens ou futurs membres). cf. Bertrand GILLE, *La banque et le crédit en France au XIX^e siècle. Recherches historiques*, Paris-Genève : Droz, 1970, p.192.

Jacques BRESSON, *Annuaire des sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite*, au Bureau du cours général des actions, 1839, XLII+277+40p., fournit un point de repère plus tardif. Les membres et anciens membres de la Chambre de Commerce y sont principalement présents dans la rubrique concernant les compagnies d'assurances, qui est aussi quasiment la seule à inclure des membres non banquiers. Je souligne les membres de la Chambre en 1839.

Mallet	Compagnie d'assurances générales contre l'incendie (parmi les administrateurs se retrouvent aussi trois fils de membres de la Chambre : Bartholdi, Rousseau et Martin d'André)
Valois jeune	L'Avenir (assurances maritimes)
A. d'Eichthal	L'Union
B. Fould	L'Union ¹⁷
<u>F. Ferron</u>	L'Union des ports (fondée en 1836)
Gaillard	L'Union des ports
<u>Horace Say</u>	L'Union des ports
<u>A.R. Darblay</u>	La France
<u>David Michau</u>	La France
<u>Bourget fils</u>	La France
<u>F. Ferron</u>	La France
F. Gaillard	La France
<u>Ledoux</u>	La France
<u>J.C. Michel</u>	La France
Thoureau	La France (soit 8 des 15 administrateurs de cette compagnie fondée en février 1837)

¹⁷ Bertrand GILLE, *ibid.*, indique que la liste des fondateurs, en 1829, de la branche vie de l'Union « *constitue un véritable annuaire des banques parisiennes* ».

2- LA SUPPRESSION ET LA RECRÉATION DES CHAMBRES

2-1 Rapport du 27 septembre 1791 demandant, entre autres, la suppression des Chambres de Commerce¹⁸

Après une très courte discussion, les articles 1, 5, 6 et 7 du projet sont seuls adoptés (cf. annexe 1-1) ; les autres, ajournés, n'ont jamais été discutés en l'état. Le rapporteur est Goudard, pour le comité d'agriculture et de commerce.

Messieurs, le commerce a fixé particulièrement votre attention ; vous avez proscrit les privilèges qui le tyrannisaient ; vous lui avez accordé des encouragements ; vous avez fait disparaître les obstacles qui l'embarrassaient dans sa marche ; vous avez fait des lois pour le protéger et pour le défendre contre l'industrie étrangère ; vous lui avez donné des juges. Vous avez fait pour la marine des dispositions qui assurent, à la navigation nationale, les plus grands avantages ; vous avez pris des mesures pour faciliter, assurer et accélérer les transports. Par votre décret sur les inventions, vous avez appelé toutes les ressources au secours des fabriques et des arts ; vous venez d'assurer à la nation la jouissance presque exclusive du commerce du Levant ; vous avez établi, dans la Méditerranée, un marché pour le commerce universel. Il ne vous reste que bien peu de choses à faire pour compléter la législation commerciale, et pour mettre dans la plus parfaite harmonie, les intérêts des habitants de l'Empire, et leurs rapports avec les étrangers.

Il s'agit aujourd'hui de faire disparaître les simulacres des anciens établissements qui formaient l'administration du commerce, et de déterminer, dans l'ordre actuel des choses, les moyens de maintenir vos principes, de faire exécuter vos décrets, et de préparer, pour les législatures qui vous succéderont, les matériaux nécessaires pour tenir, dans le meilleur état, cette partie essentielle de l'économie publique.

Le commerce est l'agent de l'agriculture, de l'industrie, de la navigation et de toutes les consommations. Son influence est universelle ; il embrasse les intérêts de tous les hommes ; et dans l'opposition naturelle des intérêts partiels, sa direction exige des combinaisons qui ramènent toutes ses spéculations au même but, à la félicité et à la prospérité publiques. Sa mobilité est incalculable ; les variations que la nature fait éprouver au globe, les modes, les goûts, les découvertes, les inventions, les passions, les rivalités, la politique, l'ambition, les dissensions changent continuellement son cours, et il a besoin d'une attention constante, de calculs prompts, de secours actifs et d'une protection puissante.

C'est sous ces différents points de vue que l'avait considéré Colbert. Pour connaître les besoins et les intérêts partiels, il institua les chambres de commerce ; pour saisir leur ensemble, il créa le conseil du commerce ; pour soigner et conserver les premiers germes d'une industrie naissante, il établit les inspecteurs des manufactures. Toutes ces institutions qui produisirent, dans leur principe, des effets utiles, et qui dans des temps postérieurs, malgré les vicissitudes des dispositions réglementaires, procurèrent toujours quelque bien, et empêchèrent au moins la masse des maux de s'accroître, ne peuvent plus subsister aujourd'hui sous aucuns rapports.

L'existence des chambres de commerce blesse maintenant les principes de la Constitution qui a proscrit les corporations ; il faut donc anéantir ces administrations particulières, pour les faire rentrer dans l'administration générale ; d'ailleurs, tout le bien qu'elles pouvaient faire pourra s'opérer d'une manière plus efficace par la faculté accordée à tous les citoyens, soit négociants ou autres, de se réunir en assemblées, en observant les formes constitutionnelles, pour y délibérer et constater leur vœu sur l'amélioration de quelques branches d'une industrie locale, ou d'une utilité générale pour la France.

Quant aux inspecteurs des manufactures, ils furent sans doute nécessaires dans un temps où le petit nombre était initié dans le secret des arts utiles ; mais aujourd'hui que les combinaisons du travail se modifient sous toutes sortes de forme, aujourd'hui que le génie inventif anime les citoyens laborieux de toutes les classes, ce serait mettre des bornes à leurs

¹⁸ Jérôme MAVIDAL et Emile LAURENT (éd.), *Archives parlementaires. Recueil complet des débats des Chambres françaises, 1789-1799*, P. Dupont, 96 vol., à partir de 1867, rééd. Pergamon press, 1990.

efforts, ce serait même retarder leurs succès que de tenir l'industrie paralysée sous la surveillance inquisitoriale des agents des manufactures.

Enfin les ministres ne sont plus législateurs, il n'y a plus de conseil d'administration, conséquemment il ne doit plus exister de bureau de commerce, d'intendant de commerce, de directeur général du commerce et des manufactures.

En même temps, Messieurs, que vous prononcerez la suppression de tous ces établissements qui avaient été créés pour protéger et donner de l'action au commerce, et qui sont vicieux, soit par leurs abus, soit par leurs principes, vous sentirez, sans doute, la nécessité de conserver aux agriculteurs, aux manufacturiers et autres promoteurs de toute nature d'industrie, les moyens de faire entendre efficacement leurs représentations, de découvrir utilement les maux, d'indiquer avec fruit les espérances, de réclamer avec succès les secours nécessaires pour se défendre contre les intérêts privés, et les entreprises étrangères.

Afin de remplir une tâche aussi importante, vous avez quelques dispositions générales à prendre, et elles sont d'autant plus indispensables, que par vos décrets vous avez confié l'administration du commerce à diverses portions du pouvoir exécutif : vous avez départi au ministre des contributions publiques, l'impôt sur le commerce ; à celui de la marine, le mouvement du commerce maritime ; et à celui des affaires étrangères, toutes les relations commerciales avec l'étranger. Si vous ne réunissiez pas tous ces ressorts dans un centre, si vous n'en composiez pas un tout, vous vous exposeriez à les voir agir en sens contraire, se mouvoir dans les sphères différentes, chercher des résultats opposés ; apporter une sorte de confusion dans des opérations qui exigent la plus grande harmonie, et la plus parfaite unité, et induire en erreur des législateurs que des points de vue isolés peuvent égarer.

En confiant au ministre de l'intérieur le commerce général du royaume, vous avez établi un centre où doivent aboutir les pétitions des citoyens, et les observations des corps administratifs sur toutes les parties de notre commerce ; vous avez en quelque sorte posé une sentinelle vigilante, qui, en embrassant d'un coup d'œil, toutes les branches multipliées de l'industrie française, veillera à tous les instants sur ces sources de la prospérité d'un grand Empire.

Vous devez donc, Messieurs, donner à ce ministre les moyens de seconder vos vues pour la prospérité de l'Etat. Il est impossible que dans la sphère d'activité où vous l'avez placé, il puisse se livrer seul aux discussions multipliées qu'entraîneront les pétitions sur le commerce, avant qu'elles soient soumises à votre décision. Il faut indispensablement à ce ministre, des coopérateurs laborieux, doués de connaissances étendues dans ces matières ; de ces hommes, comme dit l'auteur profond du livre *Sur la richesse des nations*, dont l'occupation est de « tout observer, et qui, dès lors, deviennent capables de combiner les puissances des objets les plus divers, et les plus éloignés. »

Toutes ces considérations sont assez puissantes pour vous déterminer à donner au ministre de l'intérieur, les moyens d'organiser convenablement son bureau de correspondance et de surveillance centrale du commerce, qui, naturellement, sera divisé en plusieurs sections, dont l'une se rapportera, soit à l'exécution de vos décrets, soit aux discussions préparatoires à la décision de toutes les questions de commerce, et l'autre section concernera le dépôt des renseignements commerciaux et positifs rassemblés de toute part.

Ce dernier établissement étant d'une importance majeure, puisqu'il sera le foyer des lumières sur le commerce, qui rendront les discussions fructueuses, sa dépense ayant été jusqu'à présent trop considérable, et son utilité étant demeurée circonscrite dans des bornes fort étroites, votre comité d'agriculture et de commerce croit devoir vous indiquer sur quelles bases principales portera sa régénération.

Le bureau de la balance du commerce dont il est ici question, fut créé en 1713, à l'imitation d'un semblable établissement qui existait en Angleterre dès le siècle dernier. Ce bureau fut régénéré en 1781, et reçut depuis une telle extension, que le nombre des commis, d'abord de 8, fut ensuite porté à 16, sa consistance actuelle est de 26 personnes : et malgré ce grand nombre de coopérateurs, le travail y est toujours arriéré ; car, sur 9 années entièrement écoulées depuis sa régénération, on n'y a terminé les tableaux généraux du commerce que de 5 années : ceux mêmes de l'année 1789 n'ont été remis qu'à la fin d'août dernier, à votre

comité d'agriculture et de commerce ; ils ont servi de bases au tableau qu'il vous a présenté sur la situation de notre commerce pendant la Révolution ; tableau qui a été formé d'après les connaissances positives sur les importations, rassemblées dans ce bureau, et principalement extraites des registres des douanes frontières, et d'autres pièces également authentiques tirées des dépôts publics.

Cependant, il existe un vice radical dans le mécanisme de cet établissement, c'est la lenteur des opérations. Il suffit pour le prouver, de partir d'une idée simple. Les opérations de la *balance du commerce* sont à l'égard de la nation ce qu'est pour un négociant, son grand livre ou son bilan, qui lui présente la situation de ses affaires à des époques les plus rapprochées. Le premier point à exiger, la condition même indispensable, est donc la célérité dans les travaux. En effet, le Corps législatif s'assemblant chaque année au mois de mai, il faut que les résultats généraux soient terminés de manière que le ministre de l'intérieur, après les avoir examinés, puisse, dans le courant du mois de juin, présenter à l'Assemblée nationale, le tableau complet et raisonné des différentes parties de l'industrie française.

Toutes les connaissances positives arriveront dans le nouveau bureau des archives du commerce, en obtenant du département des contributions publiques, l'extrait périodique des journaux des douanes ; du département de la marine, les éléments des tableaux des pêches, et des états de la navigation marchande ; du département des affaires étrangères, les instructions qui y seront reçues de la part des ambassadeurs, envoyés ou consuls de la nation auprès des puissances étrangères ou dans nos colonies, etc. Le ministre de l'intérieur, de son côté, réunira aux archives, par le secours des directoires de district et de département, les tableaux circonstanciés de la nature et de l'étendue des récoltes et des fabrications de chaque partie du royaume. La réunion de ces éléments dans un même centre où ils seront classés et combinés, sera d'une utilité marquée pour tous les ministres comme pour les législateurs, les administrateurs, les propriétaires spéculateurs, et les écrivains en économie politique. La dénomination expressive : *archives du commerce*, substituée à cette abstraite : *balance du commerce*, leur rappellera à tous les moyens, qu'offre cet établissement par la connaissance des faits, de donner de l'évidence aux principes, et d'assurer les spéculations par les leçons de l'expérience.

Enfin la dépense des archives du commerce, qui, dans l'état actuel, s'élève à 107,000 livres, n'excédera pas 70,000 livres en y comprenant les frais de bureau, d'impression et de papeterie ; ce qui offre une économie de 37,000 livres sur ce seul article.

Mais toutes les suppressions, Messieurs, qui vous sont proposées aujourd'hui, forment un chapitre d'économie vraiment important ; car toutes les dépenses à la charge du public, et relatives à l'ancienne administration du commerce, s'élèvent à 458,000 livres, tandis que les frais d'organisation des bureaux du ministre de l'intérieur pour cette partie, et dont vos comités vous démontrent la nécessité, ne montera pas à plus de 150,000 livres. Vous obtiendrez donc, par le résultat de toutes ces dispositions, une économie effective de 300,000 livres. On peut estimer à une semblable somme, tant les appointements des négociants députés payés par les chambres de commerce, que les frais qu'elles occasionnent ; et enfin les droits de marque qui étaient imposés sur tous les objets manufacturés ; et si l'on objectait que c'était les produits de ces diverses charges qui fournissaient en majeure partie aux dépenses que votre comité vous propose de supprimer, et que par conséquent ces suppressions ne sont pas en totalité une économie pour le Trésor public ; il n'en résulte pas moins que le peuple se trouvera moins chargé de 600,000 livres qu'il ne l'était, soit directement, soit indirectement, dans l'ancien système d'administration du commerce.

Pour opérer en même temps tous ces avantages, vos comités réunis ont l'honneur de soumettre à votre discussion, le projet de décret suivant :

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport fait par son comité d'agriculture et de commerce, décrète ce qui suit¹⁹ :

¹⁹ Sans qu'aucun débat n'éclaire ce point, la formule « *et assemblées* » a été ôtée de l'article 1 du texte adopté.

Art. 1° - Toutes les chambres et assemblées de commerce qui existent dans le royaume, sous quelque titre et dénomination qu'elles aient été créées ou formées, sont supprimées à compter de la publication du présent décret.

Art. 2 – Il sera procédé de suite, par les directoires des districts des lieux où sont établies lesdites chambres, et à la diligence des directoires de départements, à l'inventaire des effets et registres, titres et papiers appartenant auxdites chambres, lesquels seront déposés au directoire de district dans lequel se trouve chaque chambre. Il sera également dressé par ledit directoire, des états des dettes actives et passives desdites chambres, ainsi que de leurs charges et de leurs recettes et dépenses, lesquels inventaires et états seront envoyés, par les directoires de districts, aux directoires des départements, qui les adresseront, avec leurs observations, au Corps législatif, pour y être statué définitivement.

Art.3 – Les administrateurs desdites chambres de commerce rendront les comptes de leurs recettes et de leurs dépenses, par-devant les directoires de districts des lieux où elles sont établies, dans les formes décrétées par l'Assemblée nationale, pour la reddition des comptes des trésoriers et comptables.

Art. 4 – Toutes les villes de commerce pourront faire parvenir directement au ministre de l'intérieur, par la voie des directoires de leurs départements, leurs vues sur les moyens les plus convenables de rassembler les instructions, mémoires et observations propres à éclairer le Corps législatif sur leurs intérêts locaux, et sur l'amélioration des différentes branches de leur industrie et de leur commerce.

Art. 5 - Les bureaux établis pour la visite et marque des étoffes, toiles et toileries sont supprimés, ainsi que les dites visites et marques. Les commissions données aux préposés chargés des dits bureaux ainsi qu'aux inspecteurs et directeurs généraux du commerce et des manufactures, inspecteurs ambulants et élèves des manufactures, sont révoquées.

Art. 6 - Le bureau créé à Paris pour l'administration du commerce et des manufactures par le règlement du 2 février 1788, ainsi que le bureau de la balance du commerce sont également supprimés, et toutes les commissions données aux personnes qui composent les dits bureaux sont révoquées.

Art. 7 - Les traitements et appointements attachés aux commissions et emplois supprimés par les articles 5 et 6 ci-dessus qui sont payés par le Trésor Public, ne seront payés que jusqu'au 1° janvier prochain, sauf à être accordé des retraites ou secours à celles des personnes supprimées qui en sont susceptibles par la nature et la durée de leurs services, conformément à la loi du 23 août 1790 et celle du 31 juillet dernier.

Art. 8 – La police des manufactures sera confiée aux municipalités pour y maintenir, comme par le passé, le bon ordre et la bonne foi.

Art. 9 – Le ministre de l'intérieur est autorisé à organiser convenablement les bureaux relatifs au commerce général, mais de manière que la totalité des dépenses ne puisse pas excéder annuellement 150,000 livres, dont le ministre mettra les états de distribution sous les yeux du Corps législatif. L'une des sections de ces bureaux remplacera celui de la balance du commerce, et formera un dépôt central des connaissances commerciales, sous le titre d'*archives du commerce*.

Art. 10 – Les ministres des contributions publiques, de la marine et des affaires étrangères feront remettre au bureau desdites archives du commerce, tous les documents commerciaux dont les agents qui ressortissent à leurs départements, seront dépositaires, ainsi que ceux qui doivent leur être transmis d'office, par les ambassadeurs, envoyés ou consuls de la nation française auprès des puissances étrangères ou dans nos colonies.

Art. 11 – Les régisseurs nationaux des douanes, les directeurs et autres préposés de cette régie concourront à la formation et à l'envoi des états destinés pour les archives du commerce, en se conformant à cet égard, aux instructions qui seront adressées aux régisseurs par le ministre de l'intérieur.

Art. 12 – Les tableaux généraux du commerce français devront être terminés par le bureau des archives du commerce, dans les quatre mois qui suivront l'expiration de chaque année.

Le ministre de l'intérieur sera tenu de les présenter, à chaque législature, avec ses observations, dans le courant du mois de juin suivant.

2-2 “Sources de la richesse nationale et individuelle”, par Lacuée²⁰

Il s’agit du troisième paragraphe : “*Les Manufactures, l’Industrie et le Commerce*”, dans la partie sur les “*départements agricoles*”. Cette partie commence par un bilan de la Révolution, à la fois général et concernant chaque secteur dans chaque département. Elle se poursuit par une évaluation des manufactures qui pourraient être installées et une liste de « *besoins* » :

Dans la Seine et Marne on pourroit établir des manufactures de lainerie, de Verreries et de Toiles.

Rien dans la Seine et Oise, à cause de la cherté des Combustibles et de la main d’œuvre.

Dans le Loiret, des tanneries, corroyeries, des manufactures de bas et bonnets de coton, couvertures et gros draps.

Eure et Loir, tanneries communes, faux et faucilles.

Oise, filature de laine au grand rouet.

Aisnes, grosses étoffes de laine, Toile.

Les besoins des manufactures sont

La Paix.

Des traités de commerce assez habilement faits pour favoriser l’exportation des objets fabriqués.

Empêcher celle des matières premières.

Empêcher l’importation des objets de l’industrie étrangère ou les gréver de très forts droits.

Réduire le taux de l’argent.

Le renvoyer vers les extrémités.

Rétablir les affouages.

Revoir la Loi sur les Mines.

Favoriser l’introduction des peaux étrangères.

La pêche sous le rapport des huiles.

Favoriser l’introduction des houilles et du dégras.

Favoriser la formation des écorces.

Empêcher l’exportation du chiffon et son enfouissement.

Publier les procédés utiles aux arts.

S’occuper de leur perfectionnement.

Accorder des primes à qui fabriquera aussi ou plus parfait que nos rivaux.

Encourager la culture des lins.

Propager les bêtes de race espagnole.

Rétablir les maîtrises et les corporations des arts et métiers.

Empêcher que les marchés et les foires ne se nuisent.

Créer des Tribunaux de Commerce là où il en manque.

Ne plus leur donner les tribunaux civils pour Tribunaux d’appel et supprimer la plaidoirie par des gens de loi.

Avoir des colonies, les rattacher à la métropole.

Faire marquer les produits de chaque manufacture.

Diminuer la monnaie de cuivre.

Refondre les autres monnaies.

Restaurer les routes.

Supprimer ou modifier le droit de passe.

Supprimer les patentes.

Faciliter l’entrée des sucres bruts.

Modérer les impôts sur les ateliers et surtout les portes et fenêtres.

Ne point permettre le terrage dans les colonies.

²⁰ Le document original, conservé en AN AFIV 1012, est reproduit par Bertrand GILLE, *Documents sur l’état de l’industrie et du commerce de Paris et du département de la Seine, 1778-1810*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-Commission de recherches d’histoire municipale contemporaine, 1963, p.41-48.

Accorder des primes à la sortie des sucres raffinés.
(Voyez le rapport C du préfet d'Eure et Loir, les feuilles 4 de tous les préfets et les feuilles 5 des négociants d'Orléans).

COMMERCE

Quant au Commerce,
Partout, à ce qu'on croit, les exportations surpassaient les importations.
Partout il s'est affaibli extraordinairement pendant la Révolution,
Partout il avait repris avant le 18 fructidor,
Partout il retomba à cette époque plus bas qu'il n'avait remonté,
Partout il a repris depuis le 18 brumaire.
Partout il est encore languissant.
Ses progrès sont dus à la sagesse du gouvernement, à sa force, aux espérances qu'il fait concevoir.
Paris et Orléans exceptés, le reste de commerce est intérieur et en même temps d'entrepôt, de transit, de matières premières et de matières fabriquées.
Partout les banqueroutes sont rares,
Peu d'exemples de la contrainte par corps²¹.
Les moyens de le faire prospérer sont les mêmes que pour les manufactures et de plus :
Le rétablissement de la marine marchande et militaire,
Punition sévère des banqueroutiers,
Répression de l'agiotage,
Bons choix de Commissaires des relations commerciales
(Voyez les feuilles n°6)

INDUSTRIE

L'industrie a éprouvé les mêmes variations que le commerce et les manufactures, et est dans le même état.
Ses besoins sont les mêmes et de plus.
L'abolition de la contribution somptuaire qui, dans les départements agricoles et les petites villes, nuit sans produire.
(Voyez les feuilles des préfets sous le n°7).

²¹ Le cas de Paris, évoqué précédemment, apportait les réponses inverses sur ces deux derniers points.

2-3 Réponse de Frochot, préfet de la Seine, à la question : « Est-il nécessaire de créer une Chambre de Commerce ? » en l'an IX²².

Cette question est importante et sa solution difficile.

L'idée d'une réunion de négocians instruits, s'occupant sans cesse des améliorations à réaliser pour le commerce se présente sous l'aspect le plus favorable, et semble devoir être accueillie à l'instant, mais si l'on considère combien l'intérêt privé est aveugle et égoïste on craindra que les chambres de commerce composées d'une certaine classe de négocians ne soient étrangères ou indifférentes pour tout ce qui ne sera pas de cette classe : on craindra que des hommes uniquement occupés de négoce et ne regardant comme commerce que les actes faits par des marchands, ne sacrifient au bien-être de cette classe de citoyens, celui d'une autre classe non moins intéressante, les propriétaires agriculteurs. Enfin, on craindra que le commerce particulier d'une ville ou d'un département ne se trouve fréquemment en opposition avec le commerce d'une autre ville ou département et que ces intérêts locaux présentés et soutenus avec chaleur par les diverses chambres de commerce ne produisent une lutte plus nuisible qu'utile au commerce lui-même.

L'institution de ces chambres pouvait être bonne autrefois, sous un gouvernement où le commerce n'étant pas plus représenté que les autres classes de la société, avait besoin de moyens particuliers pour se soutenir et s'étendre.

Mais aujourd'hui, sous un gouvernement où sont appelées par représentation toutes les classes de la société, n'a-t-on pas dans le Tribunat, dans le Corps législatif, dans le Conseil d'Etat les meilleures de toutes les chambres de commerce puisqu'on y trouve une réunion d'hommes éclairés qui voyant l'administration dans son système général comme dans ses rapports particuliers peuvent maintenir un juste équilibre dans les diverses branches qui la composent.

Dans tous les cas, si le gouvernement se décidait à créer des chambres de commerce, il me semble que la mesure que vient de prendre le ministre en instituant un conseil des arts et du commerce près chaque préfecture pourrait parfaitement remplir cette vue, au moins on éviterait la complication des rouages, toujours fâcheuse en administration.

2-4 Rapport de Chaptal aux Consuls du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) sur le rétablissement des Chambres de commerce²³

Citoyens Consuls,

L'action du Gouvernement sur le commerce ne peut être éclairée que par l'exposé fidèle de l'état et des besoins du commerce sur chaque point de la République.

Mais comme tous ces besoins sont de tous les moments, comme tous les événements politiques et l'application des grands réglemens d'administration en matière de douanes et de travaux publics agissent directement sur le commerce, comme les actes diplomatiques opèrent plus ou moins sur les localités : il est indispensable pour le Gouvernement d'avoir sur chaque place de quelque importance une réunion d'hommes éclairés qui lui transmettent à chaque instant leur opinion et leurs vues pour tout ce qui peut influer sur la prospérité du commerce.

C'est dans ces vues qu'à la fin du XVIII^e siècle, il fut établi des Chambres de Commerce dans les principales villes de France.

Ces Chambres de Commerce furent créées surtout pour recueillir et faire parvenir au Gouvernement les besoins et les demandes du commerce. Elles furent même, dans plusieurs villes, investies d'une portion de l'administration ; on leur assigna des fonds pour subvenir à

²² Cette question appartient à l'enquête précédemment citée synthétisée par Lacuée ; elle est la dernière des questions sur des matières économiques. La réponse de Frochot, conservée également en AN AFIV 1012, est reproduit par Bertrand GILLE, *Documents sur l'état de l'industrie et du commerce de Paris et du département de la Seine, 1778-1810*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-Commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, 1963, p.57.

²³ Ce rapport se trouve de nombreuses fois reproduit dans les fonds de la Chambre, par exemple dans le carton I-1.11(1) : il s'agit là d'une copie effectuée par la Direction des archives de l'Empire sur la demande du président Henri Davillier, donc entre 1859 et 1867.

leurs dépenses ; on organisa à Paris un Conseil de Commerce où se préparaient les projets d'édits et de règlements qu'on proposait au Conseil du Roi.

Ces institutions étaient sages ; elles étaient populaires et conservatrices de tout ce qui peut intéresser la prospérité du commerce. La Révolution les a détruites et, avec elles, ont disparu cette surveillance de chaque jour, ces leçons de l'expérience, ces conseils donnés pour l'intérêt de chacun et les moyens féconds d'amélioration qui naissent de la reconnaissance des besoins et des ressources de chaque localité.

Un autre avantage résultant de cette institution était l'effet moral qu'elle produisait sur l'esprit des commerçants eux-mêmes : ils pouvaient se livrer à des projets d'amélioration alors qu'ils savaient que leurs idées seraient écoutées et discutées : ils pouvaient se plaindre des vexations et de tous les règlements contraires au bien du commerce, alors qu'ils avaient espoir d'être protégés et de faire rapporter toutes mesures désastreuses.

A peine le commerce a-t-il recommencé ses opérations qu'il a exprimé le désir de voir rétablir ses chambres. J'ai senti moi-même la nécessité d'organiser dans ces principales villes un centre de correspondance. Je n'ai espéré pouvoir parvenir à connaître l'état, les besoins et les ressources des places de commerce qu'en consultant ceux des négociants qui peuvent fournir les renseignements les plus sûrs.

Mais ces renseignements ne pouvaient pas n'être fournis par un seul : car, trop souvent, l'intérêt particulier trompe sur l'intérêt général ; et, plus souvent encore, l'individu qu'on consulte est-il tenté de proposer, comme généralement avantageuse, une mesure ou une direction qui ne tend qu'à favoriser des spéculations particulières.

J'ai donc invité les Préfets à réunir auprès d'eux, sous la dénomination de Conseil de Commerce, les négociants les plus instruits et, successivement, je leur ai soumis, pour avoir leur avis, toutes les grandes questions qui intéressent le commerce. Ces conseils ont successivement discuté le projet de loi fondamentale sur les fabriques, le Code du Commerce, la grande question des privilèges des douanes, des traités de paix. Il est peu d'objets sur lesquels je n'ai fixé successivement l'attention des conseils et j'avoue que je n'ai eu qu'à m'applaudir de cette utile institution.

Toutes les mémoires qui me sont parvenues de ces Conseils ont été soumises à la discussion du Conseil Supérieur, établi auprès de moi, dans le sein duquel j'ai successivement appelé des Députés des principales villes de commerce et le résultat de ces délibérations a été mis sous les yeux des Consuls.

L'expérience de nos jours a donc prouvé que ces réunions de commerçants étaient très avantageuses. Aujourd'hui l'opinion du commerce se prononce de toutes parts pour que le Gouvernement perfectionne cette institution et je vais avoir l'honneur de vous soumettre ce que l'expérience, mon opinion et le vœu public présentent de plus utile en ce genre.

Salut et respect.

2-5 Lettre de Vignon, président du Tribunal de Commerce, à Chaptal, le 15 pluviôse an XI (4 février 1803) : demande d'une Chambre de Commerce à Paris²⁴

Citoyen Ministre,

Nous avons vu dans le n°238 du Bulletin des Lois un arrêté du 3 nivôse dernier pris par les Consuls sur votre rapport et portant établissement des Chambres de Commerce dans vingt deux villes de la République : c'est avec beaucoup de surprise que nous avons vu que la Ville de Paris, cette capitale de la République dont le commerce en tous genres est si considérable tant avec les départements qu'avec l'étranger, n'y était pas comprise. Nous sommes bien persuadés que c'est une omission qui vous est échappée dans votre rapport, attendu que personne ne connaît mieux que vous l'importance de la Capitale et celle de son commerce.

Nous voyons bien dans l'article dix du dit arrêté qu'il y aura à Paris un Conseil Général du Commerce qui sera établi auprès de vous, mais comme aux termes de cet article, le Conseil

²⁴ Reproduite dans André CONQUET, *Le rétablissement des Chambres de Commerce par Chaptal en 1802*, APCCI, 1983, 45p.

qui ne doit s'assembler qu'une fois ou deux l'année ne sera composé que de commerçants pris dans les Chambres de Commerce, il s'ensuit nécessairement que Paris qui n'aurait pas de Chambres de Commerce serait privé de l'avantage de présenter ses vues sur les objets importants mentionnés en l'article quatre du dit arrêté, et, à coup sûr, telle n'a pas été votre intention.

Cependant, Citoyen Ministre, si contre notre attention, l'omission, contre laquelle nous réclamons au nom du Commerce de Paris, n'était pas l'effet d'une erreur, nous vous prions de bien vouloir soumettre nos réclamations au Premier Consul qui nous a donné tant de preuves de sa protection signalée pour le Commerce en général et qui n'a pas moins au cœur celui de notre Capitale.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

2-6 Rapport de Chaptal aux Consuls, le 6 ventôse an XI (25 février 1803) pour l'établissement d'une Chambre de Commerce à Paris²⁵

Citoyens Consuls,

Votre arrêté du 3 nivôse qui établit des Chambres de Commerce dans vingt-deux villes manufacturières ou commerçantes de la République n'a point compris Paris au nombre de celles auxquelles le Gouvernement a jugé convenable d'accorder cette faveur.

Cependant, sous le double rapport de l'industrie commerciale ou manufacturière, Paris occupe sans contredit le premier rang entre toutes les autres communes de la République : cette ville, par le grand nombre de capitalistes qu'elle renferme, par l'immense majorité de ses consommateurs, est nécessairement le centre auquel se rattachent presque toutes les spéculations commerciales. Elle seule, dans toute la France, possède un nombre infini de fabriques et manufactures qui font vivre plus de la moitié de la population. Comme place de commerce, elle fixe le change de la France avec l'étranger et par sa position topographique dans l'intérieur de la République, elle peut participer à toute espèce de commerce en devenant, ainsi qu'elle l'a fait pendant tout le cours de la Révolution, l'intermédiaire nécessaire entre les départements méridionaux et septentrionaux et l'entrepôt respectif des productions agricoles ou industrielles de ces diverses contrées.

Depuis plus de douze années, Paris est sans administration de commerce, sans point de contact entre les différentes classes de négociants et de fabricants qui s'y trouvent. L'impossibilité de se réunir, de s'entendre pour présenter au Gouvernement le résultat de l'expérience et des lumières a souvent été un obstacle à la répression de certains abus qui se sont introduits dans quelques parties du Commerce. L'institution d'une Chambre de Commerce devient donc nécessaire à l'administration elle-même pour connaître les vues d'amélioration méditées par ceux que leurs connaissances personnelles mettent plus à portée d'en discuter et approfondir les motifs et les conséquences.

Paris possédait d'ailleurs autrefois l'équivalent de cette institution dans l'organisation des Six Corps qui, alors, se trouvait réunie aux attributions du Prévôt des Marchands et du Bureau de ville, et représentait les intérêts du commerce, toutes les fois que son concours était jugé nécessaire. Mais une considération plus importante encore en faveur de la demande que forme le Commerce de Paris par l'organe de ses principaux Membres et par celui de son Tribunal de Commerce se trouve dans les changements opérés depuis la Révolution. De nouveaux genres d'industrie ont fait à Paris des progrès rapides, et ont donné lieu à des établissements riches et importants, soit dans son enceinte, soit dans ses environs. Le commerce n'a donc plus pour objet seulement de fournir à la consommation ordinaire de cette grande ville. Il faut encore qu'il alimente de matières premières les nombreux ateliers qu'elle renferme. Ce nouvel ordre des choses, qu'il est si utile d'encourager, donne à Paris les caractères et, par conséquent, les besoins de villes où il a été établi des Chambres de Commerce, telles que Nîmes, Amiens et

²⁵ Reproduite dans Robert LARGAUD, *La CCIP depuis sa création en l'an XI. De l'Hôtel de Ville au Palais Brogniart 1803-1852. Notes et documents de recherche*, tapuscrit interne à la CCIP (communication restreinte), 1990.

Bruxelles, quoique sous tous les rapports ces dernières villes présentent bien moins d'importance que celle de Paris.

La formation auprès du Ministre de l'Intérieur d'un Conseil composé de négociants députés par les Chambres de Commerce ne peut suppléer l'établissement d'une Chambre de Commerce spéciale à Paris, parce que ce Conseil, dont la réunion ne sera d'ailleurs que momentanée, ne prendra connaissance que des objets généraux, sans pouvoir s'occuper de ceux particuliers au commerce de Paris, ainsi l'administration se trouverait privée des renseignements positifs que peuvent lui fournir sur les besoins du commerce, des négociants recommandables par leurs lumières et leur réputation.

Tous les motifs se réunissent donc en faveur de la demande d'une Chambre de Commerce pour la Ville de Paris et j'ai, en conséquence, l'honneur, Citoyens Consuls, de vous proposer d'en établir une. Tel est l'objet du projet d'arrêté ci-joint que je sou mets à votre approbation.

2-7 Les électeurs de la Chambre de Commerce, désignés par l'arrêté préfectoral du 24 ventôse an XI (15 mars 1803)

Qualités (et adresses, que je ne reprends pas ici) sont données dans l'arrêté reproduit au *Moniteur* du 27 ventôse (18 mars).

Les nombres de voix sont reportés d'après le *Moniteur universel*, an XI, p.829.

Les fonctions également occupées en l'an XI sont indiquées d'après ma propre base de données. Tous les conseillers d'escompte le deviennent seulement le 27 avril.

Nom	Qualité	Nombre de voix des élus	Autres fonctions
Aube	marchand mercier		
Bardel	fabricant d'étoffe de crin		
Barthélémy	négociant commissionnaire		
Belloc	négociant	2° tour, 27/51	
Benard	fabricant de papiers		
Bidermann	négociant	1° tour, 36/53	conseiller général jusqu'au 15 avril
Bontems	fabricant de gaze		
Boursier père	négociant		
Cahours	fabricant en bonneterie		
Chagot-Larcher	papetier		juge au TC, conseiller d'escompte
Cinot	épicier en gros		conseiller d'escompte
Cordier	négociant	2° tour, 33/51	conseiller d'escompte
Danloux	fabricant de chapeaux		
Davillier J Ch	négociant	1° tour, 37/53	régent
Decretot	fabricant de draps		
Delessert fils	négociant	1° tour, 29/53	régent
Delon l'aîné	marchand de soie		conseiller d'escompte
Deharme	fabricant de tôle vernie		
Desmousseaux	négociant		
Didot Pierre	imprimeur		
Douault	négociant		
Doyen	banquier		régent
Dupont	banquier		

Dupont de Nemours	négociant	3° tour, 25/46	
Faber	négociant		
Farcot	négociant		
Foucques	marchand quincaillier		
Fourmy	fabricant de poterie		
Gamot Ch	banquier		
Grivel	négociant		
Guillaumot	Directeur de la Manufacture des Gobelins		
Jacquemard	au Comptoir Commercial		
Jacob père	fabricant de meubles		
Lafaulotte père	marchand de bois		
Lafond	négociant en vins	1° tour, 28/53	conseiller d'escompte
Lecomte	marchand de dentelles		
Lerasle	marchand de draps		
Leroux Etienne	négociant	1° tour, 29/53	conseiller d'escompte
Lesguillier aîné	ancien droguiste, juge au Tribunal de Commerce	3° tour, 24/46	ancien membre de la municipalité parisienne en 1791-1793
Mallet	banquier		conseiller général, régent
Marmet	négociant		conseiller d'escompte
Martin-Puech	négociant	2° tour, 34/51	conseiller d'escompte
Meaux-Saint-Marc	marchand de toile		
Millot	marchand épicier		
Moreau	marchand fer, maire du V° arrondissement	3° tour, 24/46	conseiller d'escompte
Naurissart	banquier		
Naurois	Directeur de la Manufacture des glaces, Conseiller Général		conseiller général
Odiot	orfèvre		
Pobeheim	négociant		
Perregaux	banquier		régent
Pougens	libraire, membre de l'Institut		
Reville	marchand de mousseline		
Richard	manufacturier		
Robillard	fabricant		régent
Rousseau JJ	négociant	2° tour, 31/51	
Sallandouze	fabricant de tapis		
Salleron	tanneur		
Ternaux	marchand de draps	2° tour, 30/51	
Thibon	négociant, juge au Tribunal de Commerce	1° tour, 34/53	juge au Tribunal de Commerce, régent
Vignon	président du Tribunal de Commerce	1° tour, 34/53	président du Tribunal de Commerce, adjoint au maire du X° arrondissement

3- L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

3-1 Rapport de la Chambre de Commerce (dû à Vital Roux) sur un projet d'Ecole de Commerce, 18 décembre 1806

Rapport sur un projet d'établissement d'une Ecole de Commerce à Paris.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un projet qui vous a été soumis pour l'établissement d'une Ecole de commerce à Paris. M. Boucher, auteur de ce projet, a publié plusieurs ouvrages sur le commerce, qui ont eu du succès ; il est professeur de droit commercial et maritime à l'Académie de législation. C'est à ces titres, déjà recommandables, que M. Boucher voudrait ajouter les suffrages et l'appui de la Chambre de Commerce.

Je vais, Messieurs, vous faire connaître le plan de M. Boucher : il divise l'enseignement qui serait professé dans l'école qu'il propose d'établir, en trois parties ; SAVOIR :

PREMIERE PARTIE.

1° De la doctrine des monnaies et de leur législation ;

2° De celle du pair ;

3° De celle du change ;

4° De celle des banques.

DEUXIEME PARTIE.

SECTION I.

5° De celle du droit des gens ;

6° De celle du droit public en général ;

7° De celle du droit public en particulier ;

8° De celle des consuls.

SECTION II.

9° De celle de la législation et de la jurisprudence commerciales et maritimes.

10° De celle des douanes.

TROISIEME PARTIE.

11° De celle des productions des trois règnes ;

12° De celle des transactions par voie d'échange et de vente ;

13° De celle de la balance du commerce ;

14° De celle des calculs et de la tenue des écritures ;

15° De celle de la géographie.

M. Boucher donne un aperçu de sa manière d'envisager ces questions, ou plutôt de la doctrine qu'il se propose de professer dans cette école. « Pour être autant décisif qu'il dépendra de moi, ajoute M. Boucher, je présenterai les grandes erreurs dans lesquelles on est souvent tombé, faute d'avoir assez cultivé les parties qui les ont produites. »

Je n'entrerai point avec vous, Messieurs, dans l'examen de la doctrine de M. Boucher sur ces différents points, parce que je crois qu'une école de commerce ne doit pas être une arène de controverse sur des questions d'économie politique ; car si cette Ecole devait être fondée, je crois qu'il serait dangereux d'y professer des maximes sur lesquelles l'opinion des gens les plus instruits n'est pas même encore fixée.

Je crois que les jeunes gens qui se destinent au commerce, ne doivent pas être des argumentateurs ; que rien n'est plus opposé à l'esprit commercial que cette espèce d'idéologisme scientifique sur le droit des nations ; qu'il faut commencer par leur enseigner la règle de leurs devoirs et de leurs droits particuliers ; et qu'il est sur-tout essentiel de leur inspirer l'amour de l'ordre et de l'économie, qui sont les qualités essentielles de tout bon commerçant.

Je sais qu'il n'est pas inutile qu'on enseigne à des élèves les principes de la législation commerciale, l'influence des banques publiques, les rapports des monnaies et du change ; mais je crois aussi que ces instructions doivent être une conséquence de la méthode employée pour l'enseignement, et que c'est dans la marche de l'instruction qu'ils doivent apprendre à

connaître la jurisprudence, l'utilité des banques, le système monétaire de leur pays et des nations commerçantes.

Il y a peu d'exemples jusqu'à présent de cette espèce d'institution ; on croit même assez généralement que la science du commerce ne peut s'acquérir que par la pratique, et que des écoles de ce genre ne sauraient être utiles, puisqu'on ne saurait y enseigner qu'une théorie de principes.

Je crois qu'il faut distinguer dans cette science, comme dans beaucoup d'autres, ce qui est purement matériel de ce qui ne l'est pas. Je sens que pour être bon manufacturier, il faut savoir distinguer les matières premières, leurs mélanges, et la meilleure manière de les employer ; qu'on ne peut faire le commerce des denrées et des effets que lorsqu'on en connaît bien les espèces et les qualités, et que ce n'est qu'en pratiquant que ces choses-là peuvent s'apprendre.

Mais il en est qui peuvent être enseignées avec fruit dans une école de commerce :

La comptabilité,

Les changes,

Les rapports des monnaies,

La législation,

Les usages et lois des nations commerçantes,

Les rapports du commerce intérieur et étranger,

La théorie du crédit, de la circulation,

Le système des banques publiques,

tous ces objets peuvent être la matière de l'enseignement dans les écoles de commerce ; et je suis persuadé que des institutions de cette espèce pourraient influencer beaucoup plus qu'on ne le pense sur le progrès et les développements de notre système commercial.

On est tous les jours étonné de voir des négocians, très-recommandables d'ailleurs, qui n'ont aucune notion du mécanisme des banques publiques, dont ils se servent tous les jours, et qu'ils peuvent être appelés à régir. Combien ne voit-on pas de contestations qui n'auraient pas eu lieu, si la législation commerciale était mieux connue, et si la jurisprudence n'avait pas été si long-temps soumise aux caprices des usages, et quelquefois même à l'ignorance des juges ! combien de dérangemens funestes eussent été prévenus, si l'on eût eu des principes d'ordre et de comptabilité mieux entendus !

C'est dans des maisons de commerce que les jeunes gens qui se destinent à cette profession ont fait jusqu'à présent leurs études. Ceux qui ont le bonheur d'entrer dans des maisons bien régies, acquièrent, il est vrai, des connaissances utiles, de bons principes ; ces connaissances sont proportionnées à la nature et à l'étendue des affaires de la maison où ils font leur apprentissage, et même il arrive rarement qu'on leur communique les motifs de telle ou telle opération, les causes qui ont donné naissance aux contestations qu'on éprouve ; en sorte qu'il faut que l'élève devine, pour ainsi dire, la science qu'on ne se donne pas la peine de lui expliquer.

Mais s'il tombe dans une maison malhabile, où l'ordre et la comptabilité soient mal établis, où la correspondance soit pénible, embarrassée, où l'on ne suive enfin qu'une routine habituelle, ce n'est qu'un manœuvre dont on se sert, mais qui ne peut rien apprendre ; il n'acquerra pas la plus légère notion des livres, des lettres de change, des contrats du commerce, des affaires même de la maison dans laquelle il travaille, et cet apprentissage n'aura abouti qu'à lui faire perdre un temps précieux. Aussi rien n'est plus rare que des sujets capables de bien diriger une comptabilité, de tenir une bonne correspondance, de prévenir ou de défendre les difficultés qui s'élèvent, parce que ceux qui ont ces talens ne les doivent qu'à une sorte d'inspiration qui leur a fait deviner les principes qui doivent diriger les affaires et les rendre profitables.

Je sais qu'il y a toujours eu des professeurs pour la tenue des livres, et qu'ils ont rarement formé de bons teneurs de livres ; c'est que trop souvent ces professeurs enseignent une chose qu'ils ne comprennent pas bien eux-mêmes, ou qu'ils ont une mauvaise méthode d'enseignement.

Ils ne s'attachent qu'au mécanisme des parties doubles ; ils font tenir des livres à leurs élèves, où ils ne supposent même pas les difficultés les plus communes ; et lorsqu'ils ont fait remplir un journal d'achats et de ventes, ou de négociations simulées, ils font rapporter le tout dans un grand livre dont on fait la balance, et le cours finit là. Je conçois qu'un jeune homme qui a rempli des livres ainsi, n'est pas très-avancé, et qu'il serait fort en peine de mettre en pratique ce qu'on lui a enseigné ; car il ne connaît des parties doubles que ce que l'intelligence la plus commune peut saisir en quelques heures.

Ce n'est pas ainsi que je conçois l'utilité d'une école de commerce ; on peut lui donner une direction plus utile, une marche plus sûre ; on peut enfin établir avec un grand succès des écoles de cette espèce.

Je crois qu'il importe aux intérêts et à l'agrandissement du commerce, que ceux qui embrassent cette profession puissent faire une éducation commerciale, et s'essayer, pour ainsi dire, dans des écoles avant d'entreprendre des affaires réelles. On sait combien l'ignorance des premiers élémens de la comptabilité a été funeste, et combien de fois le désordre et l'inexactitude ont causé de faillites ruineuses, qui n'auraient pas eu lieu si ceux qu'elles ont entraînés avaient su se rendre compte de l'état de leurs affaires. On sait combien il est difficile à un chef de commerce de diriger l'ordre intérieur de sa maison, de conduire les agens qu'il emploie, quand il n'a pas les premières notions de la comptabilité, ni un esprit d'ordre sans lequel les meilleures affaires sont souvent si mauvaises.

Il a existé à Gand, et dans quelques villes de Flandre, des écoles de commerce telles que je les conçois, et dont il me semble qu'on peut tirer un grand avantage.

Je vais, Messieurs, vous en tracer la marche, que j'ai rappelée dans un ouvrage publié en 1800, et dans lequel j'ai développé, avec assez de détails, l'utilité de ces institutions et les moyens d'en assurer le succès.

Je crois qu'il faut deux ans pour suivre dans un cours de commerce toutes les parties de la science qui doit y être enseignée, pour les raisons que l'indiquerai tout à l'heure.

Un professeur peut suffire pour cinquante élèves ; si leur nombre est plus considérable, il serait nécessaire qu'il y en eût deux, et ainsi de suite.

Si le Gouvernement rend l'instruction gratuite, les élèves pourront être admis par le Ministre de l'Intérieur.

Il serait essentiel que les professeurs fussent soumis à un examen rigoureux, et connussent, dans tous leurs détails, la comptabilité du commerce, les transactions commerciales, les lois et les usages des principales villes de l'Europe.

***²⁶L'enseignement consisterait en des opérations de commerce simulées, et pourrait être divisé en quatre parties principales.

La première partie de l'enseignement devrait être bornée aux élémens les plus simples des transactions ordinaires du commerce ; elle s'établirait sur des sociétés à portions égales, et des relations intérieures de ventes et d'achats directs des productions territoriales et industrielles, sans y faire naître de difficultés ni d'entraves ; en sorte que toutes les opérations qu'on aurait simulées se réaliseraient sans obstacles, et pourraient se comprendre facilement.

Les élèves seraient divisés en autant de maisons de commerce différentes, qui traiteraient entre elles les opérations, établiraient une correspondance, et régleraient leurs affaires chacune selon ses intérêts et rapports.

Ces relations de ventes et d'achats directs pourraient durer six mois, au bout desquels chaque maison serait tenue de faire son compte, d'établir son bilan, et d'évaluer ses bénéfices ou ses pertes.

Jusque là les affaires sont simples, elles sont faciles, et l'instruction se borne aux premiers élémens, à une méthode uniforme de relations et de paiemens, à une répartition d'intérêts dont la division n'exige qu'un partage aisé à faire. Cependant les élèves doivent déjà connaître les premiers principes de la comptabilité ; le style de la correspondance commerciale commence à leur devenir familier, et les transactions ordinaires leur sont déjà connues.

²⁶ Le passage délimité par les *** correspond à une citation textuelle de Vital ROUX, *De l'influence du gouvernement sur la prospérité du commerce*, Fayolle, an IX-1800, 484p.

C'est alors que le professeur qui a fait établir à chacune de ces maisons de commerce qu'il a créées, une balance et un état de liquidation, doit changer tous les rapports des intéressés de chacune de ces maisons ; il doit créer des associations composées, et commencer des commerces nouveaux, des affaires différentes, sans perdre de vue la liquidation des anciennes ; il doit étendre les spéculations, faire des opérations compliquées, des comptes en participation dans plusieurs maisons ; des difficultés, des erreurs, des procès, et toutes les entraves qui embarrassent le commerce, doivent être semées sous les pas de ses élèves, et les obliger à un nouveau genre d'instruction ; car il faut que chacune de ces maisons soutienne ses prétentions, rétablisse les comptes irréguliers, relève les erreurs et s'instruise de ses droits en étudiant les lois d'après lesquelles les différens qui se seront élevés doivent se terminer et se juger.***

Ici déjà l'intérêt augmente, et les élèves se forment au style d'une correspondance plus difficile ; ils tiennent des registres plus compliqués ; calculent des spéculations plus étendues, et trouvent dans les différens mêmes que le professeur a fait naître, le stimulant qui les instruit.

C'est au bout de ces six mois nouveaux qu'il faut encore que chaque maison règle ses affaires, établisse sa liquidation, et fasse une balance nouvelle. Pendant la première année, les élèves auront appris les principes du commerce intérieur, les différentes sortes de relations qu'il peut avoir, les difficultés qui peuvent naître, et les lois sous lesquelles le commerce est régi : ils auront une idée des associations composées, de la manière dont les intérêts de chaque associé doivent être évalués, divisés et répartis ; les transactions compliquées, celles à terme, à livrer, les comptes en participation, les lettres et billets de change, les devoirs et les droits des porteurs, des endosseurs, etc. ; tous ces détails doivent déjà leur être familiers. Ils auront aussi une idée des liquidations, et de l'amalgame des anciennes affaires d'une société avec celles d'une société nouvelle, sans qu'aucun des intéressés puisse être lésé dans ses droits. Mais d'autres relations vont se préparer, et leur commerce va s'agrandir. Au commencement de la seconde année, le professeur choisit parmi ses élèves des négocians étrangers ; il forme des maisons de toutes les nations commerçantes, et l'instruction va prendre une nouvelle forme.

Les grandes spéculations en banques vont s'allier aux grandes opérations en marchandises ; les monnaies étrangères, les usages de chaque nation, les vastes entreprises, vont devenir l'objet de son attention ; des faillites vont ajouter à toutes les difficultés qu'on a déjà connues, des difficultés nouvelles ; les changes vont offrir aux élèves un vaste champ de spéculations ; les comptes combinés en banque vont leur donner de nouvelles difficultés pour l'organisation de leur comptabilité ; les expéditions maritimes vont leur apprendre quels sont les produits qui s'importent et ceux qui se vendent à l'étranger ; les équipemens de vaisseaux, les assurances, les prises, les naufrages, vont multiplier autour d'eux les obstacles, et irriter leur empressement à s'instruire. C'est alors que de nouvelles liquidations doivent leur rendre tous les principes familiers, et les mettre à même, en évaluant les résultats, de savoir se rendre un compte exact de tout ce qu'ils auront fait.

Les six derniers mois doivent être consacrés aux grandes associations commerçantes, à l'étude des principes généraux du crédit, de son influence et de ses rapports. C'est alors qu'ils apprendront à connaître les principes et les mécanismes des banques publiques, l'influence des opérations financières des Etats sur la prospérité du commerce ; c'est ici qu'un champ vaste doit s'ouvrir devant eux ; car ils vont s'instruire des principes de l'économie publique ; ils vont étudier le système financier de différens Etats, et apprendre à calculer leurs spéculations sur les fautes et les erreurs des Gouvernemens. Ils vont savoir comment le commerce s'associe au crédit des nations.

Je sens combien ce champ est vaste et difficile à parcourir, et quelle étendue de connaissances il exige de la part du professeur ; mais aussi je ne crois pas que l'on puisse révoquer en doute l'avantage que le commerce retirerait de cette institution. Si le succès dépend de la possibilité de trouver des hommes capables de diriger ces écoles, je ne crois pas que cet obstacle puisse arrêter ; ce serait faire une injustice bien gratuite au commerce et à ceux qui s'occupent de la science de l'économie publique.

Les livres élémentaires que nous possédons sur le commerce, ne me semblent pas propres à seconder ces établissements ; la science y est enseignée d'une manière trop mécanique, et repousse l'attention ; c'est peut-être ici le cas d'examiner s'il n'y aurait pas moyen d'établir, dans un livre élémentaire, les principes du commerce d'une manière plus conforme aux institutions que je propose.

Vous voyez, Messieurs, que, sans donner une grande part aux hautes combinaisons d'économie politique, les élèves peuvent s'instruire par leur propre expérience de ce qu'il importe qu'un négociant sache ; sans vouloir en faire des idéologues, on peut en faire des économistes pratiques, et les préserver des séductions des systèmes qu'ils peuvent souvent être dans le cas de discuter ou de combattre.

Vous jugez aussi qu'il sera très-aisé à ceux des élèves qui seront admis dans ces écoles, et qui ne se destineront qu'à faire un commerce de revente ou de détail, de ne suivre que la première partie du cours, qui sera suffisante pour tout ce qu'il leur importe de savoir.

Ce plan diffère, sous quelques rapports essentiels, de celui de M. Boucher, qui a cependant senti que la meilleure méthode d'enseignement consiste à diviser les élèves en autant de maisons de commerce que le comporte leur nombre, et à les instruire par des opérations de commerce simulées. Ce système est mis en pratique avec succès par l'Académie de législation, pour la science du droit ; il est facile de sentir qu'il peut être plus avantageux encore pour le commerce. - Je crois que des institutions semblables seraient très-utiles, et pourraient être facilement établies dans les principales villes de commerce, sous l'inspection des chambres de commerce.

Je propose à la Chambre de soumettre le projet de M. Boucher, et le rapport que j'ai l'honneur de lui faire, à S. Ex. le Ministre de l'intérieur, et de le prier de prendre l'avis des principales chambres de commerce sur l'utilité des écoles de commerce ; et si, comme je le crois, elles approuvent cette institution, et que S.M. l'Empereur en ordonne l'établissement, le commerce en ressentira promptement les heureux effets.

Je ne me suis pas dissimulé les difficultés que l'établissement des écoles de commerce présente dans ses moyens d'exécution ; je sens combien ces écoles exigeront de talens et de connaissances de la part des professeurs, sur-tout dans le principe de leur établissement ; mais je crois qu'il est facile de leur tracer la marche qu'ils auront à suivre, par des instructions détaillées sur chaque partie de l'enseignement, et par le secours des négocians qui seront désignés pour les inspecter. »

3-2 Billet de Napoléon à Fouché, 28 juillet 1809²⁷

J'ai reçu ce fatras que vous m'avez envoyé sur le commerce des blés et qui est tout à fait ridicule. C'est un bavardage d'économiste. Qui est-ce qui s'oppose en France au commerce des blés ? Qui est-ce qui s'oppose à l'Exportation ? Ce n'est pas la loi du pays ; ce sont les Anglais qui empêchent les neutres de venir dans nos ports. Ces raisonnements sont pitoyables, mais ont un grand inconvénient : c'est d'encourager le commerce à régenter le gouvernement, de relever les discussions et de mettre de l'agitation dans les esprits. L'administration n'est point économiste. Les principes sur le commerce des blés sont invariables : il y a exportation aussitôt qu'il y a des débouchés, il n'y a pas d'exportation sans commerce avec l'étranger. Ces moyens de commerce c'est l'Angleterre qui les empêche. J'ai tâché d'y suppléer par des licences et si l'on s'en sert cela pourra remédier au mal.

Pour ce qui me regarde, je vous prie de ne pas m'envoyer de pareilles balivernes. Je n'ai pas besoin du radotage ni des leçons de M. Dupont de Nemours et de quelques négociants.

J'ai lu les lettres de la Chambre de Commerce. Vous avez eu tort de les recevoir, et je suis fâché de voir la direction que vous donnez à l'Intérieur. Nous n'avons pas besoin des leçons des Chambres de Commerce. Des conversations avec quelques négociants instruits peuvent être utiles mais les délibérés des Chambres sont toujours inutiles et ont de graves inconvénients. Il faut que la Chambre de Commerce soit très ignorante si elle ne sait pas : 1° que les Américains n'ont pas levé l'embargo pour la France ; 2° que je ne me suis jamais opposé à ce que les Américains vinsent dans nos ports ; ce sont les Anglais qui s'y opposent. L'acte d'empêchement a été levé pour la Hollande. Le roi a cru devoir le recevoir. J'ai cessé de permettre l'introduction des marchandises de Hollande en France, et je l'ai sommé de rapporter la mesure qu'il a prise, voulant que la France et la Hollande suivent le même principe ; et certainement, si l'Angleterre veut laisser venir les bâtiments américains en France, je serai le premier à l'approuver.

La Chambre de Commerce ne sait rien et ne bavarde que préceptes. Je vous prie de ne pas m'exposer à l'inconvénient de recevoir de pareils mémoires. Je vois que vous n'avez aucune expérience des affaires de l'Intérieur : nous n'avons besoin d'aucune nouvelle législation en fait de commerce. La France souffre beaucoup, je le sais, non par la législation mais par le blocus de l'Angleterre. Cela vient de ce que les pavillons danois, russes, prussiens etc., comme ennemis, ne peuvent circuler, que les Américains ont mis l'embargo chez eux, puis après ont rendu un acte d'empêchement. Il n'y a pas de canal d'écoulement ; on a cherché à y suppléer par des patentes ou des licences. Faites-moi connaître l'effet de ces mesures et n'agitez pas l'esprit du commerce par de folles et intempestives discussions. Ils bavarderont beaucoup et ne diront rien qui vaille : ils n'ont même pas les premières notions de la question.

²⁷ Reproduit par Pierre JOLLY, *Dupont de Nemours, soldat de la liberté*, PUF, 1956, p.240.

3-3 Un témoignage sur le travail des Commissions sous l'Empire²⁸

J'ai l'honneur, M. et cher collègue, de vous faire passer les pièces qui m'ont été remises à l'examen desquelles vous et moi avez été nommés par la Chambre de Commerce pour répondre à M. le Préfet de Police. Vous y trouverez joint un travail et vous jugerez, pas l'objet de l'affaire que je n'ai pas cru devoir y mettre la moindre importance ni beaucoup d'attention. Ainsi veuillez bien lire le tout à votre aise, ajouter, diminuer, corriger etc. et si vous croyez que nous devons en conférer ensemble, indiquez moi votre jour et votre heure et j'aurai l'honneur de me rendre chez vous. J'ai trouvé dans les pièces une lettre du Ministre de l'Intérieur. Il parle d'un règlement relatif à l'art. 37. Mais je n'ai pas et je ne connais même pas ce règlement²⁹, et dès lors je n'en parle pas ; et par conséquent je ne parle pas du passage où le Ministre dit que les souscripteurs de la pétition devront composer au moins le quart du capital. La pétition n'étant point jointe aux pièces, le règlement ne m'étant pas connu, vous ne serez pas surpris de mon silence, et vous aurez la bonté d'y suppléer si vous le jugez nécessaire. Finalement le projet de M Auger n'a pas le sens commun. J'ai l'honneur de vous offrir l'hommage de tous mes sentiments.

3-4 Les « conférences » de la Chambre

Il s'agit de parties de séances pour lesquelles le contenu précis des discussions n'est pas retranscrit, mais seulement résumé, au procès verbal, pratique qui s'arrête en 1832. Je donne en italique les dates de séances tenues en présence du préfet, ce qui peut évidemment modifier le ton et le contenu des discussions.

<i>1 thermidor an XII</i>	<i>« des questions importantes d'économie politique »</i>
<i>3^e jour complémentaire an XIII</i>	<i>« conférence », sans plus de précisions</i>
<i>11 vendémiaire an XIV</i> <i>du numéraire »</i>	<i>« situation de la place de Paris relativement à la disette</i>
<i>18 vendémiaire an XIV</i>	<i>« La séance se passe en conférences sur la situation</i>
<i>22 janvier 1806</i>	<i>générale du Commerce. »</i>
<i>11 septembre 1806</i>	<i>« la Chambre remplit les heures de sa réunion par une</i>
<i>16 octobre 1807</i>	<i>conférence sur les dispositions nuisibles au Commerce qu'on assure s'être glissées dans</i>
<i>13 novembre 1807</i>	<i>le projet de Code Judiciaire qui bientôt doit être soumis au Corps Législatif. »</i>
<i>10 août 1808</i>	<i>« conférence sur la situation de la place et de l'Empire. »</i>
<i>7 septembre 1808</i>	<i>« conférence sur les moyens de réduire la mendicité dans</i>
<i>21 septembre 1808</i>	<i>Paris, sur les secours à domicile et sur le système des ateliers de travail dans les</i>
	<i>hospices et maisons de détention. »</i>
	<i>« conférence au sujet du commerce de la librairie » liée à</i>
	<i>une discussion en cours au Conseil d'Etat.</i>
	<i>« conférence sur la situation du commerce et sur</i>
	<i>quelques points de sa législation. »</i>
	<i>« Elle entre en conférence sur divers points de la police</i>
	<i>de la navigation et des Ports de Paris. »</i>
	<i>« Elle remplit sa séance par une conférence sur les</i>
	<i>modifications sollicitées de l'article 27 du Code de Commerce relatif aux sociétés en</i>
	<i>commandite³⁰, et sur les entraves que, par une fausse interprétation des lois, éprouvent à</i>
	<i>leur retour dans nos ports les bâtiments français expédiés à la grosse aventure. »</i>

²⁸ Billet de Barthélémy à Vital-Roux, entre le 5 et le 18 septembre 1811. ACCIP III-3.34(18) : sociétés, dossiers particuliers, avis et contrôles de la Chambre de Commerce, 1806-1869.

²⁹ Il s'agit du règlement prescrivant les informations à prendre sur les sociétés demandant une autorisation. Il est mentionné dans plusieurs autres rapports du même dossier. Mais, à ce moment, le dernier examen de société anonyme date d'un an et demi.

- 25 octobre 1808 « conférence sur l'entrepôt des vins dans Paris, son utilité, ses avantages, ses moyens d'exécution, ses produits présumés, et leur rapport avec les frais d'établissement et de gestion annuelle. Cet objet important est recommandé par M. le Préfet à l'attention de la Chambre qu'il consultera de nouveau à cet égard en lui faisant communiquer les renseignements jusqu'à ce jour obtenus. »
- 14 décembre 1808 « conférence avec M. le Préfet sur l'emplacement et la distribution des marchés dont l'érection est projetée dans Paris. »
- 28 décembre 1808 « conférence sur les affaires de la place. »
- 10 janvier 1810 « sur divers objets d'intérêt commercial »
- 11 juillet 1810 « sur divers points de législation commerciale »
- 2 août 1810 « conférence sur des objets d'un intérêt local et momentané pour le commerce »
- 9 août 1810 « discussion sur l'application de divers articles du Code de Commerce à la formation de la liste des notables commerçants électeurs des juges du Tribunal de Commerce. »
- 22 août 1810 « conférence sur divers points de législation et de jurisprudence commerciale. »
- 19 septembre 1810 « conférence sur les moyens de proportionner la taxe des eaux de vie à l'entrée avec leur degré de force et leur valeur intrinsèque en laissant au Commerce la plus grande liberté possible pour la manipulation de cette liqueur, principalement dans l'entrepôt. »
- 3 octobre 1810 « divers objets relatifs au Commerce »
- 17 octobre 1810 « divers objets d'intérêt local et momentané pour le Commerce »
- 31 octobre 1810 « la crise fâcheuse où se trouvent le commerce et le crédit »
- 9 janvier 1811 « divers objets d'intérêt commercial »
- 20 février 1811 « divers objets d'intérêt commercial »
- 16 octobre 1811 « divers points relatifs aux intérêts du Commerce et de la place de Paris »
- 21 octobre 1812 « divers objets d'intérêt commercial »
- 6 octobre 1813 « Nul rapport à l'ordre du jour et nulle correspondance n'appelant la Chambre à délibérer la séance est convertie en conférence sur divers objets d'intérêt commercial. » qui comprennent la construction de la bourse et l'entrepôt des eaux-de-vie.
- 26 février 1817 « conférence sur des sujets d'intérêt spécial »
- 23 septembre 1818 « sur divers objets d'intérêt commercial »
- 4 novembre 1818 conférence sur les raisons d'absence des membres « c'est-à-dire sur la baisse des effets publics et sur les moyens d'atténuer les conséquences fâcheuses de cette crise momentanée »
- 21 avril 1819 « sur divers objets intéressant le commerce »
- 15 juillet 1819 « divers objets d'intérêt commercial »
- 2 février 1820 « divers objets d'intérêt commercial »
- 1^o mars 1820 discussion d'ensemble sur la législation sur les faillites
- 15 mars 1820 discussion sur l'ensemble du titre des faillites
- 29 mars 1820 « divers objets d'intérêt commercial et notamment sur la corde »
- 26 avril 1820 « divers objets d'intérêt commercial » (il est signalé que la conférence dure deux heures)
- 24 mai 1820 « divers points relatifs au commerce »

³⁰ Les articles 27 et 28 concernent notamment la possibilité d'avoir des actions au porteur. Ils sont finalement l'objet d'une interprétation jurisprudentielle progressive qui rapproche les sociétés en commandite des sociétés anonymes. cf. Anne LEFEBVRE-TAILLARD, *La société anonyme au XIX^e siècle. Du Code de Commerce à la loi de 1867. Histoire d'un instrument juridique du développement capitaliste*, PUF, 1985, p.47.

21 juin 1820	<i>« une question de Crédit public et Commercial »</i>
3 janvier 1821	<i>« diverses questions d'intérêt commercial »</i>
31 janvier 1821	<i>« diverses questions d'intérêt commercial »</i>
14 avril 1821	<i>« divers objets d'intérêt commercial »</i>
17 avril 1822	<i>« discussion sur le protêt des effets à vue »</i>
15 août 1822	<i>« divers objets d'intérêt commercial »</i>
11 septembre 1822	<i>« divers objets d'intérêt commercial »</i>
20 novembre 1822	<i>« conférence relative aux effets qu'ont produit sur le commerce et l'industrie de la capitale les bruits répandus d'une rupture avec l'Espagne »</i>
30 décembre 1822	<i>« divers objets de droit ou d'intérêt commercial »</i>
12 mars 1823	<i>« divers objets intéressant le commerce et la législation »</i>
24 septembre 1823	<i>« questions de droit commercial »</i>
22 octobre 1823	<i>« Nul travail ne se trouvant à l'ordre du jour, la Chambre suivant l'usage en pareil cas, consacre le reste de sa séance à une conférence sur diverses questions de droit ou d'intérêt commercial. Nulle proposition ne résultant de cette conférence à dix heures la Chambre se sépare. »</i>
28 janvier 1824	<i>« questions de droit commercial »</i>
30 juin 1824	<i>« conférence sur le commerce des fers et le perfectionnement qui commence à s'introduire dans le système de leur fabrication. »</i>
24 août 1825	<i>« diverses matières d'intérêt commercial »</i>
26 octobre 1825	<i>« discussion de divers intérêts commerciaux »</i>
14 juin 1826	<i>« la Chambre s'occupe de diverses applications du tarif de l'enregistrement onéreuses au Commerce »</i>
16 mai 1827	<i>« divers objets d'intérêt commercial »</i>
8 août 1827	<i>« simple conférence sur divers points de la jurisprudence commerciale dont le gouvernement a provoqué l'examen »</i>
4 novembre 1827	<i>« questions d'intérêt commercial »</i>
26 décembre 1827	<i>« Ni l'un ni l'autre des rapports à l'ordre du jour ne se trouvant prêt, la Chambre lève sa séance à 10 heures après avoir entendu un de ses membres relativement à l'apparition récente sur la place d'une valeur nouvelle créée on ne sait sur quelle base en sections de 25000 francs pour l'acquisition de terrains dans le voisinage des entrepôts de Paris. Aucun des membres présents ne pouvant fournir d'éclaircissements à ce sujet la Chambre attendra pour s'en occuper le résultat des informations que cet avis rend nécessaire. »</i>
20 février 1828	<i>« quelques objets d'intérêt commercial »</i>
19 août 1829	<i>« divers objets d'intérêt commercial »</i>
4 janvier 1832	<i>« conférence sur quelques objets, dont il sera traité à la prochaine séance. »</i>
5 septembre 1832	<i>« divers objets d'intérêt commercial »</i>

4- LA MONARCHIE DE JUILLET

4-1 Adresses au Roi de la Chambre de Commerce, 1832-1838

A partir de 1833, et jusqu'à la chute de la monarchie de Juillet, la Chambre est reçue par le Roi deux fois par an, le 1^o janvier et le 1^o mai. Mais seuls une partie de ces discours sont reproduits dans la série des procès verbaux, et parfois accompagnés de la réponse du Roi. En tant que tels, ils forment toutefois un corpus intéressant. Tous les discours reproduits ont été prononcés par François Delessert.

Adresse au Roi, prononcée par M François Delessert président de la Chambre, le samedi 24 novembre 1832

Sire,

Les Membres de la Chambre de Commerce sont heureux de pouvoir offrir à Votre Majesté l'expression des sentiments qui leur a faits éprouver l'odieux attentat qui a excité l'effroi et l'indignation générales. Comme Citoyens, nous avons frémi du danger qui a menacé des jours si chers à la patrie. Comme Négociants, comme Manufacturiers, nous n'avons pu voir sans une profonde expression de terreur, que si la providence n'avait pas veillé sur vous, de nouvelles agitations auraient tari les sources de notre Commerce, et de notre industrie qui, de toutes parts, commencent à renaître.

Sire, ce ne sont pas seulement nos félicitations et nos vœux individuels que nous venons vous présenter : ce sont aussi ceux de cette immense population commerciale et industrielle de la Capitale dont vous avez tant de fois entendu les acclamations, lorsque vous êtes venu la visiter dans nos jours de fêtes nationales pour être témoin de son allégresse, comme dans les jours de trouble et de calamité pour la rassurer par votre présence.

Nous sommes bien certains d'être son organe en vous présentant dans cette circonstance solennelle le tribut de ses vœux, de son dévouement, de sa fidélité pour votre personne, pour votre auguste famille.

Sire, le Commerce et l'industrie ont besoin d'ordre, de paix, de liberté : le règne de VM peut seul à l'abri de nos institutions, consolider dans notre belle patrie, l'ordre, la paix, la liberté. Puisse la Providence prolonger longtemps ce règne pour le bonheur de tous les Français dont celui de VM est inséparable. »

Discours de M François Delessert, le 1^o janvier 1833

Sire

Nous venons vous présenter le tribut de nos vœux et de nos félicitations, il n'en est pas de plus sincères que celles que nous vous offrons au nom du Commerce et de l'industrie de la Capitale.

Sire, il y a un an à pareille époque, la Chambre de Commerce vous annonçait que les plaies causées à notre industrie par les agitations publiques commençaient à se fermer. Nous sommes bien assurés de réjouir le cœur de votre Majesté en lui disant aujourd'hui que nos espérances se sont réalisées ; que cette nouvelle année s'ouvre sous des auspices favorables et qu'à l'exception de quelques fabriques de luxe qui souffrent encore, notre Commerce renaît, nos ateliers, naguère déserts, sont en activité, et que la classe si laborieuse si intéressante de nos ouvriers est généralement occupée.

Cet état de choses s'améliorera de plus en plus à mesure que la confiance dans la tranquillité publique achèvera de se raffermir.

La Garde Nationale de Paris dont les Commerçants et les industriels forment une si grande partie, a ôté au mois de juin dernier tout espoir aux factions de troubler désormais la sécurité de la Capitale. La belle conduite de notre brave armée dont la France a vu avec un si vif intérêt les Princes vos fils partager les fatigues et les dangers, contribuera, sans doute à assurer bientôt la paix au dehors. Le Commerce de Paris y est plus que tout autre intéressé ; il appelle de ses vœux les plus ardents ce moment où toute inquiétude sur nos rapports extérieurs, comme sur notre situation intérieure sera dissipée. Mais quelque nécessaire que soit pour nous

cet état de paix nous serions toujours prêts comme les autres classes de nos concitoyens, à faire tous les sacrifices que demanderaient le maintien des droits et de la dignité de notre Patrie, et à montrer ce que peuvent les français ralliés autour du Trône constitutionnel de V.M. S'ils étaient appelés à défendre la cause sacrée de leurs libertés, de leur honneur national et de leur indépendance.

1^o mai 1833

Sire, la Chambre de Commerce de Paris est heureuse de pouvoir joindre à l'hommage de ses vœux et de ses félicitations des nouvelles satisfaisantes sur l'état du Commerce et de l'Industrie de la Capitale.

Elle ne doute pas que cette annonce ne soit l'offrande la plus agréable qu'elle puisse présenter à V.M. à l'occasion de sa fête.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, non seulement une grande activité règne dans les ateliers, mais depuis quelques mois les prix des salaires ont pu s'élever très sensiblement.

Cette situation contraste d'une manière bien heureuse avec les maux auxquels la capitale était en proie il y a une année. Nous en bénissons la Providence.

Sire, l'industrie et le Commerce de notre belle Patrie ne resteront jamais au dessous de ce que la France a droit d'attendre de ces sources si importantes de sa richesse nationale tant qu'elles trouveront dans les lois et dans l'administration les garanties de liberté d'ordre et de stabilité qui leur sont indispensables.

Ces garanties nous sont assurées sous le règne de V.M. et la prospérité dont nous commençons à jouir s'accroîtra chaque jour à mesure que nous verrons, grâce à la fermeté de votre gouvernement, et au concours de tous les bons citoyens, les deux factions opposées, qui cherchent à troubler la paix publique, détrompées de plus en plus dans leurs espérances, et déjouées entièrement dans leurs coupables projets.

Réponse du Roi

Je reçois avec plaisir l'assurance que vous me donnez du développement du Commerce et de la prospérité de la ville de Paris. Ce fait qui devient constant de jour en jour doit démontrer que mes efforts et ceux de mon gouvernement pour atteindre le but que vous avez si bien défini, n'ont pas été stériles.

Déconcerter les factions, forcer tous ceux qui voudraient méconnaître la supériorité des lois à s'incliner devant elles, et à reconnaître que leur règne est celui de la liberté. Tel est le but que je me suis toujours proposé. Je jouis de voir que la Nation commence à recueillir les fruits de nos travaux. C'est en persévérant dans cette voie de sagesse et d'équité que nous parviendrons à consolider la prospérité nationale, et que nous la porterons au plus haut degré. Vous pouvez compter sur la constance de mes efforts pour atteindre un but si vivement désiré.

1^o janvier 1835

La Chambre de Commerce est heureuse dans ces époques solennelles d'être auprès de votre majesté l'organe des sentiments qui animent les négociants de la Capitale. Cette nouvelle année s'ouvre sous les auspices de l'ordre et de la paix éléments indispensables de la prospérité du commerce. Nous pensons vous être agréables dans ce jour, Sire, en vous signalant deux faits qui constatent les progrès des classes industrielles dans les idées nécessaires à leur véritable bien être. L'un est l'empressement que montrent les ouvriers à profiter des cours publics et de tous les enseignements qui leur sont offerts, l'autre est le succès toujours croissant de l'utile institution des caisses d'épargne. Les versements faits à Paris dans l'année 1832 n'avaient été que de 3 millions, ils se sont élevés en 1833 à 8 millions et dans l'année 1834 ils ont dépassé la somme de 17 millions de francs qui sont le résultat de plus de cent mille dépôts. La proportion du nombre des ouvriers qui y prennent part devient de plus en plus considérable.

Ce désir de s'instruire, ces progrès dans les habitudes d'économie et de prévoyance sont au nombre des plus sûres garanties de l'ordre public, des succès de l'industrie et du commerce, on ne peut trop les signaler comme d'heureux présages pour l'avenir.

Sire, demander à Dieu que les espérances qu'il nous est permis de concevoir pour cette nouvelle année se réalisent, c'est, nous le savons, demander l'accomplissement du vœu le plus cher au cœur de votre majesté, le bonheur de notre belle France.

Veillez agréer l'expression sincère de notre dévouement, de notre fidélité et des vœux que nous formons pour votre bonheur pour celui de votre auguste famille.

Réponse du Roi

Je recueille avec une satisfaction bien réelle ce que vous venez de me dire sur le progrès des caisses d'épargnes. J'ai toujours cru que leur institution devait être un grand soulagement et un véritable bienfait pour la classe ouvrière, mais je ne m'attendais pas à des progrès aussi rapides que ceux que vous m'annoncez. Cet accroissement étonnant du nombre et de la valeur des dépôts dans la ville de Paris, ne prouve pas seulement que les ouvriers font des économies plus importantes : il prouve aussi les progrès qu'ils font dans la manière de les employer utilement. Ce placement des économies dans les caisses d'épargne sera d'un grand avantage pour la classe ouvrière aussi bien que pour le pays. Il remettra en circulation des capitaux que la défiance rend non productifs en les faisant renfermer partout où elle règne, tandis qu'au contraire la confiance qui détermine à les placer les fait tourner au profit du développement de la prospérité générale et de l'accroissement des fortunes particulières, je vous remercie des sentiments que vous me témoignez pour ma famille et pour moi, vous savez combien je les apprécie et combien j'y suis sensible.

1^o mai 1835

Sire,

A chaque anniversaire de votre fête, nous saisissons avec empressement une nouvelle occasion de vous présenter le tribut de nos vœux.

La sécurité dont jouit le Commerce, continue à porter ses heureux fruits. Votre majesté appréciera l'état de prospérité de l'Industrie de la Capitale, en apprenant que les produits de nos fabriques expédiés à l'Etranger par la seule Douane de Paris, pendant l'année dernière, se sont élevés à la valeur de près de 100 millions de francs. Ces exportations, n'avaient pas dépassé en 1832 65 millions de francs ; Ainsi il y a eu en deux ans un accroissement de moitié dans cette branche si importante de notre Commerce. Les affaires avec l'intérieur du Royaume n'ont pas eu moins d'activité ; c'est principalement aux bienfaits de la paix et de la tranquillité publique que nous devons ce plus grand développement de nos relations commerciales. Nous aimons à reporter à la sagesse du Gouvernement de Votre Majesté toute la part qui lui en est due. Sire, nous sommes heureux que le retour de la reine nous permette de lui présenter aussi en ce jour nos félicitations.

Le motif de son absence est trop cher à notre cœur pour que nous puissions rester étrangers aux sentiments que votre majesté en a éprouvés.

Veillez agréer Sire, les expressions du dévouement et de la fidélité des membres de la Chambre de Commerce de Paris.

Réponse de Sa Majesté

Je les reçois avec plaisir, ainsi que les félicitations que vous adressez à la Reine et à moi, sur la naissance de l'enfant qui nous est cher à tant de titres ; nous y sommes bien sensibles l'un et l'autre. Le Tableau que vous présentez de l'accroissement du Commerce et de l'industrie de la ville de Paris, me cause une vive satisfaction, c'est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui prétendent que nos institutions nous laissent tant d'imperfections à rectifier. Ils doivent pourtant reconnaître que c'est en les conservant intactes, en les maintenant avec une scrupuleuse fidélité, que nous sommes parvenus à donner à la prospérité du pays le développement qu'elle présente aujourd'hui, à faire prendre au commerce cet essor dont vous venez de me communiquer le brillant résultat, et enfin à garantir à tous cette sécurité qui peut seule leur permettre de se livrer avec confiance à la poursuite de leurs affaires. Vous pouvez compter que telle sera invariablement la marche de mon gouvernement, et que tant que j'existerai, ma vie sera consacrée à la patrie.

1^o janvier 1836

Sire,

En ce jour solennel, qui nous ramène devant Votre Majesté, pourrions nous ne pas éprouver un vif besoin de lui présenter d'abord nos félicitations sur l'heureux retour du Prince Royal ? la Patrie avait ressenti tout ce que son absence et son ardeur à prendre part aux dangers de nos braves soldats faisait éprouver à votre auguste famille :

Nous partageons la joie que répand sa présence.

Sire, la prospérité du Commerce de Paris, que nous vous avons signalée au Commencement de l'année dernière, s'est accrue pendant toute sa durée. Nous pouvons encore aujourd'hui en appeler à l'autorité irrécusable des chiffres. En annonçant à Votre Majesté que les exportations à l'Etranger, par la seule Douane de Paris, se sont élevées en 1835 à plus de 120 millions de Fcs ce qui équivaut à peu près au quart des exportations de toute la France ; ainsi Paris, ville de luxe, ville d'instruction et de science, centre de civilisation, apporte aussi un poids considérable dans la Balance de notre Commerce et contribue puissamment aux succès, à la gloire de notre industrie par tout ce qu'il y a de génie, de goût dans les citoyens honorables qui sont à la tête de ses fabriques, comme par ce qu'il y a d'adresse, d'économie, de patience dans la classe intéressante de ses ouvriers.

L'utile institution des Caisses d'épargne se développe chaque jour davantage. Les versements faits à Paris dans l'année 1835 se sont élevés à 23 millions de f. et ont dépassé de 6 millions ceux de 1834.

Tout nous fait présumer qu'avec la protection divine, les espérances favorables sur lesquelles s'ouvre cette nouvelle année ne seont pas trompées et que l'an prochain à pareille époque votre majesté pourra jouir du spectacle de la prospérité toujours croissante du Commerce de la France, cette prospérité sera due en grande partie à la consolidation de la paix, de la sécurité publique, ces grands résultats de la sagesse du gouvernement de Votre Majesté.

Veillez, Sire, agréer nos vœux pour Votre bonheur, pour celui de votre auguste famille, il n'en est point de plus sincères que les nôtres.

1^o mai 1836

Depuis l'heureux avènement de VM la Chambre de Commerce en vous présentant ses hommages, vous a souvent signalé les développements de notre industrie. Appelés encore dans cet heureux jour à célébrer votre fête, il nous faudrait trouver de nouvelles paroles pour exprimer par quels ingénieux efforts, par quels nouveaux succès les fabriques de Paris répondent à la protection constante que VM leur accorde. Permettez nous Sire, de vous signaler les progrès d'une institution qui intéresse éminemment le Commerce, comme la Société toute entière. Un des bienfaits de Notre glorieuse révolution a été de répandre partout les rayons vivifiants de l'Instruction. Cependant nous avons encore souvent à déplorer l'ignorance d'une portion de la classe ouvrière. Grâce au zèle des amis de l'industrie, à la sollicitude de l'administration, des écoles d'adultes se sont ouvertes le soir pour les ouvriers, ils viennent y chercher librement, gratuitement, les connaissances dont ils avaient été privés dans des temps moins heureux.

En visitant il y a peu de jours, une de ces Ecoles dirigées par les frères de la Doctrine Chrétienne, nous y avons trouvé plus de 300 ouvriers de tout âge, qui après le Travail pénible du jour venaient consacrer le soir plusieurs heures prises souvent sur leur sommeil à apprendre à lire, à écrire à calculer. Il est touchant de voir ces figures mâles et robustes écouter avec la docilité de jeunes enfans les directions de ces respectables Instituteurs. C'est souvent par une prière que ces leçons commencent et ces impressions religieuses ne sont pas moins utiles que l'instruction qui est donnée. - Sire, ces détails ne vous paraîtront pas étrangers aux intérêts qui nous occupent, car tout ce qui tend à rendre la classe ouvrière plus instruite, plus morale ne peut que concourir au bien être du Commerce et de l'Industrie.

Le Commerce de Paris dont la prospérité s'accroît chaque année rend grâce à VM de la bienveillance qu'elle lui a toujours témoigné. Il appelle sur vos jours et sur ceux de votre auguste famille les bénédictions de la Providence.

1^o janvier 1838

Sire,

Une de nos premières pensées, en étant admis dans ce jour solennel à vous présenter le tribut de nos hommages, est celle de la reconnaissance que nous devons à la divine providence pour avoir préservé le Prince votre fils des dangers qu'il a bravés dans une campagne glorieuse pour nos armes et pour lui. Quoique le Commerce ne prospère qu'à l'ombre de la paix, nous ne prenons pas moins une vive part à tout ce qui est glorieux pour la France, et nous sommes fiers de voir les princes vos fils se retrouver partout où il y a des dangers à courir, des services à rendre à la Patrie.

Sire, cette année s'ouvre sous des auspices favorables pour notre Commerce. Il s'est tiré avec honneur des embarras qu'a fait peser sur lui depuis un an la crise américaine ; il a supporté avec courage, avec calme ces pénibles circonstances. Rien de comparable aux violentes catastrophes de l'Angleterre et des Etats Unis n'a eu lieu dans nos places de Commerce. Maintenant les affaires reprennent leur cours ; les fabriques de Paris ont retrouvé leur activité ordinaire.

Votre Majesté, toujours si attentive à ce qui intéresse le développement de la moralité des classes industrielles apprendra avec satisfaction que les progrès des Caisses d'épargnes, des écoles d'adultes des associations de secours mutuels, continuent à être satisfaisants ; les chefs d'ateliers et leurs ouvriers comprendront sans doute chaque jour davantage que les principes d'ordre, d'économie, l'assiduité dans le travail, les habitudes morales et religieuses sont les premières bases de la prospérité de toute industrie.

Sire, veuillez recevoir l'expression des voeux que nous vous présentons au nom du Commerce de Paris, pour vous, pour la Reine, pour votre Auguste famille, et permettez qu'ils s'adressent en particulier à la Princesse que nous voyons pour la première fois auprès de Votre Majesté dans cette solennité du jour de l'an ; nous éprouvons le besoin de la remercier de tout le bonheur qu'elle répand sur le Prince son Royal Epoux et sur une famille si chère à la Patrie.

Le Roi a répondu :

Je sais depuis longtemps à quel point je puis compter sur les sentiments du Commerce de Paris pour ma famille et pour moi. J'aime à voir comment le dévouement de mes enfants pour la Patrie est apprécié ; elle n'a pas de plus zélés ni de plus fidèles défenseurs. Je suis bien aise d'entendre les détails que vous donnez sur l'état actuel du Commerce de Paris. Je me réjouis de ce que la crise qui a menacé les caisses d'épargnes soit enfin passée et que la confiance reprenne. La confiance seule peut attirer les capitaux et procurer aux ouvriers des moyens de travail, c'est une vérité dont il importe qu'ils soient bien pénétrés. Je vois avec plaisir les succès que vous avez obtenus sur ce point ; j'aime à vous en féliciter. Soyez surs que, pour ma part, rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer au développement et à la prospérité du Commerce.

4-2 Le Conseil Supérieur du Commerce, 1831-1847

Ces indications sur sa composition sont reprises de l'*Almanach royal* des années indiquées ici (un léger décalage dans la mention des nominations est donc possible. Les qualités reprises sont sujettes à de légères variations suivant les années ; lorsque je ne précise pas de qualité, c'est que la personne est désignée comme député ou Pair seulement (presque tous les membres le sont aussi, au moins un moment, y compris les directeurs d'administrations). Le ministre chargé du Commerce est toujours membre *ès qualité* du Conseil. En gras, les membres présents pendant toute la période de 1833 (quand le conseil a acquis sa taille définitive) à 1847. Soulignés, les membres ou anciens membres de la Chambre de Commerce de Paris.

d'Argout	gouverneur de la Banque [ministre en 1831-32]	1835-47
Bignon		1840-47
<u>Boigues</u>	président du Conseil général des manufactures	1833-38
de Broglie		1831-47
Michel Chevalier	conseiller d'Etat	1841-47
Cunin-Gridaine	[devenu ensuite ministre]	1831-40
David	conseiller d'Etat, Secrétaire Général du Conseil	1831-47
Decazes	président du Conseil général d'agriculture	1833-47
Defitte		1840
Delaroche		1832-33
Desaugier	maître des requêtes, dir. des aff. comm. au min. des Aff. étrangères	1833-47
Desjoberts	ancien consul général	1832
Drouyn de Thuys	directeur au ministère des Affaires étrangères	1843
Charles Dupin	président du conseil des délégués des colonies	1838-47
Duvergier de Hauranne		1831
Filleau Saint-Hilaire	directeur des colonies au ministère de la Marine	1832-47
Achille Fould		1842-47
de Fréville	conseiller d'Etat	1831-47
Gautier	sous-gouverneur de la Banque (à partir de 1834)	1831, 1833-47
Ganneron	ancien négociant	1833-46
Gréterin	directeur de l'administration des douanes	1832-47
Lacave-Laplagne		1841
Jacques Lefebvre	membre de la C.C.P., banquier...	1831-47
<u>Legentil</u>	président du Conseil général du commerce	1842-47
Legrand	conseiller d'Etat, dir. de l'adm. des Ponts et Chaussées	1833-47
Legrand	directeur général des Forêts	1834-47
Magnier de Maisonneuve	dir. du Comm. extérieur, cons. d'Etat, dir. Contrib. directes	1840-44
Mauguin	président du conseil des délégués des colonies	1835-37
Mimerel	président du Conseil général des manufactures	1842-47
Mollien		1831-47
Muel-Doublat	président du Conseil général des manufactures	1839
Antoine Odier	président de la C.C.P., banquier, censeur...	1831-47
Joseph Perier	négociant, membre de la C.C.P....	1832-47
Portal		1831-45
Reynard	de Marseille	1833-47
Rondeaux	de Rouen, pdt du Conseil général du commerce	1833-40
Roux	négociant	1840-47
de Saint-Cricq		1831-47
Tanneguy-Duchâtel	conseiller d'Etat [entre temps ministre]	1832-33, 1836-38, 1840
Charles Vernes	sous-gouverneur de la Banque	1833-47
Vincens	maître des requêtes	1832-47
Wustemberg		1835-47

4-3 Catalogue des livres reliés de la bibliothèque de la Chambre en 1836

Les intitulés génériques sont absents du catalogue³¹ mais présents dans le rapport de la Commission qui propose en 1830 ce plan de classement³². Faute d'un total en mètres linéaires, mon approximation sur la part de chaque rubrique repose sur le nombre de pages du catalogue qui la décrivent. Il n'existe pas d'autre catalogue avant 1893.

Commerce 36%

- A ce qui concerne : le commerce en général, sa théorie, son histoire, les traités et conventions (7%)
- B le commerce maritime, celui des pays étrangers, les pêcheries, armemens, assurances, colonies, compagnies de commerce maritime ; la traite des noirs, les consulats, la neutralité, les prises, les blocus (11%)
- C le commerce des grains, les subsistances, et autres branches spéciales (3%)
- D les douanes, tarifs, entrepôts, le transit, les ports francs (6%)
- E la balance du commerce, les importations et les exportation (0%, 2 titres)
- F les monnaies et leurs rapports, le papier monnaie, l'or et l'argent, les essais (2%)
- G les banques, la caisse d'escompte, les bourses de commerce, le crédit, le prêt à intérêt (2%)
- H la tenue des livres, les changes, les comptes faits, les tables logarithmiques, la correspondance commerciale (3%)

Jurisprudence commerciale 5%

- I la législation commerciale, les codes, lois, ordonnances, foires et marchés, ventes publiques, colportage, tares et usages, les tribunaux et chambres de commerce (3%)
- J la législation maritime, codes, lois, ordonnances etc., les prises, les classes, les lazarets, les blocus, les neutralités(1%)
- K la législation civile, les codes, recueils d'arrêts et de jurisprudence, et ordonnances de police (0%, 8 titres)

Industrie 10%

- L la physique, mécanique, hydraulique, botanique, métallurgie, géologie, minéralogie, poids et mesures (1%)
- M les arts et métiers, fabriques, règlements, jurandes et maîtrises, inventions, expositions (6%)
- N les ponts et chaussées, la navigation intérieure, les canaux, droits de navigation, routes et chemins de fer, corvées, roulages, messageries, postes (3%)

Finances 17%

- O les finances en général, systèmes, histoire, budgets, comptes, emprunts, crédit public, dette publique, amortissement etc. (13%)
- P l'impôt foncier, les contributions directes, les domaines de l'état, le cadastre et les impôts en général (2%)
- Q les contributions indirectes, octrois, hypothèques, enregistrement, timbre, droits réunis (2%)

³¹ Chambre de Commerce de Paris, *Catalogue par ordre de matières des livres reliés composant la bibliothèque commerciale fondée à la Bourse et confiée aux soins de la chambre de commerce de Paris*, imp. de Vinchon, 1836, 99p.

³² ACCIP I-2.54(39).

Economie politique 11%

- R la statistique, la population, la théorie de l'économie politique et de l'administration (9%)
- S les hospices et prisons, secours et établissements philanthropiques, caisses d'épargne (0%, 7 titres)
- T l'agriculture, les forêts, les dessèchements, l'économie domestique et rurale, la salubrité (2%)

Cosmographie 8%

- U la géographie et l'hydrographie (1%)
- V les voyages et descriptions (7%)

- X les **oeuvres complètes** d'un même auteur sur les matières spéciales des sections précédentes [il s'agit en fait uniquement des 9 volumes de Turgot publiés par Dupont] (0%)
- Y les **ouvrages périodiques**, journaux et gazettes, bulletins de commerce, recueils sur le commerce, l'agriculture, les sciences et arts, la législation, la police; les dictionnaires, encyclopédies, bulletins des lois (3%)
- Z les **ouvrages étrangers** [allemands à 90%, anglais et quelques titres italiens] (11%)

4-4 Les auteurs des articles signés du Dictionnaire du Commerce de 1837³³

B. PANCE, ancien agréé du Tribunal de Commerce de Paris

292

abonnement ; acceptation ; accessoire ; acte ; actif ; adhésion ; affranchissement ; agens de change ; agens de faillite ; agent d'affaires ; aléatoire ; anatocisme ; anonyme ; apostille ; appel ; apurement de compte ; arbitrage ; arts, artistes, artisans (jurisprudence commerciale) ; association ; assurances en France ; aubergiste ; balance du commerce ; banqueroute ; besoin ; bijouterie ; bilan ; billet ; blanc-seing ; boutique ; brocanteur ; cahier des charges ; caisse de faillite ; calcul, erreur de ; capacité ; cassation ; cause ; caution ; cession ; change ; chantiers des marchands de vois ; chiffre ; chirographie ; circulaire ; circulation ; clause ; clôture, procès verbal de ; Code de Commerce ; collusion ; commandement ; commandite ; commerçant ; comminatoire, clause ; commis ; commission rogatoire ; compensation ; compétence ; compromis ; comptable ; compte courant (jurisprudence) ; compte de retour ; condition ; confiance, abus de ; confusion ; consignation ; contrainte par corps ; contrat ; contravention ; contrebande (législation) ; contrefaçon ; contre-lettre ; contribution de deniers ; conventions ; coulage ; cour de Cassation ; cour royale ; courtiers ; créance, créancier ; crédit, créateur ; criée ; Dantzig ; décharge ; déchéance ; déclaration ; déclinatorie ; défalcation ; défaut, jugement par ; délibération ; délibéré ; dénonciation ; dépens ; dépenses ; dépôt, déposant, dépositaire ; désistement ; destinataire ; détenteur ; dette ; dilatoire, exception ; diligences ; dimanche et jours fériés ; dispositif ; distance légale ; dividende ; domicile ; dommages-intérêts ; duplicata ; échange ; échéance ; écrou ; effets de commerce ; émancipation ; emploi ; employés ; emprisonnement ; endossement ; endosseur ; engagement ; engagement d'honneur ; enquête ; enregistrement ; enseigne ; entrepreneur ; errata ; erreur ; escroquerie ; estimation ; étrangers ; exceptions ; exécution ; exigibilité ; expéditeur ; expédition ; expertise, expert ; extrait ; facture ; faillite ; faux ; femme marchande ; fonds de commerce ; force majeure ; forfait ; fournisseur ; fournitures ; frais ; gages ; gages, maisons de prêts sur ; garant, garantie ; garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent ; garantie, demande en ; gardes du commerce ; gérant ; homologation ; honneur ; huissiers ; hypothèque ; immeuble ; imputation ; incompetence ; indemnité ; innavigabilité ; interdit ; intérêts (jurisprudence) ; intervention ; inventaire (jurisprudence) ; jeu et pari de Bourse ; jours de grâce ; juge de paix ; jugement ; juges ; jurisprudence ; lacune ; légalisation ; liquidation ; livres de commerce ; louage ; loyer ; maître ; maîtres de pension ; majorité ; mandat ; mandat de change ; marchand ; marché ; mariage ; marque ; marron (courtier) ; matelots ; messageries ; mise sociale ; mobilier ; modèle ; monopole ; monts-de-piété ; nantissement ; négociant ; notables ; notaire ; notification ; notoire ; novation ; nullité ; obligation ; octroi ; offres réelles ; opposition ; ordonnance ; ouvrier ; paiement ; parère ; pari ; participation ; passe-debout ; passe-de-sacs ; passif ; patente ; péremption ; prescription ; prêt ; preuve ; principal ; prison ; privilège ; procédure commerciale ; promesse ; promulgation ; protêt ; provision ; prud'hommes ; quasi contrat ; quasi délit ; quittance ; quitus ; rabais ; rapport ; ratification ; réalisation ; rechange ; recommandation ; reconnaissance ; reconvention ; recours ; rédhitoires ; référé ; réhabilitation ; remboursement ; remise ; renouvellement ; répartition ; report de faillite ; représailles ; revendication ; roulage ; salaire ; sanction ; sauf-conduit ; scellé ; séparation de biens ; serment ; signature ; simulation ; sinistre ; société ; solde ; solidarité ; solvabilité ; sommation ; souche ; souliers et bottes ; sous-traitant ; subrogation ; surcharge ; surenchère ; synallagmatique ; syndic de faillite ; syndicat, syndic ; témoin ; tierce opposition ; timbre ; tontine ; transaction ; transport ; tribunaux de commerce ; union ; usage ; usance ; usure ; vente ; violence ; virement ; visa ; voiturier ; voyage maritime ; voyageur

³³ Source : Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Encyclopédie du commerçant. Dictionnaire du commerce et des marchandises, contenant tout ce qui concerne le commerce de terre et de mer*, Guillaumin, 1837-1839, 2 vol. 1558 articles portent une signature (121 d'entre eux ont deux, trois ou quatre auteurs). Les qualités indiquées ici sont uniquement celles qui figurent à la suite des signatures, ou sur la pages de garde de l'ouvrage, dans l'édition de 1839 ou celle de 1852 (identique à l'exception de cette page de garde). Nombre d'abréviations ont dû être décryptées : d'autres me sont restées hermétiques.

**PAYEN, professeur, fabricant de produits chimiques/
membre de l'Institut en 1852**

120

bleu de Prusse ; borax ; briques ; briquet ; calamus aromaticus ; caléfacteur ; calorifère ; cambouis ; cameline ; camomille ; camphre ; capillaires ; caramel ; carbonates ; caroube ; carton ; cassia lignea ; castoreum ; chair musculaire ; chayaver ; chicorée ; chiendent ; chlorures ; chromate de fer ; chrome ; chrysocale ; chrysocolle ; ciment ; cinabre ; cirage ; citrates ; civette ; colle ; coloquinte ; copahu ; copal ; coquilles ; corail ; corderie ; cornaline ; crayons ; créosote ; cubèbe ; cumin ; curaçao ; curcuma ; dégras ; derle ; Diamant ; drawback ; eau de Cologne ; eau de fleurs d'oranger ; eau de Javelle ; eau de lavande ; eau forte ; eau-seconde ; écarrissage ; écorce ; écume de fer ; Edimbourg ; elixirs ; ellébore noir ; émeraude ; encens ; ergot ; esprit volatil de corne de cerf ; essais chlorométriques ; ethers ; galanga ; galbanum ; galène ; galle ; Galway ; garou ; gènestrolle ; gentiane jaune ; ginseng ; girofles ; glu ; goudron ; graisses ; granit ; grès ; grignon noir ; guimauve ; héliotrope ; houblon ; huilles essentielles ; hysope ; ichtyocolle ; iode ; iodure de mercure ; iodure de potassium ; ipécacuanha ; iridium ; iris ; jalap ; jaspe ; jujube ; kermès animal ; kino ; labdanum ; lack ; laques ; laurier ; lavande ; laves d'Auvergne ; leiocomme ; lessive caustique ; levure ; lichens ; lierre ; litharge ; lumachelle ; manufactures, manufacturier, industrie manufacturière ; mastic ; plâtre ; résines ; rouge à polir ; teintures

MAC CULLOCH, professeur d'économie politique à Londres

105

Acapulco ; Alexandrie ; Amsterdam ; annuités ; assurances ; Bahia ; banque ; Barcelone ; Batavia ; Bombay ; Boston ; Bouchir ; câbles ; Cadix ; Cagliari ; Calcutta ; Canton ; chameau ; chanks ; chapeaux en cuir ; Christiania ; coco, noix de ; Cologne ; colonies ; commerce ; compagnie des Indes ; Copenhague ; dattes ; Djidda ; Elseneur ; esturgeon ; gallon ; gaude ; Gênes ; Gênes ; Gibraltar ; Guayra, La ; Halifax (Am) ; Hambourg ; Havre, Le ; Ioniennes (Iles) ; Koenigsberg ; Koenigsberg ; Koenigsberg ; Leith ; Lisbonne ; Liverpool ; Livourne ; Macao ; Madras ; Malaga ; Malte ; Man ; Manille ; Mascate ; Memel ; métaux précieux ; Mogador ; Moka ; Monte-Video ; nageoires de requin ; Nangasacki ; Naples ; nattes ; navigation intérieure ; navigation intérieure ; New York ; Newcastle ; nids ; noix du Brésil ; Nouvelle Orléans ; Odessa ; Odessa ; opium ; Oporto ; Palerme ; Patras ; Pétersbourg ; Philadelphie ; poivre ; Port au Prince ; Port Louis ; Porto Rico ; prix ; quincaillerie ; Riga ; Rostock ; Rotterdam ; Salonique ; Singapour ; Sinope ; Smyrne ; Stade ; Stettin ; Stockholm ; Sydney ; Syra ; Taganrog ; Trébizonde ; Trieste ; Trinity House ; Tunis ; Valparaiso ; Van Diemen, terre de ; Wismar

G.S. TREBUTIEN, de la S. asiatique de Paris

79

Calvados ; Chandernagor ; cidre ; Cotes du Nord ; droguet ; Elbeuf ; erreur, sauf ; Eure ; Falaise ; Glasgow ; Granville ; Greenock ; Halifax (Angl) ; Hull ; Inverness ; Jura ; Lancastre ; Laon ; Leicester ; Limerick ; Loire ; Loire (Haute) ; Loire Inférieure ; Lot ; Louviers ; Lunebourg ; Manche ; Maroc ; marqueterie ; masques ; mercerie ; Meuse ; mosaïque ; Moscou ; moutarde ; Munich ; Narbonne ; Nevers ; Newcastle ; Nice ; Nièvre ; Nijnei ; Nottingham ; Odessa ; Oise ; Orne ; outres ; pacotille ; padou ; Padoue ; pagne ; Paimpol ; Pavie ; pavot ; Périgueux ; Plymouth ; Poitiers ; Portsmouth ; Quimper ; Quito ; Rangoun ; Reykiavik ; rhum ; salep de Perse ; Seine et Marne ; Seine Inférieure ; serrurerie ; Sheffield ; Somme ; Sonnenberg ; Tiflis ; Tournay ; tourteaux ; trèfle ; Vervins ; Vire ; Whitehaven ; Lübeck ; Paisley

A. CHEVALLIER, chimiste**78**

magnésie ; malt ; manganèse ; maniguette ; manioc ; manne ; marcassite ; marjolaine ; marne ; matricaire officinale ; mélisse officinale ; moellon ; muriate d'ammoniaque ; musc ; muscade ; myrobolans ; nard ; natron ; nerprun ; nickel ; nitrates ; noir animal ; noir végétal ; noix ; noix vomique ; ocre ; orcanette ; orpiment ; orseille ; orties ; os ; ouate ; oxalate de potasse ; pain à cacheter ; pain d'épice ; pastilleurs ; pâtes d'Italie ; pèse-liqueurs ; pharmacien ; pierres artificielles ; pierres de taille ; pierres lithographiques ; poix ; potasse ; produits chimiques ; quinine ; quinquina ; racahout des Arabes ; Richmond ; salpêtre ; sauge officinale ; sels de varech ; sirops ; sophistication ; soude ; spath fluor ; staphisaigre ; Suez ; sulfates ; sulfures ; tanaïsie ; tartrates ; térébenthine ; thériaque ; tourbe ; tournesol ; turbith végétal ; varech ; verdet ; vermillon ; vernis ; verre d'antimoine ; vétiver ; vinaigre ; vitriols ; vulnéraire ; winterane ; zédoaire

**JOSEPH GARNIER, professeur à l'École de Commerce (1839),
professeur aux Ponts et Chaussées (1852)****75**

bois ; bonneterie ; brevet ; broserie ; cacao ; cachou ; Canton ; carnet d'échéance ; chapeaux de soie ; comptabilité commerciale ; compte de retour, retraite ; copie des lettres ; crédit, crédeur ; cresson ; débet ; débit, débiteur ; débours ; découvert, à ; denier ; denrées coloniales ; disette ; drachme ; duvet ; écritures ; écu ; effets à recevoir et à payer ; enquêtes commerciales ; épices, épicerie, épicier ; feuillette ; feutre ; florin ; francescone ; francs ; frédéric ; gaz ; grain ; gramme ; grand-livre ; gros ; guinée ; houilles ; inventaire ; ivoire ; jais ; journal ; laiton ; lettre de change ; liard ; liège ; lieue ; litre ; livre (poids) ; livres ; magasinier ; marc ; mesures ; mètre ; meubles ; mille ; minglé ; monnaies ; morse ; mudde ; muid ; myriamètre ; numéraire ; palladium ; papier-monnaie ; phormion ; pinte ; pitte ; plomb ; plombagine ; poudre ; soufre

J.T. PARISOT, chef aux Archives de la Marine**67**

Amiens ; Amsterdam ; annuités ; Bencoolen ; câbles ; Cadix ; cannelle ; coco, noix de ; compagnie des Indes ; convoi ; Elseneur ; esclaves ; gallon ; Gibraltar ; Glasgow ; Guayra, La ; Halifax (Angl) ; Hambourg ; Ioniennes (Iles) ; Leith ; Limerick ; Lisbonne ; Livourne ; Londres ; Malaga ; Malte ; Manille ; marée ; Monte-Video ; Naples ; New York ; Newcastle ; Nottingham ; Nouvelle Orléans ; Oporto ; Paisley ; Palerme ; Palma ; Patras ; Pétersbourg ; phare ; Philadelphie ; port ; Port au Prince ; Porto Rico ; Québec ; rade ; radoub ; Riga ; Rotterdam ; Salonique ; Sandwich ; Sierra Leone ; Singapour ; Smyrne ; Stettin ; Stockholm ; Sydney ; Syra ; Taganrog ; Trébizonde ; Trieste ; Tunis ; Valparaiso ; Van Diemen, terre de ; Vera Cruz ; Whitehaven

EUG. CORTAMBERT, professeur de géographie commerciale**58**

Etaples ; Florence ; Francfort sur le Mein ; Francfort sur l'Oder ; Genève ; Gers ; Givet ; Goa ; gommes ; Gravelines ; Paris ; Quilleboeuf ; rature ; Rhodes ; Rio Grande ; Roquevaire ; Rouen ; SAigon ; Saint Louis ; Saint Nicolas ; Saint Omer ; Saint Pierre ; Saint Valéry en Caux ; Sainte Croix ; Sainte Marthe ; Saintes ; Santiago ; Savannah ; Scutari ; Ségovie ; Seine ; Sens ; Sérès ; Séville ; Sèvres Deux ; Southampton ; Stabroek ; Stralsrund ; Sunderland ; SURate ; Syracuse ; Tobolsk ; Tonny Charente ; Toula ; Toulouse ; Tours ; Trapani ; Tréport Le ; Trèves ; Turin ; Ulm ; Utrecht ; Uzès ; Valenciennes ; Vannes ; Vérone ; Verviers ; Vicence

J.J. GARNIER**53**

parfumerie ; pastel ; pâte d'amandes ; pétunzé ; phosphore ; pierre de touche ; pierre ponce ; pierres à aiguiser ; pierres à filtrer ; pierres à fusil ; pignon doux ; piment ; platine ; plumes à écrire ; polygala de Virginie ; pot ; potassium ; poussolane ; prussiates ; pyrèthre ; quadruple ; quart ; quarte ; quarteau ; quartier ; queue ; quintal ; racines ; rathania ; réglisse ; rhapontic ; rhubarbe ; rixdale ; romarin ; sable ; safran ; safranium ; safre ; sagapénium ; salsepareille ; scheffel ; schepel ; schipfound ; setier ; Soissons ; soufre ; squine ; suron ; tannin ; terre de Sienne ; terre d'ombre ; tripoli ; zinc ;

**A. MIGNOT, agréé puis ancien agréé,
professeur de droit commercial à Rouen****43**

armateur ; bagages ; balise ; cabotage ; capitaine de navire ; captivité ; chirurgien ; connaissance ; conseil des prises ; contrat à la grosse ; corsaire ; courtiers maritimes ; débarquement de marchandises ; délaissement ; droit commercial maritime ; échouement ; emballage ; fret ; inscription maritime ; jet à la mer ; lin ; maîtres de navires ; manifeste ; naufrage ; navigation maritime ; navire ; neutralité ; papier timbré ; passagers ; pavillon ; pêche ; pilotes ; police d'assurance ; police sanitaire ; prise maritime ; quirat ; rachat de navire ; réassurance ; règlement d'avaries ; ristourne ; sauvetage ; subrécargue

M. LAFITTE**37**

Mahé ; Mazamet ; Messine ; Mexico ; Montpellier ; Nancy ; Nankin ; Nîmes ; Offenbach ; Parme ; Péking ; Pondichéry ; Puy de Dome ; Pyrénées Hautes ; Pyrénées Basses ; Pyrénées Orientales ; Reggio ; Rennes ; Réthel ; Rhin Bas ; Rhin Haut ; Rochefort ; Rochelle La ; Rodez ; Romans ; Rome ; Saint Pierre et Miquelon ; Saône et Loire ; Sarthe ; Tarbes ; Tarn ; Tarn et Garonne ; Toulon ; Var ; Vaucluse ; volaille ; Yonne

C de R, ou CDR**28**

Chypre ; Colmar ; Condé sur Noireau ; Crevelt ; Cronstadt ; Dakka ; dalles ; Damiette ; Drôme ; espagnolette ; Finistère ; Flensborg ; Gard ; Garonne, Haute- ; gasquets ; Gefle ; Gironde ; grenat ; Haye, La ; Indre et Loire ; Jersey ; Kachmir ; Kertsch ; Laigle ; Leyde ; Lorient ; Louvain ; Maine et Loire ; Mans (Le) ; Mantoue ; Mayenne ; Meurthe ; Morbihan ; Mortagne ; Murcie

FRANCOEUR, de l'Institut/ professeur à la faculté de sciences (1852)**27**

escompte ; étalon ; intérêt ; jauge, jaugeage ; once ; pagode ; palme ; para ; pas ; peck ; penny ; perche ; pfennig ; piastre ; pied de roi ; pipe ; pipes ; pistole ; poids ; poinçon ; potin ; pound ; schelling ; sequin ; souverain ; thaler ; tonne, tonneau

**F. WANTZEL, professeur de tenue de livres et de comptabilité
à l'Ecole de Commerce****26**

comptabilité commerciale ; compte de retour, retraite ; Florence ; Francfort sur le Mein ; Francfort sur l'Oder ; Gênes ; Genève ; Hambourg ; Hanovre ; Ioniennes (Iles) ; Kreuzer ; Lisbonne ; Livourne ; Londres ; Lübeck ; Malaga ; Malte ; Manille ; Mannheim ; Nuremberg ; Paris ; Patras ; Pétersbourg ; Port au Prince ; Riga ; Strasbourg

LENOIR, inspecteur des halles et marchés**21**

lait ; légumes frais ; marché ; marée ; mercuriales ; merlan ; merlus ; morue ; oeufs ; poisson ; raie ; salaison ; salines ; sardine ; saumon ; sole ; thon ; truite ; turbot ; vache ; veau

HORACE SAY, membre de la Chambre de Commerce (1839)/ Conseiller d'Etat (1852)	18
Conseil supérieur du commerce ; Carthagène ; Chambres consultatives ; Chambres de Commerce ; cheveux ; Conseils généraux du commerce ; Fernambouc ; fleurs artificielles ; Lima ; Maragnon ; Panama ; Para ; Parahyba ; Payta ; Rio de Janeiro ; Santa Fé de Bogota ; Seara ; tonne, tonneau	
ERNEST DUJARDIN-SAILLY, employé aux douanes	16
transit ; douanes ; entrepôts (douanes, administration) ; exportations ; pacage ; passavant ; plombage ; préemption ; primes ; propriétés limitrophes ; réaction de droits ; réexportation ; retour ; saisie ; transactions ; vérifications	
EDMOND HALPHEN, négociant en pierres fines	15
diamant ; hyacinthe ; iris ; jargon ; joillier, joaillerie ; onyx ; opale ; péridot ; perles fines ; pierres fines et pierres précieuses ; rubis ; saphir ; topaze ; tourmaline ; turquoise	
EDOUARD CORBIERE, directeur du <i>Journal du Havre</i>	15
épaves ; équipage ; estive ; factorerie ; Fécamp ; fortune de mer ; franc ; franchise ; Havre, Le ; intercourse ; interlope ; jauge, jauger ; lamaneur ; lest ; lettre de marque	
TG	14
Mahon ; Manchester ; mâts ; Mayence ; Memel ; merrain ; Middelbourg ; Mobile ; Moselle ; nankin ; nattes ; Ostende ; Pittsburg ; tabatières	
A. BLANQUI AINE, de l'Institut, dir. de l'Ecole de commerce	13
agent ; bois ; caisse d'épargne ; coalitions d'ouvriers ; colonies ; commerce ; contrebande ; division du travail ; échelles du Levant ; écoles de commerce ; escale ; Madrid ; prohibitions	
TH. MORVILLE	13
caisse d'amortissement ; Calfat ; Chalons sur Marne ; Clamecy ; Corrèze ; Cote d'or ; Creuse ; Dordogne ; Doubs ; échanges et débouchés ; entrepreneur d'industrie ; Le Caire ; rails ways	
L	12
pannes ; Perpignan ; Port Vendres ; Saint Omer ; Seine ; Southampton ; Tobolsk ; Toula ; Tours ; Trapani ; Trèves ; Turin	
XX	12
bestiaux ; boeuf ; champignons ; chèvre ; consommation ; facteur, factrice ; forain ; fourrages ; glace ; graines ; graineterie ; huîtres	
Al. De Clerc, consul	11
consul ; encaissement ; estancia ; Gothembourg ; Guayaquil ; Harlem ; Helsingborg ; Itapua ; ligues commerciales ; maté ; saladéro	
G	11
Dunkerque ; éperonnerie ; équipemens militaires ; Guayaquil ; Irkoutsk ; Kasan ; Leipzig ; Liège ; nacre ; Orléans ; Slito	
JULES BURAT, ingénieur civil	10
bateaux ; entrepôts ; machines ; métaux précieux ; mines ; navigation intérieure ; navigation maritime ; roulage ; routes et chemins ; sel ; voitures publiques	
D.L. RODET, courtier de commerce	10
inde plate ; indigo ; indigues ; Lloyd's ; sucre ; tabac ; tare ; tarif ; traite des Nègres ; transit	

AUTRES AUTEURS

- Alléon-Canson (d'Annonay)** : peaux de chevreau
Andraud, inspecteur des combustibles de Paris : accueil ; bois
A. Attenoux : Salon
B : Compiègne ; Dax ; Manosque ; rotins
Baron D., consul général de France à Milan : Milan
Baron Vincent : Saint Sébastien
BK : Marennes ; Metz
Ad. Blaise (des Vosges), secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce (1852) :
corderie ; couvertures ; étoffes de crin ; lacets ; lampes ; manufactures, manufacturier,
industrie manufacturière ; pêche, articles de ; suif ; tapis
Blay, syndic des courtiers de commerce de Paris : coton
Bois-Aye : tissus de coton
G. Bontemps, manufacturier : creuset ; cristal ; crown glass ; dame-jeanne ; émail ;
flint glass ; fougère ; glaces et miroirs ; verre
Bot : Fontenay le Comte ; Galam ; Guernesey ; Lannion ; Mascali
J. Bourdin : tenue de livres
BT : Noimoutier
C : instrumens de chirurgie ; Malines
B. Cercueil, fab. : maillechort
Christin, commis. en peaux : peaux
A. Cochut : librairie
« communiqué par MM. les membres de la Chambre de Commerce de Dieppe » :
harengs
E. Le Baron fils, président de la Chambre de Commerce de Dieppe : Dieppe
Coomans aîné, de Gand : Gand
A. Corcellet, négociant : pâtisserie, truffe, vanille
Crépinet, fabricant : joncs et roseaux
D : chaudronnerie ; instrumens de chirurgie ; Lozère ; Malines ; molleton ; perles fausses ;
safranum
« d'après les documens fournis par les négocians de Mulhouse » : Mulhouse
Darnis : Clermont-Ferrand ; fromages ; instrumens de physique et de mathématiques
Ad. David (de Reims) : mérinos ; napolitaines
Ch. De Ch. : abonnement
P. de Lachomette : Pesth ; Posen ; Ratisbonne ; Strasbourg
de Lanoye, Traité des prod. nat. : cannelle ; éponges ; lycopode ; nacre ; oranges ; poils ;
séné ; vanille
J. de MM. : Saône (Haute)
de Vaubicourt, consul : bazar ; consul ; Santander
Frédéric Degeorge : Pas-de-Calais
Délemer, de Bruxelles : Bruxelles ; Liège ; Mons ; Namur
G. Denière, négociant manufacturier : lapis lazuli ; malachite ; porphyre
Al. Devilliers : ras ; ratine ; serge ; siamoise ; silésie ; sparterie ; toiles cirées ; toiles
métalliques ; tricot
DM : Reus
J.T. Dubost, chef supérieur aux Postes : postes
Dubrunfaut, manufacturier, professeur de chimie industrielle : Douai ; esprits, eaux-
de-vie ; fécule ; huiles
B. Durmont, agréé : comptoir
Hippolyte Dussard, ancien Conseiller d'Etat (1852) : agriculture ; capital ; concurrence
(économie politique) ; savon
Duvelloroy : éventails

EB (de Saint Quentin) : modes et lingerie ; Saint Quentin
EM : damas
« extrait des Archives du commerce » : Bélize
Ch. F. : bonneterie
F. : Charente Inférieure ; Châteauroux ; Chaumont ; Cher ; Christiansand ; Dusseldorf ; Ille et Vilaine ; Indre ; Isère
Ad. Farrenc : instrumens de musique ; musique (commerce de) ; piano ; violon
Feller, de Leipzig : Leipzig
Fer : Dunkerque
Théodore Fix : économie politique ; liberté commerciale ; maîtrise, jurande, corporation
Eugène Flachet, ingénieur civil : docks
Stéph. Flachet-Mony, ingénieur civil : canaux
FT (de Saint Quentin) : Saint Quentin
FT : Coventry ; maroquin
Gadan : Troyes
A. Gaillard : ganterie ; Venise
L. Galibert : Liverpool
GG : Karikal
Giraldon-Bovinet : bouteilles ; chocolat ; gravures et estampes ; poteries
GL : riz ; rocou ; sanguine
T. Goepf : ligues commerciales
Gouré : coutellerie ; passementerie ; sellerie
Fr. Goy : plumes de lit
G.U. Guillaumin : Liverpool
Guyot de Villeneuve, négo. en pelleteries : peaux
H : granit
Hautrive (de Lille) : Lille
Ed. Hanriot : flanelle
Hurel (de Strasbourg) : pipes
Jomard fils : gaude
Julia de Fontenelle : papier ; parapluie ; perles fausses ; pourpre de cassis ; rhodium
Juvigny : compte courant
Kauffmann (de Lyon) : Lyon ; Rhône ; rubans ; Saint Chamond ; Saint Etienne ; soierie ; Tarare ; tulle
Daniel Koechlin, de Mulhouse : toiles peintes
Lam. : crocus metallorum
Lan. : dette publique
Louis Leclerc : vin
Ch. Legentil, député, négociant, membre du Conseil Supérieur du Commerce/ président de la Chambre de Commerce (1852) : cotonnade ; draperie ; escot ; étamine ; lasting ; toiles
A. Levot, essayeur à la monnaie de Paris : or
LG : Port Maurice ; sabots en bois ; tableterie ; Tréguier ; tripang ; Tripoli
M : échantillons ; redoul ; seiche
P. Mabrun : papiers peints pour tentures
Mag. : crépon
Magn. : escargot
F. Marquis, négociant : thé
Joseph Martin : sangsues
Mauny de Mornay : mouton ; mulet ; Nuremberg ; paille ; pois ; pomme de terre ; porc
MG : Santiago de Cuba ; Sedan ; Sinigaglia ; Tampico ; Tarsous ; Truxillo ; Valdiva ; Valence ; Valence (Esp)
MK : Koratchy

Nadaud, président de la Chambre Consultative des Manufactures de Roubaix :
Roubaix ; Tourcoing

Négrel, négociant : figues ; fromages ; grenades ; nougat ; olives ; pistaches ; pommes ;
prunes ; raisins secs

NK : Palerme

O : casimir

Ch. Odier : orfèvrerie

Oill. : taillanderie

ON : poil de chèvre

Pelouze père : Alger ; faulx

Ant. Perpigna, avocat : brevet ; clinomètre

PGT : Washington

Piédanna : bombasine

PL : absinthe ; acajou ; accaparement ; acétates

PM : amortissement ; apprentissage ; banque de France ; banquier ; expositions

A. Pommier, directeur de l'Echo des halles : Etampes ; farine ; grains ; laines ; meules ;
minoterie ; pain ; son

PP : baleine

Prieur-Appert : conserves

Ramon de la Sagra : Havane, La ; Manzanillo ; Matanza

Ravard : jouets d'enfants

Rey, fabricant de châles : châle ; lustrine ; popeline

Louis Reybaud, de Marseille : Marseille ; possessions françaises dans le Nord de
l'Afrique ; safre ; transbordement

A. Richard : caoutchouc

Sainte-Preuve : montres, chronomètres, pendules

H. Schmutz, directeur de l'Institut pratique de commerce, de Morat : Lausanne ;
Lugano ; Neuchatel ; Saint Gall ; Schaffhouse ; Schwytz ; Sion ; Zurich

C.G. Simon (de Nantes) : Nantes ; Paimboeuf

Sonolé : papier

T : Kasan ; molleton ; Reus

F. T...x : Corinthe

Tautphoeus : Pesth ; Prague

TB : Caen

TD : Magdebourg

Th. : Eure et Loir

Th. P. : Worcester

TN : Loir et Cher ; Loiret ; Marne ; Marne (Haute) ; Nord ; Pointe à Pitre ; Redout-Kalé ;
Seine et Oise

Tournier, négociant : quincaillerie

H. Tresca : quincaillerie

J.F. Veyrat : plaqué

R. Weipert : tenue de livres

F. Wzcieklica : Varsovie

X : velours

Z : horlogerie

4-5 Ambroise-Guillaume AUBE, *Dix-huit mois au Conseil d'Etat*

Manuscrit de 107 pages, bibliothèque de l'Institut, Ms4751 (papiers Auguste Carette) ; la couverture porte : « *Offert par l'auteur à son neveu* » et la dernière page « *terminé le 14 octobre 1840* ». Une dédicace figure en première page : « *A Monsieur A Carette les petits cadeaux entretiennent l'amitié Voilà pourquoi on ose lui en offrir un si mince. OB* »

Je reprends ici la pagination de l'original (§1 signifie page 1) et les intertitres placés par l'auteur en marge de son texte. C'est l'auteur qui souligne et, à l'occasion, abrège ou dresse un tableau. J'ai respecté les particularités orthographiques de l'époque (finales en « ns » pour « nts » aujourd'hui).

Je donne enfin une table des matières qui reprend les intertitres de l'auteur et ma propre pagination, pour rendre plus facile l'usage de ce document dont la richesse thématique déborde de loin mon propre travail.

Introduction.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Propriété littéraire ---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Banque de Toulouse---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Personnel---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Acceptation des Legs---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Emprunts des Communes---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Projets de Lois---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Sucre indigène---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Poids et mesures---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Banques départementales---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Caisses d'Epargnes---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Tontines---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Assurances mutuelles---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Assurance mutuelle mobilière---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Sociétés commerciales---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Etablissements insalubres---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Eaux ---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Courtiers de Marseille---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Mines---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Ponts---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Affouage---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Appel comme d'abus---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Remplacement militaire---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Condamnations des Communes---.....	Erreur : source de la référence non trouvée
Conclusion---.....	Erreur : source de la référence non trouvée

§1

Introduction

Créé sous le consulat, au moment où Napoléon reconstituait le gouvernement et l'administration en France, le conseil d'Etat avait jeté un grand éclat sous le gouvernement impérial ; l'Empereur y avait appelé des hommes du mérite le plus éminent et qui avaient presque tous paru avec honneur dans les assemblées législatives ou dans les hautes fonctions du gouvernement.

L'Empereur présidait souvent lui-même le conseil d'Etat et en son absence c'était l'archichancelier. Il avait ainsi discuté et préparé nos codes ; il était appelé à décider administrativement les questions les plus ardues, à donner son avis sur les matières les plus difficiles et souvent sur l'interprétation des lois.

Il avait conservé sous la restauration une grande partie de ses attributions et il ne les avait pas perdues depuis la révolution de 1830. Le conseil d'Etat, bien qu'il eut subi quelques changements dans son personnel, conservait encore des membres qui avaient pris part à ses délibérations aux moments les plus brillants de son existence ; il en avait reçu d'autres qui avaient aussi rempli d'éminentes fonctions ou qui faisaient encore partie des chambres législatives. Son existence avait quelques fois été attaquée à la tribune : on avait demandé qu'il reçut une organisation nouvelle : un projet avait même été présenté par un des ministères qui

se sont succédé. §2 Mais comme tant d'autres, il était mort dans les cartons de la Chambre des députés, vastes catacombes législatives.

Cependant, les ordonnances avaient réduit à vingt quatre le nombre des conseillers en service ordinaire et fixé leur traitement à 12000 francs ; (il avait été de 15000 sous l'empire et de 15000 sous la restauration) mais ce traitement même de douze mille francs et des fonctions qui se conciliaient, ou que l'on conciliait avec celles de membre de l'une des deux chambres, cela convenait à bien des personnes.

Outre le service ordinaire auquel étaient attachés le traitement et le droit exclusif de prononcer, dans les matières contentieuses, des arrêts du conseil, qui sont de véritables jugemens administratifs, il y avait encore le service extraordinaire : celui-ci était composé d'anciens administrateurs qu'on avait voulu récompenser et dont on n'était pas fâché d'utiliser encore l'expérience en appelant quelques uns d'entr'eux à prendre part aux travaux du conseil.

Je ne connaissais guère le conseil d'Etat que par ouï dire et par les actes rares qu'il publie. L'idée d'en faire un jour partie ne s'était jamais présentée à mon esprit : jamais je ne m'étais trouvé sur la route qui y conduisait, et, cependant, j'ai pris, pendant dix-huit mois, part à ses travaux. J'ai reçu et je conserve le titre de conseiller d'Etat, titre aujourd'hui pour moi sans fonctions mais que je ne dépose pas pourtant, parce qu'il témoigne qu'on m'avait cru digne de le porter et que beaucoup d'hommes, même éminens par le mérite ou par les fonctions, partagent cette position.

§3 Dans cette carrière toute nouvelle pour moi, j'ai vu beaucoup de choses aux quelles j'avais été jusque-là étranger, quelques unes qui se rattachaient aux objets de mes occupations, soit au tribunal de commerce, soit au conseil général de la Seine ; j'ai eu l'occasion de voir et d'entendre des hommes distingués, des administrateurs exercés.

Ce sont ces souvenirs divers que je veux réunir, afin que ce passage de dix huit mois au Conseil d'Etat ne soit pas perdu tout à fait pour moi. J'ai plus d'une fois reconnu que dans beaucoup de matières je n'avais pas l'instruction nécessaire ; je ne me suis pas rebuté pourtant et je travaillais à l'acquérir : mon exactitude et mon attention étaient extrêmes et je puis me rendre au moins ce témoignage que j'ai fait en conscience de hautes fonctions que je n'avais ni désirées ni demandées, et que je n'avais pas acceptées sans hésitation dans les circonstances que voici :

Au mois de Septembre 1837, je venais de quitter la présidence du tribunal de commerce de Paris où j'avais été appelé pour la seconde fois en 1835 ; je m'étais assez heureusement tiré de cette épreuve ; et les notables commerçans de Paris, réunis pour nommer mon successeur, avaient voté mon portrait pour être exécuté à leurs frais et placé dans l'une des salles du tribunal.

Cet honneur inaccoutumé avait attiré sur moi l'attention ; Mr Molé avait pensé à moi pour la pairie ; ce sont les propres expressions dont il se servit en s'adressant à moi (promotion de 1837). J'avais décliné cet honneur.

§4 Pendant ma présidence, j'avais appelé l'attention de Mr le garde des sceaux sur les sociétés commerciales, sous le rapport des arbitrages : il résolut de faire examiner la question par une commission ; j'en fus membre. Le projet de loi était arrêté, quand un jour Mr le garde des sceaux me fit prier de passer chez lui : c'était le 13 ou le 14 février 1838 ; là, il me déclara qu'il allait nommer un comité pour examiner les sociétés anonymes, et me proposa d'en faire partie : « c'est, me dit-il, comme conseiller d'état en service extraordinaire, fonctions gratuites. » Je tombai de mon haut, je me défendis, la tâche me paraissait trop forte ; le Ministre insista. Je demandai du temps, et je demandai surtout à ne pas représenter seul le commerce dans le Conseil d'Etat. (J'avais raison). Mr Barthe me donna quelques jours : quatre jours après j'acceptai ce qui était pour moi un honneur bien inattendu, mais en insistant pourtant sur l'adjonction d'un autre membre. Il m'annonça que ce serait Mr Reinhard, membre de la Chambre des députés et du conseil supérieur de commerce, et négociant de Marseille, mais malgré cette qualité, âgé à peine de 40 ans. Deux jours après le [crayon : 5 févr. 1838] une ordonnance du Roi formait un comité [crayon en marge : des Travaux publics] de l'agriculture et du commerce au conseil d'Etat et nous nommait, Mr Reinhard et moi,

conseillers d'Etat en service extraordinaire, avec autorisation de prendre part aux travaux du conseil.

Le 28 février, je prêtais serment et j'assistais à la séance du conseil (Mr Reinhard ne se présenta qu'à la séance suivante).

----- \$5

Propriété littéraire ---

Le premier objet à l'ordre du jour était un projet de loi sur la propriété des ouvrages d'Art, de Science et de littérature désigné généralement sous le nom de Loi sur la Propriété littéraire.

Ce sujet avait depuis longtemps occupé la presse ; le ministre de l'intérieur avait formé une commission dans la quelle il avait appelé des gens de lettres et qui avait nommé pour son président le comte Philippe de Ségur, (l'auteur de Napoléon et la grande armée). Après de longues discussions, un projet avait été rédigé par cette commission, modifié, je pense, et adressé par le ministre au conseil d'Etat ; soumis d'abord au comité de l'intérieur et amendé par lui. Le conseil avait à délibérer sur ces deux projets imprimés en regard.

La séance était nombreuse et solennelle ; le ministre de l'Instruction publique la présidait ; tout ce qui était ou se croyait homme de lettres, pour parler plus juste, tous ceux des membres du conseil qui avaient eu l'honneur de se faire imprimer, se croyaient intéressés dans la question et ils étaient à leur poste : aussi parla-t-on beaucoup. Cette discussion occupa quatre séances. Le rapporteur du comité était Mr le Vicomte Siméon, conseiller d'Etat. Les deux premiers articles furent le texte d'une très longue discussion, parce qu'en effet ils étaient les plus importants. Il s'agissait de savoir combien de temps durerait, pour l'auteur ou ses représentans le droit exclusif de publication : le ministre, d'après la commission, avait proposé tout la vie de l'auteur et cinquante ans après sa mort. Le Comité faisait courir ce délai de la première publication de l'ouvrage ; de telle sorte que si \$6 l'auteur publiait un ouvrage à vingt ans et mourait à soixante dix, ce premier ouvrage tombait, le jour même de sa mort dans le domaine public.

Une des choses qui me frappèrent le plus dans cette discussion sur ce qu'on appelait la propriété littéraire, ce fut d'entendre soutenir qu'il n'y avait pas de propriété littéraire ; presque tout le monde fut d'accord sur ce point, bien traité par Mr de Salvandy. On reconnut que les ouvrages qui se succédaient ne faisaient que reproduire des idées déjà conçues, déjà émises ; que la seule différence était dans la forme qu'elles recevaient, de telle sorte qu'il était impossible à un auteur de dire : cette idée est ma propriété, mais qu'il pouvait dire seulement : j'ai donné à cette idée une forme nouvelle. Jamais on ne parla mieux sur ce texte : nil novi sub sole.

Le ministre traita les questions bien, mais longuement : c'était la première fois que je l'entendais, que je le voyais même, et j'avoue que, tout en reconnaissant qu'il parlait bien, je fus peu charmé de cette manière un peu empesée.

Il posa d'abord ce principe déjà avancé qu'il n'y a pas de propriété littéraire ; puis il dit que le débat était né de la liberté de la presse, entre l'auteur et l'éditeur ; que comme on vend à celui-ci, c'est lui seul que la loi enrichirait, que ce qu'on désirait n'était pas la propriété littéraire, mais bien un majorat littéraire. Il soutient, contre la proposition du comité qui faisait partir le délai de 50 ans de la première publication de l'ouvrage, que tant que l'auteur est vivant, son ouvrage n'est pas achevé, puisqu'il peut toujours en retrancher ou y ajouter.

Ce changement, proposé par le comité de l'Intérieur, \$7 fut généralement repoussé ; on adopta la base du ministre, la vie de l'auteur et un délai à partir de son décès ; mais le ministre proposait 50 ans pour délai, le conseil le réduisit à 30 ; c'est la législation anglaise, c'est 10 ans de plus que n'accorde la législation précédente.

Les autres articles furent modifiés en conséquence et la période de 30 ans fut assignée, à partir de la publication, aux académies, qui sont immortelles, pour le droit exclusif d'imprimer les ouvrages qu'elles publient, réservant aux auteurs des mémoires le droit de les publier séparément, pourvu que les réglemens de l'académie ne s'y opposent pas.

En général cette discussion eut de l'éclat en certains momens ; mais elle se ternit en s'allongeant peut être outre mesure. Je me gardai bien d'y glisser un mot : il y avait pourtant un point sur lequel j'aurais pu parler sans sortir de ce qui devait faire ma spécialité, c'était ce qui

se rapportait aux arts du dessin et à la reproduction matérielle, par la sculpture et le moulage, d'une pensée exprimée par la peinture ; cela intéressait l'industrie et notamment celle des bronzes et de la porcelaine, mais le Conseil était fatigué ; cette partie de la discussion fut étranglée et renvoyée à la loi sur les brevets d'invention dont nous aurons à parler plus tard.

Tout ce qui concernait la pénalité fut aussi rapidement passé.

Au total, le projet retourna au Ministère légèrement modifié et je crois que c'est ainsi qu'il a été présenté à la chambre des Pairs où il est encore.

Banque de Toulouse---

Dans la première séance à la quelle j'assistais on approuva les statuts de la Banque de Toulouse sur \$8 le rapport de Mr Zédé, maître des requêtes, au nom du comité de l'intérieur, car c'était ce comité qui jusqu'alors avait examiné toutes les affaires relatives au commerce, qui allaient désormais, et en vertu de l'ordonnance du 5 février, être soumises à un comité spécial.

Ces statuts qu'on annonça être en tout semblables à ceux précédemment approuvés pour la banque de Marseille, donnèrent lieu à peu de discussion ; deux articles seulement furent modifiés, le 3e, qui stipulait que la société contractée pour vingt ans, pourrait être renouvelée sans que le voeu de la majorité à cet égard fut obligatoire pour la minorité ; ce paragraphe fut retranché, on renvoya au droit commun.

Le 13me article portait que la banque n'admettrait à l'escompte que les effets payables à Toulouse ou à Paris. Les fondateurs avaient demandé à pouvoir escompter le papier sur toutes les villes de France.

Le comité avait circonscrit l'escompte aux deux villes ci dessus. Le conseil y ajouta celles de Montpellier, Marseille et Bordeaux. Cela fut motivé sur ce que le conseil avait déjà accordé la même extension au Havre pour Rouen, à Lille pour Tourcoing et Roubaix, que le commerce de Toulouse se fait presque entièrement avec ces trois villes : Montpellier, Marseille et Bordeaux.

Cet amendement ne passa pourtant qu'à une très faible majorité (15 contre 10) et dès lors je pus juger de l'esprit d'une partie des membres du Conseil d'Etat dans les questions de ce genre ; je pus juger de l'importance qu'avaient ici les précédents, de la répugnance de quelques uns à l'établissement des \$9 Banques départementales dont ils redoutaient l'abus, qu'ils voudraient, ne pouvant les empêcher de naître, circonscire dans les limites les plus étroites qu'il serait possible, et au nombre des membres de cette opinion, se trouvaient des hommes d'une grande expérience, les deux présidens des comités de l'intérieur et des finances. Etait-ce chez eux attachement à des opinions longtemps professées par le Conseil ? Il était fort difficile de prononcer sur cette question quand on voyait prévaloir l'opinion opposée soutenue par l'habile et prudent président du comité du commerce.

Au reste cette question devait se présenter encore : elle devait être de nouveau examinée à l'occasion de la demande faite pour l'établissement de Banques dans d'autres villes : nous verrons qu'elles eurent une issue à peu près semblable, une espèce de transaction entre une demande fort étendue et la restriction au papier payable au chef-lieu seulement.

Le jour même où j'avais assisté pour la première fois à la réunion du conseil d'Etat, un avis officiel du Ministre me fit connaître que j'étais attaché au comité du commerce, un autre, que les membres du comité dont la liste était jointe se réuniraient le lendemain pour se présenter au Ministre du Commerce. C'était la véritable installation du nouveau comité qui venait d'être formé par ordonnance du 5 février sous le titre de « Comité des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce ». Jusqu'alors, ces attributions, qui avaient pendant longtemps fait partie de celles du Ministre de l'Intérieur, étaient restées dévolues au comité de l'intérieur du conseil d'Etat : puisqu'elles \$10 constituaient désormais un ministère distinct et séparé, il était raisonnable qu'elles fussent remises au conseil d'Etat, à un comité particulier au quel elles pouvaient fournir une occupation suffisante.

Ce comité avait été formé aux dépens des autres et en choisissant, voici la liste des membres qui devaient le composer :

Personnel---

Service ordinaire	
MMr le Baron de Fréville	pair de France
Dumont	Député
Baude	Député
Thomas	Ancien sous-préfet : malade, il ne parut pas---
Service extraordinaire	
MMr Tarbé de Vauclair	ingénieur des ponts & chaussées
Legrand	directeur des travaux [crayon : publics]
Baron Patry	Ancien préfet
David	directeur du commerce [intérieur rayé, surchargé crayon :] extérieur
Cte de Celles	Ancien préfet
E. Vincens	directeur du commerce [crayon : intérieur]
Héricart de Thury	ingénieur : ancien directeur des mines
Cordier	ingénieur des mines
Aubé	Ancien président du Tal de Comce de Paris
Reynard	Député, mbre du Conseil supr de Commerce---
<u>Maîtres des Requêtes</u>	<u>Auditeurs de 1e classe</u>
<u>Service ordinaire</u>	MM Desahune
MM Duparquet	Leroux
Paravey	Hallez
Lanyer	Calmon
Azévédo	Cornudet
<u>\$11 Service extraordre</u>	<u>Auditeurs de 2me classe</u>
MM Boulay de la Meurthe	
Desmousseaux de Givré	Crignon de Montigny
Carthiant	de Vandeuil
Michel Chevalier	E. Perrier
de Gasparin	Halgand
Emile Dubois	Durand de Beauregard
Tripier fils	David, fils du conseiller
Cte de Luçay	
Masson	
Cerlet	
de Chanteloup	

C'était avec ces personnes que j'allais désormais me trouver en rapports presque journaliers. C'était par elles que devaient être faits les travaux du comité au quel j'étais autorisé à prendre part : je n'en connaissais qu'une seule et encore assez indirectement, le président du comité, Mr le Bon de Fréville. Je m'étais trouvé avec lui dans la commission formée en 1835 par Mr le Garde des Sceaux pour une nouvelle loi sur les faillites ; et, depuis ce temps, toutes les fois que je l'avais rencontré, il m'avait accueilli avec une sorte de cordialité.

Homme fort versé dans les affaires en général aux quelles il s'est appliqué toute sa vie, d'un esprit juste et ferme, de connaissances variées, Mr de Fréville, Pair de France depuis deux ou trois ans, Conseiller d'Etat depuis longues années, attaché en cette qualité au comité des finances, avait désiré cette position de président d'un comité ; et il était propre à donner un mouvement utile à celui à la tête du quel on le plaçait : des idées larges, une grande exactitude, de l'activité, une \$12 connaissance parfaite des précédens du Conseil, un grand attachement à cette compagnie, une urbanité exquise si elle n'eut été quelque peu affectée, en devaient faire un très bon président de ce comité du commerce, qui, au sortir de l'audience du ministre, vint se réunir dans la salle des séances générales du conseil d'Etat. Cette salle devint aussi la salle du comité, au quel on n'avait pu, dans l'ancien hôtel Molé, en assigner une autre.

Les affaires renvoyées au comité furent distribuées par le président à MM les maîtres des requêtes et auditeurs et rapportées dans les séances suivantes ; un ordre était observé dans ce renvoi : aux auditeurs suivant leur classe et leur ancienneté, aux plus jeunes les affaires les moins importantes : foires et marchés, établissemens sur les cours d'eau, établissemens insalubres ; aux maîtres des requêtes les affaires plus importantes : sociétés d'assurances, de commerce, d'établissemens de banque ; un très petit nombre aux conseillers d'état en service ordinaire, les plus importantes dans les précédentes : rien au service extraordinaire.

Un assez bon nombre de ces affaires, qui avaient été renvoyées par le comité de l'intérieur, fut rapporté aux séances suivantes. Ces rapports étaient verbaux. J'eus l'occasion de remarquer que parmi les auditeurs, un fort petit nombre s'exprimait avec facilité, que les affaires paraissaient en général légèrement étudiées. Le président saisissait promptement le point de la difficulté, demandait des renseignemens qui souvent n'avaient pas été fournis et renvoyait à l'étude.

MM les maîtres des requêtes apportaient en général \$13 des travaux plus satisfaisans et beaucoup où les questions étaient complètement traitées ; de ce nombre il faut mettre Mrs Zédé, Paravey et Azévêdo, l'un, ancien ingénieur de la marine, le 3e longtemps chef de bureau au ministère du commerce, Mrs de Gasparin et Emile Dubois.

Il n'est pas dans mon intention de rendre compte de toutes les affaires qui, pendant dix huit mois, passèrent sous les yeux du comité du commerce, ou furent le sujet des délibérations du conseil d'Etat : cela me serait impossible, cela me serait inutile : Je veux rappeler seulement celles où j'eus à émettre une opinion motivée, et celles qui me donnèrent lieu à faire quelques observations. Cela se présenta à la 2de séance du conseil d'Etat à laquelle j'assistai.

Acceptation des Legs---

Au nom du comité de l'intérieur, on proposait d'autoriser l'acceptation d'un legs de plus de cent mille francs fait par un prêtre à un séminaire et à un diocèse. Les parens du testateur réclamaient : ils étaient nombreux, dix neveux et nièces ; ils étaient pauvres en général ; il y avait des laboureurs, des femmes de ménage.

J'osai prendre la parole pour m'opposer à cette acceptation. Les argumens étaient pris dans l'état des réclamans, on s'étonna de m'entendre, je fus écouté avec attention mais sans faveur ; Mr S.M.G. me répondit que la fortune avait été acquise par le testateur, qu'il n'avait rien reçu de sa famille, qu'il ne lui devait rien. Le legs fut accepté.

Je sentis que j'avais fait une faute en me commettant dans un question où je ne connaissais pas la jurisprudence du conseil, où je n'avais aucune autorité : je me promis d'écouter mieux et de parler moins : et cependant je ne \$14 pouvais reconnaître que j'eusse tort : c'était un sentiment d'équité qui m'avait inspiré ; mais je tirai de ceci une conséquence que la suite a confirmée pour moi : c'est qu'en général l'autorisation d'acceptation demandée au conseil d'état est une bien faible garantie pour les familles, et je m'en étonne. En effet, dans le plus grand nombre des affaires de ce genre, le conseil se considère seulement comme le tuteur des établissemens légataires et il s'inquiète d'abord des conditions qui peuvent être à leur charge ; il ne veut pas les laisser accepter des legs qui pourraient leur devenir onéreux : c'est ainsi qu'il examine particulièrement les legs faits à charge de services religieux : Pour ceux faits à des communes ou à des établissemens d'instruction, il semble heureux d'augmenter la dotation de ces établissemens : quant aux familles, très rarement, à ce qu'il m'a semblé, il apprécie leur position. Dans quelques cas cependant, mais assez rares, il a proposé la réduction des legs, et je ne me rappelle pas avoir vu refuser un legs par la seule considération de l'indigence des familles.

Cette jurisprudence, à la quelle, pour ma part, je n'ai jamais complètement adhéré, qui m'a surpris, dont il me semble qu'on ne se doute pas dans le monde, me paraît susceptible d'un sérieux examen.

Mais le conseil est moins facile sur l'autorisation d'accepter pour des établissemens non autorisés, et quelques jours après la décision dont nous venons de parler, il refusa au sous-Préfet de Loudun l'autorisation d'accepter un legs universel évalué à cent mille Francs, fait au comice agricole de cette ville, par cette raison que le comice agricole n'était pas un établissement autorisé et constitué par \$15 une ordonnance du Roi. Je l'ai vu aussi, et dans un

autre esprit, pour maintenir cette disposition du code civil qui prohibe les substitutions, refuser à la fabrique de Mélas l'autorisation d'accepter le legs qui lui avait été fait par le curé décédé de Mélas, à condition d'en laisser à perpétuité l'usufruit aux curés ses successeurs, qui paieront l'impôt foncier et avec cette stipulation : « si, ce qu'à Dieu, ne plaise, le culte de la religion catholique, apostolique et Romaine venait à ne plus subsister dans la commune de Mélas, le dit bien sera appliqué aux prisons de Villefranche, ou Vilfort. »

On a voulu voir dans cette seconde disposition une substitution proscrite par l'article [blanc] du code civil. Cet avis a été soutenu par Mr Dumont et il a prévalu contre celui de Mr Girod (de l'Ain) et quoique précédemment le Conseil d'Etat eut été d'avis différent dans des circonstances analogues. C'est aussi une question de savoir si un établissement est autorisé et doit être considéré comme tel. Cette question s'éleva le 29 avril 1839 à l'égard des frères des écoles chrétiennes dits de St Yon.

Un legs de trois cent mille francs avait été fait par le sieur Carpentier aux frères de la doctrine chrétienne pour acquérir une maison dont le revenu servirait à établir une école normales de frères et à fonder une école d'adultes dans la paroisse de St Polycarpe à Lyon. Le comité de l'intérieur, par l'organe de Mr Pérignon, proposait l'autorisation ; mais cette opinion était contestée. Mr Villemain, alors vice-président du conseil royal de l'Instruction publique, et conseiller d'Etat en service extraordinaire, qui venait fort peu aux séances du conseil d'Etat, et que je n'y avais pas encore vu, s'y rendit à cette occasion ; il venait appuyer \$16 le rapport du comité de l'intérieur : il eut pour antagoniste Mr Vuilfroy, jeune maître des requêtes attaché au comité du contentieux et que j'avais eu occasion de voir chez le garde des sceaux, à la commission des faillites dont il était alors secrétaire. La discussion fut longue, animée et brillante, et quoi qu'il eut affaire à un rude jouteur, le jeune maître des requêtes se montra bien dans la lutte et ne succomba pas sans honneur.

On exposa que la congrégation des frères de la doctrine chrétienne avait été autorisée sous le titre de communauté de St Yon, par lettres patentes de 1724, mais que la loi du 18 août 1792 avait supprimé toutes les congrégations ou associations quelconques existantes à cette époque, que les frères avaient sollicité et obtenu une autorisation en 1804, mais que, depuis le décret organique de l'Université en mars 1808, aucune autorisation n'avait été accordée jusqu'à la restauration, que des autorisations qui confirmaient l'existence de cette congrégation avaient été accordées depuis cette époque et que les frères de cette congrégation avaient été obligés en 1828 de se munir d'un brevet de capacité délivré par l'université.

Que la surveillance de ce corps avait ainsi été assurée et que les statuts de la congrégation avaient été examinés en 1808, et par suite de cet examen, les frères encouragés.

On ne dissimula pas les objections graves qui s'élevaient contre la dernière demande d'autorisation, la nature de l'association, qui était une association religieuse, la force des lois de 90 et de 93, qui n'ont pas été rapportées ; mais on invoquait un acte de janvier 1817 qui permet aux établissements ecclésiastiques de recevoir les dons & secours \$17 tant mobiliers qu'immobiliers ; on citait des lois qui ont autorisé à recevoir des congrégations de femmes, on prétendait que l'association des frères de la doctrine chrétienne ne devait pas être regardée comme une congrégation religieuse, puisque ses membres n'étaient liés ni par des voeux d'obéissance, ni par des voeux de pauvreté ; et par ces considérations diverses on se rangeait à l'avis du comité de l'intérieur qui avait proposé d'accorder l'autorisation demandée d'accepter ce legs.

Mr de Vuilfroy reconnaissait l'utilité, pour l'instruction des enfans des pauvres, de la congrégation des frères ; mais il se demandait si elle était légale : il soutenait qu'elle ne pouvait être autorisée à recevoir et quand on lui opposait la possession d'état, il répondait que les frères n'avaient été tolérés que par mesure de police ; il soutenait qu'une loi seule pouvait conférer la capacité, et à l'appui de cette opinion, il rappelait que jadis il fallait non seulement des lettres patentes, mais il fallait encore que ces lettres patentes fussent enregistrées ; à l'établissement autorisé de congrégations de femmes, il opposait la nécessité de se soumettre à certaines conditions de publicité. Ainsi, disait-il, deux choses sont nécessaires qui toutes deux manquent ici ; un acte direct du souverain qui autorise la congrégation, une publication légale de cet acte.

Les frères existent, mais seulement par mesure de police, comme une annexe de l'université. La maison de Lyon n'est pas spécialement autorisée, donc elle n'existe pas légalement, donc elle ne saurait être autorisée à accepter le legs dont il s'agit.

Niera-t-on que ce soit une congrégation religieuse ? mais \$18 ses membres prennent eux mêmes le titre de Bons Religieux. Répondra-t-on que la dénomination ne change rien à la nature des choses ? mais, les frères font des vœux, d'abord de trois ans, puis de dix ans : ils sont en possession, oui, en possession d'être employés à l'instruction primaire ; ils peuvent continuer cet emploi, mais non comme congrégation et comme telle être autorisés à recevoir ; c'est à l'université qu'il faut donner cette autorisation sauf à elle à en faire l'application aux frères.

Ces raisons ne prévalurent pas dans le conseil, mais il prit en considération l'intérêt qu'avait la ville de Lyon à l'établissement d'une classe d'adultes et pour assurer cet intérêt, il décide que l'institution des frères a une existence légale, et fut d'avis d'autoriser le supérieur des frères et le Maire de la ville de Lyon à accepter chacun en ce qui les concerne, le legs de 300 mille francs fait par Mr Carpentier.

Emprunts des Communes---

Une espèce d'ordonnance qui se reproduisit assez fréquemment dans ces derniers temps, ce fut celle qui avait pour objet d'autoriser des communes ou des départemens à contracter des emprunts de sommes plus ou moins considérables pour en appliquer le montant, soit à des ouvrages d'art, soit à la construction de routes ou de chemins vicinaux.

Le conseil d'état autorisa toujours ces sortes d'emprunts, mais non pas sans de vives discussions : les membres les plus anciens et les plus écoutés du conseil représentèrent toujours qu'on s'engageait dans une voie dangereuse, que les emprunts ne pouvaient être autorisés qu'autant que les moyens de remboursement seraient assurés et quand ils ne pouvaient l'être qu'au moyen de centimes additionnels, ils firent \$19 remarquer que l'on augmenterait ainsi la charge des contributions, qu'en la rendant plus pesante, on en rendrait l'acquittement plus difficile et que l'Etat souffrirait de ces difficultés dans le recouvrement des contributions.

Si ces observations toujours écoutées avec respect ne réussirent pas toujours à faire repousser les demandes, elles produisirent du moins cet effet que les autorisations ne furent accordées qu'autant que les moyens de remboursement eurent été préalablement assurés, et, sur ce point, on ne peut qu'applaudir à la sollicitude du conseil et à ses bons effets.

Une question assez délicate s'éleva même à l'occasion d'un de ces emprunts : celle de savoir si la loi relative aux chemins vicinaux, celle de 1836, permettait de voter pour plus d'une année les centimes additionnels qui ont cette affectation. La question fut renvoyée au comité de l'intérieur et résolue affirmativement, car, après ce renvoi plus d'un emprunt fut autorisé avec cette destination dont le remboursement était ainsi assuré.

Ces questions venaient au conseil d'Etat présentées par le comité de l'intérieur spécialement chargé de ce qui concernait les communes.

Mais une question analogue fut souvent, depuis, soumise à l'examen du comité des travaux publics et du commerce : c'était celle relative à l'ouverture de nouvelles routes départementales. Ces routes conçues presque toujours dans des intérêts tout locaux, sont votées avec facilité par les conseils généraux. Ces votes sont approuvés par les préfets, qui craindraient de se mettre en opposition avec les conseils ; mais il arrivait souvent qu'on avait négligé d'assigner des moyens d'exécution assurés. Le comité en fit la remarque, et s'imposa la loi de ne \$20 présenter au conseil aucun projet d'ordonnance en cette matière, sans avoir vérifié scrupuleusement comment on y avait pourvu ; c'est une question que son président ne manquait jamais d'adresser au rapporteur et il renvoyait à l'étude, si celui-ci n'avait pas recueilli les renseignements nécessaires. Ces renvois à l'étude ou aux renseignements qui étaient omis, se faisaient au reste avec des formes si polies, qu'il eut été difficile d'en être piqué.

Projets de Lois---

Un des plus importants objets qui puissent occuper le conseil d'Etat, c'est la discussion des projets de loi que les ministres lui communiquent avant de les porter aux chambres, ou des ordonnances à rendre pour l'exécution de projets de lois déjà portées. Ces sortes de discussions ne se présentent pas très souvent ; celle des lois est tout à fait facultative pour le Ministre et celle des ordonnances ne revient plus souvent que parce qu'elle est obligatoire quand l'ordonnance doit avoir le caractère de règlement d'administration publique.

Trois projets de loi seulement furent communiqués au Conseil d'Etat pendant le temps où je pouvais participer à ses travaux.

J'ai déjà parlé du premier, celui sur la propriété littéraire.

Un second projet de loi, qui n'était pas sans analogie, fut celui sur les brevets d'invention. Ce projet avait été soumis dès 1837 aux Conseils généraux des manufactures de l'agriculture et du commerce : il avait été l'objet de délibérations de ces conseils, qui n'avaient pas proposé des changemens bien importants ; on le produisait dans son état primitif ; la discussion fut rapide et les modifications apportées par le conseil d'Etat, peu importantes, portèrent en général sur la rédaction. §21 Les plus remarquables furent : l'addition d'un article 2, ainsi conçu : « Il ne sera plus délivré de brevets d'importation », la réduction à 25 francs au lieu de 50 du droit à payer pour les brevets d'addition, la disposition qui prononçait une amende de 25 à 500fr. contre le débitant d'objets contrefaits. Le conseil voulut que cette amende ne fut encourue qu'alors que le débit aurait été volontaire, et aux mots : « contre le débitant » il substituait ceux ci : « celui qui sciemment aura débité des objets contrefaits. »

Mais ce fut surtout l'article 29 qui fut le plus radicalement changé. Après avoir indiqué le minimum et le maximum de l'amende en cas de récidive, l'article dit : « Le Tribunal pourra en outre prononcer un emprisonnement qui n'excédera pas trois mois. L'article 463 du code pénal ne sera pas applicable. » Or, cet article 463 autorise en certains cas, qui y sont énumérés, les tribunaux à réduire l'emprisonnement au dessous de six jours. C'est cette faculté que les auteurs du projet avaient voulu enlever aux tribunaux et que le conseil d'Etat voulut au contraire leur conserver, fidèle en cela à ses principes de déroger le moins possible au droit commun. Aussi, à la disposition négative du projet substitua-t-on celle ci toute opposée : « l'article 463 du code pénal pourra être appliqué. »

Je crois que ce projet de loi n'a pas encore été porté aux chambres et qu'il dort encore avec tant d'autres dans les cartons du ministère ; ce qui n'empêche pas le monde de marcher toujours.

Une question particulière relative aux brevets d'invention s'éleva plus tard, qu'il est à propos d'indiquer ici, puisque nous parlons de cette matière. Elle se rapportait à la législation existante. La loi du 31 Xbre 1790 qui crée §22 les brevets d'invention contient un article qui porte qu'un brevet d'invention ne pourra être exploité par une société en commandite à moins d'une autorisation spéciale du Gouvernement et que ce défaut d'autorisation entraînera la déchéance du Brevet.

Mais depuis la loi de 1790, avait été publié le code de commerce qui avait défini, établi et réglé les divers modes de sociétés au nombre des quels est la société en commandite. Se fondant sur ces dispositions, le Ministre avait répondu à la demande d'autorisation pour exploiter des brevets par des sociétés en commandite, que cette autorisation n'était pas nécessaire, que l'article [blanc] de la loi de 1790 était abrogé de fait par la publication du code de commerce. Des sociétés s'étaient donc formées sans autorisation, mais des procès s'étaient élevés entre elles et les contrefacteurs.

Une société s'était formée pour la fabrication du velours imprimé, sous la raison D. & Cie : elle ne réussit pas : elle était en commandite par actions. Les actionnaires prétendirent qu'elle était nulle, puisque l'autorisation n'ayant pas été demandée, il y avait déchéance du brevet, et que, par l'effet de cette déchéance, la société ne pouvait avoir d'objet. Il faut remarquer que c'étaient les actionnaires eux mêmes qui invoquaient ce moyen, étrange au moins dans leur bouche.

Une cause de ce genre s'était présentée devant le Tribunal de commerce de Paris, qui, fort embarrassé entre le texte de la loi et la réponse du Ministre aux demandes d'autorisation, s'en

était tiré par un moyen dilatoire en donnant un délai pour se pourvoir de l'autorisation. §23 C'était changer l'embarras de place et le renvoyer au Ministre, qui venait consulter le conseil d'Etat pour savoir ce qu'il devait faire.

La question ne fut pas longtemps douteuse, et ne pouvait l'être, au conseil d'Etat, gardien fidèle des lois et des précédents. Il ne fut pas tenté de penser, comme le Ministre, qu'une loi pouvait être abrogée sans disposition expresse d'une autre loi : il ne vit dans l'autorisation à demander au gouvernement qu'une garantie de plus, et il répondit, en forme d'avis : que la législation spéciale des brevets d'invention n'est pas abrogée et qu'en conséquence le gouvernement doit continuer à accorder, s'il y a lieu, des autorisations pour exploiter des brevets d'invention par des sociétés en commandite.

C'est là un exemple des cas assez fréquents où le conseil d'Etat donne aux ministres des avis qui lui sont demandés, pour fixer un point incertain de législation. Ces avis n'ont qu'une autorité morale, mais je ne sais point de cas où le ministre consultant ne s'y soit pas conformé ; ces cas doivent être rares.

Un autre projet de loi que je ne me rappelle pas avoir vu présenter aux chambres, fut discuté au comité de l'agriculture et du commerce et porté au conseil qui l'adopta dans sa séance du [blanc] mai 1838 sur le rapport de Mr de Gasperin. Il était relatif à la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture et avait, je crois, été conçu au sujet des ravages qu'avait faits l'année précédente dans les vignes des quelques parties de la Bourgogne la Pyrale, insecte jusqu'alors peu commun.

Ce projet, assez longuement discuté au comité, y avait §24 reçu de notables changemens. De 6 articles, il avait été réduit à quatre.

On avait investi le Préfet du droit de prescrire les mesures sans autorisation du ministre, retranché tout ce qui se rapportait à la formation d'une commission vinicole et terminé par prononcer l'abolition de la loi du 26 ventôse an 4 sur l'échenillage. Si ce projet était utile, s'il avait été jugé nécessaire, pourquoi est-il resté sans exécution ? C'est qu'il avait été conçu sous l'influence d'un mal qui n'existait plus ; mais ce mal peut se reproduire demain. En France, on est oublieux.

Sucre indigène---

Mais le projet de loi le plus important communiqué au conseil d'Etat pendant la période de temps que nous parcourons fut sans contredit celui sur le Sucre indigène.

Une loi du 17 juillet 1837 avait ordonné que le Sucre indigène serait frappé d'un impôt de Dix Francs par 100 kilogrammes à partir du 1er juillet 1838 et de 15 francs à partir du 1er juillet 1839, que les dispositions à faire pour la perception de l'impôt seraient soumises à la prochaine législature.

Il s'agissait de régler la perception de cet impôt, car le 1er juillet 1838 approchait : le ministre avait préparé un projet de loi. Le comité proposa d'y substituer une ordonnance et de demander seulement une loi qui prorogerait d'une année l'époque où cette ordonnance serait convertie en loi : du reste, les dispositions du projet de loi furent en très grande partie reproduites dans l'ordonnance, mais avec quelques modifications assez importantes : 1°, le projet disait que le droit s'applique §25 au sucre connu dans le commerce sous le nom de bonne quatrième et que sa nuance serait déterminée par un type déposé à la bourse de Paris.

Le comité proposa de supprimer cette dénomination vague et incertaine (bonne 4e) et de former trois types répondant aux trois nuances à imposer.

On admit comme principe qu'il fallait 133Kmes¹/₂ de sucre brut pour donner 100 Kmes de sucre raffiné ou 100 Kmes brut pour 75 Kmes raffiné.

La formation des types donna lieu à une assez longue discussion. Le projet disait qu'ils seraient formés par la chambre syndicale des courtiers de commerce près la bourse de Paris et agréés par la Chambre de commerce de Paris.

2° Le comité avait proposé de dire : formés par l'administration des contributions indirectes, de l'avis de la chambre de commerce de Paris ; le Conseil dit : formés par le ministre du Commerce, la chambre de commerce de Paris entendue.

Cette dernière disposition fut assez longuement agitée : cependant elle était plus convenable que les deux autres ; commettre la chambre syndicale des courtiers, comme

voulait le 1er projet, c'était donner à une compagnie privée un droit qui incombe à la puissance publique ; faire agréer par la chambre de commerce leur proposition, c'était encourir le même inconvénient et de plus risquer d'élever un conflit entre ces deux chambres.

Confier la décision à l'administration des contributions indirectes, c'était bien vague, et ajouter de l'avis de la Chambre de commerce c'était presque lui prescrire de se conformer à cet avis.

Remettre la formation des types au ministre, c'était placer \$26 la responsabilité là où elle doit être, et ajouter : « la chambre de commerce entendue » c'était lui laisser toute liberté, c'était se conformer à la lettre et à l'esprit de l'institution des chambres de commerce qui doivent être seulement consultatives.

Mais dans le conseil d'Etat, il y avait quelques personnes intéressées dans des fabriques de sucre de betteraves ; elles étaient en défiance contre la chambre de commerce, dont le président, Mr F.Del... était un fort raffineur : on ne le disait pas, mais cela se devinait aisément. Membre de la chambre de commerce, je crus devoir la défendre contre la défiance que manifestaient quelques personnes. Je le fis avec mesure [rayé au crayon, devient : calme], mais avec fermeté : le conseil m'écouta avec faveur, et la mesure fut adoptée.

Par une circonstance assez remarquable, quand il fallut la mettre à exécution, quand le Ministre, pour former les types, s'adressa à la Chambre de commerce, son président, Mr Del...t était absent et c'était moi, comme doyen d'âge, qui la présidais.

La Chambre chargea un de ses membres de lui procurer les sucres nécessaires ; ce membre s'entendit avec les courtiers ; des caisses de Sucre des quelles des échantillons avaient été extraits furent apportées ; les échantillons furent présentés à la chambre, qui les compara, discuta, se forma un avis, puis les caisses furent ouvertes en présence du ministre. Les échantillons furent comparés de nouveau ; le ministre écouta les opinions de la chambre, celles du directeur des contributions indirectes et d'autres personnes qu'il avait amenées, puis décida. Les types adoptés par lui furent placés dans des flacons préparés à cet effet ; puis, la boîte qui contenait ces flacons et les caisses elles mêmes furent refermées et cachetées \$27 du cachet de la chambre et de celui du ministre qui les fit enlever plus tard. C'est sur ces types qu'on opère encore en attendant la loi qui se prépare pour régler les droits sur les sucres exotiques et indigènes.

On vient de voir un projet de loi converti en projet d'ordonnance ; d'autres ordonnances ont pour but l'exécution d'une loi nouvelle. Tel fut le projet d'ordonnance qui suivit la loi de juin 1838 sur les aliénés.

D'abord rédigé par les bureaux du Ministre de l'Intérieur, il reçut du comité peu de modifications, qui furent presque toutes adoptées par le conseil d'Etat. Les principaux changemens consistèrent : 1° à supprimer la responsabilité personnelle que le projet imposait aux médecins ; 2° à retrancher la disposition qui leur donnait des droits à une pension de retraite après un certain nombre d'années d'exercice ; enfin à remplacer l'article 18 qui réglait le partage du produit des travaux des aliénés et en attribuait les deux tiers à ceux ci, par une disposition qui remettait au règlement intérieur à assigner la répartition de ces produits entre les aliénés et l'hospice.

Ce projet d'ordonnance, adopté, par le Roi, sert aujourd'hui de règlement aux établissements d'aliénés, soit qu'ils aient été formés en exécution de la loi de juin 1838, soit qu'ils fassent partie d'établissements hospitaliers.

Poids et mesures---

Enfin une ordonnance en forme de règlement d'administration publique fut communiquée au conseil pour l'exécution de la loi du 4 juillet 1837 qui statue qu'à dater du 1er janvier 1840 le nouveau système décimal des poids et mesures serait mis en activité par toute la France. Cette ordonnance, qui réglait la forme et la division des poids et mesures à fabriquer, ne \$28 souffrit aucune contradiction.

Banques départementales---

J'ai déjà parlé, en rendant compte de ma première séance au Conseil d'Etat, d'une discussion relative à l'établissement d'une banque à Toulouse ; deux autres discussions du

même genre ont seules eu lieu, ce me semble, dans les dix huit mois dont je parle ; l'une pour l'autorisation d'une banque à Orléans, au rapport de Mr Dumont, l'autre d'une banque à Dijon au rapport de Mr Baude, car cette matière étant regardée comme d'un haut intérêt, c'étaient des conseillers d'Etat qui étaient désignés comme rapporteurs.

Les mêmes principes qui s'étaient produits dans la discussion de Toulouse sur le rapport du comité de l'intérieur, prévalurent encore, au comité du commerce dans ces deux occasions.

Ainsi les projets présentés demandaient que la Banque fut autorisée à escompter dans toute l'étendue du département et encore dans d'autres villes. Pour Orléans, c'était, tout le département, Paris & Nantes ; on lui accorda ces villes parce que le commerce d'Orléans est actif avec elles, mais on refusa le département parce qu'il n'y a pas d'autres villes commerçantes. Pour Dijon, la liste était longue et il fallut bien des négociations pour faire entendre raison aux pétitionnaires : c'étaient Dijon, Paris, Lyon, Gray, Châlons, et toute la Côte d'Or. On borna l'autorisation d'escompte aux trois premières villes : c'était une conséquence de ce qui avait été fait lors des premières autorisations pour Rouen, le Havre et Marseille. Toujours même empire des précédents. C'était aussi la crainte de voir s'établir des Banques départementales, et celle que chaque département ne voulut avoir bientôt la sienne. \$29 car beaucoup de bons esprits craignaient cette multiplicité de Banques qui, ainsi divisées, ont peu de consistance et qui, par suite des rapports qui s'établissent entre elles, pourraient s'entraîner mutuellement si l'une d'elles venait à broncher. Il faut convenir que le temps où l'on discutait ces projets était peu propre à calmer les craintes de ce genre, car on était au fort de la crise américaine et les banques des Etats unis éprouvaient une gêne qui se faisait sentir à tout le pays et influait sur ses relations commerciales au dehors.

Aussi, en général, ces projets d'établissement de nouvelles banques trouvaient ils peu de faveur au conseil d'état. Je crois que cette disposition en a empêché plusieurs de se former et je suis porté à croire que c'est un service que le conseil a rendu et que son intervention a été utile en arrêtant l'élan dangereux que dans ce temps d'innovations et de tentatives, beaucoup d'esprits hasardeux étaient portés à prendre et que beaucoup de gens auraient secondé, soit seulement pour se donner de l'importance, soit pour créer des ressources qui leur auraient été plus propres qu'à d'autres parce qu'ils espéraient avoir plus d'influence dans ces établissements, soit enfin quelques uns, parce qu'ils y trouvaient l'espoir de quelque place salariée.

Le capital de chacune des banques d'Orléans et de Dijon devait être d'un million divisé en mille actions de 1000 francs et la modicité de ce capital fournissait une raison de restreindre, comme on le faisait, le cercle de leurs opérations, mais le véritable motif était celui que je viens de dire.

Chacune de ces banques devait avoir un directeur, obligé à prendre un certain nombre d'actions. Le conseil, sur la proposition du comité, augmenta cette garantie : il augmenta \$30 aussi le nombre des membres nécessaires pour la validité des délibérations de l'assemblée générale ; rien ne fut négligé enfin de ce qui pouvait assurer les intérêts des actionnaires et du public. Ces délibérations furent longues et minutieuses dans le comité du commerce et attirèrent toute l'attention du conseil quand elles y furent portées. Je pense que l'intervention du conseil d'Etat, en cette matière, comme en beaucoup d'autres, est fort utile, en mettant le Ministre à l'abri du danger de céder à des sollicitations particulières et en amortissant l'action de ses bureaux qui pourrait être parfois un peu routinière.

Caisses d'Epargnes---

Un sujet analogue aux banques, quoique d'une influence moins générale, c'est l'établissement des Caisses d'Epargnes, qui, ne pouvant avoir lieu que par des réglemens d'administration publique, est, par cela même, soumis à la discussion du conseil d'Etat. Rarement ces discussions sont sérieuses ou vives. La certitude que les frais sont assurés, soit par la ville, soit par un don des particuliers, que l'administration sera confiée à des hommes offrant des garanties de moralité, telles sont les conditions que le conseil exige. Au reste, ce n'est pas l'établissement seul des caisses d'Epargne qui est soumis au conseil ; ce sont aussi les changements à apporter dans leurs statuts. Je ne me rappelle à ce sujet que la discussion qui eut lieu à propos d'un changement demandé par l'administration de la caisse d'épargne de Paris. Elle exposait, je crois, qu'en raison du mouvement rapide des fonds qui lui étaient

confiés et du retrait fréquent de ces fonds après un court délai, les frais se trouvaient augmentés de telle sorte qu'ils n'étaient plus couverts par les sommes \$31 qu'elle possédait pour cette destination ; elle demandait en conséquence que le délai qui doit s'écouler entre la demande de remboursement et le remboursement lui même fut étendu, et que les intérêts à payer par elle cessassent du moment de la demande.

Le conseil d'Etat demanda un supplément d'instruction et n'émit un avis favorable à la demande qu'après s'être assuré : 1° qu'il n'y avait aucun autre moyen de subvenir aux frais. 2° que même dans l'état de choses demandé, les frais et retenues n'atteindraient pas le taux fixé par la loi, et qui est, je crois, de 1/2%.

Je n'ai pas vu refuser des demandes qui ne sont pas sans rapports avec l'existence des caisses d'Epargnes, savoir : l'autorisation des retenues à faire sur le traitement des employés des préfectures et des mairies. La loi n'en établit pas et il s'en suit que ces employés restent sans droits à la pension, quand ils sont, par leur âge et leurs infirmités, hors d'état de continuer leurs travaux ; des mairies ont demandé et obtenu sans difficulté l'autorisation d'exercer ces retenues et de les rendre obligatoires.

L'établissement des caisses d'épargnes et des caisses de retenues sur les traitemens, qui ont pour but, les unes d'obliger les particuliers à faire des économies, les autres de les y engager en leur offrant un placement facile, sur & avantageux des économies faites, si peu considérables qu'elles soient, et toutes les deux d'offrir ainsi un moyen d'augmenter son revenu, m'amène naturellement à parler d'un genre d'établissement qui paraît avoir le même but : Les assurances sur la vie et les tontines.

Tontines---

Il existait avant 1838, à Paris, une société autorisée sous le titre de Société Royale d'Assurance, la quelle embrassait et \$32 les assurances contre l'incendie et les assurances sur la vie. son capital était de 15 millions. ses administrateurs étaient les hommes les plus considérés de la banque et de la finance, son directeur fort habile.

Cette société demanda, au mois de Juin 1838 l'autorisation d'établir des associations mutuelles avec chances tontinières. Cette demande fut renvoyée au comité du commerce et mise au rapport de Mr Paravey, maître des requêtes, jeune homme instruit et laborieux et l'un des membres du conseil les plus versés dans les matières de Banque & de finances. Le projet de statuts soumis au conseil était en 71 articles : ses dispositions étaient assez compliquées et demandaient une grande attention pour être comprises, tant dans leur ensemble que dans leurs détails. Le rapporteur établit avec clarté les bases du projet.

La compagnie demandait à être autorisée à former des associations ou des sociétés particulières, dont les conditions seraient différentes suivant les vues, le désir et le but des sociétaires, mais dont le principe général serait le droit de survie : aussi disait-elle : associations mutuelles avec chances tontinières, et elle ajoutait : ces associations sont de cinq espèces.

1° société d'accroissement de revenu, sans aliénation du capital. chacun profite du revenu affecté à ceux qui décèdent, le quel se partage entre les survivans, et quand la société est arrivée à son terme, soit par l'expiration du temps pour lequel elle était contractée, soit par le décès du dernier associé, chaque famille reprend la mise de son auteur.

2° société d'accroissement du capital sans aliénation du revenu. Ici chacun jouit de son revenu et ses héritiers après lui, mais à l'expiration de la société, le capital \$33 des décédés accroît le capital des survivans et se partagent entr'eux.

3° société d'accroissement du revenu, avec aliénation du capital. C'est la tontine simple : la part des décédés accroît celle des survivans et à l'expiration du terme fixé, ou quand arrive la réduction des sociétaires à un nombre fixé, les actionnaires survivans se partagent capital et intérêts.

4° société d'accroissement du capital avec aliénation totale ou partielle du revenu. - Chacun renonçant à son revenu, ces revenus cumulés accroissent le capital, qui, au terme convenu, se partage entre les survivans. - Ou bien chacun conserve son revenu tant qu'il vit et c'est le revenu des décédés ajouté au capital des mises qui accroît le capital des survivans.

5° Enfin société de formation d'un capital par accumulation des revenus sans aliénation du capital des mises. - Ici chacun renonce au revenu, mais se réserve le capital et c'est seulement le revenu accumulé qui forme un capital nouveau à partager entre les survivants, au terme de la société.

Cette dernière espèce de société aurait pour but principal la formation des dots ou des fonds destinés au remplacement.

Enfin ces sociétés pourraient être formées :

entre des individus du même âge ;

entre des individus de tous âges ;

entre un nombre limité d'individus ;

entre un nombre illimité d'individus.

Ce projet, comme on voit, était étendu et ne pouvait être saisi qu'après une certaine étude.

Il était nouveau pour le conseil d'Etat. Aucun de ses membres actuels n'avait eu rien de semblable à discuter. Aussi la discussion en fut plus longue et vive d'abord dans le comité. - Une répulsion assez forte se manifesta chez \$34 quelques membres à la seule idée de tontine.

Pour eux, c'était une loterie ; il y avait immoralité.

De très bons esprits étaient sous l'influence de cette première impression, et il fallut du temps et des efforts pour l'affaiblir : je dis : pour l'affaiblir, car je ne crois pas qu'elle ait été détruite complètement.

Il fallut donc discuter d'abord la légalité, la moralité, l'utilité des tontines, et dans le comité, il n'y eut, je crois que trois avis en leur faveur, ceux du rapporteur, de Mr Michel Chevalier et le mien. C'était pour le conseil une innovation et je ne serais pas étonné qu'on eut remarqué que le service extraordinaire et ceux de ses membres qui avaient été jusqu'alors étrangers au Conseil, appuyaient vivement cette innovation : cette remarque a pu, avec d'autres de même genre, contribuer à la résolution qui a plus tard frappé le service extraordinaire.

En ce qui me concerne, mon opinion fut le fruit de réflexions que je ne suis pas fâché de consigner ici, ce que je puis faire, puisque, pour les retrouver dans la discussion, je les écrivis à mesure qu'elles se présentèrent à mon esprit : elles me rappelleront comment je me croyais obligé d'étudier les questions desquelles mes nouvelles fonctions m'appelaient à m'occuper.

Je cherchai d'abord à bien définir pour moi la loterie, la rente viagère et la tontine, puis, les effets de chacune d'elles, puis les raisons d'admettre ou de rejeter la tontine.

La loterie est un jeu, ou un pari dans lequel le joueur ou parieur risque une somme actuellement payée, à la condition d'en recevoir une beaucoup plus considérable, si le sort amène telle ou telle combinaison, si tel ou tel \$35 numéro sort de la roue, ou s'il en sort dans tel rang, &a &a.

Tout est hasard pour celui qui joue ainsi, ou plutôt, les loteries sont d'ordinaire tellement combinées que malgré l'apparence d'égalité dans les chances, il y a une inégalité réelle en faveur de celui qui tient la loterie contre ceux qui jouent, ou du Banquier contre les Pontes.

C'est là l'injustice et l'immoralité.

La rente viagère est un prêt où l'emprunteur rembourse chaque année une partie du capital outre l'intérêt légal, le remboursement et les intérêts devant cesser avec la vie du prêteur. Si le prêteur cesse de vivre avant que le remboursement soit parfait, il y a bénéfice pour l'emprunteur ; si la vie du prêteur se prolonge après le remboursement, il a a perte pour l'emprunteur : il paye plus qu'il n'a reçu ; c'est là l'aléa, la chance.

Le code civil reconnaît et réglemente ce contrat : c'est qu'il n'est pas injuste, parce qu'il est fondé sur une condition qu'il n'est donné à personne de prévoir, le moment de la mort. Il n'est pas injuste, alors même que l'emprunteur rend plus qu'il n'a reçu, car il a des délais pour rendre ; sa dette est morcelée ; ce n'est pas la même chose de rendre un capital entier ou par parties : tout le monde sait cela. Dans le premier cas, il faut se priver du capital entier en le retirant de l'emploi qu'il avait, de tous les fruits qu'il produirait au delà de l'intérêt légal ; dans le second on le rembourse avec les fruits qu'il produit au delà de l'intérêt légal, et en fin de compte le capital s'est remboursé lui-même. Seulement, l'emprunteur n'en a pas joui complètement pendant un certain temps.

La tontine est une association basée sur la durée à venir \$36 de la vie de ceux qui s'associent. Ils mettent en commun, soit en une fois, soit successivement, chacun une somme égale, à condition que cette somme, ou ses fruits, seront partagés de telle sorte que la part des décédés accroîtra celle des survivants. cette association peut offrir un grand nombre de variétés, mais toutes reposent sur cette donnée principale : le bénéfice de survie. Le code civil admet ce bénéfice, même entre les époux, même dans le contrat de mariage.

Sous ce rapport, la tontine approche de la rente viagère en ce que la vie de l'actionnaire ou du rentier est la mesure de la jouissance ; mais il ne serait pas exact de dire qu'elle est une loterie, ou qu'elle s'en rapproche, puisqu'elle ne repose pas, comme celle ci, sur une chance uniquement due au hasard, la sortie d'un numéro, mais sur un événement au quel tous les hommes sont également soumis, la mort, sans qu'aucun puisse ni l'éviter, ni en assigner le moment, ce qui rétablit l'égalité et par conséquent la justice.

La rente viagère donne au possesseur d'un petit capital la faculté d'en doubler les fruits en aliénant totalement le capital.

La tontine lui offre le même avantage et cela peut n'être pas à cette même condition de l'aliénation totale du capital, mais seulement à celle d'une aliénation momentanée.

La Loterie, au contraire, prive le joueur de son capital, et en exige l'aliénation actuelle sans autre compensation que l'espoir d'un capital plus considérable, espoir le plus souvent chimérique.

Ainsi, dans les trois combinaisons, il y a quelque chose d'incertain ; mais dans la loterie, le hasard seul décide, et la perte est sèche.

\$37 Dans les deux autres, la durée de la vie décide de la perte ou du gain : dans l'une et l'autre, la perte est toujours pour l'héritier ; il perd une somme qu'il aurait recueillie.

Quand la loi me permet de disposer après moi de mon capital en faveur de Pierre ou de Paul à titre gratuit, serait elle conséquente en voulant m'empêcher d'en disposer en faveur de Jacques à la seule condition que je vivrai pour le recevoir ? (c'est la rente viagère).

Quand la loi me permet la rente viagère, c'est à dire, me permet d'aliéner mon capital à une personne qui me donne une augmentation de revenu, comment pourrait elle m'interdire cette aliénation en faveur de dix, de cent personnes qui m'offrent la même compensation ? Serait ce parce que ces cent personnes ne me donneront que chacune un centième, ou parce qu'elles ne me donneront cette augmentation qu'à mesure de leur décès ? mais toutes les dispositions à cause de mort ont la même condition. Toute disposition testamentaire n'a d'effet qu'après la mort du testateur.

Ces réflexions avaient déterminé mon opinion et quelques autres encore m'avaient convaincu que non seulement l'établissement des tontines était légal, mais encore que pour un grand nombre de cas et de positions, il était utile ; ces deux points démontrés pour moi, il y en avait un autre à considérer, c'était de savoir si l'établissement proposé offrirait à ceux qui se présenteraient les garanties nécessaires. A cet égard je trouvais toute sûreté dans la compagnie Royale d'assurances, société anonyme, autorisée par le gouvernement, existant déjà depuis un certain nombre d'années, administrée par un conseil composé des premières notabilités de la Banque, à la tête desquelles était Mr Ch. Davillier, dirigée par un Mr Deville, et ayant un capital de 15 millions. Ces considérations de personnes déterminaient ma confiance et contribuaient \$38 beaucoup à me rendre favorable à la demande.

Il fallut soutenir une première discussion dans le comité, une seconde au conseil ; cette affaire fut longuement et minutieusement discutée ; les précédents étaient assez rares. L'ancienne législation n'avait pas de dispositions précises.

La plus ancienne des tontines dont il y eut encore des actionnaires coexistants, c'était la tontine Lafarge, fondée en 1790 : elle était loin d'avoir réalisé les promesses de son prospectus, et pour cette raison beaucoup de gens étaient mal disposés pour tout ce qui portait un nom analogue.

On avait eu depuis la tontine Lafarge deux autres associations connues, l'une sous le nom de tontine du pacte social, l'autre de tontine des ouvriers et elles n'avaient pas davantage tenu leurs promesses : au contraire le gouvernement avait été obligé d'intervenir et de les réunir sous une administration commune et sous la surveillance de commissaires nommés par lui. A

cette occasion avait été rendu un décret impérial qui statuait qu'aucune tontine ne pourrait être formée qu'avec l'autorisation du gouvernement et c'était en raison de cette disposition que l'on formait la demande actuelle.

Mais la compagnie Royale d'assurances étant déjà autorisée par le gouvernement, avait elle besoin d'une seconde et spéciale autorisation ? Telle fut la première question soumise à la discussion.

On décida que la compagnie Royale d'assurances ne peut se livrer à la formation des sociétés tontinières sans l'autorisation particulière du Gouvernement, parce que ces opérations sortent de celles pour lesquelles elle est autorisée.

Puis vint la question de savoir si, en général, on pouvait accorder des autorisations de ce genre : ici vinrent se placer \$39 les considérations que nous avons ci devant développées. Elles ne triomphèrent pas de toutes les répugnances : Cependant puis qu'un décret avait réservé au Gouvernement la faculté d'accorder ces autorisations, il était difficile de décider qu'il ne le pouvait pas. La solution fut donc affirmative ; seulement ceux qui n'étaient pas de cet avis se réservèrent de dire que dans l'espèce, il n'y avait pas lieu de l'accorder. La troisième question fut donc ainsi posée :

La compagnie Royale d'assurances peut elle être autorisée à se constituer administratrice de tontines ?

Il n'y eut qu'une voix de majorité en faveur de l'affirmative. Ainsi chacun put se dire : « mon absence aurait changé la décision. »

Mais cette décision elle même fut modifiée par la résolution suivante : c'est que cette autorisation serait temporaire, qu'on ne ferait qu'un essai. Ce fut sous cette condition seulement que le Conseil se décida. C'était particulièrement l'avis de Mr de Fréville, Président du comité, et il semblait qu'il sentit seulement ainsi sa conscience soulagée de la responsabilité de cette mesure. Il ne voulait même accorder l'autorisation que pour un temps fort court et le comité proposa trois ans & demi, c'est à dire jusqu'au 31 Décembre 1841 : mais on représenta que le terme le plus court de ces sortes d'associations étant cinq ans, il convenait d'autoriser la compagnie pendant cinq ans, et le conseil décida ainsi. (voir le bulletin des lois, 9e série, partie supplre 2me seme 1838, n°387, page 434.)

Les statuts furent ensuite adoptés article par article, tels qu'ils étaient présentés par la compagnie Royale ; mais ils étaient à leur seconde ou troisième édition, et chacune avait été retouchée sur les observations du comité du commerce.

La discussion au conseil ne porta guère que sur les principes ; \$40 au comité elle avait embrassé les détails ; on s'y était attaché

1° à laisser aux sociétaires le plus de liberté possible.

2° à assurer leur action dans tous les cas.

3° à diminuer les frais d'administration que devait prélever la compagnie Royale. Il était clair que pour elle c'était une spéculation ; elle voulait s'assurer des commissions, et elle demandait 10%. Le comité, et après lui le Conseil réservèrent aux fondateurs de chaque société de déterminer avant sa formation ce droit de commission ; mais il fut prescrit que dans aucun cas il ne dépasserait cinq pour cent sur le capital de chaque mise prélevés au moment de la constitution et au moyen de cette commission, la compagnie Royale pourvoit à tous frais quelconques de bureaux, d'agences, de publications, de correspondance et de gestion. C'est à coup sur une remise très modérée.

Deux dispositions sont à remarquer dans ces statuts : la première que la mise se fait en inscriptions de rente de 3 Francs au moins et de 1000 Francs au plus.

La seconde que les rentes sont inscrites au nom de la Compie Royale avec désignation de la société à laquelle elles appartiennent, et que ces rentes resteront déposées à la caisse des Consignations qui recevra les arrérages et replacera ceux appartenant aux sociétés qui ont pour but d'accroître leur capital.

Enfin, on rejeta toute disposition tendant à n'admettre la mise que par des payemens successifs, comme n'offrant pas de garantie suffisante.

L'ordonnance rendue après cet avis du conseil d'Etat, sous la date du 20 août 1838, se trouve au n°387 du Bulletin des Lois, partie supplémentaire (2° semestre 1838, page 434). [ce paragraphe est entre crochets]

J'ai rendu compte avec détails de cette affaire parce qu'elle \$41 était nouvelle pour le conseil d'Etat, parce qu'elle montre la défiance avec laquelle il accueillait tout ce qui était nouveau pour lui, et le soin qu'il apporte dans ses discussions.

J'ai déjà dit que le service extraordinaire me semblait avoir eu quelque influence dans cette délibération, et cela est démontré, puisqu'il n'y eut qu'une voix de majorité pour décider que la compagnie Royale serait autorisée à se constituer administratrice de tontines, et que le service extraordinaire avait fourni deux voix en faveur de la mesure. Est ce là une des occasions où on lui aura reproché de fausser la majorité ? Je l'ignore, mais je crois que dans cette affaire, la résolution du conseil a été bonne et utile, à quelque cause qu'elle soit due.

Ne dissimulons pas pourtant que peut être cette autorisation a donné naissance à plusieurs demandes qui n'offraient pas les mêmes garanties. Mais le conseil d'Etat a pu repousser celles ci et je crois qu'il l'a fait. Telles une prétendue banque philanthropique, une caisse mutuelle de prévoyance de Mr de St Hovver. Il faut avoir la force de refuser ce qui n'est pas bon et sur, et pour y parvenir, ne pas se faire une loi de refuser tout : Or, pour agir ainsi, qui donc est mieux placé que le conseil d'Etat, sous le double rapport et des lumières et de l'autorité ? Un an environ après l'autorisation accordée à la compie Rale, le comité du commerce eut à discuter, sur le rapport du même maître des requêtes, l'autorisation d'un établissement de même nature qui se présentait sous le titre de Banque mutuelle d'économie et de prévoyance, et il exigea de nombreux changemens avant de porter l'affaire au conseil et il ne sera peut être pas inutile d'indiquer au moins en partie ces changemens. D'une part on verra qu'ils étaient presque la suite de discussions qui avaient eu lieu dans l'affaire précédente, de l'autre, ils indiqueront \$42 l'esprit qui présidait aux délibérations du comité.

D'abord, le titre de Banque mutuelle fut changé en celui de Caisse mutuelle, ceci par égard pour la Banque de France : puis, on rejeta absolument une disposition qui admettait des versements mensuels pendant un laps de temps de 5, 10, 15 ou 20 années, afin d'éviter les contestations que devait faire naître l'interruption de ces versements.

On refusa une disposition qui autorisait à faire moyennant une commission des placemens sur l'Etat et à recevoir les arrérages ; c'était une opération de Banque.

Les fondateurs voulaient faire deux divisions, l'une qui aurait compris les militaires de terre ou de mer, l'autre les personnes civiles. Le comité repoussa cette distinction.

On dispensait les souscripteurs de toute production de pièces au moment de leur souscription : le comité exigea les actes de naissance.

Le maximum du nombre des sociétaires fut fixé à 100, le minimum à 10.

Les commissions furent réduites à 5 / 2 % au maximum, et à la charge de tous frais.

L'administration fut dévolue à une société en nom collectif composée de MM B. StH. & F. et ils furent tenus à un cautionnement de 1000F de rente 3% avec affectation spéciale.

Un conseil de surveillance, pour lequel on proposait des hommes très connus, mais qui ne s'en seraient pas occupés, fut laissé à la nomination des souscripteurs.

Enfin on peut dire que le projet avait été refait et que le second ne ressemblait guère au premier quand il fut mis au grand ordre du jour du 26 août, où il ne vint pas.

Ayant été exclus le 18 septembre, j'ignore quel fut son sort. \$43 Je pense qu'il aura été adopté par le conseil d'Etat, puis délaissé par ses auteurs auxquels il me paraissait laisser peu de chances de bénéfices.

La même cause m'empêche de parler de plusieurs autres projets de même espèce dont j'ignore le sort, mais dont quelques uns me semblaient devoir être repoussés.

Un de ces projets se présentait sous le titre de société d'assurances mutuelles contre les frais d'études, d'apprentissage, &a. C'était une caisse qui, au moyen d'une prime payée, soit au moment de la naissance d'un enfant, soit à des époques périodiques, se chargeait de faire donner à cet enfant l'éducation convenue par la police d'assurance. On appelait cela : assurance, car ce mot : assurance était à la mode. On voulait tout assurer et assurer partout. C'était un des moyens dont on se servait le plus souvent pour créer des sociétés où il devait y

avoir des places de directeurs, d'agents, &a, &a : aussi le conseil d'Etat avait il souvent à s'occuper d'assurances.

Assurances mutuelles---

On pouvait les diviser en plusieurs classes. C'étaient les compagnies d'assurances mutuelles, et celles là étaient les plus nombreuses, car d'une part elles n'exigeaient pas de mise de fonds, de l'autre, il y a dans la mutualité quelque chose d'équitable qui plaît à l'esprit et une absence apparente de spéculation qui le rassure. Quelques sociétés de ce genre ont réussi : celle de Paris, pour les maisons, est, je crois, la plus ancienne ; elle n'a jamais donné lieu à aucune plainte, la contribution qu'elle demande à ses actionnaires est très modérée.

Son succès a servi d'appât à beaucoup d'autres. Ces sociétés mutuelles, bien que n'étant pas proprement des sociétés anonymes, ont besoin de l'autorisation du gouvernement. Il s'en est formé dans beaucoup de villes et quelques uns embrassent plusieurs \$44 départemens. Il y a cependant à faire une remarque qui diminue un peu, selon moi, la sécurité que peut offrir une compagnie d'assurance mutuelle : c'est que le maximum de la part contributive de chacun dans l'indemnité due aux sinistres est fixé, et en effet sans cette précaution, on conçoit que comme assureur, on pourrait être appelé à fournir une somme très forte, par exemple, un quart, moitié, de la somme pour laquelle on est dans la société : Ainsi, celui qui a fait assurer 8000 francs pourrait être obligé d'en apporter 4000. Ce serait un inconvénient peu probable, mais possible. Pour le prévenir, on détermine par les statuts que la contribution ne pourra être de plus de tant par 1000fr de la valeur qu'on assure et cette quotité varie de 1 à 10p% suivant la nature des objets assurés ; les plus dangereux payant toujours davantage. Ainsi, chacun connaît d'avance ce qui peut au plus lui être demandé dans une année, et par conséquent le maximum de son engagement annuel ; mais aussi il peut arriver que la totalité des contributions, au maximum, ne suffise pas au paiement du montant total des indemnités. Dans ce cas on a recours à un fonds de réserve, quand on a pu en former un ; mais si ce fonds est insuffisant, alors les sinistres ne peuvent avoir la totalité de l'indemnité qui leur est due et on établit entre eux une contribution (ou pour éviter toute méprise, une répartition) proportionnelle entre la totalité des indemnités dues et la somme disponible pour les payer. Cette proportion ne pouvait être établie qu'après la fin de l'année parce que ce n'est qu'alors que tous les sinistres sont connus ; il en résulte que la Compagnie ne peut donner aux incendiés que des acomptes jusqu'au moment où a lieu la liquidation de l'année écoulée.

L'établissement des compagnies d'assurances mutuelles a \$45 soulevé deux questions, l'une relative aux frais et au mode d'administration, et l'autre à la continuation ou à l'expiration des contrats. Sur le premier point il a été assez généralement admis d'appeler au conseil général de la société les plus forts actionnaires en nombre déterminé et par département, quand la compagnie embrasse plusieurs départemens, de faire nommer par ce conseil son comité d'administration et de confier à un directeur l'exécution des résolutions de ce comité ; mais on sent bien que le directeur, qui est toujours là, est l'homme important et ses honoraires sont pour lui l'objet important : Quelques fois on lui donne un traitement fixe, quelques fois proportionnel, ou bien on fait un forfait comprenant tous les frais.

En général le conseil d'Etat se montre fort économe des deniers des actionnaires ou assurés, et il prend toutes les précautions qu'il croit utiles pour qu'on ne gaspille pas leur contribution. Il en fixe le maximum, quelques fois à 25 centimes par 1000fr et détermine aussi le prix des plaques que souvent on élevait à 2 ou 3 francs et qu'il réduit à 1f ou 1f50c.

La durée de l'engagement dans la société a fait le sujet d'assez graves discussions. Les associations mutuelles sont autorisées pour un assez long temps, 30, 40, 50 ans.

L'engagement de chacun est pour un temps égal à la durée de la société ou pour un temps limité à 5, à 7, ou à 10 ans : dans les premiers contrats de ce genre il avait été stipulé que l'engagement était pour la période de temps indiquée, c'est à dire qu'il pourrait être rompu à cette époque, mais que faute de déclaration antérieure à cette époque, de la part de l'assuré, qu'il entendait se retirer de l'association, l'engagement continuerait pour un égal espace de temps. Je ne crois pas que cette stipulation ait fait naître de réclamations. Cependant il s'est élevé des \$46 scrupules dans le Conseil d'Etat. On a représenté que les engagements ayant un

terme, ils devaient expirer à ce terme, qu'il n'y avait pas de raisons pour appliquer à l'assurance ce que le code civil appliquait au bail, la tacite reconduction.

Quand j'arrivai au Conseil d'Etat, cette jurisprudence avait prévalu, et on insérait dans les statuts que, faute d'une déclaration formelle de l'assuré qu'il entendait continuer son assurance, elle prendrait fin au jour indiqué. Ce qui signifiait seulement qu'on était assuré pour 5 ans ou pour 7 ans, et que si l'on ne renouvelait pas l'assurance avant le dernier jour des 5 ou des 7 ans, on n'était plus assuré.

J'osai ne pas partager cet avis, et comme cette jurisprudence était encore nouvelle, je la combattis, je crois, avec quelque succès.

Je représentai que l'intérêt des sociétés et des actionnaires se trouvait compromis par la mesure adoptée : de sociétés, parce que cet intérêt était pour elles d'avoir le plus grand nombre possible d'assurés et que la nécessité de renouveler leur enlèverait nécessairement beaucoup qui seraient engagés dans d'autres sociétés (à prime) ou qui oublieraient la date de leurs polices ; qu'ainsi les directeurs de ces sociétés seraient obligés d'envoyer chez tous ceux dont les polices seraient près d'échoir, au risque de ne pas les rencontrer, surtout dans les campagnes, ce qui multiplierait les frais.

L'intérêt des actionnaires, c'est d'être assurés et de se trouver garantis si un sinistre vient à les frapper.

C'est aussi l'intérêt général que les assurances se multiplient, pour diminuer les pertes en les partageant. Or, quand une assurance est contractée, quel intérêt y a-t-il à la faire cesser ?

On connaît la négligence des particuliers, le peu d'attention aux échéances, surtout dans les campagnes : un propriétaire \$47 a contracté une assurance il y a 5 ans ; il a payé la prime exactement, il se croit assuré ! et, parce qu'il n'aura pas, à un jour dit, renouvelé son assurance, ou fait une déclaration qu'il entend qu'elle continue, il ne sera plus assuré ! et s'il est brûlé, vous lui répondrez : votre assurance avait cessé tel jour ! Croit-on ce procédé propre à populariser l'assurance ? et d'ailleurs le procédé contraire n'a rien d'opposé ni à la bonne foi, ni à aucun texte de loi. C'est à tort qu'on a appelé cela tacite reconduction : la reconduction, c'est la continuation par la seule jouissance d'un contrat de louage expiré : ici, il y a un engagement qui n'a de terme obligé que la durée de la société elle-même, mais qui a un terme facultatif de cinq ans. Si on n'use pas de la faculté, l'engagement atteindra son terme obligé.

Ces raisons firent quelque impression sur le comité du commerce. La jurisprudence adoptée ne l'avait pas été par lui, mais par le comité de l'intérieur. Mr de Fréville, frappé surtout de l'intérêt qu'il y avait à multiplier les assurances se joignit à moi et le comité proposa de revenir à l'ancienne disposition qui disait qu'à défaut par le sociétaire de faire trois mois avant l'expiration des cinq ans, la déclaration qu'il entendait se retirer, l'assurance continuerait pour cinq autres années, et le conseil adopta.

Ce changement se trouve dans les statuts de la mutualité du Nord, ordonnance du 17 mars 1839, et dans ceux de la société d'assurance mutuelle du département de la Marne, ordonnance du 21 novembre.

La disposition contraire est encore dans les statuts de la société établie à Blois, ordonnance du 6 7bre 1838.

Cette société d'assurance mutuelle de Blois avait été précédemment l'objet d'une mesure que je n'ai vu prendre que deux fois. Des désordres s'étaient manifestés dans son assemblée générale, à \$48 laquelle tous les assurés étaient appelés : une cabale s'y était organisée et on en était venu aux coups ou à peu près. Une ordonnance royale du 17 mai 1838, au rapport de Mr Azévédo avait retiré l'autorisation du 26 janvier 1821 et l'ordonnance du 6 septembre était la réorganisation de cette société.

Assurance mutuelle mobilière---

Mais une espèce nouvelle d'assurance se présenta. C'était une compagnie d'assurance mutuelle mobilière contre l'incendie qui se formait à Paris sous le titre de « La Fraternelle ».

Jusqu'ici les assurances mobilières n'avaient eu lieu que par les Compagnies à prime : les compagnies mutuelles s'étaient bornées aux assurances immobilières. C'était donc là une nouveauté et elle ne fut pas admise sans discussion. Mr V... y était peu favorable, mais Mr de Fréville ne craignait pas les innovations, pourvu qu'elles ne fussent pas compromettantes.

Toute la discussion tendit donc à donner aux assurés autant de garanties que possible, mais je crois qu'il y eut un point sur lequel la Fraternelle échoua. Elle voulait, ce me semble, aussi assurer les immeubles. Le Conseil jugea que c'était assez d'une compagnie de ce genre à Paris, qu'il y avait risque d'en avoir deux mauvaises ou médiocres au lieu d'une bonne : il pensa aussi, je crois, qu'il ne fallait pas joindre dans une même assurance mutuelle l'immeuble et les meubles, et la Fraternelle fut obligée de se restreindre aux assurances mobilières. Ce ne fut pas faute d'avoir imprimé bien des mémoires pour prouver qu'on ne devait pas lui refuser ce qu'elle demandait.

Le Conseil d'Etat tint bon et je crois qu'il fit bien.

Beaucoup d'assurances se présentèrent encore à l'autorisation, non seulement contre l'incendie, mais contre la grêle, contre la mortalité des bestiaux. Une de ce genre portant le titre de \$49 l'Agricole se proposait d'embrasser la France entière dans ses opérations. Ses statuts furent discutés au comité du Commerce ; on indiqua de nombreux changements avec lesquels je me permets de douter qu'on eut encore pu rien faire de bon. Ce projet était encore à l'étude quand je quittai le Conseil d'Etat. Il a été enfin après beaucoup de changements, admis par ordonnance au bout de plus d'un an.

Mais, outre l'assurance mutuelle, il y a l'assurance à primes. Celle-ci se fait ordinairement par des sociétés anonymes. Sous ce rapport encore, et par leur constitution comme par leur objet, elles ont besoin d'autorisation. Nous nous en occuperons en parlant de l'autorisation aux sociétés anonymes.

L'examen des demandes en autorisation avait été précédemment attribué au comité de l'Intérieur et c'était au moment où l'on s'occupait le plus des sociétés de commerce, et où un projet de loi présenté aux Chambres proposait de soumettre à l'approbation du Gouvernement toute société par actions, que l'on avait pensé à créer un comité du Commerce ; c'était aussi en vue de l'examen des statuts de ces sociétés que, personnellement, j'avais été appelé à prendre part aux travaux du comité et aux délibérations du conseil. Mr Barthe me l'avait dit nettement en me proposant le titre de Conseiller d'Etat en service extraordinaire. Cette partie des travaux était donc en quelque façon spéciale pour moi ; et, si je devais y apporter une attention particulière, d'un autre côté, les membres du comité paraissaient disposés à accueillir mon avis avec quelques égards, et lors même que je m'abstenais de parler, il est, en cette matière, arrivé plusieurs fois au président, de me demander ce que je pensais.

Les membres du comité de l'intérieur qui étaient passés au \$50 comité du commerce devaient y apporter les traditions de ce premier Comité ; mais il n'étaient pas seuls et par conséquent il y avait quelques raisons de croire que ces traditions pourraient se modifier.

Les sociétés anonymes, dont l'autorisation avait été demandée peuvent se diviser en quatre espèces principales : celles pour l'établissement des Banques de département, nous en avons déjà parlé ; celles pour assurances, celles pour travaux publics, celles pour entreprises commerciales.

Les compagnies d'assurances avaient pour but les assurances à prime, soit contre les risques maritimes, soit contre l'incendie, soit contre d'autres fléaux. Nous vîmes peu de compagnies d'assurances maritimes. Je ne me rappelle qu'une seule, celle qui s'établit à Bordeaux sous la dénomination de Gironde. Sa durée était de douze ans, son capital de douze cent mille francs ou douze cents actions de mille Francs, nominatives.

Comme il arrive dans cette sorte de société d'assurances 20p% seulement du capital, devaient être versés et le surplus ne pouvait être demandé que si ce premier cinquième était entamé, car l'espoir et la chance heureuse des assureurs, c'est que les primes couvriront les sinistres, de manière que le fonds social ne sera pas atteint : ainsi, une action de mille francs n'oblige qu'à un débours actuel de Deux cents Francs.

Mais si les primes ne suffisent pas, s'il faut entamer le premier cinquième du fonds social, il y a lieu de faire appel aux actionnaires, de façon qu'il y ait toujours un cinquième disponible et s'ils ne répondent pas à l'appel, de faire vendre leurs actions ; mais cette vente même déprécie les actions ; il est donc de l'intérêt des actionnaires de l'éviter, il leur importe donc de

connaître leurs associés, puisqu'il y a solidarité jusqu'au \$51 montant de l'action : de là cette disposition qui soumet le transfert des actions à l'agrément du comité d'administration.

Cette disposition parut étrange au comité du commerce ; cependant elle se justifiait bien dans l'espèce. Elle passa donc ; mais quand on la présenta dans d'autres espèces de sociétés, elle éprouva une nouvelle résistance ; Il faut, au reste, remarquer que dans celles ci, il y avait un moyen bien simple de se passer de l'agrément du comité, c'était de déposer en rentes en effets publics Français le complément de la valeur de l'action.

Les Compagnies à prime contre l'incendie étaient à peu près dans les mêmes conditions ; seulement le comité avait à s'occuper du double rapport des actionnaires entr'eux et de la Compagnie avec les assurés.

Ce n'était pas seulement contre l'incendie, mais contre la grêle, contre la mortalité des animaux et ces nouvelles espèces d'assurances offraient des questions nouvelles. Le comité ne négligea aucune des précautions qui lui paraissaient propres à garantir le public, soit comme actionnaire, soit comme assuré, et le conseil adopta toutes ces précautions.

A l'égard des premiers, il réglait avec soin la composition du conseil d'administration, des assemblées générales, la forme et la portée des délibérations ; à l'égard des autres, la forme et les effets de l'assurance ; ce qui offrait des difficultés dans des matières qui jusque-là n'avaient pas été l'objet d'assurance.

Elles se manifestèrent surtout dans les assurances contre la mortalité des bestiaux.

Sous la dénomination de : Compagnie des Pyrénées, une Compagnie s'établit à Tarbes pour les trois départements des hautes et basses Pyrénées et du Gers. Son capital était de cinq cent mille francs, ses actions de mille francs, ses versements de trois cinquièmes \$52 et sa durée de trente ans ; son assurance portait sur les boeufs, vaches, taureaux, génisses, juments poulinières et béliers à laine.

Elle devait embrasser tous les animaux appartenant à l'assuré, de l'espèce énoncée en la police, quoiqu'ils ne fussent pas identiquement les mêmes que ceux existans au moment de l'assurance.

L'assuré devait toujours rester assureur pour une partie ; c'est à dire qu'il ne devait pas faire assurer toute la valeur de ses bestiaux, de telle sorte qu'il ne put être complètement indemnisé, mais avoir toujours une perte à supporter personnellement, afin qu'il eut intérêt à prévenir et à diminuer la perte et à soigner et nourrir convenablement ses bestiaux.

Il y avait déjà eu des sociétés en commandite pour ces sortes d'assurances, mais c'était en ce genre, je crois, la première société anonyme et par conséquent la première autorisation demandée. Elle fut autorisée, par ce que les bases en paraissaient solidement établies, parce que la société renfermait ses assurances dans trois départemens et que ces départemens avaient une grande quantité de bestiaux de même espèce ; mais quand plus tard on voulut former des sociétés mutuelles pour le même objet, quand on voulut leur faire embrasser la France entière, malgré la différence de terrains, de culture, de bétail, le conseil d'Etat refusa les autorisations à de telles conditions.

C'était encore quelque chose d'assez nouveau que les sociétés pour l'exécution des travaux publics. Il s'en était formé sans doute, mais en assez petit nombre, pour la construction des canaux. On annonçait que ce nombre serait plus considérable ; il s'en présentait pour construire des ponts suspendus, pour les chemins de fer.

\$53 Les chemins de fer étaient fort de mode au moment dont nous parlons : on s'en occupait partout. Déjà on avait proposé à l'Etat d'en construire à ses frais ; les propositions avaient été repoussées par les Chambres : on avait décidé que c'était à l'industrie particulière qu'il fallait remettre cette tâche parce qu'elle construirait à meilleur marché. L'industrie particulière, en cette circonstance, ne pouvait être que l'industrie des sociétés, car la fortune d'un particulier ne peut suffire à des entreprises de cette nature pour peu qu'elles doivent avoir quelque étendue.

La première concession de chemin de fer fut celle faite à la maison Nicolas Koechlin et frères de Mulhouse (haut Rhin) pour la construction du chemin de fer de Strasbourg à Bâle : une société anonyme devait être formée : l'arrivée de ses statuts eut lieu vers la mi-mars 1838. Ce fut presque un événement pour le comité : son président chargea du rapport Mr Patry,

conseiller du service extraordinaire, ancien administrateur, homme d'une grande expérience, et on lui demande de mettre à ce rapport toute la célérité possible.

La maison Koechlin et frères, une des premières et des plus considérables du commerce Français offrait toutes les garanties désirables. Elle avait conçu cette opération d'une manière tout à fait commerciale. Elle voulait construire le chemin à forfait, le céder à la Compagnie pour un prix convenu, et profiter seule du bénéfice qu'elle y pourrait trouver. Ces conditions faisaient partie des statuts et le prix y était fixé. Le Conseil d'Etat ne voulut pas les approuver ainsi ; il ne voulut pas que les actionnaires fussent liés par un traité antérieur à l'existence de la société : il réserva au conseil d'administration le droit de déléguer ses pouvoirs.

On ne pouvait que louer cette réserve, cependant elle était \$54 inutile dans l'espèce : 1° à cause de la solvabilité et de la moralité de la maison Koechlin, 2° par ce que cette maison avait fait faire à ses frais la totalité des études préliminaires et qu'elle ne consentait à les apporter à la société qu'à cette condition, d'être chargée de l'exécution.

Aussi, si elle consentit à retrancher cette clause des statuts, elle fit, avec les actionnaires réunis en assemblée générale, un acte par lequel elle se chargeait de tous les travaux moyennant un prix ferme de quarante millions : il ne restait plus à la compagnie qui se formait qu'à exploiter le chemin quand il serait construit.

Dans la discussion sur les sociétés anonymes, deux considérations principales préoccupaient le conseil d'Etat. 1° il ne voulait pas que des actions au porteur fussent délivrées avant que leur montant fut acquitté en totalité. C'était un moyen pour que l'action ne restât pas incomplète.

2° Il voulait qu'aucun intérêt fut payé aux actions à titre d'intérêt et voulait qu'elles n'eussent droit qu'à un dividende pris sur les bénéfices, de telle sorte que, n'y ayant pas de bénéfice, il n'y eut pas de dividende. Cette opinion est très raisonnable sans doute et, comme on dit aujourd'hui, très rationnelle, ce qui apparemment veut dire conséquente.

En effet, tant qu'il n'y a pas de bénéfice, tant qu'il n'y a que mise de fonds et point de rentrées, on ne peut distribuer qu'une portion du Capital lui même, ce qui le diminue d'autant. Cette mesure avait été pratiquée à l'excès par des sociétés en commandite par actions. Beaucoup d'actionnaires s'étaient laissé prendre à ce leurre, tout grossier qu'il était, et la ruine de beaucoup d'entreprises et de beaucoup d'actionnaires s'en était suivie. Le conseil d'Etat en était \$55 affermi encore dans ses principes et il eut été fort inutile de lutter avec lui sur ce point.

Cependant la conséquence de ces principes excellents, c'était de rendre le placement des actions impossible, ou, ce qui est encore pis, de les déprécier rapidement après leur placement.

En effet, celui qui a échangé ses mille francs contre une action a voulu de deux choses l'une, ou voir cette action augmenter rapidement de valeur et la revendre bientôt à gros bénéfices, c'est un joueur ; ou se procurer un revenu qui pourra augmenter, mais qui égalera au moins l'intérêt ordinaire de l'argent, au taux commercial ; c'est un petit capitaliste sage, qui ne cherche qu'un placement avantageux.

Voilà ce qu'avaient bien compris les fabricateurs de sociétés commerciales dont on avait été inondé en 1837 : Prenez nos actions, disaient ils, et nous vous assurons d'abord un intérêt de 6%, puis, une part dans les bénéfices qui doit s'élever à 5 ou 6% encore, et l'actionnaire accourait, comptant sur 11 ou 12% de son argent : et quand le Conseil d'Etat a dit : « C'est là une déception, il ne faut pas la permettre ; ce prétendu intérêt, c'est une portion du capital et lorsqu'il sera ainsi diminué, il sera insuffisant pour les besoins de l'entreprise ; il ne faut distribuer que les bénéfices réalisés » ; il a dit une fort bonne chose, mais qui a produit cet effet, ou que le petit capitaliste, qui a compris qu'une entreprise ne donnerait de bénéfices que dans 4 ou 5 ans et qu'il serait privé de son capital et de ses fruits pendant 4 ou 5 ans, n'a pas pris d'actions, ou qu'après en avoir pris, il les a vendues à perte, aimant mieux rentrer tout de suite dans son capital, même diminué, que de le laisser inactif ou improductif.

Cette circonstance devait se reproduire surtout dans les \$56 entreprises de chemins de fer, dans les quels les travaux demandent un long espace de temps, et qui ne pouvaient donner de recettes qu'après leur achèvement. Aussi le chemin de Strasbourg à Bâle éprouva-t-il le discrédit dont nous parlons ; et quoique la société eut pour gérant une maison solide et

respectable, quoique elle eut assuré les travaux par un forfait, quoiqu'il n'y eut rien que de régulier et de loyal dans cette affaire, à laquelle je me serais personnellement intéressé de préférence à toute autre, si j'eusse voulu m'intéresser dans aucune, cette entreprise, trois mois après sa formation, vit ses actions en baisse, et cette baisse toujours croissante, alla jusqu'à [blanc] % ; et qu'on ne dise pas que le haut prix auquel elle paya les terrains et les estimations exagérées des jurys d'expropriation de l'Alsace y contribuèrent seuls ; si ces causes ne furent pas étrangères, je pense qu'elles ne furent pas les principales. Au reste, nous verrons celles que nous signalons agir de la même manière dans des circonstances analogues.

Après la concession du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, avaient eu lieu celles du chemin de Paris à Orléans et du chemin de Paris à la mer par les plateaux. Les statuts de ces compagnies arrivèrent presque en même temps ; les conditions étaient semblables et la discussion fut presque commune.

La société d'Orléans avait un fonds social de quarante millions divisé en quatre vingt mille actions de cinq cents francs. Celle du Havre un fonds de quatre vingt dix millions en actions de mille francs : les unes & les autres étaient au porteur. La durée de la société était égale à celle de la concession : les maisons qui sollicitaient l'approbation des statuts étaient des plus considérables de Paris : pour Orléans, le directeur \$57 était Mr Casimir Lecomte, les souscripteurs, pour trois millions chacun, MM Pillet Will & Cie, André Cottier & Cie et le directeur lui même souscrivait pour seize millions.

Dans le chemin du Havre, les concessionnaires étaient Chouquet et Lebove, le premier, négociant au Havre, en faillite six mois après, le second, mon ancien collègue au Tribunal de Commerce. Le comité d'administration était composé de MM. Aguado, comte Roy, Humann, Delamarre, Banquier, duc de Cazes, Odilon Barrot, comte Joubert, Ante Passy, Uribarren, Lahure, ancien notaire, Leborgne, négociant de Dieppe.

Tous ces noms pouvaient bien inspirer quelque confiance, mais le conseil d'Etat est peu confiant.

L'une et l'autre société devait avoir un directeur général et être administrée par un comité composé de neuf membres pour Orléans, de quinze pour le Havre. Chaque administrateur devait être propriétaire ; pour Orléans de cent actions de 500 francs, pour le Havre de cinquante actions de 1000 francs, ces actions inaliénables. Il est à remarquer que ce fut le conseil qui porta à cent le nombre des actions pour Orléans ; la société avait proposé soixante.

L'assemblée générale devait se composer, pour Orléans, de tous les actionnaires ayant vingt actions (Dix mille Francs), pour le Havre, de tous ceux en ayant quarante (quarante mille Francs). Elle était régulièrement formée, à Orléans quand quarante actionnaires présentaient le dixième du fonds social, au Havre quand ce dixième était représenté par trente actionnaires. C'était le conseil qui avait porté au dixième la portion du fonds social qui devait être représentée. Les compagnies ne proposaient que le vingtième.

A Orléans, vingt actions donnaient droit à une voix : le même actionnaire ne pouvait en réunir plus de cinq : au Havre, il fallait quarante actions pour une voix : le même actionnaire \$58 n'en pouvait avoir plus de dix.

Ces différentes conditions avaient été discutées par le comité et modifiées comme je l'ai indiqué pour quelques unes. Ces modifications furent adoptées par le conseil d'Etat ; il n'en fut pas de même d'une autre dont nous allons parler.

Les actions étaient au porteur. Elles ne devaient être délivrées qu'après l'entier paiement de leur prix, et pour ce paiement, il y avait des délais ; pour Orléans ils allaient jusqu'en juin 1840, pour Rouen, un quart en 1838, les autres époques à fixer par le conseil d'administration. Jusqu'au paiement intégral, il ne devait être délivré que des promesses d'actions, et ces promesses seraient nominatives ; mais à quelles conditions ces promesses seraient-elles négociables et quel serait l'effet de cette négociation ? C'est sur ces questions que s'éleva une vive et importante discussion. A cet égard les deux sociétés ne s'étaient pas expliquées : toutes deux avaient dit que les actions, ou promesses d'actions ne seraient négociables qu'après l'ordonnance d'autorisation, d'où il suivait qu'elles le seraient à cette époque. Le titre, jusqu'au paiement intégral, étant nominatif, il semblait ne pouvoir être transmissible que par un transfert ou un endossement, et quel effet produirait cet endossement ? déchargerai il le

possesseur primitif de l'obligation de parfaire le paiement de l'action ? en un mot, celui qui aurait souscrit pour cent actions, qui en aurait payé le dixième, et en aurait la promesse, serait il responsable des neuf autres dixièmes, même alors qu'il ne serait plus propriétaire des actions elles mêmes ?

Les compagnies ne s'étaient pas expliqué sur ce point, mais le conseil d'Etat tenait beaucoup à le déterminer.

On disait : il y a souscription d'un certain nombre \$59 d'actions. C'est une obligation, et c'est sur la foi de cette obligation que l'autorisation est accordée. Si ceux qui l'ont contractée peuvent y échapper en négociant leurs promesses d'actions, ou même en feignant de les négocier, il n'y a plus d'obligation réelle, mais seulement une fiction d'obligation : c'est un encouragement au jeu et à la spéculation. On souscrira sans avoir de quoi payer. On vendra à bénéfice sans courir aucun risque, et si le porteur de l'action vient à croire que l'affaire n'est pas bonne, il ne paiera pas. Où ira-t-on le chercher ? La précaution que vous annoncez de n'émettre des actions au porteur qu'après leur paiement intégral est un mensonge si l'action nominative peut se transmettre sans garantie, car cela revient au même.

Ces raisons étaient bonnes, elles étaient puisées dans le droit commun : elles devaient avoir tout leur effet sur l'esprit d'administrateurs, de juristes. On les avait exposées vingt fois dans la discussion sur les sociétés commerciales qui avait eu lieu chez le garde des sceaux. Mais il y a quelques dangers, dans les affaires commerciales, à vouloir se diriger seulement par les principes du droit civil et dans l'application les faits résistent aux principes.

En effet, on veut une société anonyme, avec un capital considérable, pour entreprendre de grands travaux ; pour accorder l'autorisation à cette société, on veut que son capital soit souscrit et il s'agit de millions, de beaucoup de millions, ici il en fallait cent trente, savoir : quarante pour Orléans et quatre vingt dix pour le Havre. A qui s'adresse-t-on ? à des capitalistes ? mais eux mêmes n'ont pas ces sommes disponibles ; cependant comme on leur donne des délais, ils souscriront, et puis, le capital se trouvant ainsi renfermé en quelques mains, ils vendront à bénéfice des actions dont ils sont seuls détenteurs. Avec les \$60 fonds que leur procurera la vente des premières actions, ils paieront les autres pour vendre celles ci plus tard et plus cher. Voilà l'espoir du capitaliste qui conservera ainsi en définitive un certain nombre d'actions que les bénéficiaires de l'opération auront payées.

L'obliger à rester garant complètement des actions qu'il vendra, c'est lui interdire cette spéculation, car c'est le placer sous le coup d'une responsabilité souvent supérieure à ses moyens ; c'est par conséquent se priver de la souscription totale des actions ; chacun se trouvant obligé de payer en totalité les actions qu'il achètera, ou d'en garantir le paiement, ne prendra que ce qu'il pourra réellement payer : le capital ne sera pas souscrit.

Voilà ce qui doit arriver : voilà ce qui est inévitable. Nous exposons ces faits au comité et nous lui proposons de modifier les statuts, en y insérant que le souscripteur serait garant du paiement jusqu'à concurrence de 25p% de son montant, ou jusqu'à ce que le cinq premiers vingtièmes fussent acquittés. Ainsi, disions nous, il ne vendra qu'en exigeant de son acheteur cinq vingtièmes et celui ci, qui se trouvera avoir payé un quart, ne sera pas tenté de perdre ce quart.

Cette opinion, développée par moi, soutenue par MM. Paravey et Michel Chevalier, n'était pas repoussée par Mr de Fréville qui sentait bien qu'elle était fondée sur la connaissance des faits : cependant la garantie de 25 p% ne paraissait pas suffisante : le comité exigea 50 p% et l'agrément du cessionnaire par le comité d'administration. La clause fut ainsi rédigée :

« Les actions sont au porteur : jusqu'au versement de la moitié des actions, les cédants seront garants de leurs cessionnaires ; lorsque le versement aura été effectué, la \$61 garantie cessera quand les cessionnaires auront été agréés par le comité d'administration. »

Ainsi, le comité d'administration était juge de la solvabilité de ceux qui devenaient actionnaires par l'achat des actions et jamais il ne pouvait leur faire crédit de plus de moitié.

C'était une condition assez rigoureuse et pourtant ce ne fut pas sans peine que nous fîmes adopter cette clause au comité. La compagnie la trouva trop dure et fit des démarches pour qu'elle disparut : elle éprouva au conseil d'Etat une bien vive résistance.

La séance était présidée par le Ministre du commerce Mr Martin du Nord, qui désirait l'approbation des statuts.

Le rapporteur était Mr Dumont, homme d'un grand talent sans doute, mais qui, s'étant trouvé de la minorité du Comité, ne soutint pas son avis, ou plutôt le combattit. Mr Michel Chevalier parla pour la mesure, mais il fut peu appuyé : il vint m'inviter à parler aussi dans une question que j'avais discutée au comité ; jusque-là je m'étais tu ; la discussion était fort avancée. Je demandai la parole et comme le Ministre qui présidait ne m'avait pas entendu, plusieurs membres répétèrent ma demande, témoignant ainsi quelque désir de m'entendre dans une question qui leur semblait pour moi une spécialité.

Mon début fut commun, mais vif : « On aura beau dire et beau faire, dis je, il n'y aura jamais de garantie de paiement des sommes dues, que les sommes déjà payées ; ce sera seulement pour ne pas perdre celles ci qu'on acquittera celles là. » L'attention se fixa, et je continuai avec assez de succès. J'établis que la garantie qu'on voulait imposer était illusoire et je demandai si on croyait que l'homme \$62 qui avait souscrit pour seize millions fut en état de les payer. A quoi bon donc, sa garantie ? Je fis remarquer que cette mesure éloignerait les souscripteurs en masse, qu'il n'y aurait plus que des souscriptions individuelles, car il y aurait bien peut être des gens qui s'engageraient à payer dans un temps donné vingt, trente, cent mille francs, mais qu'on n'en trouverait pas qui voulussent cautionner une garantie d'un, deux, ou trois millions. Je revins au seul moyen de garantie, le paiement d'une portion du capital de l'action, portion qu'on ne voudrait pas perdre ; le comité proposait moitié et de pensais que cela était non seulement suffisant, mais superflu, car (je l'avais dit dans le comité où j'avais opiné pour le paiement du quart seulement) il faudrait que l'entreprise fut bien mauvaise pour qu'on se décidât à un sacrifice du quart, comme le comité le proposait.

Tout cela fut écouté avec attention, même avec une sorte de bienveillance, par le conseil et par le Ministre, mais cela ne changea pas l'opinion de la majorité. On alla aux voix et la proposition du comité fut repoussée aux deux tiers des voix ; il restait donc la garantie entière des cédans. Je remarquai qu'avec les membres de la majorité du comité du Commerce elle avait eu des voix surtout dans le comité des finances. Mais les compagnies déclarèrent, je crois, au Ministre, qu'elles ne pouvaient accepter la condition qu'on leur voulait faire. Dans le conseil des Ministres, l'avis que j'avais soutenu prévalut contre celui du comité et celui du Conseil lui même ; on alla même plus loin, ou plutôt on simplifia la mesure et après avoir dit que l'action est au porteur, l'article 6 des statuts dit : « Les actions ne seront remises aux ayant droit qu'après le \$63 paiement de 25p% » et l'article 11 statue qu'à défaut de paiement d'une autre portion dans les délais indiqués, l'action sera vendue à la bourse sur duplicata aux risques ou profits de l'actionnaire en retard.

Cette décision Royale ne laissa pas que d'étonner le conseil d'Etat, et plus tard ayant rencontré le Ministre du commerce, il eut la bonté de me rappeler qu'elle était conforme à l'avis que j'avais développé.

Mais je ne voudrais pas jurer que l'adoption par le Gouvernement d'un avis ouvert et soutenu par le service extraordinaire et repoussé par le conseil d'Etat n'ait contribué à faire dire que le service extraordinaire étant étranger à la jurisprudence du conseil d'Etat, tendait à l'altérer et faussait ses délibérations, raisons ou prétextes qui ont motivé son éloignement. Au reste, sur ce point, le conseil d'Etat devait voir son avis repoussé encore une fois dans une affaire pareille.

On sait que la compagnie du chemin de fer de Rouen par les plateaux, quand elle voulut se mettre à l'oeuvre trouva qu'elle s'était trompée, ou qu'on l'avait trompée. Elle s'aperçut que l'estimation des travaux avait été trop faible, qu'il faudrait une somme double de celle indiquée : elle ne fit rien ; elle demanda la résiliation du traité. Elle était puissante, elle l'obtint. Une autre société se présenta pour le chemin de Rouen par la vallée. La concession fut faite avant que les statuts fussent rédigés, on était pressé. La société présenta plus tard ses statuts au conseil d'Etat ; son capital était de trente six millions, ses actions soixante douze mille de cinq cents Francs : Or, voilà l'article 6 de ses statuts :

« Ces actions sont nominatives, elles pourront être converties en actions au porteur, mais seulement quand le prix en aura entièrement \$64 été payé.

Les cédans seront garants de leurs cessionnaires jusqu'à concurrence des trois premiers dixièmes du prix des actions. »

Voilà la même mesure admise une seconde fois, mais on alla plus loin et la jurisprudence du Conseil fut abandonnée sur un autre point déjà signalé, les intérêts.

L'article 21, porte : « Pendant la durée des travaux et jusqu'à l'exécution entière des lignes de Paris à Rouen, il sera payé annuellement aux actionnaires trois pour cent des sommes versées. Il y sera pourvu, soit par les intérêts des placements de fonds, soit par les produits des diverses parties de la ligne qui seront successivement mises en exploitation, soit, en cas d'insuffisance, par un prélèvement sur les cinq millions compris dans le capital et excédant les devis. »

Le conseil d'Etat avait repoussé cette disposition ; du moins on me l'a dit ; je ne l'ai su qu'ainsi, ne prenant plus part à ses travaux ; le Gouvernement l'a admise. C'est que les sociétés ne peuvent se former sans cela ; c'est que, comme nous l'avons dit, on ne peut appliquer au commerce la rigueur des principes du droit civil. Voilà ce qu'il est difficile de persuader au Conseil d'Etat, où il n'y a pas de commerçans, où il ne peut jamais y en avoir qu'en très petit nombre, si jamais il y en a.

Je suis entré dans quelques détails sur ces affaires, parce que j'étais appelé à prendre une part active à leur discussion, par ce qu'elles indiquent combien il est difficile de modifier la jurisprudence du conseil d'Etat, qu'il croit bonne, et que cependant le Gouvernement s'est vu obligé deux fois d'abandonner en cette matière. \$65

Sociétés commerciales---

Enfin l'autorisation du Gouvernement fut aussi demandée pour des sociétés anonymes qui avaient pour objet des entreprises purement industrielles et commerciales : là se présentèrent souvent des questions analogues à celles que nous avons déjà indiquées et quelques fois aussi des circonstances particulières et nouvelles.

Un point qui attirera toujours l'attention particulière du Conseil d'Etat, c'est la formation du Capital social et la vérification des apports par les possesseurs d'usines qui les mettaient en sociétés. L'exagération de ces valeurs avait été l'un des moyens le plus employés pour tromper les actionnaires dans le grand nombre de sociétés en commandite par actions qui s'étaient formées depuis quelque temps, et la fraude avait été d'autant plus facile que jamais la réalité de ces valeurs n'était vérifiée et que la société les prenait pour ce qu'annonçaient les gérants qui ne manquaient guère de donner à l'usine ou à l'immeuble qu'ils apportaient à la société, une estimation triple ou quintuple de ce qu'ils l'avaient payé. La sollicitude du conseil d'Etat devait donc être bien éveillée à cet égard : aussi ne manquait il jamais de s'y attacher ; mais il variait, suivant l'espèce, sur les moyens de vérifier cette valeur réelle des apports ; tantôt, si c'étaient des immeubles, il demandait les contrats d'acquisition, tantôt des estimations par experts ; il en était de même pour le matériel d'exploitation.

Ce fut ainsi que dans une société formée à Strasbourg pour la construction de machines, les outils, ustensiles et tous meubles servant à l'exploitation furent apportés à la société au prix fixé par expert, def56778.76

les matières premières pour...48382.34

\$66 et les marchandises au prix coûtant ou de revient contradictoirement fixé après vérification des comptes et dépenses de fabrication.....134898.90

Total 240.000F

Qu'une usine achetée par les associés fut apportée au prix de l'adjudication publique qui leur en avait été faite de 155000F. Ce fut ainsi encore que dans la société de la papeterie mécanique de Plainfaing il fut constaté que les immeubles étaient libres et francs d'hypothèques, que dans une société anonyme de la sucrerie de Mainan, il fut inséré que l'acte qui porte la mise en société d'immeubles valant 400 mille francs devra être inscrit aux hypothèques, de telle sorte que la société soit garantie de toute action et hypothèque légales de la dame Schulmeister.

Ce qu'il y eut de singulier dans cette disposition qu'appuyaient Mrs Berenger et Vivien, c'est que, même en consultant Mr Calmon, on eut beaucoup de peine à se mettre d'accord sur le montant du droit d'enregistrement que cela occasionnerait.

Il faut reconnaître qu'avec de telles précautions, il serait difficile d'abuser les actionnaires. Il en fut de même pour la société des fonderies de Romilly. L'établissement venait d'être vendu aux enchères et acheté pour le compte des associés actuels et la valeur de l'adjudication était celle de l'apport.

Une circonstance singulière avait présidé à la formation de cette société.

Il existait une société des fonderies de Romilly. Cette société était prospère, mais elle arrivait à son terme ; tous les associés qui trouvaient l'affaire très bonne étaient d'avis de continuer la société : tous, je me trompe : il y en eut un qui ne fut pas \$67 de cet avis. Il demanda la liquidation, la fit ordonner ; il fallut vendre, cela occasionna des frais considérables ; les autres associés rachetèrent en commun et firent le nouvel acte de société.

Je ne me rappelle pas qui était cet associé récalcitrant ; il espérait probablement s'emparer de l'affaire, ou la faire tomber au profit d'un autre établissement dont il était propriétaire ; il échoua. Il faut remarquer que dans cette société les actions sont de douze mille francs et le nombre des actionnaires est seulement de cent vingt deux. Une clause particulière, motivée par les circonstances que nous venons de rapporter forme l'article 4 : il est ainsi conçu :

« Aucun actionnaire, quelque soit le nombre de ses actions, ne pourra être intéressé ni directement ni indirectement dans aucune entreprise de la nature de celle de Romilly ; tant qu'il conservera de pareils intérêts, il ne pourra assister aux assemblées de la société, soit par lui même, soit par son fondé de pouvoir. »

C'est la seule fois que j'ai vu cette clause dans une société anonyme ; elle ne passa pas sans discussion. On prétendit que la société anonyme étant une société de capitaux, non de personnes, la clause ne pouvait être insérée aux statuts. Mais les raisons qui l'avaient dictée étaient si frappantes, les événements si récents et si notoires, les dangers qui en étaient résultés pour une usine aussi importante si évidens, que le conseil adopta l'article 4.

Les statuts d'une société qui se formait à Lyon sous la raison : Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Ardèche, ramenèrent une question dont nous avons déjà parlé, celle de l'agrément de la compagnie pour devenir actionnaire ; l'article 40 comprenait cette disposition : « Le transfert doit être signé par celui qui cède et par celui qui accepte la cession, néanmoins \$68 la cession n'obtient son plein effet à l'égard de la Compagnie et ne confère à l'acquéreur la qualité d'actionnaire qu'autant que le comité des syndics, après en avoir délibéré, aura approuvé la cession et ordonné le renouvellement d'inscription et la délivrance de l'extrait pour titre au nouvel actionnaire. »

Le rapporteur était Mr Azévédo. Il y eut une longue discussion dans le comité : on trouva la disposition insolite ; on dit que par un refus capricieux le comité des syndics pourrait paralyser la propriété dans les mains des actionnaires et les obliger à transférer à ses membres à un prix inférieur. Nos efforts au comité pour faire passer la dispositions furent inutiles : je crois que le rapporteur y était opposé. Le comité proposa au conseil le rejet de la disposition, mais elle y fut soutenue.

Nous représentâmes qu'elle n'avait rien de contraire à la loi, qu'elle ne blessait pas l'ordre public, que le concert qu'on paraissait craindre pour forcer l'actionnaire à vendre au comité ne pouvait avoir lieu entre neuf personnes qui le composaient, qu'au contraire il était de l'intérêt de ces personnes, propriétaires du plus grand nombre d'actions, de voir le prix s'élever ; qu'il ne pouvait être dans l'intention du Conseil d'Etat de repousser une disposition par ce qu'elle n'était pas ordinaire et de jeter toutes les sociétés dans le même moule, que chacun avait sa physionomie et ses nécessités particulière, que dans l'espèce il s'agissait d'une exploitation d'usine qui avait à craindre des rivalités et ne devait pas introduire en son sein des entrepreneurs rivaux : nous citâmes l'exemple récent de Romilly et la disposition passa au conseil contre l'avis du comité. Elle est dans les statuts.

Les différentes circonstances que nous avons rapportées & \$69 d'autres encore qu'un plus long récit pourrait retracer, expliquent comment et pourquoi les sociétés redoutent l'examen du conseil d'Etat. C'est que, s'il est toujours occupé de l'intérêt des actionnaires, néanmoins il ne se prête pas toujours assez aux circonstances particulières de chaque entreprise, c'est qu'il n'a pas toujours assez d'égard aux habitudes, aux préjugés même du commerce, et voilà

pourquoi il ne serait pas désavantageux peut être que quelques commerçants fussent appelés, au moins dans ces sortes d'affaires.

Dans l'espace de temps pendant lequel j'eus l'honneur de prendre part à ses travaux, le conseil d'Etat approuva les statuts de beaucoup d'autres sociétés nouvelles et des modifications aux statuts de sociétés anciennes : il le fit toujours dans le même esprit de prudence et de réserve. Il introduisit aussi quelques dispositions nouvelles. Ce fut ainsi que, frappé, par exemple, des inconvénients de l'arbitrage forcé et surtout de la manière vicieuse dont se formaient les tribunaux arbitraux, où chaque partie choisissait un arbitre qui était plutôt son défenseur que son juge, il proscrivit ce mode et y substitua le plus souvent le choix d'accord ou la nomination par le tribunal.

On a vu que le conseil d'Etat ne voulait d'intérêts que sur les bénéfiques. Les sociétés, que cela contrariait, prirent tous les moyens pour éluder au moins cette disposition : les unes prescrivirent des inventaires tous les semestres et un paiement de 2 1/2 ou 3% à ces époques, pris sur les bénéfiques à la vérité, mais avant tout autre prélèvement ; les autres cherchèrent d'autres moyens.

Il est à remarquer que l'époque dont je parle était celle où l'on s'occupait le plus des sociétés, parce que c'était un des moyens dont on avait le plus abusé pour tromper le public. Les chambres \$70 étaient saisies d'un projet de loi présenté par le Gouvernement, et qui avait soulevé de nombreuses réclamations par ce qu'il soumettait à l'approbation du gouvernement toutes les sociétés par actions : la commission de la Chambre avait substitué un autre projet à celui du gouvernement et cela était resté là. Il n'est pas étonnant que dans ces circonstances l'autorisation des sociétés anonymes eut au conseil d'Etat une importance qu'elle n'y avait pas eue précédemment et que probablement elle n'y conservera pas toute entière. Les projets de loi sont oubliés comme tant d'autres. Le Public averti par les sinistres doit être plus prudent, les faiseurs de sociétés moins effrontés peut être, et jusqu'à ce que, chacun oubliant les leçons reçues, il soit survenu encore de graves abus, les choses resteront comme elles sont, et ces moyens d'association, dont on paraissait attendre tant de grandes choses, seront paralysés par l'abus que la fraude en a fait.

Etablissements insalubres---

Ce n'est pas seulement par l'autorisation des sociétés anonymes que les discussions des comités de l'agriculture, des travaux publics et du commerce et les décisions du conseil d'Etat ont de l'importance pour le commerce, mais par bien d'autres points encore, tels que l'autorisation des établissements insalubres, le passage des ponts, l'usage des eaux, l'établissement des conseils de prud'hommes et des tribunaux de commerce, l'établissement des courtiers, la fixation des droits de courtage, les droits de douane, &a &a.

Les demandes sont très fréquentes en autorisation des établissements insalubres et dangereux et il faut convenir que le conseil d'Etat est fort souvent embarrassé pour prononcer en conscience ; il s'agit d'intérêts particuliers, il faut avoir, des localités et de la nature des établissements dont il s'agit, une connaissance \$71 qu'il ne peut avoir par lui même ; il est donc forcé de s'en rapporter aux pièces de l'instruction et il fait tout ce qu'il peut pour qu'elles soient complètes : enquêtes, avis du Maire, du Sous-Préfet, du Préfet, des plans à l'appui pour bien établir la distance des habitations les plus voisines, tels sont, en général, les renseignements qui lui sont fournis.

Des affaires de ce genre dont le conseil eut à s'occuper pendant les dix huit mois dont je parle, celle qui l'occupait le plus longtemps ce fut l'établissement d'un abattoir pour les chevaux, dans la plaine de St Ouen, à côté d'Aubervilliers-les vertus, près Paris. Cet établissement devait être formé par Mr Cambacerès, un parent de l'Archi-Chancelier : il était destiné à remplacer le clos d'équarrissage existant à Montfaucon, mais en employant des procédés nouveaux. En faisant cuire à la vapeur la chair des animaux, Mr C. se flattait de tirer le meilleur parti possible des débris de l'animal et de le faire sans incommodité ni insalubrité pour les populations environnantes. La ville de Paris accordait une subvention de cent mille francs à un établissement qui promettait de la débarrasser d'un foyer d'infection et d'insalubrité, mais toutes les populations les plus rapprochées s'alarmaient.

C'étaient les habitans des Vertus qui prétendaient qu'on allait attirer là des légions de rats qui ravageraient leurs récoltes ; ceux de StDenis qui craignaient de voir passer dans leur voisinage les eaux ou les immondices qui proviendraient de cet abattoir ; mais l'adversaire le plus puissant c'était le grand chancelier de la Légion d'honneur qui voyait là une cause d'insalubrité pour la maison Royale des filles de la Légion établie dans l'ancienne abbaye de StDenis. Cette maison avait déjà perdu des élèves ; il craignait qu'elle n'en perdît davantage. D'un autre côté, les deux Préfets de la Seine et de Police insistaient pour qu'on \$72 autorisât un établissement qu'ils regardaient comme d'une grande utilité pour Paris.

Il y avait bien dans le conseil d'Etat même quelques intérêts particuliers. Un membre était propriétaire de terres dans la plaine des Vertus : il avait cru devoir s'abstenir ; un autre avait une maison à Stains et il aurait bien voulu qu'on ne rapprochât pas de lui le clos d'équarrissage.

Le conseil apporta dans cette affaire toute la maturité possible. Après avoir consulté à plusieurs reprises le conseil de salubrité, il modifia encore ses conclusions et exigea de nouvelles précautions. La principale fut d'obliger les entrepreneurs, non seulement à tirer des eaux du canal, outre celles qu'ils devaient élever de leurs puits, au moyen d'une machine à vapeur, mais aussi de les obliger à avoir un réservoir contenant toujours cent kilolitres d'eau et à pratiquer des chasses pour nettoyer la rigole d'assainissement qui devait recevoir les eaux de l'établissement, à les y conduire par un égout couvert dont le nettoyage serait exécuté à des époques déterminées par l'administration. Enfin, après avoir prescrit toutes les précautions qu'on crut nécessaires et peut être au delà, l'établissement d'un abattoir pour les chevaux, au lieu dit le Pilier dans la plaine StDenis, fut autorisé par ordonnance du Roi du 2 juillet 1839.

Si toutes les discussions de ce genre n'avaient pas la solennité que donna à celle ci la présence dans l'instance de la Ville et de la Légion d'Honneur, elles recevaient toujours du moins la solution qui paraissait la plus propre à concilier la salubrité et la sécurité publiques avec les intérêts de l'industrie qui, il faut en convenir, trouva, dans ces précautions de sages, mais bien gênantes entraves, et qui, au milieu des constructions qui s'élèvent autour des villes, ne saura bientôt plus où placer ses ateliers. \$73

Eaux ---

L'usage des eaux est un des objets les plus importans des délibérations du conseil d'Etat ; c'est aussi un de ceux dont on a le plus souvent à s'occuper et presque toujours dans des intérêts particuliers, soit pour permettre l'établissement d'usines, soit pour régler l'usage et la retenue des eaux, les déviations qu'on veut faire subir à leur cours dans toutes ces affaires il y a des enquêtes où sont entendues les parties intéressées, des avis d'ingénieurs pris à différens degrés, suivant l'importance de l'affaire. Ainsi, l'ingénieur ordinaire puis l'ingénieur en chef du département ; les maires, sous-Préfets et Préfets donnent des avis quelques fois contradictoires. Le conseil général des Ponts et chaussées émet un avis quand le Ministre le demande et c'est avec cet appareil qu'on arrive au Conseil d'Etat où un rapporteur est chargé de l'examen devant un comité. Le président de celui du commerce avait un soin extrême de s'assurer si la procédure était complète, si tous les intérêts avaient été entendus, tous les fonctionnaires consultés et il ne manquait pas de renvoyer à l'instruction si quelque formalité n'avait pas été accomplie.

Deux affaires relatives à ce service des eaux attirèrent surtout mon attention, l'une parce qu'elle intéressait le commerce de bois et la consommation de Paris, l'autre, d'un intérêt plus général encore par ce qu'elle soulevait des questions singulières et sur les quelles les opinions furent très partagées.

Les bois qui se brûlent à Paris viennent surtout de la Nièvre ; on les flotte sur l'Yonne en trains ; mais l'Yonne qui dans les baissières, n'a que six pouces d'eau, ne serait pas navigable si on ne lui fournissait de l'eau par des écluses pratiquées sur ses affluents.

On opère des retenues sur ces rivières ; ces retenues forcent à chômer pendant un certain temps les moulins établis sur ces \$74 rivières ; il faut indemniser les meuniers. La loi de juillet 1824, qui n'est que la répétition d'anciennes ordonnances, (l'édit du Roi, de 1672, chape 17, arte 13, dit : quand aucun moulin chômerait, sera payé 40 sols pour le meunier pendant 24 heures) a fixé le prix de ce chômage, et ce prix est acquitté par la compagnie des marchands

de bois de Paris. Des agents commissionnés par l'état et assermentés sont chargés de surveiller ce service ; ils sont payés par la compagnie : elle doit aussi entretenir les ouvrages indispensables au flottage des bois. Sans ces mesures, la navigation serait impossible et le flottage des bois n'aurait pas lieu ; mais ces avances que fait la compagnie des marchands de bois de Paris, il faut qu'elle s'en rembourse, et pour cela ses syndics étaient autorisés à fixer chaque année ce qui doit être payé par chaque train suivant sa grandeur. Les marchands de bois de Paris & ceux du dehors acquittaient le même droit et la navigation ainsi devenue possible sur l'Yonne, y profitait à toute la marine sans rétribution ; la compagnie des coches payait seule un abonnement, non pas pour avoir de l'eau, mais pour que l'eau arrivât à Auxerre à une certaine heure qui concordait avec le départ des coches : ces éclusées on lieu trois fois la semaine.

Comme il y a des gens, et beaucoup, qui aiment à jouir sans payer, des marchands cherchaient à se dispenser de payer la taxe fixée par la compagnie. Cependant, quand une ordonnance royale était intervenue, les syndics poursuivaient, et cette ordonnance intervenait chaque année ; mais en 1838, le Comité du commerce étant nouvellement établi, apparemment on y regarda de plus près : des scrupules s'élevèrent dans l'esprit du rapporteur (Mr Zédé) : il crut voir dans l'association des marchands de bois une association illégale ressemblant aux anciennes corporations, dans la taxe, une concussion, dans \$75 l'emploi qui en était fait, des abus. Le compte rendu l'année précédente comprenait douze mille Francs payés à un des membres de la compagnie : c'était le remboursement d'avances qu'il avait faites pour payer des constructions aux quelles la taxe n'avait pu suffire l'année précédente ; le rapporteur était frappé de ce paiement dont il ne voyait pas la cause ; il ne proposait donc pas l'ordonnance d'autorisation ; les syndics allaient se trouver sans pouvoirs, et si la taxe n'était pas acquittée, les frais d'écluse ne seraient pas payés ; l'approvisionnement ne manquerait-il pas ? Ces retards préoccupaient vivement le commerce de bois. Ce fut une raison de se souvenir que le Tribunal de commerce de Paris avait un de ses anciens membres au conseil d'Etat. Je fus chargé d'éclairer ce conseil sur les faits antérieurs. Je trouvai tous les renseignements nécessaires dans un ouvrage de Mr Dupin aîné qui a été longtemps le conseil de la Compagnie des marchands de bois, qui est un enfant de la Nièvre et a réuni en un recueil fort intéressant toute la législation relative à ce commerce.

Le rapporteur était un homme trop éclairé pour résister longtemps à de bonnes raisons et celles que la Compagnie donnait étaient assez fortes pour vaincre la résistance ; néanmoins on reconnut qu'il y avait dans l'autorisation par ordonnance d'une taxe quelconque, quelque chose d'irrégulier ; on convint d'autoriser pour cette année, mais de proposer aux Chambres dans le prochain budget de comprendre cette taxe au nombre de celles qu'autorise ordinairement le dernier article du budget.

Et je crois que cela a eu lieu pour le budget de 1840.

La seconde discussion sur l'usage des eaux, que j'ai indiquée ci dessus est une des preuves les plus frappantes que j'aie rencontrées de la difficulté de terminer certaines questions, et de la diversité des opinions sur des points où il semblerait \$76 qu'on dut aisément se mettre d'accord.

Il s'agissait d'un projet d'ordonnance Royale qui aurait concédé une prise d'eau sur le Tarn et mis en adjudication sur un minimum déterminé et cacheté, une prise d'eau sur le canal de la Somme. A cette occasion était soulevée cette question :

L'administration a-t-elle le droit d'accorder à titre onéreux des permissions de prendre ou détourner les eaux des rivières canalisées ou canaux dont les travaux ont été faits aux frais de l'Etat ?

La discussion eut lieu d'abord au comité du Commerce et des travaux publics, en présence de Mr Legrand, directeur des Ponts et chaussées. Le rapporteur était Mr de Gasparin, maître des requêtes du service extraordinaire. Il commença par un exposé des précédents sur cette question. C'était : 1° que l'administration accorde ces permissions à titre gratuit sur les rivières navigables. 2° qu'elle a déjà soumis la question actuelle à la section de l'intérieur ; que celle ci a été d'avis que les canaux faisaient partie du domaine de l'Etat qui ne pouvait être aliéné ni loué pour plus de neuf années qu'en vertu d'une loi. En conséquence elle a conclu que

l'administration n'avait pas le pouvoir qu'elle entendait exercer. Sur cet avis, le directeur des Ponts et Chaussées s'est arrêté, un projet de loi a été préparé, proposé à la Chambre et..... rejeté.

On ne peut rien conclure de la discussion, les uns ayant soutenu que la loi était inutile parce que l'administration avait le droit de faire, les autres que la loi serait dangereuse en donnant le droit d'aliéner le domaine.

Le rapporteur soutenait que dans l'état de la législation l'administration n'avait pas le droit : c'était l'avis de la §77 section de l'intérieur, à la quelle Mr de Gasparin avait précédemment appartenu.

Le Directeur des Ponts et Chaussées faisait observer : 1° que la force motrice résultait d'un état de choses créé par l'Etat, à ses frais ; qu'il était juste que l'Etat en tirât une indemnité. 2° qu'on ne proposait de faire ni une concession qui aliénerait la propriété, ni un bail qui, devant avoir un terme fixé, serait aussi une aliénation temporaire et ne pourrait être résilié qu'en obligeant l'Etat à une indemnité ; qu'on proposait seulement une permission, toujours révocable et qui énoncerait que l'impétrant ne pourrait jamais s'opposer à ce que la force motrice fut diminuée, ni même à ce qu'elle fut anéantie, sauf à voir la rétribution par lui payée diminuée dans le premier cas, annulée, dans le second.

Le Directeur général faisait remarquer que sur 900 lieues de canaux, 600 lieues avaient été créées sous l'empire de la loi spéciale de 1821 qui, en autorisant des emprunts pour la création des canaux, a mis au nombre des recettes le produit des usines établies ou à établir, et a indiqué l'emploi de ces produits.

D'un autre coté, on a répondu que la permission à titre onéreux était une véritable concession ; on a dit que la distinction était une subtilité pour éluder la Loi, que la rétribution était un impôt qui ne pouvait être établi que par une Loi. On a répété les argumens produits par le comité de l'intérieur sur l'inaliénabilité du Domaine de l'Etat ; on n'a rien vu dans l'état actuel de la législation qui permet cette cession, à titre onéreux ; on a soutenu que malgré toute réserve et toute stipulation, l'Etat serait, par équité, forcé de donner des indemnités.

On a exprimé l'idée que l'industrie ne voudrait pas élever des établissemens très coûteux au risque d'en être expulsé sans §78 indemnité et à cela il a été répondu que l'industrie était et serait bien avertie et que cependant elle sollicitait avec instance ces permissions à titre onéreux, par ce qu'elle pensait bien qu'un long temps s'écoulerait avant que les besoins de la navigation vinsent réclamer les eaux ainsi détournées. On a cité le Tarn qui roule 24 mètres cubes d'eau par seconde et auquel il est question d'en emprunter deux mètres.

Après cette discussion le président consulte le comité sur cette question : est il besoin d'un loi pour que l'administration puisse accorder des permissions, à titre onéreux, d'employer les eaux du canal ? sept membres ont voté pour l'affirmative, quatre pour la négative : j'étais de ces derniers.

Je m'étais bien gardé de dire un mot dans cette discussion. J'avais seulement écouté bien attentivement et il me sembla que quand l'industrie réclamait une force existante dont elle offrait le prix, quand cette force avait été créée par l'Etat à qui on ne contestait pas le droit de la donner à titre gratuit, il y avait quelque'inconséquence à lui interdire d'en recevoir le prix. Au reste cette opinion était celle du Directeur des Ponts & Chaussées et de son conseil. elle était partagée par quatre autres membres du Comité ; je ne me la reprochai donc pas, quoi qu'en recevant ce vote silencieux, on laissât voir quelque'étonnement.

L'affaire fut donc portée au conseil avec l'avis du comité, et là s'engagea une nouvelle discussion : les membres de la majorité et son rapporteur soutinrent cet avis par toutes les raisons que nous venons d'indiquer. Le directeur des Ponts & Chaussées reproduisit les siennes : on insista surtout sur ce point que la recette n'était pas prévue au budget et qu'elle ne pouvait être perçue sans concussion.

Les membres de l'ancienne section de l'intérieur retrouvèrent §79 toutes les raisons qu'ils avaient déjà opposées à la direction des Ponts et chaussées.

Mr Fumeron d'Ardeuil fut d'avis qu'il fallait rester dans le statu quo. Vous pouvez donner des permissions, dit il ; pourquoi consultez vous le conseil ? mais en donnant la permission, vous voulez imposer des charges ! imposer des charges, c'est créer des droits ; vous n'avez pas

pu faire détruire ce qui existe : comment le pourrez vous, quand vous aurez reçu une rétribution ? si la permission est révocable, ce n'est rien, et quel industriel sage ferait, sur un pareil titre, des constructions considérables et coûteuses ? pour l'Etat, ces rétributions seront d'un mince intérêt et les difficultés qu'elles feront naître seront d'un grand embarras.

Mr Dumont reconnaît l'utilité des permissions, la justice d'une redevance à l'Etat qui a créé la force motrice, son utilité pour mettre l'administration à l'abri des reproches de faveur ou de partialité ; il reconnaît que depuis les développemens de l'industrie, il y a en ce genre, beaucoup de demandes ; il voudrait donc des permissions à titre onéreux, mais il ne les croit pas autorisées par la législation existante. MM Béranger et de Fréville partagent cet avis. Mr le Baron Janet, l'un des membres du conseil qui parlent le moins & le mieux, fait remarquer que Louis XIV avec toute sa puissance n'a pu se débarrasser des concessions faites par ses prédécesseurs, que tous les arrêts qu'on a cités dans le cours de la discussion prouvent qu'on a toujours été occupé à sortir des embarras qu'elles apportaient à la navigation ; d'où il conclut à la nécessité de s'adresser aux chambres.

Le conseil consulté décide que pour accorder des permissions avec réserve sans redevance, il n'est pas besoin d'autorisation législative, puis il décide que pour accorder ces permissions à \$80 charge de redevance, il faut une autorisation législative.

Mais une autre question est soulevée ; la décision qu'on vient de prendre s'appliquera-t-elle aux canaux créés par les lois de 1821 et 1822 qui ont mis au nombre des recettes le produit des usines établies ou à établir. Le conseil, fatigué, renvoie au comité des travaux publics et deux jours après il décide à la majorité d'une seule voix, que les canaux créés en 1821 sont compris dans la prohibition et que, pour ceux là, le Ministre ne peut même accorder de permission à titre gratuit.

Cette discussion, où l'on fit plus d'une distinction subtile, montre l'attention scrupuleuse du conseil d'Etat à maintenir l'administration dans les termes textuels de la loi, et cependant on ne peut s'empêcher de regretter que ces scrupules laissent perdre des forces qui, utilement employées auraient créé des richesses pour le commerce et pour l'Etat.

Le comité et le conseil eurent à s'occuper d'un projet d'ordonnance qui établissait un droit de douane sur la pêche du hareng. Cela semblait contraire à l'intérêt de la pêche Française, et cependant le rapporteur, Mr Zédé, établit que ce droit lui serait favorable, parce qu'on introduisait une grande quantité de poisson de pêche étrangère sur des bateaux français, ce qui faisait un véritable tort aux véritables pêcheurs français.

Le même rapporteur fit fixer les droits de courtage des courtiers maritimes au Havre et dans d'autres places. Mais une question bien plus importante et la solution qu'elle reçut a été déjà invoquée depuis comme un précédent de grand poids.

Courtiers de Marseille---

Il existait à Marseille 70 courtiers : leur nombre était insuffisant : dès 1836 la chambre de Commerce demanda qu'il fut porté à 100. Le ministre d'alors (Mr Passy) trouva \$81 ce nombre, 100, encore insuffisant : ce n'était qu'un palliatif. En effet, outre les 70 courtiers en titre qui tous avaient des associés, deux ou trois cent personnes faisaient le marronnage. La création de trente courtiers fut donc écartée.

En 1837, la Chambre de Commerce alla plus loin ; puisqu'on ne voulait pas lui donner trente courtiers de plus, elle demanda qu'on les supprimât tous, que le courtage fut libre. Elle proposait un mode, je ne sais lequel, de rembourser les courtiers actuels sans que l'Etat ouvrit ses caisses ; la demande ne fut point accueillie : elle n'aurait pu l'être que par une loi.

Aussi en 1838, pétition dans le même sens par un grand nombre de négocians de Marseille à la Chambre des Députés. Il y avait des droits acquis ; ordre du jour.

En 1839, au mois de juillet, nouvelle demande de la Chambre de commerce ; ce n'est plus à cent qu'elle propose de s'arrêter. Elle demande quatre-vingts nouveaux courtiers, ce qui portera le nombre total à cent cinquante.

Le ministre a fait examiner cette demande par une commission. Cette commission a reconnu que ce nombre de 150 ne sera pas excessif.

Mais y aura-t-il lieu d'indemniser les courtiers titulaires ? comment seront choisis les nouveaux ?

La commission propose de créer quatre-vingts offices qui seront la propriété des anciens courtiers et dix qui seront à la nomination du gouvernement, pour consacrer son droit. Voilà la proposition du Ministre ; ce n'est pas au comité du Commerce, je crois, qu'elle est renvoyée.

La discussion s'engage et j'ai le regret de ne pouvoir en retrouver tous les détails ; mais un premier point est décidé et il l'est conformément à la décision de la Chambre des Députés en 1838 « Le privilège des courtiers doit être maintenu. »

§82 Les nouveaux nommés pourront présenter leurs successeurs.

Mais devront ils des indemnités aux courtiers existans aujourd'hui ? Ici les opinions se divisent : pourquoi des indemnités ? disent les uns : le gouvernement a donné ces charges, il ne les a pas vendues : il les a créées en nombre qui était suffisant alors ; il n'a pas renoncé à augmenter le nombre s'il devenait insuffisant : soixante dix courtiers ont été nommés pour une certaine masse d'affaires ; si cette masse a doublé, en doublant le nombre des courtiers, il y en aura encore pour chacun ce qu'il y en avait d'abord : c'est pour le commerce que les courtiers ont été créés d'abord ; c'est pour lui qu'il en faut de nouveaux. Le gouvernement doit faire encore ce qu'il a fait : il ne saurait renoncer encore à un droit qu'il n'a pas aliéné.

De l'autre côté, dans l'intérêt des courtiers actuels on invoquait ce qu'on appelait des droits acquis : ce ne sont plus les premiers titulaires qui possèdent, disait on : les offices ont changé de mains plusieurs fois, le prix s'élevant toujours. Les possesseurs actuels ont acquis un office donnant droit à la 70e partie du courtage de la place : ils l'ont payé en conséquence. En créant 70 offices nouveaux vous leur enlevez en réalité la moitié de ce qu'ils ont acheté sur la foi publique avec l'autorisation de la loi, qui avait autorisé le courtier à présenter son successeur, en mettant les conditions ou le prix qu'il voudrait à cette présentation : ce serait là une injustice, une spoliation. On connaît tous ces argumens ; ils se sont reproduits six mois plus tard dans une discussion relative aux offices de judicature. Une seule chose m'étonna, car dans ce temps, je m'étonnais encore, ce fut de voir des hommes qui avaient quelques années avant, plaidé contre tous les privilèges, §83 parler, voter en faveur de celui là.

La question posée fut donc celle ci : les nouveaux nommés devront ils des indemnités aux anciens ? sur ce principe les voix se partagèrent également, mais on proposait un moyen de conciliation dans l'espèce ; d'accorder aux courtiers existans le droit de présenter chacun un titulaire des nouveaux offices. Ce qui en réalité était leur donner ces offices à vendre à leur profit, et cette proposition fut adoptée ; mais le ministre proposait de réserver la nomination de Dix places au Gouvernement ; on ne jugea pas cette réserve nécessaire ou convenable ; cela aurait diminué le profit des courtiers, on y renonça. Cette décision a été souvent invoquée depuis : elle établit un précédent sur lequel les avis sont bien partagés.

Ce ne fut pas sans peine qu'elle fut rendue : il y avait ici des Marseillais qui s'y opposaient fortement ; il y en avait d'autres qui la soutenaient ardemment et l'on a dit qu'il y avait là des intérêts politiques ou d'élections : je l'ai toujours ignoré et probablement le conseil d'Etat l'a ignoré comme moi et a bien pu servir sans s'en douter, des intérêts qu'il ne connaissait pas.

Parmi les établissemens dont la création ne peut avoir lieu que par des réglemens d'administration publique, il faut compter les conseils de Prud'hommes et les Tribunaux de commerce. Le conseil d'Etat, sur le rapport de Mr Paravey au nom du comité du commerce donna un avis favorable à la création d'un conseil de prud'hommes à Privas ; et, sur le rapport de Mr Vivien, au nom du comité de législation, un avis favorable à la création d'un tribunal de commerce à Bédarieux. Je ne vis rien là de remarquable que la différence des comités aux quels chaque demande avait été renvoyée ce que je m'expliquai en me §84 rappelant que les conseils de prud'hommes étaient dans les attributions du Ministre du Commerce, c'est un annexe des manufactures, et les Tribunaux de commerce dans les attributions du Ministre de la Justice.

Le conseil, sur le rapport du comité des Finances, adopta aussi un règlement pour la manière de compter le coulage des vins dans la perception des droits.

Mines---

De tous les objets dont avait à s'occuper le conseil d'Etat et le comité dont je faisais partie, il n'y en avait pas auquel j'eusse été jusqu'ici plus étranger que les mines et les minières. Jamais, soit au Tribunal de commerce, soit au conseil général, soit dans mes intérêts personnels ou mes relations particulières, je n'avais eu l'occasion de m'en occuper. On conçoit que ce que j'avais de mieux à faire, c'était d'écouter et de tâcher d'apprendre. Au reste, cette matière n'est pas connue de beaucoup de personnes et si, dans le conseil je pouvais y être le plus étranger de tous, je n'y étais pas seul étranger. De tout ce que j'ai entendu, voici ce que j'ai retenu.

L'exploitation des mines étant du plus grand intérêt pour l'Etat, les Rois, par d'anciennes ordonnances, en consacrant les droits des propriétaires du sol, s'étaient réservé le droit d'accorder l'exploitation des mines à qui bon leur semblait. Les seigneurs exerçaient aussi des droits sur cette propriété. La loi qui abolit la féodalité leur enleva ces droits, et pendant la révolution chacun put exploiter, à ce qu'il paraît, à peu près sans règle. La loi de juillet 1791 avait posé ce principe que les mines et minières étaient des propriétés privées et que cependant elles ne pouvaient être exploitées que du consentement de l'Etat et sous sa surveillance. Les lois et arrêtés postérieurs avaient tenté d'établir le mode de cette surveillance, mais les abus subsistants, une loi du 21 avril 1810 préparée avec soin, dit on, et à laquelle on adresse pourtant beaucoup de reproches, régla la matière : elle la régit seule aujourd'hui.

Elle distingue deux propriétés séparées, le fonds et le tréfonds. Le fonds, c'est la terre cultivable, le tréfonds ce qui est au dessous ; et quand ce tréfonds contient des mines on ne reconnaît pas qu'il appartienne au possesseur de la surface ; c'est l'Etat qui accorde le droit d'exploiter la mine : c'est ce droit qu'on appelle concession : il constitue une propriété distincte du fonds, qui n'est pas affectée par les hypothèques dont celui ci est frappé, mais qui peut être frappée d'hypothèques particulières. Cette propriété, l'Etat la donne et ne la vend pas, seulement, il la grève ordinairement d'une redevance qui tient lieu de l'impôt direct, qui se perçoit comme cet impôt et les exploitans sont tenus d'indemniser le propriétaire de la surface des dégradations que leur exploitation lui fait subir, et même, dans certains cas, et quand ces dégradations sont trop considérables, d'acquérir la surface à des prix réglés par experts.

Ces concessions, que l'Etat donne, on peut les céder ; c'est une propriété transmissible, souvent d'une grande valeur, première observation de ceux qui critiquent la loi. Il est facile de deviner par ce seul exposé, qu'une concession de mine est toujours demandée avec ardeur et que cela fait l'objet de vives et puissantes sollicitations.

Il est pourtant quelqu'un qui y a un droit au moins moral, c'est l'inventeur, celui qui a découvert la mine. S'il n'obtient pas la concession, il lui est dû une indemnité, mais assez ordinairement il sollicite la concession et quand il présente des moyens suffisants d'exploitation, il l'obtient, (s'il est d'ailleurs un peu protégé.) Or les moyens d'exploitation sont de deux genres, l'argent et les connaissances scientifiques.

Il n'est pas rare de voir plusieurs personnes prétendre à l'invention ou à la découverte de la mine, et quelques fois, à ce qu'il paraît, il est assez difficile de distinguer celui qui a véritablement découvert. Après la découverte, une condition que le Gouvernement prend en considération, c'est la propriété de la surface ou d'une grande partie ; la contenance est fixée en hectares, et dans les limites assignées, personne ne peut plus exploiter, même celui qui trouverait du minerai dans la terre dont il est propriétaire.

Plusieurs demandes de concessions furent faites pendant que j'étais au conseil d'Etat et il donna des avis favorables à un assez grand nombre, entre autres à celle d'une mine de manganèse, dite de la Pousanque au territoire de communes de Villardebelle et de Missègue, département de l'Aude. Conçédée à Mr le Maréchal Claudel. une autre, de plomb argent & autres métaux, dite de Chazelle, communes de StJust, Lubelsac & Mercour, département de la haute Loire.

Deux affaires de ce genre donnèrent lieu à d'intéressantes discussions. La première était relative à une mine de lignite, dite de Saou, département de la Drôme.

La demande en concession était faite depuis longtemps par un général propriétaire d'une assez grande quantité de terrain : L'enquête qui doit précéder la concession avait eu lieu ; toute la procédure préliminaire était terminée ; rien ne semblait devoir arrêter la concession ; mais pendant cette instruction, le général, qui servait à Alger, se trouva compromis dans une affaire criminelle : il s'agissait, je crois, de concussion ; il est traduit devant un conseil de guerre et condamné à une peine que je §87 ne me rappelle pas. Doit on faire la concession d'une mine, qui est une faveur, à un homme dans cette position ? C'était une question de morale plutôt que de mine. On pense bien que les sollicitations ne manquèrent pas. Le général, qui, probablement, s'était douté de la difficulté qu'on lui ferait, avait cédé la propriété du terrain à son fils le vicomte de B..... et lui avait transporté tous les droits résultant pour lui de sa demande. C'était alors le fils qui demandait. La concession lui fut accordée.

La seconde affaire était plus importante : elle avait partagé le conseil des mines ; elle partagea le conseil d'Etat et le comité des travaux publics. C'est encore un de ces exemples de la difficulté qu'il y a de fixer la jurisprudence sur certains points.

Des demandes étaient formées en concession des mines d'asphalte, de bitume ou schiste bitumineux sises à Barthènes & Gaujac, département des Landes.

L'un des demandeurs se prétendait l'inventeur : il était décédé depuis sa demande ; elle était reprise par ses héritiers. Les autres demandeurs en concession firent valoir d'autres droits ; mais une question préjudicielle était élevée : c'était celle de savoir s'il y avait matière à concession.

Il faut remarquer l'état où se trouvaient les matières minérales à exploiter : on prétendait que ce n'est pas une mine, mais seulement une minière. L'affaire était venue une première fois au comité : elle avait été renvoyée à l'instruction pour fixer l'étendue qu'il conviendrait de donner aux concessions.

Ce fut postérieurement que s'éleva la question préjudicielle.

L'article 21 de la loi du 21 avril 1810, dit : « Sont considérées comme mines, celles qui sont reconnues contenir en filons, en couches, en amas, de l'or, de l'argent, du bitume. » Or, cette loi dit que les mines seront concédées par l'état, qu'elles §88 formeront une propriété à part, à la charge d'indemniser les propriétaires du sol des dérangemens que l'exploitation leur causerait et d'une redevance fixée à neuf centimes par hectare. Donc, il y a lieu à concession. C'était l'avis émis par le conseil des mines ; il était soutenu au comité par Mr Deschep, chef de division au ministère, nouvellement nommé maître des requêtes, homme fort versé dans ces matières.

Cet avis était partagé par le secrétaire du Ministère ; l'un et l'autre convenaient que la loi était à refaire ; mais en attendant, il fallait, disaient-ils, l'exécuter : on savait que dans le conseil des mines, il y avait eu une forte opposition et on attendait l'avis de Mr C. inspecteur général des mines et membre du comité. Il avait fait partie de la minorité du conseil des mines.

Il établit d'abord que c'était l'esprit de la loi et non le texte qu'il fallait chercher, que l'esprit avait été de soumettre à la concession les exploitations proprement dites, comme celles qui exigent des travaux souterrains et par conséquent des dépenses de connaissances et d'argent, mais on ce qui peut se passer de cet appareil, les minières : il a prouvé d'après les procès verbaux, qu'à Barthènes, le bitume était à l'état de Minière, mêlé avec le sable, qu'il se trouvait de dix à trente pieds au dessous de la superficie, qu'il n'y avait là besoin, ni de galeries ni de travaux d'art, ni de machines, de rien enfin qui exigeât ces conditions de science et de richesse que tout le monde ne peut réunir et qui ont fait que l'Etat s'est réservé le droit de faire des concessions afin que la richesse minérale ne fut pas perdue pour la société.

Mr C. a pensé qu'il fallait appliquer à ces schistes - bitumineux la législation des minières ; il a prouvé après §89 Mr Baude, que dans ce lieu l'exploitation de la mine, détruisant le sol cultivable, que la propriété minérale absorberait la propriété agricole.

Mr Baude a partagé cet avis : Mr de Fréville a traité la question avec lucidité, en homme qui l'a étudiée et qui la connaît. C'était un des meilleurs improvisateurs que j'aie entendus : il a établi, comme Mr Cordier, qu'il fallait s'attacher à l'esprit, non au texte de la Loi : il a cité la cour de Cassation, puis il a prétendu que dans l'espèce le texte de la loi n'était pas

embarrassant ; car si on y trouve le mot bitume, on n'y trouve pas les mots : sables bitumineux. Il a fait remarquer que la loi n'oblige pas à faire de concessions, que c'est seulement une faculté qu'elle accorde.

Il a dit que la loi n'avait pas aboli la propriété du sol, mais avait créé une autre propriété souterraine, que l'une et l'autre peuvent être frappées d'hypothèques différentes, s'exerçant sur des objets distincts et il s'est demandé ce que deviendrait l'hypothèque sur le sol, si son concessionnaire pouvait le bouleverser, même sans trouver de minéral.

Cinq voix, sur sept, dans le comité ont été d'avis que le schiste bitumineux de Basthere n'était pas concessible, mais tout n'était pas terminé : il fallait rédiger l'avis du comité et sur cette rédaction la discussion a recommencé. Il est à remarquer que dans cet intervalle le rapporteur avait changé (par suite d'absence) et que le nouveau rapporteur, tout en lisant un avis dans le sens adopté, l'avait combattu.

Toutes les raisons déjà données ont été reproduites : on y a ajouté, en faveur de la concession, des précédens contraires à l'avis du comité, entr'autres l'exploitation des schistes bitumineux de Meynat ; néanmoins le comité a persisté dans son avis, et c'est à cette occasion, que j'entendis notre président, Mr de Fréville prononcer \$90 cette phrase bien remarquable dans sa bouche : « s'il fallait toujours trouver un texte dans la loi, on irait souvent contre l'esprit et l'intention de la loi. »

L'avis du comité fut donc porté au conseil d'Etat et je ne puis rendre compte de la discussion, car je n'y étais plus ; mais il n'y réussit pas et l'avis du Conseil des mines l'emporta ; ce qui m'étonna peu, car il est à remarquer que l'administration cherche autant que possible à étendre ses attributions ; et le conseil d'Etat est bien peu distinct de l'administration, souvent trop peu.

Pendant la matière parut assez grave et les objections assez puissantes pour donner lieu à l'une des ordonnances les plus longuement motivées que renferme le bulletin des lois. On l'y trouvera sous la date du 10 octobre 1839, n°697, 2° semestre 1839, tome 19, page 619.

Il fut fait, par deux ordonnances du même jour, deux concessions séparées, l'une aux héritiers de Lassère de 68 hectares, l'autre aux Srs StMérai et Thoré de 82 hectares.

Le dernier considérant de l'ordonnance est ainsi conçu : « Considérant que le Gouvernement doit exécuter la loi, et ne peut, par quelque considération que ce soit, la restreindre ni l'étendre... »

Ponts---

Les routes royales et départementales et leurs alignemens dans les communes, les ponts à établir, les canaux, ces divers objets sont dans les attributions du conseil d'Etat et touchent à des intérêts locaux qui sont consultés et entendus avant de prononcer ; le comité mettait le plus grand soin à recueillir les informations les plus scrupuleuses, et quelques fois aussi, à l'occasion de ces intérêts locaux s'élevaient des questions générales \$91 et inattendues. Ainsi, à l'époque dont nous parlons, il était souvent question de remplacer les bacs par des ponts suspendus, ou même de construire de ces ponts dans d'autres lieux. Souvent les communes voisines contribuaient et quelques fois l'Etat accordait une subvention, et enfin on traitait avec des entrepreneurs qui devaient construire, recevoir un péage et remettre le pont au bout d'un temps plus ou moins long. L'autorisation pour ces constructions, le tarif du péage, les exemptions à porter aux cahiers des charges étaient réglés par le conseil sur la proposition des Préfets et l'avis des ingénieurs et des maires.

Les exemptions variaient alors suivant les localités. Ainsi, partout étaient exempts de péage, le Préfet, le Sous-Préfet, la gendarmerie, les détachemens de troupes, les militaires voyageant en service ; mais ici on ajoutait le maire ou le Juge de Paix, là le curé portant les sacremens quand la paroisse était séparée par le cours d'eau, les enfans allant à l'école ou au catéchisme. Le droit de péage était diminué pour les troupeaux allant au pâturage ou en revenant et quelques fois pour les voitures rentrant les récoltes. On faisait le plus souvent en sorte que tous ces droits ne fussent pas plus élevés que ceux pour le passage en bacs ou en bateaux qu'ils remplaçaient : les habitans devaient y trouver célérité et sécurité : aussi applaudissaient ils à ces constructions ; mais j'avoue qu'elles m'ont toujours inspiré deux

sortes de crainte : la première que ces constructions de ponts suspendus n'aient pas la solidité et la durée que demandent des établissemens publics ; ce système, avec ses diverses variétés n'est pas encore assez éprouvé pour que ces craintes soient calmées : l'autre, que les populations qui ont senti le \$92 bienfait quand la gêne était encore voisine, ne le méconnaissent bientôt et ne paient pas sans difficultés, ou du moins sans murmures, des taxes qui se renouvellent chaque jour ; et à cet égard on pourrait déjà citer des exemples, ne fut ce que ce qui se passe à Paris et les réclamations des habitans de certains quartiers pour faire racheter par l'administration municipale des ponts dont ils ont avec instance demandé la construction à la condition d'un péage.

Une discussion qui n'est pas sans intérêt s'éleva au sujet d'un projet d'ordonnance tendant à autoriser la construction d'un pont suspendu à Basson, dépt de l'Yonne en remplacement du bac qui y existait sur cette rivière et qui était, comme tous les bacs, affermé au profit de l'Etat.

Ce pont devait faire suite à un chemin vicinal : les communes intéressées ne faisaient aucun sacrifice ; l'état fournissait une subvention de 20,000 francs. Le cahier des charges disait qu'à la fin de la jouissance, le pont serait remis à l'Etat. Cette clause était fondée sur ce que les fleuves et rivières navigables appartiennent à l'Etat ; mais, disait le rapporteur, Mr Belon, les rivières n'appartiennent à l'Etat que pour les conserver à la navigation ; quand on lui demande une autorisation de construire un pont, il ne fait pas de concession ; il autorise seulement comme chargé de la police, mais sans prendre aucun engagement. Quand le pont continue une route royale, deux choses se trouvent réunies dans la même main, la route et le pont qui en devient partie : si c'est une route départementale, l'Etat ne peut devenir propriétaire du pont, puisqu'il ne l'est pas de la route. A qui donc, dans l'espèce, le pont devra-t-il être remis, à l'Etat ou aux communes ?

Aux communes, répondait on ; présent funeste pour elles, car \$93 il faudra l'entretenir, le reconstruire peut être. Elles ne sauraient être forcées à entretenir ou à reconstruire un pont qu'elles n'ont pas construit, ce serait les grever ; avec un péage à leur profit, ce serait aliéner le domaine de l'Etat.

Le directeur des ponts et chaussées repoussait ce part : ce n'est pas non plus l'Etat qui construit ; il ne peut pas non plus être forcé à reconstruire. Voyez ce qui arrive au pont de Ris. Il a été construit à la charge de le remettre au gouvernement, il a été remis : il n'y a pas de fonds ; on va le barrer.

Un avis était proposé, tendant à exprimer qu'à l'expiration de la jouissance du constructeur, une ordonnance Royale, après avoir entendu le département de l'Yonne et les communes intéressées, fixerait la proportion dans laquelle chacun devrait contribuer à l'entretien. C'était du moins indiquer le moyen d'arriver à une solution : cependant cet avis, soutenu par dix voix, fut repoussé par treize. On décida seulement que le pont serait réuni à la voie de communication dont il ferait partie, ce qui, au fait, ne décide rien, puisqu'on ne sait pas quelle sera alors cette voie.

Une autre question fut aussi soulevée à cette occasion : celle de savoir si, dans le cas où ce pont viendrait à gêner la navigation, l'Etat pourrait le faire détruire sans indemnité. L'affirmative semblerait résulter de son droit de souveraineté, de la propriété de la rivière, de la nécessité de la navigation. On invoquerait, dans le sens contraire, l'équité, l'autorisation donnée, la dépens faite, &a. Il n'y avait pas nécessité actuelle de résoudre cette question. Elle ne fut pas résolue ; elle pourra se présenter, soit sur ce point, soit sur un autre ; on la résoudra alors, et sûrement les circonstances particulières à l'espèce, influenceront beaucoup sur cette décision.

Beaucoup d'intéressantes discussions étaient soulevées par des rapports faits au nom du comité de l'intérieur. De ce nombre \$94 furent trois avis de ce comité rapportés par Mr Vuillefroy, jeune maître des requêtes que j'avais vu quelques années avant auditeur au conseil tenir la plume de secrétaire dans la première commission des faillites chez le garde des sceaux. Je regrette bien de ne pouvoir rapporter ces avis, qui je crois, furent approuvés et qui étaient relatifs : le premier aux droits de l'administration, en matière de voirie urbaine et d'élargissement des rues, le second à la réparation des constructions en retraite sur l'alignement légalement arrêté pour une voie publique, le troisième sur la question de savoir si

l'indemnité de logement due aux curés ou desservans est à la charge des communes ou fabriques ; et il me semble fâcheux qu'il n'y ait pas un recueil où l'on puisse retrouver ces avis si intéressans.

Une question tout à fait neuve pour moi fut celle soumise au conseil pour savoir si les quittances des taxes assises sur l'affouage provenant des bois communaux sont exemptes du droit de timbre, lorsqu'elles excèdent la somme de dix francs ; si le montant des taxes peut dépasser celui des frais inhérens aux bois qui fournissent l'affouage.

Affouage---

L'affouage, c'est le bois que les communes propriétaires de forêts distribuent en nature aux habitans pour servir, soit au chauffage, soit à des constructions utiles à la commune : voilà ce que je ne savais que bien confusément. Il fallait l'apprendre.

Les bois ou forêts qui fournissent l'affouage nécessitent des frais de garde, de martelage, d'évaluation ; ces frais figurent aux budgets des communes en dépense, et pour les couvrir, les communes répartissent une taxe sur les habitans, taxe qui se paie en recevant le bois d'affouage et de la quelle il \$95 y a une quittance. Enfin, quelques communes, sans revenus suffisans, augmentent la taxe d'affouage pour subvenir aux dépenses municipales, et de là les deux questions soumises au conseil. Il décida que les quittances étaient exemptes du droit de timbre, que la taxe pouvait dépasser les frais. Je ne puis retracer ici les divers détails de la discussion, mais je retrouve cette circonstance que je remarquai : que la minorité du conseil opposée à cet avis se composait de cinq membres du comité des finances. Nouvel exemple de l'influence des positions et des fonctions sur les opinions.

Une question presque analogue fut soumise aussi par le comité de l'intérieur : celle de savoir si les impositions extraordinaires pour dépenses d'utilité communale, quelque en soit l'objet, peuvent être réparties au principal des quatre contributions directes. Le comité était d'avis de la négative, mais le conseil décida que cela n'était pas défendu.

Appel comme d'abus---

La séance la plus nombreuse à laquelle j'assistai fut, je crois, celle du 24 Décembre 1838, où devait être fait le rapport sur la demande de Mr le Garde des sceaux tendant à faire déclarer qu'il y avait abus dans les actes de l'évêque de Clermont relatifs aux obsèques de Mr de Montlozier. C'était presque une affaire politique.

Mr le comte de Montlozier, ancien député à l'assemblée constituante, puis émigré, puis rentré en France, royaliste très prononcé et homme très religieux, dit on, avait, pendant la restauration, publié plusieurs ouvrages dans lesquels il s'était montré fort opposé aux prétentions du clergé et surtout des Jésuites : un, entre autres, intitulé : « du parti-prêtre ». Ces ouvrages, à leur apparition avaient été lus avec avidité. Depuis 1830 le comte de Montlozier avait été élevé à la dignité de \$96 Pair de France. Il mourut à Clermont en Auvergne, province où il était propriétaire et dont il avait été député. Pendant sa dernière maladie il se confessa, mais l'Evêque voulut obtenir de lui la rétractation des sentiments exprimés dans ses écrits sur le Clergé. Il s'y refusa, et après sa mort, l'Evêque fit défense au curé de recevoir son corps dans l'église et de l'inhumer en terre sainte.

Grande agitation, grande indignation contre le clergé en général et contre l'Evêque de Clermont en particulier ; mais quel remède ? et, si l'évêque est fautif, quel moyen de le réprimer ? Un appel comme d'abus. C'est là ce que d'office le garde des sceaux vient demander au conseil d'Etat. Le rapport doit être fait au nom du comité de législation et par son président, Mr de Gerando. La séance est présidée par le garde des sceaux lui même (Mr Barthe). Cela est solennel ! aussi tous les conseillers d'Etat sont à leur poste, même le service extraordinaire. Voilà des messieurs que je n'avais pas encore vus : et les maîtres des requêtes ! et les auditeurs ! la salle est trop étroite ! Le rapport est écouté en silence : je ne le retracerai pas ; il est trop long ; il est grave ; il rapporte tous les actes, toutes leurs circonstances, il établit que par ses procédés, l'Evêque de Clermont a compromis l'honneur de Mr de Montlozier : il conclut à déclarer qu'il y a abus.

Pas de discussion. Personne ne prétend qu'il n'y a pas abus ; plus d'un membre se demande peut être : à quoi cela servira-t-il ? plus d'un autre se rappelle l'opinion d'un homme que l'on ne soupçonne pas d'être trop favorable au clergé et qui a établi qu'en refusant ses prières, le Prêtre est dans son droit et que l'autorité civile ne peut le forcer \$97 à prier. On vote : il y a abus et l'on se répète tout bas ce mot du cocher que le Parlement a blâmé.

Remplacement militaire---

Une question d'une haute importance qui avait été traitée, je crois, au comité de l'intérieur avant la création de celui du commerce fut rapportée au Conseil d'Etat par Mr Zédé maître des requêtes du service extraordinaire qui avait appartenu au premier de ces comités et appartenait actuellement au second.

La question était celle de savoir si le Gouvernement devait autoriser la compagnies de Remplacement militaire.

Le rapport, un des meilleurs de ce maître des requêtes, qui en faisait toujours de bons, lui avait coûté, je crois beaucoup de recherches et lui avait donné beaucoup de peine. Il ne fut, je crois, suivi d'aucune décision et il ne me semble pas qu'il ait été apprécié à sa juste valeur.

Il distingue les associations momentanées de jeunes gens soumis au recrutement, connues et généralement désignées sous le nom de bourses et les agences perpétuelles d'assurance contre le recrutement. On proposait que ces associations eussent besoin d'autorisation du Préfet quand elles ne se rapportaient qu'à un tirage, et du Gouvernement quand l'association est perpétuelle.

Le rapporteur établit que les assurances mutuelles, celles qu'on nomme ordinairement bourses s'élèvent à seize mille par tirage ou par an, ce qui fait un cinquième du recrutement annuel, qu'il existe aujourd'hui soixante cinq mille remplaçans, qu'il y en aura cent mille dans cinq ans. Le rapporteur n'est pas partisan de cette mesure : elle entraîne, dit il, la démoralisation de l'armée ; le remplaçant est mal vu au corps et vraiment dégradé : il est mis par l'opinion au dernier rang.

Cette mesure rend les familles victimes de fraudes très \$98 fréquentes.

Il est une mesure pourtant différente du remplacement et qu'il convient d'encourager, c'est la substitution, qui est dans la loi, qui n'exige ni n'admet le concours toujours fâcheux des agents de remplacement.

Quelles garanties offriraient les compagnies autorisées, soit à l'Etat, soit aux familles ? ce ne serait pas un remède aux inconvénients du remplacement. Ce serait à peine un palliatif suffisant : aussi le rapporteur la repousse.

Il convient qu'il est à désirer qu'on trouve un mode de remplacement plus convenable, plus sur pour l'Etat, plus favorable aux familles, mais ce n'est pas celui proposé. il ne ferait que retarder une solution définitive et nécessaire : l'Etat a intérêt à l'obtenir, seul il en a le moyen ; il faut le laisser face à face avec la difficulté, pour qu'il cherche, pour qu'il trouve le moyen de la résoudre.

Je regrette de ne pouvoir reproduire avec plus de détails ce consciencieux travail au quel on n'aurait pu adresser qu'un reproche, celui de signaler le mal sans indiquer le remède ; mais le rapporteur aurait pu répondre avec raison que cette difficile tâche ne lui était pas imposée.

Une question fut vers le même temps soumise au conseil par le comité de législation, qui intéressait particulièrement la guerre. C'était celle de savoir si le Ministre peut réparer seul l'erreur ou l'omission dans une pension militaire après liquidation par ordonnance, ou s'il y a nécessité de s'adresser au Conseil d'Etat. Le rapporteur, Mr Vivien, soutenait que le Ministre ne pouvait seul détruire ce qui avait été réglé par une ordonnance du Roi. Il voyait là la source des plus grands abus.

\$99 Au nom du Ministre de la Guerre, Mr Martineau des Chenez représentant que ces erreurs étaient le fait involontaire du Ministre de la Guerre, que c'était lui qui avait fait la liquidation, que dans le cas dont il s'agissait, il reconnaissait l'erreur ou l'omission, et qu'il n'était pas juste de lui interdire la faculté de réparer sa propre erreur ; il exposait les retards énormes qu'entraînerait un recours au conseil d'Etat, la privation qui en résulterait pour les

ayant droit pendant un long temps ; il invoquait l'intérêt de l'armée. Que décida le Conseil ? Je n'oserais l'affirmer, mais il me semble qu'il adopta l'avis du comité de législation.

Il se présente aussi très souvent au conseil d'Etat des questions qui vraiment paraissent étranges à ceux qui, comme moi, n'ont pas l'habitude de l'administration ; on se demande, soit comment il se fait que ces questions n'aient pas été déjà résolues, soit comment il se fait qu'elles l'aient été plusieurs fois en sens opposé, et l'on est tout fâché de reconnaître que la jurisprudence administrative et même l'esprit législatif (je n'ose pas dire jurisprudence législative) sont tout aussi variables, tout aussi incertains que la jurisprudence judiciaire ; et comme il ne suffit pas d'un arrêt de la cour de cassation pour fixer celle-ci, celle là reste souvent indécise après plusieurs actes législatifs.

On est moins étonné pourtant de ces indécisions quand on considère qu'outre l'ancienne législation, résultant, soit des ordonnances de nos rois, soit même des arrêts des Parlemens dont on invoque tous les jours encore des dispositions, nous avons eu, depuis 1789, sous des assemblées diverses et des constitutions opposées, dans des circonstances extrêmes, des lois qui ne sont pas formellement abrogées et dont certaines dispositions paraissent tout à fait inconciliables avec l'esprit général des lois qui nous régissent aujourd'hui. \$100

Condammations des Communes---

La séance du 27 mai 1837 fut remplie par la discussion d'une question à laquelle donnait lieu une loi de cette espèce.

La loi du 10 Vendémiaire an 4, rendue dans des circonstances difficiles prononce des peines contre les communes dans l'enceinte des quelles auront été commis des désordres aux quels elles ne se seraient pas opposées : Elle dit que les communes pourront être condamnées à payer des dommages et intérêts, que les habitans les plus imposés de ces communes seront tenus d'en faire l'avance, qu'un rôle sera préparé, de ces habitans, à cet effet, et qu'à défaut par eux de satisfaire à la demande, il sera établi des garnisaires en raison des facultés présumées.

Or, la question proposée au Conseil d'Etat, était celle de savoir si, lorsqu'une commune a été condamnée à payer des dommages et intérêts par application de la loi du 10 Vendémiaire an 4, l'imposition doit être répartie entre les contribuables domiciliés dans la commune au moment du délit ou entre tous les contribuables indistinctement, domiciliés ou forains.

Cette question avait été soumise d'abord à l'examen du comité de législation ; elle était rapportée au conseil par Mr de Chasseloup Laubat maître des requêtes, et la séance était présidée par le garde des sceaux, Mr Teste, ministre depuis quinze jours et qui paraissait au conseil d'Etat pour la première fois.

Le rapporteur fit connaître d'abord que jusqu'en 1834, la jurisprudence n'avait pas varié. On avait exécuté la loi à la lettre. Mais en 1834 les chambres avaient rendu une loi qui avait autorisé la ville de Metz à emprunter pour payer une condamnation qui pesait sur elle, que l'emprunt avait été remboursé par les fonds communaux, qu'ainsi ce \$101 n'étaient plus les domiciliés seuls qui avaient payé ; que depuis, des ordonnances avaient été rendues dans le même sens, des ordonnances dans un sens opposé ; que dans cette incertitude on avait cru devoir consulter le conseil d'Etat.

Le rapporteur exposait, que pour l'ancienne jurisprudence, on disait que la loi était répressive, qu'elle avait voulu punir ceux qui ont pu et du s'opposer aux pillages, aux émeutes ; que la loi avait ordonné qu'il serait fait un tableau de tous les domiciliés depuis douze ans ; que c'était donc sur ceux-là seuls que la peine devait peser, qu'autrement, on punirait ceux qui n'ont pas pu s'opposer, ce qui serait injuste.

Le rapporteur ajoutait que l'opinion contraire avait fait observer que l'application de la loi ainsi que les premiers l'entendaient serait injuste puisqu'elle frapperait, comme domiciliés, des femmes, des enfans, des mineurs de douze ans, des infirmes, des absens pour causes légitimes ; que le principal but de la loi, la responsabilité des communes, subsistait ; que le mode d'exécution ne pouvait plus avoir lieu ; qu'aujourd'hui, on ne pourrait, comme le veut la loi de l'an quatre, forcer les plus imposés à faire l'avance du montant des condamnations, qu'on pourrait encore moins faire une désignation arbitraire d'après les facultés présumées ; que tout le monde reconnaissait cela ; et, puisqu'on reconnaissait l'impossibilité d'exécuter cet article de la loi, il n'y avait pas de raisons pour exécuter plutôt les autres ; En conséquence la

commission concluait en proposant un projet d'avis qui portait que la condamnation serait payée par la commune qui se rembourserait sur tous les contribuables.

Cette conclusion fut suivie d'un long silence ; il semblait que personne ne fut préparé à parler sur cette question tant de fois décidée en sens opposé. Ce silence, Mr le Baron Janet \$102 le rompit le premier pour combattre les conclusions du comité. La loi, dit il, est répressive ; elle est morale ; c'est une crainte salutaire qu'elle a voulu inspirer, une crainte de voir léser son intérêt personnel. C'est par la crainte de payer eux mêmes un dégat qu'ils n'auront pas empêché que les domiciliés s'opposent ; trop souvent les honnêtes gens laissent faire. Quand ils répondront du mal ainsi fait, quand ils en répondront sur leur fortune personnelle, ils s'opposent. En défendant l'ordre public ils sauront que c'est leur propre bien qu'ils défendent. La loi dit : « les habitans ». L'expression n'est pas ambiguë : elle désigne ceux qui habitent et non pas d'autres.

A Mr Janet s'oppose un membre du comité de législation qui parle avec facilité, avec autorité et qui jouit dans le conseil d'un crédit qu'il doit surtout à la facilité de son élocution ; mais il est à son tour combattu par deux des plus anciens membres du Conseil, MM le Baron Pichon et Tarbé. C'est l'avis de Mr Janet, c'est la première et la plus ancienne jurisprudence qu'ils soutiennent.

Mais voilà un rude joûteur qui vient au secours de la commission ; c'est Mr Dumont, logicien exact et parleur agréable. Il s'attache surtout à l'impossibilité de l'exécution par garnisaires en raison des facultés présumées, et il se demande où l'on trouvera, en présence de la charte, des officiers municipaux pour exécuter cet article, pour faire ces désignations et si par impossible il s'en trouvait, Mr Dumont fait ressortir ce singulier résultat, que le forain qui se sera trouvé présent et qui aurait pu s'opposer au désordre, ne paiera rien, et que le domicilié, absent pour ses affaires et qui par conséquent n'aura pu s'opposer, paiera.

\$103 Ces raisons, bien présentées, paraissent faire impression sur le conseil : mais le Garde des sceaux prend la parole. Avocat habile et renommé, il n'était pas venu au conseil d'Etat pour y garder le silence.

Peut être oublie-t-il un peu qu'il préside le conseil, que ce qui lui convient, c'est de résumer les opinions et de les faire valoir successivement pour mettre le conseil à même de décider. Il adopte un avis, c'est celui opposé à la commission : Mr Dumont venait de l'appuyer : il le combat : il n'est pas besoin de dire qu'il le fait avec talent et, puisqu'il est ministre, il n'est pas étonnant qu'il le fasse avec succès ; je ne pouvais m'empêcher de dire tout bas : il plaide : bien des opinions semblent ébranlées. Cependant le membre qui avait le premier appuyé l'avis de la commission voit que cet avis est diamétralement opposé à celui du ministre. Il voudrait bien, je crois, n'avoir rien dit ; il faut trouver un biais qui masque cette opposition si marquée : il le cherche, mais il ne le trouve pas et le moyen qu'il indique est si singulier qu'on est tenté d'en rire. Il sent bien que le voila mal engagé, il se lève, et pendant qu'on dit encore quelques mots, il sort : ainsi il n'opinionera pas. Cela ne peut se faire cependant sans être remarqué de plusieurs personnes.

J'en sais qui se disaient : ce garçon là veut être quelque chose de plus ; avant trois mois, vous entendrez dire : Mr est premier président à ou conseiller à la cour de cassation. Ces gens là n'avaient pas tout à fait deviné juste, mais ils ne s'étaient pas non plus tout à fait trompés. A trois mois de là, à peu près, le même ministre créait, pour cet orateur complaisant une place nouvelle mais cela ne lui suffisait pas.

La décision du conseil fut conforme à l'avis plaidé par le ministre, et les conclusions de la commission, abandonnées \$104 ainsi par le membre qui les avait défendues le premier, faiblement soutenues par le rapporteur, succombèrent et furent repoussées. Ainsi l'avis du Conseil fut que c'était seulement les domiciliés dans la commune qui devaient payer les condamnations prononcées contre elle : ce sera l'administration qui fera entre eux la répartition. On a omis seulement de dire sur quelles bases et comment elle s'y prendrait. On peut donc croire que ce n'est pas là une question vidée, et qu'après une répartition ainsi faite, il s'élèvera quelques réclamations qui, un jour ou l'autre, ramèneront la question au conseil.

Conclusion----

Telle était ma position dans le conseil d'Etat, aussi étonné peut être de me voir au milieu de lui, que je l'étais moi même de m'y trouver ; telles étaient les observations que j'avais l'occasion de faire sur les diverses affaires qui passaient sous mes yeux. Je n'hésitais pas à reconnaître que l'instruction spéciale me manquait dans beaucoup de cas ; je travaillais volontiers à l'acquiescer, car j'avais à coeur de répondre à la confiance qui m'avait nommé. Je tâchais de suppléer à ce qui me manquait par un grand désir de Justice et cette espèce de bon sens que donnent les affaires longtemps vues avec droiture et bonne foi : je n'avais qu'à me louer des égards de mes collègues ; tous me traitaient avec politesse, quelques uns avec bienveillance, Quand l'ordonnance du 18 septembre 1839 réorganisant le conseil d'Etat, créa six places nouvelles de conseiller d'Etat, en service ordinaire, et statua que désormais l'autorisation de participer aux travaux du conseil ne serait accordée qu'à un nombre de conseillers en service extraordinaire n'excédant pas les deux tiers du service ordinaire, vingt au plus et que pourraient être \$105 ainsi autorisés seulement les membres appartenant à l'administration, comme directeurs généraux ou aux conseils établis près des ministres comme ceux des Ponts & chaussées, des mines, de l'amirauté, de l'instruction publique. Je n'avais aucun de ces titres, je me trouvais donc au nombre de ceux qui ne pouvaient recevoir cette autorisation.

Ce qui paraîtra peut être bizarre, c'est que jusqu'à l'insertion de cette ordonnance au bulletin, je reçus des convocations ; j'en avais encore une pour le jour même où le ministre installa le conseil dans sa nouvelle composition. On voulut bien seulement, la veille au soir, m'avertir que le conseil ne se réunirait pas.

Cette ordonnance du 18 septembre fut accueillie dans le public de différentes manières. Il y eut des personnes qui désapprouvèrent la création de six places nouvelles rétribuées, d'autres qui eurent la bonté de s'étonner qu'on substituât six personnes coûtant 72 mille francs à vingt cinq ou trente qui ne coûtaient rien. J'ai lieu de croire que les autorisations furent très sollicitées, mais il ne pouvait y en avoir pour tous. Quelques uns des conseillers du service extraordinaire trouvèrent fort mauvais qu'on les privât d'une participation dont ils n'usaient guère, ou dont ils n'usaient pas. Il y en eut qui déclarèrent renoncer même à un titre désormais sans fonctions pour eux, et que cependant on leur conservait. Je ne les blâme pas, mais je ne crus pas devoir les imiter, et c'eût été, je crois, avoir l'air de me donner une importance que je n'avais pas et à la quelle je n'avais jamais prétendu.

Je ne dissimulerai pas pourtant que sans m'affliger beaucoup, sans m'étonner du tout, car j'avais souvent entendu dire que le service extraordinaire était trop nombreux, j'avais \$106 lu autrefois sur ce service des articles de journaux dont les auteurs n'avaient jamais su ce que c'était, cette mesure, au premier moment, me fut assez désagréable. Il me semblait qu'on aurait du nous avoir quelques obligations de soins bien désintéressés et nous aviser au moins de l'état nouveau où nous allions nous trouver ; et puis, je ne voyais pas sans quelques regrets, cesser des relations, dont je n'avais eu qu'à m'applaudir, avec beaucoup d'hommes distingués par leurs connaissances et leurs services. Du moment où je connus l'ordonnance du 18 septembre, je ne crus pas devoir me présenter même aux séances pour lesquelles j'étais convoqué : mais je ne voulus pas non plus me séparer du comité sans exprimer mes sentiments à son président : je me rendis chez lui et ne l'ayant pas trouvé, je lui écrivis la lettre suivante :

« Monsieur le Baron, je n'ai pas été assez heureux pour vous rencontrer quand je me suis présenté chez vous. Je voulais vous témoigner tout à la fois le regret que j'éprouve de voir cesser des fonctions qui depuis dix huit mois m'avaient rapproché de vous et ma reconnaissance pour tout ce que vous avez bien voulu mettre dans ces relations, d'obligeance et d'égards.

Le peu de temps pendant lequel j'ai pu prendre part aux travaux du conseil d'Etat, honneur que je n'avais ni sollicité ni désiré, sera toujours pour moi une époque remarquable, et je mettrai toujours au premier rang des avantages qu'il m'aura procurés, celui d'avoir fait partie du comité que vous présidez. Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération distinguée et de mon entier dévouement. »

Je puis affirmer que ce n'était pas là une simple politesse, et qu'il n'y avait pas un mot qui ne fut \$107 l'expression vraie de ce que j'éprouvais.

Mr de Fréville eut la bonté de venir chez moi et ne m'ayant pas rencontré, il me répondit par une lettre obligeante et polie que j'ai le regret de ne pouvoir retrouver.

Ainsi se terminèrent pour moi Dix huit mois au Conseil d'Etat.
terminé le 14 octobre 1840.

5- ENQUÊTES SUR L'INDUSTRIE

5-1 Trois réponses de membres en 1805

Observations de M. Ternaux l'aîné sur les questions adressées par le ministre de l'Intérieur à la Chambre de Commerce de Paris [s.d., daté par les archives de la Chambre de 1805 - an XIII]³⁴

Questions

1° Le prix courant des marchandises dans leur place respective

Il y a des cours publics ; il serait à désirer qu'ils fussent plus exacts, et dressés par les courtiers de commerce sur les mêmes bases, que le sont par les agents de change, ceux des effets publics, et les changes sur l'étranger. Cette mesure inspirerait au dehors plus de confiance, amènerait conséquemment plus d'affaires à Paris, et mettrait le négociant honnête dans le cas d'être plus difficilement trompé dans ses ventes ou achats.

2° Le cours du change et de l'intérêt de l'argent

Le cours du change est fixé depuis quelque temps de manière à ne rien laisser à désirer ; quant à l'intérêt de l'argent, il varie, selon le plus ou moins de confiance que l'on met dans la solidité du gouvernement, et dans la manière dont ses finances sont administrées ; selon les apparences de paix ou de guerre qui se manifestent ; selon les quantités de capitaux réels ou fictifs circulant sur la place, proportionnellement aux besoins du commerce pour les affaires qu'il entreprend, et les spéculations qu'il peut former.

L'intérêt de l'argent a beaucoup, et graduellement baissé depuis 3 ou 4 ans ; mais on le doit moins à l'abondance des capitaux, qui n'ont pas encore eu le temps de se rétablir par le travail depuis la révolution, et à la confiance de l'étranger qui n'est pas encore raffermie, qu'à la stagnation dans laquelle se trouvent les affaires, qui par cela même exigent moins de fonds, et sont cause qu'il y a plus de concurrence parmi ses prêteurs, et moins d'empressement chez les emprunteurs. Il faut observer d'ailleurs que la plus grande stabilité des lois et du gouvernement ayant donné plus de confiance aux capitalistes dans le remboursement de leurs capitaux, et dans le service de leurs rentes, ils se trouvent plus disposés à placer leurs fonds sur l'état, quoique l'intérêt soit moindre que ci devant. La manière sage dont la banque de France est administrée a aussi beaucoup contribué à faire baisser le cours de l'escompte, et plus son indépendance sera entière, plus il sera notoire au public que le gouvernement n'exerce sur elle aucune influence, plus elle pourra étendre ses opérations, plus elle fera de bien à la Capitale et à l'état, tout en se fortifiant elle même, et en enrichissant ses actionnaires. Il est à remarquer que depuis 3 à 4 ans, les mois de thermidor et fructidor apportent une variation dans l'intérêt de l'argent, qui atteint à cette époque un cours proportionnellement plus élevé que pendant les dix autres mois de l'année. Cela provient sans doute, de ce que les receveurs généraux des départements, ayant à remplir les mêmes engagements que dans le reste de l'année et ne pouvant compter sur les mêmes rentrées, puisqu'ils ne peuvent commencer à percevoir les impositions de l'année suivante, ces receveurs se trouvent forcés d'avoir recours aux banquiers de la capitale ; ce qui rend les fonds plus rares pour son commerce. Cette variation lui est très nuisible, surtout lorsque comme en l'an 11 elle se coalise avec un événement politique, ou quelque malheur, qui occasionne de fortes banqueroutes. Si l'on pouvait trouver des moyens d'obvier à cet inconvénient, ce serait fort avantageux pour la sûreté du commerce de Paris, et conséquemment pour sa prospérité et sa réputation, une chose ne pouvant marcher sans l'autre.

3° La situation des manufactures en accroissement ou déclin, en indiquant les causes principales de l'un ou de l'autre

³⁴ Ce document, ainsi que les deux suivants, est conservé en ACCIP VII-3.70(1).

Je ne parlerai que de celles de draps, ne connaissant les autres que fort imparfaitement. Il y en avait une autrefois, sous le nom de manufacture des Gobelins, dont les opérations étaient fort étendues, et avaient beaucoup de réputation, laquelle était due plus encore à la beauté de ses teintures en verd de Saxe, et surtout écarlatte, qu'à la perfection et qualité du drap. Aussi dès qu'on est parvenu à teindre à Strasbourg du verd de Saxe aussi beau que les siens, à Sedan des écarlattes qui le lui disputaient d'éclat et de brillant, cette manufacture n'a plus été qu'en déclinant ; elle est tombée tout à fait après avoir ruiné plusieurs de ses propriétaires, qui se sont succédés croyant y trouver des avantages puisés dans le bon prix qui les rendait acquéreurs, sans faire assez attention que ce bon marché s'éclipserait devant le prix de main d'oeuvre, que l'on serait obligé d'y payer beaucoup plus cher que dans les manufactures rivales, existantes dans les divers départements où l'ouvrier peut subsister à meilleur compte. Il faut observer aussi qu'un établissement isolé ne peut soutenir la concurrence de plusieurs établissements pareils rassemblés dans un même lieu, parce que ces derniers ont un choix d'ouvriers, et une concurrence parmi eux, qui les dédommage de celle que la première est forcée de partager avec eux dans les ventes de ses produits. Ce serait une faute d'administration très grave que de chercher à rétablir cette manufacture.

Il s'est formé aux Quinze vingt une manufacture à laquelle travaillent les aveugles de la maison. J'ignore comment elle marche, mais à présent qu'elle est établie depuis 3 ans, je crois qu'elle ne mérite d'être soutenue par le gouvernement qu'autant qu'elle ne lui coûte pas plus de 5% d'indemnité sur ses produits, ou un capital en rapport avec la masse d'affaires, sans autre encouragement que l'abandon de l'intérêt. Autrement, il vaudrait mieux occuper les aveugles à autre chose, ou même les nourrir sans rien faire. Mais si une prime équivalente à 5% des produits est sollicitée, elle doit être obtenue, parce qu'on occupe des bras qui seraient peut être oisifs sans cela, et qui gagnent au moins 10F en sus des 5 qu'on est censé leur donner par la prime à l'entrepreneur.

4° Les nouveaux procédés inventés

Il s'est formé sous les yeux, et par les encouragements du gouvernement, une manufacture de machines pour la fabrication des draps. Dans un bâtiment où était autrefois le moulin à farine de l'île des Signes, cet établissement paraît prendre de grands développements, et être utile aux manufactures de draps puisque malgré le bénéfice énorme que l'entrepreneur M. Douglas fait sur les machines qu'il fabrique avec brevet d'invention, il ne peut pas suffire aux demandes qui lui sont faites de toute part. On estime que si le gouvernement voulait et pouvait entrer en arrangement avec ce M. Douglas pour lui acheter son privilège comme cela se pratique en Angleterre, ce serait une opération, quelque coûteuse qu'elle paraisse, extrêmement avantageuse aux manufactures de France, puisqu'elle mettrait chaque fabricant à même de faire faire lui même ses machines, qui sont pour la plupart, d'une exécution très facile, dans les villes qu'ils habitent, et que par ce moyen, outre qu'ils épargnerait de grands frais de transport, et au moins un tiers sur le prix de l'objet, il en résulterait encore l'avantage de voir se propager l'usage de ces machines avec plus de rapidité, parce qu'un plus grand nombre d'ouvriers pourrait être employé à leur construction. D'ailleurs de toutes les machines de M. Douglas, celle à laine ou garnir les draps serait digne de fixer l'attention et la dépense du gouvernement parce que les autres, ou sont d'un usage très équivoque, ou étaient, telle que la machine à filer, déjà en usage en France, avant que M. Douglas ne prit son brevet d'invention. Si le dit sieur mettait des conditions exagérées au rachat qu'on devrait lui faire, on estime que l'abandon du loyer des bâtiments qu'il occupe est un encouragement suffisant pour le dit sieur, qui en trouve un aussi simple que juste dans la jouissance de son brevet.

5° L'abondance ou rareté des capitaux

L'abondance ou la rareté des capitaux est en partie indiquée par le taux de l'intérêt de l'argent qui se trouve à 1/2 ou 3/4 % par mois comparé aux affaires qui se font, et à la longueur du crédit que l'on accorde, et dont il est très difficile de fixer par approximation la valeur.

6.7.8.9.10. Abondance ou rareté des matières ; prix des différents produits des manufactures ; leurs débouchés principaux ; prix de la journée des ouvriers ; ordre de leur police et discipline
Quant aux articles 6.7.8.9&10, j'estime que si la chambre n'était pas à portée de recueillir dans son sein des renseignements suffisants pour répondre avec une certaine précision à ces questions, elle devrait inviter deux des principaux manufacturiers ou négociants dans chaque genre de fabrication un peu important, qui s'exerce à Paris, à lui donner les renseignements et éclaircissements nécessaires.

11° Les observations que les circonstances rendront nécessaires

C'est peut-être ici le cas de renouveler au gouvernement la demande qui lui fut faite, pour que les ventes publiques de marchandises, au dessus de 2000F, soient faites par des courtiers de commerce sans réclamation des priseurs vendeurs.

Ce travail une fois fait servira de base pour celui que le ministre demande tous les mois, sauf les changements variables qui n'arriveront sûrement qu'à de longs intervalles.

Lettre adressée à M. Dupont de Nemours, secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Montholon n°300 par Jean Joseph Rousseau, 26 pluviôse an 13 (15 février 1805)

Je prends la liberté d'envoyer à mon estimable collègue, M. Dupont de Nemours, quelques notes que j'ai faites, ce matin, sur la série de demandes que nous a adressée le Ministre de l'Intérieur. Je le prie d'en faire l'usage qu'il voudra et d'excuser si je me suis mis si tard à ce travail dont il m'a été impossible de m'occuper plutôt. Je me persuade qu'il lui sera inutile, mais enfin c'est le tribut de réflexions faites à la hâte, que je confie à son indulgente amitié. Si j'eusse eu plus de temps ces notes eussent été plus courtes et auraient embrassé plus d'objets.

Je le prie de faire agréer mes hommages respectueux à Mme Dupont et de croire à l'attachement que je lui ai voué³⁵.

Les changes sont presque tous, en ce moment, à la défaveur de la France : cet état de choses est une suite naturelle de la guerre maritime qui rend le commerce français tributaire de l'Angleterre et des Américains, car les productions territoriales et industrielles qu'il offre en échange des denrées coloniales des deux Indes dont la consommation est si considérable en France ne compense pas, à beaucoup près, la valeur de leur importation et impose, à la longue, la nécessité de solder la différence en espèces métalliques.

L'intérêt de l'argent, dans le Commerce, est en ce moment de 5/8 à 1/2, mais il n'y a pas de doute que si la guerre actuelle ne réduisait pas le commerce de Paris à celui de la Consommation intérieure et n'interdisait pas le grand mouvement des affaires que la paix permet et favorise il s'élèverait à un taux plus élevé parce qu'alors la masse de numéraire qui circule ne répondrait pas à l'activité des transactions et à toute l'étendue des spéculations qui en seraient la suite.

Paris possédait autrefois une fabrique de bas de soie qui avait un débouché considérable en Espagne, au Portugal et en Angleterre et même dans le Nord ; la révolution lui a fait perdre cette utile branche de commerce qui est passée dans les départements méridionaux où l'on fabrique à meilleur marché, mais en qualités bien inférieures à celles qui se travaillaient jadis à Paris, et cependant, les fabricants de Lyon, de Ganges, de St Hippolyte, de Nîmes ont

³⁵ La suite est constituée 25 bandes de papier, épinglées entre elles (il s'agit en fait de papier destiné à des billets de commerce) ; chacune d'entre elles est reprise ici par un alinéa.

toujours le soin de revêtir leurs ouvrages du nom de Paris afin de s'approprier l'avantage de la réputation qu'une fabrication bien soignée donnait aux bas de la fabrique de Paris.

Paris avait aussi une fabrique de chapeaux, très considérable qui rivalisait avec celle de Lyon et l'emportait sous le rapport de la bonne fabrication, surtout, pour la beauté du noir : elle partageait, avec elle, la fourniture de l'Europe et presque celle des quatre parties du monde, mais la cession, par le traité de 1763 du Canada, à l'Angleterre, a porté une forte atteinte à ses succès, et ensuite les orages de la révolution ont porté en Allemagne et surtout dans les pays protestants qui ont été accueillies et qui s'y sont tellement acclimatés, que Paris et Lyon n'expédient plus à l'étranger qu'une très faible portion de ce qu'elles lui fournissaient autrefois et c'est une branche d'industrie que l'Angleterre exploite aujourd'hui avec un grand succès et entièrement au préjudice des fabriques de ces deux villes ; il y a aussi, en Espagne, quelques manufactures de chapeaux qui, toutes faibles qu'elles sont nuisent à l'introduction des nôtres.

La rubannerie était encore autrefois, une branche d'industrie très importante pour Paris et qui occupait une multitude d'ouvriers : la mode des rubans anglais lui a porté un coup funeste. Et aujourd'hui, les fabriques de St Etienne et de St Chamond la réduisent à très peu de chose par le soin assidu qu'elles ont de copier les dessins de Paris et de les produire ensuite dans les provinces et dans l'étranger sous le nom de rubans de Paris.

Paris possède encore une fabrique d'étoffes de soie brochée en or et argent, d'étoffes de soie pure, d'étoffes mi soie, et de gazes qui fournissent non seulement à la consommation intérieure mais encore à celle de l'Espagne et à celles des villes de résidence en Allemagne et à la Russie. Cette branche qui est le résultat de l'industrie d'anciennes fabriques de gazes fait vivre une grande quantité de pauvres habitants de la capitale et mérite la protection du gouvernement aux hommes ingénieux et courageux qui ont lutté contre la mode des gazes anglaises et qui ont associé à ce genre de fabrication, celle d'étoffes qui le disputent en agrément et en qualités aux marchandises anglaises de la même nature.

La suppression des livrées et l'interruption du culte a presque anéanti la fabrication des galons d'or et d'argent, de soye sur fils et d'étoffe de laine, ainsi que celle des franges, et a enlevé à la ville de Paris, une branche d'industrie qui faisait subsister une grande quantité de familles et qui était un objet de commerce très important, tant avec l'intérieur de la France qu'avec l'étranger, elle commence à se ranimer par la suite de l'heureuse influence du rétablissement de la religion, par celle que nos nouvelles institutions exercent sur tous les citoyens fortunés et il y a lieu de croire que bientôt elle entrera, pour sa part, dans la prospérité de la capitale.

Il existe à Paris, des manufactures de couvertures en laine et en coton qui sont supérieures à celles de Darnétal près Rouen et de Vendôme et qui fournissent de l'occupation à une grande quantité d'individus des deux sexes. Il est à désirer que cette branche d'industrie fleurisse toujours dans la capitale.

Le charronnage, la bourrelerie et la sellerie qui avaient été presque anéantis par le souffle destructeur de l'anarchie qui a exercé ses ravages sur la France, se raniment présentement et offrent des moyens de subsistance à cette foule d'ouvriers qui concourent tous pour donner à nos voitures la solidité, la grâce, la souplesse, le goût et la richesse qui les rendaient autrefois les modèles de toutes celles qui se travaillaient dans l'étranger. Cette branche d'industrie ne peut que prospérer sous le gouvernement actuel et s'accroître encore quand la paix répandra ses faveurs sur l'agriculture et sur le commerce.

Paris avait autrefois diverses branches d'industrie dont la réunion formait une source abondante d'occupations pour les femmes et pour les enfants ; ces branches étaient la fabrication d'ouvrages en émail, de perles fausses, et des pierres de composition connues sous les noms de stras, de caillou du Rhin et de pierres d'Alençon, etc. La révolution en essayant de niveler toutes les fortunes a fait disparaître dans l'intérieur l'usage de tous ces attributs du luxe qui par suite ont cessé d'être demandés par l'étranger où les modes françaises ont perdu le pouvoir qu'elles y exerçaient dans les temps brillants de la monarchie. Il faut espérer que nos nouvelles institutions rendront la vie à cette partie de l'industrie parisienne.

Paris renferme, dans son enceinte, plusieurs fabriques de porcelaine qui, toutes prospèrent et occupent beaucoup d'ouvriers ; elles fournissent à l'étranger malgré les rivales qu'elles ont en Allemagne, en Saxe et en Prusse ; l'agrément et la variété des formes, la perfection des dessins, des peintures, la richesse des ornements leur donnent sur elles une grande supériorité. Il est à désirer qu'elles puissent substituer, au bois, un autre combustible, car la consommation qu'elles en font ajoute à sa cherté et nuit un peu au débit de leurs productions : il renferme également quelques fayenceries et poteries dont les produits se consomment en son sein et dans ses environs.

Les fabriques d'éventails, de tabatières d'écaille et de carton, d'ivoirerie, de tableterie fournissent aussi leur contingent à la masse des exportations et de la consommation de l'intérieur et à l'occupation des habitants de Paris. Tous ces objets sont des ruisseaux qui, réunis, forment un fleuve qui vivifie le sol de la capitale et qui sont dignes de fixer les regards de l'administration.

La fabrication de la poudre à poudrer, celle de l'amidon, celle des cartes à jouer et des cartons, donne encore une somme considérable, tant dans ses produits que dans les moyens de subsistance offerts aux habitants des faubourgs de la Ville de Paris et mérite bien que le gouvernement la délivre des entraves qu'elle éprouve quelquefois pour exporter ses productions.

La destruction du privilège et du monopole affermé, dans l'ancien régime, aux fermiers généraux, a naturalisé, dans Paris, la fabrication du tabac. C'est une nouvelle branche d'industrie qui occupe beaucoup de bras et tient utilement sa place dans les moyens de prospérité dont des hommes aussi éclairés qu'intelligents ont enrichi le domaine des exploitations des habitants de cette ville.

Paris possède une manufacture de tôle vernie dont les ouvrages seront bien recherchés quand ils seront plus connus ; ils réunissent, à la solidité, la beauté des formes et la vivacité des couleurs : il est à désirer qu'elle puisse, en réduisant ses prix, les mettre à l'usage des citoyens de toutes les classes.

Paris compte au nombre de ses principales richesses industrielles la confection des ouvrages de bijouterie, joaillierie et d'orfèvrerie qui se répandent dans presque toute l'Europe malgré la concurrence qu'ils rencontrent dans les ateliers de Pfortzheim, de Louisbourg et de Berlin, et pénètrent dans les possessions espagnoles et portugaises du continent de l'Amérique méridionale : cette branche si essentielle à la prospérité de la capitale mérite la protection toute entière du gouvernement.

L'ébénisterie, dans tous les genres, est en ce moment, à Paris, une grande et bien importante branche d'industrie qui rend tributaires tous les étrangers qui ont de la fortune ; elle entretient une multitude d'ouvriers, d'artisans et d'artistes, et elle doit être considérée comme une des plus abondantes sources de la prospérité de la capitale.

La belle et superbe manufacture des glaces se relève, en ce moment, de cet état de langueur où l'avait plongée le système de nivellement qui avait tué tous les genres d'industrie, et ses productions recommencent à être demandées par les nationaux comme par les étrangers, même par les Anglais, malgré les établissements du même genre qui existent chez eux et qui fournissent, de miroirs, toute l'Amérique septentrionale.

Paris compte dans son sein plusieurs manufactures de papiers peints qui cherchent à rivaliser avec celle de MM. Jacquemard et Benard, et qui, toutes ont du succès. Cette branche d'industrie occupe une grande quantité de bras, surtout de jeunes enfants qui contractent l'habitude du travail et elle met, à contribution l'étranger qui est attiré par l'agrément des dessins et la beauté des couleurs.

Il y a dans Paris plusieurs manufactures d'indiennes qui occupent des individus des deux sexes ainsi que des enfants, et dont les productions s'y consomment : ces petits établissements travaillent dans les mêmes genres que l'on fait en Suisse, à Vienne en Autriche et ajoutent à la masse de l'industrie parisienne.

Il existe, dans Paris, une fabrication fort active de jarretières, de bretelles élastiques et autres ouvrages analogues dont le produit se consomme, non seulement dans l'intérieur, mais encore dans l'étranger, et notamment dans les Etats Unis d'Amérique. Cet objet qui, au

premier coup d'oeil, parait très minime, ne laisse pas que de tenir sa place dans le total des exportations de nos manufactures.

L'imprimerie est arrivée, dans la capitale, à un tel point de perfection par les belles presses de MM. Didot, de M. Giguet et Michaud et par le stéréotypage de MM. Didot et Herhan que tous les bibliomanes de l'Europe s'adressent à Paris pour l'achat de leurs livres et que le procédé des derniers contribue beaucoup à la multiplication des ouvrages des auteurs classiques, aussi, le commerce de librairie, sous ce rapport est-il très avantageux à la Ville de Paris et remplace-t-il en partie à celui qu'elle faisait autrefois avec l'étranger.

La Capitale renferme encore une manufacture dont les productions entrent pour une forte somme dans la masse de son Commerce d'industrie, c'est celle de tous les ouvrages en bronze et cuivre doré qui s'y fabriquent et qui éveillent sans cesse les désirs du luxe et qui offrent aux regards des connaisseurs, à chacun dans leur genre, des modèles d'une perfection et d'un fini qui atteste la réunion, à Paris, de tous les arts qui ont illustré Athènes et Corinthe, dans les beaux jours de la Grèce ; ces ouvrages se répandent dans l'étranger et font entrer, en France, de fortes sommes.

Il existe, à Paris, de grands établissements de tannerie de corroyerie et hongrierie dont les produits fournissent à la consommation de ses habitants et à ceux de ses environs. Elle occupe beaucoup de bras et est d'un grand avantage pour occuper les indigents.

Paris a vu s'élever, dans ses murs, depuis la révolution, de nombreux ateliers de filatures de coton à la mécanique qui, tous ont du succès et qui en auront encore davantage quand les machines qu'on y employe seront perfectionnées. MM. Richard et Lenoir Dufrene ont rendu, indigènes, les basins et piqués anglais et il n'y a pas de doute qu'ils en perfectionnent encore la fabrication. Les succès qu'ils ont obtenus les mettront à même de n'épargner aucune dépense pour y parvenir : il est seulement à désirer que le haut prix de la main d'oeuvre ne les force pas à transporter leurs établissements hors de Paris.

Observations et réponses du sieur Jean Henry Martin[-Puech] sur les demandes du Ministre de l'Intérieur aux Chambres du Commerce

1° le prix courant des marchandises sur leur place respective

Les prix courants des marchandises étant journellement imprimés, le Ministre peut en avoir connaissance au moment où il le désire à Paris, mais dans les diverses places de Commerce il ne peut avoir cette facilité.

La demande qui en est faite à la Chambre de Commerce de Paris, doit la porter à écrire une lettre au syndic et adjoints des courtiers de commerce, pour les prier d'envoyer à la Chambre un prix courant des marchandises sur la place de Paris, le plus détaillé possible avec le raisonnement qu'il peut mériter : et d'en préparer un semblable pour tous les mois avec les variations dans les prix et le raisonnement dont il sera susceptible.

Pour le présent en envoyant les cours que le syndic des courtiers remettra à la Chambre, on pourra dire au ministre, que l'augmentation survenue sur les droits des douanes, a arrêté momentanément la circulation, jusqu'à ce que les prix de la consommation soient en proportion du coût dans les ports d'arrivages après l'acquit des droits d'entrée.

2° le cours du change et de l'intérêt de l'argent

Les cours journaliers de la bourse imprimés, sont les mêmes qui sont présentés aux ministres des finances et du trésor public, la chambre pourra les réunir à son adresse au ministre de l'Intérieur.

L'intérêt de l'argent est à demi pour cent par mois : la cause en est au peu d'affaires réelles, et à la stagnation du commerce : on s'aperçoit annuellement que dans les mois de

messidor, thermidor et fructidor, l'intérêt de l'argent augmente sur la place de Paris par les besoins de la campagne, on peut en inférer, que les capitaux mobiles ne sont pas assez considérables en France, et la confiance n'est pas assez générale dans le commerce, pour ne pas faire sentir leur influence à la moindre activité renaissante.

3° la situation des manufactures en accroissement ou déclin, en indiquant les causes principales de l'un, ou de l'autre

Les manufactures de chapeaux : ont beaucoup diminué en France depuis que l'on a très rigoureusement exigé à l'entrée à Marseille, le droit de 20°% sur les peaux de lièvre qui y arrivaient du Baunat, de la Hongrie, et de toute l'Italie par le port d'Ancone, parce qu'elles assimilaient celles du Levant.

Les peaux de lièvre de l'intérieur, et de tout le Nord de l'Europe, et de l'Amérique y pouvaient arriver en exemption de tout droit ; mais ces arrivages étaient peu importants de chapeaux³⁶

L'étranger arrivant d'Italie à Marseille avec des peaux de lièvre, ne trouvait pas à la vente la différence de ce droit ; il se hasarda de les porter en Espagne où il trouva un très grand avantage ; il s'y est établi de nombreuses manufactures de chapeaux, qui ont fait cesser le commerce très considérable qui se faisait avec l'Espagne en ce seul article (quoique ce droit de 20% n'existe plus)

de savon

Les fabriques de savon dont la plus grande quantité est fixée à Marseille, dégénèrent : l'avidité de quelques fabricants, qui contre l'ancien usage, de cesser leur fabrication le 1° de juin pour ne la reprendre que le ? septembre, en est la principale cause : en été le savon sèche très difficilement, la fabrication en est toujours mauvaise ; l'émigration de France a fait revivre, et perfectionner les fabriques de Genes, Livourne et Trieste ; elle en a fait créer à Malaga où on la soigne de manière à la faire bientôt préférer à celle de Marseille : pour éviter qu'elle dégénère, et perde l'avantage qu'elle s'était justement acquise, il serait nécessaire que le Ministre de l'Intérieur défendit la fabrication du savon à Marseille pendant les mois de juin juillet et août.

filature de coton

La filature des cotons s'accroît journellement, le tissage se perfectionne de même : ces deux genres d'industrie n'ont besoin que de la protection du gouvernement

manufacture de draps

Les manufactures de draps se perfectionnent, on commence à se servir des grandes cardes et du filage à la mécanique, ce qui devra diminuer considérablement la main d'oeuvre ; rien n'empêche que les manufactures de France surpassent en beauté et en avantages les manufactures de draperies étrangères (à ? notre collègue M. Ternaux donnera plus de développements).

bijouterie

La bijouterie de France est la plus estimée par le goût, l'élégance des formes, le montage et le coût modéré ; elle ne doit pas craindre la concurrence étrangère.

bronzes

La fabrique des bronze est dans une activité constante, l'étranger les tire de Paris, ce genre d'industrie doit éprouver toute facilité à l'exportation

ébénisterie

L'ébénisterie prend à Paris tous les jours, plus de consistance ; les meubles en bois y sont recherchés pour les départements.

fayence

Les fabriques de fayence acquièrent une telle préférence à Paris, que malgré la cherté du transport on trouve de la convenance à les envoyer dans les départements.

de gazes

³⁶ Les intertitres sont en marge dans l'original.

La fabrique de gazes à Paris avant 1789 était d'une importance très majeure, on en évaluait le produit sans exagération, à cinquante millions. Les événements qui se sont passés en France depuis cette époque, ont entraîné la chute de cette fabrique, la mode en a passé, le débouché en a été arrêté, ainsi que la consommation, qu'en faisaient l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Russie, et quelque peu la Hollande.

La fièvre jaune en Espagne et en Italie ; et les gros droits mis en Russie à l'entrée des gazes, sont cause qu'il reste cette année une somme de gazes invendues en fabrique. Depuis deux mois les ouvriers mettent bas leurs métiers, dans la crainte de se trouver trop surchargés de marchandises invendues.

Malgré ces calamités qui ont nui à la fabrique des gazes l'année dernière il s'en est fabriqué pour 2 millions de francs.

Le moyen propre à relever la fabrication des gazes, et de l'encourager seriat de voir la mode reprendre, et de voir les dames de la Cour en porter, l'étranger qui suit les modes de France, en demanderait bientôt. Les ouvriers de Paris en ce genre d'industrie sont les plus habiles de l'Europe

étoffes de soie et coton

Cette année les mêmes ouvriers ont fabriqué des étoffes de soie et coton pour une somme de 2 millions environ elles ont été très goûtées.

la tannerie

La tannerie a de la peine à se relever du coup mortel que lui avait porté le droit de la marque des cuirs heureusement aboli.

Un règlement sur le dépouillage des peaux, serait nécessaire ; elles sont trop souvent percées de coups de couteau, ce qui les réduit d'environ un dixième, objet très important et très intéressant à conserver.

Il serait très essentiel d'obliger à écorcer les chênes qui sont près des villes et des bourgs, où il y a des tanneries établies ; la quantité d'écorces en réduirait le prix, la tannerie en serait mieux, et moins chèrement nourrie, il s'agit de savoir si le chêne ne souffrirait pas de cette opération, soit en sève, soit coupé.

4° les nouveaux procédés qui sont inventés

Celui pour le cardage et filage de la laine peut être développé par notre collègue M. Ternaux, je l'ai indiqué dans l'article manufacture des draps. Je n'ai aucune connaissance des autres.

5° l'abondance ou la rareté des capitaux

Il est reconnu qu'au moindre mouvement d'affaires commerciales, les capitaux mobiles en France sont insuffisants

6° l'abondance ou la rareté des matières premières

La guerre empêche qu'il y ait en France abondance de matières premières, qui en général nous viennent de l'Etranger.

7° le prix des différents produits des manufactures

Il est impossible de donner un prix général des produits des manufactures ; chacune a son tarif dans tous ses détails : ce qu'on peut assurer, est qu'aucun objet manufacturé en France, dans une fabrique régulièrement établie, ne donne de la perte.

8° leurs débouchés et principaux écoulements

Ces renseignements sont généralement compris dans les articles de chaque manufacture.

9° le prix de la journée des ouvriers

Je n'en sais rien, divers de nos collègues pourront l'indiquer.

10° l'ordre de leur police et discipline

de même.

11° les observations que les circonstances pourront rendre nécessaires

Chaque article en comporte et notre collègue M. Dupont voudra bien y joindre les siennes et les rendre générales.

5-2 Mémoire sur l'état actuel du commerce, 5 décembre 1810³⁷

SE le Ministre de l'Intérieur a bien voulu faire connaître à la Chambre qu'il recevrait avec plaisir un mémoire détaillé sur l'état actuel du commerce.

Si la Chambre n'a pas répondu plus tôt aux désirs de SE c'est qu'elle a voulu méditer avec soin un travail difficile et qui exigeait la plus sévère attention.

La Chambre s'est abandonnée sans réserve aux inspirations de son zèle ; elle ose espérer qu'on y verra la preuve de la sincérité de son dévouement.

Le sort du commerce, son existence actuelle, sa prospérité future, dépendent entièrement de la protection de SM. On ne peut donc douter de ses destinées ; le commerce est sûr d'obtenir tous les encouragements toutes les facilités qu'il réclame, et la Chambre trahirait ses devoirs si elle dissimulait l'état où il se trouve et les besoins qui le pressent.

Le commerce du continent est menacé d'une commotion prochaine ou d'une décadence générale ; des besoins extraordinaires se manifestent de toutes parts ; le taux de l'intérêt s'est élevé dans toutes les places avec une progression sensible ; la disparition des capitaux se fait partout sentir. Les besoins et la gêne s'accroissent par les précautions mêmes qu'on est obligé de prendre pour les prévenir.

Les opérations de commerce les plus étrangères les unes aux autres s'enchaînent entre elles d'une manière si intime qu'il est difficile qu'un point soit ébranlé, sans que la commotion se fasse promptement sentir partout. C'est ainsi que des mesures qui semblaient ne devoir atteindre que des négociants étrangers se sont immédiatement fait sentir dans beaucoup de villes de France et principalement à Paris.

La Révolution avait dispersé les capitaux qui étaient dans le commerce. Ils y avaient été rappelés en partie, mais les grandes fortunes étaient disparues, et ce n'est que lentement qu'elles pouvaient être remplacées.

Le commerce n'a plus les ressources que lui offraient les nombreuses places de change qui alimentaient le crédit et soutenaient la circulation : Amsterdam, Hambourg, Vienne, Genève, Livourne, Cadix et Madrid, ne peuvent lui donner les facilités qu'elles lui accordaient ; les immenses capitaux qui s'y étaient réunis semblent en être disparus, et la plupart de ces places, qui accordaient des moyens de crédit au commerce français lui en demandent pour elles mêmes.

Paris est devenue la seule place de change et de liquidation de presque tout le commerce continental, et l'entrepôt général du commerce extérieur. C'est à Paris que viennent refluer tous les besoins, tous les engagements de commerce dont la plupart sont acceptés ou garantis par des commerçants de Paris.

Les maisons de banque et de commerce de la capitale, en petit nombre, peu riches par elles-mêmes, privées des ressources que leur offraient les autres places de change ; privées des capitaux qui semblent depuis quelque temps s'éloigner du commerce, ne peuvent plus suffire aux besoins de la circulation, elles ne pourront longtemps en soutenir le poids.

L'escompte qui était tombé au dessous de 4% est tout à coup monté de 6 à 9%. Les moindres négociations sont devenues extrêmement difficiles et les besoins se sont manifestés avec une telle impatience que des maisons très respectables en ont souffert dans leur crédit.

On s'est promptement aperçu que les capitaux qui se portaient dans le commerce ont pris une autre direction ; que si l'intérêt a été pendant quelque temps à un taux si favorable cela n'annonçait qu'une aisance trompeuse, qu'on ne peut attribuer qu'à des circonstances étrangères au commerce et à un grand déplacement de capitaux.

Au moment où les besoins se sont fait sentir on a reconnu que les escompteurs particuliers s'étaient livrés à d'autres emplois ; on a été frappé du petit nombre qui en est resté, et la Banque de France est devenue la seule ressource du commerce, l'unique refuge où tous les besoins se sont adressés ; les demandes d'escompte s'y sont multipliées avec une grande rapidité et les secours que la banque a pu donner n'ont fait que tempérer un peu les besoins.

³⁷ Une copie conforme en est conservée en AN F12 2712.

Les capitaux du commerce ne sont pas en proportion avec les besoins de la circulation. Les causes de cette disproportion nous paraissent évidents. Le prix des choses a éprouvé depuis 15 ou 20 ans un accroissement sensible. Les termes qu'on exige pour les paiements sont plus rapprochés. L'augmentation extraordinaire et progressive des matières et des denrées importées obligent à créer un plus grand nombre d'effets de commerce que la confiance seule peut soutenir et que le revenu du consommateur ne peut pas toujours acquitter à leurs échéances.

Cette confiance si nécessaire et qui seule peut soutenir le poids de la circulation a reçu de dangereuses atteintes. Elle semble repousser tous les engagements de commerce ; elle paraît effrayée des dangers qui la menacent.

Si on peut parvenir à détruire les appréhensions ; si les craintes qu'on a conçues ne se réalisent pas ; si les adoucissements qu'on a accordés préservent le commerce du discrédit prêt à l'accabler ; nous craignons que le commerce du continent et surtout un grand nombre de manufactures ne laissent encore des inquiétudes pour l'avenir ; nous craignons qu'ils ne tombent dans un état de langueur ou de stérilité peut être aussi fâcheux si l'autorité tutélaire qui veille au bonheur de l'Empire ne les couvre pas de sa puissante protection.

Nous allons rappeler les principales circonstances qui nous paraissent avoir influé sur la direction que le commerce extérieur a prise, et qui, toutes ont plus ou moins concouru à l'écarter de sa véritable route et à l'entraîner hors des proportions de ses moyens.

L'instabilité de la législation et des droits imposés sur le commerce ; l'effet rétroactif qu'on a donné aux mesures qui ont été ordonnées, les empêchements qu'on a mis à la circulation des marchandises, les séquestres et les confiscations ont renversé les combinaisons les plus sages, les opérations les plus modérées, ils ont frappé d'un discrédit subit tous ceux qui s'y étaient intéressés.

Des suspicions trop générales ont fait confondre les innocents et les coupables, tous ont été exposés aux mêmes soupçons et soumis aux mêmes épreuves ; tous ont pu craindre un tribunal qui ne devait porter l'effroi que dans l'âme des coupables ; ceux qui avaient confié leurs capitaux ou qui avaient accordé des crédits ont dû concevoir les plus vives alarmes, et la crainte qui exagère toujours les dangers s'est éveillée partout à la fois.

Un grand nombre de manufactures sont dans la dépendance absolue du commerce extérieur, et presque toutes attendent de lui les objets de teinture dont elles ne peuvent se passer.

Le commerce extérieur influe ainsi plus ou moins directement sur une très grande partie des objets de consommation.

En même temps que les denrées et les matières importées sur le continent sont progressivement montées à 3 fois et même à 4 fois la valeur de leur prix naturel ; un grand nombre de nos produits indigènes tels que les liquides et les grains ont pendant quelque temps éprouvé une diminution sensible. Nos produits manufacturés ont perdu un grand nombre de consommateurs. Ainsi, nos moyens d'exportation ont été restreints alors que les importations nous étaient le plus onéreuses.

Le revenu des consommateurs a été réduit lorsque leurs dépenses ont été plus fortes et s'ils n'ont pu se priver des denrées importantes ou des produits manufacturés que le commerce extérieur alimente, l'excédent de dépense que cette consommation a dû leur causer les a mis dans la nécessité de réduire leurs autres dépenses dans la proportion, et a ainsi influé directement sur toutes les autres consommations.

Le commerce qui ne consulte que les besoins de la consommation et les goûts des consommateurs s'est naturellement porté sur les objets que la consommation absorbait avec le plus d'avidité. Si elle a pu supporter une élévation si disproportionnée dans les prix, il faut que ses habitudes ou ses besoins soient devenus si impérieux qu'il est impossible d'espérer qu'elle puisse y renoncer.

Les manufactures françaises qui emploient le coton en consomment annuellement au moins 200.000 quintaux. Elles occupent une quantité immense d'agents et d'ouvriers de toutes sortes ; elles produisent un bénéfice de travail ou de main d'œuvre qu'on ne peut

évaluer à moins de 120M par an. Cette somme se porte presque immédiatement dans la consommation intérieure.

Ces manufactures ont un avantage très inquiétant pour l'ennemi : les perfectionnements de leurs produits le menacent d'une concurrence qui doit lui faire désirer leur anéantissement.

Il nous paraît certain que la consommation des matières employées par nos manufactures de coton ainsi que celle des objets qui servent à la teinture n'a point été restreinte nous croyons même qu'elle s'est accrue ; Il faut donc des moyens quatre fois ou au moins trois fois plus considérables pour alimenter cette branche de commerce.

La consommation des denrées coloniales a dû se restreindre, mais nous ne croyons pas qu'elle soit réduite en proportion de l'augmentation des prix. En supposant même qu'elle ait suivi cette proportion, il faut encore une plus grande somme de capitaux pour alimenter ce commerce, parce que les moyens d'expéditions sont plus difficiles et le terme des arrivages très incertain.

Toutes ces circonstances avaient déjà donné lieu à la création d'une grande quantité de lettres de change et autres effets de commerce que le revenu du consommateur ne pouvait acquitter que successivement et qu'il a fallu renouveler à mesure des échéances.

Les gages qui avaient donné naissance à ces engagements en accrédiétaient bien la circulation mais la disproportion des prix rendait déjà cette circulation plus difficile et plus onéreuse. Elle affectait même le crédit de ceux qui y étaient engagés.

Cependant l'impérieuse nécessité des matières importées avait donné lieu à un grand nombre de spéculations qui toutes ont été plus ou moins froissées par les nouveaux droits établis, par les empêchements que les expéditions ont éprouvées et par les mesures ordonnées en Hollande et dans les états d'Allemagne.

La réunion de la Hollande avait fait croire à beaucoup de négociants français qu'ils pouvaient faire des approvisionnements, ils y avaient donné des ordres à leurs correspondants, et beaucoup de denrées et matières coloniales y avaient été achetées pour leur compte. Les droits imposés sur ces denrées sont retombés sur les acheteurs français, et comme ces droits en ont accru les prix dans une proportion très supérieure aux prix du marché il a fallu faire l'avance d'un nouveau capital pour l'acquiescement des droits.

Les nouvelles mesures ordonnées sur le continent ont fait naître de nouveaux besoins et nécessité de nouveaux engagements ; ces besoins ont été d'abord très immédiats, et leur manifestation simultanée en Suisse, à Hambourg, à Francfort et dans tous les états d'Allemagne, a promptement reflué en France et surtout à Paris : elle a porté l'inquiétude dans tous les esprits.

D'autres causes ont encore fait naître des besoins aussi extrêmes à Lyon et dans quelques villes du Midi : le prix des denrées ; celui des grains surtout, s'est élevé assez promptement et a nécessité des avances plus considérables au moment même où le discrédit semblait faire disparaître les capitaux sur tous les points à la fois.

Une crise violente et générale allait éclater lorsque SM a daigné tempérer la rigueur de ses décrets et relever les espérances.

Cependant le commerce n'est point encore dégagé de tous les embarras qui sont venus l'entourer, la circulation qui est chargée d'une masse si considérable d'engagements, ne pourra en soutenir le poids si la confiance conserve encore des sujets d'alarmes.

Les droits imposés simultanément sur toutes les denrées et les matières étrangères qui se trouvent sur le continent n'avaient pu être prévus. Quelque soient les termes de paiement qu'on a bien voulu accorder, il en doit nécessairement résulter pour les propriétaires et les détenteurs l'obligation d'ajouter aux avances qu'ils ont déjà faites toute ou presque toute l'avance du nouveau droit, puisqu'ils sont obligés de fournir des engagements cautionnés ou d'acquiescer le droit en nature, c'est à dire d'abandonner les 3/5 de la marchandise.

Un négociant n'a pu faire entrer dans ses calculs d'une opération que les dépenses où cette opération l'engageait.

Une maison de commerce qui a un capital de 100.000F et un crédit proportionnel de 300.000F a pu sans s'écarter des règles que la sagesse et la prudence lui prescrivent, employer 400.000F en approvisionnements dont la vente lui paraissait assurée dans un intervalle assez

court pour acquitter ses engagements ; ceux qui lui ont confié leurs capitaux ou qui lui ont accordé des crédits en ont pu connaître la cause, ils s'en sont reposés sur le gage qui devait servir à les rembourser.

Si dans l'intervalle de cette opération la maison qui l'a faite est encore obligée de faire une nouvelle avance égale aux $\frac{2}{5}$ de tout le montant de son opération il faudra qu'elle ait recours à de nouveaux crédits ou qu'elle abandonne une portion du gage des premiers crédits qu'on lui a fait : dans l'un ou l'autre cas cette maison n'aura plus le crédit qu'elle avait auparavant ; il faudra non seulement qu'elle abandonne les $\frac{2}{5}$ de ses marchandises, mais qu'elle réalise promptement les $\frac{3}{5}$ qui lui resteront pour acquitter ses engagements ; le résultat le moins malheureux qu'elle puisse espérer, c'est de ne pas perdre tout son capital, c'est de n'être pas réduite à composer avec ses créanciers.

Cette concurrence de vendeurs pressés par les mêmes besoins a déjà produit un effet sensible sur les prix. La nécessité qui oblige à vendre trouve peu de personnes qui puissent ou qui osent acheter, et il arrive que les droits qui devaient causer une élévation dans les prix du marché ont produit un effet contraire et réagissent sur tous ceux qui ne peuvent acquitter leurs engagements que par la vente ou la réalisation du gage qui les a causés. La circonspection des acheteurs est encore puissamment intimidée par une concurrence qui doit beaucoup influencer sur les prix et désespérer tous les vendeurs.

Les ventes publiques qu'on prévoit, et surtout celles qui sont annoncées très prochainement seront également préjudiciables aux intérêts du Trésor et aux intérêts du commerce ; elles interrompent nécessairement toutes les transactions. Comme le nombre des acheteurs est très petit, les adjudications auront peut être lieu à des prix tellement inférieurs que les nouveaux acheteurs pourront par des reventes intermédiaires consommer la ruine de tous ceux qui sont dans la nécessité de réaliser.

Ceux qui pourront encore employer la ressource du crédit pour le renouvellement des crédits qu'ils ont obtenus, auront la perspective de quelques dédommagements s'ils peuvent attendre des époques plus favorables. Mais si la confiance ne se rétablit pas, si les gages sur lesquels elle repose ne sont pas délivrés des entraves qui en arrêtent la circulation, personne n'osera s'exposer à faire des avances ou à continuer des crédits, et il est difficile de pouvoir calculer quels en seront les résultats.

Les empêchements qui arrêtent presque sur tous les points les denrées et les matières importées exposent à tant d'incertitudes, à tant de risques que le temps des paiements est souvent arrivé longtemps avant qu'on puisse disposer des marchandises qui en font l'objet.

Les cotons qui nous viennent du royaume de Naples sont arrêtés à Rome et aux frontières de France ; il faut que des échantillons de chaque balle soient envoyés, qu'ils soient soumis à des expertises, à des vérifications qui retardent de plusieurs mois le terme de leur arrivage.

Il en est de même à Strasbourg pour les cotons qui viennent du Levant. Ils ne peuvent être introduits sans que des échantillons en aient été envoyés et expertisés à Paris.

Les droits extrêmement rigoureux qui viennent d'être établis à l'entrée en France, et pour lesquels on n'accorde aucun terme, obligent à de nouvelles avances auxquelles il faut pourvoir par de nouveaux crédits.

Les licences que SM a accordées ont mis beaucoup de ceux qui les ont obtenues dans un très grand embarras. Des chargements sont retenus et séquestrés dans les ports français jusqu'à ce que ceux auxquels ils appartiennent aient justifié d'une exportation en produits indigènes ou manufacturés, égale à la valeur des chargements. Comme ils ne peuvent se procurer les objets d'exportation qu'avec le produit des marchandises importées, il leur est impossible de remplir l'obligation à laquelle on les soumet.

Toutes ces circonstances semblent s'être réunies à la fois pour faire mieux sentir la disproportion des ressources du commerce avec les besoins que tant de causes imprévues ont fait naître.

La prévoyance a encore multiplié ces besoins par les précautions qu'elle a prises et la défiance qui semble s'être emparée des esprits ne peut que précipiter et rendre irréparables les malheurs que nous redoutons. Ceux qui confient leurs capitaux au commerce sont pour ainsi

dire frappés de terreur, ils s'exagèrent encore les dangers et les risques auxquels il est exposé ; ils cherchent à réaliser leurs créances beaucoup enfouissent leurs capitaux, et le plus grand nombre prévoyant des besoins plus pressants, un intérêt plus élevé reste stationnaire et attend les événements.

Nous devons le dire ces craintes ont fait de si rapides progrès, elles ont tellement frappé toutes les imaginations, qu'un grand nombre de maisons de commerce des plus anciennes et des plus riches dans les principales villes du continent annoncent déjà l'intention formelle de renoncer aux affaires ; que partie des commandes qui auraient été faites aux manufactures de Lyon pour les Etats d'Allemagne viennent d'être contremandées.

Les maisons de commerce et de banque indirectement liées à des opérations de commerce extérieur ou à des entreprises de manufactures de coton n'osent plus continuer leurs avances ni renouveler les crédits.

La maison de commerce la plus sage, la plus soumise aux lois, la plus dévouée aux intérêts de son pays, peut se trouver liée à des opérations répréhensibles, sans le savoir parce qu'elle ne peut jamais connaître toutes les affaires de ses correspondants : il est difficile qu'elle ne soit pas frappée d'une sorte d'inquiétude pour ceux de ses correspondants que les décrets de SM ont atteints ou peuvent menacer. Ces inquiétudes sont d'autant moins blâmables qu'elles ont un double motif et qu'elles portent également sur ceux qui les auraient enfreintes ; les uns sont exposés à une perte à peu près certaine et les autres à une ruine inévitable ; les gages des crédits peuvent être réduits des 2/5. Ils peuvent être anéantis.

Nous sommes loin de blâmer la rigueur de la punition qu'on inflige à ceux qui au mépris des lois et des intérêts de leur pays ont osé se livrer à un commerce prohibé ; nous voudrions que l'effroi de cette punition put intimider à jamais ceux qui oseraient les imiter.

Mais si de l'exécution de cette juste rigueur il pouvait résulter l'anéantissement des marchandises qui ont été publiquement vendues et achetées de bonne foi, ou de celles qui ont pu être introduites lorsque leur importation n'était pas défendue, ne serait-ce pas faire porter le poids d'une punition à ceux qui n'ont point de torts à se reprocher ? Ne serait-ce pas punir leurs créanciers en anéantissant le seul gage qui peut assurer leur paiement ?

Ce sont ces craintes si naturelles qui interrompent les rapports les plus habituels du commerce, qui commandent à toutes les maisons sages la plus grande circonspection, qui leur font refuser tout engagement de crédit, et qui les remplissent même d'une cruelle incertitude pour les engagements qu'elles ont contractés.

Les effets de cette circonspection se font déjà sentir dans beaucoup de villes de commerce où les lettres de change sur Paris deviennent extrêmement rares, personne n'osant s'exposer à en donner dans la crainte d'un refus d'acceptation.

Il ne nous appartient pas d'élever nos regards sur les hautes combinaisons de la politique de SM. Mais si nous en jugeons par les décrets qui ont été rendus le 8 de ce mois, par les sages tempéraments qu'elle a adoptés et par les faveurs mêmes qu'elle a daigné accorder au commerce, SM a reconnu que l'existence d'un grand nombre de manufactures dépend du commerce extérieur ; elle a reconnu que ces manufactures qu'elle a si puissamment encouragées, seraient évidemment menacées d'une décadence funeste si les matières qui les alimentent ne pouvaient être importées. Les licences qui ont été données n'ont pas eu d'autres motifs, et bien qu'on ait reconnu aussi que des faveurs particulières ne sont pas sans inconvénients pour les intérêts du commerce, il en est cependant résulté que les objets dont l'importation a été permise ont éprouvé une grande réduction dans leurs prix et ont assuré des approvisionnements dont le besoin devenait très pressant.

Les indigos étaient déjà à 38F la t[H?], ils sont tombés à 22F y compris le nouveau droit de 5F par H. La différence a été de 16F pour la consommation, et le produit de 5F pour le Trésor.

Les bois de teinture étaient montés à 150F le quintal, ils sont tombés à 90F malgré le nouveau droit de 45F ce qui fait une différence de 60F pour la consommation et un produit de 45F pour le Trésor.

Le prix des potasses était de 170F elles sont tombées à 80F y compris le nouveau droit des 5F environ la différence pour la consommation est de 75F.

Il en est de même pour les cuirs dont nos nombreuses tanneries éprouvaient une disette ; ils étaient à 38 sous la H et ils sont tombés à 29 sous la différence est de 13 sous par H.

Quoique la masse des approvisionnements paraisse considérable nous croyons que les bois de teinture et les cotons en laine manqueraient bientôt si de nouveaux arrivages n'étaient pas favorisés.

S'il nous était permis d'exprimer un vœu, nous ne pourrions nous empêcher de représenter combien il serait nécessaire de ne pas abandonner des manufactures qui ont déjà reçu tant de marques de protection, à une incertitude funeste sur les moyens d'approvisionnement dont elles ne peuvent se passer.

Nous représenterions l'immense capital qui y est employé et qu'on évalue à près de 800M ; les 120M de bénéfice de main d'œuvre qu'elles donnent annuellement, et surtout, les moyens de rivalité, qu'elles préparent contre le commerce anglais.

Nous dirions encore : qu'une puissance fondée sur le commerce doit redouter plus que tout, la concurrence du commerce ; que l'attaque la plus dangereuse qu'elle puisse craindre, c'est la puissance de notre commerce, c'est la prospérité de notre industrie ; que la joie la plus vive qu'on puisse lui donner, c'est la décadence de nos manufactures.

Chargée par son institution d'indiquer les causes qui arrêtent les progrès du commerce la Chambre a dû exposer sans déguisement l'état où il se trouve, les inquiétudes qui l'agitent et les malheurs qu'il redoute.

Nous avons rempli ce devoir avec tout le zèle dont nous sommes pénétrés, avec toute la confiance que nous inspire notre sincère dévouement à SM.

Il résulte des faits que nous avons rappelés dans ce Mémoire :

Que ce qui a le plus contribué à cet état de gêne et de discrédit dans lequel se trouve le commerce c'est l'instabilité des règles auxquelles on l'assujettit et des droits qu'on lui impose ; c'est la rétroaction qu'on leur a donnée ; c'est l'extrême rigueur avec laquelle on en fait l'application.

Que la confiance et le crédit qui seuls peuvent soutenir le poids de la circulation, ont éprouvé et éprouvent encore de vives alarmes ; que les capitaux s'éloignent visiblement du commerce, et que s'il échappe à la crise qui le menace, il ne peut éviter de tomber dans un état d'anéantissement aussi funeste.

Qu'un grand nombre de manufactures ne peuvent se soutenir sans les secours du commerce extérieur ;

Que si sa marche n'est pas réglée d'une manière plus constante, il sera abandonné à l'imprévoyance de ceux qui n'en connaissent pas les éléments ; que les manufactures tomberont dans un état de décadence voisin de leur destruction ; que les nombreuses familles qu'elles entretiennent seront réduites à l'indigence, et ne pourront plus fournir leur part de rétribution à l'Etat et que le Revenu public en sera nécessairement affecté.

Que le commerce intérieur tombera lui même dans un état de langueur inévitable par la privation des consommateurs qui n'auront plus de moyens de travail par la réduction des bénéfices du commerce et de tous les autres revenus.

Si le commerce du continent tombait dans cet état d'abandon que tout semble faire craindre ; si nos manufactures étaient privées de leur aliment le plus nécessaire, ne serait ce pas assurer pour toujours à l'Angleterre la suprématie exclusive du commerce du monde.

En exposant l'état du commerce et les causes qui nous paraissent avoir influé sur sa situation nous avons dû nous abstenir d'indiquer les moyens qui peuvent assurer sa prospérité, cette tâche eut été trop difficile pour nous. Il n'appartient qu'au génie supérieur qui tient dans ses mains les destinées du monde de concevoir dans sa sagesse tous les moyens de bonheur et de prospérité que les peuples peuvent attendre de lui.

5-3 Lettre de la Chambre au préfet Bondy, le 5 juin 1833, exposant les difficultés d'une statistique³⁸

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-jointe une rapide analyse de l'enquête périodique sur la situation du commerce et de l'industrie, enquête que réclamait au nom du ministre la lettre que vous avez fait l'honneur de nous adresser le [blanc] dernier.

Dans ses précédentes tentatives, la Chambre avait éprouvé déjà l'extrême difficulté de recueillir des notions exactes et précises sur l'industrie d'une population commerciale et manufacturière aussi immense que celle qui se trouve agglomérée dans l'enceinte de Paris surtout en raison des variations fréquentes que les circonstances ou la mode elle-même imposent aux créations d'un très grand nombre de branches de cette industrie.

C'est pourquoi, redoutant d'entraîner l'administration dans des erreurs dangereuses, soit en lui répétant les cris d'une souffrance toujours impatiente soit en lui présentant comme un gage de sécurité les progrès peut-être éphémères d'une activité quelquefois trahie dans ses espérances, dès le 29 février la Chambre vous avait prié d'obtenir du Ministre qu'il se contentât de tableaux semestriels au lieu des rapports qu'il avait demandés de 15 en 15 jours.

Des questions générales, conformément adressées aux hommes les plus distingués dans chaque branche de Commerce, ou, n'obtiennent aucune solution ou n'amènent que des réponses vagues et peu significatives.

Il faut en quelque sorte, créer pour chaque branche et de concert avec elle un système particulier d'information ; accoutumer graduellement les hommes capables qui l'exercent à préparer les éléments du travail qui leur sera demandé, triompher de leur répugnance à se détourner de leurs affaires pour concourir à la formation d'un travail statistique et peut-être (il faut aussi le dire) vaincre la prévention de quelques individus disposés à craindre que cette étude du Gouvernement ne tourne au profit des recherches de ressources fiscales.

Malgré les efforts incessants des Commissaires de la Chambre pour accélérer l'envoi des informations dont ils s'étaient partagé les diverses parties, ces documents ne leur sont parvenus qu'incomplets, lorsque déjà leur résumé aurait dû se trouver sous les yeux du Ministre, et nous n'avons eu qu'un moment pour réunir en faisceau ces informations éparses, contrôler les unes par les autres et élaguer les faits annoncés sans preuves.

Si les résultats de ce travail brusque sont loin de nous satisfaire dans leurs détails et de présenter une statistique telle que nous ambitionnerions de l'établir, ils offrent du moins dans leur ensemble un tableau flatteur de la renaissance de notre activité commerciale.

Nous pourrions espérer, Mr le Comte, de présenter au Ministère des travaux sinon plus soignés dans leur rédaction (car nous écartons sous ce point de vue tout intérêt d'amour propre) au moins plus véritablement utile, si le gouvernement voulait réduire ces enquêtes générales à des périodes annuelles.

Ils semblent devoir suffire à une époque où la paix publique se consolide et sert au commerce de garantie contre des perturbations qui lui sont mortelles.

³⁸ Correspondance microfilmée de la Chambre.

5-4 Demande d'informations trimestrielles par le ministère du Commerce en 1841³⁹

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Direction du commerce extérieur. 3^o bureau. Faits commerciaux. Demande de bulletins trimestriels.

Paris, le 24 août 1841.

Messieurs, les intérêts du commerce international ont constamment été pour le Gouvernement du Roi l'objet de la plus vive sollicitude. Spécialement appelé à suivre les diverses phases du mouvement commercial, à rechercher, à étudier les faits qui sont de nature à mettre sur la voie des moyens propres à donner à nos échanges avec l'étranger un plus vaste développement, à nos produits de nouveaux débouchés, mon Département a toujours attaché beaucoup de prix aux informations que, dans ce but, il pouvait recueillir des Chambres de Commerce, premiers organes des besoins et des vœux du Commerce et de l'Industrie.

Ces informations, toutes les fois que mon Département les a provoquées, lui ont été fournies, je me plais à le reconnaître, avec zèle et discernement. L'expérience néanmoins m'a convaincu qu'elles pourraient devenir plus profitables encore pour les intérêts généraux du Pays, si leur transmission, au lieu d'être l'objet d'une correspondance purement occasionnelle entre mon Département et les Chambres de Commerce, prenait un caractère de régularité et de périodicité qui répondît aux nécessités d'étude et d'investigation qui s'attachent aux faits, si souvent mobiles et quelquefois imprévus, de l'économie commerciale. Je vais expliquer ma pensée.

Par la position spéciale qu'elles occupent dans les principaux centres d'affaires, les Chambres de commerce, celles surtout de nos grands ports, se trouvent parfaitement placées pour étudier et saisir, dès leur origine, les variations qui surviennent dans nos transactions extérieures, soit en ce qui touche les pays avec lesquels nous sommes en relation, soit en ce qui concerne les différentes marchandises importées ou exportées ; comme aussi les divers faits qui se produisent dans les conditions du travail intérieur, dans les mouvements de la production et de la consommation nationales.

La cause de ces variations et de ces incidents commerciaux et industriels, les effets qui en résultent dans le présent ou qui peuvent en découler dans l'avenir ; la crainte ou les espérances qu'ils font naître dans le commerce ou dans la manufacture ; les besoins qu'ils peuvent déceler ; les mesures qu'ils semblent devoir provoquer, tout cela est en quelque sorte sous les yeux des Chambres de Commerce, les touche directement, appelle leurs investigations et peut leur fournir des éléments d'appréciation souvent précieux, toujours utiles, pour l'examen des questions de législation commerciale et de rapports internationaux qui ressortissent à mon Département.

Ces considérations, Messieurs, m'ont amené à penser qu'indépendamment de la Correspondance spéciale que peuvent commander, ainsi que je l'ai dit plus haut, les faits fortuits ou du moment, il y aurait une haute utilité à ce que les principales Chambres de Commerce et la vôtre en particulier, me fissent parvenir, à l'expiration de chaque trimestre, un exposé succinct et toutefois aussi complet que possible, de la situation commerciale de leurs places respectives aux divers points de vue que j'ai indiqués tout à l'heure. Sans vouloir vous tracer ici un cadre qui pourrait avoir l'inconvénient ou de trop embrasser ou d'offrir des lacunes, je vais cependant, Messieurs, préciser les données générales qui me paraissent plus spécialement de nature à mériter votre attention comme présentant un but d'utilité pratique. Elles sont comprises dans les quatre ordres d'idées suivants : les échanges, le travail intérieur, l'action des capitaux et celle de la législation.

Echanges. - C'est d'abord, ainsi que je l'ai déjà dit, l'appréciation raisonnée des variations notables, en plus ou en moins, survenues dans les transactions commerciales avec les pays étrangers et avec nos établissements coloniaux ; dans l'arrivée ou la sortie des principales marchandises ; dans les conditions de leur stock comme dans les prix de chacune

³⁹ AN F12 6385.

d'elles, tant sur nos marchés que sur ceux de l'étranger ; dans la hausse et la baisse du frêt, et dans les mouvements de la navigation soit de long cours, soit côtière.

Travail intérieur. - La situation, à l'intérieur, de la manufacture, en ce qui concerne les produits les plus généraux, tels que le coton, la laine, la soie, le lin ; celle des diverses fabrications, industries et exploitations, telles que le travail du fer, l'extraction de la houille, le raffinage du sucre, les productions vinicole, saccharine, etc. etc. ; de celles surtout qui sont particulières à votre circonscription ; ainsi que l'état correspondant des dites branches de travail dans les districts manufacturiers étrangers ; les résultats généraux de la concurrence qu'elles font à nos articles, soit chez nous, soit au dehors ; tous ces renseignements en tant qu'ils pourront être recueillis, me paraissent former le complément nécessaire des données relatives au mouvement des échanges.

Action des Capitaux. - J'estime qu'il serait utile d'y ajouter un aperçu de la situation financière, sous les rapports agricole, commercial et manufacturier, des pays ou places avec lesquels votre arrondissement se trouve en relations suivies de quelque importance ; autrement dire de l'action qu'y exercent les capitaux nationaux ou étrangers, et de l'influence qu'y font sentir les crises ou autres et diverses vicissitudes du crédit public ou particulier.

Législation. - Et enfin, l'appréciation des faits, intervenus ou à intervenir, de tarif et de législation commerciale ; c'est-à-dire ceux qui affèrent aux traités internationaux, alliances douanières, modifications effectuées, proposées ou appréhendées, de droits d'entrée ou de sortie et de taxe de consommation, aussi bien en France qu'à l'Etranger. Vous concevrez facilement, Messieurs, l'importance de ce dernier chapitre : il est la source d'où peuvent jaillir les éléments d'élaboration nécessaires à la constitution économique du pays ; c'est en propres termes la base de l'édifice commercial et industriel. Les opinions que vous suggérera l'observation de cet ordre de faits, celles dont vous croirez devoir vous rendre l'organe, sauront se préserver, j'en suis convaincu, de toute influence exclusive d'intérêt local et particulier, et auront constamment pour mobile le sentiment impartial et éclairé des intérêts généraux du pays. C'est dans cette pensée que j'en appelle la fréquente communication.

Rapprochés les uns des autres, les rapports que fourniront à mon Département les diverses Chambres de Commerce, jetteront, j'en suis convaincu, beaucoup de jour sur la situation commerciale et industrielle du Pays, et j'attacherai pour mon compte un intérêt particulier à suivre la correspondance à laquelle ne pourront manquer de donner lieu ces nouvelles et plus intimes relations entre les principaux organes du Commerce et mon Département.

En les limitant quant à présent aux Chambres de Commerce des plus grands centres d'affaires, je me réserve d'appeler les autres à y concourir à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Je vous prie de m'adresser les communications dont il s'agit sous le timbre de la présente et à partir de l'expiration du trimestre courant.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Commerce.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

ENQUÊTE

L'INDUSTRIE

DE PARIS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Instruction générale.

Faire connaître l'état de l'industrie parisienne dans un temps normal de prospérité et dans un temps exceptionnel de crise, comparer les deux situations, en tirer des conséquences profitables pour l'avenir, et s'éclairer sur les moyens de prévenir ou d'atténuer les souffrances de l'industrie parisienne : tel est le but de l'enquête ordonnée par la Chambre de commerce, pour satisfaire à l'un de ses Statuts organiques et aux vœux de l'Assemblée nationale.

Poser des chiffres incontestables, donner une base certaine aux raisonnements, ne plus permettre à personne de s'égarer et d'égarer les autres, en prenant pour réels des chiffres faux ou incomplets;

⁴⁰ Chambre de Commerce de Paris, *Enquête sur l'industrie de Paris et du département de la Seine. Instruction générale*, 1^o octobre 1848, 22p. ACCIP VII-3.70(1).

(6)

Les sculpteurs ornementaux, les modelleurs ou fabricants de statuettes, serre-papiers, vases d'ornement, etc. ;

Les graveurs de canées sur pierre dure, coquille ou émail ;

2° Les constructeurs de daguerréotypes, les planeurs de plaques ;

Les portraitistes au daguerréotype ;

Les artistes et fabricants en galvanoplastique ;

3° Les boulangers et les pâtisseries ;

4° Tous les bouchers et charcutiers, même ceux qui ne font pas abattre (cette circonstance sera mentionnée) ;

5° Les entrepreneurs de pavage, et de construction de trottoirs en asphalte, dalles, etc. ;

6° Les chefs d'établissements de bains, lorsque des lingères, des blanchisseuses, des ouvriers serruriers, zingueurs, etc., y sont attachés ;

Les entrepreneurs de voitures publiques qui ont atelier pour la réparation et l'entretien de leurs voitures ;

Les marchands de bois à brûler ou à ouvrer, quand ils occupent dans leurs chantiers des ouvriers à scier, débiter ou travailler les bois ;

Les perruquiers coiffeurs, s'ils font des tours, toupetts et tresses postiches, des ouvrages en cheveux, etc. ;

Les épiciers, s'ils fabriquent du chocolat, des confitures, du cirage ou des liqueurs ;

Les laitiers-creamiers, s'ils font des fromages ;

Les fripiers, lorsqu'ils remettent les vêtements à neuf ;

(Dans les cinq cas ci-dessus, on ne fera naturellement figurer sur le bulletin que la valeur de production et le nombre d'ouvriers relatifs au travail industriel.)

7° Les couturiers, les lingères et les modistes ;

Les blanchisseuses et les repasseuses de linge ;

Les épousseuses de tissus de laine, les découpeuses, les fran-

(7)

guses, les repisseuses sur draps de billard et sur tissus, les dentelières, les raccommodieuses de tulle et d'étoffes ;

8° Dans les garnis où ils logent, les cordonniers, chaudronniers, étameurs, remouleurs et vitriers ambulants ;

9° Les maîtres peigneurs, lisseurs, teinturiers et pleurs, les tailleurs appieceurs, les cambreurs et les drayeurs, les fayonniers par-sementiers, fleuristes, etc., et, en général, tous les entrepreneurs d'industrie, marchands ou tâcherons, grands et petits, qui font travailler à façon. (On inscriera, au milieu du bulletin, les noms et adresses des maisons par lesquelles ils sont occupés habituellement.)

IV.

En toute circonstance, il ne faut recueillir auprès des chefs d'industrie de renseignements que sur ceux de leurs établissements situés à Paris ou dans le département de la Seine.

V.

Chaque bulletin est consacré à un seul industriel. — Sa profession doit être indiquée sur la première ligne, son domicile sur la deuxième, et son nom sur l'une des trois lignes suivantes, selon l'importance de ses affaires.

On ne considérera comme *fabricants en chambre* que ceux qui travaillent seul seuls, soit avec un ouvrier.

VI.

Lorsque, par la nature complexe de sa production, une personne peut être considérée comme exerçant deux ou plusieurs industries, on fera d'abord un bulletin comprenant l'ensemble de ses affaires, puis l'on recueillera, sur des bulletins spéciaux, les faits applicables à chacune des branches distinctes de la fabrication.

(8)

VII.

En indiquant la profession, on aura soin de distinguer les fabricants pour clientèle bourgeoise de ceux pour la confection, les chefs d'industrie des faïonniers, les ouvriers et ouvrières en chambre tout à fait indépendants de ceux et de celles qui sont employés à façon pendant une partie de l'année.

On distinguera également les ébénistes fabricants de meubles des ébénistes fabricants de fauteuils et chaises, les fondeurs, cisailleurs et mouleurs de métaux des fabricants de bronzes, les teinturiers-graisseurs des teinturiers de fils et tissus, etc.

On mentionnera toujours en tête du bulletin, lorsqu'il s'agira d'un tailleur, d'un cordonnier ou d'une lingère,

S'il travaille pour clientèle bourgeoise,
S'il est apprêteur ou faïonnier,

S'il est confectonneur, c'est-à-dire s'il fabrique pour commissionsnaires ou marchands (1).

VIII.

A la suite du mot *profession*, on inscrie la profession générale du recensé ; à la *nature de la fabrication*, on indique, au contraire, sa spécialité, en faisant connaître les objets qu'il fabrique habituellement.

IX.

L'enquête ayant pour but de constater l'état normal de l'industrie parisienne, on comprend qu'il faille s'informer, non pas du chiffre

(1) Les confectonneurs sont, en général, ceux dans lesquels les particuliers achètent des vêtements qui n'ont pas été faits sur leur mesure.

: 9)

actuel des affaires et de la population ouvrière, mais de celui de 1847, et de préférence de 1846, si cette année est regardée par le recensé comme offrant une moyenne plus vraie.

Autant que possible, on doit donner des moyennes et des chiffres uniques.

X.

Le chiffre à inscrire doit représenter,

Pour un fabricant,

La somme totale de ses affaires, — non pas seulement la valeur ajoutée par son industrie aux diverses marchandises reçues par lui, mais aussi la valeur de celles-ci—(Ainsi, pour nous, la valeur de la production d'un raffineur comprend à la fois la valeur du sucre brut et la plus-value que lui donne le raffinage.)

Pour un entrepreneur à façon,

Le montant des façons exécutées par lui ou ses ouvriers. Les marchandises ne lui appartenant pas et ne lui sont confiées que pendant le temps nécessaire à leur ouvrage ; il ne fait jamais tenir compte de leur valeur.

XI.

Lorsqu'une personne refusera d'indiquer la valeur moyenne de sa production, le Commissaire devra se renseigner auprès des voisins et des confrères de ce fabricant ; selon leurs dires et son impression personnelle, il inscrira la somme qu'il jugera la plus probable, en la faisant précéder des mots *estimé à*.

Toutes les fois qu'une déclaration paraîtra inexacte, il faudra la modifier également d'après les renseignements recueillis dans le quartier : mention de cette modification sera faite sur le bulletin.

XII.

La population laborieuse, sédentaire ou mobile, doit être proportionnelle à l'importance de la production, c'est-à-dire que, si le chiffre d'affaires est applicable à 1846, il est essentiel de s'enquérir du nombre d'hommes, femmes, enfants, employés dans cette même année.

Par population mobile, nous entendons parler des ouvriers des départements ou de l'étranger, de passage à Paris, ou qui y viennent chercher de l'ouvrage à certaines époques, et qui, en tous cas, n'y ont pas leur domicile habituel ; tels sont les ébénistes allemands, les maçons limousins, les cordonniers lorrains, les ouvriers des départements *faisant leur tour de France*, etc.

XIII.

Après avoir inscrit le nombre des ouvriers, on indiquera s'ils travaillent chez le patron, en ville ou chez eux ; nous recommandons d'adopter les désignations suivantes : à l'atelier, — en ville, — ou dehors.

On aura soin de faire connaître le nombre des ouvriers de différentes professions employés par le recensé. — Exemple : Sur un bulletin de carrossier, *tant d'ouvriers forgerons, charbons, peintres et selliers*.

XIV.

Jamais un fabricant, quand même il travaillerait avec et comme ses ouvriers, ne doit être compris dans le nombre de ceux-ci.

S'il est seul, on aura soin d'indiquer par des zéros qu'il n'emploie ni hommes ni femmes.

Enfin un industriel peut occuper à la fois des ouvriers et des entrepreneurs ; ces derniers exécutent à façon certaines parties de la

fabrication du patron : il est essentiel de ne pas confondre les uns avec les autres, et, pour cela, on mettra — *tant d'ouvriers* (1) (à l'atelier ou au dehors), *plus tant d'entrepreneurs*, — en faisant suivre, autant que possible, le nombre de ceux-ci de leurs noms et adresses.

XV.

Le nombre des apprentis, avec ou sans contrat, doit être d'abord posé en regard des catégories auxquelles ils appartiennent par leur âge, puis reporté à la ligne qui leur est consacrée.

Il faut mentionner en même temps, très-succinctement, la durée et les conditions de l'apprentissage.

XVI.

La question, *Nombre des ouvriers non conservés par le fabricant durant les mois de mars, avril, mai et juin 1848*, est assez précise pour n'avoir pas besoin d'explication. Elle offre un moyen d'apprécier l'étendue de la crise qui a frappé l'industrie parisienne à la suite de la Révolution.

XVII.

Le salaire journalier des ouvriers sera relevé sur une année moyenne, 1846 ou 1847 de préférence ; on inscrira les deux li-mites, par exemple, de 3 à 5 fr., au lieu de mettre simplement la moyenne à fr.

On mentionnera s'ils sont payés à la tâche ou à la journée.

Si, par le fait de la Révolution de février, le salaire a été élevé

(1) Il ne faut pas comprendre parmi les ouvriers d'un fabricant ceux qui travaillent pour plusieurs maisons ; on doit les mentionner à part, car ils sont eux-mêmes recensés, comme il a été dit plus haut page 5, § 1^{er}.

ou diminuée, on constatera cette différence et la cause qui l'a produite.

Quand plusieurs catégories d'ouvriers figureront sur le bulletin, il sera essentiel de s'informer du salaire de chacune d'elles.

XVIII.

Nous demandons non pas la durée du chômage, c'est-à-dire du temps durant lequel tout travail est suspendu, mais les époques, à peu près fixes dans chaque industrie, où la fabrication se ralentit, ainsi que la durée de cette morte saison, pendant laquelle tantôt on fait de l'avance et tantôt on occupe les ouvriers à une autre fabrication.

XIX.

On ne doit s'enquérir que du nombre des ouvriers assistés en temps ordinaire par les bureaux de bienfaisance ou par les fondations charitables. On n'y comprendra pas ceux qui ont été secourus depuis la Révolution, et ceux qui ont fait partie des Ateliers nationaux.

XX.

La Commission de la Chambre a décidé la suppression de la question relative au chiffre des *coûtants fixe et excédant* employés dans la production; c'est néanmoins un renseignement qu'elle recruta toujours avec intérêt.

XXI.

Débouchés. — Indiquer 1^o la destination des produits. — Paris, les Départements, l'Angleterre, etc.; 2^o L'intermédiaire qui les reçoit, — Commissionnaires, marchands en détail, etc.

(13)

XXII.

Pour répondre à la question : *Habitudes et conditions générales de l'existence des ouvriers*, on doit demander,

S'ils logent dans leurs meubles ou en garni ;

S'ils savent lire et écrire ;

S'ils sont économes ou dépensiers, rangés ou dissipés, tranquilles ou turbulents, laborieux ou fainéants,

S'ils ne travaillent que 3, 4 ou 5 jours par semaine, et si ce chômage volontaire est habituel.

XXIII.

On indiquera, au milieu du bulletin, le nombre et la force des machines à vapeur et hydrauliques, et, sur la ligne spéciale, le nombre des machines, mécaniques et métiers de toute nature en activité, en temps ordinaire, dans les ateliers.

XXIV.

Au dos du bulletin, ou mieux sur une feuille séparée, seront consignés les observations, les réclamations et les vœux des industriels recensés.

Il est non moins important de recueillir les prix courants des produits, les tarifs convenus entre les patrons et les ouvriers pour le règlement du travail à façon, les statuts des associations, des sociétés de secours mutuels, de prévoyance et de retraite.

Enfin, la Commission accueillera avec reconnaissance les notes que les patrons et les ouvriers lui adresseront sur leur fabrication, et tous les renseignements qui pourront, précédant ou suivant les chiffres, servir à donner des idées exactes et générales sur la nature et les conditions de prospérité ou de décadence de chaque industrie.

XXV.

Par exception,

Le recensement des fileurs, des fabricants de bonneterie et de passenterie en soie, laine ou coton, d'étoffes diverses en fil, coton, laine, soie ou cachemire, est confié à des délégués spéciaux.

Les Commissaires n'auront donc, lorsqu'ils se présenteront chez un des industriels ci-dessus, qu'à inscrire sur un bulletin sa profession, son domicile et son nom.

L'exception ne s'applique point aux fabricants de passenterie fine (or et argent), aux laveurs, trieurs et peigneurs de laine, aux lisseurs de dessins, aux imprimeurs sur étoffes, aux frangaises de châles, aux gantfleurs et apprêteurs.

Les délégués chargés de l'enquête sur l'industrie textile ont principalement à demander :

LES FILATEURS.

1

LES FABRICANTS.

La nature et la force des moteurs;

Le nombre et la nature des métiers;

Le nombre total de broches ;
Les numéros, le mode de tirage et le prix au kilogramme des fils ;

Les noms, longueurs, largeurs, poids (à la pièce), qualités et prix (au mètre) des tissus ;

La nature de leur matière première ;

La quantité et la valeur des fils fabriqués annuellement ;

Le nombre et la salaire des ouvriers des différentes catégories (battans, peigneurs, lisseurs, tracheurs, dévideurs, etc.) ;

Le nombre et le salaire des ourdisseurs, tisseurs, lacours, trameurs, etc.

XXVI.

Les théâtres sont également l'objet d'une enquête spéciale et complexe : les Commissaires s'abstiendront, en conséquence, de recueillir des renseignements sur les ateliers de confection de cos-

tumes, de machinerie, peinture, menuiserie, etc., que les théâtres renferment.

Telles sont les instructions générales que les Commissaires doivent suivre dans l'exécution du travail.

Bien qu'elles soient aussi complètes que possible, nous avons cru utile d'y joindre 4 bulletins factifs, destinés à servir de modèles pour chacune des catégories d'industriels à recenser ; — 1^o le fabricant, 2^o l'entrepreneur pour son compte, 3^o l'entrepreneur pour le compte d'autrui ou façonnier, et 4^o le travailleur pour clientèle bourgeoise.

Modèle de bulletin. — 1. Fabricant.

Profession.....	Fleuriste.
Domicile.....	Rue Saint-Denis, n°
Nom.....	DEPPEL.....
Nature de la fabrication.....	Fleurs artificielles pour parures de bal.
Importance de la production, en quantité.....	42,500 parures.
en valeur.....	35,000 fr.
Population ouvrière	
sédentaire, c'est-à-dire résidant constamment à Paris.	Hommes.....
mobile, c'est-à-dire résidant momentanément à Paris.	Femmes.....
des apprentis compris déjà dans les chiffres précédents.	Garçons.....
dans les mois de mars, avril, mai et juin 1888.	Filles.....
Nombre des ouvriers non concertés par le fabricant durant les mois de mars, avril, mai et juin 1888.	10. — (Durée de l'apprentissage [1]) : 4 ans ; (Conditions) : Nourries et logées.
Salaires journaliers ouvriers.	5 fr. à la journée.
Hommes.....	1 fr. 50 c. à la pièce.
Femmes.....	0
Enfants.....	0
Durée de la morte-saison.....	4 mois : décembre, janvier, juin, juillet.
Nombre des ouvriers secourus par les bureaux de bienfaisance ou les fondations charitables.....	0
Nombre des machines ou métiers en activité en temps ordinaire dans l'atelier ou au dehors.	15 pour Paris, 3/5 pour Londres ; machines et commissionnaires.
Déroulés des produits.....	Tous dans leurs ateliers. — 18, avenue d'Orléans et de la Chapelle, 18, avenue de la Chapelle et de la Chapelle, 18, avenue de la Chapelle et de la Chapelle.
Habitudes et conditions générales de l'existence des ouvriers.....	Tous dans leurs ateliers. — 18, avenue d'Orléans et de la Chapelle, 18, avenue de la Chapelle et de la Chapelle, 18, avenue de la Chapelle et de la Chapelle.

[1] Ce qui est entre parenthèses peut être supprimé sur le bulletin.

Modèle de bulletin. — 2. Entrepreneur pour son compte.

Profession.....	Entrepreneur de maçonnerie.
Domicile.....	Rue du Faubourg-Saint-Martin, n°
Nom.....	CHAPPEL.....
Nature de la fabrication.....	Maçonnerie pour le bâtiment.
Importance de la production, en quantité.....	180,000 francs.
en valeur.....	10 en ville. — 4 maçons, 4 aides, 3 tailleurs de pierres.
Population ouvrière	
sédentaire, c'est-à-dire résidant constamment à Paris.	Hommes.....
mobile, c'est-à-dire résidant momentanément à Paris.	Femmes.....
des apprentis compris déjà dans les chiffres précédents.	Garçons.....
dans les mois de mars, avril, mai et juin 1888.	Filles.....
Nombre des ouvriers non concertés par le fabricant durant les mois de mars, avril, mai et juin 1888.	33. Limonaise, en ville. — 16 maçons, 16 aides.
Salaires journaliers ouvriers.	25
Hommes.....	Tailleurs de pierres, 4 fr. 50 c. ; maçons, 4 fr. 25 c. ; aides, 3 fr. 50 c. ; tous à la journée.
Femmes.....	0
Enfants.....	0
Durée de la morte-saison.....	3 mois 1/2 : décembre, janvier, février et mars.
Nombre des ouvriers secourus par les bureaux de bienfaisance ou les fondations charitables.....	0
Nombre des machines ou métiers en activité en temps ordinaire dans l'atelier ou au dehors.	Paris.
Déroulés des produits.....	18 en ville, les autres dans leurs ateliers. — Tous, 6 escopilles, assent lire et autres ; — ailes ; — laboratoires ; — tranquilles.
Habitudes et conditions générales de l'existence des ouvriers.....	Tous, 6 escopilles, assent lire et autres ; — ailes ; — laboratoires ; — tranquilles.

OBSERVATIONS SUR LA CONDITION DES OUVRIERS.

Les hommes, qui sont, pour la plupart, découpeurs, sont peu aisés, mais laborieux et économes; la plupart sont chez eux et savent lire et écrire.

Presque toutes les ouvrières fleuristes logent dans leurs meubles ou chez leurs parents; les 4/5 savent lire et écrire. — Quant à leurs conditions d'existence, elles sont diversement appréciées par les patrons. En général, ces femmes sont peu aisées, bien qu'économes et assidues au travail: environ 15 sur 100 se trouvent dans une bonne position; quelques-unes (5 sur 100) sont malheureuses. La conduite de toutes paraît être assez régulière.

Les apprenties, ordinairement nourries et logées chez les patrons, n'ont pas lieu de se plaindre de leur condition. Plusieurs (*Le tiers* pour le quartier Montorgueil), cependant, sont forcées de travailler 16 heures par jour, et souvent même durant la plus grande partie de la nuit.

Paris, le 1^{er} octobre 1848.

*Les secrétaires-adjoints de la Commission de statistique
de la Chambre de commerce, chargés de la direction
de l'Enquête,*

LÉON SAY.

NATALIS RONDOT.

VU ET APPROUVÉ :

Le Secrétaire,

HORACE SAY.

Le Président de la Chambre,

LEGENTIL.

5-6 Sommaire de l'enquête publiée

Chambre de Commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour l'année 1860*, typographie Charles de Mourgues frères, 1864, XLVIII-1088 p.

I- Résultats généraux

- 1- Enquêtes antérieures à l'année 1848
 - 2- Enquête actuelle
 - 3- Classification des bulletins par industrie, et réunion des industries par groupe
 - 4- Importance des affaires
 - 5- Siège de l'industrie
 - 6- Ouvriers Salaires
 - 7- Apprentissage
 - 8- Conditions d'existence, d'instruction et de moralité des ouvriers
 - 9- Morte saison
 - 10- Alimentation
 - 11- Bâtiment
 - 12- Ameublement
 - 13- Vêtement
 - 14- Fils et tissus
 - 15- Peaux et cuirs
 - 16- Carrosserie, sellerie et équipement militaire
 - 17- Industries chimiques et céramiques
 - 18- Travail des métaux, mécanique, quincaillerie
 - 19- Travail des métaux précieux, orfèvrerie, bijouterie, joaillerie
 - 20- Boissellerie, vannerie
 - 21- Articles de Paris
 - 22- Imprimerie, gravure, papeterie
 - 23- Enquêtes accessoires et complémentaires
- Tableaux généraux
Tableaux d'arrondissement
Tableaux de groupe

Annexes : tableau des circonscriptions, modèles des bulletins pour les industries ordinaires, l'industrie textile, les garnis

II- Résultats par industrie : tableaux et notices

[présentés par groupe, et dans chaque groupe par ordre alphabétique d'industrie]

III- Enquêtes accessoires et complémentaires

Etablissements publics et privilégiés

Logements garnis et enquête sur la population qui les occupe

5-7 Introduction de l'enquête publiée et modèles de bulletins inclus dans le volume

La mauvaise qualité de l'impression est due pour partie au document original et pour partie au passage par Gallica.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

STATISTIQUE

DE

L'INDUSTRIE A PARIS

RÉSULTANT

DE L'ENQUÊTE

Faite par la Chambre de commerce pour les années 1847-1848.

INTRODUCTION.

Ce travail, destiné à présenter dans leur ensemble et dans leurs moindres détails les faits constatés dans l'Enquête sur l'industrie à Paris, a été partagé en trois parties. La première est consacrée aux résultats généraux ; la seconde aux faits spéciaux à chaque industrie ; la troisième aux faits recueillis dans un certain nombre d'enquêtes accessoires et complémentaires.

La première partie, après un exposé des moyens employés pour conduire l'Enquête, qui permettra d'apprécier le degré de certitude auquel il a été possible d'arriver, présente une analyse des faits recueillis et se termine par les tableaux sur lesquels viennent se resumer les résultats généraux.

La deuxième partie donne séparément pour chaque industrie les faits spéciaux qui la concernent. Le nombre des industries est de 325, et, par suite de la division d'une même industrie en plusieurs branches, le nombre des tableaux est de 345. Une notice spéciale, placée à la suite de chaque tableau, fait connaître la nature de l'industrie, le nombre des entrepreneurs et des ouvriers qui y sont occupés, les salaires et les autres faits qui s'y rapportent.

La troisième partie contient les enquêtes accessoires qui ont été faites sur des établissements publics, où l'industrie est placée dans des conditions exceptionnelles d'exploitation. Au nombre de ces établissements publics se trouvent la Manufacture nationale des Tabacs, la Manufacture des Gobelins, l'Imprimerie nationale, les Boulangeries des hôpitaux, des prisons et de l'armée, l'Entreprise des pompes funèbres, les Théâtres. Une autre enquête spéciale, destinée à compléter les renseignements obtenus sur les conditions d'existence des ouvriers, est celle qui a été consacrée aux logements garnis.

Les faits analysés dans la première partie et les tableaux qui s'y rapportent, présentent d'abord les résultats généraux.

raux pour tout Paris, avec l'importance relative de chacun des douze arrondissements municipaux, sous le rapport industriel. Les mêmes résultats sont en outre présentés pour l'ensemble de toutes les industries.

Les 325 industries ont été ensuite classées d'après les analogies que les unes et les autres ont entre elles, en 13 groupes; et les résultats généraux sont encore présentés avec leur division par groupe.

Les salaires sont l'objet d'un tableau spécial.

Enfin, pour chacun des groupes, on a la répartition du groupe par arrondissement, les résultats par industrie, et le tableau spécial des salaires.

C'est dans la deuxième partie qu'il faut aller chercher, comme il est dit plus haut, les détails spéciaux à chaque industrie.

La réunion de tous les chiffres de la deuxième partie ramène aux résultats généraux constatés dans la première, à une seule exception près, celle relative au nombre des entrepreneurs. Dans les tableaux généraux, chaque entrepreneur est naturellement porté une seule fois, mais quelques-uns d'entre eux dirigent plus d'une branche d'industrie; c'est ainsi qu'il en est qui sont à la fois tanneur et corroyeur, et, dans ce cas ils sont portés à la fois sur les tableaux spéciaux à chaque industrie, ce qui élève d'autant le nombre apparent des entrepreneurs. En d'autres termes, la première partie donne le nombre réel des entrepreneurs, et la deuxième partie, le nombre réel des entreprises industrielles. Du reste, pour toutes les autres indications, pour le chiffre des affaires, pour le nombre des ouvriers employés, pour l'apprentissage, pour les salaires, la concordance est complète.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE I^{er}.

ENQUÊTES ANTÉRIEURES A L'ANNÉE 1848.

SOMMAIRE. — CONCOURS OUVERT EN 1791 PAR LA MUNICIPALITÉ DE PARIS. — QUESTIONS POSÉES AUX CHAMBRES DE COMMERCE DANS LE MOIS DE PLUVIÔSE AN XIII. — LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR EN 1807. — *Tableau de l'Industrie française*, PAR CHAPTAL. — QUESTIONS POSÉES EN 1831 PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE COMMERCE ET DES COLONIES. — COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN 1832 ET 1833. — ENQUÊTE DE 1834. — CIRCULAIRES DE 1839 ET DE 1841. — *Recherches statistiques sur la ville de Paris*. — DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 25 MAI 1848. — RAPPORT DE M. LEFÈVRE-DUFLE. — ENQUÊTE ACTUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Paris a depuis longtemps pris sa place au nombre des villes manufacturières de premier ordre en France. Ses produits, variés à l'infini, sont connus du monde entier et ont un cachet spécial qui les fait rechercher des consommateurs. Ils se ressentent de la culture des beaux-arts et des sciences, ainsi que du voisinage de tant de collections précieuses, mises libéralement à la disposition de tous ceux qui veulent y puiser des inspirations. Les fabricants dirigent souvent, et subissent aussi à leur tour, les caprices de la mode et le goût d'un monde élégant. Les ouvriers, vifs et intelligents, se plient avec une adresse merveilleuse à tous les changements de forme et à une constante appropriation des choses au goût des acheteurs. C'est ainsi que l'industrie parisienne arrive à se procurer des débouchés faciles, d'abord par une consommation locale importante, et ensuite par de nombreux envois en France et à l'étranger.

Le caractère distinctif de l'industrie manufacturière à Paris est la division des occupations et le fractionnement des entreprises. Les grandes manufactures, longtemps encouragées et soutenues par les rois et les princes, tendent à quitter une grande ville où la production est devenue pour elles relativement dispendieuse, à raison du renchérissement croissant des loyers, du combustible et de la main-d'œuvre. Les industries qui vivent à l'aise à l'intérieur des villes sont celles qui peuvent se partager entre un grand nombre de petits entrepreneurs et d'ouvriers à façon. C'est à ce fractionnement des travaux que tient particulièrement la variété des produits et le bas prix auquel ils sont le plus souvent livrés.

Cette division si grande du travail, la multiplicité des produits, dont beaucoup deviennent successivement à leur tour matières premières pour des productions nouvelles, rendent difficile l'étude du mouvement industriel de cette grande cité. Aussi chercherait-on vainement dans les documents statistiques publiés jusqu'à ce jour des renseignements ayant une véritable portée quant à l'ensemble de cette production, à l'importance relative de chacune de ses branches, à la population industrielle qui y puise ses moyens d'existence.

Ce n'est pas que l'attention ne se soit souvent portée sur l'utilité des recherches qui pourraient être faites à cet égard. Quand une discussion s'ouvrait sur l'une des nombreuses questions qui intéressent l'industrie, on eût été heureux d'avoir des renseignements, que cependant on ne trouvait nulle part, qu'on n'avait pas le temps de rechercher et pour lesquels, d'ailleurs, on ne savait où puiser. N'aurait-il pas été précieux, en effet, de connaître les conditions particulières dans lesquelles s'exerce chaque industrie, lorsqu'on a étudié les questions qui se rapportent à la juridiction des prud'hommes, aux livrets d'ouvriers, au travail des enfants dans les manufactures, aux contrats d'apprentissage, aux marques de fabriques, et dans bien d'autres circonstances encore? Des renseignements de même nature auraient pu également trouver leur utilité chaque fois qu'on s'est occupé de mesures relatives au commerce; c'est-à-dire de tout ce qui concerne les matières premières et les débouchés.

C'est surtout à la suite des grandes commotions politiques, lorsque l'industrie souffrait de crises plus ou moins intenses, alors que l'on cherchait à apporter, par des mesures administratives, des remèdes, ou du moins des palliatifs, à des maux trop réels, que l'on eût voulu savoir où trouver des renseignements précis sur les conditions du travail. Mais les enquêtes faites ou tentées précipitamment, dans des cas semblables, n'ont jamais pu aboutir à des résultats de nature à inspirer confiance. Après les grands événements de 1789, plus tard, sous l'Empire, sous la Restauration, après la révolution de 1830, dans des circonstances même moins graves, mais où quelques perturbations se manifestaient dans les affaires commerciales, les autorités locales et le gouvernement n'ont jamais manqué de réclamer des renseignements auprès des gens les plus pratiques et des organes naturels du commerce. Après la révolution de février 1848, les mêmes faits se sont reproduits; on a proclamé de toute part l'utilité qu'il y aurait à faire une enquête sur les conditions générales et particulières du travail; l'Assemblée nationale constituante a ordonné que cette enquête serait immédiatement ouverte dans toute la France. On pourra apprécier plus tard quels en ont été les résultats, et s'il était possible qu'ils fussent plus complets. Quoi qu'il en soit, ces circonstances ont déterminé la Chambre de commerce de Paris à donner suite à un projet depuis longtemps formé, celui de recueillir les éléments d'un tableau exact et complet de l'industrie à Paris. Avant d'exposer comment cette tâche a été acceptée et comprise, comment elle a été exécutée, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur ce qui avait été précédemment tenté dans la même voie.

Concours ouvert en 1791 par la municipalité de Paris.

Le 16 septembre 1791, la municipalité de Paris avait ouvert un concours public sur les questions suivantes :

- « Quels sont les meilleurs moyens à la disposition de la municipalité de procurer à la capitale tous les avantages qu'elle peut attendre du commerce en général, à raison de sa situation, du nombre et du caractère de ses habitants, et de ses rapports avec les peuples étrangers? »
- « Quels sont les meilleurs moyens à la disposition de la municipalité d'exciter à Paris les efforts de l'industrie, et d'y encourager l'établissement de fabriques en tout genre? »

Ces questions ont été traitées dans différents mémoires; mais ces écrits ne contiennent guère que des considérations générales, des idées plutôt spéculatives que pratiques, et on y chercherait vainement quelques données positives sur l'état du commerce et de l'industrie à l'époque où ils ont été rédigés. Le mémoire portant le n^o 19 était seul remarquable comme dissertation économique en faveur de la liberté du commerce.

Questions posées aux Chambres de commerce dans le mois de pluviôse an XIII.

Le 12 pluviôse an XIII, le conseil général du commerce près le ministre de l'Intérieur adressait aux Chambres de commerce une circulaire pour les inviter à éclairer le gouvernement sur les besoins de l'industrie, en adressant, tous les mois, au ministre, des renseignements précis sur les onze points suivants : le prix courant des marchandises; le cours du change et de l'intérêt de l'argent; la situation des manufactures en accroissement ou déclin, en indiquant les causes principales de l'un ou de l'autre; les nouveaux procédés qui sont inventés; l'abondance ou la rareté des capitaux; l'abondance ou la rareté des matières premières; les prix des différents produits manufacturés; leurs débouchés et écoulements principaux; le prix de journée des ouvriers; l'ordre de leur police et discipline; les observations que les circonstances pourront rendre nécessaires.

C'était pousser à l'excès l'intervention administrative, et, pour remplir convenablement un si vaste cadre, pour donner d'aussi fréquentes réponses, il eût fallu organiser un service des plus actifs et, sans doute, fort dispendieux; aussi l'invitation est-elle restée sans effet.

Lettre du ministre de l'Intérieur en 1807. — Tableau de l'Industrie française, par Chaptal.

Les diverses expositions des produits de l'industrie, où les fabricants de Paris avaient fait figurer leurs marchandises en grand nombre, avaient, du reste, fourni à l'administration supérieure l'occasion d'étudier la vie industrielle de la grande ville. En 1807, le ministre de l'Intérieur (de Champagny) écrivait à la Chambre de commerce pour lui signaler la division des occupations qui s'était révélée dans diverses branches de la production, notamment dans la bijouterie et l'orfèvrerie. Il citait à ce sujet les petits ateliers qu'on trouvait dans le quartier de la place Dauphine, et demandait si cette même séparation de travaux ne se voyait pas aussi dans la fabrication des bronzes, la peinture sur porcelaine, etc. Il aurait voulu un tableau complet de l'industrie parisienne. La réponse de la Chambre

ne se fit pas attendre, mais elle contenait seulement des résultats généraux, et les évaluations portées, soit quant à l'importance de la production, soit quant au nombre des ouvriers employés, étaient purement hypothétiques.

Les données statistiques recueillies, pour toute la France, sous l'Empire, ont toutefois fourni les matériaux de l'ouvrage publié en 1819 par Chaptal, ancien ministre, sous le titre de *Tableau de l'industrie française*. Le but principal du savant auteur était de constater les progrès faits depuis la révolution dans l'application des sciences aux arts. Les renseignements statistiques y sont peu nombreux, et l'on n'y trouve rien de spécial à Paris.

Questions posées en 1831 par le Président de la Commission du commerce et des colonies.

À la suite de la révolution de juillet 1830, comme après toutes les commotions politiques, une crise s'était déclarée dans l'industrie manufacturière et dans le commerce; le gouvernement désirait vivement en atténuer les conséquences. Une circulaire du président de la commission du commerce et des colonies, en date du 4 avril 1831, posait aux chambres de commerce les questions suivantes :

- 1^o Quel était l'état plus ou moins prospère des fabriques et du commerce au commencement de 1830?
- 2^o Quels sont les changements survenus depuis la révolution de juillet?
- 3^o Quelles causes permanentes peut-on reconnaître au mal signalé; et quelles causes accidentelles?
- 4^o Quels moyens juge-t-on être à la portée du gouvernement pour détruire ou du moins atténuer ces causes?

La Chambre de commerce de Paris, afin d'appuyer ses réponses sur des renseignements précis, a appelé auprès d'elle les hommes les plus distingués dans les principales branches du commerce et de l'industrie. Plusieurs séances ont été consacrées à cette enquête orale, et les procès-verbaux en ont été joints à la réponse dans laquelle se trouvaient résumés les renseignements obtenus. Les avis étaient unanimes sur la plupart des points : la paix avait singulièrement développé l'industrie depuis 1816, la consommation s'était accrue à raison de la réduction des prix qui s'était opérée dans les articles manufacturés; mais, dans plusieurs branches, on avait dépassé le but et produit outre mesure; les troubles politiques, les appréhensions dont les capitalistes étaient frappés, anéantissant le crédit, les entreprises trop engagées ne pouvaient manquer de succomber. La même unanimité se rencontrait dans les moyens proposés pour remédier au mal : il fallait faire renaitre la sécurité et la confiance, réprimer les désordres de la rue, éviter tout ce qui pourrait amener une guerre extérieure. Pour Paris en particulier, une question était depuis longtemps pendante, il fallait la trancher favorablement, et cela a été fait, par l'établissement d'un entrepôt réel des douanes dans cette ville. Enfin, l'attention du gouvernement était appelée sur l'utilité qu'il y aurait à favoriser le commerce avec l'étranger par une révision du tarif des douanes et un changement dans notre système colonial.

Communications de la Chambre de commerce en 1832 et 1833.

Consultée de nouveau, au commencement de l'année suivante, la Chambre de commerce s'adressait encore aux principaux industriels; mais, cette fois, c'était par une circulaire, et deux questions nouvelles y étaient posées : l'une relative au nombre d'ouvriers employés dans chaque branche d'industrie, comparé au nombre de ceux qui y trouvaient précédemment du travail; la seconde relative aux salaires. Ni l'une ni l'autre n'ont amené de réponses précises. En répondant au gouvernement, la Chambre de commerce s'est bornée à signaler une tendance générale de reprise dans les affaires, en indiquant celles des industries où l'activité était la plus grande. Elle croyait aussi devoir faire une réponse générale à la question qui lui était posée relativement à l'influence que la *spéculation* pouvait avoir sur le débouché de nos fabriques. Cette réponse était qu'aucun des produits de l'industrie de Paris ne donne lieu à la spéculation proprement dite, qui s'exerce plus naturellement sur des *matières premières* que sur des objets de goût et de fantaisie variant suivant les modes ou les saisons. Le commerce des objets manufacturés se concentre donc, disait-on, dans les mains d'intermédiaires qui n'achètent que lorsqu'ils prévoient le placement auprès des consommateurs. En terminant, la Chambre de commerce faisait observer qu'en lui demandant de faire connaître à l'avenir, tous les quinze jours, l'état dans lequel se trouverait l'industrie, on n'avait pas songé que les variations dans la demande et dans les moyens de production des articles manufacturés étaient lentes à se manifester, et qu'en conséquence un résumé de situation ne pouvait avoir d'intérêt qu'en laissant s'écouler au moins un intervalle de six mois entre chaque communication.

Cette lettre était du 29 février 1832, et c'est en effet à la date du 17 octobre suivant que se trouve un nouveau rapport sur la situation des affaires. Pendant le second trimestre de l'année, l'invasion du choléra avait eu la plus fâcheuse influence, mais l'activité dans les affaires avait repris bientôt après.

Enquête de 1833.

Les communications de la Chambre de commerce au gouvernement se sont ensuite continuées d'année en année; l'effet fâcheux des coalitions d'ouvriers a été particulièrement signalé en 1833. Plus tard, les affaires se sont relevées et ont été favorisées par des récoltes abondantes et par le bas prix des subsistances. Dans l'automne de 1834, une grande enquête sur le commerce et l'industrie a été ouverte devant le Conseil supérieur du commerce, et trois membres de la Chambre de Paris ont été délégués par elle pour répondre à six questions qui seraient posées relativement à l'état de l'industrie dans la capitale.

Toutes les informations recueillies depuis ont eu le même caractère de généralité et de vague appréciation, parce qu'elles ne reposaient que sur la notoriété publique appuyée de quelques renseignements spéciaux fournis par les fabricants les plus importants et par ceux qui pouvaient inspirer le plus de confiance.

Le bureau de statistique générale du royaume a été rétabli en 1833, et une nouvelle enquête n'a pas tardé à s'ouvrir sur toute la surface du pays pour recueillir les matériaux d'un tableau général de l'industrie, en même temps que des travaux analogues devaient compléter les renseignements relatifs à l'agriculture.

Il résulte, toutefois, du programme de l'enquête industrielle, tel que ce programme est analysé dans l'introduction récemment livrée à la publicité, que, pour ce qui concerne Paris, le mouvement le plus actif de la production manufacturière devait rester en dehors des faits recueillis et constatés. Quelques mots suffiront pour le prouver.

Circulaires de 1839 et 1841.

Dans la circulaire adressée, le 17 septembre 1839, aux préfets pour leur indiquer quelles devaient être les bases des investigations à faire, on trouve, en effet, entre autres indications, qu'il ne faudra tenir compte que des établissements qui occupent à leurs travaux au moins une dizaine d'ouvriers, excluant ceux qui en emploient un nombre moindre, comme devant rentrer, en général, dans la classe des arts et métiers, dont l'exploration n'aura lieu que postérieurement.

Dès lors, la statistique industrielle ne peut être qu'incomplète; elle présentera sans doute de l'intérêt, comme faisant connaître ce qui concerne les grandes manufactures, mais elle laissera de côté une partie importante de l'industrie nationale, celle des villes où la séparation des occupations est poussée le plus loin, et notamment toute l'industrie parisienne.

Cependant, une circulaire du préfet de la Seine aux maires des douze arrondissements de Paris, en date du 31 mai 1841, leur a transmis, au nom du ministre du Commerce, l'invitation d'ouvrir dans chaque mairie une enquête destinée à établir une statistique générale de l'industrie et du commerce à Paris. A cet effet, de grands bulletins avaient été imprimés d'avance, et il s'agissait d'y insérer les réponses à chacune des questions posées. Les bulletins, après avoir été remplis, devaient être renvoyés au bureau de statistique du ministère du Commerce pour y être dépouillés, les maires devant être de simples recenseurs. Mais le travail, même ainsi limité, était encore délicat et pouvait présenter de graves difficultés d'exécution. Le maire du 5^e arrondissement, qui a poussé plus loin que tous les autres cette entreprise, avait cru devoir former une commission spéciale de statistique, en appelant auprès de lui les principaux manufacturiers de son arrondissement. Des notes intéressantes ont été recueillies, une cinquantaine de bulletins pour des fabriques importantes ont été remplis; mais les moyens manquaient pour conduire à bien une semblable entreprise; rien n'indiquait, d'une manière précise, jusqu'où il fallait descendre dans les investigations, non plus que la ligne de démarcation à établir entre l'industrie commerciale et l'industrie manufacturière: aussi le travail a-t-il été bientôt abandonné.

Recherches statistiques sur la ville de Paris.

Il n'y a donc eu de terminé jusqu'à présent, pour la statistique des industries à Paris, que quelques monographies insérées dans les premiers volumes des *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiés en 1826 et 1829, par M. de Chabrol, alors préfet de la Seine. Ces documents sont précieux et intéressants, sans doute, mais ils sont très-partiels et donnent des résultats qui n'ont pas été simultanément recueillis. Ils s'appliquent à tout le département de la Seine, et, comme on peut le voir par la liste des tableaux du 1^{er} volume, le fractionnement de l'industrie était poussé si loin, qu'il eût fallu une multitude de tableaux pour compléter un semblable travail. Les derniers tableaux ont été consacrés à des industries plus importantes et embrassent plus de faits.

Dans le 1^{er} volume, 29 tableaux se rapportent aux industries suivantes :

Fabrication du verre et du cristal;	Fabrication d'acide nitrique;
— de la bière;	— d'acide sulfurique;
— de diverses couleurs;	— de soude et d'acide muriatique;
— d'encre à écrire et d'encre d'imprimerie;	— de sulfate de quinine;
— du borax par l'acide borique;	Épuration d'huiles de graines;
Raffinage du camphre;	Fabrication d'huile de pied de bœuf, onglons aplatis, etc.;
— du sel;	— de colle forte;
Fabrication du salpêtre;	— de suif d'os;
— de l'iode;	— de cordes et autres produits de boyaux;
— de la potasse factice;	— de noir animal et de sel ammoniac;
— d'eau de Javelle;	— de cirage;
— de sous-chlorure de chaux;	Fonderies et forges de fer;
— de deuto-chlorure de mercure;	Affinage des matières d'or et d'argent;
— de chlorate de potasse;	— des matières plombifères et argentifères;
— d'acide pyroligneux et d'acétate de fer;	Fabriques de plomb ouvré.

Dans le second volume, 7 tableaux se rapportent à des fabrications diverses, savoir :

Des tabacs à la manufacture royale de Paris;	Des bijoux d'or et du commerce de la joaillerie fine;
Des éventails;	Du gaz hydrogène carboné propre à l'éclairage;
Des papiers-peints;	De la lithographie.
Des couvertures de laine et de coton;	

On trouve dans le quatrième volume, 9 tableaux consacrés aux industries suivantes :

Les raffineries de sucre en 1821;	L'horlogerie;
La fabrication des tissus et châles soie et laine, 1821;	Le bronze doré et argenté;
La filature du coton en se reportant à 1813;	L'industrie des tanneurs et hongroyeurs;
Les industries exercées en 1821 sur les matières d'or et d'argent;	Les féculeries;
	L'imprimerie typographique.

Ces tableaux ont tous un grand intérêt et fournissent des points de comparaison précieux pour constater quels ont pu être les progrès accomplis dans certaines industries. Rien toutefois n'indique les moyens qui avaient été adoptés pour recueillir les faits, non plus que les précautions prises pour qu'aucune donnée essentielle ne pût échapper à l'appréciation. C'étaient, en quelque sorte, des essais tentés, plutôt qu'une entreprise régulièrement formée. Les moyens manquaient pour continuer sur le même plan, et dans les volumes qui ont été publiés depuis lors par l'administration du département de la Seine, on ne trouve plus rien qui s'applique spécialement à l'industrie.

Décret de l'Assemblée nationale du 25 mai 1848. — Rapport de M. Lefebvre-Desrozière.

Dans toutes les tentatives de statistiques industrielles faites jusqu'à présent à Paris, on avait toujours procédé par voie d'informations recueillies auprès des principaux fabricants en chaque partie, et rien ne constate qu'aucune précaution ait été prise pour s'assurer que les données fussent complètes, quant au nombre des entrepreneurs, des sous-entrepreneurs et des ouvriers, quant à l'importance de la production et quant aux salaires.

Depuis longtemps, la Chambre de commerce avait le désir de dresser un tableau général de l'industrie à Paris, la révolution de février 1848 et les événements qui l'ont suivie devaient faire regretter que ce travail n'eût pas été entrepris plus tôt. La crise qui s'est alors manifestée a pris promptement un caractère plus grave que toutes celles qu'on avait précédemment traversées. Non-seulement les questions commerciales et industrielles ont été posées, mais on en est venu aux questions sociales les plus importantes. On a fait porter les investigations sur les rapports qui s'établissent entre le capital et le travail, entre les entrepreneurs d'industrie et leurs ouvriers; on s'est demandé si jusqu'à présent l'esprit d'association avait produit toutes ses conséquences, et si des formules nouvelles ne restaient pas à trouver; on s'est en tout cas préoccupé, à juste titre, de la triste position où les grandes commotions politiques jettent tous ceux qui vivent de leur travail de chaque jour; on a voulu s'enquérir avec une juste sollicitude des améliorations que l'intervention administrative ou législative pouvait apporter aux embarras de la situation présente.

Aucune discussion sérieuse ne pouvait s'établir avant qu'on ait commencé par constater les faits, par mettre en lumière le véritable état des choses. Pour arriver à prendre des mesures efficaces, pour agir en vue de l'avenir, on voulait s'appuyer sur les données les plus précises de la statistique; mais, dans nos sociétés modernes, avec le nombre immense de ceux qui concourent à l'ensemble de la production, avec la division extrême des occupations, rien n'est plus difficile à établir qu'une statistique exacte de l'industrie dans ses trois branches de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

Le 25 mai 1848, après les circonstances si graves qui avaient amené l'invasion de la salle de ses séances, et sur un rapport d'urgence du comité du travail, l'Assemblée nationale constituante rendait un décret portant :

Qu'une enquête sur la question du travail agricole et industriel serait ouverte sur toute l'étendue du territoire de la République;

Que cette enquête serait organisée dans chaque chef-lieu de canton, sous la présidence du juge de paix;

Que le juge de paix serait assisté d'une commission composée d'un nombre égal d'ouvriers et de patrons; que chaque spécialité d'industrie, de culture et de travail serait représentée dans cette commission par un délégué ouvrier ou par un délégué patron, qui serait élu par ses pairs, à la pluralité des suffrages, dans des réunions formées spontanément.

L'article 4 du décret énumérait les objets sur lesquels devait porter l'enquête. Il était dit ensuite que la nomination des délégués se ferait dans la huitaine de la promulgation du décret; enfin, que l'enquête, dont l'exécution était confiée aux préfets, serait faite dans le mois. Pour l'Algérie et pour le département de la Seine, le délai était porté à deux mois, et la direction était spécialement réservée au comité du travail formé dans le sein de l'Assemblée.

De semblables délais étaient évidemment trop courts pour qu'on eût le temps de recueillir des données statistiques méritant quelque confiance; d'un autre côté, en formant des commissions d'enquête nombreuses, et en y introduisant ceux-là mêmes qu'il s'agissait spécialement d'interroger, on devait s'attendre à voir se reproduire le contre-coup de l'opinion publique telle qu'elle se manifestait à un moment donné et sous l'influence d'événements graves, plutôt qu'à recueillir des faits précis, à constater des résultats permanents, et à remonter à des causes persistantes.

La position même des questions tendait d'ailleurs à pousser particulièrement au développement des idées spéculatives, sans conduire à faire constater des faits; c'est ainsi que, par la 18^e question, on demandait : « Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation? » Par la 29^e question : « Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration vers les villes des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie. »

Le rapport présenté le 18 décembre 1850, par M. Lefebvre-Durullé, fait connaître que 2,177 cantons, sur 2,847 dont se compose la France, ont envoyé des procès-verbaux d'enquête; mais que, de l'ensemble de ces documents, il serait difficile d'extraire aucune donnée statistique précise.

Rien n'a été fait pour le département de la Seine : le comité du travail a ajourné une entreprise qui aurait absorbé tout son temps; et quant à l'administration communale et départementale à Paris, elle est trop surchargée d'affaires pour se livrer à des recherches de ce genre.

Enquête actuelle de la Chambre de commerce.

Ce qui aurait été impossible à faire pour le pays tout entier, ce que l'administration locale ne pouvait entreprendre, la Chambre de commerce de Paris a pensé qu'elle pourrait l'accomplir, en déterminant à l'avance l'étendue et la portée de ses investigations, et en limitant ses recherches à ce qui concerne l'industrie dans l'enceinte de la capitale. Elle a pensé que, sans se préoccuper des discussions de doctrine, sans même chercher à prévoir toutes les conséquences qu'il serait possible de déduire ultérieurement des faits recueillis et constatés, elle ferait une chose grande et éminemment utile, en constatant d'une manière précise les conditions de la production manufacturière à Paris, son importance en valeur, la division des occupations, le nombre des entrepreneurs et des sous-entrepreneurs d'industrie, celui des travailleurs, les conditions et le taux des salaires, la durée et l'intensité des chômages; enfin, les conséquences matérielles que peut avoir une grande crise politique sur le travail. La tâche ainsi limitée était encore immense; la Chambre de commerce n'a reculé devant aucun sacrifice pour l'accomplir; elle s'y est vouée avec persévérance pendant trois années; mais, avant de présenter les résultats auxquels elle est arrivée, il reste à exposer la manière dont elle a conçu une telle entreprise; les moyens qu'elle a pris pour la conduire à fin, et, en dernière analyse, quel est le degré de certitude auquel elle a pu arriver.

CHAPITRE II.

ENQUÊTE ACTUELLE.

SOMMAIRE. — MODE SUIVI POUR SON EXÉCUTION. — POSITION DES QUESTIONS. — TRAVAIL EXTÉRIEUR, RECENSEMENT. — INSTRUCTIONS DONNÉES AUX RECENSEURS. — TRAVAIL INTÉRIEUR, CONTRÔLE, DÉPOUILLEMENT. — DIVISIONS ADOPTÉES POUR PUBLIER LES RÉSULTATS.

La Chambre de commerce, souvent consultée sur l'état des affaires et les conditions du travail à Paris, avait depuis longtemps le désir de pénétrer, par ses investigations, jusque dans les moindres détails de cette vie active de la fabrique. Elle savait que toutes les branches du travail sont représentées dans la capitale par un nombre plus ou moins grand d'entreprises; mais il fallait rechercher dans quelles proportions cette représentation avait lieu, et constater l'importance relative de toutes les industries, leur mode d'action, et leurs résultats quant aux conditions d'existence des travailleurs. Ce qu'elle voulait enfin, était d'arriver à tracer un tableau complet de l'industrie à Paris.

Il fallait présenter ce tableau de manière à faire connaître d'abord l'état des choses en temps ordinaire, à un moment où le travail est actif dans toutes ses branches, ainsi que cela avait été le cas en 1847. Il devait devenir facile ensuite, en s'enquérant des différences qui s'étaient produites dans l'année suivante, de constater les effets de la crise commerciale et industrielle que des événements graves avaient nécessairement amenée.

La statistique est moins appelée à déduire des conséquences qu'à constater les faits; mais pour que des faits puissent servir de base à des raisonnements, pour qu'ils deviennent l'objet de comparaisons utiles et de déductions logiques, il faut qu'ils aient été vus, classés et présentés avec une parfaite exactitude et surtout qu'aucune considération importante n'ait été négligée.

Il faut savoir limiter le champ à parcourir, si l'on veut ne pas entreprendre une tâche qu'il deviendrait impossible d'accomplir dans toute son étendue. Une enquête générale sur les industries agricole, manufacturière et commerciale en France, ne peut aboutir qu'à un recueil des opinions des gens les plus compétents, qu'on voudrait consulter sur les points où leurs connaissances seraient le plus spéciales; mais les faits minutieux concernant chaque branche de la production sont tellement variés et tellement nombreux, que les forces humaines seraient insuffisantes à les recueillir et à les constater tous. Ce qui serait impossible à faire avec détail pour un pays étendu comme la France, la Chambre de commerce a pensé qu'elle pouvait l'entreprendre pour l'enceinte si bien déterminée de Paris.

En dedans du mur continu construit pour assurer la perception des droits d'octroi, il n'y a point d'industrie agricole proprement dite; l'industrie commerciale exercée à Paris se rattache au commerce général du pays. Cette ville est le centre où viennent aboutir de nombreuses voies de communication; c'est là que les grandes compagnies placent en général le siège principal de leurs affaires, que toutes les grandes fabriques ont leurs dépôts, que les maisons étrangères ouvrent des comptoirs; on ne saurait donc apprécier l'état du commerce à Paris sans s'occuper du commerce général en France. L'industrie manufacturière est, au contraire, plus locale, les entrepreneurs d'industrie et leurs ouvriers commencent, suivent et terminent sur place les opérations auxquelles ils se livrent; il y a là des nombres d'individus, des chiffres d'affaires, des conditions de salaires et d'existence qui peuvent être l'objet de supputation complète et de constatation précise. L'Enquête a donc porté spécialement et uniquement sur les industries dans Paris. Tout entrepreneur qui fait subir aux produits, par le travail, un changement quelconque, est un industriel; tous ceux qui se bornent à revendre les produits tels qu'ils les ont achetés, sans autre façon qu'un transport ou un fractionnement nécessaire à la vente, sont des commerçants.

Si, pour connaître les faits relatifs aux industries à Paris, on se fût borné, comme dans les enquêtes précédentes, à consulter les principaux manufacturiers en chaque branche, on ne serait encore arrivé qu'à des résultats vagues et généraux; il fallait donc en venir à un recensement individuel qui permit de poser des questions à tout entrepreneur, travaillant à son compte. L'ouvrier qui, après avoir fait quelques économies, achète des matières premières et fabrique des bagues ou des boucles d'oreilles en cuivre doré, ne pouvait être négligé sans qu'on laissât incomplet le tableau consacré à l'industrie de la fausse bijouterie, et cette considération était d'autant plus importante que,

dans une grande ville, les industries se fractionnent à l'infini. Par le recensement individuel de tous les entrepreneurs d'industrie, on était certain d'arriver au dénombrement exact de tous les ouvriers qu'ils emploient.

L'Enquête commençait dans le second semestre de 1848, les souvenirs étaient parfaitement présents chez tous les industriels sur ce qu'ils avaient fait en 1847; il faut même qu'une année soit entièrement révolue pour que les comptes puissent en être arrêtés; tous les entrepreneurs ont donc trouvé naturel qu'on fit porter d'abord les questions sur l'état des affaires pendant l'année 1847, et on leur a demandé ensuite qu'elle avait été, pour leurs affaires et pour le nombre des ouvriers employés, les conséquences des événements de 1848. Les réponses ont été données, il faut se hâter de le constater, avec une grande précision et avec un véritable empressement; on avait confiance dans la pureté d'intentions de la Chambre de commerce, qui annonçait qu'elle ferait usage avec discrétion des renseignements recueillis, en se bornant à constater les faits généraux, sans rien divulguer de ce qui concernerait les affaires individuelles. On était d'ailleurs dans des circonstances graves et difficiles, et l'on espérait qu'en contribuant à porter la lumière sur les faits, on provoquerait peut-être, de la part du gouvernement, quelques mesures salutaires. Cet empressement à donner toutes les indications demandées s'est montré chez tous les petits fabricants, plus particulièrement encore que chez les grands manufacturiers.

Position des questions.

Après avoir arrêté que le recensement serait général et individuel, on décida que les questions principales porteraient sur les points suivants :

- 1° La nature de la fabrication;
- 2° L'importance de la fabrication, en 1847, et la réduction du chiffre des affaires en 1848;
- 3° Le nombre des ouvriers sédentaires travaillant à l'atelier;
- 4° — — — — en ville;
- 5° — — — — en chambre;
- 6° Le nombre des ouvriers mobiles;
- 7° Le nombre de toutes les ouvrières travaillant à l'atelier;
- 8° — — — — en chambre;
- 9° Le nombre des jeunes garçons de 6 à 12 ans;
- 10° — — — — 12 à 16 ans;
- 11° Le nombre des jeunes filles de 6 à 12 ans;
- 12° — — — — 12 à 16 ans;
- 13° Le nombre des apprentis, compris dans les nombres ci-dessus, avec l'indication des conditions d'apprentissage;
- 14° Le nombre des ouvriers congédiés pendant les quatre mois de mars, avril, mai et juin 1848;
- 15° Le salaire journalier des hommes payés soit à la journée, soit aux pièces;
- 16° — — — — des femmes payées — — — —
- 17° — — — — des enfants et jeunes gens non considérés comme apprentis;
- 18° La durée et l'époque de la morte-saison;
- 19° Les habitudes et conditions générales d'existence des ouvriers;
- 20° Enfin, pour les industries textiles, le matériel industriel, c'est-à-dire le nombre des métiers.

L'Enquête portant sur toute l'industrie manufacturière et sur l'ensemble de la population laborieuse qu'elle occupe, on a recensé :

- 1° Tout individu fabriquant pour son compte;
- 2° Tout individu fabriquant à façon et employant un ou plusieurs ouvriers;
- 3° Tout individu fabriquant à façon et travaillant seul, lorsque ce travail était destiné à une clientèle bourgeoise. Bien qu'il pût être considéré comme simple ouvrier en chambre, on ne pouvait se dispenser de le prendre comme entrepreneur, car, sans cela, il n'eût figuré nulle autre part dans l'Enquête.
- 4° Tout individu fabriquant à façon et travaillant seul, lorsque, employé par divers entrepreneurs, il ne pouvait être considéré comme attaché spécialement à l'un d'eux.

En d'autres termes, on devait recenser tous les industriels employant un ou plusieurs ouvriers, et les individus

travaillant seuls, mais cela dans trois cas seulement : s'ils fabriquaient pour leur propre compte ; si, travaillant à façon, ils le faisaient pour clientèle bourgeoise ; ou enfin s'ils travaillaient alternativement pour différents fabricants.

Quant aux ouvriers allant dans les ateliers à la journée, ou ceux qui, travaillant en chambre, sont attachés à un seul établissement, ils n'ont pas dû être recensés, ce qui les concerne étant compris dans les déclarations des entrepreneurs d'industrie.

Ces bases une fois arrêtées, le travail de l'Enquête se partageait naturellement en deux grandes divisions :

Celle du *travail extérieur*, consistant à rechercher tous les individus recensables, à leur poser les questions, à consigner leurs réponses ;

Celle du *travail intérieur*, consistant à recevoir, classer, dépouiller et analyser tous les renseignements recueillis.

Travail extérieur, recensement.

La simple notoriété publique eût été tout à fait insuffisante pour conduire à interroger tous les industriels. Un seul moyen pouvait empêcher qu'aucun d'eux ne fût laissé en dehors de l'enquête ; il fallait prendre le parti de visiter successivement toutes les maisons de Paris, et c'est ce qui a été fait.

Mais, dans une ville aussi étendue, et contenant plus de 32,000 maisons, on devait, pour s'assurer qu'aucune de ces maisons ne resterait sans être visitée, procéder par voie de divisions et de subdivisions du territoire.

Sous le rapport administratif, Paris se partage en 12 arrondissements, et chaque arrondissement en quatre quartiers. Pour le service de la garde nationale, les grandes divisions sont les mêmes. Pour chaque arrondissement il y a une légion, et chaque légion se partage en quatre bataillons, un pour chaque quartier ; mais, pour le service militaire, les subdivisions doivent être poussées plus loin, et chaque bataillon se partage encore en compagnies. Après 1848 un travail général de division de circonscriptions des compagnies a été fait, les bataillons ont été partagés en général en 8 compagnies et quelquefois, exceptionnellement, pour les quartiers peu étendus et moins peuplés, en 4 compagnies seulement. Paris s'est ainsi trouvé divisé en 362 circonscriptions, et toute maison a dû forcément se trouver comprise dans l'une de ces divisions (1).

Ce cadre, tout tracé, se prêtait merveilleusement au travail de l'Enquête, et le recensement a été fait par circonscription de compagnie de la garde nationale. Un essai, fait d'abord pour le quartier Montorgueil, a été l'objet d'un premier rapport à la Chambre de commerce, et le plan général ainsi tracé pour l'Enquête a été définitivement adopté.

On avait d'abord pensé que, dans chaque circonscription de compagnie de la garde nationale, on trouverait facilement deux ou trois citoyens assez pleins de zèle pour coopérer à un travail utile, et qu'on pourrait les charger du recensement spécial sur leur territoire ; mais on n'a pas tardé à reconnaître que le travail ainsi conduit ne se terminerai jamais : les relevés se faisaient attendre ; ils étaient toujours incomplets ; partout il fallait faire des éducations nouvelles, et l'on en est venu à reconnaître que le seul moyen d'avoir de bons résultats était de se servir de recenseurs salariés, sur lesquels on avait une action directe, que l'on trouvait facilement à choisir parmi un très-grand nombre d'hommes honnêtes et intelligents que les circonstances laissaient sans emploi, auxquels on donnait des instructions précises, qui ne tardaient pas à acquérir une grande expérience, et dans le travail desquels on pouvait avoir pleine confiance. Ce travail devait encore, du reste, être plusieurs fois contrôlé.

Chaque recenseur partait le matin du bureau avec l'indication précise de la portion de circonscription qu'il devait parcourir ; il avait reçu des instructions verbales et écrites, et était muni de bulletins lithographiés sur lesquels il avait à inscrire le nom de chaque recensé et les réponses faites par lui à chacune des questions posées (2). Il devait entrer dans chaque maison, interroger d'abord les concierges ou d'autres habitants, pour relever les noms de tout individu recensable, comme rentrant dans l'une des catégories précédemment indiquées. Se présentant ensuite auprès de chacun d'eux, le recenseur posait les questions et prenait note des réponses.

Les instructions données aux recenseurs étaient nécessairement minutieuses et détaillées. L'Enquête, en effet, devait porter uniquement sur l'industrie manufacturière, et dans bien des cas il était difficile de distinguer ce qui était véritablement industriel de ce qui était purement commercial ; il avait fallu d'ailleurs savoir se limiter et circonscrire la tâche. Quelques décisions un peu arbitraires avaient été prises : ainsi d'abord, pour les industries qui se rattachent à l'alimentation, on avait décidé de prendre la boucherie, qui revend, après l'avoir dépecée, la viande de

(1) Voir, à l'annexe A, à la fin de la 1^{re} partie, le tableau des circonscriptions.

(2) Voir, à l'annexe B, les modèles des bulletins remis aux recenseurs.

l'animal acheté sur pied; la boulangerie, qui fabrique du pain après avoir acheté de la farine. Mais, prenant les boulangers, on avait été conduit à prendre aussi les pâtisseries, qui emploient beaucoup des mêmes ouvriers et qui forment des apprentis pour les deux professions; cependant, et malgré l'analogie des travaux, on excluait les restaurateurs, parce que, si l'on eût pris les préparations culinaires, on aurait été entraîné à prendre également de grands établissements, tels que les hôtels garnis, qui cependant ne sauraient être rangés dans les industries manufacturières. D'un autre côté, tout en laissant en dehors de l'Enquête les travaux purement artistiques, on ne pouvait se dispenser de tenir compte du travail des dessinateurs de fabrique et des sculpteurs de modèles pour l'industrie du bronze.

Instructions données aux recenseurs.

Quelques extraits des instructions données aux recenseurs pourront faire apprécier les limites posées à l'Enquête; ces instructions portaient une liste de certaines industries qu'il fallait s'abstenir de recenser, et une liste de quelques autres sur lesquelles il était essentiel de recueillir des renseignements complets.

On ne devait pas dresser de bulletins pour :

Les négociants-commissionnaires;

Les marchands;

Les entrepreneurs de roulage, de déménagements, de voitures publiques;

Les restaurateurs, les rôtisseurs;

Les limonadiers;

Les fruitiers;

Les charbonniers;

Les jardiniers, les maraichers, les nourisseurs;

Les frotteurs, les porteurs d'eau;

Les artistes peintres et sculpteurs.

On devait néanmoins recenser :

Les dessinateurs de fabriques, les lithographes, les graveurs, les peintres de lettres, d'attributs, d'enseignes; les coloristes et les enlumineuses, les sculpteurs ornemanistes, modelleurs, ebenistes; les graveurs de camées, les portraitistes au daguerréotype;

Les boulangers, les pâtisseries, les bouchers, les charcutiers;

Les entrepreneurs de pavage, les constructeurs de trottoirs;

Les marchands de bois à brûler et à ouvrir, lorsqu'ils emploient dans leurs chantiers des ouvriers à scier, à débiter ou travailler le bois;

Les perruquiers-coiffeurs, s'ils faisaient des postichés ou des ouvrages en cheveux;

Les épiciers, s'ils fabriquaient du cirage, du chocolat, du sirop, des confitures, etc.;

Les laitiers-crémiers, s'ils faisaient des fromages;

Les fripiers, s'ils remettaient les vêtements à neuf;

Les cordonniers, étameurs et vitriers ambulants dans les garnis où ils logeaient;

Et enfin tous les entrepreneurs exécutant ou faisant exécuter un travail manuel, tels que couturiers, lingères, modistes, blanchisseuses, épeutisseuses, frangeuses, découpeuses, reprisesuses et raccommodeuses de châles, de tissus, de dentelle, etc.

Lorsque, dans un cas particulier, une difficulté venait à se présenter, elle était l'objet d'une décision spéciale; mais la règle était, pour les cas douteux, de commencer par dresser le bulletin, car il était facile, plus tard, d'utiliser ou de négliger à volonté un renseignement qu'il eût été souvent fâcheux de ne pas connaître.

En toute circonstance, on devait s'abstenir de porter en ligne de compte les renseignements donnés par des chefs d'industries sur des établissements situés hors des murs de Paris.

Un bulletin devait être consacré à chaque industriel, et, en certains cas, il y avait même lieu de dresser plusieurs bulletins pour un seul individu. Ainsi, lorsqu'un recensé dirigeait plus d'une industrie, il fallait commencer par dresser un bulletin pour l'ensemble de ses affaires, puis recueillir sur des bulletins spéciaux les faits applicables à chaque branche distincte de fabrication : soit, dresser d'abord un bulletin général et ensuite deux ou plusieurs bulletins de division.

Chacune des questions posées sur les bulletins lithographiés d'enquête était, dans les instructions écrites, l'objet d'une annotation spéciale.

En regard du mot *Profession*, on devait placer une note indicative de la nature générale de l'industrie, de ses conditions spéciales, et faire suivre cette indication d'une distinction des fabricants selon qu'ils travaillaient pour leur compte ou à façon. En tête des bulletins de tailleurs, de cordonniers et de lingères, on devait toujours mentionner si le recensé travaillait pour clientèle bourgeoise, s'il était appiécneur ou faconnier, s'il était confectionneur, c'est-à-dire s'il vendait aux marchands et aux commissionnaires, et ne fabriquait pas sur mesure.

En regard des mots *Nature de la fabrication*, on devait inscrire le travail spécial du recensé et faire connaître quels étaient les produits qu'il livrait au commerce ou à d'autres industries.

Les chiffres à inscrire pour l'importance des affaires s'appliquaient d'abord à l'année 1837, puis ensuite à l'année 1848. Pour chaque fabricant, il représentait la somme totale de ses affaires, c'est-à-dire le produit brut de ses ventes : pour l'entrepreneur à façon, le montant des façons qui lui étaient payées ; pour celui qui s'occupait en même temps d'affaires commerciales, mais qui était l'objet d'un bulletin à raison de travaux industriels rentrant dans le cadre de l'Enquête, il fallait porter la valeur de ces travaux spéciaux et non le chiffre général des affaires.

On ne s'était pas dissimulé que cette question du montant des affaires était la plus délicate à poser, et il était recommandé aux recenseurs de n'y arriver qu'en dernier lieu. Quelques fabricants pouvaient craindre que la sincérité de leurs déclarations pût amener pour eux, si ces déclarations étaient connues, quelque augmentation d'impôt ; il en était donc qui, sous le coup de cette crainte, dissimulaient une partie de l'importance de leurs affaires ; d'autres pouvaient, par un sentiment de vanité, grossir, au contraire, leur production. Dans tous les cas, la discrétion de la Chambre de commerce, quant aux renseignements individuels, n'a jamais été mise en doute ; et quant aux indiscrétions qui pouvaient être commises au dehors par les employés, elles n'étaient point à craindre, car tant de chiffres passaient journellement sous leurs yeux, qu'aucun n'avait le temps de se graver dans leur mémoire.

Cette partie des déclarations est devenue ensuite l'objet d'un examen très-attentif ; elle a été contrôlée par un examen des fabricants les plus notables dans chaque industrie, et par la comparaison du chiffre des affaires proportionnellement au nombre des ouvriers employés dans des établissements de même nature. Lorsqu'un chef de fabrique n'était pas présent pour répondre sur ce point ou refusait positivement de le faire, le recenseur consultait ses confrères dans la même partie, ainsi que les voisins, et le chiffre porté était alors inscrit, en le faisant précéder des mots *estimé à*. Plus tard, il devenait l'objet d'une investigation toute spéciale.

En indiquant le nombre des ouvriers et des ouvrières employés, il y avait lieu de distinguer les ouvriers mobiles des ouvriers sédentaires. Par ouvriers mobiles, on entendait désigner ceux qui viennent temporairement à Paris pour y trouver de l'ouvrage, comme les maçons des départements de la Haute-Vienne ou de la Creuse, et les ouvriers de toute profession et de toute provenance, qui travaillent occasionnellement dans un lieu ou dans un autre, en faisant ce qu'ils appellent leur tour de France.

Une distinction était faite, quant au nombre des ouvriers travaillant à l'atelier, en ville, en chambre. Par ouvrier travaillant en ville, on entendait ceux qui sont occupés en dehors de l'établissement du patron et sur l'endroit même où le produit se livre, comme c'est le cas pour les maçons, les peintres, les laveurs de cendre. Une autre recommandation était faite, c'était de donner, autant que possible, dans l'énumération des ouvriers, l'indication des catégories auxquelles ils appartenaient : ainsi, chez un carrossier, le nombre des forgerons, charrons, selliers, garnisseurs.

L'entrepreneur ou patron ne devait pas être compris au nombre des ouvriers, quand même il travaillait avec eux. Lorsqu'il occupait à la fois des ouvriers et des sous-entrepreneurs, l'essentiel était de ne pas les confondre. L'ouvrier travaillant au dehors ne devait être compris dans le relevé de la population ouvrière que s'il était spécialement attaché à ce seul patron ; dans le cas contraire, il était considéré comme sous-entrepreneur, et les dispositions précédemment indiquées lui devenaient applicables.

Relativement aux apprentis, les renseignements demandés se rapportaient à la nature du contrat, à la durée de l'apprentissage, aux conditions de logement, de nourriture, d'entretien et de blanchissage, de même qu'au montant des gratifications hebdomadaires ou mensuelles, lorsqu'il y en avait de stipulées.

Pour les salaires, il fallait obtenir des renseignements précis et détaillés, en indiquant, par exemple, le nombre d'ouvriers touchant chaque salaire différent, et mentionnant le paiement à la journée ou à la tâche. Quand on trouvait dans un même établissement des ouvriers de plusieurs catégories, tels que des limeurs, tourneurs, fondeurs, on devait demander une indication de leurs salaires spéciaux.

La question relative aux *mœurs, habitudes et conditions générales d'existence des ouvriers* aurait pu donner lieu à beaucoup de divagations dont l'analyse eût été impossible, si l'on n'avait donné aux recenseurs des instructions précises, en procédant par voie de division. Ils devaient donc s'enquérir :

Si les ouvriers savaient lire et écrire.

S'ils étaient dans leurs meubles; s'ils habitaient chez leurs parents ou chez le patron; s'ils étaient logés en garni.

S'ils étaient aisés ou malheureux, rangés ou dissipés, tranquilles ou turbulents, laborieux ou fainéants; s'ils venaient régulièrement aux ateliers ou s'ils chômaient volontairement un, deux ou trois jours par semaine.

Les recenseurs étaient, en outre, invités à constater, par une note, tout ce qui leur paraissait mériter attention. A cette occasion, il n'est pas hors de propos de constater l'avantage qu'il y a de pouvoir employer pour un semblable recensement des hommes se rapprochant par leur éducation et leurs occupations antérieures de ceux-là mêmes auxquels ils adressent les questions; ils les comprennent mieux, et c'est ainsi que beaucoup de notes consignées sur les bulletins ont été trouvées empreintes d'un véritable cachet de franchise et de justesse.

Une dernière question était adressée par les recenseurs aux industriels chez lesquels ils se présentaient, c'était celle qui tendait à faire connaître l'époque de l'année où se faisait généralement sentir pour eux ce qu'on appelle dans l'industrie la morte-saison. Par cette expression on n'entend pas dire qu'il y ait tous les ans dans chaque industrie un chômage complet; mais il s'agit, en général, d'un simple ralentissement dans les affaires. Ainsi, par exemple, pour les industries qui se rattachent à la construction des maisons, l'hiver est un temps de grand ralentissement dans le travail, bien que dans les ateliers de charpente et de menuiserie on prépare les bois qui doivent être posés au printemps et que quelques maçons puissent encore travailler dans les intérieurs. Dans les industries qui tiennent aux vêtements, c'est surtout aux changements de saison, c'est-à-dire au printemps et à l'automne, que l'activité est grande, et, bien que l'on travaille toute l'année, il y a deux époques de morte-saison très-marquées, au milieu de l'hiver et au milieu de l'été. On a pris note des mois indiqués par chaque fabricant, et sur la notice consacrée à chaque industrie, on a constaté d'abord le nombre des industriels recensés, puis le nombre de fois que chaque mois a été indiqué par les uns ou par les autres comme étant au nombre de ceux pendant lesquels le ralentissement d'affaires se fait sentir. Le mois sur lequel se réunissait ainsi le plus de déclarations était celui où l'activité des affaires était la moins grande.

Les industries textiles, c'est-à-dire toutes celles qui s'occupent de la fabrication des fils et des tissus, devaient être l'objet d'un travail spécial; on voulait, outre les questions ordinaires, demander encore aux fabricants des indications précises quant au mode de fabrication, à la nature des produits et au matériel industriel. En conséquence, lorsque les premiers recenseurs trouvaient un filateur, un fabricant de bonneterie, de passementerie, de châles ou d'autres tissus, ils devaient s'abstenir de remplir le bulletin et se borner à indiquer exactement le nom et l'adresse. D'autres employés ayant sur ces matières une expérience personnelle et des connaissances spéciales, recevaient les listes et procédaient au recensement. Après avoir obtenu réponse pour chacune des questions ordinaires de l'Enquête, ils demandaient encore la nature et la force des métiers, le nombre et la nature des métiers; ils demandaient aux filateurs le nombre total des broches, les numéros et le mode de titrage des fils, la nature de la matière première, les quantités fabriquées; aux fabricants de tissus, les noms donnés aux étoffes, la longueur et la largeur des tissus, la nature de la chaîne et de la trame.

Les recenseurs avaient tous reçu les mêmes instructions; un grand nombre parcourait en même temps Paris, chacun dans la portion de circonscription qui lui était indiquée, et rien n'était négligé pour imprimer au recensement une marche régulière et uniforme. C'est ainsi qu'une fois par semaine, le dimanche matin, tous les recenseurs étaient réunis en conférence générale; là, chacun faisait connaître les difficultés qu'il avait rencontrées, et l'on s'éclairait par des avis mutuels. Les directeurs délégués de la Chambre pour les deux grandes branches du service assistaient à ces réunions.

Chaque fois qu'un nouveau recenseur entrait en fonctions, après lui avoir remis les instructions écrites, on lui faisait parcourir pendant quelques jours les circonscriptions avec un ancien recenseur expérimenté, afin de le mettre bien au courant du procédé du travail.

Tout recenseur, une fois au courant du service, partait du bureau, muni de bulletins en blanc, et avec l'indication par écrit de la circonscription qu'il devait parcourir. Il arrivait pour cela, tous les matins, à l'heure déterminée, et, signait une feuille de présence. Il indiquait sur cette feuille quelles étaient les maisons visitées par lui la veille, et dans une colonne réservée aux observations, mentionnait les refus de réponse qu'il avait pu rencontrer.

Il déposait en même temps les bulletins recueillis et remplis la veille, signés par lui et indiquant si les renseignements avaient été fournis par le chef d'industrie lui-même, par sa femme ou par un de ses employés. Le nombre des bulletins remis ainsi quotidiennement était, en général, de vingt à vingt-cinq par employé.

Quand la circonscription d'une compagnie de la garde nationale avait été entièrement parcourue, les bulletins étaient remis et la liste en était faite. Chaque bulletin recevait en tête une indication de la circonscription à laquelle il appartenait, et un numéro d'ordre. Ainsi, les chiffres 2, 3, 7, 48, indiquaient que c'était le 48^e bulletin appartenant à la circonscription de la 7^e compagnie du 3^e bataillon de la 2^e légion. La liste était dressée par rue et en suivant l'ordre des numéros; les numéros impairs d'abord, les numéros pairs ensuite. Venait alors un triple travail de contrôle, savoir, un contre-recensement, un examen attentif des bulletins, pour s'assurer si toutes les indications étaient bien données; enfin, de nouvelles courses pour obtenir la rectification des bulletins incomplets.

La circonscription était de nouveau parcourue. Un autre recenseur entraît dans chaque maison, vérifiait si tous les individus qu'on lui désignait comme entrepreneurs d'industries avaient bien été recensés, et, pour chacun de ceux qui avaient été omis, opérait le recensement et dressait un bulletin. Ce travail de second parcours augmentait en général d'un tiers en sus le nombre des bulletins recueillis.

Enfin, pour tenir en éveil le zèle et l'attention des recenseurs, des contrôleurs étaient encore envoyés de temps à autre dans des circonscriptions prises au hasard, pour rechercher et constater les omissions qui auraient été faites.

Ces précautions, prises pour arriver à un recensement complet, ne devaient pas empêcher de recourir encore plus tard à de nouvelles vérifications. C'est ainsi qu'on devait, par un pointage, s'assurer si tous les industriels indiqués pour chaque industrie, dans les almanachs et annuaires du commerce et de l'industrie, avaient bien été l'objet d'un bulletin pour chacun.

Lorsque tous les bulletins appartenant à une circonscription avaient été réunis, que ceux qui avaient été envoyés en rectification pour des réponses incomplètes étaient rentrés, qu'on était arrivé à une certitude presque complète que tout industriel avait été visité et que toute question avait reçu une réponse, la liste définitive était dressée, et le travail extérieur, pour ce qui concernait la circonscription, était considéré comme terminé. La liste et les bulletins étaient remis à la division du travail intérieur.

Pour éviter toute confusion, il avait paru convenable d'établir une démarcation bien tranchée entre les deux services; toute communication se faisait d'une division à l'autre par écrit.

Travail intérieur, contrôle et dépeuillement.

Après la rentrée des bulletins, des travaux importants étaient encore à faire: d'abord, un contrôle des renseignements recueillis; ensuite leur classement et leur dépeuillement.

Le contrôle consistait dans un examen attentif de la portée réelle et de l'exactitude que pouvait présenter chaque réponse. Un certain nombre de bulletins dont l'exactitude avait été constatée dans chaque profession, servaient de point de comparaison. C'est ainsi que l'on pouvait voir si la proportion des ouvriers payés à la journée ou à la tâche était à peu près la même chez un entrepreneur que chez un autre, s'il n'y avait pas quelque disparate choquant dans les indications données quant au taux des salaires. Mais c'est surtout en ce qui concernait le chiffre des affaires, que le contrôle devait avoir de l'importance et de l'efficacité. On comparait pour chaque industriel le chiffre déclaré des affaires avec le nombre des ouvriers qui concouraient à la production, et lorsque, par une cause ou une autre, un fabricant avait ou exagéré ou atténué l'importance de sa production, on se réservait d'agir avec de nouvelles instances auprès de lui. C'est après avoir pris toutes ces précautions, c'est en réfléchissant aux compensations naturelles qui s'établissent quand on opère sur les grands nombres, qu'on en est venu à la conviction complète que les résultats généraux constatés se rapprochent autant que possible de la vérité des faits.

Lorsque, à la suite du contrôle établi dans le travail intérieur, des bulletins devaient être l'occasion de nouvelles recherches au dehors, ils étaient renvoyés, avec bordereau, à la division du travail extérieur. Afin d'éviter toute confusion, les envois d'une division à l'autre étaient accompagnés d'une note écrite. Moitié environ des bulletins ont donné lieu à des correspondances de ce genre.

Les bulletins définitivement acceptés et complets pour chaque circonscription passaient au classement et ensuite

au dépouillement. Ces deux opérations se sont faites par quartier d'abord, et les résultats ont été réunis ensuite par arrondissement.

Le classement consistait à réunir ensemble ceux des bulletins qui se rapportaient à une même industrie.

Le dépouillement consistait à inscrire horizontalement, sur une seule ligne d'un tableau, et dans une des colonnes dont les en-têtes se rapportaient aux questions qui avaient été posées, toutes les réponses obtenues.

Un tableau était consacré à chaque industrie, pour chaque bataillon, c'est-à-dire pour chaque quartier; la réunion des résultats trouvés pour les quatre quartiers devait donner l'importance de l'industrie dans chaque arrondissement; et continuant à opérer la réunion des douze arrondissements, on arrivait à connaître ce qui concernait cette même industrie pour tout Paris. De nombreux pointages étaient organisés pour rectifier toute erreur dans l'opération du dépouillement, comme aussi pour arriver à une complète exactitude dans les additions portées au bas de chaque colonne. Les bulletins, après dépouillement, étaient régulièrement classés aux archives pour qu'on pût toujours y recourir au besoin dans la suite du travail.

Lorsqu'on arrivait à dépouiller les bulletins dressés pour un individu exerçant à la fois plusieurs industries et auquel avait été consacré un bulletin général et deux ou plusieurs bulletins de division, voici comment on s'y prenait pour éviter tout double emploi. Le nom était inscrit à l'encre noire sur le tableau consacré à la branche principale d'affaires du recensé; mais sur la même ligne les chiffres généraux pour le nombre des ouvriers et l'importance de la production étaient inscrits en rouge dans les colonnes, afin de n'être pas compris dans les additions. En reportant ensuite les faits constatés par les bulletins de division pour chaque industrie, on mettait, au contraire, le nom du fabricant en rouge, et le détail dans chaque colonne en noir. Par ce moyen, le nom n'était compté qu'une seule fois, et tous les chiffres partiels équivalaient aux chiffres d'ensemble qui avaient été indiqués sans avoir été compris dans les additions.

Pour consacrer un tableau à chaque industrie, il fallait commencer par se mettre d'accord sur ce qu'on entendrait par une industrie distincte; de sérieuses difficultés se sont présentées à cet égard, et il est facile de le comprendre, quand on songe au partage infini des occupations dans une grande ville comme Paris, où le travail est souvent entrepris par des sous-entrepreneurs et s'exécute même dans la famille. Dans beaucoup de cas il a paru nécessaire de partager une grande industrie en plusieurs branches, à raison de la destination des produits et du travail tout spécial auquel se livrent ceux qui s'en occupent.

Ainsi, par exemple, pour la menuiserie, qui est une grande industrie et porte dans l'enceinte de Paris sur une valeur de plus de trente millions de francs, après avoir consacré un tableau aux menuisiers en bâtiment, c'est-à-dire à la branche la plus importante, on a pensé qu'il y avait de l'intérêt à présenter séparément et d'ensemble tous les faits se rapportant aux menuisiers rampistes, puis séparément encore aux menuisiers parqueteurs, aux menuisiers treillageurs et aux fabricants d'échelles. Ces différentes branches de la menuiserie rentraient toutes dans les industries du bâtiment; mais on devait trouver aussi d'autres branches du travail du bois qui se rapportaient à des groupes industriels très-différents; les menuisiers fabriquant les modèles pour la fonte des machines se rapprochaient des mécaniciens; les petits entrepreneurs de menuiserie faisant spécialement et exclusivement les chevalets, planches, boîtes et baguettes pour la peinture et le dessin rentraient dans les fabricants de fournitures d'articles de papeterie.

Pour bien analyser la fabrication si intéressante à Paris des articles de brouze, on a trouvé nécessaire de consacrer huit tableaux différents pour autant d'industries spéciales, qui en sont les subdivisions. Pour les tailleurs il a fallu cinq tableaux; quatre pour les cordonniers; huit pour la passementerie. Il a fallu de même des divisions, quoique moins nombreuses, dans beaucoup d'autres industries.

On a été amené à reconnaître que les industries spéciales devaient donner lieu à l'établissement d'autant de tableaux séparés, et le nombre de ces tableaux a été de trois cent quarante-cinq. Procédant au dépouillement par quartiers, il fallait donner une série de ces tableaux à chacun des quartiers, c'était plus de seize mille tableaux à ouvrir, dont la plupart, à raison du nombre des fabricants, devaient se composer de plusieurs feuilles. Le service intérieur de l'Enquête exigeait ainsi un matériel considérable et de vastes locaux. Sous ce dernier rapport, et pour ne pas grossir la dépense, il a fallu avoir recours à la bienveillance individuelle de plusieurs des membres de la Chambre et même du Tribunal de commerce.

Les tableaux concernant des industries ayant entre elles de l'analogie ont été rapprochés. Treize groupes ont été formés, et le tableau général de chaque groupe a été dressé, ainsi que l'avait été le tableau spécial de chaque indus-

trie, avec une ligne consacrée aux faits pour chaque arrondissement. On a pu ainsi se rendre un compte exact de la position ou du siège de toutes les industries dans Paris.

Les tableaux sur lesquels viennent se résumer tous les résultats obtenus par l'Enquête présentent donc :

- L'ensemble de l'industrie manufacturière pour tout Paris et par arrondissement ;
- L'ensemble de l'industrie avec l'importance relative de chaque groupe d'industrie ;
- L'ensemble de toutes les industries, chacune spécialement indiquée, c'est-à-dire présentées en ordre alphabétique avec les résultats spéciaux à chacune d'elles.
- Pour chaque arrondissement l'importance de chaque groupe d'industrie ;
- Puis ensuite pour chaque groupe :
- Le partage par arrondissement ;
- Le détail par industrie avec un tableau annexe pour les salaires.

Divisions adoptées pour publier les résultats.

Le rapport général sur l'Enquête a été divisé en trois parties :

La première partie présente l'analyse des faits constatés et recueillis, et donne la série des tableaux généraux qui viennent d'être énumérés.

La seconde partie présente un tableau spécial pour chacune des industries. A la suite de chaque tableau se trouve une notice sur la nature de la fabrication, son importance et son siège dans Paris, ainsi que sur tout ce qui concerne la population laborieuse qu'elle emploie. Des tableaux supplémentaires de détail ayant été, en outre, ajoutés au tableau spécial de certaines industries importantes, savoir : 3 pour les cordonniers fabricants de chaussures, 4 pour les tailleurs d'habits, 3 pour les lingères, 7 pour les passementiers, et 3 pour les épiciers fabricants, le nombre des tableaux compris dans cette partie s'est trouvé porté de 325 à 345.

Outre les entreprises industrielles privées, il existe à Paris un certain nombre d'établissements publics qui emploient des ouvriers. Le travail et la production n'y sont pas dans les circonstances ordinaires des industries abandonnées à la libre concurrence. Les faits concernant ces établissements ne pouvaient être ajoutés aux tableaux des industries dont ils se rapprochent, parce qu'ils auraient empêché d'en bien saisir et d'en bien apprécier les conditions normales. On ne pouvait cependant les laisser complètement en dehors du travail du recensement général de l'industrie ; ils sont donc devenus l'objet d'un groupe spécial placé dans une troisième partie. Les établissements publics qui viennent y prendre rang sont :

- La Manufacture nationale des Gobelins,
- La Manufacture des Tabacs,
- L'Imprimerie nationale,
- La Monnaie,
- Le Timbre,
- La Boulangerie militaire,
- La Boulangerie des Hôpitaux,
- La Boulangerie des Prisons,
- La Filature des Indigents,
- Les Ateliers des Prisons,
- Les Pompes funèbres,
- Les Théâtres.

Enfin, les renseignements pris sur les conditions d'existence des ouvriers ont fait connaître qu'un certain nombre d'entre eux habitaient dans des logements qu'on leur louait garnis. Les renseignements sur ces ouvriers étaient souvent très-divers : quelques-uns étaient représentés comme laborieux et rangés ; les autres, au contraire, étaient indiqués comme vivant dans les conditions morales les plus fâcheuses et comme tenant de très-près aux classes les plus dangereuses de la société. C'est pour éclaircir ces différents points qu'un recensement général a été entrepris de tous les garnis de Paris servant au logement des ouvriers. Ce recensement a été l'objet d'un rapport spécial qui a pris place dans la troisième partie.

Tel est l'ensemble et la portée du travail entrepris par la Chambre de commerce de Paris. Il a fallu trois années

pour arriver au moment d'en communiquer les résultats au public, et cependant il a été incessamment suivi, avec un nombre considérable d'employés; il y a lieu toutefois de reconnaître que, faute d'expérience antérieurement acquise, il a fallu faire dans l'origine quelques essais infructueux qui ont entraîné une certaine perte de temps. Si l'on songeait plus tard à entreprendre un travail analogue, les données qui précèdent fourniraient au besoin quelques indications quant aux procédés qui pourraient être adoptés.

Dans le dépouillement des bulletins recueillis, dans l'analyse des réponses obtenues, on a pensé ne devoir apporter, soit quant aux chiffres, soit quant aux faits constatés, aucun changement basé sur des idées préconçues ou sur des renseignements plus ou moins vagues de personnes versées dans la connaissance des questions industrielles. Les tableaux sont la fidèle reproduction des faits recueillis dans l'Enquête. Ce qui est dit ici du mode adopté pour constater, recueillir et analyser ces faits, permettra de juger du degré de confiance que l'on peut avoir dans leur exactitude.

CHAPITRE III.

CLASSIFICATION DES BULLETINS PAR INDUSTRIE, ET RÉUNION DES INDUSTRIES PAR GROUPE.

SOMMAIRE. — NOMBRE DES BULLETINS RÉGULIERS ET UTILISÉS. — CLASSIFICATION PAR INDUSTRIE. — LISTE DES INDUSTRIES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.
— CLASSIFICATION PAR GROUPE. — LISTE DES GROUPEES. — NOMBRE DES INDUSTRIELS RÉGESSÉS.

Le recensement général de tous ceux qui, dans l'enceinte de Paris, s'occupent pour leur compte d'un travail industriel, et qu'à ce titre on peut appeler entrepreneurs d'industrie, a fait dresser un nombre considérable de bulletins individuels : ce nombre a dépassé quatre-vingt-dix mille ; mais, après la suppression de tout double emploi et celle de bulletins incomplets remplacés par des bulletins réguliers, le nombre de ceux qui ont été utilisés est resté, en définitive, de 67,111,

dont 63,685 bulletins consacrés à des industriels exerçant une seule profession ;
1,131 bulletins généraux d'industriels ayant plus d'une profession ;
2,295 bulletins de division des bulletins généraux.

Classification par industrie.

Il fallait, pour procéder au dépeillement, commencer par une classification de tous ces bulletins, afin d'en répartir les résultats sur les tableaux particuliers consacrés à chaque industrie ; mais, préalablement encore à cette répartition, il fallait déterminer le nombre des industries et les subdivisions qu'il convenait d'établir dans chacune d'elles. Des travaux différents se trouvent quelquefois liés par des rapports commerciaux et industriels qu'il convenait de respecter ; d'un autre côté, la division des occupations est poussée si loin dans une grande ville, que la fabrication des parties accessoires d'un même produit peut constituer, en réalité, autant d'industries séparées.

Chaque fois qu'il y a eu lieu de prendre un parti relativement à l'ouverture d'un tableau spécial pour une industrie, comme aussi lorsqu'il s'est agi ensuite de classer les industries par groupe, deux considérations générales ont servi de points de départ : la première a été qu'il convenait de considérer les produits à raison de leur destination, plutôt qu'à raison des matières employées à la fabrication ; la seconde, qu'il fallait prendre en considération la nature de la production de l'entrepreneur d'industrie et non la nature des travaux spéciaux des ouvriers qu'il emploie.

Comme exemple de travaux qui paraîtraient devoir être classés dans des industries distinctes et qui sont cependant réunis dans les mains d'un même entrepreneur, et liés de façon à rendre impossible de se rendre un compte exact et séparé de chacun d'eux, on peut citer ce qui concerne l'industrie de la couverture des bâtiments. Le même industriel entreprend et dirige, non-seulement tout le travail des couvreurs en tuile ou en ardoise, mais il est encore entrepreneur de couverture et de construction de terrasses en zinc ; et, enfin, travaillant ce métal, il en fait aussi des ustensiles divers, dont la vente rentre plus ou moins dans le commerce de la quincaillerie ; enfin, le couvreur fait faire encore les gouttières, fait poser les tuyaux pour la descente des eaux, entreprend les travaux de plomberie, et est conduit par là à empiéter sur les attributions des fabricants de pompes et d'appareils pour garde-robe. Il faut donc, dans certains cas, qu'on a cherché à rendre aussi rares que possible, consulter deux tableaux au moins pour trouver les résultats complets relatifs à un même genre de production.

Dans certains cas, au contraire, les entrepreneurs d'une certaine branche de travail assez déterminée et assez spéciale pour donner lieu à l'ouverture d'un tableau particulier, se sont trouvés trop peu nombreux pour qu'il convînt de constater séparément les résultats de ce qui les concernait, et ils ont été réunis à des industriels s'occupant de travaux analogues. Ainsi, les marbriers de papier ont été compris dans la désignation générale de l'industrie des papiers de fantaisie ; les clichés pour l'impression typographique ont été réunis aux fondeurs de caractères. Un fabricant, seul préparateur de charbon artificiel par la coagulation de matières végétales carbonisées et moulées, a été placé sur le même tableau que les fabricants de noir animal, et les uns et les autres ont constitué l'industrie des préparateurs de charbon.

La nature du travail des ouvriers employés ne pouvait devenir une cause déterminante de classification des in-

dustries. Ainsi, par exemple, on trouve, dans des industries qui ont pour but des productions très-différentes, beaucoup d'ouvriers qui travaillent le fer ou le bois de la même manière. Les entrepreneurs de serrurerie en bâtiment, les carrossiers, les mécaniciens, emploient, les uns et les autres, des forgerons, des limeurs-ajusteurs, des tourneurs, des doreurs. Les fabricants de meubles, les tapissiers, les fabricants de nécessaires ou d'instruments de musique emploient tous des ébénistes. Exceptionnellement, toutefois, et pour respecter les habitudes commerciales et industrielles, la nature du travail, lorsqu'elle devenait spéciale à un grand nombre d'entrepreneurs, a été à son tour, pourtant, une cause déterminante de classification : il y a eu ainsi l'industrie des fondeurs de métaux, l'industrie des tourneurs de métaux, bien qu'ils concourent à la fabrication d'un grand nombre de produits divers et qu'ils n'aient de commun entre eux que la nature de leur travail.

C'est donc en se guidant d'abord par des règles générales, mais en sachant faire la part de toutes les circonstances accessoires, que l'on en est venu à répartir les bulletins entre 325 industries différentes. La liste suivante, dressée par ordre alphabétique, indique quelles sont ces industries, et montre qu'il n'est pas une seule branche du travail industriel du pays qui ne soit plus ou moins représentée dans la capitale. Bien que le nombre des industries soit de 325, il y a eu cependant de dressés, et l'on trouvera dans la seconde partie, 345 tableaux; cela tient, ainsi qu'il a été dit précédemment, à ce que, pour certaines industries, telles que celles des passementiers et des tailleurs, il y a des tableaux de détail en même temps que des tableaux généraux.

Liste des industries par ordre alphabétique.

Accorléons (Fabricants d').	Bronze (Metteurs au).
Affineurs d'or et de platine.	Bronze (Monteurs de).
Albâtre (Sculpteurs en).	Bronze (Tourneurs en).
Allumettes, veilleuses et mièches (Fabricants d').	Bronze (Vernisseurs sur).
Amidon et féculé (Fabricants d').	Brosserie commune (Fabricants de).
Appareils pour l'éclairage au gaz (Fabricants d').	Brosserie fine (Fabricants de).
Apprêteurs de tissus et décatisseurs de drap.	Brûleurs de café.
Apprêteurs et tireurs d'or, d'argent et de cuivre.	Buanderies et lavoirs publics (Entrepreneurs de).
Armuriers.	Cadrons de montres et de pendules (Fabricants de).
Balances et poids (Fabricants de).	Cadres et moultres (Fabricants de).
Balcines (Fendeurs de).	Canevas en coton (Fabricants de).
Bandagistes.	Cannes, fouets et cravaches (Fabricants de).
Bateaux (Constructeurs de barques et déchireurs de).	Canniers, empaileurs et rempaileurs de chaises.
Batteurs d'or et d'argent.	Cautchouc (Fabricants d'ouvrages en).
Bijouterie en acier poli (Fabricants de).	Carrelage (Entrepreneurs de).
Bijouterie pour dent (Fabricants de).	Carrossiers.
Bijouterie fausse (Fabricants de).	Cartes à jouer (Fabricants de).
Bijouterie fine (Fabricants de).	Cartes et cartons en feuilles, papiers et cartes porcelaine (Fabricants de).
Bijoutiers garnisseurs.	Cartonnage et pastillage (Fabricants de).
Billard (Fabricants de).	Casquettes (Fabricants de).
Bimbeloterie (Fabricants de).	Châles (Fabricants de).
Blanchisseurs de tissus.	Chapeaux de paille (Monteurs et garnisseurs de).
Blanchisseuses.	Chapeaux de paille (Fabricants de tresses et agréments pour).
Boisseliers.	Chapeaux de paille (Blanchisseurs et apprêteurs de).
Bonneterie (Fabricants de).	Chapeliers.
Bouchers.	Charbon préparé et noir animal (Fabricants de).
Boucles et agrafes (Fabricants de).	Charentiers.
Bougies et chaudières (Fabricants de).	Charpentiers.
Boulangers.	Charrons-forgerons.
Bourses et sacs en broderie (Fabricants de).	Chasse (Fabricants d'articles de).
Boutons en corne, os et nacre (Fabricants de).	Chasubliers et brodeurs pour ornements d'église.
Boutons en métal et en tissu (Fabricants de).	Chaudronniers.
Brasseurs.	Chaussonniers.
Briques, carreaux et tuyaux de cheminée (Fabricants de).	Chaussons (Fabricants de tresses pour).
Brocheurs.	Cheveux (Apprêteurs de cheveux, fabricants de postiches et d'ouvrages en).
Broderie-tapisserie (Fabricants de).	Chiffons (Laveurs et trieurs de).
Brodeurs et fabricants de broderies.	Chocolatiers.
Bronzes (Fabricants de).	Cirage et vernis (Fabricants de).
Bronze (Ciseleurs sur).	Cire et pains à cacheter (Fabricants de).
Bronze (Doreurs sur).	Ciseleurs, graveurs et guillocheurs.
Bronze (Fondeurs de).	

Clarification de l'eau (Entrepreneurs pour la).	Fondeurs d'or et d'argent.
Cloches et timbres (Fabricants de).	Fondeurs, graveurs de caractères et clicheurs.
Cloutiers.	Formiers.
Celornistes et enlumineuses.	Fourreurs et pelletiers.
Confectionneuses de vêtements de femme.	Frangaises de châles.
Confiseurs.	Friprières et marchandes à la toilette.
Conserves alimentaires (Fabricants de).	Gantiers.
Cordiers.	Ganterie en peau (Fabricants de).
Gordonniers fabricants de chaussures.	Ganterie en tissu (Fabricants de).
Corroyeurs.	Gaufreurs et imprimeurs sur étoffes et vêtements.
Corsels (Fabricants de).	Gaz pour l'éclairage (Fabricants de).
Costumiers.	Gélatine et colle (Fabricants de).
Coloriers et vernis.	Gilets (Fabricants de tissus pour).
Couteliers.	Glaciers.
Couturières.	Graveurs de camées et graveurs sur pierres fines.
Couverture et plomberie de bâtiment (Entrepreneurs de).	Graveurs de matrices.
Couvertures et molletons (Fabricants de).	Graveurs en taille-douce.
Crayons (Fabricants de).	Graveurs sur bois et sur cuivre pour la typographie.
Crémiers-fromagers.	Graveurs sur bois pour l'impression des étoffes et des papiers peints.
Crin (Fabricants de tissus de).	Graveurs sur métaux pour cachets, timbres, etc.
Crin (Peigneurs, trieurs et apprêteurs de).	Graveurs sur métaux pour l'impression des étoffes.
Cuir à rasoir (Fabricants de).	Guériers.
Cuir vernis (Fabricants de).	Horlogers et fabricants de fournitures d'horlogerie.
Daguerrétype (Fabricants de portraits au).	Imprimeurs lithographes et imprimeurs en taille-douce.
Découpeurs de châles et tissus.	Imprimeurs sur tissus.
Dentelles (Fabricants, racroleuses et blanchisseuses de).	Imprimeurs typographes.
Dents artificielles (Fabricants de).	Instruments de chirurgie (Fabricants d').
Dessinateurs de fabrique.	Instruments de musique à cordes et à archet (Fabricants d').
Dessinateurs pour broderie.	Instruments de musique à vent en bois (Fabricants d').
Distillateurs fabricants de liqueurs et sirops.	Instruments de musique en cuivre (Fabricants d').
Doreurs et argenteurs pour orfèvrerie et bijouterie.	Joaillerie fausse (Fabricants de).
Doreurs sur bois.	Joaillerie fine (Fabricants de).
Doreurs sur tranche, sur peau et papier.	Lamineurs et planeurs de métaux.
Eaux minérales et gazeuses (Fabricants d').	Lamineurs pour l'orfèvrerie et la bijouterie.
Ébénistes et menuisiers en meubles.	Lampistes.
Échelles (Fabricants d').	Lanternes de voiture (Fabricants de).
Écrivains et dessinateurs pour la lithographie.	Lapidaires.
Éditeurs d'images et d'estampes.	Laveurs et fondeurs de cendres et regrets d'orfèvre.
Émailleurs, peintres, fabricants de fleurs émaillées.	Lavetiers, coffretiers, emballers.
Émaux et pierres fausses (Fabricants d').	Letres en relief (Fabricants de).
Émaux pour yeux artificiels, boutons en porcelaine, maillons en verre (Fabricants d').	Liège (Fabricants de bouchons et d'ouvrages en).
Encres à écrire et à imprimer.	Limes (Fabricants de).
Encriers à pompe et articles de bureau (Fabricants d').	Lingerie (Entrepreneuses de).
Épauisseuses de tissus.	Liseurs de dessins.
Épiciers fabricants.	Literie (Fabricants d'articles de).
Épurateurs d'huile.	Lits en fer (Fabricants de).
Équarrisseurs.	Lunettes (Fabricants de montures de).
Équipement militaire (Fabricants d'articles d').	Maçons.
Essayeurs.	Malletiers.
Estampeurs.	Marbriers pour ameublement.
Estampeurs et graveurs de matrices pour l'orfèvrerie et la bijouterie.	Marbriers pour le bâtiment.
Étameurs.	Maréchaux ferrants.
Éventails (Fabricants d').	Marqueteurs et découpeurs.
Fauteuils et chaises (Fabricants de).	Mécaniciens constructeurs de machines.
Ferblantiers.	Mégissiers.
Feuilles et potée d'étain (Fabricants de).	Menuisiers en bâtiment.
Figuristes en cire.	Menuisiers en voiture.
Filateurs et retordeurs de coton.	Menuisiers modelers.
Filateurs et retordeurs de laine.	Menuisiers parqueteurs.
Filateurs de bourre de soie, fileurs, moulineurs et retordeurs de soie.	Menuisiers rampistes.
Fleurs artificielles (Fabricants de).	Menuisiers treillageurs.
Fondeurs de métaux.	Métiers à tisser (Fabricants de).
Fondeurs de suif.	Méter (Fabricants d'organes de).
	Miroitiers.

- Modistes.**
Monteurs de boîtes de montres.
Mosaïque (Fabricants de).
Mottes à brûler (Fabricants de).
Mouleurs en plâtre et en composition.
Mouleurs, tubes (Fabricants de).
Nécessaires (Fabricants de).
Ocillels métalliques, amorces, porte-plumes (Fabricants d') et ferreurs de lacets.
Opticiens et fabricants d'instruments de précision.
Orfèvrerie en argent (Fabricants d').
Petite orfèvrerie et bijouterie en argent (Fabricants de).
Orfèvres cuilléristes en argent.
Orfèvrerie en plaqué (Fabricants de).
Orfèvrerie en maillechort et cuivre (Fabricants de).
Orfèvres cuilléristes en maillechort.
Orgues (Fabricants d').
Ornementistes pour décoration de bâtiment.
Ouate (Fabricants d').
Paillasons (Fabricants de).
Papiers à polir, sacs en papier (Fabricants de).
Papiers de luxe et de fantaisie (Fabricants de).
Papiers peints (Fabricants de).
Parapluies et ombrelles (Fabricants de).
Parfumeurs.
Parfumeurs.
Passementerie (Fabricants de).
Pâtes alimentaires (Fabricants de).
Pâtisseries.
Pavage (Entrepreneurs de).
Peaussiers et maroquiniers.
Pêche (Fabricants d'articles de).
Peignes (Fabricants de).
Peigneurs de laine.
Peintres en bâtiment.
Peintres en voiture.
Peluches (Fabricants de).
Perles fausses (Fabricants de) et coiffeurs de perles.
Perles (Enfileurs et monteurs de).
Pianos et harpes (Fabricants de).
Pinceaux et brosses à peindre (Fabricants de).
Planeurs pour orfèvrerie et daguerréotype.
Pliciers et dévideuses de coton de laine et de cachemire.
Pliciers et dévideurs de soie.
Plombiers, pompiers-fontainiers.
Plumassiers.
Plumeaux (Fabricants de).
Plumes à écrire (Fabricants de).
Podès et carreaux en faïence (Fabricants de).
Poëliers fumistes et fabricants d'appareils de chauffage.
Pois pour la chapellerie (Coupeurs et préparateurs de).
Polisseuses et bruisseuses pour orfèvrerie et bijouterie.
Porcelaine (Décorateurs de).
Porcelaine (Fabricants, découpeurs, useurs, raccommodeurs de).
Portefeuilles et articles de maroquinerie (Fabricants de).
Poterie en terre cuite, en grès et en faïence (Fabricants de).
Potiers d'étain.
Préparateurs d'animaux pour l'histoire naturelle.
Produits chimiques (Fabricants de).
Produits pharmaceutiques (Fabricants de).
Quincaillerie (Fabricants d'articles de).
Raffineurs de sucre.
Registres (Fabricants de).
Règles, chevalets, etc. (Fabricants de).
Régulateurs de papier.
Relieurs.
Reperceuses pour bijouterie.
Reprises.
Robans (Fabricants de).
Sabots et galoches (Fabricants de).
Salpêtriers.
Scieurs de bois à brûler.
Scieurs de bois pour charpente et menuiserie.
Scieurs de bois pour ébénisterie et marchands de bois débité.
Sculpteurs ébénistes.
Sculpteurs modeleurs de statuettes de bronze.
Sculpteurs sur bois.
Selliers harnacheurs et garnisseurs, arçonniers et bourrelliers.
Selliers ceinturoniers.
Selliers éperonniers, plaqueurs et fabricants quincailliers pour harnais et voiture.
Serruriers en bâtiment.
Serruriers en voiture.
Serruriers mécaniciens, fabricants de boutons, vis, etc.
Serruriers pour meubles.
Sertisseurs pour joaillerie.
Sparterie (Fabricants d'ouvrages en).
Stores (Fabricants de).
Substances tinctoriales (Fabricants de).
Tableterie (Fabricants de).
Tableterie pour parapluies (Fabricants de).
Taillandiers et fabricants d'outils.
Tailleurs d'habits.
Tanneurs.
Tapis (Tondeurs et rentrayeurs de).
Tapisseries.
Teinturiers de fils et tissus.
Teinturiers-dégraisseurs.
Teinturiers de peau pour ganterie.
Tissus pour robe, meuble, bouton, etc., et feutre (Fabricants de).
Toiles et papiers cirés (Fabricants de).
Tôle vernie (Fabr. de), peintres doreurs et argentiers sur métaux.
Tombeaux (Constructeurs et décorateurs de).
Tonneleurs.
Tourneurs de métaux.
Tourneurs en bois.
Tourneurs en bois pour ameublement.
Tourneurs en chaises.
Tréfileurs et fabricants de toile métallique.
Trottoirs (Constructeurs de).
Tuyaux et sacs sans couture, toile en chanvre et en lin (Fabricants de).
Vanniers.
Verre (Bonheurs de).
Verre (Peintres et doreurs sur).
Verres et cristaux (Tailleurs, graveurs et dépolisseurs de).
Verroterie (Fabricants de).
Vidange (Entrepreneurs de).
Vinaigriers et montardiers.
Visières (Fabricants de).

Le tableau n° 2 présente, dans le même ordre, les résultats du dépouillement pour chaque industrie.

Classification par groupe.

Un grand nombre d'industries diverses se rapprochaient les unes des autres et concourent ensemble à la production, dans les différentes branches de l'industrie générale à Paris. Pour embrasser plus facilement d'un coup d'œil les résultats obtenus, il fallait grouper ensemble les travaux analogues. Les principes qui avaient été adoptés pour dresser les tableaux d'industries ont été encore appliqués pour cette nouvelle classification; d'abord la prise en considération de la destination du produit, et secondairement, pour respecter les habitudes commerciales et industrielles, les appréciations relatives aux matières premières employées et à la nature du travail.

Quatre grandes divisions se présentaient d'abord à l'esprit : celle des industries se rapportant à l'alimentation ; celle des industries se rapportant au logement ; puis à l'ameublement ; enfin au vêtement : et, à la rigueur, tout aurait pu venir prendre place dans ce cadre. Toutefois, il est certaines industries qui fournissent des matières premières pour le travail de plus d'une de ces divisions. Ainsi, les fils et les tissus sont employés à la fois pour le vêtement et pour l'ameublement ; les peaux et cuirs servent également au vêtement et dans d'autres branches du travail ; la sellerie et la carrosserie trouveraient difficilement place dans l'une des quatre divisions indiquées d'abord ; le travail des métaux et la fabrication des machines, le travail des métaux précieux et la bijouterie, forment aussi des branches très-distinctes ; enfin, l'imprimerie et la papeterie, s'adressant plus particulièrement aux besoins de l'esprit, devaient être classées à part. C'est ainsi qu'on est arrivé à répartir les 323 industries en treize groupes différents.

1^{er} GROUPE. Alimentation. — Les industries qui s'occupent de la préparation des aliments, de même que celles qui donnent la façon aux étoffes pour en faire des vêtements, s'adressent essentiellement à la consommation locale, et chaque entreprise occupe seulement en général un nombre restreint d'ouvriers. Ces industries se répartissent à peu près également dans toutes les parties de la ville, en proportion combinée du nombre des habitants et de l'aisance dont ils jouissent. C'est surtout pour ce qui concerne ce groupe que des difficultés se sont présentées pour savoir ce qu'il fallait comprendre dans l'Enquête ou laisser en dehors comme concernant uniquement l'industrie commerciale ou comme rentrant dans les travaux de ménage ; ces difficultés ont été analysées ailleurs et sont surtout signalées dans le chapitre consacré à l'analyse des résultats concernant les industries comprises dans ce groupe.

Deux industries seulement, de celles qui préparent des articles alimentaires, donnent lieu à l'établissement de grandes usines. Ces usines sont les brasseries et les raffineries ; les premières, à raison des droits dont sont frappées les bières, travaillent uniquement pour la consommation locale, tandis que les autres livrent leur sucre raffiné et leurs bas produits au commerce. Quelques autres industriels, tels que les fabricants de chocolat, de pâtes et de conserves alimentaires, expédient aussi au dehors une partie de leurs produits.

2^e GROUPE. Bâtiment. — Les industries qui se rapportent à la construction des maisons ont une portée et un but bien déterminé ; la classification à leur égard était facile. C'est, toutefois, à l'occasion de ce groupe qu'on a particulièrement regretté que le temps et les moyens aient manqué pour étendre l'Enquête en dehors du mur d'enceinte de Paris. Le recensement ayant été fait au domicile des entrepreneurs d'industrie, on n'a pu recevoir les déclarations des entrepreneurs de maçonnerie ou de charpente qui ont leur domicile industriel et leurs chantiers hors des murs, bien que la majeure partie de leurs travaux soient applicables à des édifices qui s'élèvent dans Paris.

3^e GROUPE. Ameublement. — On trouve surtout dans ce groupe la fabrication des meubles, des bronzes et des lampes, l'industrie des tapisseries, et enfin une fabrication qui a lieu dans de grands établissements, celle des papiers peints, dont des envois considérables sont faits pour toutes les destinations.

4^e GROUPE. Vêtement. — Il s'agit ici particulièrement de simples façons ; aussi les entreprises sont-elles singulièrement morcelées, et les valeurs de production par entrepreneur et par ouvrier sont-elles relativement plus faibles que dans les autres branches d'industrie. Des ouvriers travaillant seuls chez eux et pour leur propre compte, ont dû prendre place parmi les patrons ; quelques-uns même, exerçant en même temps une autre profession, comme celle de concierges, ont déclaré un chiffre d'affaires, pour montant des façons par eux gagnées, inférieur en importance aux salaires ordinaires des ouvriers de la même profession.

Les principales industries de ce groupe sont celles des tailleurs, des cordonniers, des lingères, couturières et modistes, des chapeliers, et enfin une industrie toute spéciale, qui ne rentre pas dans la classification ordinaire

des arts manufacturiers et occupe cependant un grand nombre de bras, celle des blanchisseuses. Pour ce qui concerne les tailleurs et les cordonniers, il a fallu se livrer à une analyse minutieuse et dresser des tableaux de développement afin d'arriver à présenter d'une manière complète la nature du travail, la division des occupations et la répartition des salaires.

5^e GROUPE. *Fils et Tissus*. — Ce groupe, très-nettement déterminé, fournit essentiellement les étoffes, les passenteries, les fils employés par les industriels des deux groupes précédents. On y trouve aussi l'industrie, si importante pour Paris, de la fabrication des châles, dont les produits sont livrés au commerce, prêts à passer sans autre façon dans la consommation.

6^e GROUPE. *Peaux et cuirs*. — Sept industries seulement viennent se placer ici; elles se rapportent au tannage, au corroyage et à la teinture des peaux. Les produits livrés au commerce vont servir d'une part à la cordonnerie placée dans le groupe du vêtement, et d'un autre côté à la carrosserie, la sellerie et l'équipement militaire qui font l'objet du groupe suivant.

7^e GROUPE. *Carrosserie, Sellerie, Équipement militaire*. — Ces industries ont entre elles la plus grande analogie, par l'emploi et le travail de cuir et par la destination de leurs produits, qui, dans la plupart des cas, ont pour objet de mettre les hommes à même de se servir de l'utile travail des chevaux.

8^e GROUPE. *Industries chimiques et céramiques*. — Il y a des rapports très-naturels entre la fabrication des produits chimiques et celle des émaux, des porcelaines et cristaux. Bien que les produits chimiques se fassent peu en grand dans l'intérieur de Paris et que les cristalleries et les grandes fabriques de porcelaine et de faïence se trouvent également au dehors, il est encore resté un nombre considérable de petites industries qui sont venues se ranger sous ce titre général.

9^e GROUPE. *Travail des métaux. Mécanique. Quincaillerie*. — Le travail du fer est loin d'être exclusivement classé dans ce groupe; la serrurerie est largement représentée dans les travaux du bâtiment et de la carrosserie. Le cuivre et le zinc servent de matières premières dans la fabrication des articles en bronze. Il s'agit surtout, pour les industries de ce groupe, de la fabrication des machines et des outils, de la contellerie, de la fabrication des instruments d'optique et de précision, de celle des articles de chaudronnerie et de quincaillerie.

10^e GROUPE. *Travail des métaux précieux. Orfèvrerie. Bijouterie. Joaillerie*. — Les articles de bijouterie, et particulièrement ceux de bijouterie fausse, sont généralement compris dans ce qui est appelé dans le commerce les *articles de Paris*; néanmoins les industries qui travaillent les métaux précieux sont assez nettement circonscrites pour qu'il ait paru convenable de présenter à part et dans leur ensemble les résultats constatés en ce qui les concerne.

11^e GROUPE. *Boissellerie, Vannerie*. — Dans ce groupe se trouvent réunies des industries spéciales qui eussent été placées difficilement ailleurs et qui ont entre elles une certaine analogie. De ce nombre sont celles des tonneliers, des boisseliers, des layetiers-emballeurs, des tourneurs en bois, des cordiers, etc.

12^e GROUPE. *Articles de Paris*. — On désigne dans le commerce en général, et particulièrement dans le commerce d'exportation, sous le nom d'articles de Paris, cette masse si variée de produits divers que l'industrie parisienne, et surtout cette industrie la plus divisée, fournit à la consommation de tous les pays, et qui se distinguent par le goût et par une recherche incessante de la nouveauté. De ce nombre sont les petits bronzes, les menus articles de quincaillerie et de bijouterie, les bourses, les sacs, les bretelles, qui ont été portés ailleurs dans l'Enquête; mais il est encore resté pour la composition de ce groupe un grand nombre d'industries fort importantes. On peut citer entre autres la fabrication des fleurs artificielles, des éventails, des parapluies, des nécessaires, de la brosse fine, des peignes, des boutons, des gants et des instruments de musique.

13^e GROUPE. *Imprimerie, Gravure, Papeterie*. — Tout ce qui tient à la typographie, à la fabrication des livres, à l'art de la gravure et aux fournitures d'articles de papeterie, ne pouvait manquer d'avoir à Paris une grande importance, et un groupe en était naturellement formé. L'imprimerie se partage en deux grandes branches d'industries distinctes, la fonte, la gravure des caractères, et la typographie. L'impression lithographique en est séparée, mais elle vient se confondre dans la plupart des cas avec l'impression en taille-douce. La gravure sur bois, si perfectionnée depuis quelques années, est devenue une véritable industrie annexe de la typographie et a été séparée de la gravure sur métaux. Enfin, le brochage et la reliure viennent compléter ce qui a rapport aux livres, et la reliure ensuite conduit à la fabrication des registres. La fabrication des

cartes à jouer, celle du carton en feuille, celle de la cire à cacheter et quelques autres moins importantes complètent le groupe.

Après cet exposé sommaire, il convient de présenter le tableau de répartition de chacune des 325 industries dans les treize groupes qui ont été formés.

Liste des groupes d'industries.

1^{er} groupe. — ALIMENTATION.

Boucliers.	Distillateurs, fabricants de liqueurs et sirops.
Boulangers.	Eaux minérales et gazeuses (Fabricants d').
Brasseurs.	Épiciers-fabricants.
Brûleurs de café.	Glaciers.
Charcutiers.	Plâtes alimentaires (Fabricants de).
Chocolatiers.	Pâtisseries.
Cônfiseurs.	Raffineurs de sucre.
Conserves alimentaires (Fabricants de).	Vinaigriers et montardiers.
Crémiers-fromagers.	

2^e groupe. — BATIMENT.

Bateaux (Constructeurs de barques et déchireurs de).	Mécaniciens-treillages.
Câblage (Entrepreneurs de).	Ornementistes pour décoration de bâtiment.
Charpentiers.	Pavage (Entrepreneurs de).
Couverture et plomberie de bâtiment (Entrepreneurs de).	Peintres en bâtiment.
Echelles (Fabricants d').	Poêliers-fumistes et fabricants d'appareils de chauffage.
Lettrés en relief (Fabricants de).	Sciurs de bois pour charpente et menuiserie.
Maçons.	Serruriers en bâtiment.
Marbriers pour le bâtiment.	Toubeaux (Constructeurs et décorateurs de).
Menuisiers en bâtiment.	Trottoirs (Constructeurs de).
Menuisiers-parqueteurs.	Vilage (Entrepreneurs de).
Menuisiers-rampistes.	

3^e groupe. — AMEUBLEMENT.

Albâtre (Sculpteurs en).	Fauteuils et chaises (Fabricants de).
Appareils pour l'éclairage au gaz (Fabricants d').	Lampistes.
Billards (Fabricants de).	Literie (Fabricants d'articles de).
Bronze (Fabricants de).	Marbriers pour ameublement.
Bronze (Ciseleurs sur).	Marqueteurs et découpeurs.
Bronze (Doreurs sur).	Miroitiers.
Bronze (Fondeurs de).	Mouleurs en plâtre et en composition.
Bronze (Metteurs au).	Papiers peints (Fabricants de).
Bronze (Monleurs de).	Sciurs de bois pour l'ébénisterie et marchands de bois débité.
Bronze (Tourneurs en).	Sculpteurs-ébénistes.
Bronze (Verisseurs sur).	Sculpteurs et modelleurs de statuettes de bronze.
Cadres et montures (Fabricants de).	Sculpteurs sur bois.
Canniers, empaillleurs et rempaillleurs de chaises.	Stores (Fabricants de).
Ériu (Peigneurs, trieurs et apprêteurs de).	Tapissiers.
Doreurs sur bois.	Tourneurs en chaises.
Ébénistes et menuisiers en meubles.	Tourneurs en bois pour ameublement.

4^e groupe. — VÊTEMENT.

Blanchisseries.	Épicières et marchandes à la toilette.
Buanderies et lavoirs publics (Entrepreneurs de).	Gûctriers.
Casquettes (Fabricants de).	Lingerie (Entrepreneurs de).
Chapeliers.	Modistes.
Chaussonniers.	Poils pour la chapellerie (Coupeurs et préparateurs de).
Confectionnières de vêtements de femme.	Repriseuses.
Cordonniers fabricants de chaussures.	Sabots et galoches (Fabricants de).
Cors-ets (Fabricants de).	Tailleurs d'habits.
Costumiers.	Teinturiers-dégraisseurs.
Couturiers.	Visières (Fabricants de).
Fourreurs et pelletiers.	

5^e groupe. — FILS ET TISSUS.

Apprêteurs de tissus et décatisseurs de draps.	Filateurs de bourre de soie; fileurs, moulineurs et retordeurs de soie.
Blanchisseurs de tissus.	Frangaises de étâles.
Bonneterie (Fabricants de).	Gaufreurs et imprimeurs sur étoffes et vêtements.
Bourses et sacs en broderie (Fabricants de).	Gilet (Fabricants de tissus pour).
Broderie-tapisserie (Fabricants de).	Imprimeurs sur tissus.
Brodeurs et fabricants de broderies.	Liseurs de dessins.
Canevas en coton (Fabricants de).	Ouate (Fabricants d').
Clôdes (Fabricants de).	Passementerie (Fabricants de).
Chasubliers et brodeurs pour ornements d'église.	Peigneurs de laine.
Chausson (Fabricants de tissus pour).	Peluches (Fabricants de).
Couvertures et molletons (Fabricants de).	Plieurs et dévideurs de coton, de laine et de cachemire.
Crin (Fabricants de tissus en).	Plieurs et dévideurs de soie.
Découpeurs de châles et de tissus.	Rulans (Fabricants de).
Dentelles (Fabricants, racrocheuses et blanchisseuses de).	Tapis (Fondeurs et reutraveurs de).
Dessinateurs de fabrique.	Teinturiers de fils et de tissus.
Dessinateurs pour broderie.	Tissus pour robe, meuble, bouton, etc., et feutres (Fabricants de).
Epeutisseuses de tissus.	Tuyaux et sacs sans couture, toiles en chanvre et en lin (Fabricants de).
Fileurs et retordeurs de coton.	
Fileurs et retordeurs de laine.	

6^e groupe. — PEAUX ET CUIRS.

Corroyeurs.	Peau-siers et maroquiniers.
Cuir vernis (Fabricants de).	Tanneurs.
Mégissiers.	Teinturiers de peau pour ganterie.
Parcheminiers.	

7^e groupe. — CARROSSERIE, SELLIERIE ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE.

Carrossiers.	Pêche (Fabricants d'articles de).
Clarrons-forgerons.	Peintres en voiture.
Chasse (Fabricants d'articles de).	Selliers, harnacheurs et garnisseurs; arçoniers et bourreliers.
Équipement militaire (Fabricants d'articles d').	Selliers ceinturoniers.
Lanternes de voiture (Fabricants de).	Selliers éperonniers, plaqueurs et fabricants quincailliers pour harnais et voiture.
Malleliers.	Serruriers en voiture.
Maréchaux ferrants.	
Mennisiers en voiture.	

8^e groupe. — INDUSTRIES CHIMIQUES ET CERAMIQUES.

Allumettes, veilleuses et mèches (Fabricants d').	Fondeurs de suif.
Amidon et féoule (Fabricants d').	Gaz pour l'éclairage (Fabricants de).
Bougies et chandelles (Fabricants de).	Gélatine et colle (Fabricants de).
Briques, carreaux et tuyaux de cheminée (Fabricants de).	Poêles et carreaux en faïence (Fabricants de).
Caoutchouc (Fabricants d'ouvrages en).	Porcelaine (Décorateurs de).
Charbon préparé et noir animal (Fabricants de).	Porcelaine (Fabricants, découpeurs, useurs, raccommodeurs de).
Cirage et vernis (Fabricants de).	Poterie en terre cuite, en grès, en faïence (Fabricants de).
Clarification de l'eau (Entrepreneurs pour la).	Préparateurs d'animaux pour l'histoire naturelle.
Couleurs et vernis (Fabricants de).	Produits chimiques (Fabricants de).
Cuir à rasoir (Fabricants de).	Produits pharmaceutiques (Fabricants de).
Dagguerréotype (Fabricants de portraits au).	Salpêtriers.
Dents artificielles (Fabricants de).	Substances tinctoriales (Fabricants de).
Énaux pour yeux artificiels, boutons en porcelaine, maillons en verre (Fabricants d').	Toiles et papiers étirés (Fabricants de).
Encre à écrire et à imprimer (Fabricants d').	Verre (Bonneurs de).
Épurateurs d'huile.	Verre (Peintres et doreurs sur).
Équarisseurs.	Verres et cristaux (Tailleurs, graveurs et dépolisseurs de).
	Verroterie (Fabricants de).

9^e groupe. — TRAVAIL DES MÉTAUX, MÉCANIQUE, QUINCAILLERIE.

Armuriers.	Cloches et timbres (Fabricants de).
Balances et poids (Fabricants de).	Cloutiers.
Bandagistes.	Couteliers.
Boucles et agrafes (Fabricants de).	Estampeurs.
Chaudronniers.	Élameurs.

Forblanriers.	Ouïlets métalliques, amorces (Fabricants d') et ferreurs de lacets.
Feuilles et potée d'étain (Fabricants de).	Opticiens et fabricants d'instruments de précision.
Fondeurs de métaux.	Plombiers, pompiers-fontainiers.
Instruments de chirurgie (Fabricants d').	Potiers d'étain.
Lamineurs et planeurs de métaux.	Quincallerie (Fabricants d'articles de).
Limes (Fabricants de).	Serruriers mécaniciens, fabricants de boulons, de vis, etc.
Lits en fer (Fabricants de).	Serruriers pour meubles.
Mécaniciens constructeurs de machines.	Taillandiers et fabricants d'outils.
Menuisiers-modelleurs.	Tôle vernie (Fabricants de), peintres, doreurs et argenteurs sur métaux.
Métiers à tisser (Fabricants de).	Tourneurs de métaux.
Métier (Fabricants d'organes de).	Tréfileurs et fabricants de toile métallique.
Mouleurs, tubes et devantures en cuivre (Fabricants de).	

10^e groupe. — TRAVAIL DES MÉTAUX PRÉCIEUX, ORFÈVREURIE, BIJOUTERIE ET JOAILLERIE.

Affineurs d'or et de platine.	Lamineurs pour l'orfèvrerie et la bijouterie.
Apprêteurs et tireurs d'or, d'argent et de cuivre.	Lapillaires.
Batteurs d'or et d'argent.	Laveurs et fondeurs de cendres et regrets d'orfevre.
Bijouterie en acier poli (Fabricants de).	Monteurs de boîtes de montres.
Bijouterie pour dent (Fabricants de).	Mosaïque (Fabricants de).
Bijouterie fausse (Fabricants de).	Orfèvrerie en argent (Fabricants d').
Bijouterie fine (Fabricants de).	Petite orfèvrerie et bijouterie en argent (Fabricants de).
Bijoutiers-garnisseurs.	Orfèvres-cuilléristes en argent.
Ciseleurs, graveurs et guillocheurs.	Orfèvrerie en plaqué (Fabricants d').
Doreurs et argenteurs pour orfèvrerie et bijouterie.	Orfèvrerie en maillechort et en cuivre (Fabricants d').
Émaillleurs, peintres, fabricants de plaques émaillées.	Orfèvres-cuilléristes en maillechort.
Emaux et pierres fausses (Fabricants d').	Perles fausses (Fabricants de) et souffleurs de perles.
Essayeurs.	Perles (Enfileurs et monteurs de).
Éstampeurs et graveurs de matrices pour orfèvrerie et bijouterie.	Planeurs pour orfèvrerie et daguerréotype.
Fondeurs d'or et d'argent.	Polisseuses et brunisseuses pour orfèvrerie et bijouterie.
Graveurs de canées et graveurs sur pierres fines.	Repreuses pour bijouterie.
Joallerie fausse (Fabricants de).	Sertisseurs pour joaillerie.
Joaillerie fine (Fabricants de).	

11^e groupe. — BOISSELLERIE, VANNERIE.

Boisseliers.	Pinceaux et broses à peindre (Fabricants de).
Brosserie commune (Fabricants de).	Plumeaux (Fabricants de).
Corliers.	Scieurs de bois à brûler.
Formiers.	Sparterie (Fabricants d'ouvrages en).
Layetiers, coffretiers, emballleurs.	Tonneillers.
Liège (Fabricants de bouchons et d'ouvrages en).	Tourneurs en bois.
Mottes à brûler (Fabricants de).	Vanniers.
Paillassons (Fabricants de).	

12^e groupe. — ARTICLES DE PARIS.

Accordéons (Fabricants d').	Ganterie en peau (Fabricants de).
Baleine (Fendeurs de).	Ganterie en tissu (Fabricants de).
Bimbeloterie (Fabricants de).	Horlogers et fabricants de fournitures d'horlogerie.
Boutons en corne, os et nacre (Fabricants de).	Instruments de musique à cordes et à archet (Fabricants d').
Boutons en métal et en tissu (Fabricants de).	Instruments de musique à vent en bois (Fabricants d').
Brosserie fine (Fabricants de).	Instruments de musique en cuivre (Fabricants d').
Cadrans de montres et de pendules (Fabricants de).	Lunettes (Fabricants de montures de).
Canes, fouets et cravaches (Fabricants de).	Nécessaires (Fabricants de).
Cartonnage et pastillage (Fabricants de).	Orgues (Fabricants d').
Chapeaux de paille (Monteurs et garnisseurs de).	Parapluies et ombrelles (Fabricants de).
Chapeaux de paille (Fabricants de tresses et agréments pour).	Parfumeurs.
Chapeaux de paille (Blanchisseurs et apprêteurs de).	Peignes (Fabricants de).
Cheveux (Apprêteurs de cheveux, fabricants de postiches et d'ouvrages en).	Pianos et harpes (Fabricants de).
Éventails (Fabricants d').	Plumassiers.
Figuristes en cire.	Portefeuilles et articles de maroquinerie (Fabricants de).
Fleurs artificielles (Fabricants de).	Tabletterie (Fabricants de).
Galniers.	Tabletterie pour parapluies (Fabricants de).

13^e groupe. — IMPRIMERIE, GRAVURE, PAPIERIE.

Brochures.	Graveurs en taille-douce.
Cartes à jouer (Fabricants de).	Graveurs sur bois et sur encre pour la typographie.
Cartes et cartons en feuille, papier et cartes porcelaine (Fabricants de).	Graveurs sur bois pour l'impression des étoffes et des papiers peints.
Chiffons (Laveurs et trieurs de).	Graveurs sur métaux, pour cachets, timbres, etc.
Cire et pains à cacheter (Fabricants de).	Graveurs sur métaux pour l'impression des étoffes.
Coloristes et enlamineuses.	Imprimeurs lithographes et en taille-douce.
Crayons (Fabricants de).	Imprimeurs typographes.
Doreurs sur tranche, sur peau et papier.	Papier à polir, sacs en papier (Fabricants de).
Ecrivains et dessinateurs pour la lithographie.	Papiers de luxe et de fantaisie (Fabricants de).
Éditeurs d'images et d'estampes.	Plumes à écrire (Fabricants de).
Encriers à pompe et articles de bureau (Fabricants d').	Registres (Fabricants de).
Fondeurs, graveurs de caractères et clicheurs.	Règles, chevalets, etc. (Fabricants de).
Graveurs de matrices.	Règles de papier.
	Relieurs.

Nombre des industriels.

Le dépeillement de tous les bulletins, classés dans les 325 industries, présente un nombre total de 64,816 industriels, entrepreneurs d'industrie, dont 7,117 emploient plus de 10 ouvriers :

25,116	—	de 2 à 10	—
32,583	—	1 ouvrier ou travaillent seuls.	

Les entrepreneurs de cette dernière catégorie sont de véritables ouvriers en chambre, travaillant soit directement pour clientèle bourgeoise, soit pour d'autres fabricants, sans être attachés à aucun établissement en particulier. C'est surtout dans les industries qui se rapportent au vêtement qu'on les a trouvés en grand nombre.

Voici, du reste, comment les nombres indiqués se répartissent entre les treize groupes d'industries ; les groupes rangés à raison du plus grand nombre des entrepreneurs :

	Occupant plus de 10 ouvriers.	Occupant de 2 à 10 ouvriers.	Occupant 1 ouvrier ou travaillent seuls.	Total.
Vêtement.....	1,730	8,547	18,930	29,216
Articles de Paris.....	833	2,510	2,781	6,124
Ameublement.....	836	2,605	2,252	5,713
Bâtiment.....	873	2,309	888	4,061
Fils et tissus.....	698	1,244	1,857	3,799
Alimentation.....	113	2,066	1,494	3,673
Travail des métaux, mécanique.....	545	1,469	1,090	3,104
Travail des métaux précieux.....	432	1,081	879	2,392
Imprimerie, papeterie, gravure.....	350	1,116	709	2,235
Boissellerie.....	85	785	691	1,561
Industries chimiques et céramiques.....	212	460	587	1,259
Carrosserie.....	270	700	274	1,253
Peaux et cuirs.....	102	233	91	426
	7,117	25,116	32,583	64,816

Dans la seule industrie des tailleurs, il a été trouvé 4,650 de ces petits entrepreneurs, ouvriers en chambre, employant un seul ouvrier ou travaillant seuls ; 1,641 doivent être rangés dans cette dernière catégorie.

Dans l'industrie des corlonniers, 1,605 patrons ont un seul ouvrier ; 2,699 travaillent seuls ; dans ce nombre, 494 sont concierges.

Les mêmes circonstances se reproduisent dans le travail des vêtements de femme : 3,876 couturières et 687 lingères ont été inscrites comme occupant une ouvrière ou travaillant seules.

Ce nombre considérable d'ouvriers en chambre, dans les industries du vêtement, personnellement entrepreneurs d'industrie, bien que n'occupant pas d'ouvriers, tendrait à diminuer au-dessous de la proportion véritable le nombre des ouvriers de l'un ou de l'autre sexe employés en moyenne par chaque patron.

Ainsi, les patrons recensés étant au nombre de 64,816, et le nombre des ouvriers de l'un et de l'autre sexe et de tout âge étant de 342,530, la moyenne serait de 5 ouvriers 28/100 pour chaque entrepreneur.

Mais si l'on retranche 29,216 patrons et 90,064 ouvriers du groupe des industries se rapportant au vêtement, la moyenne des ouvriers par entrepreneur se relève à 7 et 09/100.

Les industries se rapportant à l'alimentation produisent le même effet sur la moyenne des ouvriers employés par chaque patron, à raison du grand nombre d'épiciers-fabricants et de crémiers-fromagers qui n'emploient pas d'ouvriers proprement dits; et, si l'on retranche aussi les patrons et ouvriers de ce groupe, la moyenne remonte à 7 ouvriers 58/100 par patron.

Rangés d'après la proportion des ouvriers employés en moyenne par les patrons, les groupes se placent comme il suit :

Carrosserie.....	10	ouvriers	97/100	par patron :
Peaux et cuirs.....	10	—	70/100	—
Bâtiment.....	10	—	24/100	—
Fils et tissus.....	9	—	65/100	—
Travail des métaux, mécanique.....	8	—	02/100	—
Industries chimiques et céramiques.....	7	—	73/100	—
Imprimerie, papeterie.....	7	—	47/100	—
Travail des métaux précieux.....	7	—	02/100	—
Ameublement.....	6	—	33/100	—
Articles de Paris.....	5	—	82/100	—
Boissellerie, Vannerie.....	3	—	46/100	—
Vêtement.....	3	—	08/100	—
Alimentation.....	2	—	85/100	—
Sur l'ensemble des 13 groupes.....	5	—	28/100	—

Le nombre des patrons et ouvriers trouvés dans chaque arrondissement est, assez régulièrement, proportionnel au chiffre des affaires. Le 6^e arrondissement, qui est le centre de la fabrication parisienne, a donné 10,132 patrons, dont 1,305 occupent plus de 10 ouvriers; 4,220, de 2 à 10 ouvriers; 4,799, un ouvrier ou travaillent seuls.

Dans les 4^e, 8^e et 12^e arrondissement, les petits patrons font plus de la moitié du nombre total des entrepreneurs.

ANNEXE B.

MODÈLE DES BULLETINS

employés pour le recensement des industries ordinaires.

G. A. Profession.....		(PIANOS (Fabricants de...				<table border="1"> <tr> <td>L.</td> <td>B.</td> <td>C.</td> <td>N°</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>115</td> </tr> </table>				L.	B.	C.	N°	7	4	3	115
L.	B.	C.	N°														
7	4	3	115														
Domicile au rez-de-chaussée.		Rue.....		N°.....													
Nom du Recensé.....		M. B.....		Renseignement de lui-même.													
Nature de la fabrication.....		(Pianos droits, carrés, à queue.															
Valeur de la production.....		En 1847 : 250,000 fr.		En 1848 : 80,000 fr.													
Population ouvrière		Hommes.....		TOTAL 60		Femmes.....		60		Plus 1 entrepreneur mécanicien 1 fa briquant de caisses.							
sédentaire, c'est-à-dire résidant constamment à Paris.		Garçons de 6 à 12 ans — de 12 à 16 ans Filles de 6 à 12 ans. — de 12 à 16 ans.		60		60		60		Détails du Personnel :							
mobile, c'est-à-dire résidant momentanément à Paris.		Hommes.....		60		Femmes.....		60		2 accordeurs..... 10j 1 contre-maître..... 8 8 ébénistes..... 4 1 serrurier..... 4 4 tableurs..... 7 2 caissiers..... 3 2 équilibreur..... 7 5 vernisseurs..... 3 2 claquiers..... 7 1 monteur d'cordes..... 7 1 tourneur..... 4 1 sculpteur..... 4 2 guillocheurs..... 6 2 hommes de pece..... 3							
N° 120.		des Apprentis compris déjà dans les chiffres précédents.....		35.		des Ouvriers non conservés par le fabricant durant mars, avril, mai et juin 1848.....		35.		60							
Nombre.....		Hommes.....		de 3 fr. à 10 fr. J. et P.		Femmes.....		60 h. = 275		60							
Salaire journalier des Ouvriers.....		Enfants de 6 à 12 ans — de 12 à 16 ans		60		60		60		60							
Durée de la morte-saison.....		3 mois. — Juillet, août, septembre.		60		60		60		60							
Nombre des Ouvriers secourus par les bureaux de bienfaisance ou les fondations charitables.....		60		60		60		60		60							
Nombre des machines ou métiers en activité en temps ordinaire dans l'atelier ou au dehors.....		60		60		60		60		60							
Débouchés des produits.....		Paris et l'exportation		60		60		60		60							
Habitudes et conditions générales de l'existence des ouvriers.....		En général tranquilles, 1 seul turbulent, 8 logent en garni, 52 sont dans leurs meubles. — Ils savent lire et écrire.		60		60		60		60							
MOTIFS DE RENVOI : — A vérifier; le Vérificateur donnera le détail du personnel.		3 septembre 1848		60		60		60		60							
Vérifié le 5 décembre 1848.		ROUSSEL, Vérificateur.		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60		60		60		60		60							
60		60															

ANNEXE C.

MODÈLE DES BULLETINS

employés pour le recensement des industries textiles.

<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">G. A.</div>	Profession.....	(GILET (Fabricants de tissus pour).			
		L.	B.	C.	N°
		3	2	4	55.
	Domicile au rez-de-chaussée.	Rue	N°		
	Nom du Recensé.....	M. D.....	Renseignement de lui-même.		
	Nature de la fabrication.....	Tissus chaîne coton, soie, fantaisie, trame laine cardée et peignée, soie et coton, pour gilet.			
	Valeur de la production..... En 1847 :	550,000 fr.		En 1848 : 150,000 fr.	
Population ouvrière	sédentaire, c'est-à-dire résidant constamment à Paris.	Hommes.....	228	126	2
		Femmes.....	63	23	40
		Garçons de 6 à 12 ans	120	120	.
		— de 12 à 16 ans	.	.	.
		Filles de 6 à 12 ans..	7	7	.
		— de 12 à 16 ans..	.	.	.
Population ouvrière	mobile, c'est-à-dire résidant momentanément à Paris.	Hommes.....			
		Femmes.....			
		Garçons de 6 à 12 ans			
		— de 12 à 16 ans			
		Filles de 6 à 12 ans..			
		— de 12 à 16 ans..			
Nombre.....	des Apprentis compris déjà dans les chiffres précédents..... des Ouvriers non conservés par le fabricant durant mars, avril, mai et juin 1848.....		200, plus les 7 entrepreneurs.		
Salaire journalier des Ouvriers.....	Hommes..... Femmes..... Enfants de 6 à 12 ans..... — de 12 à 16 ans.....		de 4 à 5 fr. P.		
			de 1 fr. 75 c. à 2 fr. J.		
			de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 c. J. à la charge des tisseurs.		
	Durée de la morte-saison.....	2 mois. — Époque variable : 1 mois en été et 1 mois en hiver.			
	Nombre des Ouvriers secourus par les bureaux de bienfaisance ou les fondations charitables.....	10			
	Nombre des machines ou métiers en activité en temps ordinaire dans l'atelier ou au dehors.....				
	Débouchés des produits.....	Paris, pour la consommation intérieure et l'exportation.			
	Habitudes et conditions générales de l'existence des ouvriers.....	215 hommes et 36 femmes savent lire et écrire. — 200 ouvriers sont mariés ; ils sont, en général, aisés, économes, laborieux. 20 logent en garni ; les autres sont dans leurs familles.			
MATÉRIEL. — 200 métiers Jacquart de 200 à 3000 crochets : sur 150, on fait deux gilets à la fois ; 200 métiers à lisses ; 1 liège de dessins ; 4 ourdissoirs ; 20 rouets.					
	Vérifié :	BILLARD, Vérificateur.		DEVIN, Recenseur	

ANNEXE D.

MODÈLE DES BULLETINS

employés pour le recensement des garnis.

GARNI.....							
Domicile.....		Rue Saint-Médard. 15.					
Nom du propriétaire.....		Chabanne.					
		L.	H.	C.	N°		
		12	3	6	77		
NOMBRE DES LOCATAIRES	au 15 janvier 1848.	Hommes.....			50	} 80	
		Femmes.....			10		
		Hommes.....			50	} 82	
		Femmes.....			23		
		Sédentaires.....			78	} 82	
		Passagers.....			4		
		Occupés.....			82	} 82	
		Inoccupés.....			0		
			Profession des hommes.....				} 82
			Balancier, 32 ans.....			1	
			Boulangier, 42 ans.....			1	
			Boutonnier, 31 ans.....			1	
			Brossier, 16 ans.....			1	
			Chanteux, 24, 25 ans.....			2	
			Chiffonniers, 15, 17, 18, 18, 20, 22, 25, 25, 26, 29, 30, 32, 34, 35, 41, 44, 46, 47, 47, 49, 50, 50, 55, 55 ans.....			23	
		Cordonniers, 53, 53, 55 ans.....			3		
		Ébénistes, 50, 51, 52 ans.....			3		
		Ferblantier, 23 ans.....			1		
		Fondeurs, 36, 37 ans.....			2		
		Horlogers, 27, 46 ans.....			2		
		Journeliers, 22, 35, 37, 46, 48, 50 ans.....			6		
		Maçon, 28 ans.....			1		
		Marchand, 25 ans.....			1		
		Marchand de vins, 27 ans.....			1		
		Relieur, 19 ans.....			1		
		Tailleur, 61 ans.....			1		
		Tinturiers, 53, 55 ans.....			2		
		Terrassiers, 29, 69 ans.....			2		
		Tonnelier, 53 ans.....			1		
		Vannier, 61 ans.....			1		
		Blanchisseuses, 18, 39, 62 ans.....			3		
		Chiffonniers, 20, 30, 31, 39, 43, 49, 60 ans.....			7		
		Couturières, 22, 32, 36, 36, 39 ans.....			5		
		Journalières, 22, 26, 41, 61 ans.....			4		
		Marchandes, 27, 34 ans.....			2		
		Marchande de cartons, 40 ans.....			1		
		Ravaneuse, 74 ans.....			1		
		Mariés.....				} 82	
		Hommes.....			0		
		Femmes.....			0		
		Célibataires.....				} 82	
		Hommes.....			59		
		Femmes.....			23		
		Arriérés.....			0	} 82	
		Ne devant rien.....			82		

OBSERVATIONS.

Chambres à 1 lit..... 17 = 17 lits.
 Chambres à 6 lits..... 1 = 6 —
 Cabinets à 1 lit..... 30 = 30 —
 Total..... 53 lits.

VALEUR DES LOCATIONS :
 Chambres..... fr. 40 c. par nuit, par personne.
 Chambres..... 30 —
 Cabinets..... 15 c., 25 c. et 30 c. par nuit et par personne.

TENUE DU GARNI : — Maison malpropre, salinément tenu.

CONDITIONS D'EXISTENCE DES LOCATAIRES : — Tous ces ouvriers vivent extrêmement mal, ne se nourrissent que de restes, ou, rarement, de viande de porc. Ils font la soupe avec le pain qu'ils trouvent ou qu'on leur donne en chiffonnant; habitués à la misère, vivants au jour le jour, buvant avec excès des liqueurs alcooliques.

MŒURS ET HABITUDES : — Ils vont tous ramasser dans les rues les chiffons et les os; ils les rapportent dans leur garni. Ces ordures sont mises en tas dans leurs chambres et répandent une odeur infecte, nécessairement insalubre; ils gagnent environ 50 c. par jour, sur lesquels il faut prélever 30 ou 40 c. pour le coucher.

ORIGINE :
 Parisiens..... 23 } 82
 Des départements..... 49 }
 Étrangers..... 0 }

POILVILAIN, Recenseur.

5-8 Les premiers destinataires d'exemplaires gratuits de l'enquête

Ces envois sont ceux qui sont mentionnés dans les procès verbaux, mais il est probable que la liste est exhaustive. Ils s'ajoutent en revanche à l'envoi initial à nombre de représentants de l'administration ; les membres et les anciens membres de 1848 reçoivent en outre deux ou trois exemplaires dont ils disposent. Les procès verbaux indiquent les envois réalisés à la demande des intéressés ou d'un membre. Sauf exceptions signalées, la date indiquée pour l'envoi est aussi celle du procès verbal qui le mentionne.

- 23-01-1852 Pépin Le Halleur, ancien membre de la Chambre
23-01-1852 Chambres syndicales des entrepreneurs du bâtiment, des bronzes, des tissus avant le 06-02-1852 Directeur des Douanes (qui remercie de l'envoi à cette date)
06-02-1852 Demande d'envoi par le Conseil des Prud'hommes des Industries diverses
20-02-1852 Rougelot, administrateur des douanes
20-02-1852 Chemin-Dupontès (demande par un membre)
avant le 27-02-1852 Directeur de l'Assistance publique (remerciements)
27-02-1852 Garnier-Dubourneuf
06-03-1852 Leroy de Saint-Arnaud, maire du XII^e arrondissement (qui avait demandé un simple prêt)
06-03-1852 de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance.
26-03-1852 Callon, ancien membre du Tribunal de Commerce
26-03-1852 Comité pour la propagation des sociétés de prévoyance (secrétaire : Hubbard)
26-03-1852 Morin, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers
26-03-1852 Husson, chef de division à la préfecture de la Seine (en échange d'un rapport sur les marchés publics et sur la population)
02-04-1852 Michel, ancien membre de la Chambre et ancien président du TC
14-05-1852 Persoz, chimiste, futur directeur de la Condition des Soies
04-06-1852 Parchappe, inspecteur des établissements d'aliénés (en échange d'un de ses ouvrages, à la demande de Watteville)
04-06-1852 d'Affry de la Monnoye, chef de bureau à la préfecture de la Seine
04-06-1852 Vivien⁴¹
18-06-1852 André Cochut
18-06-1852 Firmin-Didot, ancien membre de la Chambre
18-06-1852 Préfecture de police : 3 exemplaires pour la Commission des établissements insalubres)
02-07-1852 Landard, président du Conseil de Prud'hommes des métaux
avant le 06-08-1852 Maire de Caen (remerciements)
avant le 01-10-1852 Comte de Cavour (remerciements)
29-10-1852 Rieublanc, ancien chef de division à la Préfecture de Police
17-12-1852 Léon Berger, rapporteur au Conseil d'Etat sur la question du nombre de membres de la Chambre
17-12-1852 Procureur général de Paris
04-01-1853 Trois exemplaires à Rondot pour le jury de Londres et pour faire connaître l'enquête en Russie
14-01-1853 Durand, commissaire général des Monnaies
14-01-1853 S. Baroche, secrétaire du Cabinet au Conseil d'Etat.

⁴¹ Proposé par Say, il s'agit sans doute du juriste auteur d'*Etudes administratives*, Guillaumin, 1859, 206p.

5-9 Quelques classifications des expositions industrielles

Ces sommaires de différents ouvrages consacrés aux expositions ont été commodément retrouvés grâce au travail de Régine de PLINVAL-SALGUES, *Bibliographie analytique des expositions industrielles et commerciales en France depuis l'origine jusqu'en 1867*, mémoire de diplôme de documentaliste, INTD, CNAM, avril 1960, 185p. dactyl., conservé en accès direct aux archives de la Chambre de Commerce de Paris.

Les références des ouvrages concernés sont les suivantes (il faut rappeler que Blaise comme Burat sont des auteurs du *Dictionnaire du commerce*, cf. annexe 4-4) :

Louis Etienne François HERICART de THURY, *Rapport du jury d'admission des produits de l'industrie du département de la Seine à l'exposition du Louvre en 1823*, impr. de C. Ballard, 1825, XXVI-246 p.

Adolphe BLANQUI, *Histoire de l'exposition des produits de l'industrie française en 1827*, Renard, 1827, 334p.

Charles DUPIN, *Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française exposés en 1834*, Imprimerie Royale, 1836, 3 volumes.

Exposition des produits de l'industrie française en 1839. Rapport du jury central, Bouchard-Huzard, 3 volumes.

Adolphe BLAISE, *Exposition des produits de l'industrie nationale en 1844. Compte rendu par le Comité d'examen du Mémorial du commerce et de l'industrie*, aux bureaux du *Mémorial du commerce et de l'industrie*, 1844, 244p.

Jules BURAT, *Description méthodique accompagnée d'un grand nombre de planches et vignettes, et précédée d'un historique sur les expositions de l'industrie depuis leur fondation*, Challamel, 1844, 2 volumes.

Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849, Imprimerie Nationale, 1850, 3 volumes.

La présentation en tableaux est artificielle dans la mesure où j'ai conservé l'ordre de présentation de chaque ouvrage (de haut en bas), plutôt que de souligner la permanence de certaines désignations.

1823/1825	1827	1834/1836	1839
textile habillement	métaux produits chimiques	statistique agricole chirurgie	textile métaux
papier peint cuirs	bijouterie horlogerie	construction chauffage	machines instruments de précision
travail des métaux machines instruments de précision éclairage chauffage alimentation produits chimiques céramique verrerie hygiène	optique éclairage céramique ameublement	éclairage céramique transports imprimerie instruments de précision textile caoutchouc travail des métaux produits chimiques ameublement objets de fantaisie	chimie céramique chauffage éclairage construction habillement travaux publics alimentation papier ameublement chirurgie

1844 (Blaise)	1844 (Burat)	1849/1850
industrie métallurgique machines	métaux machines	produits et machines agricoles produits et industries algériens machines
produits chimiques alimentation	tissus applications des beaux- arts à l'industrie alimentation	travail des métaux minerais
instruments de précision papier horlogerie bijouterie céramique verrerie	produits chimiques chauffage éclairage papier cuirs	instruments de précision éclairage chauffage produits chimiques céramique cristaux textile arts appliqués à l'industrie habillement papier hygiène travaux des aveugles

6- LES ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

6-1 La correspondance reçue par la Chambre

Ces éléments ont été reconstitués à partir du registre ACCIP I-2.50(1) et des procès verbaux de la Chambre. Les catégories regroupant plusieurs interlocuteurs sont de mon fait. A noter que les nombres globaux donnés dans le texte de la thèse correspondent ici au « total restreint », qui exclut un certain nombre de courriers réguliers et non substantiels détaillés plus bas. Les années indiquées dans le tableau sont les années civiles.

Nombre de lettres reçues à Paris, entre 1803 et 1852, en provenance de diverses Chambres de Commerce

Rouen	48	Metz	5	Saint Etienne	2
Le Havre	32	Troyes	5	Saint Quentin	2
Bordeaux	29	Valenciennes	5	Bolbec	1
Lille	26	Turin	4	Brest	1
Boulogne	21	Morlaix	4	Compiègne	1
Amiens	18	Saint Malo	4	Gray	1
Nantes	17	Toulon	4	Honfleur	1
Marseille	16	Abbeville	3	Lorient	1
Mulhouse	12	Bayonne	3	Louviers	1
Dunkerque	11	Châlons	3	Mayence	1
Lyon	10	Ile Bourbon	3	Milan	1
Orléans	10	Mons	3	Montpellier	1
SLCI Rouen	9	ports	3	Oran	1
Dieppe	8	Reims	3	Pau	1
Toulouse	7	Saint Briec	3	Rennes	1
Calais	7	Saint Dizier	3	Roubaix	1
Clermont	7	Anvers	2	Saint Claude	1
SIM	7	Cherbourg	2	Singapour	1
Strasbourg	7	Cologne	2	Tours	1
Alger	6	Francfort	2	Trieste	1
La Rochelle	6	Livourne	2	Vienne (Aut.)	1
Arras	5	Lübeck	2		
Avignon	5	Mâcon	2		
Granville	5	Nîmes	2		

Ce tableau exclut les simples accusés de réception. Ont été assimilés aux Chambres quelques rares Tribunaux de Commerce ; la Société Libre du Commerce et de l'Industrie (SLCI) de Rouen et la Société Industrielle de Mulhouse (SIM) ; et des Chambres étrangères. « ports » désigne un groupement de Chambres portuaires mobilisées sur la question des sucres.

	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	1815	1816	1817	1818	1819	1820	
ministère du Commerce										1	11	3							
ministère de l'Intérieur : directeur du commerce ou avis divers sur le commerce												3	5						7
Bureau du Commerce																			
Conseil Général/ Supérieur du Commerce			2	5	2													1	
ministère de l'Intérieur (autre : ministre, secrétaire général, sous-secrétaire d'Etat)	10	15	8	13	16	11	8	13	5			1	1	5	18	16	20	7	
ministre de tutelle	10	15	10	18	18	11	8	13	5	1	11	7	6	5	18	16	20	14	
ministère de la guerre									1	2			2	3		2	2		
ministère des finances, administration des contributions indirectes, Caisse des dépôts	1	2	1	1			2					1		4		4	1		
ministère de la marine	2	2											1	1	1	3			1
ministère de la justice	1	3																	
ministère des affaires étrangères																			
ministère de l'Instruction publique																			
administration des douanes											1	1		1		1			
Ponts et Chaussées, travaux publics																			1
administration de l'assistance (préfet de Seine et Marne pour les prisons)																			
administration des postes													2			2			
consul, responsable des colonies		1																	
Parlement (souvent une commission)												1		2					
Banque de France	2																		
autre administration nationale	6	8	1	1	0	0	2	0	1	2	1	3	5	11	1	12	3	2	
préfet/ préfecture de la Seine, adm. de l'octroi	13	13	11	2		2	1	2	2	4	14	10	11	10	11	10	7	6	
préfet de police	2	2	8	1	3	15	13	2	1	3	1			1		4			1
direction/ archit ? de la douane de Paris															1	1	2		2
responsables des entrepôts parisiens																			
maire d'arrondissement parisien ou de province	4																		
Tribunal de Commerce de Paris																			1
conseil des prud'hommes																			
administration locale	19	15	19	3	3	17	14	4	3	7	15	10	11	11	12	15	9	10	

	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	1815	1816	1817	1818	1819	1820
Chambre de Commerce de province ou similaire	5	19	2	1	4	3	7	6		3	4	3	3	7	4	4	1	1
pétition collective de Paris ou non localisée	3	4	2	3	2	2	4	1				3	2	6	6	5	3	1
responsables des courtiers de commerce	3	4	2	1	3		6	1	1	3		6	1	6	1	3		1
responsables des agents de change	1		3	2										1				
Association pour la Défense du Travail National																		
société de bienfaisance																		
pétition collective de province	1	2	2	1								1		2	1	1		
pétitions collectives	8	10	9	7	5	2	10	2	1	3	0	10	3	15	8	9	3	2
particulier ou maison parisien ou non localisé	16	28	16	7	9	6	5	4	1	3	1	9	4	8	16	9	7	5
particulier ou maison de province ou de l'étranger	1					1	1					1		3				1
demandes de places/ d'augmentations de salaires	3							2			1		1					
demandes d'inscription comme notables commerçants								1										
demandes individuelles	20	28	16	7	9	7	6	7	1	3	2	10	5	11	16	9	7	6
total restreint	68	95	57	38	39	40	47	32	11	19	33	43	33	60	59	65	44	35
demandes d'emploi dans l'entrepôt																		
remerciements et accusés de réception		21																
statistique du mouvement des eaux de vie																		
états de situation de sociétés anonymes																	2	5
total	68	116	57	38	39	40	47	32	11	19	33	43	33	60	59	65	46	40
parmi les demandes particulières, journaux commerciaux			1									3						

	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838
ministère du Commerce								47	40		25	15	15	39	24	15	18	20
ministère de l'Intérieur : directeur du commerce ou avis divers sur le commerce	6	2	10	4	2	8	3		2	1	2	2	1	2	5	4	6	4
Bureau du Commerce				1	4	4	7		10	36	11		1					
Conseil Général/ Supérieur du Commerce	1	1	1		2	1		1			1							
ministère de l'Intérieur (autre : ministre, secrétaire général, sous-secrétaire d'Etat)	7	6	1		3	3	1	3	3	2	2	1		1	2	1		
ministre de tutelle	14	9	12	5	14	16	11	51	53	38	41	18	16	42	31	19	24	24
ministère de la guerre			1	1					1	2	1				2	4	2	2
ministère des finances, administration des contributions indirectes, Caisse des dépôts					1	1	2	3	3	2	2	2	4	2	2	4	3	4
ministère de la marine						1		1			1	1		2	5		5	2
ministère de la justice							1		1		1	1		1				
ministère des affaires étrangères									2	2		1	2		2			2
ministère de l'Instruction publique																		
administration des douanes	3	4	2	2	2	1	4	1		1	5	1	6	18	11	31	18	21
Ponts et Chaussées, travaux publics		2			6	2			4	1	1	1		1	4	6	1	1
administration de l'assistance (préfet de Seine et Marne pour les prisons)										3	2		3		1			4
administration des postes					1			1	4		1							
consul, responsable des colonies											2							
Parlement (souvent une commission)			1	1					1			1			5	1		2
Banque de France																		
autre administration nationale	3	6	4	4	10	5	7	6	16	11	16	8	15	24	31	47	29	38
préfet/ préfecture de la Seine, adm. de l'octroi	23	16	11	14	20	27	17	12	13	13	20	15	24	31	28	19	27	19
préfet de police	4	3	1					4		2				4		1	4	3
direction/ architecte de la douane de Paris			1	2	3	1	2	5	3	1			1	10	3	1	3	2
responsables des entrepôts parisiens													1	7	6	3	4	1
maire d'arrondissement parisien ou de province											1		3			1		1
Tribunal de Commerce de Paris						3				1		1	1			1		1
conseil des prud'hommes																		
administration locale	27	19	13	16	23	31	19	21	16	17	21	16	30	52	37	26	38	27

	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838
Chambre de Commerce de province ou similaire	1		1	4	2	2		1	1	2	1	3	5	14	10	8	18	6
pétition collective de Paris ou non localisée	4	4	2	1	3	4	3	4	7	4	4	4	4	8	3	4	7	4
responsables des courtiers de commerce	2	2	1	2	2	2	3	1	1		1	1	1	1	3	2	5	1
responsables des agents de change					1									1				
Association pour la Défense du Travail National																		
société de bienfaisance													2				1	
pétition collective de province		1			1	1		1	3			4		3	2	1	2	3
pétitions collectives	6	7	3	3	7	7	6	6	11	4	5	9	7	13	8	7	15	8
particulier ou maison parisien ou non localisé	13	5	8	6	9	11	8	15	13	11	20	29	28	16	19	18	25	15
particulier ou maison de province ou de l'étranger	1	4	3		1	2	3	3	7	5		6	6	4	6	2	3	1
demandes de places/ d'augmentations de salaires									1		1	1	1	1		1	5	
demandes d'inscription comme notables commerçants											2	1	1				5	1
demandes individuelles	14	9	11	6	10	13	11	18	21	16	23	37	36	21	25	21	38	17
total restreint	65	50	44	38	66	74	54	103	120	89	107	91	110	166	142	129	162	120
demandes d'emploi dans l'entrepôt												25						
remerciements et accusés de réception																		
statistique du mouvement des eaux de vie		16	15	17	14	20	19	14	10	5	8	8	9	12	1			
états de situation de sociétés anonymes	10	9	5	11	8	13	14	24	25	20	20	22	21	30	25	30	32	40
total	75	75	64	66	88	107	87	141	155	114	135	146	140	208	168	159	194	160
parmi les demandes particulières, journaux commerciaux										3	1	3	2	8	6	5	2	

	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	Total
ministère du Commerce	14	35	16	20	16	20	28	33	27	47	34	38	31	35	667
ministère de l'Intérieur : directeur du commerce ou avis divers sur le commerce	2														81
Bureau du Commerce															74
Conseil Général/ Supérieur du Commerce															18
ministère de l'Intérieur (autre : ministre, secrétaire général, sous-secrétaire d'Etat)				1	1	5			1	2	2				215
ministre de tutelle	16	35	16	21	17	25	28	33	28	49	36	38	31	35	1052
ministère de la guerre		1	2	3	2	5	15		3	3	2	2	8	6	80
ministère des finances, administration des contributions indirectes, Caisse des dépôts			3	2	1	1	5	2	2	4		1	1	2	76
ministère de la marine	4	5	5	7	16	10	2	3	5	3	4	2	1	5	101
ministère de la justice											1			2	12
ministère des affaires étrangères	1		1	2	2		3							1	21
ministère de l'Instruction publique			1								1			1	3
administration des douanes	14		2	2	2	5	1	2	2	3	2	1	1	3	175
Ponts et Chaussées, travaux publics			1	2		2	2			2		6	2	4	52
administration de l'assistance (préfet de Seine et Marne pour les prisons)		1						2	1		2	5	2	3	29
administration des postes				1	1			1							14
consul, responsable des colonies			1			1	1	2	1	3	1		2	1	16
Parlement (souvent une commission)			2	1	1	1		1	1			2		1	25
Banque de France	2									2		1			7
autre administration nationale	21	7	18	20	25	25	29	13	15	20	13	20	17	29	611
préfet/ préfecture de la Seine, adm. de l'octroi	21	24	16	11	14	20	12	25	25	10	11	15	22	13	717
préfet de police	7	5	4	21	8	3	14	12	9	5	9	19	8	5	212
direction/ architecte de la douane de Paris	3	3	8	5	8	13	7	8	5	12	1	2	8	28	155
responsables des entrepôts parisiens	1	1			1								1	2	28
maire d'arrondissement parisien ou de province			2	13	2	3		1	2					3	36
Tribunal de Commerce de Paris	1	2	1	1	1	1	2	1				2			21
conseil des prud'hommes									1			1	1		3
administration locale	33	35	31	51	34	40	35	47	42	27	21	39	40	51	1172

	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	Total
Chambre de Commerce de province ou similaire	12	15	15	15	9	26	14	13	9	14	27	38	40	25	428
pétition collective de Paris ou non localisée	9	13	6	4	6	7	9	4	8	9	9	3	3	16	227
responsables des courtiers de commerce	2	3	1	2	2	2	2	2	3	2		1	5	3	103
responsables des agents de change			1	1				1							12
Association pour la Défense du Travail National					1						1	3			5
société de bienfaisance	1				3			1	1			2		1	12
pétition collective de province	2			1	2	3				2	2				45
pétitions collectives	14	16	8	8	14	12	11	8	12	13	12	9	8	20	404
particulier ou maison parisien ou non localisé	16	12	10	14	25	8	21	21	19	24	28	26	16	35	698
particulier ou maison de province ou de l'étranger	3	5	2	5	2	5	2			2	1	1	1	4	98
demandes de places/ d'augmentations de salaires		2		1		8	2		1	11	2	3	6	21	50
demandes d'inscription comme notables commerçants	7	10	15	10	4	1	17	10	18	3					106
demandes individuelles	26	29	27	30	31	22	42	31	38	40	31	30	23	60	977
total restreint	122	137	115	145	130	150	159	145	144	163	140	174	159	220	4651
demandes d'emploi dans l'entrepôt								18			30		27	16	91
remerciements et accusés de réception															168
statistique du mouvement des eaux de vie															1401
états de situation de sociétés anonymes	50	49	48	74	74	88	94	101	111	69	65	72	70	70	1401
total	172	186	163	219	204	238	253	264	255	232	235	246	256	306	6357
parmi les demandes particulières, journaux commerciaux	3	3	2					1	2			3	1		49

6-2 Rapports et lettres de la Chambre : thèmes et interlocuteurs

Je présente ici une liste constituée à partir de Joseph Antoine DURBEC, *Travaux de la Chambre de Commerce de Paris. Inventaire chronologique des rapports et lettres transmis aux pouvoirs publics par la Chambre de Commerce de Paris de 1803 à 1836*, ainsi que de *1837 à 1869*, et du début du volume suivant (en effet, je ne donne ici que les intitulés concernant l'avant-1852, mais j'ai exploité les suivants pour quelques calculs). J'ai ôté de ces inventaires dactylographiés conservés aux archives de la Chambre les indications qui ne concernaient pas des lettres ou des rapports au destinataire identifié. J'ai mentionné chaque rapport autant de fois qu'il avait de destinataires différents. Je suis seule responsable de la catégorisation thématique utilisée pour l'analyse factorielle produite au chapitre un :

- Bourse : il s'agit à la fois de la construction de la nouvelle Bourse, des problèmes de spéculation, du statut des agents de change et des courtiers.
- Douanes.
- Droit commercial.
- Enseignement : il s'agit de l'enseignement commercial (peu présent avant 1852 mais difficile à regrouper dans une autre catégorie).
- Entrepôts : création ou aménagement des entrepôts parisiens.
- Halles, ventes publiques : création ou suppression de halles ou de foires, mais aussi conflits entre courtiers et commissaires priseurs sur les ventes publiques de marchandises, et recrutement de courtiers spécialisés.
- Institutions commerciales : se retrouvent là les interventions sur les Chambres ou les Tribunaux de Commerce, mais aussi sur les corporations ; ainsi que les questions touchant spécialement la Chambre de Paris (locaux surtout).
- Manutention de la douane : il s'agit des services de la Douane de Paris, la Chambre intervenant précisément dans leur fonctionnement, leur agrandissement, etc. (et non sur le fond des taxations).
- Marchés extérieurs : il s'agit des questions douanières qui relèvent de pays étrangers (par exemple, les droits d'entrée en France sur une marchandise sont en « douanes », les barrières mises par les Etats-Unis en « marchés extérieurs ») et des projets divers liés à la prospection de marchés.
- Marques, brevets : relations avec des inventeurs mais surtout questions liées à la fraude, avis sur des usages, renseignements sur le déchet de telle marchandise...
- Finances : interventions sur la monnaie (format des coupures...), et questions financières concernant essentiellement le comptoir d'escompte.
- Navigation intérieure : y ont été ajoutés les rapports relativement rares concernant des routes.
- Navigation maritime : se trouvent ici agrégés des problèmes liés au blocus, sous l'Empire, et l'expansion des paquebots par exemple.
- Postes.
- Situation du commerce : réponse à des demandes de statistiques ou appréciations plus générales sur des crises.
- Sociétés : avis généraux sur leur législation et surtout avis particuliers sur des sociétés anonymes ou tontines.
- Taxes : j'entends par là les impositions non douanières : octroi, impôts indirects sur les liquides...

Thèmes et interlocuteurs des rapports de la Chambre, 1803-1852

sujet	1803-13	1814-20	1821-27	1828-32	1833-39	1840-47	1848-52	Total
navig. int. et routes	8	2	22	25	33	28	13	131
douanes	24	14	4	5	13	28	30	118
entrepôts	17	12	29	7	22	7	5	99
bourse	21	5	17	5	19	5	3	75
taxes	11	10	5	8	12	7	13	66
institutions commerciales	14	4	4	7	7	9	18	63
marchés extérieurs	2	2	7	7	8	21	12	59
marques, brevets	18	5	1	5	9	9	11	58
droit commercial	12	5	2	3	6	2	9	39
halles, ventes publiques	10	3	5	7	5	1	4	35
chemins de fer	1		1	2	17	10	3	34
sociétés	22	2	1	1	1	1	6	34
social	2	1	1	2	5	7	11	29
situation du commerce	12	3	1	3	6		3	28
navigation maritime	6		2		1	3	4	16
postes			2	6	5	1	1	15
manutention de la douane					4	6	2	12
finances	2			1	1	5	2	11
enseignement	1	1	1				1	4
Total	183	69	105	94	174	150	151	926

destinataire	1803-13	1814-20	1821-27	1828-32	1833-39	1840-47	1848-52	Total
préfet de la Seine	23	21	51	31	75	41	25	267
ministre de l'intérieur	103	31	19	8	6	5	21	193
ministre du commerce	3			24	48	53	64	192
ministre des finances		6	5	5	12	19	8	55
préfet de police	23		6	3	5	13	4	54
directeurs d'administrations	2	6	15	12	6	3	1	45
autre ministre	7	1	4	7	7	10	9	45
autres destinataires officiels	5	1	2	3	8	1	9	29
divers particuliers	11	2	3		4	1	5	26
autre Chambre de Commerce	6	1		1	3	4	5	20
Total	183	69	105	94	174	150	151	926

Thèmes et interlocuteurs de la Chambre : quels changements en 1852 ?

sujet	1803- 1852	1853- 1872
navig. int. et routes	14%	6%
douanes	13%	15%
entrepôts	11%	9%
bourse	8%	2%
institutions commerciales	7%	3%
taxes	7%	4%
marchés extérieurs	6%	4%
marques, brevets	6%	14%
chemins de fer	4%	19%
droit commercial	4%	4%
halles, ventes publiques	4%	4%
sociétés	4%	2%
social	3%	4%
situation du commerce	3%	4%
navigation maritime	2%	2%
postes	2%	1%
manutention de la douane	1%	2%
finances	1%	1%
enseignement	0%	2%
Nombre total	926	522

destinataire	1803- 1852	1853- 1872
préfet de la Seine	29%	17%
ministre de l'intérieur	21%	2%
ministre du commerce	21%	52%
ministre des finances	6%	2%
préfet de police	6%	17%
autre ministre	5%	1%
directeurs d'administrations	5%	2%
autres destinataires officiels	3%	3%
divers particuliers	3%	1%
autre Chambre de Commerce	2%	2%
Nombre total	926	522

sujet	1848- 1852	1853- 1859
douanes	20%	28%
institutions commerciales	12%	3%
taxes	9%	3%
navig. int. et routes	9%	6%
marchés extérieurs	8%	4%
social	7%	3%
marques, brevets	7%	22%
droit commercial	6%	4%
sociétés	4%	2%
navigation maritime	3%	1%
halles, ventes publiques	3%	3%
entrepôts	3%	7%
situation du commerce	2%	1%
chemins de fer	2%	7%
bourse	2%	3%
postes	1%	1%
finances	1%	2%
manutention de la douane	1%	2%
enseignement	1%	0%
Nombre total	151	187

destinataire	1848- 1852	1853- 1859
ministre du commerce	42%	66%
préfet de la Seine	17%	16%
ministre de l'intérieur	14%	5%
autre ministre	6%	1%
autres destinataires officiels	6%	1%
ministre des finances	5%	3%
préfet de police	3%	3%
autre Chambre de Commerce	3%	5%
divers particuliers	3%	0%
directeurs d'administrations	1%	1%
Nombre total	151	187

26/4/1803	ministre de la justice finances	
	taux de l'intérêt dans les transactions commerciales	
23/5/1803	Chambre de Commerce Lyon	finances
	refonte des monnaies	
24/5/1803	syndics des courtiers de commerce de Paris	halles, ventes publiques
	ventes aux enchères publiques	
27/6/1803	ministre de l'intérieur	navigation maritime
	merchandises séquestrées sur des navires neutres entrés dans le port de Dieppe pour le compte de négociants français	
1/6/1803	ministre de la marine	institutions commerciales
	offre, par le commerce de Paris, d'un vaisseau de 120 canons, à l'occasion de l'entrée en guerre contre l'Angleterre	
27/7/1803	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
	projet de règlement pour les ventes publiques et volontaires des marchandises à Paris	
15/7/1803	ministre de l'intérieur	navigation maritime
	pertes subies par le commerce français du fait de la séquestration des navires neutres	
15/7/1803	premier consul	navigation maritime
	pertes subies par le commerce français du fait de la séquestration des navires neutres	
30/7/1803	préfet de la Seine	sociétés
	projet d'établissement d'une fabrique d'aiguilles à Paris	
13/8/1803	Conseil Général du Commerce	douanes
	suspension du paiement des traites de Saint-Domingue	
13/8/1803	divers négociants de Brest	douanes
	suspension du paiement des traites de Saint-Domingue	
3/8/1803	ministre de l'intérieur	bourse
	réglementation de la profession de courtier de commerce	
13/8/1803	ministre de l'intérieur	douanes
	suspension du paiement des traites de Saint-Domingue	
14/10/1803	premier consul	institutions commerciales
	utilité des tribunaux de commerce	
18/11/1803	ministre de l'intérieur	entrepôts
	établissement, à Lyon, d'un entrepôt de marchandises non prohibées, portant crédit d'un an pour le paiement des droits de douane et liberté de la réexportation en franchise pendant le cours de l'année	
26/11/1803	ministre de l'intérieur	entrepôts
	établissement, à Lyon, d'un entrepôt de marchandises non prohibées, portant crédit d'un an pour le paiement des droits de douane et liberté de la réexportation en franchise pendant le cours de l'année	
4/11/1803	ministre de l'intérieur	douanes
	liquidation des créances américaines	
30/12/1803	MM. Braun et Schoeneisen d'Aix-la-Chapelle	sociétés
	projet d'établissement d'une fabrique d'aiguilles à Paris	
7/1/1804	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
	établir un plan pour régulariser, à Paris, les ventes publiques et volontaires	
14/1/1804	ministre de l'intérieur	douanes
	liberté du commerce du coton et des toiles de coton	
3/1/1804	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
	réquisition des marinières et conséquences que cette mesure est susceptible d'entraîner	
11/2/1804	M. Lavaure, président du Tribunal de Commerce	taxes
	droits excessifs d'enregistrement dont sont passibles les marchés verbaux, suivis de condamnations	
31/3/1804	ministre de l'intérieur	entrepôts
	projet d'établissement d'un entrepôt réel des tabacs à Paris	
17/3/1804	Gal Humbert	douanes
	perte de notre colonie de Saint-Domingue	
21/4/1804	membres de la commission intermédiaire du Conseil Général du Commerce	droit commercial
	droits et formalités auxquels on veut assujettir les présentations, défauts et congés dans les Tribunaux de Commerce	
26/4/1804	ministre de l'intérieur	douanes
	fabrication et commerce des cartes à jouer	
26/4/1804	ministre de l'intérieur	taxes
	remboursement des droits de timbre sur les morceaux de musique exportés	
26/4/1804	empereur	institutions commerciales
	reconnaissance de la Chambre de Commerce de Paris pour l'institution d'une section de commerce dans le Conseil d'Etat	

2/5/1804	préfet de la Seine	sociétés
plan de double tontine sur une ou deux têtes		
23/6/1804	ministre de l'intérieur	bourse
projet de construction, sur l'emplacement du couvent des Petits Pères, à Paris, d'une Bourse de Commerce		
26/6/1804	préfet de la Seine	droit commercial
utilité de la traduction des lois étrangères sur les lettres de change et les faillites et établissement d'un ouvrage sur la législation commerciale des pays étrangers		
15/6/1804	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction du canal de l'Ourcq		
27/7/1804	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
moyens de pourvoir aux dépenses de la Chambre de Commerce de Paris		
13/7/1804	préfet de la Seine	marques, brevets
pesage public		
24/8/1804	société d'encouragement	marques, brevets
aide pécuniaire en faveur de M. Rivey, inventeur de métiers à tisser et à tricoter		
31/8/1804	ministre de l'intérieur	bourse
nouveau règlement des courtiers de commerce		
13/8/1804	ministre de l'intérieur	marques, brevets
aide pécuniaire en faveur de M. Rivey, inventeur de métiers à tisser et à tricoter		
24/8/1804	ministre de l'intérieur	marques, brevets
conservation des grains avariés par un procédé de dessication		
24/8/1804	ministre de l'intérieur	marques, brevets
favoriser la fabrication de l'amidon afin d'utiliser les grains avariés par les pluies continuelles		
10/8/1804	préfet de la Seine	marques, brevets
aide pécuniaire en faveur de M. Rivey, inventeur de métiers à tisser et à tricoter		
21/9/1804	ministre de l'intérieur	douanes
interdiction d'exporter des armes de luxe ou de chasse		
21/9/1804	ministre de l'intérieur	droit commercial
échéance des lettres de change venant de l'étranger		
21/9/1804	ministre de l'intérieur	taxes
réclamations des marchands de tabac de Paris contre la fixation uniforme du droit de licence des fabricants de tabac		
21/9/1804	préfet de police	institutions commerciales
rétablissement de l'ancienne corporation des marchands de vins, de leurs privilèges et des jurandes		
6/10/1804	conseiller d'Etat, directeur général des droits réunis	entrepôts
établissement d'un entrepôt des tabacs pour Paris		
27/10/1804	ministre de l'intérieur	douanes
extension à toutes les manufactures d'armes de l'Empire de la permission obtenue par la seule manufacture de Liège d'exporter des armes		
8/10/1804	ministre de l'intérieur	entrepôts
droits d'octroi sur les vins entrant à Paris et établir un entrepôt réel des vins à Paris		
27/10/1804	ministre de la marine	institutions commerciales
offre d'un vaisseau au gouvernement		
6/10/1804	préfet de la Seine	taxes
taxe sur les raisins entrant dans Paris		
1/10/1804	préfet de police	situation du commerce
établissement d'une feuille périodique d'entrée et de sortie des marchandises de Paris		
10/11/1804	syndics de Rodez	droit commercial
projet de rétablissement des huissiers exploitant par tout l'Empire pour l'exécution des jugements des Tribunaux de Commerce		
10/11/1804	ministre de l'intérieur	droit commercial
projet de rétablissement des huissiers exploitant par tout l'Empire pour l'exécution des jugements des Tribunaux de Commerce		
12/11/1804	ministre de l'intérieur	douanes
interruption des communications avec l'Espagne motivée par une épidémie et projet d'établissement d'un lazaret sur l'Adour, à Bayonne		
4/12/1804	ministre de l'intérieur	taxes
fixation uniforme du droit de licence pour la fabrication des tabacs		
18/1/1805	ministre de l'intérieur	douanes
exportation des armes		
25/1/1805	ministre de l'intérieur	douanes
augmentation des droits de douane sur les cotons		

25/1/1805	ministre de l'intérieur	taxes
appui à une pétition des marchands de vins contre les prétentions de la Régie qui taxe les vins vieux et l'enlèvement des vins		
1/2/1805	ministre de l'intérieur	marques, brevets
inutilité de l'estampillage des pièces d'étoffe		
28/3/1805	ministre de l'intérieur	marchés extérieurs
demande de l'établissement d'un commissaire des relations commerciales avec Embden		
11/3/1805	ministre de l'intérieur	marques, brevets
demande de rétablissement de la pension de M. Rivey, ingénieur, auteur de plusieurs découvertes, notamment d'un métier à tisser et d'une mécanique propre à la navigation		
1/3/1805	ministre de l'intérieur	situation du commerce
état statistique mensuel du commerce et des manufactures demandé par le ministre de l'intérieur		
17/3/1805	préfet de police	institutions commerciales
plainte formulée par les marchands de fourrure contre un Juif accusé d'accaparer les peaux de lapin		
22/3/1805	préfet de police	institutions commerciales
projet de statuts et règlements des marchands de vins de Paris		
17/5/1805	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
projet de rétablissement des jurandes et des statuts et règlements des marchands de vins de Paris		
17/5/1805	ministre de l'intérieur	marques, brevets
estampillage des étoffes		
3/5/1805	préfet de la Seine	institutions commerciales
création de nouveaux impôts en vue de la construction du vaisseau offert au gouvernement		
25/6/1805	ministre de l'intérieur	bourse
mesures à prendre pour prévenir les faillites des agents de change et règles à établir pour les négociations d'effets publics		
7/6/1805	préfet de police	entrepôts
projet d'établissement à Paris d'un entrepôt pour les vins et boissons		
17/7/1805	ministre de l'intérieur	marques, brevets
métier à tisser inventé par M. Rivey		
23/8/1805	ministre de l'intérieur	droit commercial
régularisation du prêt sur nantissement		
24/8/1805	ministre de l'intérieur	bourse
réclamation de M. Havet qui proteste contre son inscription sur une liste des agents de change faillis		
30/8/1805	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
proposant MM. Bidermann et Martin comme membres du Conseil Général du Commerce, en remplacement de M. Leroux		
13/9/1805	ministre de l'intérieur	bourse
faillites des agents de change		
13/9/1805	ministre de l'intérieur	bourse
immoralité des maisons de jeux		
13/9/1805	empereur	bourse
immoralité des maisons de jeux		
29/11/1805	ministre de l'intérieur	taxes
perception par la Régie des Droits réunis, à tous les bureaux de passage, du droit d'enlèvement des vins, quand les voituriers n'en représenteront pas la quittance		
28/2/1806	société d'encouragement	marques, brevets
recommandant l'inventeur (M. Ducarne-Blangy) d'une découverte relative au sauvetage des navires et d'une découverte concernant l'agriculture		
26/3/1806	ministre de l'intérieur	bourse
agents de change et négociation des effets publics		
22/3/1806	ministre de l'intérieur	douanes
séquestre des propriétés françaises en Russie		
19/3/1806	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
pétition de divers marchands qui demandent la suppression de la halle aux toiles		
2/4/1806	M. Mathieu Montmorency	marques, brevets
cas de M. Ducarne-Blangy, inventeur de découvertes sur le sauvetage des navires et sur l'agriculture		
16/4/1806	ministre de l'intérieur	bourse
agents de change et négociation des effets publics		
7/5/1806	ministre de l'intérieur	situation du commerce
situation du commerce français et particulièrement sur celui de Paris		
16/7/1806	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
projet d'établissement d'une agence générale des transports		
16/7/1806	ministre de l'intérieur	droit commercial
projet de loi relatif aux faillites		
3/7/1806	ministre de l'intérieur	bourse
taux de l'intérêt de l'argent sur la place de Paris et mouvement des denrées coloniales qui font l'objet de spéculations commerciales		

6/11/1806	ministre de l'intérieur	bourse
projet de construction d'une nouvelle Bourse de Commerce sur l'emplacement du couvent des Filles St Thomas		
18/12/1806	ministre de l'intérieur	marques, brevets
estampillage des tissus et moyens de lutter contre les contrefaçons		
14/1/1807	ministre de l'intérieur	enseignement
projet d'établissement d'une école commerciale		
27/3/1807	Chambre de Commerce Lyon	marques, brevets
M. Rivey, inventeur de plusieurs découvertes et notamment d'une mécanique propre à la navigation et d'un métier à tisser		
28/3/1807	ministre de l'intérieur	social
divers genres de fabrication exercés par les ouvriers en chambre		
22/6/1807	ministre de l'intérieur	taxes
améliorer le régime des bureaux de l'Administration du Timbre qui rend souvent impossible l'exécution de la loi sur les timbres des effets de commerce		
22/7/1807	préfet de police sociétés	
projet d'établissement d'une caisse de crédit réel		
7/8/1807	ministre de l'intérieur	navigation maritime
décret qui interdit l'accès des ports français à tout bâtiment venant d'Angleterre		
9/1807	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
ventes publiques de marchandises dans Paris		
6/10/1807	ministre de l'intérieur	douanes
relations commerciales avec la Russie et sort subi par les négociants français en dépit des clauses du Traité de Tilsit		
6/10/1807	ministre de l'intérieur	situation du commerce
situation critique des fabriques de coton menacées de manquer de matière première par suite du blocus		
7/10/1807	ministre de l'intérieur	situation du commerce
situation critique des fabriques de coton menacées de manquer de matière première par suite du blocus		
9/11/1807	ministre de l'intérieur	taxes
préjudice causé à l'octroi par les ventes de vin hors des barrières de Paris, ce vin étant vendu à un plus bas prix que dans la capitale		
9/11/1807	ministre de l'intérieur	situation du commerce
situation critique des fabriques de coton menacées de manquer de matière première par suite du blocus		
23/12/1807	ministre de l'intérieur	droit commercial
organisation des gardes du commerce pour l'exécution des contraintes par corps		
23/12/1807	ministre de l'intérieur	droit commercial
organisation des gardes du commerce pour l'exécution des contraintes par corps		
14/1/1808	ministre de l'intérieur	situation du commerce
situation politique et commerciale de l'Empire		
26/2/1808	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
établir un règlement en vue de réprimer les abus du roulage		
20/3/1808	ministre de l'intérieur	douanes
importation des cotons en France par suite du blocus		
9/3/1808	préfet de police sociétés	
projet d'établissement de tontine sous le nom de société d'intérêt et de capitaux		
12/4/1808	ministre de l'intérieur	douanes
demande d'assouplissement des dispositions de la loi sur les certificats d'origine en ce qui concerne l'importation des cotons		
6/4/1808	ministre de l'intérieur	sociétés
réglementation des sociétés anonymes		
12/4/1808	préfet de la Seine	institutions commerciales
modifier l'organisation du Tribunal de Commerce		
6/4/1808	préfet de police	marques, brevets
manufacture des glaces		
6/4/1808	préfet de police sociétés	
question de savoir si l'entreprise générale des messageries présente bien les caractères d'une société anonyme et relève de l'art. 37 du Code de commerce		

10/6/1808 ministre de l'intérieur sociétés
sociétés anonymes

10/6/1808 préfet de police sociétés
autorisation sollicitée par la Compagnie des ponts de la Seine, en vertu de l'art. 37 du Code de commerce sur les sociétés anonymes

20/6/1808 préfet de police sociétés
fonderie de Romilly qui demande l'autorisation au gouvernement pour devenir une société anonyme (art. 37 du Code de commerce)

14/7/1808 préfet de police halles, ventes publiques
projet de création de foires pour les mérinos, les vaches sans cornes et autres animaux rares

28/7/1808 préfet de police sociétés
question de savoir si la tontine désignée sous le nom de pacte social est dans le cas de l'autorisation prescrite par l'art. 37 relatif aux sociétés anonymes

13/7/1808 préfet de police sociétés
compagnie de Vaucluse au sujet de ses démarches pour devenir société anonyme (art. 37 du Code de commerce)

25/8/1808 Chambre de Commerce La Rochelle douanes
créances sur les colons de St Domingue concernant les ventes de noirs

7/9/1808 ministre de l'intérieur sociétés
modification des art. 27 et 28 du Code de commerce sur les sociétés en commandite

12/10/1808 ministre de l'intérieur douanes
prohibition de sortie des cotons filés

16/11/1808 ministre de l'intérieur sociétés
projet d'établissement d'une compagnie d'assurance maritime

30/12/1808 syndics des courtiers de commerce bourse
inexactitude de la rédaction journalière du prix courant des marchandises établie par les courtiers de commerce

20/2/1809 Chambre de Commerce Orléans navigation intérieure et routes
lenteurs de la navigation sur les canaux

18/2/1809 ministre de l'intérieur douanes
entraves apportées au transit par l'Espagne des cotons à destination de la France

22/3/1809 ministre de l'intérieur bourse
suppression des maisons de jeux

19/4/1809 ministre de l'intérieur douanes
séquestre en Espagne des laines appartenant à des sujets français

19/4/1809 préfet de police sociétés
demande d'approbation de la société anonyme du théâtre du Vaudeville (autorisation exigée par l'art. 37 du Code de commerce)

6/5/1809 Chambre de Commerce Orléans navigation intérieure et routes
lenteurs de la navigation sur les canaux de l'intérieur

31/5/1809 ministre de l'intérieur taxes
droits sur les transports des vins (substitution du droit de mouvement au droit d'inventaire)

6/5/1809 ministre de l'intérieur navigation intérieure et routes
lenteurs de la navigation sur les canaux de l'intérieur

14/6/1809 préfet de police sociétés
demande de la société anonyme des messageries en vue d'obtenir l'autorisation exigée par l'art. 37 du Code de commerce

14/6/1809 préfet de police sociétés
examen d'un projet de tontine soumis par M. Canvet

21/7/1809 ministre de l'intérieur bourse
privilège des agents de change et règlement sur les marchés de fonds publics

29/7/1809 ministre de l'intérieur institutions commerciales
augmentation du nombre des juges au Tribunal de Commerce

15/7/1809 ministre de l'intérieur navigation maritime
admission des navires américains dans les ports de Hollande et répercussion qu'il en résulte sur les cours des marchandises

9/8/1809 ministre de l'intérieur bourse
privilège des agents de change et règlement sur les marchés de fonds publics

25/9/1809 ministre de l'intérieur navigation maritime
demande au gouvernement d'approuver une souscription en faveur des marins prisonniers en Angleterre

6/9/1809 préfet de police social
établissement d'un conseil de prud'hommes à Paris

10/10/1809	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
établissement d'une gare en aval de Paris pour la navigation de la Basse-Seine		
2/11/1809	ministre de l'intérieur	bourse
régime des courtiers de commerce		
13/12/1809	ministre de l'intérieur	entrepôts
plaintes formulées par le commerce des tabacs contre les abus qui ont lieu à l'entrepôt des tabacs à Paris		
10/12/1809	ministre de l'intérieur	taxes
protestant contre l'extension donnée à la loi du 25 novembre 1808, qui substitue un droit de mouvement des vins au droit d'inventaire existant		
27/12/1809	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
urgence de l'organisation des tribunaux de commerce		
24/1/1810	préfet de police	sociétés
projet d'assurance dotale		
10/2/1810	ministre de l'intérieur	douanes
entraves et préjudices qu'éprouvent les négociants dans leurs expéditions en Allemagne ou en Italie de la part des employés des douanes françaises, allemandes et italiennes		
13/3/1810	ministre de l'intérieur	entrepôts
choix d'un emplacement pour l'entrepôt des vins		
13/3/1810	préfet de police	entrepôts
choix d'un emplacement pour l'entrepôt des vins		
7/3/1810	préfet de police	sociétés
projet de caisse de retraite et de secours rédigé par le chevalier de Champeaux		
16/5/1810	ministre de l'intérieur	douanes
comprendre les indigos dans les drogues servant à la teinture dont l'importation est permise par navires munis de licences impériales		
4/8/1810	ministre de l'intérieur	situation du commerce
indiquant, avec tableaux à l'appui, la consommation des soies dans le département de la Seine		
7/9/1810	ministre de l'intérieur	entrepôts
établissement d'un entrepôt réel dans le port de Dieppe pour les marchandises coloniales		
7/9/1810	ministre de l'intérieur	marchés extérieurs
provinces illyriennes et relations commerciales entre la France et l'Autriche		
7/9/1810	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
halles aux toiles, aux draps et aux cuirs et projet d'établissement d'une halle pour la bonneterie		
24/11/1810	ministre de l'intérieur	douanes
demandant la libre introduction en France des marchandises coloniales séquestrées en Allemagne		
5/12/1810	ministre du commerce	situation du commerce
causes de la crise commerciale		
1/12/1810	ministre de l'intérieur	douanes
demandant la libre introduction en France des marchandises coloniales séquestrées en Allemagne		
25/1/1811	ministre de l'intérieur	sociétés
création d'un comité chargé de prêter sur dépôt de marchandises		
6/2/1811	directeur de l'administration de la guerre	marques, brevets
quantité du déchet annuel des huiles conservées dans des tonneaux		
1/5/1811	ministre de l'intérieur	entrepôts
sollicitant l'établissement à Paris d'un entrepôt pour les cotons de Naples et du Levant		
29/5/1811	ministre de l'intérieur	marques, brevets
déchet ordinaire des vins en futaille		
1/5/1811	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'une gare à Choisy		
26/6/1811	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
utilité des ventes publiques volontaires de marchandises à Paris et nécessité de les confier aux courtiers de commerce		
24/7/1811	ministre de l'intérieur	bourse
réduction du droit de courtage		
7/1811	préfet de la Seine	sociétés
projet de création d'une caisse de prévoyance rédigé par M. Mourgue		
22/9/1811	préfet de police	sociétés
demande d'approbation d'une société anonyme pour la fabrication de sucre de betterave et de chocolat (application de l'art. 37 du Code de commerce)		
13/12/1811	ministre de l'intérieur	droit commercial
formalités à remplir dans les protets en ce qui concerne les copies à en délivrer		

21/12/1811 préfet de la Seine halles, ventes publiques
réponse aux observations du préfet de police sur le mémoire de la Chambre de Commerce de Paris
du 7 sept 1810 relatif aux halles aux draps, aux toiles, aux cuirs et à la bonneterie

26/2/1812 ministre de la guerre situation du commerce
tableau des variations présumées des prix des laines au cours de l'année 1812 (laines servant à
l'habillement des troupes)

12/2/1812 préfet de la Seine entrepôts
utilité d'admettre dans l'entrepôt des eaux-de-vie une machine pour le dépotement, nouvellement
inventée

28/4/1812 préfet de la Seine entrepôts
réfutant les objections de la Régie relatives à la nouvelle machine à dépoter à l'entrepôt des eaux-de-
vie

20/5/1812 préfet de la Seine entrepôts
l'informer de la décision prise par l'inventeur de la machine à dépoter qui abandonne gratuitement son
procédé aux pouvoirs publics à condition d'être remboursé simplement de ses frais

23/9/1812 préfet de la Seine bourse
réglementant les droits et devoirs des courtiers

4/11/1812 préfet de la Seine entrepôts
soumissions exigées par la douane pour l'entrepôt des cotons

2/12/1812 préfet de police marques, brevets
moyens propres à empêcher la fabrication dans Paris des vins artificiels

24/2/1813 préfet de la Seine halles, ventes publiques
projet d'établissement d'une grande foire aux laines à Paris

24/3/1813 Chambre de Commerce Nantes droit commercial
art. 115 du Code de commerce sur la provision de la lettre de change et art. 229 du Code de
commerce sur la responsabilité du capitaine du navire en cas d'avarie causée aux marchandises

24/3/1813 ministre de la guerre situation du commerce
relatif aux prix des laines et des matières colorantes destinées à l'armée

2/6/1813 ministre des manufactures bourse
surveillance de la Bourse dont l'objet principal doit porter sur la cote du Cours des marchandises et du
change

28/7/1813 ministre du commerce bourse
répondant à diverses objections du ministre du commerce sur la surveillance de la bourse par deux
membres de la Chambre de Commerce qui renoncent, de ce fait, à cette fonction

14/7/1813 ministre non précisé droit commercial
interprétation de l'art. 115 du Code de commerce sur la lettre de change, par la Cour de Cassation

25/8/1813 préfet de la Seine entrepôts
règlement intérieur de l'entrepôt des cotons et attributions du garde-magasin

22/12/1813 ministre non précisé situation du commerce
diverses propositions pour soulager le commerce dans l'état de crise où il se trouve

25/12/1813 préfet de la Seine entrepôts
projet de création à Paris d'un entrepôt général pour les denrées coloniales et autres

3/3/1814 directeur général des Droits réunis entrepôts
précautions à prendre contre le danger d'incendie par l'ennemi des boissons entreposées

25/5/1814 ministre de l'intérieur entrepôts
obtenir le transit et la sortie libre de tous droits des cotons et laines se trouvant dans les entrepôts de
l'intérieur

30/5/1814 ministre de l'intérieur entrepôts
demandant l'établissement d'un entrepôt général pour les denrées coloniales avec faculté de transit
pour l'étranger

15/6/1814 syndicats des courtiers de commerce bourse
demandant aux courtiers de remettre chaque jour une note de leurs ventes faites dans la journée afin
que la Chambre de Commerce puisse fournir au gouvernement les renseignements demandés sur le
commerce

6/1814 directeur général des manufactures situation du commerce
divers renseignements commerciaux dans le but de faciliter le rétablissement de l'industrie et du
commerce

15/7/1814 syndicats des courtiers de commerce bourse
demandant aux courtiers de remettre chaque jour une note de leurs ventes faites dans la journée afin
que la Chambre de Commerce puisse fournir au gouvernement les renseignements demandés sur le
commerce

7/9/1814 directeur général des manufactures droit commercial
tendant à la révision de l'art. 115 du Code de commerce sur la provision de la lettre de change

20/10/1814	préfet de la Seine	entrepôts
établissement d'un entrepôt général à Paris		
5/10/1814	préfet de la Seine	marques, brevets
mémoire de M. Chassaing, inventeur d'un perfectionnement concernant la filature du coton ; demande d'appui financier		
20/10/1814	préfet de la Seine	situation du commerce
demandant son appui auprès de l'octroi afin d'obtenir la liste des marchandises arrivant à Paris pour en faire la publication		
20/11/1814	préfet de la Seine	situation du commerce
demandant son appui auprès de l'octroi afin d'obtenir la liste des marchandises arrivant à Paris pour en faire la publication		
24/2/1815	directeur général commerce	douanes
transmettant les réclamations des négociants au sujet du mode de perception des droits de douane sur l'indigo		
20/4/1815	directeur général commerce	entrepôts
établissement à Paris d'un entrepôt général des denrées coloniales		
30/8/1815	ministre des finances	marques, brevets
pertes subies par les raffineurs de sucre, du fait de la fraude		
20/9/1815	préfet de la Seine	taxes
taxe de guerre et protestation contre les charges trop lourdes supportées par le commerce		
6/12/1815	préfet de la Seine	entrepôts
établissement à Paris d'un entrepôt général des denrées coloniales		
24/1/1816	ministre de l'intérieur	taxes
projet d'établissement d'une taxe sur les transports de marchandises		
14/2/1816	ministre de l'intérieur	marques, brevets
répression des fraudes		
11/4/1816	ministre de l'intérieur	douanes
demandant la prohibition des alcools étrangers et tendant à interdire les distilleries de grains		
15/5/1816	ministre de l'intérieur	douanes
demandant la prohibition des alcools étrangers et tendant à interdire les distilleries de grains		
22/5/1816	préfet de la Seine	entrepôts
établissement d'un entrepôt des vins		
12/6/1816	préfet de la Seine	entrepôts
projet d'établissement près de l'entrepôt d'un appareil de mouillage des eaux-de-vie pour la distillation		
12/6/1816	préfet de la Seine	entrepôts
création d'une Société pour l'achèvement des caves et celliers de l'entrepôt des boissons		
17/7/1816	ministre de l'intérieur	entrepôts
obtenir l'établissement d'un entrepôt général des denrées coloniales à Paris		
3/7/1816	préfet de la Seine	entrepôts
travaux à exécuter à l'entrepôt des boissons		
25/9/1816	ministre de l'intérieur	droit commercial
courtage des lettres de change		
6/11/1816	ministre de l'intérieur	douanes
fabrication et commerce des cotons filés et mousselines fines		
29/1/1817	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
interdiction de décharger les vins et eaux-de-vie au port Saint-Nicolas		
2/1817	Chambre des députés	institutions commerciales
loi du 26 avril 1816 sur le rôle de la caisse d'amortissement		
28/2/1817	préfet de la Seine	douanes
sollicitations des fabricants de châles qui demandent que la prohibition des châles des Indes soit convertie en une taxe d'entrée de 40 à 50%		
26/3/1817	sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur	douanes
rejeter une demande d'introduction en France des eaux-de-vie de genièvre		
7/4/1817	ministre des finances	taxes
s'élevant contre la perception du droit de circulation sur les boissons introduites à Paris		
9/4/1817	ministre de l'intérieur	marchés extérieurs
moyens propres à développer le commerce avec nos colonies		
22/5/1817	sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur	droit commercial
règlement concernant l'enregistrement des polices d'assurances		
22/5/1817	sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur	enseignement
école fondée sous le titre d'Académie de commerce par MM. Legret et Van Acker		
22/5/1817	sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur	marchés extérieurs
système monétaire des colonies		

16/7/1817	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
ventes publiques de marchandises dans Paris et droit d'enregistrement		auquel elles sont assujetties
30/7/1817	ministre de l'intérieur	douanes
importation des fers anglais laminés		
2/7/1817	ministre de l'intérieur	douanes
transit de diverses marchandises non prohibées		
23/10/1817	préfet de la Seine	institutions commerciales
liste des notables commerçants de Paris		
19/11/1817	sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur	halles, ventes publiques
suppression des halles aux draps, aux toiles et aux cuirs		
17/12/1817	préfet de la Seine	marques, brevets
fabrication et falsification des vins dans Paris		
28/1/1818	ministre des finances	droit commercial
proposant l'adoption de la mesure qui autoriserait les rentiers à se faire délivrer d'avance les coupons d'arrérage de leurs rentes		
15/1/1818	ministre de l'intérieur	sociétés
conditions d'établissement des demandes en autorisation des sociétés anonymes		
8/1/1818	préfet de la Seine	bourse
travaux projetés pour la construction de la Bourse de Commerce de Paris		
12/2/1818	ministre de l'intérieur	sociétés
demandes en autorisation des sociétés anonymes		
11/3/1818	directeur général douanes	douanes
réduction du droit d'entrée des poivres		
22/4/1818	ministre des finances	bourse
tendant à ce que le cours des effets publics étrangers soit coté en Bourse comme le sont les effets français		
20/5/1818	ministre de la marine	douanes
créances de Saint-Domingue et sursis accordé aux colons		
15/7/1818	Chambre de Commerce Strasbourg	taxes
monopole des tabacs		
15/7/1818	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
conflit de juridiction entre le Tribunal de Commerce et le Tribunal civil relativement à l'interprétation de l'art. 172 du code de commerce sur les lettres de change		
13/8/1818	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
projet d'ordonnance pour l'établissement d'une corporation des marchands de vins à Paris		
12/8/1818	ministre de l'intérieur	marques, brevets
diverses demandes des bonnetiers au sujet de la marque exigée sur leurs tricots		
7/10/1818	sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur	halles, ventes publiques
formalités requises pour les ventes publiques de marchandises par les courtiers		
24/12/1818	ministre des finances	bourse
observations de la Chambre de Commerce de Paris sur le projet de règlement de la compagnie des agents de change		
10/2/1819	ministre de l'intérieur	douanes
demande des fabricants de chapeaux de paille tendant à obtenir l'interdiction du transit des chapeaux fabriqués en Italie		
26/3/1819	ministre des finances	taxes
demandant la suppression du monopole des tabacs		
26/3/1819	ministre de l'intérieur	taxes
demandant la suppression du monopole des tabacs		
13/5/1819	ministre de l'intérieur	douanes
soumettant un projet qui a pour but de faciliter l'annotation des modifications successives des divers tarifs douaniers		
12/6/1819	préfet de la Seine	social
projet d'établissement d'une maison de travail pour les femmes sous le nom de Maison Saint-Charles		
7/9/1819	préfet de la Seine	taxes
demandant l'abolition du droit d'octroi sur les charbons de terre		
19/1/1820	ministre de l'intérieur	douanes
projet de conventions commerciales entre la France et les Etats-Unis		
8/5/1820	préfet de la Seine	droit commercial
contrainte par corps		
28/6/1820	ministre de l'intérieur	taxes
fabrication des eaux-de-vie et interdiction des distilleries dans Paris		

9/9/1820	ministre de l'intérieur	taxes
pétition des négociants en eaux-de-vie qui s'élèvent contre les droits établis sur la consommation des eaux-de-vie dans la banlieue de Paris		
6/9/1820	préfet de la Seine	entrepôts
entrepôt des vins		
9/9/1820	préfet de la Seine	taxes
pétition des négociants en eaux-de-vie qui s'élèvent contre les droits établis sur la consommation des eaux-de-vie dans la banlieue de Paris		
6/9/1820	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
tarif des droits pour le passage des ponts de Paris		
20/12/1820	ministre de l'intérieur	douanes
améliorations à apporter au régime commercial de nos colonies de la Guadeloupe et de la Martinique		
28/1/1821	ministre de l'intérieur	douanes
prétendues négociations ouvertes en vue d'un traité de commerce avec l'Angleterre		
16/2/1821	préfet de la Seine	taxes
projet d'établissement d'un bureau central de l'octroi à l'Hôtel Grange Batelière		
26/4/1821	préfet de police	bourse
pétition des courtiers de commerce qui demandent l'autorisation de pouvoir annexer la note des ventes journalières aux prix courants		
16/5/1821	préfet de la Seine	institutions commerciales
acquisition de la bibliothèque de M. Uhlenhut pour servir de bibliothèque commerciale		
28/6/1821	ministre de l'intérieur	douanes
modifications à apporter au système colonial de la Guadeloupe et de la Martinique		
13/6/1821	préfet de police	navigation intérieure et routes
bateaux de charbon arrivés par le Canal Saint Denis auxquels on refuse l'autorisation de décharger		
11/7/1821	ministre de l'intérieur	taxes
droits d'enregistrement des actes et jugements des tribunaux de commerce		
18/7/1821	préfet de la Seine	entrepôts
le prier de terminer les travaux de l'entrepôt des liquides		
22/8/1821	préfet de police	navigation intérieure et routes
encombrement de la rive droite de la Seine en amont de la Rapée et moyens d'y remédier		
12/9/1821	préfet de police	navigation intérieure et routes
commerce des charbons à Paris		
28/10/1821	ministre de l'intérieur	entrepôts
aménagement des entrepôts de charbon à Paris		
3/10/1821	préfet de police	social
augmentation du tarif des salaires des ouvriers dérouleurs aux ports de Bercy		
28/11/1821	ministre de l'intérieur	marchés extérieurs
protestant contre une publication injurieuse envers certains chefs des armées en guerre en Amérique du Sud-Ouest, cette attitude risquant de porter préjudice au commerce de la France avec ces pays		
20/11/1821	préfet de la Seine	entrepôts
aménagement des entrepôts de charbon à Paris		
22/2/1822	directeur travaux publics	bourse
achèvement de la Bourse de Commerce de Paris		
7/2/1822	préfet de la Seine	bourse
achèvement de la Bourse de Commerce de Paris		
6/3/1822	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
courtiers-gourmets piqueurs de vin à l'entrepôt de Paris		
6/3/1822	préfet de la Seine	institutions commerciales
tendant à exclure les agents de change et courtiers de la liste des notables-commerçants appelés à élire les membres du Tribunal de Commerce		
17/4/1822	ministre des finances	entrepôts
dispositions projetées pour l'entrepôt des boissons		
17/4/1822	ministre de l'intérieur	halles, ventes publiques
courtiers-gourmets piqueurs de vin		
17/4/1822	ministre de l'intérieur	entrepôts
dispositions projetées pour l'entrepôt des boissons		
3/4/1822	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
commerce des bestiaux		
17/4/1822	ministre de l'intérieur	marchés extérieurs
commerce de la France avec les nouveaux Etats d'Amérique		
3/4/1822	préfet de la Seine	entrepôts
inconvenients de l'exiguité du local de l'entrepôt de la douane		

17/4/1822	préfet de la Seine	taxes
tendant à la suppression du droit d'octroi sur les charbons de terre		
9/5/1822	préfet de la Seine	entrepôts
travaux à exécuter à l'entrepôt général des boissons		
7/6/1822	directeur travaux publics	bourse
travaux effectués à la Bourse de Commerce de Paris		
11/6/1822	ministre de l'intérieur	bourse
travaux effectués à la Bourse de Commerce de Paris		
18/6/1822	préfet de la Seine	sociétés
projet d'assurance mutuelle contre la grêle entre 20 départements, celui de la Seine compris		
3/7/1822	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet d'assainissement de la Bièvre		
17/7/1822	préfet de la Seine	situation du commerce
observations de la Chambre de Commerce de Paris sur les statistiques en ce qui concerne la fabrication des tissus		
28/8/1822	directeur général douanes	navigation intérieure et routes
navires en fer à vapeur et avantages que représente ce nouveau mode de transport et ses rapports avec la Douane		
28/8/1822	directeur de l'octroi et des entrées de Paris	entrepôts
admission, dans l'entrepôt des boissons, de futailles de grande dimension		
12/10/1822	ministre des finances	navigation intérieure et routes
navires en fer à vapeur		
12/10/1822	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
navires en fer à vapeur		
6/11/1822	préfet de la Seine	entrepôts
projet d'agrandissement de l'entrepôt de la douane de Paris		
31/1/1823	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
réclame le curage de la Basse-Seine au moyen du bateau dragueur		
26/2/1823	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
tarif du passage sous les ponts de Paris		
9/4/1823	préfet de la Seine	institutions commerciales
organisation du commerce de la boucherie de Paris		
18/6/1823	directeur administratif des haras, de l'agriculture et du commerce	bourse
projet de création d'agents spéciaux pour négocier les lettres de change et autres papiers de commerce		
13/8/1823	ministre des finances	bourse
désordres survenus à la Bourse de Commerce à la suite de faillites d'agents de change		
19/11/1823	directeur du commerce	entrepôts
nouveau système d'entrepôt adopté en Angleterre et proposé pour la France		
2/6/1824	préfet de la Seine	entrepôts
enquête de la Chambre de Commerce de Paris sur l'organisation de l'entrepôt de la douane		
28/7/1824	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
réclamations au sujet du passage des ponts de Paris		
15/9/1824	préfet de la Seine	entrepôts
utilité d'établir un entrepôt des denrées coloniales à Paris		
15/9/1824	préfet de la Seine	bourse
négociation des effets de commerce et lettres de change ; plaintes contre les agents de change qui abusent de leurs privilèges		
6/10/1824	directeur octroi	entrepôts
projet d'établissement, dans l'entrepôt des eaux-de-vie, de tentes mobiles provisoires		
6/10/1824	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
tarif de passage sous les ponts de Paris		
8/12/1824	président du Bureau de Commerce	douanes
projet de taxation des fils de bourre de soie provenant de l'étranger		
8/12/1824	roi	entrepôts
établissement d'un entrepôt des denrées coloniales à Paris		
9/2/1825	ministre de l'intérieur	bourse
courtiers de commerce		
24/2/1825	préfet de la Seine	entrepôts
entrepôt des huiles		
14/3/1825	directeur général douanes	navigation intérieure et routes
approvisionnement de Paris en bois de construction du Nord		

23/3/1825	préfet de la Seine	chemins de fer
projet de construction du chemin de fer Le Havre-Paris		
14/3/1825	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
approvisionnement de Paris en bois de construction du Nord		
28/4/1825	directeur général Postes	postes
proteste contre une mesure lésant la correspondance de Paris avec certaines villes du Nord		
20/4/1825	président conseil des ministres	marchés extérieurs
demandant l'envoi, dans les nouveaux Etats d'Amérique, d'agents commerciaux chargés des intérêts français		
6/4/1825	préfet de la Seine	entrepôts
établissement d'un dépôt central non exclusif de bonneterie		
6/4/1825	préfet de la Seine	entrepôts
réserve de farine		
22/6/1825	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
exemption du droit de passage sous les ponts en faveur d'une certaine catégorie de bateaux		
10/8/1825	préfet de la Seine	entrepôts
transfert de l'entrepôt des huiles		
14/12/1825	préfet de la Seine	entrepôts
transfert de l'entrepôt des huiles		
11/1/1826	préfet de la Seine	entrepôts
danger d'incendie que présente, pour l'entrepôt des boissons, le dépôt		
17/2/1826	préfet de la Seine	entrepôts
danger d'incendie que présente, pour l'entrepôt des boissons, le dépôt		
17/2/1826	préfet de la Seine	entrepôts
établissement des huiles dans les caves du grenier d'abondance		
15/3/1826	président du Bureau de Commerce et des Colonies	marchés extérieurs
modifications du tarif douanier russe		
16/3/1826	président du Bureau du Commerce	navigation intérieure et routes
traité de navigation conclu avec la Grande-Bretagne		
22/3/1826	préfet de la Seine	entrepôts
création d'un nouvel entrepôt des huiles dans les carrières de Chaillot		
19/4/1826	directeur général agriculture et commerce	marques, brevets
établissement à Paris d'une condition des soies analogue à celle de Lyon		
31/5/1826	président conseil des ministres	bourse
demandant la création de courtiers de change		
20/5/1826	préfet de la Seine	bourse
demandant des crédits supplémentaires pour couvrir les frais de transfert de la Chambre de Commerce et relative au nouveau mobilier de la Bourse de Commerce		
15/5/1826	préfet de la Seine	entrepôts
danger d'incendie que présente, pour l'entrepôt des boissons, le dépôt		
31/5/1826	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
proposition de tarifs pour le Canal Dauphin qui joindra l'Oise à la Sambre et la Sambre à l'Escaut		
28/6/1826	préfet de la Seine	navigation maritime
indemnités dues au commerce français pour les prises maritimes faites par les corsaires espagnols		
25/7/1826	syndic des agents de change	marchés extérieurs
taux de change avec Buenos-Ayres		
10/7/1826	président conseil des ministres	marchés extérieurs
résultats d'une enquête commerciale aux nouveaux Etats d'Amérique		
12/7/1826	préfet de la Seine	bourse
protestant contre l'ouverture prématurée de la nouvelle Bourse de Commerce		
22/8/1826	préfet de la Seine	taxes
demandant la suppression des droits d'octroi sur les charbons de terre		
8/1826	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
droit de trématage entre Paris et Le Havre		
/9/1826	ministre de l'intérieur	marchés extérieurs
admission du pavillon mexicain dans les ports français et extension de cette mesure aux Etats de l'Amérique méridionale		
19/10/1826	président du Bureau du Commerce	navigation maritime
projet de traité de navigation avec plusieurs puissances du Nord		
20/11/1826	préfet de la Seine	entrepôts
transfert de l'entrepôt des huiles		
13/12/1826	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction du canal de la Seine au Rhin		

24/1/1827	ministre de l'intérieur	droit commercial
projet de loi sur la liberté de la presse		
7/2/1827	préfet de la Seine	douanes
transit des huiles destinées à la réexportation		
7/2/1827	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
projet d'agrandissement de la halle aux cuirs		
21/3/1827	M. Frémery avocat	enseignement
projet d'ouverture d'un cours commercial dans une salle de la Bourse de Commerce		
7/3/1827	préfet de la Seine	bourse
pétition tendant à obtenir, dans le local de la Bourse de Commerce, un emplacement pour les affiches commerciales		
9/6/1827	ministre des finances	bourse
création d'agents intermédiaires autorisés à négocier les effets de commerce		
15/6/1827	préfet de la Seine	bourse
nouvelles dispositions dans l'intérieur de la Bourse de Commerce		
12/7/1827	ministre de l'intérieur	entrepôts
demandant l'établissement à Paris d'un entrepôt général de denrées d'importation		
25/7/1827	préfet de la Seine	bourse
demandant l'accélération de la construction du petit perron de la Bourse de Commerce		
22/8/1827	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
transfert de la halle aux cuirs au Faubourg Saint-Marceau		
19/9/1827	directeur général douanes	entrepôts
travaux exécutés dans l'entrepôt de la douane, rue d'Enghien		
19/9/1827	préfet de la Seine	entrepôts
travaux exécutés dans l'entrepôt de la douane, rue d'Enghien		
31/10/1827	syndics et adjoints des courtiers	halles, ventes publiques
ventes publiques par les courtiers		
31/10/1827	ministre des finances	taxes
droits d'enregistrement des actes de prêts sur dépôt de marchandises		
31/10/1827	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
police des ports		
3/10/1827	ministre de l'intérieur	postes
entraves qu'éprouve l'expédition des courriers du commerce et notamment l'obligation de présenter les dépêches ouvertes à la Police		
17/10/1827	garde des sceaux	droit commercial
révision du code des faillites		
17/10/1827	préfet de la Seine	entrepôts
clôture de l'entrepôt des vins, rue St Victor		
31/10/1827	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
police des ports		
31/10/1827	préfet de police	navigation intérieure et routes
police des ports		
8/11/1827	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
navigation de la Basse-Seine et tendant à la suppression des chemins de halage		
26/12/1827	préfet de la Seine	bourse
établissement d'un Lloyd's français, à l'intérieur de la Bourse		
12/1/1828	ministre de la marine	navigation intérieure et routes
répondant aux circulaires concernant la réglementation de la navigation commerciale, notamment le cabotage		
10/1/1828	préfet de la Seine	taxes
tendant à la suppression du droit d'octroi sur les charbons de terre		
20/2/1828	ministre du commerce	marchés extérieurs
transmettant les plaintes des commerçants français au sujet des actes arbitraires du Gouvernement brésilien à l'égard de notre pavillon		
7/2/1828	préfet de police	marques, brevets
emballage des sucres en pains		
12/3/1828	préfet de la Seine	entrepôts
travaux exécutés dans l'entrepôt de la douane, rue Bergère		
12/3/1828	préfet de police	navigation intérieure et routes
police des arrivages et de la distribution des charbons dans Paris		
28/5/1828	ministre du commerce	douanes
interdiction d'exporter directement des gommés du Sénégal		

7/5/1828	ministre des finances	taxes
droit d'enregistrement sur les actes de prêts		
14/5/1828	ministre des finances	postes
établissement d'une estafette de Paris à Londres		
28/5/1828	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
nombre de brevets de libraire		
11/6/1828	ministre du commerce	marchés extérieurs
demandant d'intervenir auprès du Gouvernement mexicain pour la question du blocus de la Plata		
6/1828	ministre du commerce	marchés extérieurs
règlement sarde pour l'emménagement des marchandises dans les ports francs de Gènes		
9/7/1828	ministre du commerce	taxes
droit d'enregistrement sur les actes de prêts sur dépôts de marchandises		
23/7/1828	ministre des finances	postes
établissement d'une estafette de Paris à Londres		
12/7/1828	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
demandant d'abandonner les travaux pour l'érection d'une fontaine au port de la Rapée		
5/8/1828	ministre du commerce	taxes
droit d'enregistrement sur les actes de prêts sur dépôts de marchandises		
6/8/1828	ministre du commerce	sociétés
conversion en sociétés anonymes de sociétés précédemment constituées en commandite		
6/8/1828	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet d'établissement de la gare d'Ivry		
17/9/1828	ministre du commerce	taxes
droit d'enregistrement sur les actes de prêts sur dépôts de marchandises		
3/9/1828	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
curage de la rive gauche de la Seine depuis le Pont de Choisy jusqu'au Pont Louis XVI		
3/9/1828	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
curage de la rive gauche de la Seine depuis le Pont de Choisy jusqu'au Pont Louis XVI		
20/11/1828	ministre du commerce	marchés extérieurs
inquiétude du commerce français au sujet des dispositions prises par le Brésil envers les navires retenus ou capturés		
26/11/1828	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
transmettant les réclamations des entrepreneurs de la navigation accélérée relatives aux tarifs des droits de navigation		
26/11/1828	préfet de la Seine	finances
projet de refonte des monnaies de cuivre et de billon		
12/11/1828	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
transmettant les réclamations des chefs de Ponts concernant la construction des deux nouveaux ponts à Paris		
10/12/1828	ministre de l'intérieur	marques, brevets
formalités à remplir pour obtenir l'autorisation d'établir des machines à vapeur		
24/1/1829	ministre du commerce	droit commercial
contrainte par corps		
21/1/1829	préfet de la Seine	entrepôts
demande formulée par le Commerce des charbons de terre tendant à établir un entrepôt réel dans la Gare des Fossés de la Bastille		
11/2/1829	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
révision du règlement de la navigation		
4/2/1829	directeur général Postes	postes
établissement d'une estafette de Paris à Londres		
11/2/1829	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
révision du règlement de la navigation		
18/2/1829	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
arrêté du Préfet de Rouen imposant de nouvelles limites au chargement des embarcations		
25/3/1829	ministre du commerce	marchés extérieurs
pertes subies par les négociants français lors des troubles survenus au Mexique		
4/3/1829	directeur général Postes	postes
établissement d'une estafette de Paris à Londres		
6/3/1829	directeur général Postes	postes
établissement d'une estafette de Paris à Londres		
25/3/1829	directeur général Postes	postes
établissement d'une estafette de Paris à Londres		

25/3/1829	préfet de la Seine	social
tarifs de main-d'oeuvre de la maison de détention de Poissy		
1/4/1829	procureur du Roi	marques, brevets
quantité du coulage des vins au cours de leur expédition		
13/5/1829	ministre du commerce	marchés extérieurs
dépôt d'échantillons anglais		
13/5/1829	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
navigation de la Basse-Seine		
25/6/1829	ministre du commerce	halles, ventes publiques
ventes aux enchères		
22/7/1829	ministre du commerce	marques, brevets
brevets d'invention		
19/8/1829	ministre du commerce	institutions commerciales
à l'occasion de la suppression de son ministère		
12/9/1829	ministre de l'intérieur	bourse
indiquant l'édifice de la Bourse comme siège provisoire de la Chambre des députés pendant les travaux de réparation du Palais Bourbon		
16/9/1829	préfet de la Seine	entrepôts
projet de création d'un entrepôt des denrées coloniales à Beaugrenelle		
30/9/1829	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
navigation de la Basse-Seine		
11/1829	directeur général enregistrement	taxes
protestant contre les droits d'enregistrement appliqués à certaines lettres de change		
11/11/1829	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
commerce de la boucherie		
16/12/1829	président conseil des ministres	entrepôts
établissement de quelques entrepôts de douane à l'intérieur de la France		
9/12/1829	préfet de police situation du commerce	
tableau des prix de fabrication de la bonneterie		
10/1/1830	ministre des finances	douanes
réduction des droits d'entrée sur les salpêtres		
20/1/1830	conseil municipal	halles, ventes publiques
projet d'augmentation du droit d'abri dans la halle aux farines		
24/2/1830	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de loi sur la police du roulage		
7/4/1830	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
saisie du navire San-lago qui lèse les négociants français		
21/4/1830	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
agrandissement de la halle aux cuirs		
26/5/1830	garde des sceaux	halles, ventes publiques
nouvelle loi sur les commissaires priseurs		
23/6/1830	Chambre de Commerce Lille	droit commercial
usages de la place de Paris en ce qui concerne les lettres de change et les billets à ordre		
14/7/1830	ministre des travaux publics	navigation intérieure et routes
projet d'établissement d'un canal maritime de Rouen à Paris		
14/7/1830	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet d'établissement d'un canal maritime de Rouen à Paris		
16/7/1830	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction du canal maritime		
2/8/1830	commissaire aux finances	bourse
réouverture de la Bourse de commerce, fermée en raison des événements de juillet		
12/1/1831	procureur général	bourse
cours des retraites attestées par les agents de change		
23/2/1831	ministre de l'intérieur	institutions commerciales
établissement d'un point central d'informations commerciales		
30/3/1831	ministre du commerce	marques, brevets
pétition des fabricants de soude au sujet du mélange obligatoire du sulfate de soude dans la composition du sel marin		
30/3/1831	directeur enregistrement	taxes
enregistrement des protêts		
3/1831	ministre des finances	institutions commerciales
établissement d'un point central d'informations commerciales		

3/1831	ministre des affaires étrangères	institutions commerciales
	établissement d'un point central d'informations commerciales	
3/1831	ministre de la marine	institutions commerciales
	établissement d'un point central d'informations commerciales	
13/4/1831	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	droits de passage sous les ponts de Paris	
16/6/1831	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
	protestations d'un grand nombre de commerçants contre le projet de construction d'un nouveau pont entre la rue des Saint-Pères et le Guichet du Louvre	
8/6/1831	garde des sceaux	droit commercial
	réduire les délais d'expédition des jugements de la cour Royale en matière commerciale	
22/6/1831	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de construction d'un chemin de fer de Paris à Pontoise	
22/6/1831	préfet de la Seine	social
	exécuter de grands travaux publics pour employer les ouvriers inoccupés	
14/7/1831	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
	protestations d'un grand nombre de commerçants contre le projet de construction d'un nouveau pont entre la rue des Saint-Pères et le Guichet du Louvre	
20/7/1831	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
	projet de reconstruction de la halle aux cuirs	
31/8/1831	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
	projet de construction d'un pont entre le Quai du Louvre et le Quai Voltaire	
3/8/1831	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de construction d'un chemin de fer entre Paris et Orléans	
9/1831	ministre du commerce	entrepôts
	controverses soulevées par le système des entrepôts intérieurs	
26/10/1831	ministre du commerce	douanes
	droits de douane sur les indigos et cochenilles	
13/10/1831	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
	rétablissement d'un dépôt de bonneterie dans la halle aux draps	
26/10/1831	préfet de la Seine	taxes
	application de droits d'octroi à différents objets non encore tarifés	
23/11/1831	préfet de la Seine	bourse
	projet de chauffage de la bourse de commerce	
9/11/1831	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
	reconstruction de la halle aux cuirs	
12/12/1831	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
	transmet les plaintes des commerçants contre l'envahissement du port Saint-Nicolas pendant la construction du Pont du Louvre	
12/12/1831	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
	transmet les plaintes des commerçants contre l'envahissement du port Saint-Nicolas pendant la construction du Pont du Louvre	
22/2/1832	préfet de la Seine	entrepôts
	établissement d'un nouvel entrepôt à Paris	
29/2/1832	préfet de la Seine	situation du commerce
	enquête industrielle	
4/4/1832	préfet de la Seine	bourse
	projet d'établissement d'un comptoir commercial	
18/4/1832	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	projet de construction d'un pont entre l'île Saint Louis et l'île Louviers	
16/5/1832	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	projet de location de la gare de Charenton afin de suppléer à l'insuffisance des ports de déchargement	
25/7/1832	préfet de la Seine	entrepôts
	choix de l'emplacement du futur entrepôt de Paris	
17/10/1832	préfet de la Seine	situation du commerce
	enquête sur la situation de l'industrie dans le département de la Seine comparée à ce qu'elle était au début de l'année	
5/12/1832	ministre du commerce	douanes
	modification de la loi sur la prohibition des châles de l'Inde	
13/12/1832	ministre du commerce	douanes
	droits de douane sur les sucres	
23/1/1833	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de construction d'un chemin de fer entre Paris et Saint-Germain	

26/2/1833	ministre du commerce	douanes
pétition des fabricants d'éventails qui demandent la suppression de la prohibition des produits français en Espagne		
20/2/1833	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'une ligne de chemin de fer entre Orléans et Roanne		
20/2/1833	préfet de la Seine	entrepôts
conditions à imposer à l'adjudication de l'entrepôt réel de Paris pour sa manutention		
20/3/1833	ministre du commerce	bourse
rôle des chambres de commerce dans l'administration de la bourse de commerce		
20/3/1833	préfet de la Seine	bourse
rôle des chambres de commerce dans l'administration de la bourse de commerce		
21/3/1833	préfet de la Seine	entrepôts
mécontentement du commerce de Paris au sujet du retard apporté au choix de l'emplacement de l'entrepôt dans la capitale		
13/4/1833	ministre du commerce	halles, ventes publiques
différentes questions concernant la halle aux toiles		
3/4/1833	ministre du commerce	marchés extérieurs
inquiétudes répandues dans le commerce de Paris au sujet d'une traite fournie sur le Trésor Royal par le Gouvernement des Etats-Unis		
3/4/1833	ministre des finances	bourse
projet de règlement sur les moyens de sûreté à prendre dans la négociation des effets publics		
3/4/1833	maire de Rouen	navigation intérieure et routes
entraves apportées à la navigation entre le Havre et Paris par le vieux Pont de bateaux		
17/4/1833	préfet de la Seine	bourse
projet de budget des dépenses de la bourse de commerce		
4/4/1833	préfet de la Seine	entrepôts
établissement d'un double entrepôt à Paris		
8/5/1833	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
transmet les protestations des commerçants français contre les droits perçus par les Etats-Unis sur les produits français		
8/5/1833	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
pétition des factoreries françaises de Rio de Janeiro à l'occasion du rappel de M. Pontois, chargé des affaires du Roi au Brésil		
19/6/1833	ministre du commerce	marchés extérieurs
marche des affaires commerciales dans notre colonie d'Alger		
7/6/1833	ministre du commerce	postes
violation par les bureaux sanitaires de l'Autriche du secret des lettres adressées au Levant		
5/6/1833	Chambre de Commerce Alger	douanes
leurs doléances concernant la perception de droits de douane sur les marchandises étrangères appliquée d'une manière défavorable à la navigation française		
5/6/1833	préfet de la Seine	situation du commerce
rapide analyse de l'enquête industrielle périodique		
31/7/1833	ministre du commerce	entrepôts
frais occasionnés par le plombage des marchandises dans l'entrepôt		
31/7/1833	ministre des finances	entrepôts
frais occasionnés par le plombage des marchandises dans l'entrepôt		
31/7/1833	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
demande faite par la compagnie du passage et du remontage des Ponts de Paris en vue de résilier son bail		
14/8/1833	ministre du commerce	postes
violation par les bureaux sanitaires de l'Autriche du secret des lettres adressées au Levant		
28/8/1833	ministre du commerce	postes
violation par les bureaux sanitaires de l'Autriche du secret des lettres adressées au Levant		
28/8/1833	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction du pont des Saints-Pères		
25/9/1833	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet d'agrandissement de la gare du canal devant l'entrepôt de la place du marais		
28/10/1833	ministre des travaux publics	bourse
administration de la bourse de commerce de Paris		
11/10/1833	ministre du commerce	sociétés
préjudice causé par les assurances étrangères aux assurances françaises		
18/12/1833	ministre du commerce	marchés extérieurs
graine oléagineuse appelée Svirepsk et envoyée de Crimée		

4/12/1833	Chambre de Commerce Tours	droit commercial
	inconvenients de la contrainte par corps	
18/12/1833	préfet de la Seine	entrepôts
	modifications à apporter dans la construction de l'entrepôt de la place du Marais	
18/12/1833	préfet de la Seine	entrepôts
	projet d'établissement de docks dans la plaine d'Ivry	
24/1/1834	ministre du commerce	bourse
	règlement de l'administration de la bourse de commerce	
27/1/1834	ministre du commerce	douanes
	dispositions et ordonnances relatives au commerce avec le Levant	
24/1/1834	ministre du commerce	entrepôts
	frais de plombage des marchandises dans les entrepôts de Paris	
18/1/1834	ministre du commerce	marchés extérieurs
	insécurité des commerçants français d'Amérique du Sud qui se voient obligés, faute de protection, de faire venir leurs marchandises par l'entremise de l'Angleterre	
8/1/1834	préfet de la Seine	bourse
	règlement de l'administration de la bourse de commerce	
19/2/1834	syndic des agents de change	bourse
	inexactitude des certificats délivrés par les agents de change pour la fixation des frais de retour des traites non acquittées	
5/2/1834	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet d'établissement d'une ligne de chemin de fer entre Paris (Tivoli) et Saint-Denis	
5/2/1834	préfet de la Seine	entrepôts
	déchargement des marchandises destinées à l'entrepôt des Iles du Cygne	
5/2/1834	préfet de la Seine	situation du commerce
	situation commerciale et industrielle de la capitale pendant le second semestre 1833	
6/2/1834	préfet de police halles, ventes publiques	
	halle aux grains	
5/3/1834	ministre du commerce	bourse
	négociation des effets de commerce	
2/4/1834	ministre du commerce	bourse
	extrait du règlement définitif sur l'administration des la bourse et le rôle des chambres de commerce	
16/4/1834	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de construction d'une ligne de chemin de fer entre Paris et Versailles	
2/5/1834	Chambre de Commerce Marseille	marchés extérieurs
	démarche faite par la Chambre de Commerce de Marseille auprès de la Chambre de Commerce de Paris au sujet de la conservation de notre colonie d'Alger	
28/5/1834	préfet de la Seine	bourse
	observations concernant le budget de la bourse de commerce	
28/5/1834	préfet de la Seine	bourse
	loterie prussienne lancée en France et déguisée sous le nom d'emprunt	
12/6/1834	ministre du commerce	bourse
	demandant la création de courtiers de change à Paris	
26/6/1834	ministre du commerce	marques, brevets
	contrefaçons des meilleurs ouvrages littéraires français dans les pays voisins	
11/6/1834	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	établissement de deux passerelles, quai des célestins et quai d'Anjou	
24/7/1834	ministre du commerce	douanes
	réclamation des chefs d'entreprise qui s'élèvent contre les réductions des droits d'entrée d'un grand nombre de marchandises	
23/7/1834	ministre du commerce	entrepôts
	demandant l'admission, dans les entrepôts de la capitale, des marchandises prohibées admissibles au transit	
6/8/1834	ministre du commerce	douanes
	réclamation des chefs d'entreprise qui s'élèvent contre les réductions des droits d'entrée d'un grand nombre de marchandises	
20/8/1834	ministre des finances	navigation intérieure et routes
	entraves et pertes qu'entraîne le mauvais état de la Seine	
20/8/1834	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
	entraves et pertes qu'entraîne le mauvais état de la Seine	
6/8/1834	préfet de la Seine	institutions commerciales
	élections des membres du Tribunal de Commerce	

3/9/1834	ministre du commerce	douanes
modifications à apporter à l'ordonnance des douanes		
17/9/1834	ministre du commerce	douanes
insuffisance des primes allouées à l'exportation de divers produits		
3/9/1834	ministre du commerce	institutions commerciales
révision complète du règlement de l'industrie de la bijouterie		
17/9/1834	ministre des finances	douanes
insuffisance des primes allouées à l'exportation de divers produits		
27/10/1834	ministre du commerce	finances
création, à Paris, d'un comptoir d'escompte		
1/10/1834	préfet de la Seine	entrepôts
droits de magasinage dans les entrepôts		
1/10/1834	préfet de la Seine	entrepôts
contestation entre les concessionnaires de l'entrepôt de l'île des Cygnes et la compagnie de bateaux		
15/10/1834	préfet de la Seine	taxes
demandant le remplacement des droits sur la fonte des suifs par un droit fixe perçu par tête de bétail à l'entrée dans Paris		
12/11/1834	préfet de la Seine	bourse
projet de budget de l'entretien de la bourse de commerce		
12/11/1834	préfet de la Seine	chemins de fer
projet de construction d'une ligne de chemin de fer entre Paris et Versailles		
26/11/1834	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
modifications proposées pour la halle aux cuirs		
10/12/1834	ministre du commerce	droit commercial
responsabilité des armateurs pour raison de faits des capitaines de navires		
24/12/1834	commission de la chambre des députés	douanes
projet de loi sur les douanes		
21/1/1835	commissaire général chef maritime du Havre	navigation intérieure et routes
navigation de la Basse-Seine		
28/1/1835	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
enquête relative à la halles aux blés		
4/2/1835	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
navigation de l'Oise		
7/3/1835	inspecteur général de la directeur de la douane de Paris	entrepôts
situation de l'entrepôt de la douane de la rue d'Enghien		
15/4/1835	directeur de l'administration des postes	postes
demandant l'accélération du service postal entre le Havre et Paris en correspondance avec les paquebots venant d'Amérique		
20/4/1835	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
navigation de l'Oise		
15/4/1835	préfet de la Seine	entrepôts
demande des concessionnaires des deux entrepôts pour le remboursement de leur cautionnement versé en garantie d'exécution des travaux		
15/5/1835	ministre du commerce	douanes
pétition des négociants des Antilles qui, ne pouvant plus lutter contre la concurrence des sucres de betteraves, demandent la réduction des droits d'entrée des sucres coloniaux		
13/6/1835	syndics des courtiers de commerce	marques, brevets
tableau des tares et usages de la place de Paris (révision)		
25/6/1835	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
navigation de l'Oise		
24/6/1835	ministre de la marine	postes
accélération de la correspondance par l'utilisation des navires de guerre pour les pays d'outre-mer ;		
transport des métaux précieux		
10/6/1835	préfet de la Seine	taxes
appuyant la pétition des négociants en grains qui demandent que le droit d'octroi soit perçu au poids et non à la mesure		
11/6/1835	préfet de la Seine	institutions commerciales
révision annuelle de la liste des notables commerçants		
8/7/1835	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer entre Paris et Poissy		
16/9/1835	ministre de la guerre	institutions commerciales
certificats demandés à la Chambre de Commerce en vue de concourir aux adjudications de fournitures militaires		

2/9/1835	intendant de la 1° division militaire	situation du commerce
	prix courants de fournitures pour l'armée	
3/10/1835	syndics des courtiers de commerce	marques, brevets
	révision du tableau des tares et usages de la place de Paris	
14/10/1835	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
	projet de canalisation de la Haute Marne entre Châlons et St Dizier	
21/10/1835	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	amélioration de la navigation de la Seine entre Paris et Rouen	
4/11/1835	ministre du commerce	navigation maritime
	pêche à la morue	
4/11/1835	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
	amélioration de la navigation de la Seine entre Paris et Rouen	
4/11/1835	préfet de Seine et Oise	navigation intérieure et routes
	amélioration de la navigation de la Seine entre Paris et Rouen	
28/11/1835	préfet de la Seine	situation du commerce
	aperçu provisoire de l'enquête industrielle et commerciale pour la capitale en 1835	
2/12/1835	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
	mauvais état de la navigation de la Haute Seine et de l'Yonne	
2/12/1835	ministre de la justice	taxes
	dangers de l'abus des loteries étrangères et des primes de librairie	
31/12/1835	ministre de la justice	taxes
	dangers de l'abus des loteries étrangères et des primes de librairie	
16/12/1835	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de création d'un chemin de fer entre Paris et Lille	
30/12/1835	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet d'établissement d'un chemin de fer entre Paris et le Havre	
13/1/1836	préfet de la Seine	bourse
	demandant que le pourtour de la bourse de commerce soit éclairé au gaz	
24/3/1836	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	classement comme Routes royales des deux routes départementales de Neuilly à Bezons et de Paris à Alfort	
24/3/1836	préfet de la Seine	chemins de fer
	projets de construction d'une ligne de chemin de fer entre Paris et Orléans	
5/5/1836	préfet de la Seine	entrepôts
	établissement d'un entrepôt de grains et farines bd Bourdon	
3/8/1836	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de construction d'une ligne de chemin de fer de Paris à Tours	
22/9/1836	ministre du commerce	halles, ventes publiques
	changements à apporter au régime des halles aux farines	
21/9/1836	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet d'établissement d'un chemin de fer de Paris à Saint-Germain	
21/9/1836	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet d'établissement d'un chemin de fer entre Paris et le Havre	
22/9/1836	préfet de la Seine	entrepôts
	moyens à employer pour réunir l'entrepôt des sels à l'entrepôt de la place du Marais	
21/9/1836	préfet de la Seine	taxes
	suppression de la halle centrale de l'octroi et son remplacement par des hangars aux principales barrières de Paris	
19/10/1836	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	établissement d'un barrage sur la Seine en aval du confluent de l'Oise	
30/11/1836	directeur général Ponts et Chaussées	navigation intérieure et routes
	travaux tendant à l'amélioration de la navigation de la Marne	
2/11/1836	préfet de la Seine	entrepôts
	projet de construction de magasins dans les terrains contigus à l'entrepôt de la place du Marais	
14/12/1836	ministre des finances	taxes
	paiement de l'impôt du timbre	
24/12/1836	ministre des finances	taxes
	paiement de l'impôt du timbre	
6/12/1836	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet d'établissement d'un chemin de fer de Paris à Saint-Germain	
27/1/1837	directeur douanes de Paris	manutention de la douane
	droit d'emballages dans l'intérieur des Douanes	

27/1/1837	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
transmettant une pétition des compagnies de navigation sur le canal St Denis qui demande l'appui des pouvoirs publics pour l'accélération des arrivages		
22/2/1837	ministre des finances	navigation intérieure et routes
droits sur la navigation		
8/2/1837	préfet de la Seine	bourse
projets de construction présentés par l'architecte de la Bourse		
8/3/1837	ministre des travaux publics	navigation intérieure et routes
creusement d'un avant-port à Honfleur		
8/3/1837	ministre des finances	douanes
publication périodique des arrivages en douane		
8/3/1837	directeur douanes de Paris	manutention de la douane
agrandissement des locaux de la douane		
19/4/1837	ministre des finances	droit commercial
demandant de prendre des sanctions contre la falsification des papiers de commerce		
19/4/1837	préfet de la Seine	manutention de la douane
révision des tarifs des droits de magasinage à la douane		
31/5/1837	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
amélioration de la route royale entre Paris et Sceaux		
28/6/1837	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction d'un pont sur la Marne		
12/7/1837	directeur douane	manutention de la douane
emballages des colis dans les bureaux de la douane		
12/7/1837	préfet de la Seine	situation du commerce
enquête industrielle et commerciale		
26/7/1837	préfet de police	bourse
utilité d'une seconde bourse pour la vente des actions industrielles		
9/8/1837	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de déviation de route dans la commune de Charenton-le-Pont		
20/9/1837	ministre du commerce	droit commercial
falsification des papiers de commerce		
6/9/1837	ministre du commerce	marchés extérieurs
certaines propositions de la Chambre de Commerce de Singapour concernant les renseignements commerciaux		
6/9/1837	préfet de police	bourse
heures de fermeture de la Bourse		
22/11/1837	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer latéral à la rive droite du canal de l'Ourcq		
22/11/1837	préfet de la Seine	entrepôts
suppression de l'entrepôt de l'île des Cygnes		
22/11/1837	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction du canal de la Seine à l'Oise		
13/12/1837	ministre du commerce	social
travail des enfants dans les fabriques		
13/12/1837	ministre des travaux publics	social
travail des enfants dans les fabriques		
13/12/1837	délégué des colonies françaises	douanes
droit d'entrée sur les sucres coloniaux		
16/12/1837	ministre des finances	droit commercial
art. 95 du Code de commerce en ce qui concerne les modalités de prêt sur dépôt de marchandises		
6/12/1837	ministre des finances	marques, brevets
législation concernant la garantie des matières d'or et d'argent		
6/12/1837	préfet de la Seine	entrepôts
révision des tarifs des entrepôts		
24/1/1838	ministre du commerce	taxes
pétition des fabricants d'amorces fulminantes au sujet de la restitution des droits de consommation perçus sur l'alcool nécessaire à leur fabrication		
21/2/1838	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer de Paris à Strasbourg		
21/2/1838	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet d'établissement du canal de la Marne au Rhin		
23/2/1838	préfet de la Seine	social
prix de façon des bretelles dans la maison centrale de Melun		

7/3/1838	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	nouvelle route allant de Vitry au pont d'Ivry	
7/3/1838	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	projet d'établissement d'un canal entre l'Oise et la Seine (de St Denis à Pontoise)	
8/3/1838	préfet de la Seine	social
	prix de façon des bretelles dans la maison centrale de Melun	
4/4/1838	ministre des finances	taxes
	droits d'enregistrement	
4/5/1838	ministre du commerce	institutions commerciales
	impression des procès-verbaux des Trois Conseils généraux du Commerce, de l'Agriculture et des Manufactures	
4/5/1838	préfet de la Seine	entrepôts
	révision des trafics des entrepôts de Paris	
16/5/1838	préfet de la Seine	taxes
	suppression du droit d'octroi sur le charbon de terre	
25/7/1838	préfet de la Seine	bourse
	projet tendant à supprimer les barres de fer qui protègent un côté de la Bourse	
26/7/1838	préfet de la Seine	entrepôts
	révision des tarifs des entrepôts de Paris	
14/8/1838	ministre du commerce	taxes
	droits sur les différents types de sucres indigènes	
3/10/1838	ministre du commerce	droit commercial
	responsabilité des armateurs	
10/10/1838	ministre du commerce	situation du commerce
	crise dans le commerce des sucres coloniaux	
21/11/1838	ministre du commerce	marques, brevets
	examen des laines cachemire	
19/12/1838	ministre du commerce	marques, brevets
	fraudes et fausses mesures dans le commerce de pacotille	
9/1/1839	directeur administratif des douanes	entrepôts
	retrait momentané des poivres consignés dans les entrepôts	
9/2/1839	ministre du commerce	douanes
	droit de transit sur le territoire du Danemark	
6/3/1839	ministre des affaires étrangères	marques, brevets
	demandant d'établir un tableau fixant le rapport des monnaies et poids des pays étrangers avec les monnaies et poids de France	
20/3/1839	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	projet d'établissement du canal de Soissons	
17/4/1839	ministre du commerce	institutions commerciales
	naturalisation d'un notable commerçant	
3/4/1839	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	suppression d'un petit bras de la Seine à l'île Louviers	
22/5/1839	Société Industrielle de Mulhouse	marques, brevets
	uniformisation de l'aunage des pièces de tissu	
21/6/1839	préfet de police	institutions commerciales
	liste des 30 principaux manufacturiers de Paris	
29/8/1839	ministre du commerce	social
	établissement de conseils de prud'hommes	
18/9/1839	ministre du commerce	taxes
	application du droit sur les sucres indigènes	
11/9/1839	ministre du commerce	marques, brevets
	réclamant l'adoption du système métrique à la suite d'une lettre de la Chambre de Commerce d'Avignon relative à la fraude dans le mesurage des tissus	
20/11/1839	préfet de la Seine	chemins de fer
	établissement d'un chemin de fer de Paris à St Maur et de Paris à Sceaux	
6/11/1839	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
	remorquage des bateaux par la vapeur	
9/11/1839	préfet de police	navigation intérieure et routes
	remorquage des bateaux par la vapeur	
4/12/1839	préfet de la Seine	chemins de fer
	projet de création d'un chemin de fer de Paris à Meaux	
29/1/1840	ministre du commerce	taxes
	demande de réduction des droits de sortie sur les os	

29/1/1840	ministre du commerce	marques, brevets
application du système métrique dans le mesurage du bois		
11/3/1840	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
projet d'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre la France et l'Amérique		
11/3/1840	M. Jonnart, inspecteur de la Douane	entrepôts
protestations des négociants en châles cachemires des Indes contre les ventes au détail qui se font dans l'entrepôt de Paris		
25/3/1840	préfet de la Seine	social
conseils de prud'hommes		
8/4/1840	ministre du commerce	institutions commerciales
réclamation des négociants en vins qui demandent l'abrogation du décret du 15 déc 1813 régissant, dans Paris, la profession de marchand de vin		
8/4/1840	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction d'un pont suspendu à Bercy		
8/4/1840	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de construction de passerelles sur la Seine, en face du Palais de Justice et de la Préfecture de Police		
20/5/1840	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
tarif des droits de passage sous les ponts de l'Oise		
20/5/1840	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
tarif des droits de passage sous les ponts de l'Oise		
3/6/1840	ministre du commerce	douanes
demande du commerce de Honfleur relative au déchargement des marchandises à Rouen, pour la visite de la Douane		
3/6/1840	ministre du commerce	marques, brevets
uniformisation de la longueur des écheveaux des laines filées		
3/6/1840	préfet de la Seine	chemins de fer
projet de construction d'un chemin de fer de Paris à Meaux, sur la berge du canal de l'Ourcq		
3/6/1840	préfet de la Seine	entrepôts
admission, dans l'entrepôt central d'octroi, des liquides qui se trouvent en petite quantité dans un chargement de marchandises sèches		
3/6/1840	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet de règlement de la navigation sur la Basse-Seine		
3/6/1840	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet d'établissement d'un nouveau bassin entre la Villette et la Chapelle		
18/7/1840	ministre du commerce	institutions commerciales
projet d'ordonnance concernant la réglementation du commerce de boucherie à Paris		
1/7/1840	préfet de la Seine	entrepôts
agrandissement de l'entrepôt des boissons		
12/8/1840	préfet de la Seine	institutions commerciales
agrandissement du greffe des faillites au Tribunal de Commerce		
24/9/1840	préfet de la Seine	manutention de la douane
frais de construction de la nouvelle douane		
21/10/1840	ministre du commerce	navigation maritime
proposition tendant à accorder des primes à la pêche à la morue et à la baleine		
18/11/1840	ministre du commerce	droit commercial
injonction de retour sans frais inscrite sur les effets de commerce		
18/11/1840	ministre du commerce	droit commercial
responsabilité des propriétaires de navires		
18/11/1840	préfet de la Seine	chemins de fer
projet de construction d'un chemin de fer de Paris à Vincennes		
18/11/1840	préfet de la Seine	institutions commerciales
changements à apporter à la comptabilité de la Chambre de Commerce de Paris		
2/12/1840	ministre du commerce	institutions commerciales
convocation des conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures		
9/12/1840	ministre du commerce	marchés extérieurs
exposition tenue dans la Bibliothèque de la Chambre de Commerce au mois de mai et concernant des échantillons rapportés de la côte occidentale d'Afrique		
2/12/1840	préfet de la Seine	taxes
droit d'octroi sur les graines oléagineuses		
30/12/1840	préfet de la Seine	manutention de la douane
travaux réclamés par l'Inspecteur principal pour la construction du nouveau bureau de la douane à l'entrepôt du Marais		

13/1/1841	ministre du commerce	douanes
révision du tarif douanier espagnol		
13/1/1841	ministre du commerce	marchés extérieurs
recueillir des échantillons dans les pays étrangers pour les mettre à la disposition des principaux centres commerciaux français		
27/1/1841	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
nombreuses difficultés qui entravent la navigation sur le Canal St Denis et remèdes à y apporter		
10/2/1841	ministre du commerce	halles, ventes publiques
réorganisation de la compagnie des courtiers gourmets		
10/3/1841	ministre du commerce	douanes
réclamations de l'industrie linière en vue d'obtenir un drawback pour les toiles exportées		
24/3/1841	ministre du commerce	douanes
traité de commerce avec la Hollande		
10/3/1841	ministre des finances	douanes
réclamations de l'industrie linière en vue d'obtenir un drawback pour les toiles exportées		
7/4/1841	ministre des finances	taxes
transfert de l'administration du timbre et de l'enregistrement de la rue de la Paix à la rue de Grenelle		
21/4/1841	préfet de la Seine	manutention de la douane
travaux pour la construction du nouveau local de la Douane		
2/6/1841	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
insuffisance des quais du bassin de la Villette		
2/6/1841	préfet de la Seine	bourse
renouvellement du bail de l'emplacement réservé aux cannes et parapluies à la bourse		
6/7/1841	ministre des affaires étrangères	douanes
exportation des bijoux en Belgique		
23/7/1841	ministre des affaires étrangères	douanes
exportation des bijoux en Belgique		
4/8/1841	M. Jonnart, directeur de la Douane	manutention de la douane
organisation du service des emballages à la Douane		
18/8/1841	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
rétablissement du service de pilotage au Pont de Chatou		
2/9/1841	ministre du commerce	marques, brevets
échantillonnage de sucre indigène		
1/9/1841	M. Jonnart, directeur de la Douane	marques, brevets
nouveau procédé de chauffage des toiles grasses		
29/9/1841	préfet de police social	
travail des enfants dans les fabriques		
15/10/1841	ministre du commerce	marchés extérieurs
commerce avec la côte occidentale d'Afrique		
28/10/1841	ministre du commerce	social
embarras provoqués par les fêtes reconnues dans l'usage mais non légalement		
16/10/1841	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
transmettant les réclamations de la bijouterie française au sujet de l'ostracisme dont elle est frappée par le gouvernement belge		
9/11/1841	préfet de la Seine	entrepôts
agrandissement de l'entrepôt du sel		
9/11/1841	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
amélioration de la navigation de la Seine depuis Poissy jusqu'au dessus de Paris		
26/1/1842	ministre des travaux publics	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer entre Paris et le littoral de la Manche		
28/1/1842	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
réclamant l'appui du gouvernement contre les mesures vexatoires adoptées par la douane américaine		
15/3/1842	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer entre Paris et St Maur auquel serait appliqué un système de courbes à petit rayon		
6/4/1842	ministre des finances	finances
examen de nouvelles monnaies de bronze		
4/5/1842	ministre du commerce	taxes
droits imposés sur les plumes de coq		
4/5/1842	ministre du commerce	marchés extérieurs
difficultés rencontrées par le commerce français sur les rives de la Plata		
11/5/1842	Chambre de Commerce Bordeaux	douanes
importation du café en France		

4/5/1842	préfet de police	navigation intérieure et routes
projet de remorquage des bateaux par la vapeur dans la traversée de Paris		
28/7/1842	ministre du commerce	marchés extérieurs
protestant contre la malveillance de la douane américaine		
29/7/1842	ministre des finances	institutions commerciales
demandant de prendre des mesures pour donner aux nouvelles dispositions de loi plus de publicité		
18/8/1842	préfet de police	navigation intérieure et routes
modifications à apporter au projet de remorquage par la vapeur		
30/11/1842	ministre du commerce	marchés extérieurs
nouveau tarif prohibitif que se propose d'appliquer l'Association allemande des Douanes		
2/11/1842	ministre du commerce	marchés extérieurs
projet d'installation d'un bassin de carénage à l'Ile Bourbon		
2/11/1842	ministre de la marine	marchés extérieurs
projet d'installation d'un bassin de carénage à l'Ile Bourbon		
28/12/1842	ministre du commerce	marques, brevets
demandant l'appui du gouvernement contre l'abus des ventes de vins sans autorisation		
14/12/1842	ministre de l'intérieur	entrepôts
ouverture de la rue Sanson pour faciliter l'accès de la douane et de l'entrepôt		
14/12/1842	préfet de la Seine	institutions commerciales
comptes de la bourse et de la Chambre de Commerce de Paris pour 1841		
11/1/1843	ministre du commerce	douanes
projet de loi sur les sucres		
25/1/1843	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer entre Paris et Orléans		
30/3/1843	ministre du commerce	marchés extérieurs
procédés arbitraires de la douane américaine		
30/3/1843	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
procédés arbitraires de la douane américaine		
30/4/1843	ministre du commerce	marchés extérieurs
rapports commerciaux entre la France et la Chine		
31/5/1843	préfet de la Seine	entrepôts
projet d'augmentation du nombre des salorges dans l'entrepôt du sel		
2/6/1843	ministre du commerce	marchés extérieurs
demandant que les produits étrangers figurent dans la prochaine exposition de l'industrie		
28/6/1843	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
plaintes des négociants français contre le gouvernement de Buenos Ayres		
30/9/1843	Chambre de Commerce Bordeaux	douanes
différents documents demandés par la Chambre de Commerce de Bordeaux et concernant le régime des approvisionnements en denrées alimentaires		
10/10/1843	ministre du commerce	marchés extérieurs
nomination de délégués commerciaux en Chine		
8/11/1843	ministre du commerce	marchés extérieurs
pétition des industriels français qui réclament la création d'un poste d'agent de commerce auprès des consuls français à l'étranger		
8/11/1843	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
pétition des industriels français qui réclament la création d'un poste d'agent de commerce auprès des consuls français à l'étranger		
27/12/1843	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
réclamations des propriétaires de navires contre l'interprétation de la loi du 6 mai 1841 instituant des droits protecteurs		
27/12/1843	ministre des finances	navigation intérieure et routes
réclamations des propriétaires de navires contre l'interprétation de la loi du 6 mai 1841 instituant des droits protecteurs		
20/12/1843	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
tarifs de navigation		
20/12/1843	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
tarifs de navigation		
29/1/1844	préfet de la Seine	manutention de la douane
projet concernant la couverture de la cour de la douane		
3/4/1844	ministre de l'intérieur	navigation intérieure et routes
droit de stationnement des bateaux dans la commune de Bercy		
29/5/1844	ministre des finances	taxes
demandant la suppression de l'impôt du timbre sur les annonces de commerce		

29/5/1844	préfet de la Seine	bourse
demande de chauffage pour une salle de réunion de la bourse		
13/6/1844	préfet de la Seine	chemins de fer
projet de construction du chemin de fer Paris-Strasbourg		
26/6/1844	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
droit de stationnement sur les berges de Charenton		
10/7/1844	ministre du commerce	entrepôts
cahier des charges pour la concession de l'entrepôt des sucres indigènes		
13/11/1844	ministre du commerce	douanes
droits d'entrée des tresses et chapeaux de paille		
27/11/1844	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
droit de stationnement sur les berges de Choisy et d'Auteuil		
11/12/1844	ministre du commerce	sociétés
projet d'assurances mutuelles maritimes sur corps de navires		
11/12/1844	ministre des finances	navigation intérieure et routes
réclamation du commerce des bois qui s'élève contre les droits imposés aux trains de bois sur l'Yonne		
22/1/1845	ministre des affaires étrangères	marchés extérieurs
difficultés rencontrées par les exportateurs français à la douane néerlandaise		
6/3/1845	ministre des finances	finances
modification du système monétaire		
30/4/1845	préfet de la Seine	chemins de fer
projet de construction d'un chemin de fer entre Paris et Argenteuil		
14/5/1845	ministre du commerce	bourse
régularisation du droit de courtage sur les assurances maritimes		
4/6/1845	ministre du commerce	navigation maritime
correspondances transatlantiques		
4/6/1845	ministre des finances	finances
retrait des pièces de 6 liards et de 10 c à la lettre N		
4/6/1845	ministre des finances	navigation maritime
correspondances transatlantiques		
15/7/1845	Chambre de Commerce Amiens	marchés extérieurs
suppression par l'Angleterre des droits d'entrée sur les cotons des Etats-Unis		
23/7/1845	ministre des finances	douanes
demandant le rejet du projet de loi tendant à maintenir les privilèges des raffineurs		
24/9/1845	préfet de police	navigation intérieure et routes
projet d'établissement d'un treuil au port St Paul		
5/11/1845	ministre du commerce	douanes
drois d'entrée en France des tôles et fers destinés aux constructions navales		
5/11/1845	ministre du commerce	douanes
modification du tarif douanier des fils de coton		
19/11/1845	ministre du commerce	douanes
droit d'entrée sur les plumes d'oie brutes à écrire		
4/11/1845	Chambre de Commerce Lille	social
prix de façon payé aux ouvriers libres pour les chaussons de lisières et prix accordé aux détenus		
5/11/1845	préfet de la Seine	institutions commerciales
comptes et dépenses de la bourse et de la Chambre de Commerce de Paris en 1844 et prévisions pour 1846		
3/12/1845	ministre du commerce	douanes
renouvellement de la convention commerciale avec la Belgique		
3/12/1845	ministre des affaires étrangères	douanes
renouvellement de la convention commerciale avec la Belgique		
25/1/1846	ministre du commerce	douanes
surveillance à laquelle est soumise la circulation des sucres exotiques et indigènes		
7/1/1846	ministre des travaux publics	navigation intérieure et routes
tarif de la navigation intérieur		
25/1/1846	ministre des finances	douanes
surveillance à laquelle est soumise la circulation des sucres exotiques et indigènes		
25/1/1846	préfet de la Seine	douanes
surveillance à laquelle est soumise la circulation des sucres exotiques et indigènes		
18/2/1846	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer de Paris à Orsay		
15/4/1846	ministre des finances	taxes
timbre des cartes commerciales, avis et étiquettes (timbre fixe et de dimension)		

29/4/1846	préfet de la Seine	institutions commerciales
présence de délégués représentant la Chambre de Commerce aux séances de la Commission des ports		
1/4/1846	préfet de police social	
prix de la main-d'oeuvre dans les maisons de détention		
27/5/1846	ministre des finances	douanes
entraves apportées au transit des fers		
27/5/1846	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
projet relatif aux travaux pour l'amélioration de la Marne		
27/5/1846	préfet de police social	
prix de la main-d'oeuvre dans les maisons de détention		
11/6/1846	ministre du commerce	douanes
drois d'entrée des soies et des bourres de soie venant de Pondichéry		
26/8/1846	préfet de la Seine	chemins de fer
projet d'établissement d'un chemin de fer de Paris à Louvres		
23/9/1846	ministre de l'agriculture et du commerce	douanes
droit d'entrée des soies et bourres de soies venant de Pondichéry		
23/9/1846	ministre du commerce	douanes
abaissement des droits d'entrée du nankin		
9/9/1846	préfet de la Seine	chemins de fer
création d'une ligne de chemins de fer entre Paris et Nogent sur Marne, d'après le système de M. Jouffray		
18/11/1846	préfet de police social	
prix de la main-d'oeuvre pour des molletons de coton, dans la maison centrale de Melun		
16/12/1846	syndic des courtiers de commerce	marques, brevets
modifications de tableau des tares et usages		
16/12/1846	ministre des finances	bourse
droit de courtage des agents de change		
27/1/1847	ministre du commerce	douanes
tarif des douanes de différents produits		
3/3/1847	ministre des finances	finances
création de nouveaux billets de 200 et 250 francs		
17/3/1847	préfet de la Seine	bourse
surveillance de la Bourse		
31/3/1847	préfet de police	marques, brevets
pesage du charbon de terre		
3/3/1847	préfet de police	navigation intérieure et routes
établissement d'une grue sur bateau à Bercy		
13/3/1847	préfet de police	navigation intérieure et routes
établissement de deux grues mobiles au port St Nicolas		
28/4/1847	ministre du commerce	marques, brevets
suppression des argues royales (pour les tireurs d'or et d'argent)		
28/4/1847	ambassadeur de France au Brésil	marchés extérieurs
relations commerciales avec le Brésil		
12/5/1847	ministre du commerce	douanes
concurrence de prix entre les tissus anglais et français		
23/6/1847	ministre du commerce	taxes
droits sur les suifs		
9/6/1847	préfet de police	navigation intérieure et routes
remorquage et concurrence faite par les bateaux à vapeur		
21/7/1847	préfet de la Seine	manutention de la douane
demandant la réparation urgente des bâtiments de la douane		
23/8/1847	ministre des finances	douanes
plombage des sucres et cafés expédiés du Havre		
19/8/1847	préfet de police	navigation intérieure et routes
établissement d'une grue sur bateau au Canal St Martin		
17/9/1847	ministre des finances	postes
réclamation des négociants au sujet de la lenteur du courrier postal		
10/11/1847	préfet de la Seine	finances
nouvelle monnaie de cuivre		
29/12/1847	ministre des finances	douanes
tarif douanier des poires en verre soufflé		

8/12/1847	préfet de police	marques, brevets	
		longueur usuelle des bois de chauffage	
26/1/1848	ministre du commerce		douanes
		changements apportés au régime douanier du Sénégal	
26/1/1848	ministre du commerce		marchés extérieurs
		répercussion des événements politiques de Rio de la Plata sur le commerce français de cette région	
26/1/1848	ministre du commerce		social
		travail des enfants dans les fabriques	
26/1/1848	ministre des affaires étrangères		marchés extérieurs
		répercussion des événements politiques de Rio de la Plata sur le commerce français de cette région	
26/1/1848	préfet de police		social
		prix de la main-d'oeuvre dans la maison de Poissy pour la fabrication des peignes	
9/2/1848	ministre du commerce		douanes
		tarif de sortie des bourres de soie	
29/2/1848	ministre du commerce		finances
		création d'un comptoir secondaire d'escompte	
10/2/1848	ministre des finances		navigation maritime
		établissement d'un service régulier entre Le Havre et New York	
22/3/1848	ministre du commerce		douanes
		tarification des droits de douane à l'entrée et à la sortie des soies	
27/3/1848	ministre des finances		entrepôts
		établissement de magasins de dépôts pour les matières premières et les objets fabriqués (entrepôts)	
27/3/1848	ministre des finances		taxes
		droit d'envoi des billets de banque par la poste	
17/5/1848	M. Rondot, statisticien		situation du commerce
		nomination d'une commission chargée d'étudier la situation de l'industrie parisienne	
14/6/1848	ministre du commerce		droit commercial
		concordats amiables en matière commerciale	
21/6/1848	ministre du commerce		marchés extérieurs
		organisation d'une exposition permanente des produits français à l'île Mayotte (Océan Indien)	
9/6/1848	ministre du commerce		social
		reprise du travail et amélioration de la condition des travailleurs	
14/6/1848	préfet de police	navigation intérieure et routes	
		établissement d'une grue sur bateau au Port Louvier	
5/7/1848	ministre du commerce		taxes
		nouveaux droits d'octroi et protestation de la Chambre de Commerce de Paris, au nom du commerce parisien, contre l'arrêté du 12 juin 1848 qui impose ces nouveaux droits	
30/8/1848	ministre du commerce		institutions commerciales
		élection générale des membres de la Chambre de Commerce de Paris	
30/8/1848	ministre du commerce		sociétés
		projet d'assurances mutuelles contre les faillites	
5/8/1848	ministre des finances		taxes
		nouveaux droits d'octroi et protestation de la Chambre de Commerce de Paris, au nom du commerce parisien, contre l'arrêté du 12 juin 1848 qui impose ces nouveaux droits	
2/8/1848	ministre de la justice		institutions commerciales
		élection des membres des tribunaux de commerce	
5/9/1848	maire de Paris	taxes	
		nouveaux droits d'octroi et protestation de la Chambre de Commerce de Paris, au nom du commerce parisien, contre l'arrêté du 12 juin 1848 qui impose ces nouveaux droits	
25/10/1848	ministre du commerce		douanes
		entrée en France des produits manufacturés de Pondichéry	
25/10/1848	ministre du commerce		douanes
		droits à imposer sur les tissus de Chine importés dans l'île de la Réunion	
25/10/1848	ministre du commerce		entrepôts
		projet de création d'un nouvel entrepôt central "à la tête du Chemin de fer de Rouen"	
30/10/1848	ministre du commerce		marchés extérieurs
		projet d'exposition des produits de l'industrie	
25/10/1848	ministre du commerce		sociétés
		nouveau projet d'assurance mutuelle contre les faillites	
10/10/1848	ministre de la justice		droit commercial
		abrogation du décret du 29 mars 1848 concernant le délai de paiement des effets de commerce	
24/11/1848	ministre du commerce		droit commercial
		sursis des effets de commerce échus ou à échoir	

24/11/1848	ministre de la justice	droit commercial
sursis des effets de commerce échus ou à échoir		
24/11/1848	président de la commission du timbre à l'Assemblée Nationale	taxes
projet de loi sur le timbre des effets de commerce		
1/12/1848	préfet de la Seine	social
durée du travail dans les usines et manufactures		
1/12/1848	préfet de police	navigation intérieure et routes
tarif de remorquage des bateaux en amont de Paris		
12/1/1849	ministre du commerce	douanes
question du maintien ou de l'abolition de la prohibition de sortie existant actuellement sur les drilles et les chiffons		
19/1/1849	ministre des finances	postes
service postal France-Angleterre		
23/2/1849	ministre de l'agriculture et du commerce	marchés extérieurs
admission des articles étrangers dans les expositions des produits de l'industrie française		
16/2/1849	ministre des travaux publics	navigation intérieure et routes
pilotage sous les ponts de l'Oise		
16/2/1849	président de la commission du timbre à l'Assemblée Nationale	taxes
étude des titres 2 et 3 du projet de loi sur le timbre		
9/2/1849	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
établissement d'une Halle aux cuirs dans le 12° arrondissement		
/2/1849	préfet de la Seine	institutions commerciales
réorganisation des Chambres de Commerce		
2/3/1849	ministre du commerce	douanes
exportation pendant 5 ans en franchise de droits des engrais composés d'os pulvérisés		
9/3/1849	ministre du commerce	douanes
admission temporaire des chapeaux de paille grossiers et des chapeaux de paille fins à tresses cousues		
9/3/1849	ministre du commerce	douanes
droit de sortie sur la bourre de soie en masse et cardée		
9/3/1849	ministre des travaux publics	marques, brevets
établissement d'un rapport entre les mesures métriques et la mesure dite « charretée », mentionnée à l'art 5 de l'édit de 1704 qui règle les droits à attribuer aux agents chargés de la surveillance des ports		
2/5/1849	ministre du commerce	douanes
suppression du droit de sortie sur les grandes peaux brutes fraîches		
6/7/1849	ministre du commerce	douanes
régime douanier de l'horlogerie		
23/7/1849	ministre du commerce	marques, brevets
réclamations adressées à la Chambre de Commerce par les fabricants de porcelaine au sujet de la concurrence qui leur est faite par la manufacture nationale de Sèvres		
16/7/1849	ministre du commerce	social
organisation des caisses de retraite pour les classes ouvrières et des sociétés de secours mutuels		
4/10/1849	ministre du commerce	social
question de l'apprentissage		
18/10/1849	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
maintien de la Halle aux toiles		
30/11/1849	ministre du commerce	douanes
admission en franchise des anciennes carcasses de parapluies fabriquées en France et expédiées à l'étranger		
30/11/1849	ministre du commerce	douanes
modification du tarif des droits de douane sur les tresses et chapeaux de paille grossiers		
4/1/1850	ministre du commerce	taxes
réclamations adressées à la Chambre de Commerce contre le droit d'octroi qui frappe le thé à son entrée dans Paris		
18/1/1850	ministre du commerce	sociétés
projet de M. Léon Favre tendant à la création d'un Lloyd français à Paris		
4/1/1850	ministre des finances	taxes
réclamations adressées à la Chambre de Commerce contre le droit d'octroi qui frappe le thé à son entrée dans Paris		
4/1/1850	ministre de l'intérieur	taxes
réclamations adressées à la Chambre de Commerce contre le droit d'octroi qui frappe le thé à son entrée dans Paris		

15/2/1850	ministre du commerce	marchés extérieurs
examen des échantillons de tissus de coton et de laine des Etats-Unis comparés sous le rapport de leur prix avec ceux de la France		
15/3/1850	préfet de la Seine	finances
prorogation pendant 6 ans de la durée du comptoir national d'escompte de Paris		
5/4/1850	préfet de la Seine	marques, brevets
substituer pour les grains la vente au poids à la vente à la mesure		
5/4/1850	préfet de police	marques, brevets
substituer pour les grains la vente au poids à la vente à la mesure		
8/5/1850	ministre du commerce	navigation maritime
service des paquebots-poste dans la Méditerranée		
2/5/1850	président commission d'enquête sur les boissons	taxes
impôt sur les boissons		
2/5/1850	préfet de la Seine	taxes
impôt sur les boissons		
15/6/1850	ministre du commerce	navigation maritime
préférence à donner à Calvi ou à l'île Rousse comme point d'arrivée d'un service supplémentaire de paquebots entre la France et la Corse		
15/6/1850	ministre du commerce	sociétés
sociétés anonymes françaises en Belgique, et demandant au gouvernement français de prendre des mesures en vue de sauvegarder et de protéger les intérêts de nos compagnies industrielles dans ce pays		
15/6/1850	préfet de la Seine	social
création d'un conseil de prud'hommes pour les cochers de voitures de places		
2/8/1850	ministre du commerce	marques, brevets
introduction en France de plumes métalliques anglaises de qualité inférieure revêtues de fausses marques de fabrication française		
3/8/1850	préfet de la Seine	halles, ventes publiques
projet ayant pour but de centraliser, dans un marché placé près du mur d'octroi, la vente des veaux, des vaches et des porcs		
23/9/1850	ministre de l'agriculture et du commerce	douanes
entrée libre des foulards écrus de l'Inde		
23/9/1850	ministre du commerce	douanes
régime de prohibition des tissus étrangers de coton brodé		
6/9/1850	ministre du commerce	social
examen des projets de loi Languinais et Seydoux tendant à modifier l'arrêté du 9 frimaire an XIII en ce qui concerne les avances faites par les patrons aux ouvriers		
6/9/1850	Chambre de Commerce Rouen	navigation intérieure et routes
amélioration de la Seine maritime		
6/9/1850	préfet de la Seine Inférieure	navigation intérieure et routes
amélioration de la Seine maritime		
23/9/1850	préfet de la Seine	bourse
emplacement du dépôt des cannes et des parapluies à l'entrée de la Bourse		
14/10/1850	ministre du commerce	situation du commerce
situation du commerce et de l'industrie manufacturière de la capitale pendant l'année courante (comparaison avec celle de 1849)		
29/11/1850	ministre du commerce	sociétés
statuts de la compagnie d'assurances mutuelles contre les faillites : l'Union du Commerce		
1850	ministre du commerce	douanes
demande des fabricants de dentelle de Mirecourt ayant pour objet d'obtenir la prohibition d'importation des dentelles dites applications de Bruxelles, fabriquées en Belgique, ou au moins une forte augmentation du droit perçu à leur entrée		
10/2/1851	préfet de la Seine	bourse
emplacement du dépôt des cannes et des parapluies à l'entrée de la Bourse		
27/2/1851	préfet de la Seine	marchés extérieurs
désignation de contremaîtres et d'ouvriers chargés d'étudier et de visiter l'exposition universelle de Londres		
20/3/1851	ministre du commerce	droit commercial
contestations entre associés et éventuelle modification de la section II du Livre I du Code de Commerce		
13/3/1851	ministre de l'agriculture	navigation intérieure et routes
continuation des travaux d'endiguement de la Seine maritime		

13/3/1851	ministre des travaux publics	navigation intérieure et routes
continuation des travaux d'endiguement de la Seine maritime		
13/3/1851	ministre de l'agriculture et du commerce	social
mode de saisie judiciaire des salaires des ouvriers		
13/3/1851	Chambre de Commerce Rouen	navigation intérieure et routes
continuation des travaux d'endiguement de la Seine maritime		
13/3/1851	ministre des finances	navigation intérieure et routes
continuation des travaux d'endiguement de la Seine maritime		
13/3/1851	ministre de la marine	navigation intérieure et routes
continuation des travaux d'endiguement de la Seine maritime		
20/3/1851	préfet de la Seine	institutions commerciales
demande de transfert des locaux de la Chambre de Commerce de Paris à l'Hôtel des commissaires priseurs		
6/3/1851	préfet de la Seine	social
sociétés de secours mutuels et institutions de prévoyance		
19/4/1851	préfet de la Seine	institutions commerciales
acquisition par la Chambre de Commerce de Paris de l'Hôtel des commissaires priseurs		
8/5/1851	ministre du commerce	marchés extérieurs
prix de revient des échantillons de tissus des Etats-Unis, indiqués par M. Lacoste, consul général aux Etats-Unis		
8/5/1851	ministre du commerce	navigation intérieure et routes
affermage des canaux		
8/5/1851	préfet de la Seine	institutions commerciales
examen fait par le Comité de la Commission municipale de la proposition relative à l'acquisition de l'Hôtel des commissaires priseurs		
1/5/1851	préfet de la Seine	navigation intérieure et routes
chômage des canaux et rivières de la ligne navigable de Paris et à l'ouverture du Canal de Boulogne		
17/7/1851	ministre du commerce	marchés extérieurs
subvention accordée aux ouvriers délégués à l'exposition universelle de Londres		
3/7/1851	ministre de la justice	droit commercial
suppression de l'hypothèque judiciaire		
20/11/1851	ministre de la guerre	marchés extérieurs
expertise et vente de la cochenille d'Algérie		
20/11/1851	préfet de la Seine	institutions commerciales
établissement d'un télégraphe électrique dans les locaux de la Chambre de Commerce de Paris		
27/12/1851	préfet de la Seine	institutions commerciales
demande des commissaires priseurs d'occuper les locaux de leur hôtel jusqu'au 1 ^{er} avril 1852		
27/2/1852	président de la compagnie des commissaires priseurs	institutions commerciales
délai d'occupation de l'Hôtel de la place de la Bourse par les commissaires priseurs jusqu'au 31 mai 1852		
16/2/1852	directeur du commerce	institutions commerciales
élections consulaires (nomination des membres des tribunaux et des Chambre de Commerce)		
26/3/1852	ministre de l'agriculture et du commerce	douanes
demande d'introduction temporaire de foulards imprimés d'origine étrangère		
12/3/1852	maire de Reims	marques, brevets
Congrès devant se tenir à Reims pour l'étude d'un conditionnement uniforme des laines (délégués de la Chambre de Commerce à ce Congrès)		
10/4/1852	ministre de l'agriculture et du commerce	douanes
demande d'introduction en franchise de planches gravées en cuivre et acier		
16/4/1852	ministre des travaux publics	navigation intérieure et routes
réclamations des compagnies des canaux St Martin, St Denis et de l'Ourcq, à l'occasion du passage du Chemin de fer de ceinture		
10/4/1852	ministre de l'intérieur	douanes
demande d'introduction en franchise de planches gravées en cuivre et acier		
30/4/1852	ministre de l'intérieur	douanes
demande d'admission temporaire des tresses de paille		
30/4/1852	ministre de l'intérieur	douanes
situation des fabriques de cuirs vernis (fabrication - protection - prix - prohibition)		
16/4/1852	ministre de l'intérieur	marques, brevets
projet de règlement pour la fabrication et la vente des chandelles et des bougies		
16/4/1852	préfet de la Seine	institutions commerciales
préparation de la liste des notables chargés d'élire les membres du tribunal de commerce de la Seine		

21/5/1852 ministre de l'agriculture et du commerce chemins de fer
construction de voies de chemins de fer convergeant vers Paris et établissement d'un deuxième
entrepôt de douane à Paris

14/5/1852 ministre de l'agriculture et du commerce douanes
tarification de la passementerie de laine

21/5/1852 président de la chambre des commissaires priseurs institutions commerciales
projet d'acquisition par la Chambre de Commerce de Paris de l'Hôtel des commissaires priseurs

21/5/1852 ministre de l'intérieur chemins de fer
construction de voies de chemins de fer convergeant vers Paris et établissement d'un deuxième
entrepôt de douane à Paris

14/5/1852 ministre de l'intérieur douanes
tarification de la passementerie de laine

2/6/1852 ministre de l'agriculture et du commerce droit commercial
contrats et emprunts à la grosse destinés à pourvoir à la réparation des navires

18/6/1852 ministre de l'intérieur douanes
tarification des châles importés de l'Inde

2/6/1852 ministre de l'intérieur droit commercial
contrats et emprunts à la grosse destinés à pourvoir à la réparation des navires

8/6/1852 préfet de la Seine institutions commerciales
délibération de la commission municipale de la Ville de Paris au sujet de l'acquisition, par la Chambre
de Commerce de Paris, de l'hôtel de la place de la Bourse

2/7/1852 ministre de la guerre marchés extérieurs
échantillons de safran, de fécule, de patates et de filasse d'Algérie, soumis à l'examen de la Chambre
de Commerce

27/8/1852 ministre du commerce entrepôts
ouverture d'un magasin à l'entrepôt des douanes pour le dépôt des chapeaux et tresses de paille

18/8/1852 président Chambre de Commerce Mulhouse taxes
droit sur les sels employés dans les fabriques de soude

18/8/1852 président Chambre de Commerce Mulhouse institutions commerciales
organisation des portefaix à Paris

20/8/1852 ministre de l'intérieur douanes
tarif et prohibition des peaux préparées et des cuirs vernis

20/8/1852 ministre de l'intérieur marchés extérieurs
introduction en France d'échantillons de châles autrichiens

27/8/1852 préfet de la Seine entrepôts
agrandissement des magasins de l'entrepôt des Marais

23/8/1852 préfet de la Seine manutention de la douane
agrandissement de l'entrepôt de la douane ; construction d'un atelier pour le pilage des sucres ;
construction d'un magasin pour les marchandises en retour

17/9/1852 ministre du commerce douanes
levée de la prohibition sur le tulle réseau, non fabriqué en France

17/9/1852 ministre du commerce douanes
admission temporaire des tissus de coton purs ou mélangés et des tissus alpaga

17/9/1852 ministre du commerce douanes
réclamation de la chambre syndicale des tissus au sujet du non-renouvellement du traité de commerce
avec la Belgique

21/9/1852 président de la société pour la réforme des lois commerciales anglaises
institutions commerciales
refus de la Chambre de Commerce de Paris de participer à l'assemblée commerciale devant se tenir à
Londres pour envisager la réforme des lois commerciales anglaises

21/9/1852 M. Cavour situation du commerce
envoi au ministre italien Cavour, en séjour à Paris, d'un exemplaire de la statistique de l'industrie
parisienne

15/9/1852 ministre de l'intérieur entrepôts
ouverture d'un magasin à l'entrepôt des douanes pour le dépôt de bijoux en or et de draperie

21/9/1852 ministre de l'intérieur institutions commerciales
la Chambre de Commerce de Paris, au nom des commerçants, exprime sa confiance au Chef de
l'Etat, Louis Napoléon

17/9/1852 ministre des affaires étrangères douanes
réclamation de la chambre syndicale des tissus au sujet du non-renouvellement du traité de commerce
avec la Belgique

17/9/1852 chef d'exploitation de la compagnie de chemin de fer Paris-Strasbourg manutention de la douane

ouverture, à la manutention de la douane, d'un bureau d'expédition pour la compagnie du chemin de fer de Strasbourg

8/10/1852 ministre du commerce marques, brevets

fraudes dans l'industrie des savons

1/10/1852 Chambre de Commerce Havre marques, brevets

types de sucres

15/10/1852 ministre de l'intérieur institutions commerciales

augmentation du nombre de membres de la Chambre de Commerce de Paris (la Chambre de Commerce de Paris demande qu'il soit porté de 15 à 21)

1/10/1852 ministre de l'intérieur marques, brevets

jury d'expertise pour l'exportation des sucres (conditionnement des sucres)

15/10/1852 ministre de l'intérieur marques, brevets

projet de règlement de la condition des soies

1/10/1852 ministre de l'intérieur sociétés

statuts de la société anonyme de l'Union du crédit

1/10/1852 Gal Morin, Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers enseignement

cours de teinture et impressions au conservatoire des arts et métiers

29/10/1852 préfet de la Seine halles, ventes publiques

construction dans le 12^e arrondissement d'une halle aux cuirs et d'un entrepôt d'octroi et de douane

15/10/1852 préfet de la Seine institutions commerciales

augmentation du nombre de membres de la Chambre de Commerce de Paris (la Chambre de Commerce de Paris demande qu'il soit porté de 15 à 21)

19/11/1852 ministre des travaux publics chemins de fer

concession d'un chemin de fer entre Mulhouse, Thann, Nancy et Toul

4/11/1852 ministre des finances navigation maritime

désignation du port du Havre comme point de départ de la ligne de navigation à vapeur du Brésil

19/11/1852 ministre de l'intérieur bourse

avis de la chambre syndicale des courtiers sur l'établissement d'une cote nominative des soies de Parme et de Plaisance

19/11/1852 ministre de l'intérieur douanes

levée de la prohibition et tarif des peaux et cuirs préparés (tableau des droits, unités et valeurs)

10/12/1852 ministre de l'intérieur droit commercial

contrats à la grosse et nécessité des compagnies d'assurance de se faire représenter dans les ports étrangers

3/12/1852 ministre de l'intérieur social

durée du travail dans les manufactures

6-3 Les Commissions de la Chambre : esquisse d'une analyse de réseaux.

Les résultats qui suivent sont commentés dans mon chapitre un.

En quoi consiste ici l'utilisation de l'analyse de réseaux ? J'ai considéré qu'il existait une forme de lien entre deux membres à chaque fois qu'ils participaient à une même Commission. L'analyse de réseaux permet de représenter ces liens, non pas par des traits entre des points (représentation rapidement illisible et imposant des choix d'échelle et de disposition qui orientent, souvent inconsciemment la lecture), mais de préférence sous la forme d'une matrice carrée. Les lignes et les colonnes se réfèrent à des individus, présentés dans le même ordre. La diagonale représente donc les liens d'un individu avec lui-même : en l'espèce, cela donne le nombre de Commissions auxquelles il a participé dans l'année, seul ou non. La matrice est symétrique par rapport à cette diagonale : en 1811-1812, Scipion Perier a participé à une Commission avec François Delessert, et *vice versa*.

Pourquoi les noms ne sont-ils pas présentés simplement par ordre alphabétique ? C'est ici qu'un premier traitement intervient. Un algorithme appelé CONCOR⁴² a pour but de rapprocher les individus qui ont le même profil de relations, c'est à dire qui interagissent avec les mêmes personnes, ou présentent les mêmes absences d'interactions. En l'occurrence, on voit bien que les personnes regroupées dans les mêmes « cases » présentent des ressemblances dans les lignes de chiffres qui représentent leurs liens. Cette technique permet de résumer les caractéristiques d'un réseau par l'existence de certains groupes plus ou moins centraux (reliés à beaucoup d'autres) ou au contraire périphériques, et plus ou moins denses (composés ou non d'individus reliés entre eux)⁴³.

Sur de telles matrices, les logiciels d'analyse de réseaux permettent également de réaliser de nombreuses opérations visant par exemple à déterminer quel est l'individu le plus « central » selon différents critères (celui qui participe aux Commissions les plus nombreuses, avec les individus les plus variés... mais aussi des critères plus complexes). J'ai choisi de ne pas le faire ici, car cinquante indicateurs annuels de centralité, se référant à cent-dix-neuf individus, n'étaient guère justiciables d'un commentaire général.

En revanche, je donne dans les trois cas considérés ici un indicateur de densité. Il s'agit de déterminer le pourcentage des liens potentiels entre membres qui est effectivement réalisé. Si tout le monde avait travaillé avec tout le monde, il serait de 100%. Le logiciel d'analyse de réseaux que j'utilise⁴⁴ donne ce pourcentage pour les membres impliqués dans les Commissions (il est du reste très simple à vérifier à partir de la matrice⁴⁵). Il faut aussi prendre en compte, pour travailler à l'échelle de la Chambre, les membres absents de toutes les Commissions, ce que j'ai également fait. Dire que la densité à l'échelle de la Chambre est d'un tiers, c'est dire que chaque membre travaille en moyenne avec le tiers des autres (mais il faut garder en tête que les écarts peuvent être importants).

⁴² Cf. R. BREIGER, S. BOORMAN, P. ARABIE, "An algorithm for clustering relational data with applications to social network analysis and comparison with multidimensional scaling", *Journal of Mathematical Psychology*, 12, 1975, p. 328-383, ou, pour des présentations simplifiées, Alain DEGENNE et Michel FORSE, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 1994, 288p., ou Claire LEMERCIER et Paul-André ROSENTAL, "Pays" ruraux et découpage de l'espace : Les réseaux migratoires dans la région lilloise au milieu du XIXe siècle", *Population*, 55 (4-5), 2000, p. 691-726.

⁴³ CONCOR fournit un nombre de groupes qui est une puissance de deux. En l'occurrence, vu le petit nombre d'individus, il a fourni quatre groupes. Parfois, deux d'entre eux étaient très semblables et je les ai regroupés : choix que chacun peut juger puisque les matrices sont présentées.

⁴⁴ S.P. BORGATTI, M.G. EVERETT and L.C. FREEMAN, *Ucinet 5.0 version 1.00*, Natick : Analytic Technologies, 1999.

⁴⁵ Pour ce calcul, j'ai souhaité seulement savoir si une personne travaillait ou non avec une autre : tous les liens sont alors traités également, qu'ils reflètent une ou quatre collaborations par exemple. La matrice contient seulement des 1 et des 0.

Les Commissions en 1811-1812

ventes publiques et courtiers de commerce	Chevals	Cordier	Roux
société anonyme (chocolaterie)	Roux	Barthelemy	
machine pour l'entrepôt des eaux de vie	Charmet	Cordier	Chevals
halles (réponse au préfet de police)	ROUX	Roman	Ternaux G.
entrepôt des eaux de vie	Cordier	Charmet	
machine à dépoter	Cordier	Charmet	
informations sur le prix des laines (min. guerre)	Perier S.	Delessert F.	
informations sur les cotons	Roman	Delessert F.	Hottinguer
emplacement de l'entrepôt des cotons	Hottinguer	Barthelemy	Delessert F. Roux
machine à dépoter	Charmet	Cordier	Chevals
liste des notables commerçants	Guiton	Hottinguer	Barthelemy
renseignements de jurisprudence	Hottinguer		

(les noms des rapporteurs désignés dans les procès verbaux sont indiqués en capitales)

Barthelemy	3	2	1	1	2				
Hottinguer	2	4	2	1	1			1	
Delessert F.	1	2	3		1	1		1	
Guiton	1	1		1					
Roux	2	1	1		4		1	1	1 1
Perier S.			1			1			
Ternaux G.				1			1	1	
Roman		1	1		1		1	2	
Charmet							4	4	2
Cordier				1			4	5	3
Chevals				1			2	3	3

Densité de ce réseau (dichotomisé) : 34,55%

Quatre autres membres ne participent pas aux Commissions : J.C. Davillier, Desnoeux, Lesourd, Ollivier

Densité globale des liens à l'échelle de la Chambre : 18,58%

Les Commissions en 1838

A ce moment existent plusieurs Commissions permanentes plus ou moins actives.

Les Commissions de surveillance de la Douane et de l'Entrepôt, qui sont renouvelées en décembre pour l'année suivante, ne l'avaient pas été depuis décembre 1836 (du moins les procès verbaux ne le mentionnent pas), sans doute parce que leurs membres étaient toujours présents. La première comprenait Cottier, Ferron et Say. Elle fait une visite mentionnée au procès verbal en 1838, en compagnie du président F. Delessert. La seconde était composée de Dubois, Ferron et Michau : elle n'est pas mentionnée pendant l'année.

Le 10 janvier 1838, la Commission de surveillance de la bibliothèque est renouvelée : elle comprend Ledoux, Sanson et Say, qui traitent une seule affaire pendant l'année.

A dater du même jour, la Commission des ports comprend A.N. Lafond (négociant en vins), A.R. Darblay (négociant en grains), Leboe (entrepreneur en bâtiment), Panis (marchand de bois) et Bayvet (raffineur). Elle ne se voit confier qu'une affaire nouvelle, mais poursuit le traitement de deux autres, confiées depuis l'automne 1837. C'est cette Commission qui examine, avec un adjoint, le cas de La Villette (cf. infra)

Enfin, en mars 1838, une Commission d'examen des comptes des sociétés anonymes (qui n'a jamais vraiment fonctionné) est créée, avec Aubé, A. Odier, Cottier, A. Lafond et Ledoux.

Quant aux Commissions *ad hoc*, elles sont assez nombreuses :

pétition de marchands de poudre (pour un drawback)	Bayvet	Say	Michau
traité de commerce avec la Colombie	Say		
prix d'objets manufacturés (prisons)	Lebobe	Say	Sanson
réforme des Trib. de Com. (entrevue avec des Pairs)	Delessert F.	Dubois	Cottier
	Ferron		
droits d'enregistrement	DUBOIS	Sanson	Michau
renseignements pour une demande de secours	Bayvet		
liste des notables commerçants	Ferron	Say	Sanson
	Michau	Lafond A.N.	
révision du tarif de l'entrepôt	Ferron	Michau	Bayvet
droits d'entrée sur les houilles	Dubois	Say	Cottier
	Panis	Lebobe	
question des sucres indigènes	Cottier	Bayvet	Michau
	Delessert F.		
prix des sucres (question du ministre)	Bayvet		
monnaies de cuivre	COTTIER	Sanson	Say
question des sucres coloniaux	Delessert F.	Say	Bayvet
	Cottier	Michau	
examen de cachemires	Odier A.	SANSON	Say
plaintes contre des pacotilleurs	Say		
bassin de La Villette	Lafond A.N.	Darblay A.R.	
	Lebobe	Panis	Bayvet
	Michau		
examen d'un échantillon de poivre	Bayvet	MICHAU	
nouveaux locaux pour la Douane	COTTIER	Ferron	SAY
	Lebobe	Darblay A.R.	

Bayvet	8	2	6	2	1	2	1	1	1	1
Cottier	2	5	2	3	2	3	1		1	1
Michau	6	2	8	2	1	3	2	1	2	1
Delessert F.	2	3	2	3	1	1				
Dubois		2	1	1	3	1	1	1		1
Ferron	1	1	2	1	1	3	1	1	1	
Say	2	3	3	1	1	1	9	4	1	1
Sanson		1	2		1	1	4	5	1	1
Odier A.							1	1	1	
Darblay A.R.	1		1						1	1
Lafond A.N.	1		2		1		1	1	1	2
Lebobe	1	1	1		1		2	1	1	3
Panis	1	1	1		1		1		1	2

La densité est de 75,11 % ; comme Aubé et Ledoux ne sont pas cités ici, elle est de 45,10 % à l'échelle de la Chambre.

Les Commissions en 1851

Trois Commissions permanentes

1- commerce intérieur, tarifs et douane d'expédition

Fère ; Hachette ; Lebeuf ; Rodet ; Say ; Thibaut

La Commission traite 11 affaires en 1851, et Hachette est toujours rapporteur, sauf dans un cas (où Rodet l'est).

2- voies et moyens de transport

Barat (négociant en vins) ; Darblay A.S. (négociant en grains) ; Letellier (entrepreneur du bâtiment) ; Meder (marchand de bois)

La Commission traite 4 affaires, et tous les rapports sont dus à Barat.

3- administration de la Chambre, de la Bourse, questions de Banque et de législation commerciale

Denière ; Fauler ; Ledagre ; Legentil ; Odier J.

La Commission traite 7 affaires, avec 3 rapports de Ledagre et un de Letellier.

Et des Commissions ad hoc

saisies sur salaire des ouvriers

envoi d'ouvriers à l'exposition de Londres

fraude sur des broderies

locaux futurs de la Chambre

lettres de Chambres de province sur les houilles et les sucres

informations sur des prix de textiles (prisons)

local de la Bourse

Conserv. Nat. Arts et Métiers

envoi d'ouvriers à l'exposition de Londres

lettre de Chambre de province sur les houilles

types de sucres

collège Chaptal

renseignements sur les courtiers d'assurances maritimes

vérification de livraisons de charbons

expertise de cochenilles d'Algérie

installation du télégraphe à la Chambre

types de sucres

adjudication pour le transport de troupes

bateaux à vapeur

local de la Chambre

envoi d'ouvriers à l'exposition de Londres

local de la Chambre

candidature d'un courtier gourmet

présentation de l'Enquête sur l'industrie au ministre

réforme des Chambres de Commerce (étude préliminaire)

DENIERE	Hachette	Ledagre
Say		
Ledagre	Fère	Hachette
Lebeuf	Rodet	Say
Thibaut		
Legentil	THIBAUT	
LETELLIER		
Rodet		
Thibaut		
LETELLIER		Denière
Fauler		
Ledagre	Legentil	Odier J.
Say		
Denière		
Rodet		
Rodet		
Hachette		
Rodet		
Darblay A.S.		
Fère		
LETELLIER		
THIBAUT		
Rodet		
Rodet		
BARAT	Letellier	
Thibaut	Say	
Hachette	Letellier	
Legentil	Thibaut	
Barat		
Legentil	Hachette	Say
HACHETTE		

En réalité, les deux Commissions nombreuses sur les broderies et sur la Bourse sont composées en ajoutant un membre (Ledagre, puis Letellier) à une Commission permanente existante.

Si l'on prend en compte toutes ces Commissions, la densité est de 47,53%, et, Meder n'ayant participé à aucune Commission provisoire, elle est de 41,16% pour toute la Chambre.

Mais si on ôte les deux Commissions construites par adjonction, en ne retenant que le membre ajouté, on obtient :

Ledagre	1 1	1		
Deniere	1 2	1		
Darblay A.S.		1		
Fere		1		
Hachette	1 1	5	1 1 1	
Barat		2	1	
Rodet		6		
Letellier		1 1	4 1 2	
Legentil		1	1 3 1 2	
Say		1	1 4 1	
Thibaut			2 2 1 5	

La densité de ce réseau est tombée à 21,82%, soit 13,97% pour la Chambre (il n'y a plus que 11 membres concernés).

7- LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

7-1 Listes, caractéristiques générales et carrières des membres

Je présente ici les membres qui ont été l'objet de la plupart de mes analyses, ou plutôt un ensemble de données relativement standardisées et aussi exhaustives que possibles sur eux. Il ne s'agit pas là de la somme des renseignements que j'ai pu amasser, mais d'un choix se limitant aux plus certains et aux plus utiles à l'étude ; l'utilisation de ce tableau pour la recherche de renseignements sur un membre peut être utilement complétée par le recours à l'index et à la bibliographie indicative sur les membres.

Mes analyses chiffrées se fondent sur un corpus de 119 membres. Un 120° est présent ici, en italique, dans le premier tableau seulement : Cavallier, élu en 1826, est en effet mort après la confirmation de son élection, mais avant son installation. Je ne l'ai pas inclus, par exemple, dans les comptages de l'activité de la Chambre, qui en auraient été biaisés. Sont également exclus de ce tableau Richard-Lenoir (mort avant la confirmation de son élection en 1806), Alexandre Delessert (élu mais qui refuse son élection en 1814) ni Journu-Auber (qui refuse également son élection en 1805, mais est présent dans le tableau concernant les censeurs de la Banque de France).

Les renseignements fournis appellent quelques commentaires :

- Parmi les prénoms donnés, le prénom usuel est en capitales lorsqu'il est attesté par de nombreuses sources. Souvent, en réalité, dans les sources que j'ai consultées, c'est le nom seul qui est utilisé : cela ne m'a pas toujours permis de statuer.

- DDN désigne la date de naissance, « âge » l'âge (à un an près) lors de l'entrée à la Chambre. Lorsque le lieu de naissance était une commune peu connue, le département a été indiqué (y compris pour les hommes nés au XVIII° siècle). DDD est la date de décès.

- La colonne Activité(s) reprend une liste des diverses activités économiques données comme qualités de la personne concernée dans des sources d'époque. En est issu un « code » suivant les principes présentés au chapitre deux : « B » pour ceux qualifiés, au moins en certaines occasions, de banquiers ; « N » pour ceux, parmi les autres, parfois qualifiés de « négociants » employé de façon absolue ; « X » pour les autres. De façon complémentaire, la colonne HB indique la proximité par rapport à la haute banque (la construction de l'indicateur, en partie à partir des travaux d'historiens et en partie à partir des groupes familiaux reconstitués, est détaillée au chapitre deux) : « HB » pour la haute banque proprement dite, « ENT » pour son entourage, « x » pour les membres plus éloignés de ce monde.

- La colonne « Groupe » se réfère aux groupes familiaux ou d'associés et permet de faire le lien avec le tableau qui détaille leur constitution : lorsque la case est vide, je n'ai pu retrouver de lien concernant ces membres dans ma base.

- La colonne « Postes » indique l'ensemble des mandats que les membres ont tenus au cours de leur vie (dans un ordre arbitraire) à la Chambre de Commerce (c), au Conseil Municipal de Paris ou au Conseil Général de la Seine (m), au Conseil Général de la Banque de France (b), à son Conseil d'escompte (e) ou au Tribunal de Commerce (t).

- « Durée » désigne le nombre d'années de présence à la Chambre de Commerce, en incluant la fin, après 1852, des mandats commencés avant.

- « Présences » est un indicateur synthétique de l'absentéisme à la Chambre, utilisé dans l'analyse factorielle du chapitre deux : j'ai d'abord calculé le taux annuel de présence, pour chacun. Plutôt que de faire une moyenne à l'échelle des carrières, j'ai mis à part pour chaque membre les années où il était présent à moins de 50 % ou à plus de 90 % des séances. Les « moins présents » sont ceux qui sont dans la première situation au moins une année sur dix de leur mandat, les « plus présents » de même pour la deuxième, mais ceux qui rentraient à la fois dans les deux catégories ont été placés avec les présences moyennes, désignées par « x » (bien que les leurs soient plutôt irrégulières).

- La colonne « Com. » indique le nombre total de Commissions *ad hoc* (les Commissions permanentes sont exclues) dont le membre a fait partie au cours de l'ensemble de ses mandats

à la Chambre. Elle est complétée par la colonne « Par an » qui donne la moyenne annuelle de ce nombre d'implications.

- La colonne « Anal. Fact. » distingue les membres qui se retrouvent en position extrême (coordonnées supérieures à 1 ou inférieures à -1) dans l'analyse factorielle détaillée au chapitre deux, qui prend en compte l'essentiel des variables reprises ici.

- Les deux colonnes suivantes concernent les mandats parlementaires. Il s'agit de donner la mesure de l'étendue chronologique de ces mandats ; parfois cependant, le membre n'a pas été réélu pendant l'intégralité de la période mentionnée : il faut se référer pour plus de précisions à Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourolton, 1889-1891, 5 volumes, par exemple. Il s'agissait seulement de pointer les membres qui avaient été parlementaires et la période d'ensemble dans laquelle leur mandat s'insérait. De même, l'indication de lieu d'élection permet principalement de distinguer les élus de Paris, plus souvent mobilisés par la Chambre. Le lieu précis à chaque date n'a pas été mentionné.

- Les colonnes CGM et CGC/ CSC indiquent les dates de présence des membres au sein du Conseil Général des Manufactures, du Conseil Général du Commerce et du Conseil Supérieur du Commerce. Le dernier cas est le plus rare : les années concernées sont suivies de la mention (s). Il faut rappeler que la liste générale des membres du Conseil Supérieur du Commerce est donnée en annexe 4-2.

- Les dernières colonnes détaillent, année par année, le parcours institutionnel de chaque membre. Pour des raisons de présentation, « 00 » désigne l'année 1800, et ainsi de suite. Il faut souligner que ni la Chambre de Commerce, ni le Conseil d'escompte n'existent avant 1803. D'autre part, pour les années 1871 et 1872, le Conseil Municipal de Paris (pour lequel n'existe pas alors de dictionnaire biographique) n'est pas pris en compte. Pour les années 1852 à 1872, seuls les membres dont un ou des mandats se prolongeaient ont été présentés. Le codage est le suivant :

- c = simple membre de la Chambre de Commerce
- t = Trésorier de la Chambre de Commerce
- s = Secrétaire de la Chambre de Commerce
- v = Vice-Président de la Chambre de Commerce (désigne aussi le Président élu avant 1832)
- p = Président de la Chambre de Commerce
- u = suppléant au Tribunal de Commerce
- j = juge au Tribunal de Commerce
- d = président du Tribunal de Commerce
- e = conseiller d'escompte
- b = censeur
- r = régent
- o = gouverneur ou sous-gouverneur de la Banque de France
- m = conseiller municipal de Paris
- g = conseiller général de la Seine

Une année n'a été cochée que lorsque le membre occupait le mandat pendant la majorité de cette année (par exemple de mai à décembre, et non d'octobre à décembre). C'est un choix nécessaire même s'il décale certaines dates de nomination : en effet, l'autre possibilité (inclure toute année commencée ou finie) aurait augmenté la durée réelle des mandats et introduit des chevauchements indus dans les calculs de cumuls.

Il faut préciser ici les dates réelles de renouvellement de la Chambre, en indiquant sa composition pour chaque année (qui peut évidemment, mais de façon moins pratique, être également reconstituée à partir des tableaux qui suivent). Les dates indiquées sont plus précisément celles des premières séances de la Chambre dans sa nouvelle composition.

18 germ. XI	Belloc	Bidermann	Cordier	Davillier J.C.	Delessert B.	Dupont	Lafond Et.	Leroux	Lesguilliez	Martin-Puech	Moreau L.V.	Rousseau	Ternaux G.	Thibon	Vignon
14 flor. XII	Belloc	Bidermann	Chagot	Cordier	Davillier J.C.	Delessert B.	Dupont	Lafond Et.	Martin-Puech	Moreau L.V.	Rousseau	Roux	Ternaux G.	Thibon	Vignon
21 ther. XIII	Belloc	Bidermann	Cordier	Davillier J.C.	Delessert B.	Deltuf	Dupont	Lafond Et.	Martin-Puech	Moreau L.V.	Rousseau	Roux	Ternaux G.	Thibon	Vignon
22/05/1806	Bazin	Belloc	Bidermann	Chevals	Cordier	Davillier J.C.	Delessert B.	Deltuf	Hottinguer	Martin-Puech	Roux	Ternaux G.	Thibon	Thomas	Vignon
13/05/1807	Barthelemy	Bazin	Bidermann	Chevals	Cordier	Davillier J.J.	Deltuf	Dupont	Hottinguer	Lafond Et.	Martin-Fils-D'andre	Roux	Ternaux G.	Thibon	Thomas
02/06/1808	Barthelemy	Bazin	Chevals	Davillier J.J.	Delessert B.	Dupont	Filliettaz	Hottinguer	Laffitte	Lafond Et.	Martin-Fils-D'andre	Martin-Puech	Roux	Thomas	Vignon
14/06/1809	Barthelemy	Bidermann	Cordier	Davillier J.J.	Delessert B.	Dupont	Filliettaz	Guiton	Laffitte	Lafond Et.	Lesourd	Martin-Fils-D'andre	Martin-Puech	Ollivier	Vignon
18/04/1810	Bidermann	Charmet	Cordier	Delessert B.	Filliettaz	Guiton	Hottinguer	Laffitte	Lesourd	Martin-Puech	Ollivier	Perier S.	Roman	Roux	Vignon
15/05/1811	Barthelemy	Charmet	Chevals	Cordier	Davillier J.C.	Delessert F.	Desnoeux	Guiton	Hottinguer	Lesourd	Ollivier	Perier S.	Roman	Roux	Ternaux G.
21/05/1812	Barthelemy	Bertin-Devaux	Charmet	Chevals	Davillier J.C.	Delessert F.	Desnoeux	Hottinguer	Laffitte	Martin-Fils-D'andre	Martin-Puech	Perier S.	Roman	Roux	Ternaux G.
21/04/1813	Barthelemy	Bartholdi	Bertin-Devaux	Chevals	Cordier	Davillier J.C.	Delessert F.	Desnoeux	Guiton	Laffitte	Lafond	Martin-Fils-D'andre	Martin-Puech	Ollivier	Ternaux G.
01/06/1814	Bartholdi	Bertin-Devaux	Cordier	Davillier J.C.	Flory	Goupy	Guiton	Hottinguer	Laffitte	Lafond Et.	Martin-Fils-D'andre	Martin-Puech	Ollivier	Scherer	
17/05/1815	Bartholdi	Chevals	Cordier	Cottier	Davillier J.J.	Debaecque	Delessert F.	Flory	Goupy	Guiton	Hottinguer	Lafond Et.	Ollivier	Perier S.	Scherer
17/04/1816	Ardoin	Barthelemy	Chevals	Cottier	Davillier J.J.	Debaecque	Delessert F.	Flory	Goupy	Hottinguer	Laffitte	Martin-Puech	Perier S.	Roux	Scherer
02/04/1817	Ardoin	Barthelemy	Chevals	Cordier	Cottier	Davillier J.J.	Debaecque	Delessert F.	Guiton	Laffitte	Lafond Et.	Lefebvre J.	Martin-Puech	Perier C.	Roux
08/04/1818	Ardoin	Barthelemy	Chaptal	Davillier J.C.	Guiton	Laffitte	Lafond Et.	Lefebvre J.	Martin-Puech	Odier A.	Paillet	Perier C.	Pillet-Will	Roux	Ternaux G.
05/05/1819	Andre	Chaptal	Chevals	Davillier J.C.	Delessert F.	Guiton	Labat	Lafond Et.	Lefebvre J.	Odier A.	Paillet	Perier C.	Pillet-Will	Ternaux G.	Vassal
08/05/1820	Andre	Ardoin	Bellange	Chaptal	Chevals	Davillier J.C.	Delessert F.	Guerin De Foncin	Labat	Moreau M.F.	Odier A.	Outrequin	Pillet-Will	Ternaux G.	Vassal
30/05/1821	Andre	Ardoin	Bellange	Chevals	Delessert F.	Got	Guerin De Foncin	Labat	Lafond Et.	Lefebvre J.	Moreau M.F.	Outrequin	Salleron C.	Ternaux C.	Vassal

A noter : 18 germinal an XI = 8 avril 1803 ; 14 floréal an XII = 4 mai 1804 ; 21 thermidor an XIII = 9 août 1805.

La première année, en réalité, Leroux et Lesguilliez démissionnent les 29 juillet et 24 août 1803 et sont remplacés, les 22 et 30 septembre, par Roux et Chagot. C'est pourquoi certains de mes calculs sur cette année prennent en compte 17 membres et non 15.

En 1814, Benjamin puis Alexandre Delessert refusent leur élection et un siège reste vacant.

Bidermann démissionne en mai 1811, juste avant le renouvellement, à la suite de sa faillite.

Schérer meurt en fonctions en août 1816 ; Cordier également, en juillet 1817, ainsi que Barthélémy, en mars 1819.

24/04/1822	Ardoin	Bellange	Chaptal	Davillier J.C.	Got	Guerin De Foncin	Lafond Et.	Lefebvre J.	Moreau M.F.	Noel-Desvergers	Odier A.	Outrequin	Pillet-Will	Salleron C.	Ternaux C.
23/04/1823	Chaptal	Chevals	Cottier	Davillier J.C.	Delessert F.	Got	Lafond Et.	Lefebvre J.	Noel-Desvergers	Odier A.	Perree	Pillet-Will	Salleron C.	Ternaux C.	Vassal
05/05/1824	Bellange	Boigues	Chaptal	Chevals	Cottier	Davillier J.C.	Delessert F.	Labat	Moreau M.F.	Noel-Desvergers	Odier A.	Perree	Pillet-Will	Ternaux G.	Vassal
30/06/1825	Bellange	Berard	Boigues	Chevals	Cottier	Delessert F.	Labat	Lafond A.N.	Lefebvre J.	Mallet	Moreau M.F.	Perier J.	Perree	Ternaux G.	Vassal
03/05/1826	Bellange	Berard	Boigues	Davillier J.C.	Dubois	Lafond A.N.	Lefebvre J.	Mallet	Moreau M.F.	Odier A.	Perier J.	Pillet-Will	Ternaux G.	Vernes	
16/05/1827	Berard	Cottier	Davillier J.C.	Delessert F.	Didot	Dubois	Lafond A.N.	Lefebvre J.	Mallet	Odier A.	Perier J.	Pillet-Will	Riant	Vassal	Vernes
14/05/1828	Cottier	Davillier J.C.	Delessert F.	Didot	Dubois	Fould	Marchand	Moreau M.F.	Odier A.	Pillet-Will	Riant	Salleron C.L.	Ternaux G.	Vassal	Vernes
28/04/1829	Cottier	Delessert F.	Didot	Fould	Ganneron	Lafond A.N.	Lefebvre J.	Marchand	Moreau M.F.	Riant	Salleron C.L.	Sanson-Davillier	Ternaux G.	Valois	Vassal
28/04/1830	Boigues	Dubois	Fould	Ganneron	Lafond A.N.	Lefebvre J.	Marchand	Moreau M.F.	Odier A.	Perier J.	Salleron C.L.	Sanson-Davillier	Ternaux G.	Valois	Vernes
25/05/1831	Boigues	Cottier	Delessert F.	Dubois	Ganneron	Lafond A.N.	Lebeuf	Lefebvre J.	Legentil	Marmet	Odier A.	Perier J.	Sanson-Davillier	Valois	Vernes
16/05/1832	Besson	Boigues	Cottier	Delessert F.	Dubois	Lebeuf	Legentil	Legros	Mallet	Marmet	Moreau M.F.	Odier A.	Perier J.	Pillet-Will	Vernes
23/12/1832	Aube	Besson	Boigues	Cottier	Delessert F.	Dubois	Hemon	Lefebvre J.	Legentil	Marmet	Michel	Odier A.	Panis	Pepin-Lehalleur	Sanson-Davillier
28/12/1833	Aube	Besson	Delessert F.	Dubois	Ferron	Hemon	Lefebvre J.	Legentil	Marmet	Michel	Odier A.	Panis	Pepin-Lehalleur	Sanson-Davillier	Say
08/01/1835	Aube	Besson	Cottier	Delessert F.	Dubois	Ferron	Hemon	Lebobe	Lefebvre J.	Legentil	Marmet	Michel	Pepin-Lehalleur	Sanson-Davillier	Say
30/12/1835	Aube	Besson	Cottier	Darblay A.R.	Delessert F.	Dubois	Ferron	Hemon	Lebobe	Lefebvre J.	Legentil	Michel	Pepin-Lehalleur	Sanson-Davillier	Say
28/12/1836	Aube	Besson	Cottier	Darblay A.R.	Delessert F.	Dubois	Ferron	Lebobe	Lefebvre J.	Michau	Michel	Odier A.	Panis	Sanson-Davillier	Say
10/01/1838	Aube	Bayvet	Cottier	Darblay A.R.	Delessert F.	Dubois	Ferron	Lafond Er.	Lebobe	Ledoux	Michau	Odier A.	Panis	Sanson-Davillier	Say
09/01/1839	Bayvet	Bourget	Carez	Cottier	Darblay A.R.	Ferron	Lafond Er.	Lebobe	Ledoux	Legentil	Michau	Michel	Odier A.	Panis	Say

A noter : en 1826, Cavalier, élu, meurt avant son entrée en fonctions et n'est remplacé que l'année suivante.
Labat meurt en fonctions en janvier 1826, ainsi que Chevals en mars 1826.

26/12/1839	Aube	Bayvet	Bourget	Carez	Cottier	Darblay A.R.	Lafond Er.	Lebobe	Ledoux	Lefebvre J.	Legentil	Michau	Michel	Panis	Thoureau
13/01/1841	Aube	Bayvet	Bourget	Carez	Darblay A.R.	Duperier	Ledoux	Lefebvre J.	Legentil	Michau	Michel	Panis	Pepin-Lehalleur	Renouard	Thoureau
12/01/1842	Aube	Bayvet	Bourget	Carez	Duperier	Lebobe	Ledoux	Lefebvre J.	Legentil	Michau	Michel	Panis	Pepin-Lehalleur	Renouard	Thoureau
11/01/1843	Aube	Bayvet	Bourget	Carez	Duperier	Gaillard	Lebobe	Ledoux	Lefebvre J.	Legentil	Michel	Pepin-Lehalleur	Renouard	Say	Thoureau
10/01/1844	Aube	Bertrand	Bourget	Carez	Duperier	Gaillard	Hemon	Lanquetin	Lebobe	Lefebvre J.	Legentil	Michel	Pepin-Lehalleur	Say	Thoureau
08/01/1845	Aube	Baudot	Bayvet	Bertrand	D'eichthal	Devinck	Duperier	Gaillard	Hemon	Lanquetin	Lebobe	Lefebvre J.	Pepin-Lehalleur	Say	Thoureau
21/01/1846	Baudot	Bayvet	Bertrand	D'eichthal	Devinck	Duperier	Gaillard	Hemon	Lanquetin	Lebobe	Legentil	Meder	Moinery	Pepin-Lehalleur	Say
13/01/1847	Baudot	Bayvet	Bertrand	D'eichthal	Devinck	Gaillard	Hemon	Lanquetin	Lebobe	Lefebvre F.	Legentil	Meder	Moinery	Say	Thibaut
12/01/1848	Baudot	Bayvet	Bertrand	D'eichthal	Devinck	Gaillard	Hemon	Lanquetin	Lefebvre F.	Legentil	Letellier-Delafosse	Meder	Moinery	Say	Thibaut
29/12/1848	Barat	Darblay A.S.	Deniere	Fauler	Fere	Hachette	Lebeuf	Ledagre	Legentil	Letellier-Delafosse	Meder	Odier J.	Rodet	Say	Thibaut

A noter : les membres élus en décembre 1848 restent en fonctions jusqu'au 19 mars 1853.

Nom	Prénoms	DDN	Age	Lieu de naissance	DDD	Activité(s)	Code	HB	« Groupe »
ANDRE	DOMINIQUE Isabeau	1766	53	Lyon	1844	banquier, négociant	B	HB	g8
ARDOIN	JACQUES Augustin Joseph Anne	1779	37	Hautes-Alpes	1854	banquier	B	ENT	g7
AUBE	Ambroise Guillaume	1773	60	Paris		négociant	N	x	p16
BARAT	Edme LOUIS	1805	44			négociant en vins	X	x	
BARTHELEMY	Joseph Anicet	1758	49	Bouches du Rhône	1819	banquier, négociant commissionnaire	B	ENT	
BARTHOLDI	Jacques Frédéric	1763	50	Colmar	1844	négociant, fabricant d'indiennes	N	ENT	g4
BAUDOT	Pierre Louis Timothée	1800	45	Nièvre		négociant, commissionnaire, exportateur, marchand de soieres	N	x	
BAYVET	François Pierre	1787	51	Seine et Oise	1871	raffineur	X	x	p5
BAZIN	Charles	1769	37	Pays de Vaud		banquier, négociant, propriétaire d'une fabrique de coton	B	ENT	g4
BELLANGE	Pierre Louis					négociant, négociant en gazes, fabricant	N	x	g9
BELLOC	Hilaire					négociant	N	x	
BERARD	Auguste SIMON Louis	1783	42	Paris	1859	banquier, négociant	B	HB	g8
BERTIN-DEVAUX	Louis Francois	1771	41	Paris	1842	banquier, négociant	B	ENT	g2
BERTRAND	Laurent Horace	1795	49	Yonne	1861	négociant, négociant en toiles et planches	N	x	
BESSON	Jacques Marie	1781	51	Jura		négociant en vins	X	x	
BIDERMANN	Jacques	1751	52	Suisse	1817	banquier, négociant	B	ENT	g1
BOIGUES	Louis	1786	38	Cantal	1838	marchand de métaux, fabricant de métaux, maître de forges	X	ENT	g9
BOURGET	Auguste Jacques	1801	38	Paris		banquier, négociant	B	ENT	
CAREZ	LOUIS Auguste Joseph					négociant, négociant en soies, commissionnaire en soieries	N	x	
CAVALLIER	<i>Pierre Joseph</i>				1826	<i>fabricant de produits chimiques, négociant en produits chimiques</i>			
CHAGOT	Jean François	1752	51	Paris	1824	marchand papetier	X	x	
CHAPTAL	Jean Baptiste Marie	1782	36	Hérault	1832	négociant, fabricant de produits chimiques	N	ENT	g8
CHARMET	Antoine	1766	44	Rhône	1829	négociant en vins, marchand d'eaux de vie en gros	X	x	g10
CHEVALS	Jacques Philippe				1826	banquier, négociant	B	ENT	g7
CORDIER	Louis François	1757	46		1817	négociant, marchand de fers, épicier, marchand de vins	N	ENT	g3

Nom	Prénoms	DDN	Age	Lieu de naissance	DDD	Activité(s)	Code	HB	« Groupe »
COTTIER	Adolphe Pierre FRANCOIS	1780	35	Lyon		banquier, négociant	B	HB	g8
DARBLAY	Aimé Stanislas (jeune)	1794	55	Seine et Oise	1878	négociant en grains et farines, industriel	X	x	p5
DARBLAY	Auguste Rodolphe (aîné)	1784	52	Seine et Oise	1873	négociant en grains et farines	X	x	p5
DAVILLIER	JEAN Antoine JOSEPH (aîné)	1754	53	Montpellier	1831	banquier, négociant	B	HB	g1
DAVILLIER	JEAN CHARLES Joachim	1758	45	Montpellier	1846	banquier, négociant, industriel, filateur de cotons, fabricant de cotons	B	HB	g1
DEBAECQUE	Pierre Francois Benoit					négociant	N	x	
DELESSERT	FRANCOIS Marie	1780	31	Lyon	1868	banquier	B	HB	g3
DELESSERT	Jules Paul BENJAMIN	1773	30	Lyon	1847	banquier, négociant, raffineur	B	HB	g3
DELTUF	Antoine Octave					négociant	N	x	p21
DENIERE	Guillaume	1815	34	Paris		fabricant de bronzes, industriel	X	ENT	p23
DESNOEUX DE SAINT-JULIEN	Jérôme Charles Georges				1824	marchand de fers	X	x	g9
DEVINCK	FRANCOIS Jules	1802	43	Paris	1878	fabricant de chocolat	X	ENT	
DIDOT	Ambroise Firmin	1790	37	Paris	1876	imprimeur, typographe	X	x	p12
DUBOIS-DAVELUY	Joseph	1775	51	Paris		banquier, négociant	B	ENT	
DUPERIER	Pierre Charles AMEDEE	1796	45			négociant, négociant en draps	N	x	
DUPONT DE NEMOURS	Pierre Samuel	1739	64	Paris	1817	négociant	N	ENT	g1
EICHTHAL d'	Adolphe	1805	40	Nancy	1895	banquier	B	HB	g7
FAULER	Jacques Frédéric					fabricant de cuirs vernis, de peaux et maroquins	X	x	
FERE	Victor Hyacinthe	1804	45	Chalons sur Marne	1887	négociant, négociant en produits chimiques et articles de teinture	N	x	g10
FERRON	François	1777	57			banquier, négociant	B	ENT	
FILLIETTAZ	Marc Jacob	1760	48		1812	banquier	B	ENT	g1
FLORY	Guillaume HENRY	1752	62	Grenoble	1821	négociant	N	ENT	g5
FOULD	Benoit	1792	36	Paris	1858	banquier	B	HB	p4
GAILLARD	François	1798	45	Paris		imprimeur sur étoffes	X	x	
GANNERON	Auguste Victor HIPPOLYTE	1792	37	Paris	1847	banquier, négociant, fabricant de chandelles	B	ENT	
GOT	Gaspard	1766	55	Orne	1838	négociant, marchand de sels en gros	N	x	
GOUPY	Guillaume LOUIS Isidore	1760	54	Paris	1818	banquier	B	HB	p2

Nom	Prénoms	DDN	Age	Lieu de naissance	DDD	Activité(s)	Code	HB	« Groupe »
GUERIN DE FONCIN	Jean François	1792	28	Paris		banquier	B	HB	g7
GUIOTON	Barthélémy	1764	45	Lyon	1833	négociant, commissionnaire en marchandises, éventailiste, négociant en éventails	N	x	g6
HACHETTE	Louis	1800	49	Ardennes	1864	libraire, éditeur, marchand d'instruments scientifiques	X	x	p6
HEMON	Philippe Félix	1789	44	Paris		négociant, négociant en denrées coloniales	N	x	
HOTTINGUER	Jean Conrad	1764	42	Zurich	1841	banquier, négociant, armateur	B	HB	g3
LABAT	Jean	1766	53	Bordeaux	1825	raffineur	X	x	
LAFFITTE	Jacques	1767	41	Bayonne	1844	banquier	B	HB	g7
LAFOND	Antoine Narcisse	1793	32	Paris	1866	négociant en vins	X	x	g9
LAFOND	Ernest	1806	32		1881	négociant en vins	X	x	g9
LAFOND	Etienne					négociant en vins	X	x	g9
LANQUETIN	Jacques Séraphin	1794	50	Doubs	1869	négociant en vins	X	x	p25
LEBEUF	LOUIS Martin	1792	39	Orne	1854	banquier, négociant	B	ENT	p3
LEBOBE	AUGUSTE Stanislas	1790	45	Seine et Marne	1858	entrepreneur de bâtiments	X	x	
LEDAGRE	Nicolas Francois	1794	55		1857	bijoutier, orfèvre	X	x	
LEDOUX	Roch Romain	1797	41	Paris		négociant, escompteur, fabricant et négociant en papiers, commissionnaire en papeterie	N	x	
LEFEBVRE	François Gilbert JACQUES	1773	44	Riom	1856	banquier, négociant	B	HB	p11
LEFEBVRE	Jacques Gérard FRANCIS	1810	37	Paris	1879	banquier	B	HB	p11
LEGENTIL	Charles	1788	43	Rouen	1855	négociant, négociant en nouveautés	N	ENT	g2
LEGROS	Athanase	1784	48	Paris		négociant, marchand de draps	N	x	
LEROUX	Etienne					négociant, marchand de draps	N	x	
LESGUILLIEZ	Charles					négociant, droguiste	N	x	p15
LESOURD	Louis					négociant, commissionnaire, fabricant de tabacs, marchand de tabacs, épicier	N	x	p21
LETELLIER DELAFOSSE	Pierre Louis	1792	54			entrepreneur de bâtiments	X	x	p1
MALLET	James (Adolphe Jacques)	1787	38	Seine et Oise	1868	banquier	B	HB	g4
MARCHAND	Louis					négociant, droguiste	N	ENT	g3

Nom	Prénoms	DDN	Age	Lieu de naissance	DDD	Activité(s)	Code	HB	« Groupe »
MARMET	Paulin					négociant, épicier	N	x	p20
MARTIN FILS D'ANDRE	Claude Etienne	1748	59	Marseille	1827	banquier, négociant	B	ENT	g4
MARTIN PUECH	Jean Henry	1750	53	Marseille	1824	négociant, commissionnaire	N	x	g6
MEDER	Jean Aristide	1799	47			marchand de bois des îles, marchand de bois à brûler	X	x	
MICHAU	David	1798	39			négociant, négociant en ébénisterie	N	x	
MICHEL	Jean Chrysostome					négociant, commissionnaire en marchandises et draperies, épicier	N	x	
MOINERY	ANTOINE Félix	1801	45	Paris		négociant, épicier	N	x	
MOREAU	Louis Victor	1757	46	Oise	1816	marchand de fers, quicaillier	X	x	g9
MOREAU	Martin Ferdinand	1769	51	Paris		marchand de bois carré, marchand de bois de construction, marchand de bois de charpente	X	x	g10
NOEL DESVERGERS	Marin	1759	63	Aube	1836	négociant	N	x	p12
ODIER	Antoine	1766	52	Genève	1853	banquier, négociant, manufacturier, manufacturier en toiles peintes	B	HB	g1
ODIER	JAMES (Jacques Antoine)	1798	51	Hambourg	1864	banquier	B	HB	g1
OLLIVIER	Augustin Charles Alexandre	1772	37	Paris	1831	banquier, négociant	B	ENT	g7
OUTREQUIN	François Jacques	1763	57			banquier, négociant, spéculateur	B	ENT	g7
PAILLOT	Pierre	1786	31		1863	négociant en fers, maître de forge, industriel	X	x	g9
PANIS	Etienne Francois	1791	42	Paris	1852	marchand de bois à brûler	X	x	
PEPIN-LEHALLEUR	Antoine Jean	1785	48	Seine et Oise	1861	directeur d'assurances	B	ENT	
PERIER	André Jean JOSEPH	1786	39	Grenoble	1868	banquier, négociant, fondeur, raffineur	B	HB	g5
PERIER	Antoine SCIPION	1776	34		1821	banquier, négociant, fondeur	B	HB	g5
PERIER	CASIMIR Pierre	1777	40	Grenoble	1832	banquier, fondeur, raffineur	B	HB	g5
PERREE	Louis Ferdinand	1788	35	Paris		négociant, armateur	N	x	p1
PILLET WILL	Michel Frederic	1781	37	Savoie	1860	banquier, négociant	B	HB	g3
RENOUARD	Jules					libraire	X	ENT	g2
RIANT	Leon Louis					négociant en fers et aciers	X	ENT	g9
RODET	Denis Louis	1781	68	Ain	1852	négociant, courtier	N	x	
ROMAN	Jacques	1765	45	Suisse		fabricant de toiles peintes	X	HB	g1
ROUSSEAU	Jean Joseph	1748	55	Paris	1837	négociant	N	x	g9

Nom	Prénoms	DDN	Age	Lieu de naissance	DDD	Activité(s)	Code	HB	« Groupe »
ROUX	Vital	1766	37	Ain	1846	négociant, commissionnaire	N	ENT	g3
SALLERON	Claude	1751	70	Marne	1833	tanneur	X	x	
SALLERON	Claude Louis					tanneur	X	x	
SANSON DAVILLIER	Alexandre Joseph Toussaint	1792	37	Seine et Oise	1863	banquier, négociant, manufacturier, industriel	B	ENT	g1
SAY	HORACE Emile	1794	40	Seine et Oise	1860	négociant, exportateur, commissionnaire en marchandises	N	ENT	g2
SCHERER	Daniel Henry				1816	banquier	B	HB	g8
TERNAUX	Charles					banquier, négociant, manufacturier, fabricant de draps	B	ENT	g9
TERNAUX	GUILLAUME Louis (aîné)	1763	40	Sedan	1833	marchand de draps, fabricant de draps	X	ENT	g9
THIBAUT	Nicolas GERMAIN	1799	48	Paris	1878	fabricant et négociant en tissus, en tissus mélangés, en nouveautés, fabricant de châles	X	x	
THIBON	Louis Charles	1761	42	Seine et Marne	1837	négociant	N	x	g8
THOMAS	Nicolas Toussaint					marchand de fers	X	x	g9
THOUREAU	Edme Auguste	1798	42	Côte d'Or		marchand de bois à brûler	X	x	
VALOIS	AUGUSTE JACQUES OMER (jeune)	1786	43	Orne	1872	banquier, négociant	B	ENT	p10
VASSAL	Jacques Claude Roman	1770	49		1834	banquier, négociant	B	HB	g8
VERNES	Charles	1786	40	Lyon	1858	banquier, négociant	B	HB	g3
VIGNON	Pierre	1736	67	Seine et Oise	1823	négociant, négociant en vins	N	x	p15

Nom	Prénoms	Postes	Durée	Présences	Com.	Par an	Anal. Fact.	Parl.	Lieu(x)	CGM	CGC/CSC
ANDRE	DOMINIQUE Isabeau	ct	3	moins	1	0,33	bas				
ARDOIN	JACQUES Augustin Joseph Anne	cet	6	moins	7	1,17	bas	1815; 1837-1839	Embrun		
AUBE	Ambroise Guillaume	cmt	12	plus	10	0,83	haut				1833-47
BARAT	Edme LOUIS	ct	10	x	10	2,50					
BARTHELEMY	Joseph Anicet	cm	9	moins	35	3,89					
BARTHOLDI	Jacques Frédéric	cm	3	x	5	1,67					
BAUDOT	Pierre Louis Timothée	ct	4	x	24	6,00	haut				1845-47
BAYVET	François Pierre	cmbe	16	plus	58	5,80	haut			1833-47	1850
BAZIN	Charles	c	3	moins	5	1,67	bas				
BELLANGE	Pierre Louis	cet	6	plus	18	3,00	gauche			1815-25	
BELLOC	Hilaire	c	4	moins	3	0,75	gauche				
BERARD	Auguste SIMON Louis	ct	3	x	20	6,67		1827-1834	Arpajon, Corbeil	1833-47	
BERTIN-DEVAUX	Louis Francois	ct	3	moins	9	3,00		1820-1842	Versailles, puis pair		
BERTRAND	Laurent Horace	ct	5	x	24	4,80	haut	1849-1857	Yonne		
BESSON	Jacques Marie	cet	6	x	11	1,83					
BIDERMANN	Jacques	cm	7	moins	23	3,29					
BOIGUES	Louis	c	7	moins	17	2,43	bas	1828-1838	Nevers	1820-38	1833-38 (s)
BOURGET	Auguste Jacques	ct	6	plus	34	5,67	haut				
CAREZ	LOUIS Auguste Joseph	ct	6	plus	31	5,17	gauche haut				
CHAGOT	Jean François	cet	2	x	5	2,50	gauche				
CHAPTAL	Jean Baptiste Marie	ct	6	x	17	2,83		1815	Paris	1814-29	
CHARMET	Antoine	c	3	moins	8	2,67	bas				
CHEVALS	Jacques Philippe	cbet	15	x	83	5,53					
CORDIER	Louis François	cbet	12	plus	72	6,00	haut				
COTTIER	Adolphe Pierre FRANCOIS	cmbet	18	x	52	2,89	droite				1820-30, 1833-40
DARBLAY	Aimé Stanislas (jeune)	cbe	24	x	10	2,50		1852-1870	Seine et Oise		1850
DARBLAY	Auguste Rodolphe (aîné)	cmt	6	moins	20	3,33		1840-1852	Corbeil		
DAVILLIER	JEAN Antoine JOSEPH (aîné)	cme	6	plus	29	4,83	droite	1815	Paris		

Nom	Prénoms	Postes	Durée	Présences	Com.	Par an	Anal. Fact.	Parl.	Lieu(x)	CGM	CGC/CSC
DAVILLIER	JEAN CHARLES Joachim	cbt	17	moins	20	1,18	droite bas	1831-1846	pair		1820-30
DEBAECQUE	Pierre Francois Benoit	ct	3	moins	2	0,67	gauche				
DELESSERT	FRANCOIS Marie	cmb	23	x	75	3,26	droite	1831-1848	Paris, Boulogne (PdC)	1850	1820-30, 1833-47
DELESSERT	Jules Paul BENJAMIN	cmbt	7	moins	36	5,14	droite	1817-1842	Paris, Saumur		1810-1819
DELTUF	Antoine Octave	ct	3	plus	2	0,67	gauche				
DENIERE	Guillaume	cmbt	24	x	20	5,00					1850
DESNOEUX de Saint-Julien	Jérôme Charles Georges	ct	3	x	2	0,67	gauche bas				
DEVINCK	FRANCOIS Jules	cmt	4	plus	22	5,50	haut	1851-1863	Paris		1845-47, 1850
DIDOT	Ambroise Firmin	cm	3	x	6	2,00		1827-1837	Nogent le Rotrou, Dreux	1826-47	
DUBOIS-DAVELUY	Joseph	ct	12	x	45	3,75					1837-44
DUPERIER	Pierre Charles AMEDEE	cmt	6	x	33	5,50	haut				
DUPONT DE NEMOURS	Pierre Samuel	c	6	plus	46	7,67	haut	1789-1797	Nemours		
EICHTHAL d'	Adolphe	cmb	4	moins	13	3,25	droite bas	1846-1848	Le Mans		1845-47
FAULER	Jacques Frédéric	ct	16	x	17	4,25	gauche				
FERE	Victor Hyacinthe	cmbe	19	plus	12	3,00	droite				
FERRON	François	cmt	6	x	22	3,67					
FILLIETTAZ	Marc Jacob	c	3	moins	7	2,33	bas				
FLORY	Guillaume HENRY	cbt	3	moins	5	1,67					
FOULD	Benoit	ct	3	x	13	4,33		1834-1842	Saint- Quentin		
GAILLARD	François	ct	6	plus	35	5,83	haut				
GANNERON	Auguste Victor HIPPOLYTE	cmt	3	x	18	6,00		1830-1848	Paris		1833-46 (s)
GOT	Gaspard	cet	3	plus	4	1,33		1822-1824	Paris		
GOUPY	Guillaume LOUIS Isidore	cbt	3	moins	3	1,00	bas	1817-1820	Paris		

Nom	Prénoms	Postes	Durée	Présences	Com.	Par an	Anal. Fact.	Parl.	Lieu(x)	CGM	CGC/CSC
GUERIN DE FONCIN	Jean François	c	3	moins	5	1,67	bas				
GUIOTON	Barthélémy	cbet	9	plus	29	3,22					
HACHETTE	Louis	c	4	x	24	6,00					
HEMON	Philippe Félix	ce	9	x	42	4,67	haut				
HOTTINGUER	Jean Conrad	cbt	9	x	14	1,56	droite	1815	Paris		1810-1825
LABAT	Jean	ct	5	plus	15	3,00				1820-25	
LAFFITTE	Jacques	cmbt	9	moins	13	1,44	droite	1815-1844	Paris, Bayonne, Loire-Inférieure, Seine-Inférieure, Vendée		
LAFOND	Antoine Narcisse	cmbet	6	moins	14	2,33	droite	1831-1848	Cosne, puis pair		1820-29, 1833-36
LAFOND	Ernest	c	3	x	6	2,00	bas				
LAFOND	Etienne	ce	15	moins	35	2,33					
LANQUETIN	Jacques Séraphin	cm	5	x	22	4,40		1852-1857	Doubs		
LEBEUF	LOUIS Martin	cbet	6	plus	13	2,17	droite	1837-1854	Fontaine-bleau puis Sénat	1838-47, 1850	
LEBOBE	AUGUSTE Stanislas	ct	12	moins	21	1,75		1842-1846	Meaux		
LEDAGRE	Nicolas François	cmt	9	plus	23	5,75	haut				
LEDOUX	Roch Romain	cet	6	plus	13	2,17	haut				
LEFEBVRE	François Gilbert JACQUES	cmbt	23	plus	87	3,78	droite	1827-1846	Paris		1820-30, 1845-47 et 1831-47 (s)
LEFEBVRE	Jacques Gérard FRANCIS	cbt	2	x	8	4,00					
LEGENTIL	Charles	cmbe	22	plus	101	5,32	droite haut	1837-1848	Paris, puis pair		1833-47, 1850 et 1842-47 (s)
LEGROS	Athanase	cm	1	x	2	2,00					
LEROUX	Etienne	cet		moins	3		gauche	1799-1804	Paris		1803
LESGUILLIEZ	Charles	ct		moins	3		gauche				
LESOURD	Louis	ce	3	x	9	3,00	gauche				

Nom	Prénoms	Postes	Durée	Présences	Com.	Par an	Anal. Fact.	Parl.	Lieu(x)	CGM	CGC/CSC
LETELLIER DELAFOSSE	Pierre Louis	ct	15	x	20	4,00					
MALLET	James (Adolphe Jacques)	cbt	4	moins	2	0,50	bas				
MARCHAND	Louis	cet	3	plus	7	2,33	gauche				
MARMET	Paulin	ce	5	plus	26	5,20	gauche haut				1833-35
MARTIN FILS D'ANDRE	Claude Etienne	cbt	6	x	22	3,67					1810-1819
MARTIN PUECH	Jean Henry	cbet	13	plus	58	4,46	droite haut				
MEDER	Jean Aristide	cmt	7	moins	18	2,57					
MICHAU	David	cmt	6	plus	43	7,17	haut				1841-44
MICHEL	Jean Chrysostome	ct	11	x	36	3,27	gauche				
MOINERY	ANTOINE Félix	ct	3	x	12	4,00					
MOREAU	Louis Victor	cmbe	3	moins	6	2,00	bas				
MOREAU	Martin Ferdinand	cbt	10	x	36	3,60					1833-44
NOEL DESVERGERS	Marin	cet	3	x	3	1,00		1831-1834	Tonnerre		
ODIER	Antoine	cmbt	17	x	41	2,41	droite	1827-1852	Paris, puis pair		1820-30 et 1831-47 (s)
ODIER	JAMES (Jacques Antoine)	cbt	4	x	12	3,00					
OLLIVIER	Augustin Charles Alexandre	cmbet	6	moins	9	1,50	droite	1820-1830	Paris, puis pair		
OUTREQUIN	François Jacques	cmbe	3	x	8	2,67					1820-30
PAILLOT	Pierre	cbt	2	x	1	0,50	bas				
PANIS	Etienne Francois	cmt	8	x	12	1,50		1831-1837	Paris		
PEPIN-LEHALLEUR	Antoine Jean	ct	10	moins	23	2,30					
PERIER	André Jean JOSEPH	cmb	6	moins	18	3,00	droite bas	1832-1848	Marne		1832-47(s)
PERIER	Antoine SCIPION	cb	5	moins	20	4,00	bas			1814-19	1820
PERIER	CASIMIR Pierre	cbet	3	moins	8	2,67	bas	1817-1832	Paris, Troyes		
PERREE	Louis Ferdinand	ct	3	x	7	2,33					1821-29
PILLET WILL	Michel Frederic	cbt	10	moins	34	3,40	bas			1833-47, 1850	1820-25

Nom	Prénoms	Postes	Durée	Présences	Com.	Par an	Anal. Fact.	Parl.	Lieu(x)	CGM	CGC/CSC
RENOUARD	Jules	ct	3	moins	4	1,33	gauche bas				
RIANT	Leon Louis	c	3	x	16	5,33	gauche				
RODET	Denis Louis	c	4	plus	31	7,75	haut				1850
ROMAN	Jacques	c	3	moins	3	1,00	bas			1819-25	
ROUSSEAU	Jean Joseph	ct	3	plus	10	3,33		1832-1837	pair		
ROUX	Vital	cbe	12	plus	94	7,83	droite haut				
SALLERON	Claude	cmt	3	x	0	0,00		1822-1824	Paris	1810-29	
SALLERON	Claude Louis	ct	3	x	9	3,00	gauche				
SANSON DAVILLIER	Alexandre Joseph Toussaint	cmbet	9	plus	66	7,33	droite haut				1833-44
SAY	HORACE Emile	cmt	20	plus	121	7,56	haut				1837-47
SCHERER	Daniel Henry	ct	3	moins	5	1,67	gauche bas				
TERNAUX	Charles	cet	3	moins	4	1,33	gauche bas				
TERNAUX	GUILLAUME Louis (aîné)	cm	17	moins	29	1,71	bas	1818-1831	Paris, Haute-Vienne	1810-S3229	
THIBAUT	Nicolas GERMAIN	cmt	12	x	41	6,83	haut	1852-1857	Paris		1850
THIBON	Louis Charles	cmbt	5	plus	14	2,80	haut				
THOMAS	Nicolas Toussaint	c	3	moins	3	1,00	gauche				
THOUREAU	Edme Auguste	ct	6	moins	10	1,67					
VALOIS	AUGUSTE JACQUES OMER (jeune)	cbet	3	plus	18	6,00					
VASSAL	Jacques Claude Roman	cbet	9	plus	19	2,11		1827-1831	Paris		1826-30, 1850
VERNES	Charles	cbt	6	moins	32	5,33					
VIGNON	Pierre	ct	7	moins	6	0,86		1789-1791	Paris		

Nom	Prénoms	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
ANDRE	DOMINIQUE Isabeau																				cu	cu	cj						
ARDOIN	JACQUES Augustin Joseph Anne																c	c	c	e	ce	cue	ce	e	e	e	e	e	
AUBE	Ambroise Guillaume																						u	u	u	j	j		
BARAT	Edme LOUIS																												
BARTHELEMY	Joseph Anicet								c	gc	gs	g	gt	gt	gv	g	g	gv	gv	gv	g								
BARTHOLDI	Jacques Frédéric														c	c	gc												
BAUDOT	Pierre Louis Timothée																												
BAYVET	François Pierre																												
BAZIN	Charles						c	c	c																				
BELLANGE	Pierre Louis									e	e	e	e	e	e	e	e	ue	je	e	e	ce	ce	cje	je	cje	ce	ce	
BELLOC	Hilaire				c	c	c	c																					
BERARD	Auguste SIMON Louis																									c	cu		
BERTIN-DEVAUX	Louis Francois							j	j	j	j	j	j	cj	cj	s													
BERTRAND	Laurent Horace																												
BESSON	Jacques Marie																									u	u		
BIDERMANN	Jacques	g	g	g	c	c	c	c	c		c	c																	
BOIGUES	Louis																								c	c	c		
BOURGET	Auguste Jacques																												
CAREZ	LOUIS Auguste Joseph																												
CAVALLIER	Pierre Joseph																				u	u	u	j	j	j			
CHAGOT	Jean François	j	j	j	je	cje	cje	je	je	e	e																		
CHAPTAL	Jean Baptiste Marie																		u	cu	cj	cj		c	c	c			
CHARMET	Antoine											c	c	c															
CHEVALS	Jacques Philippe						c	cu	cue	ue	ue	cue	ce	ce	e	ce	ce	ce	e	ce	ce	te	e	ce	ce	tb	b		
CORDIER	Louis François				ce	cr	cr	cr	cr	r	cr	cr	ur	cur	cur	vur	jr	cr											
COTTIER	Adolphe Pierre FRANCOIS															c	cu	cj	je	r	r	r	r	cr	cr	cr	r		
DARBLAY	Aimé Stanislas (jeune)																												
DARBLAY	Auguste Rodolphe (aîné)																												
DAVILLIER	JEAN Antoine JOSEPH (aîné)	g	g	g	g	g	g	g	gc	gt	gt	g	g	g	g	g	gc	c	c					e	e	e	e	e	
DAVILLIER	JEAN CHARLES Joachim			r	cr	cr	cr	cr	r	r	r	r	cr	cjr	cjr	cr	r	r	r	cr	cr	cr	r	cr	cr	cr	r	cr	

Nom	Prénoms	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
DEBAECQUE	Pierre Francois Benoit															u	cu	c	c									
DELESSERT	FRANcOIS Marie											c	c	s		s	s	s		c	s	v		c	s	v		
DELESSERT	Jules Paul BENJAMIN			cr	cr	cr	cr	r	cr	cr	cr	r	jr	jr	r	r	r	r	r	gr	gr	gr	r	r	r	r	r	
DELTUF	Antoine Octave			u	j	cj	cj	j	j	j	j	j	j	j														
DENIERE	Guillaume																											
DESNOEUX de Saint-Julien	Jérôme Charles Georges											c	c	c	u	u												
DEVINCK	FRANCOIS Jules																											
DIDOT	Ambroise Firmin																											
DUBOIS-DAVELUY	Joseph																			u	u	j	j			j	cj	
DUPERIER	Pierre Charles AMEDEE																											
DUPONT DE NEMOURS	Pierre Samuel			s	s	s		v	v	v																		
EICHTHAL d'	Adolphe																											
FAULER	Jacques Frédéric																											
FERE	Victor Hyacinthe																											
FERRON	François																											
FILLIETTAZ	Marc Jacob								c	c	c																	
FLORY	Guillaume HENRY					r	r	r	r	r	r	r	jr	r	cdr	cdr	cr	r	r	r	r	r						
FOULD	Benoit																											
GAILLARD	François																											
GANNERON	Auguste Victor HIPPOLYTE																									u	j	
GOT	Gaspard												u	j	j	j	j	e	je	je	je	cde	cde	ce	e	e	e	
GOUPY	Guillaume LOUIS Isidore													j	cjr	cjr	cr	r	r									
GUERIN DE FONCIN	Jean François																				c	c	c					
GUIPON	Barthélémy				e	e	e	ur	ur	cur	cur	cur	jr	tr	tr	tr	r	cr	cr	cr	r	r	r	r	r	r	r	
HACHETTE	Louis																											
HEMON	Philippe Félix																											
HOTTINGUER	Jean Conrad			r	r	cr	cr	cr	r	tr	vr	vjr	r	cr	cr	cr	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
LABAT	Jean															u	j	j	c	c	cj				c	c		
LAFFITTE	Jacques							c	cr	vr	r	cr	cr	cjro	jro	cro	cro	cro	cro	ro	r	r	r	r	r	r	r	
LAFOND	Antoine Narcisse																					e	e	e	ce	ce		
LAFOND	Ernest																											

Nom	Prénoms	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
LAFOND	Etienne				ce	ce	ce	e	ce	ce	ce	e	e	e	ce	ce	ce	e	ce	ce	c		c	c	c			
LANQUETIN	Jacques Séraphin																											
LEBEUF	LOUIS Martin																									u	u	
LEBOBE	AUGUSTE Stanislas																											
LEDAGRE	Nicolas Francois																											
LEDOUX	Roch Romain																											
LEFEBVRE	François Gilbert JACQUES														u	u		cur	sur	sr	r	sr	sr	sr	r	sr	vr	
LEFEBVRE	Jacques Gérard FRANCIS																											
LEGENTIL	Charles																											
LEGROS	Athanase																											
LEROUX	Etienne				ce																							
LESGUILLIEZ	Charles	j			c																							
LESOURD	Louis				e	e	e	e	e	ce	ce	c							e	e	e	e						
LETELLIER DELAFOSSÉ	Pierre Louis																											
MALLET	James (Adolphe Jacques)													u	j	j						u				c	c	
MARCHAND	Louis																					u	u					
MARMET	Paulin																											
MARTIN FILS D'ANDRE	Claude Etienne							c	c	c	b	b	cdb	cdb	cb	b	b	b	bd	b	b	b	b	b	b	b		
MARTIN PUECH	Jean Henry				ce	cb	cb	cb	b	cb	cb	cb	b	cb	cb	vub	ub	tb	tb	tb								
MEDER	Jean Aristide																											
MICHAU	David																											
MICHEL	Jean Chrysostome																											
MOINERY	ANTOINE Félix																											
MOREAU	Louis Victor	g			ce	ce	cr	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r										
MOREAU	Martin Ferdinand																u	u	j	j	cj	c	c		c	c	c	
NOEL DESVERGERS	Marin												u	u	j	j			j	j	j	j	cj	c	ce	e		
ODIER	Antoine														u	u	j		c	vb	vb	b	vb	vb	vb	b	cb	
ODIER	JAMES (Jacques Antoine)																											
OLLIVIER	Augustin Charles Alexandre				e	e	e	r	r	cr	cr	cr	ur	cur	cr	cr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr
OUTREQUIN	François Jacques																e	e	e	e	c	c	ce	ge	gb	gb	gb	

Nom	Prénoms	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
PAILLOT	Pierre																			c	cu	u						
PANIS	Etienne Francois																											
PEPIN-LEHALLEUR	Antoine Jean																				u	u	j	j				
PERIER	André Jean JOSEPH																									c	s	
PERIER	Antoine SCIPION											c	c	c			c	c		r	r	r	r					
PERIER	CASIMIR Pierre											e	ue	ue	e	e		c	c	c			r	r	r	r	r	r
PERREE	Louis Ferdinand																				u	u	j	j	c	c	c	
PILLET WILL	Michel Frederic																			cu	tj	tj		t	t	t		c
RENOUARD	Jules																											
RIANT	Leon Louis																											
RODET	Denis Louis																											
ROMAN	Jacques											c	c	c														
ROUSSEAU	Jean Joseph		j	j	t	t	t																					
ROUX	Vital				c	c	ce	se	sr	sr	r	sr	sr	sr	r	r	r	cr	cr	cr	r	r	r	r	r	r	r	r
SALLERON	Claude	u	u																					c	c	c		
SALLERON	Claude Louis																	u	u									
SANSON DAVILLIER	Alexandre Joseph Toussaint																											
SAY	HORACE Emile																											
SCHERER	Daniel Henry														c	c	cj											
TERNAUX	Charles																						ce	cue	cue	ue	e	e
TERNAUX	GUILLAUME Louis (aîné)				c	c	c	c	c				c	c	c		g	g	g	gc	gc	gc	g	g		c	c	t
THIBAUT	Nicolas GERMAIN																											
THIBON	Louis Charles		u	ur	cjr	cjr	cr	tro	to	o	o	go	go	go	go	go	go	go	go	go	go	go	go	go	go	o	o	o
THOMAS	Nicolas Toussaint						c	c	c																			
THOUREAU	Edme Auguste																											
VALOIS	AUGUSTE JACQUES OMER (jeune)																			u	u	u					e	e
VASSAL	Jacques Claude Roman																			u	cj	cj	c	j	cj	cj	c	de
VERNES	Charles																											cu
VIGNON	Pierre	d	d	d	vd	vd	vd	vd	d	cd	cd	cd	d															

Nom	Prénoms	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
ANDRE	DOMINIQUE Isabeau																										
ARDOIN	JACQUES Augustin Joseph Anne	e	e	e	e																						
AUBE	Ambroise Guillaume		j	j		g	d	cd	mc	mc	mcd	mcd	mc	m	mc	mp	mp	mp	mp	mp	m						
BARAT	Edme LOUIS																				u			c	c	c	c
BARTHELEMY	Joseph Anicet																										
BARTHOLDI	Jacques Frédéric																										
BAUDOT	Pierre Louis Timothée															u	j	j	j	c	cj	c	c				
BAYVET	François Pierre									e	e	ce	ce	ce	ce	ce	ce	ce	e	ce	mce	mce	ce	r	r	r	mr
BAZIN	Charles																										
BELLANGE	Pierre Louis	e	e	e	e	e																					
BELLOC	Hilaire																										
BERARD	Auguste SIMON Louis	cu																									
BERTIN-DEVAUX	Louis Francois																										
BERTRAND	Laurent Horace									u	u	j	j		j	j	j	cj	c	cd	c	c					
BESSON	Jacques Marie					c	c	c	c	c	c												e	e	e	e	e
BIDERMANN	Jacques																										
BOIGUES	Louis				c	c	c	c																			
BOURGET	Auguste Jacques					u	u	j	j	u	u	j	cj	c	cj	c	c	c	j	j	d	d					
CAREZ	LOUIS Auguste Joseph									u	u	j	cj	c	cj	c	c	cd	d								
CAVALLIER	Pierre Joseph																										
CHAGOT	Jean François																										
CHAPTAL	Jean Baptiste Marie																										
CHARMET	Antoine																										
CHEVALS	Jacques Philippe																										
CORDIER	Louis François																										
COTTIER	Adolphe Pierre FRANCOIS	tr	tr	sr	r	tr	tr	tr	r	tr	tr	tr	mpr	mpr	r	r	r										
DARBLAY	Aimé Stanislas (jeune)																							ce	ce	ce	ce
DARBLAY	Auguste Rodolphe (aîné)					u	u		g	gc	gc	gc	gc	gc	c												
DAVILLIER	JEAN Antoine JOSEPH (aîné)	e	e	e	e																						
DAVILLIER	JEAN CHARLES Joachim	cr	cr	r	r	r	r	r	r	ro	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r						

Nom	Prénoms	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
DEBAECQUE	Pierre Francois Benoit																											
DELESSERT	FRANcOIS Marie	c	v	v		gc	p	p	p	p	p	p											r					
DELESSERT	Jules Paul BENJAMIN	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r						
DELTUF	Antoine Octave																											
DENIERE	Guillaume																					u	u	c	c	c	cj	
DESNOEUX de Saint-Julien	Jérôme Charles Georges																											
DEVINCK	FRANCOIS Jules												u	u	j			j	cj	c	cj	cj	d	md	m	m		
DIDOT	Ambroise Firmin	c	c	c																				m	m	m		
DUBOIS-DAVELUY	Joseph	c	s		s	s	s	c	s	s	s	s																
DUPERIER	Pierre Charles AMEDEE											u	u		c	c	c	c	c	mc	m	m	m	m	m	m	m	
DUPONT DE NEMOURS	Pierre Samuel																											
EICHTHAL d'	Adolphe												r	r	r	r	r	r	cr	cr	cr	cr				m		
FAULER	Jacques Frédéric																							c	c	c	c	
FERE	Victor Hyacinthe																						ce	ce	ce	ce		
FERRON	François			u	u	mj	mj	mj	mcj	mcj	mc	mcj	mcj	mc	m	m	m	m	m	m	m	m						
FILLIETTAZ	Marc Jacob																											
FLORY	Guillaume HENRY																											
FOULD	Benoit		cu	cu	c																							
GAILLARD	François									u	u	u	u	j	j		j	cj	c	cj	cj	c	c					
GANNERON	Auguste Victor HIPPOLYTE	j		c	cj	mcj	m	m	md	md	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
GOT	Gaspard	e	de	de	e	e	e																					
GOUPY	Guillaume LOUIS Isidore																											
GUERIN DE FONCIN	Jean François																											
GUIPON	Barthélémy	r	r	r	r	r	r	r																				
HACHETTE	Louis																							c	c	c	c	
HEMON	Philippe Félix							c	c	c	c								ce	ce	ce	ce	ce					
HOTTINGUER	Jean Conrad	r	r	r	r	r	r																					
LABAT	Jean																											
LAFFITTE	Jacques	r	r	r	r					m	m	m	m	m														
LAFOND	Antoine Narcisse	ce	e	ce	gcue	gcur	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
LAFOND	Ernest												c	c	c													

Nom	Prénoms	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
LAFOND	Etienne																										
LANQUETIN	Jacques Séraphin									m	m	m	m	m	m	m	m	m	mc	mc	mt	mt	mt	m	m	m	m
LEBEUF	LOUIS Martin	j	j		e	ce	ce	e	e	e	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	cr	cr	cr	cr
LEBOBE	AUGUSTE Stanislas						u	j	j	c	cj	cj	c	cj	cj		cd	cd	c	c	c	c					
LEDAGRE	Nicolas Francois															u	u	j	j	j			c	cj	cj	cd	
LEDOUX	Roch Romain						u	ue	ue	je	je	e	ce	cje	cje	ce	ce	ce	e	e	e	e	e	e	e		
LEFEBVRE	François Gilbert JACQUES	vr	r	cr	vr	vgr	gr	cgr	cgr	cr	cr	cr	r	r	tr	tr	tr	tr	tr	tr	r	r	r	r	r	r	r
LEFEBVRE	Jacques Gérard FRANCIS														u	j	j	j	j		c	c					
LEGENTIL	Charles					ce	ce	ce	ce	mce	mce	me	e	se	se	se	se	se	sr	r	pr	pr	pr	pr	pr	pr	pr
LEGROS	Athanase						c								m	m	m	m	m	m							
LEROUX	Etienne																										
LESGUILLIEZ	Charles																										
LESOURD	Louis																										
LETELLIER DELAFOSSÉ	Pierre Louis															u	u	u	j	j	j	cj	c	cj	cj	c	
MALLET	James (Adolphe Jacques)	cr	r	r	r	r	cr	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
MARCHAND	Louis	j	cj	ce	ce	e	e																				
MARMET	Paulin					ce	ce	ce	ce	ce																	
MARTIN FILS D'ANDRE	Claude Etienne																										
MARTIN PUECH	Jean Henry																										
MEDER	Jean Aristide														u	u	j	j	mj	m	mc	c	c	c	c	c	c
MICHAU	David					u	u	j	mj	m	mc	mc	mc	mc	mc	mc	mc	m	m	m	m						
MICHEL	Jean Chrysostome		u	u		u	j	cj	c	cj	cj	c	d	cd	c	c	c	c	c								
MOINERY	ANTOINE Félix														u	j	j	j	j	cj	cj	cj	j				d
MOREAU	Louis Victor																										
MOREAU	Martin Ferdinand	b	cb	tb	tb	b	cb	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b				
NOEL DESVERGERS	Marin																										
ODIER	Antoine	cb	cb	b	cb	gcb	gcb	gcb	gtb	b	b	cb	cb	tb	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b
ODIER	JAMES (Jacques Antoine)																			u	j	j	tr	tr	tr	tr	
OLLIVIER	Augustin Charles Alexandre	gr	g																								
OUTREQUIN	François Jacques	gb	gb	gb	gb	b																					

Nom	Prénoms	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
PAILLOT	Pierre						b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b
PANIS	Etienne Francois			u	u	j	j	c	c			c	c	c	c	c	c		m	m	m						
PEPIN-LEHALLEUR	Antoine Jean	j	j				j	cj	c	c	c				d	cd	c	c	c	c	c						
PERIER	André Jean JOSEPH	s			c	mc	mc	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	r	r	r	r	r	r
PERIER	Antoine SCIPION																										
PERIER	CASIMIR Pierre	r	r	r	r	r	r																				
PERREE	Louis Ferdinand																										
PILLET WILL	Michel Frederic	c	cr	r	r	r	cr	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
RENOUARD	Jules										u	u	u	u	j	cj	c	c									
RIANT	Leon Louis	c	c	c																							
RODET	Denis Louis																							c	c	c	c
ROMAN	Jacques																										
ROUSSEAU	Jean Joseph																										
ROUX	Vital	r	r																								
SALLERON	Claude																										
SALLERON	Claude Louis		c	c	c																						
SANSON DAVILLIER	Alexandre Joseph Toussaint		u	cu	cj	cje	ge	gse	gce	ce	ce	ce	ce	e	me	me	me	me	me	me	me	r	r	r	r	r	r
SAY	HORACE Emile						u	j	cj	c	cj	cj	mc	mc	m	m	m	mc	mc	ms	ms	ms	ms	ms	ms	ms	s
SCHERER	Daniel Henry																										
TERNAUX	Charles	ue	ue	e	e																						
TERNAUX	GUILLAUME Louis (aîné)		c	c	c	g																					
THIBAUT	Nicolas GERMAIN															u	u	j	j			c	c	mc	mv	mv	mv
THIBON	Louis Charles	o	o	o	o	o	o																				
THOMAS	Nicolas Toussaint																										
THOUREAU	Edme Auguste							u	u	j	j		j	j	c	c	c	c	c	c							
VALOIS	AUGUSTE JACQUES OMER (jeune)	e	e	ce	ce	ce	e	je	je	e	e	e	e	e	e	e								r	r	r	r
VASSAL	Jacques Claude Roman	cde	ce	cr	dr																						
VERNES	Charles	cj	cj		cj	cj	c	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
VIGNON	Pierre																										

Nom	Prénoms	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
BARAT	Edme LOUIS	c	c	c	c	c	c														
BAYVET	François Pierre	mcr	mcr	mcr	mcr	mcr	mvr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	mr	r	r	
BESSON	Jacques Marie	e	e	e	e	e	e														
DARBLAY	Aimé Stanislas (jeune)	ce	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb	cb
DENIERE	Guillaume	cj	cj	cj	mc	msj	msj	ms	ms	msd	msd	msd	msd	ms	msr	msr	mpr	mpr	pr	pr	pr
DEVINCK	FRANCOIS Jules	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
DIDOT	Ambroise Firmin	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
DUPERIER	Pierre Charles AMEDEE	m																			
EICHTHAL d'	Adolphe	m																			
FAULER	Jacques Frédéric	c	cu	cu	c	c	c	c	c	c	c	c	c								
FERE	Victor Hyacinthe	ce	ce	ce	mce	mce	mce	mve	mvb	mvb	mvb	mvb	mvb	mvb	mvb	mvb	mb	mb	b	b	r
LAFOND	Antoine Narcisse	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r						
LEBEUF	LOUIS Martin	r	r																		
LEDAGRE	Nicolas Francois	cd	mcd	mcd	mv	mv															
LEFEVRE	François Gilbert JACQUES	r	r	r	r																
LEFEVRE	Jacques Gérard FRANCIS					r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
LEGENTIL	Charles	pr	pr	pr																	
LETELLIER DELAFOSSÉ	Pierre Louis	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c										
MALLET	James (Adolphe Jacques)	r	r	r	r	r	r	r													
ODIER	Antoine	b																			
ODIER	JAMES (Jacques Antoine)	r	r	r	r	r															
PAILLOT	Pierre	b	b	b	b	b	b	b													
PERIER	André Jean JOSEPH	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r				
PILLET WILL	Michel Frederic	r	r	r	r	r	r	r													
SANSON DAVILLIER	Alexandre Joseph Toussaint	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r										
SAY	HORACE Emile	s	s	s	s																
THIBAUT	Nicolas GERMAIN	mv	mv	mv	mp	mp	mp	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
VALOIS	AUGUSTE JACQUES OMER (Jeune)	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r				
VERNES	Charles	o	o	o	o	o															

7-2 Sources et bibliographie sur les membres

Il n'était pas possible de fournir un véritable dictionnaire biographique, ni même des sources exhaustives : j'indique néanmoins les principales sources et éléments de bibliographie que j'ai moi-même utilisées pour m'informer sur chaque membre. Il s'agit de sources fournissant au moins une petite notice (en réalité, la barre a été placée plus ou moins haut suivant la notoriété du personnage) : il va de soi que mon information a en réalité été complétée par de très nombreux renseignements plus épars, seuls présents pour certains membres. Cette liste vise seulement à compléter les différents tableaux que je publie ainsi que les indications qui peuvent être retrouvées à partir de l'index. Les cotes des Archives Nationales se réfèrent à des dossiers de demande de légion d'honneur. Lorsque je n'indique pas les pages concernées, c'est que l'ouvrage se présente sous forme de notices rangées par ordre alphabétique ou possède un index. Les références sont indiquées par ordre chronologique d'édition (sources puis bibliographie).

ANDRE

A la Fondation pour l'Histoire de la Haute Banque : 44AQ33 : Papiers personnels de Dominique et d'Alfred André, 1835-1873.

De Neuflize, Schlumberger et compagnie, 1800-1950, 1950, 32p. (consultable à la FHBB)

De Neuflize et compagnie. Notice historique publiée à l'occasion du 125^e anniversaire de l'établissement à Paris de leur maison de banque, impr. de Vaugirard, 1926, 39p. (consultable à la FHBB)

Virginie MONNIER, *Les André, une famille de négociants réformés, à Nîmes au XVIII^e siècle*, tapuscrit, s.d., 224p.

Christian GRAND, *La banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet (de 1667 à 1990)*, thèse de droit, Université de Nancy-II, 1990, 416p.

ARDOIN

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Barrie M. RATCLIFFE, "The business elite and the development of Paris : intervention in ports and entrepôts, 1814-1834", *The Journal of European Economic History*, 14 (1), Spring 1985, p.95-142.

AUBE

Ambroise Guillaume AUBE, *Dix huit mois au Conseil d'Etat*, manuscrit " offert par l'auteur à son neveu ", " terminé le 14 octobre 1840 ", 107p.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Marc BOUVET, *Le Conseil d'Etat sous la monarchie de Juillet*, thèse de droit, Université de Rennes-I, 1997, 698p. de dictionnaire biographique.

BARAT

AN F12 5085

BARTHELEMY

Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. I, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p.

BARTHOLDI

Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. I, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p.

BAUDOT
AN F12 5086

BAYVET
AN F12 5086

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

BAZIN

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire* Paris – La Haye – New York : Mouton, 1978, 436p.

BELLANGE

BELLOC

BERARD

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, édition de 1858

Charles de REMUSAT, *Mémoires de ma vie*, présenté par C.-H. Pouthas, Plon, 1958, vol.2

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Louis BERGERON, *Les capitalistes en France (1780-1914)*, Gallimard, M. PREVOST, J. ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

1978, 234p. (reproduit une généalogie des Bérard)

Marc BOUVET, *Le Conseil d'Etat sous la monarchie de Juillet*, thèse de droit, Université de Rennes-I, 1997, 698p. de dictionnaire biographique.

BERTIN-DEVAUX

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

BERTRAND

AN F12 5088

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

BESSON

BIDERMANN

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jean BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, tome 3, Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière et cie, 1943, 288p.

Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. 1, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p.

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire* Paris – La Haye – New York : Mouton, 1978, 436p.

BOIGUES

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

Philippe JOBERT (dir.), *Les patrons du second Empire - Bourgogne*, Picard/ Le Mans : Cénomane, 1991, 259p.

BOURGET

AN F12 5096

CAREZ

AN F12 5101

CHAGOT

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

Philippe JOBERT (dir.), *Les patrons du second Empire - Bourgogne*, Picard/ Le Mans : Cénomane, 1991, 259p.

CHAPTAL

M. PREVOST, J. ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

CHARMET

AN L0492046 (légion d'honneur)

CHEVALS

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

CORDIER

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

COTTIER

De Neuflize, Schlumberger et compagnie, 1800-1950, 1950, 32p. (consultable à la FHHB)

De Neuflize et compagnie. Notice historique publiée à l'occasion du 125^e anniversaire de l'établissement à Paris de leur maison de banque, impr. de Vaugirard, 1926, 39p. (consultable à la FHHB)

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Christian GRAND, *La banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet (de 1667 à 1990)*, thèse de droit, Université de Nancy-II, 1990, 416p.

DARBLAY Aimé Stanislas

AN F12 5119

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Alain PLESSIS, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1982, X-294p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

DARBLAY Auguste Rodolphe

AN F12 5119

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

DAVILLIER Jean Joseph

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. I, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p.

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire Paris – La Haye – New York* : Mouton, 1978, 436p.

Serge CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, éd. de l'EHESS, 1991, 733p. (notamment une généalogie, cf. p.54sq)

DAVILLIER Jean Charles

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire Paris – La Haye – New York* : Mouton, 1978, 436p.

Serge CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, éd. de l'EHESS, 1991, 733p. (notamment une généalogie, cf. p.54sq)

DEBAECQUE

DELESSERT BENJAMIN

Charles DUPIN, *Travaux et bienfaits de M. le baron Benjamin Delessert*, Firmin Didot frères, 1847, 88p.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Germain SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour*, Henri Krabe libr., impr. de Poussielgue : tome I, 1835, p.277-281.

Comte d'ARGOUT, « Nécrologie. M. Benjamin Delessert », *Journal des Economistes*, juin 1847, p.296-308.

Charles COQUELIN et Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Guillaumin, 1852-1853, 2 vol.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jean BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, tome 3, Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière et cie, 1943, 288p.

Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. I, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire* Paris – La Haye – New York : Mouton, 1978, 436p.

Catherine DUPRAT, *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, 1996, tome 2, p.1072-1079.

DELESSERT FRANCOIS

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Gustave VAPERAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire* Paris – La Haye – New York : Mouton, 1978, 436p.

DELTUF

DENIERE

AN F12 5126

Quatre années de présidence au Tribunal de Commerce de la Seine - 30 juin 1860 - 20 août 1864, Imprimerie centrale des chemins de fer, imprimerie Chaix, 1894, V-174 p.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

DESNOEUX

DEVINCK

AN F12 5129

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

DIDOT

Germain SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour*, Henri Krabe libr., impr. de Poussielgue : tome I, 1835, p.367-369.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

André JAMMES, *Les Didot. Trois siècles de typographie et de bibliophilie, 1698-1998*, Agence culturelle de Paris, 1998, 120p.

Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Fayard, 1999, 554p.

DUBOIS

DUPERIER

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

DUPONT DE NEMOURS

Eugène DAIRE (éd.), *Physiocrates. Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau, Le Trosne*, rééd. Osnabrück : Otto Zeller, 1966 (éd. Guillaumin, 1846), LXXXVIII-1027p.

Louis Gabriel MICHAUD (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, 1811-1862, 85 vol.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Pierre JOLLY, *Dupont de Nemours, soldat de la liberté*, PUF, 1956, 305p.

Marc BOULOISEAU, *Bourgeoisie et révolution. Les Dupont de Nemours (1788-1799)*, Bibliothèque nationale, Commission d'histoire économique et sociale de la révolution française, mémoires et documents, XXVII, 1972, 250 p.

Elisabeth FOX-GENOVESE, "Introduction", dans *Oeuvres politiques et économiques*, de Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS, I, 1763-1768, Nendeln : KTO Press, 1979, p.VII-XXII.

D'EICHTHAL

AN F12 5140

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

FAULER

AN F12 5142

FERE

AN F12 5143

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1982, X-294p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

FERRON

AN F12 5144

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

FILLIETTAZ

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

FLORY

M. PREVOST, J. ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

FOULD

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Frédéric BARBIER, *Finance et politique : la dynastie des Fould, 18^e-20^e siècles*, Armand Colin, 1991, 365p.

GAILLARD

AN F12 5150

GANNERON

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Germain SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour*, Henri Krabe libr., impr. de Poussielgue : tome I, 2^e partie, 1836, p.387-389.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

GAUSSEN

GEORGE

GOT

AN F12 5157

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

M. PREVOST, J. ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

GOUPY

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

GUERIN DE FONCIN

GUITON

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

HACHETTE

Gustave VAPERAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Fayard, 1999, 554p.

HEMON

AN F12 5166

HOTTINGUER

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Max GERARD (pseudonyme de Maxime TRUC), *Messieurs Hottinguer, banquiers à Paris*, Paris, 1968, 2 volumes.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire* Paris – La Haye – New York : Mouton, 1978, 436p.

LABAT

LAFFITTE

Jacques LAFFITTE, *Souvenirs de Laffitte racontés par lui-même et puisés aux sources les plus authentiques*, Comptoir des imprimeurs réunis, 1844, 3 vol.

Charles COQUELIN et Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Guillaumin, 1852-1853, 2 vol.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Michel PREVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Bertrand GILLE, « Les saint-simoniens et le crédit », dans *La banque en France au XIX^e siècle. Recherches historiques*, Paris-Genève : Droz, 1970, p.105-124

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

LAFOND Antoine Narcisse

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

M. PREVOST, J. ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, à partir de 1933.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Adeline DAUMARD, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, SEVPEN, 1963, 661p. (donne une généalogie commentée de la famille Lafond, qu'elle doit appeler L... pour des raisons d'accès aux sources notariales)

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

LAFOND Ernest

LAFOND Etienne

Adeline DAUMARD, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, SEVPEN, 1963, 661p.

LANGLOIS

LANQUETIN

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Denise DELSAUX-GINDRE, *Jacques Séraphin Lanquetin, un Franc-Comtois du XIX^e siècle à l'Hôtel de Ville de Paris*, 1998, 277p. dact.

LEBEUF

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

LEBOBE

AN F12 5187

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

LEDAGRE

AN F12 5189

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

LEDOUX

LEFEBVRE Francis

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

LEFEBVRE Jacques

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

LEGENTIL

AN F12 5190

Germain SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour*, Henri Krabe libr., impr. de Poussielgue : tome IV, sd, p.160-162.

A.B. [sans doute Adolphe Blaise], *M. Legentil*, impr. de Bajat, sd (entré à la Bibliothèque Royale en 1842), 15p.

Discours prononcé par M. Germain Thibaut, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris aux funérailles de M. Legentil, président de la Chambre, le 1^o octobre 1855, typ. Charles de Mourgues frères, 3p.

Louis Gabriel MICHAUD (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, 1811-1862, 85 vol.

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, édition de 1858

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

Béatrice JUILLARD, *Les magasins de nouveautés à Paris, de 1810 au début du XX^e siècle*, thèse de l'Université de Paris-X, dir. Alain PLESSIS, 1997, 802 p.

LEGROS

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

LEROUX

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

LESGUILLIEZ

LESOURD

LETELLIER DELAFOSSE

AN F12 5194

MALLET

A la Fondation pour l'Histoire de la Haute Banque : 144AQ8 : Journal du baron James Mallet, 1828-1867

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Christian GRAND, *La banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet (de 1667 à 1990)*, thèse de droit, Université de Nancy-II, 1990, 416p.

MARCHAND

MARMET

AN F12 5202

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

MARTIN FILS D'ANDRE

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

MARTIN PUECH

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

MEDER

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

MICHAU

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

MICHEL

MOINERY

AN F12 5214

MOREAU Louis Victor

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

MOREAU Martin Ferdinand

NOEL DESVERGERS

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

ODIER Antoine

Banque OBC - Odier Bungener Courvoisier, Calmann-Lévy, 1987, 63p.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Banque OBC - Odier Bungener Courvoisier, Calmann-Lévy, 1987, 63p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

ODIER James

AN F12 5225

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

OLLIVIER

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

OUTREQUIN

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

PAILLOT

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

PANIS

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

PEPIN-LEHALLEUR

Odile PEPIN-LEHALLEUR-GONDRE, *Jean le métalloïde*, tapuscrit déposé à la BNF, Juziers, 1996, 76p.

PERIER Casimir

Charles de REMUSAT, *Mémoires de ma vie*, présenté par C.-H. Pouthas, Plon, 1958, 5 volumes.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Roger PRIOURET, *Origines du patronat français*, Grasset, 1963, 283p.

Pierre BARRAL, *Les Perier dans l'Isère au XIX^e siècle d'après leur correspondance familiale*, PUF, 1964, 245p.

PERIER Joseph

Bertrand GILLE, *Recherches sur la formation de la grande entreprise capitaliste, 1815-1848*, SEVPEN, 1959, 168 p.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Roger PRIOURET, *Origines du patronat français*, Grasset, 1963, 283p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

Pierre BARRAL, *Les Perier dans l'Isère au XIX^e siècle d'après leur correspondance familiale*, PUF, 1964, 245p.

PERIER Scipion

Charles de REMUSAT, *Mémoires de ma vie*, présenté par C.-H. Pouthas, Plon, 1958, vol.2

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Roger PRIOURET, *Origines du patronat français*, Grasset, 1963, 283p.

Pierre BARRAL, *Les Perier dans l'Isère au XIX^e siècle d'après leur correspondance familiale*, PUF, 1964, 245p.

PERREE

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

PILLET WILL

Notice biographique sur M. le Comte Pillet-Will. Extrait de la *Revue générale biographique politique et littéraire*, livraison d'octobre 1843, publiée sous la direction de M. E. PASCALLET, 2^e éd., Paris, 1843, impr. Mme Lacombe, 30p.

Charles COQUELIN et Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Guillaumin, 1852-1853, 2 vol.

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

RENOUARD

AN F12 5251

Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, etc. (Laurent-Antoine PAGNERRE, président), *Notice nécrologique sur M. Jules Renouard, libraire, ancien juge au Tribunal de commerce, ancien membre de la Chambre de Commerce de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, lue dans l'assemblée générale du 7 juin 1854*, impr. Pillet fils aîné, 3p.

Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Fayard, 1999, 554p.

RIANT

Jean LAMBERT-DANSETTE, *Genèse du patronat, 1780-1880*, Hachette, 1991, 381p.

RODET

Charles COQUELIN et Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Guillaumin, 1852-1853, 2 vol.

ROMAN

Serge CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, éd. de l'EHESS, 1991, 733p.

ROUSSEAU

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Jean TULARD, *Paris et son administration (1800-1830)*, Ville de Paris – Commission des travaux historiques, 1976, 570p.

ROUX

Etienne CHOQUET, *La Chambre de Commerce de Paris, an XI et an XII de la République (1803-1804)*, extrait du *Bulletin de la Chambre de Commerce de Paris*, 1900, p.140sq.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

Yves BRETON, " Vital Roux (1766-1846) ", dans Ludovic FROBERT, André TIRAN, Jean-Pierre POTIER (dir.), *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, Lyon : Institut des Sciences de l'Homme, 2000, p.348-359.

SALLERON Claude

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

SALLERON Claude Louis

SANSON DAVILLIER

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

SAY

Louis Gabriel MICHAUD (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, 1811-1862, 85 vol.

« Nécrologie. Mort et obsèques de M. Horace Say », et Compte rendu d'une réunion de la Société d'Economie Politiq, *Journal des Economistes*, n°8, août 1860, p.293-298 et p.324-325.

Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Joseph VALYNSEELE, *Les Say et leurs alliances. L'étonnante aventure d'une famille cévenole*, édité par l'auteur, impr. Laballery, 1971, 391p.

SCHERER

TERNAUX Charles

L.M. LOMÜLLER, *Histoire économique et industrielle de la France de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle. Guillaume Ternaux, 1763-1833, créateur de la première intégration industrielle française*, La Cabro d'Or, 1978, 531p.

TERNAUX Guillaume

Louis Gabriel MICHAUD (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, 1811-1862, 85 vol.

Charles COQUELIN et Gilbert-Urbain GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Guillaumin, 1852-1853, 2 vol.

Charles de REMUSAT, *Mémoires de ma vie*, présenté par C.-H. Pouthas, Plon, 1958, vol.2

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Maurice COLLIGNON “ Ternaux manufacturier français 1763-1833 Ses établissements à Louviers Sa vie politique Sa famille ”, *Bulletin de la société d'Etudes diverses de l'arrondissement de Louviers*, t. VII, année 1903, 51p.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Bertrand GILLE, *Documents sur l'état de l'industrie et du commerce de Paris et du département de la Seine, 1778-1810*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-Commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, 1963, p.71-72. (reproduction d'un texte où Ternaux décrit sa propre activité économique)

L.M. LOMÜLLER, *Histoire économique et industrielle de la France de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle. Guillaume Ternaux, 1763-1833, créateur de la première intégration industrielle française*, La Cabro d'Or, 1978, 531p.

Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY, “ Un grand capitaliste d'industrie au début du XIX^e siècle, Guillaume Ternaux, 1763-1833 ”, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2, 1981.

THIBAUT

AN F12 5283

Gustave VAPERAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, librairie de L. Hachette et cie, éditions de 1858 et 1865

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

THIBON

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.

Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.

THOMAS

THOUREAU

VALOIS

AN F12 5291

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

VASSAL

AN F12 5292

VERNES

Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.

VIGNON

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

Albert REVEREND, *Armorial du premier empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier*, au bureau de l'Annuaire de la noblesse, 1894-1897, 4vol.

Etienne CHOQUET, *La Chambre de Commerce de Paris, an XI et an XII de la République (1803-1804)*, extrait du *Bulletin de la Chambre de Commerce de Paris*, 1900, 184p.

Georges LECLERC, *La juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution*, Plon, 1909, 421p.

7-3 Présidents et Secrétaires de la Chambre de Commerce, 1803-1872

Les noms des banquiers sont soulignés. Les dates sont celles des années où débute le mandat. Le parcours institutionnel est celui qui précède l'entrée au bureau. TC = Tribunal de Commerce, cons. gén. = Conseil Général de la Banque de France, cons. mun. = Conseil Municipal de Paris ou Conseil Général de la Seine. Les groupes sont les groupes familiaux ou d'associés que j'ai reconstitués.

Dates	Nom	Parcours institutionnel avant	Groupe
Présidents			
1803	Vignon	pdt TC	p15
1807	Dupont de Nemours		g1
1810	<u>Laffitte</u>	régent	g7
1811	<u>Hottinguer</u>	régent	g3
1813	<u>Barthélémy</u>	cons. gén.	-
1814	Martin-Puech	cons. esc., censeur, suppléant TC	g6
1815	Cordier	cons. esc., régent, suppléant TC	g3
1816	Flory	régent, pdt TC	g5
1816	<u>Barthélémy</u>	cons. gén.	-
1819	<u>A Odier</u>	juge TC, censeur	g1
1821	<u>F Delessert</u>		g3
1822	<u>A Odier</u>	juge TC, censeur	g1
1825	<u>F Delessert</u>		g3
1826	<u>J Lefebvre</u>	suppléant TC, régent	p11
1828	<u>F Delessert</u>		g3
1830	<u>J Lefebvre</u>	suppléant TC, régent	p11
1832	<u>F Delessert</u>	cons. gén.	g3
1839	<u>Cottier</u>	juge TC, cons. esc., régent,	g8
1841	Aubé	pdt TC, cons. mun.	p11
1846	Legentil	cons. esc., cons. mun., régent	g2
1856	Thibaut	juge TC, cons. mun.	-
1859	H Davillier	juge TC	g1
1868	Denière	pdt TC, cons. mun., régent	p23
Secrétaires			
1803	Dupont de Nemours		g1
1806	Roux	cons. esc.	g3
1809	<u>Barthélémy</u>	cons. gén.	-
1810	Roux	cons. esc., régent	g3
1813	<u>F Delessert</u>		g3
1814	<u>Bertin Devaux</u>	juge TC	g2
1815	<u>F Delessert</u>		g3
1818	<u>J Lefebvre</u>	suppléant TC, régent	p11
1820	<u>F Delessert</u>		g3
1821	<u>J Lefebvre</u>	suppléant TC, régent	p11
1824	<u>F Delessert</u>		g3
1825	<u>J Lefebvre</u>	suppléant TC, régent	p11
1826	<u>J Perier</u>		g5
1828	<u>Dubois</u>	juge TC	-
1829	<u>Cottier</u>	juge TC, cons. esc., régent	g8
1830	<u>Dubois</u>	juge TC	-
1833	<u>Sanson-Davillier</u>	juge TC, cons. esc., cons. gén.	g1
1834	<u>Dubois</u>	juge TC	-
1839	Legentil	cons. esc., cons. mun.	g2
1845	H Say	juge TC, cons. mun.	g2
1857	Denière	juge TC, cons. mun.	p23
1868	Houette	juge TC	-
Vice-présidents			
1850	Thibaut	juge TC, cons. mun.	-
1856	Ledagre	pdt TC, cons. mun.	-
1858	Bayvet	cons. esc., cons. mun., régent	p5
1859	Fère	cons. esc, cons. mun.	g10
1868	Gouin	cons. mun.	g7

7-4 Les groupes familiaux et d'associés reconstitués

Je présente ici les « groupes » que j'ai constitués, par ordre approximatif de consistance décroissante. Gardant toute la responsabilité des regroupements effectués, je fournis ici une indication succincte des liens précis entre membres qui les ont motivés. Après la ligne d'indications concernant chaque membre d'une institution parisienne, les liens qui l'unissent à certains des membres de son « groupe » sont donc précisés. Ceux des liens qui s'adressent à un membre d'un autre « groupe » sont indiqués en italique.

Pour permettre une identification plus rapide, les noms des hommes passés par la Chambre de Commerce sont en capitales, et ceux des hommes qui n'ont commencé l'ensemble de leur carrière qu'après 1852 sont en italiques.

Pour chacun de ces hommes, que l'on pourra retrouver dans les tableaux généraux concernant leurs carrières, je reprends quelques indications :

- celle de l'ensemble des mandats qu'ils ont tenus au cours de leur vie (dans un ordre arbitraire) à la Chambre de Commerce (c), au Conseil Municipal de Paris ou au Conseil Général de la Seine (m), au Conseil Général de la Banque de France (b), à son Conseil d'escompte (e) ou au Tribunal de Commerce (t).

- les dates de début de chacun de ces mandats, ce qui donne une idée des moments où les groupes concernés sont présents dans le système institutionnel (la colonne « Banque de France » se réfère uniquement à son Conseil Général).

- la date éventuelle d'entrée au Parlement, indicateur de l'implication plus directement politique de chaque groupe.

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g1	BIDERMANN	Jacques	cm	1803				1800	
g1	DAVILLIER	J. Joseph	cme	1807		1822		1800	1815
g1	ODIER	Antoine	cmbt	1818	1819		1814	1831	1827
g1	ROMAN	Jacques	c	1810					
g1	DUPONT DE NEMOURS	Pierre Samuel	c	1803					1789
g1	DAVILLIER	J. Charles	cbt	1803	1801		1812		1831
g1	FILLIETTAZ	Marc Jacob	c	1808					
g1	DAVILLIER	Henri	cbt	1853	1864		1847		
g1	SANSON DAVILLIER	Alexandre	cbt	1829	1847	1831	1828	1831	
g1	Dupuytrem	Louis	gendre de Jean-Charles			1847			
g1	<i>Pénicaud</i>	<i>Alphonse</i>	allié aux Davillier à la génération suivante		1864				
g1	ODIER	James	Dupuytrem	1849	1849		1846		
g1	<i>Gros</i>		fil d'Antoine ; <i>formé à la banque Vassal</i>				1859		
g1	<i>Rothschild</i>	<i>Alphonse</i>	descendant de Gros, jusqu'à sa descendance		1855				

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g2	LEGENTIL	Charles	cmbe	1831	1844	1831		1834	1837
				<i>beau-frère de Sanson-Davillier (par le 2° mariage de Legentil)</i>					
g2	Cheuvreux	François Casimir	t				1828		
				<i>beau-frère de Legentil (par le 1° mariage de Legentil)</i>					
g2	Cheuvreux	J. Pierre Casimir	t				1847		
				<i>fil de François Casimir, associé de Legentil (magasin de nouveautés)</i>					
g2	Renouard	Augustin Charles	t				1821		1831
				<i>allié à la famille Cheuvreux</i>					
g2	Renouard	Adrien	t				1821		
				<i>les liens</i>					
g2	RENOUARD	Jules	ct	1841			1836		
g2	MARCILHACY	Camille	c	1872					
				<i>sucesseur du magasin de Legentil et Cheuvreux</i>					
g2	SAY	Horace Emile	cmt	1834			1832	1838	
				<i>gendre de François Casimir Cheuvreux</i>					
g2	Say	Jean Baptiste	m					1830	1799
				<i>père d'Horace ; la banque de Davillier et Odier le conseille pour ses affaires</i>					
g2	SAY	Constant	c	1861					
				<i>neveu d'Horace</i>					
g2	BERTIN-DEVAUX	Louis François	ct	1812			1806		1820
				<i>marie sa fille au fils d'Horace Say</i>					

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g3	DELESSERT	Benjamin	cmbt	1803	1802		1812	1819	1817
				<i>J.B. Say éduque son fils ; les Delessert soutiennent la filature des Say</i>					
g3	DELESSERT	François Marie	cmb	1811	1848			1830	1831
				frère de Benjamin					
g3	<i>Delessert</i>		t				1863		
				descendant non identifié					
g3	PILLET WILL	Michel Frédéric	cbt	1818	1828		1818		
				<i>un temps associé de J.B. Say ; ancien employé et allié des Delessert</i>					
g3	<i>Pillet Will</i>	<i>Hyacinthe</i>	b		1861				
				fils de					
g3	<i>Pillet Will</i>	<i>Frédéric</i>	cbt		1871				
				fils d'Hyacinthe					
g3	<i>Waru de</i>	<i>Adolphe</i>	b		1856				
				allié de					
g3	VERNES	Charles	cbtPillet	1826	1832		1826		
				associé (banque) de M.F. Pillet Will en 1817-21, <i>allié tardivement aux Mallet</i>					
g3	Durand	François M. Ad.	bt		1849		1840		
				allié des Pillet Will et des Waru					
g3	HOTTINGUER	Jean Conrad	cbt	1806	1803		1812		1815
				un temps associé, et compère de B. Delessert					
g3	Hottinguer	Henri	b		1833				
				fils du précédent					
g3	<i>Hottinguer</i>	<i>Rodolphe</i>	b		1869				
				fils d'Henri					
g3	Le Couteux Canteleu	Jean Barthélémy	b		1800				1796
				a lancé la carrière de banquier de J.C. Hottinguer					
g3	Rougemont		m					1800	
				associé de J.C. Hottinguer					

Groupe à suivre sur la page suivante

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g3	Germain	Jean Pierre	b		1800				
g3	Rodier		t				1842		
g3	Laborde de	Alexandre	m					1830	1822
g3	Delaroche	Hippolyte Paul	m					1849	
g3	ROUX	Vital	cbe	1803	1807	1804			
g3	CORDIER	Louis François	cbet	1803	1804	1803	1812		
g3	MARCHAND	Louis	cet	1828		1829	1821		
g3	Michel de Trétagne	Jean Baptiste	m					1864	
			gendre						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g4	Mallet de Chalmassy	Guillaume	mb		1800			1800	
g4	MALLET	James	<i>lui et B.</i> cbt	1825	1827		1813		
g4	MALLET	Alphonse	cb	1861	1860				
g4	Perdonnet		m						
g4	FERAY	Ernest	c	1868					1871
g4	BARTHOLDI	Jacques Frédéric	cm	1813				1815	
g4	Soehnée	Jean Michel	b		1800				
g4	MARTIN FILS D'ANDRE	Claude Etienne	cbt	1807	1810		1812		
g4	BAZIN	Charles	c	1806		1848			
			sa nièce						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g5	Perier	Claude	b		1800				1799
				<i>père de nombreux enfants, il marie l'une de ses filles à une Le Couteulx</i>					
g5	PERIER	Scipion	cb	1810	1818				
			fils de Claude						
g5	PERIER	A. J. Joseph	cmb	1825	1833			1830	1832
			fils de Claude						
g5	PERIER	Casimir	cbet	1817	1822	1811	1812		1817
			fils de Claude						
g5	FLORY	G. Henry	cbt	1814	1805		1812		
			associé (banque) de Casimir et Scipion						
g5	Gisquet	Henri Joseph	mt				1830	1830	1837
			un temps employé des Perier et de Flory						
g5	Carié	Henry Liévain	b		1800				
			beau-frère de Claude Perier (mais ils sont longtemps en procès...)						
g5	Crétet cte de Champmol	Emmanuel	b		1806				1796
			son fils épouse une fille de Claude Perier						
g5	Rémusat de	Charles	m					1830	1830
			épouse une petite-fille de Claude Perier						
g5	Lasteyrie du Saillant de	Ferdinand Charles Léon	m					1848	1842
			allié à Rémusat par son second mariage						
g5	Fontenillat	H. Frédéric	b		1846				
			sa fille épouse un fils de Casimir Perier						
g5	Gibert	Guill. Toussaint	b		1806				
			sa femme est la tante de Fontenillat						
g5	Doyen	Charles Martin	mb		1800			1810	1802
			sa sœur épouse un frère de Fontenillat						
g5	Thory		t				1822		
			allié de						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g6	Sabatier	Guillaume	mb		1800			1800	
g6	MARTIN PUECH	Jean Henry	cbet	1803	1804	1803	1814		
g6	Bricogne	Athanase Jean Baptiste	m					1819	
g6	GUITON	Barthélémy	cbet	1809	1807	1803	1807		
			famille de la femme de Puech allié aux deux précédents						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g7	OLLIVIER	Augustin Charles Alexandre	cmbet	1809	1807	1803	1812	1815	1820
g7	<i>Collette de Baudicourt</i>	<i>Théodule</i>	<i>allié aux</i> fr					1864	
g7	CHEVALS	Jacques Philippe	cbet	1806	1825	1807	1807		
g7	OUTREQUIN	François Jacques	cmbe	1820	1824	1816		1822	
g7	ARDOIN	Jacques	cet	1816		1819	1821		1815/ 1837
g7	LAFFITTE	Jacques	cmbt	1808	1809		1814	1834	1815
g7	Perregaux	Jean Frédéric	b		1800				1799
g7	Ferrere-Laffitte		t				1828		
g7	Lemercier de Nerville	J.J.	b		1845				
g7	LEBAUDY	Gustave	une associé	1872				1859	1876
g7	Larreguy	J	t				1821		
g7	GUERIN DE FONCIN	Jean François	c	1820					
g7	GOUIN	Ernest Alexandre	cm	1863				1859	
g7	EICHTHAL d'	Adolphe	cm	1845	1839			1851	1846
g7	CHAPTAL	Jean Baptiste Marie	ct	1818			1817		1815

soutenu financièrement par Laffitte, Guérin de Foncin *et Roux, proche des Cambacérés*

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g8	Cambacérés de	Marie Pierre Jean Hubert	m					1834	1835
g8	VASSAL	Jacques Claude Roman	cbet	1819	1829	1826	1818		1827
g8	BERARD	A. Simon L.	ct	1825			1826		1827
g8	GANNERON	A.V. Hippolyte	cmt	1829			1825	1830	1830
g8	Vassal fils	Antoine	e				1833		
g8	Jame	Jean Baptiste	fil de						
g8	<i>Ricord</i>		Jacques		1804				
g8			t				1866		
g8	Duvidal de Montferrier	Philippe Marie	m					1800	1799
g8	Bastarrèche	Pierre Léon	b		1800				
g8	Jacquinet de Pampelune	Claude François Joseph Catherine	allie sa					1826	1821
g8	Ricard	Georges Antoine	fille aux						
g8	THIBON	Louis Charles	famille						
g8	Latteux	Louis	alliée aux		1800				1799
g8			Basterrèche est son principal commanditaire						
g8			cmbt	1803	1801		1801	1809	
g8			gendre de						
g8			Régis de						
g8			Cambacérés			1806			
g8			beau-père et associé de Thibon						

Groupe à suivre sur la page suivante

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g8	ANDRE	Dominique	ct	1819			1819		
g8	ANDRE	Alfred	cb	1868	1871				1871
g8	COTTIER	A.P. François	petit-fils de cb	1815	1819	1818	1816	1839	
g8	SCHERER	Daniel Henry	ct	1814			1816		
g8	Delon	Louis	e			1803			
g8	Sévène	Jean Auguste	b		1800				
			cousin des Delon						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g9	LAFOND	Etienne	ce	1803		1803			
g9	LAFOND	Antoine Narcisse	cmbet	1825	1831	1822	1830	1830	1831
g9	Baudon	Pascal	b		1834				
g9	LAFOND	Ernest	d'A.N.	1838					
g9	PAILLOT	Pierre	du	1817	1832		1819		
g9	Labbé	Louis	frère associé et gendre d'Etienne de Paillot				1826		
g9	BOIGUES	Louis	c	1824					1828
g9	Buffault	Alphonse Jean	bt		1812		1800		
g9	Perier	Jacques Constantin	m					1800	
g9	Cardon	Jean Bernard	m						1815
g9	MOREAU	Louis Victor	cmbet	1803	1805	1803		1800	
g9	RIANT	Leon Louis	de Paillot	1827					
g9	BELLANGE	Pierre Louis	et Laffont	1820		1807	1816		
g9	Quatremère de Quincy	Antoine	m					1800	1791/ 1820
g9	THOMAS	Nicolas Toussaint	c	1806					
			associé						

Groupe à suivre sur la page suivante

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
g9	DESNOEUX de Saint-Julien	Jérôme Charles Georges	ct	1811			1814		
g9	ROUSSEAU	Jean Joseph	ct	1803			1801		1832
g9	Ternaux-Rousseau	Nicolas	e			1803			
g9	TERNAUX	Guillaume Louis	cm	1803				1814	1818
g9	TERNAUX	Charles	cet	1821		1821	1822		
g9	Ternaux	Louis Mortimer	m					1838	1842
g10	MOREAU	Martin Ferdinand	cbt	1820	1827		1816		
g10	Moreau	Louis Ernest	m					1848	
g10	Moreau père	Frédéric	me			1831		1834	
g10	MOREAU	Frédéric	me	1870	1872	1857	1865		
g10	BERTHIER	Charles Louis	me	1859		1848	1850		
g10	CHARMET	Antoine	c	1810					
g10	Jouet	Jacques Charles	mt				1829	1834	
g10	Jouet	Théodore	t				1845		
g10	FERE	Victor Hyacinthe	cmbe	1849	1860	1849		1856	
			associé						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
p1	<i>Doyen baron</i>	<i>Charles Pierre</i>	b		1859				
p1	Vial	Joseph Marie	m					1808	
p1	PERREE	Louis Ferdinand	associé de Doyen	1823			1819		
p1	Perrée	Pierre Nicolas	gendre de l'associé de Doyen		1800				1789
p1	LETELLIER DELAFOSSE	Pierre Louis	père de Louis	1848			1842		
p1	Pierlot	Louis	associé à Louis Perrée dans diverses entreprises immobilières		1806				
p1	Saulty de	Philippe	b ancien employé famille		1817				1824
p2	GOUPY	Guillaume Louis	allée aux	1814	1814		1813		1817
p2	Busoni fils		t				1818		
p2	Ducos	Joseph Basile	fils du gendre et associé de Goupy		1811				
p2	Audenet fils		sa fille épouse le fils de Goupy				1834		
p2	Audenet père	Jean	t associé du fils de Goupy		1831		1814	1827	
p3	Guyot Delisle	Sébastien	père de l'autre			1810			
p3	Guyot de Villeneuve		t				1813		
p3	Guyot de Villeneuve	François Pierre	frère de Guyot			1832			
p3	Milliet	Gratien	fils du précédent			1849	1842		
p3	LEBEUF	Louis Martin	et neveu des deux premiers Guyot	1831	1836	1830	1825		1837
			cbet cousin de Milliet						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
p4	Fould	Achille	e			1827			1842
p4	FOULD	Benoît	ct	1828			1828		1834
p4	<i>Legrand de Villiers</i>	<i>Aug Louis Adèle</i>	b		1868				
p4	<i>Le Tonnelier de Breteuil</i>	<i>Achille Charles</i>	m					1854	
p4	Halphen	Anselme	be		1849	1842			
p4	<i>Halphen</i>	<i>Joseph</i>	alliée aux		1869				
p4	Halphen	Germain	t				1846		
p4	<i>HALPHEN</i>	<i>Georges Léopold</i>	c	1868					
p4	Tattet aîné		t				1817		
									frère d'un associé des Halphen
p5	BAYVET	François Pierre	cmbe	1838	1849	1836		1845	
p5	<i>Paillard-Turenne</i>	<i>Victor Alexandre</i>	mt				1867	1869	
p5	<i>BERANGER</i>	<i>Alph. Mathurin</i>	de	Bayvet 1872					
p5	DARBLAY	Aimé Stanislas	g	1849	1854	1849			1852
p5	DARBLAY	Auguste Rodolphe	ct	1836			1832	1834	1840
p5	Jardin jeune		précédent		1854				
p5	<i>RAIMBERT</i>	<i>Estave</i>	ct	1868			1859		
p5	<i>DELON</i>	<i>Antoine Charles</i>	c	1859					
									beau-frère

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
p6	HACHETTE	Louis	c	1849					
p6	<i>Hachette</i>	<i>Jean Georges</i>	t				1871		
p6	Breton	Louis Henri	m					1815	1816
p6	Lahure	Louis Auguste	m					1831	
p6	<i>Templier</i>		t				1854		
p6	Litré	Emile	m					1848	1871
p7	Baillièrè	Jean Baptiste	e			1850			
p7	<i>BAILLIERE</i>	<i>Emile</i>	ce	1870		1864			
p7	Beau	Alexis Emilien	m				1832	1834	
p7	Beau		t				1838		
p7	Beau jeune		t				1842		
p8	Albert de Luynes d'	Louis Joseph	m					1800	1789
p8	Aligre d'	Etienne Jean	m					1803	1815
p8	Lamoignon de	Anne Pierre	m					1812	1815
p8	Aguesseau d'	Henri J. Baptiste	m					1815	1789

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
p9	Boscheron	Jacques Guillaume	m					1803	
p9	Boscheron fils	Guillaume	m					1819	
p9	Brochant		t allié de Jacques Boscheron				1806		
p10	Hacquart	André François	et			1814	1812		
p10	VALOIS	Aug. Jacques Omer	cbet	1829	1849	1825	1818		
p10	Valois aîné		gendre de frère d'Auguste Jaques Omer				1816		
p11	LEFEBVRE	Jacques	cmbt	1817	1817		1814	1831	1827
p11	LEFEBVRE	Francis	cbt	1847	1857		1841		
			fils du précédent						
p12	DIDOT	Ambroise Firmin	cm	1827				1849	1827
p12	<i>Didot (Firmin-)</i>	<i>Paul</i>	t				1864		
			fils du précédent						
p12	NOEL DESVERGERS	Marin	cet	1822		1824	1812		1831
			allié à A.F. Didot par le biais de leurs enfants						
p13	MILLESCAMPS	Louis Théophile	cbe	1857	1869	1842			
p13	Carré		t				1835		
			gendre						
p13	<i>BILLIET</i>	<i>Pierre Joseph</i>	de	1853		1853			
			associé de Carré						
p14	Etignard de Lafaulotte fils		e			1803			
p14	Etignard de Lafaulotte	Cl. Louis Simon	mt				1817	1830	
			fils du précédent						
p14	<i>Bacot</i>		t				1863		
			famille alliée dès les années 1810 et associée aux Etignard						

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
p15	VIGNON	Pierre	ct	1803			1785		1789
p15	LESGUILLIEZ	Charles	ct cousin du	1803			1794		
p16	Aubé	Guillaume					1798		
p16	AUBE	Ambroise Guillaume	cmt	1833			1822	1830	
p17	Robillard	Jacques Florent	précédent		1800		1812		
p17	Delaistre	Bernard Jean	m associé de					1800	
p18	Harcourt d'	Charles Louis						1800	1814
p18	Boisgelin de	Alexandre César	m beau- père du					1818	
p19	Desprez	Médard			1801				
p19	Pillot	Aîné	t associé de				1816		
p20	Marmet	Jean Louis			1804	1803			
p20	MARMET	Paulin	ce fils du précédent	1831		1831			
p21	LESOURD	Louis	ce	1809		1803			
p21	DELTUF	Antoine Octave	ct associé de	1805			1804		
p22	Caylus	Louis Clément						1815	
p22	Caylus baron		t fils du précédent				1827		

Groupe	Nom	Prénom	Mandats cumulés	Entrée à la Chambre de Commerce	Entrée à la Banque de France	Entrée au Conseil d'escompte	Entrée au Tribunal de Commerce	Entrée au Conseil Municipal	Entrée au Parlement
p23	Denière	Jean-François	t				1834		
p23	DENIERE	Guillaume	cmbt fils du précédent	1849	1866		1847	1855	
p24	<i>PAYEN</i>	<i>Alphonse</i>	ct	1859			1856		
p24	<i>Mozet</i>	<i>Hyacinthe Charles</i>	t				1871		
p24	RAVAUT	François Louis	beau-frère de	1872		1871	1852		
p24	<i>Cousté</i>	<i>Joseph Désiré</i>	t allié avec Mozet par le biais de leurs enfants gendre				1866		
p25	LANQUETIN	Jacques Séraphin	ca	1844				1834	1852
p25	<i>LANQUETIN</i>	ELIE	c neveu et associé du précédent	1859					
p26	Argout d'	Antoine Maurice	b		1834				
p26	Argout d'	Apollinaire Antoine Maurice	mb fils du précédent		1858			1849	1819
p27	<i>Boullée</i>	<i>Claude</i>	met			1859	1864	1869	
p27	Gailleton	Joseph	t associé et allié du précédent				1836		
p28	Germiny Lebegue cte de	Charles	b		1850				1863
p28	<i>Germiny de</i>	<i>Ad</i>	b fils du précédent		1864				
p29	<i>Akermann</i>	<i>François Ad</i>	b		1859				
p29	<i>Collart-Dutilleul</i>	<i>Alexandre Jules</i>	m beau-					1855	

8- AUTOUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

8-1 Les électeurs de la Chambre choisis par la Chambre et le Tribunal de Commerce, 1832-1847

- Les choix ont lieu au mois de décembre de l'année indiquée et permettent l'élection des membres de la Chambre qui siègent pendant l'année civile suivante.
- Les qualités données sont celles indiquées dans les listes d'électeurs.
- « t » = choisi par le Tribunal, « c » = choisi par la Chambre. Pour 1847, la liste du Tribunal n'a pas été retrouvée.
- « aCC » = ancien membre de la Chambre de Commerce à la date du premier choix comme électeur ; « Ccp » = membre de la Chambre après avoir été nommé électeur. Les mêmes codes sont appliqués en référence aux postes au Tribunal de Commerce (aTC, TCp), au Conseil d'escompte (aCE, CEp), au Conseil Général de la Banque de France (aBD, BDp), au Conseil municipal (aCM, CMP).

Les parcours institutionnels des 156 électeurs

	Poste obtenu avant de devenir électeur	Poste obtenu au cours de la vie de l'électeur
Tout poste	68	90
Tribunal de Commerce	54	62
Chambre de Commerce	25	40
Conseil Municipal	17	28
Conseil Général de la Banque de France	11	22
Conseil d'escompte	9	16

LA PLACE DES DIFFÉRENTS SECTEURS

	Nombre total	Ayant déjà tenu un poste	N'obtenant jamais aucun poste	Choisis par le Tribunal seul	Choisis par la Chambre seule (hors 1847)
Banque	19	63%	16%	16%	74%
Bâtiment	4	50%	25%	50%	50%
Bois	10	70%	20%	70%	20%
Denrées coloniales	12	33%	50%	50%	17%
Cuirs	6	17%	50%	50%	33%
Exportation	5	20%	80%	20%	40%
Fers, mécanique	8	50%	50%	38%	14%
Imprimerie	6	100%	0%	67%	17%
"Négociants"	16	69%	25%	38%	31%
Tissus	25	28%	56%	36%	20%
Transports	7	29%	57%	43%	14%
Vins	13	31%	46%	33%	40%
Autres	25	24%	60%	52%	20%
Total	156	43%	42%	42%	31%

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp
Acloque		marchand fayence et porcelaine	t																									
Alary	François Xavier	entrepreneur en maçonnerie								c								c										
Allamand		commissionnaire/ négociant commissionnaire		c	c	c	c	t																				
Aucoc	J.B.C.	nécessaires																c										
Audenet	père	banquier	t																	x		x		x				
Audenet	Adolphe Jean, fils	négociant/ banquier							t	t	t									x								
Bapst	Paul Constant	joaillier				c	c	c	c	c	c	c	c	c				c										
Baudot		négociant exportateur												t					x	x								
Bayvet		raffineur	c	t	t	t	t	t							c				x					x	x	x		
Beau	jeune	marchand vins							c	c	c	c		t						x								
Berenger Roussel	Eugène Marie	commissionnaire cuirs/ facteur en cuirs							t	t	t									x								
Béron	B.													c														
Bertereau		négociant cotons											t	t	t	t	t											
Berthier	Simon Antoine	négociant vins				t	t	t							c	c	c	c										
Blondin	aîné	impr sur tissus																										
Boichard	fils	marchand papier en gros	t	t	t	t																						
Boigues	Louis	marchand métaux			c														x									
Bougleux	Auguste	exportateur																c										
Bourgeois		commissionnaire roulage	c	c																x		x						
Bourget	père	négociant/ banquier				t	t	t												x	x							
Bournet Aubertot		marchand nouveautés/ négociant	t	t	t	t	t	t																				
Bouvattier		marchand bois des îles	t	t																				x				
Brault		négociant eaux de vie							t	t																		
Bresson		vins																c										
Caccia		banquier	c	c																					x			

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp
Cail		mécanicien																c										
Calla		fondeur																c										
Callou		entrepreneur en maçonnerie		t	t	t	t	t	t	t												x						
Caminet		syndic des courtiers de commerce	c	c																								
Carré	Ch. P.	marchand rouennerie	t	t																		x						
Chapelle		fondeur mécanicien										t	t	t														
Chartier	Alexandre	rouenneries																c						x			x	
Chauviteau	Jean Joseph	négociant/ exportateur/ négociant banquier	c	c	c						t	t	t	t	t	t	t				x							
Chesnon		draperie																c										
Christin		commissionnaire en peaux		t	t	t	t	t																				
Cléry	aîné	marchand bois											t	t														
Cohin	aîné	marchand toiles						t	t	t	t	t	t	c	c	c	c	c										
Cornuault		négociant papiers														t					x							
Cottier		banquier			c						c	c						x		x		x	x	x				
Crapelet		imprimeur	t	t	t																x							
Dailly		entrepreneur de voitures/ maître de postes																c										
Darblay	jeune	négociant grains/ farine		t	t	t												c	x						x		x	
Davillier	Ch	négociant											c	c					x		x				x			
D'Eichthal	Adolphe	banquier				c	c	c	c	c	c	c	c	c	c					x				x		x		
Delalevée		marchand vins				c	c	c	c	c	c	c																
Deleury		libraire	t	t	t	t	t	t													x							
Delessert	François	banquier								c	c	c	c	c	c	c	c	c	x				x		x			
Delon	ils aîné	soies																c		x								
Denière	Jean François	fabricant bronzes/ négociant en bronzes	c	c					t	t	t	t	t	t	t	t					x							
Desportes	Eugène	négociant cotons						t			t										x							
Devinck		fabricant chocolat											t							x	x			x				

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp	
Didiot		bois																c											
Didot	Ambroise Firmin, fils	imprimeur	c	c	c	c	c	c										c	x					x					
Dolfus Mieg		négociant/ banquier/ négociant toiles peintes/ indiennes				c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c											
Dufay	Auguste Etienne	marchand papiers/ fabricant papiers					t	t	t	t	t	t	t	t						x	x								
Dupérier	Pierre Charles Amédée	négociant draperies								t	t							c	x		x		x						
Durand	François Adolphe	banquier/ négociant	c	c	c						t	t	t	t	t	t	t					x				x			
Durufié		négociant laines	c	c																									
Erard	Pierre Orphée	pianos																c											
Évette		charbon de terre																c				x							
Ferron	François	banquier	t								c	c	c		c	c	c	c	x		x		x						
Flottard		peaux																c											
Fossen		joillier									t																		
Gaillard		sucre																c											
Gailleton	Joseph	négociant vins							t	t	t										x								
Gallois	Jules	négociant vins							t												x								
Ganneron	Hip., aîné	négociant/ banquier	c												c	t	t		x		x		x						
Ganneron	Frédéric	commissionnaire par eau/ négociant/ entrepreneur de transports							t	t	t	t	t	t	t	c	c	c											
Garnier		drogueries																c											
Gaudet		transports par eau																c											
Gautier-Bouchard		négociant en couleurs/ négociant		t	t	t															x								
Gibert fils		marchand huiles									t	t	t	t	t	t													
Giraudeau		tissus																c											

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp
Gontié	Jacques	commissionnaire roulage										t	t								x							
Gratiot		imprimeur				t															x							
Griole		filateur de laines		c					c	c	c	c	c	c	c													
Grondard	Ch	quincaillier/ négociant commissionnaire			c	c	c	c	c																			
Gros	aîné	fabricant toiles peintes	t																									
Hémon		négociant denrées coloniales/ négociant	t					c	c	c	c	c	c	c					x									x
Hennequin	Louis Henri Denis	fabricant châles	t						t	t	t	t	t	t	t			c			x							
Henry	aîné	fabricant tapisseries												t	t	t	t				x							
Héron	Charles Louis	négociant fers									t										x							
Honoré		fabricant porcelaines			c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c											
Hottinguer	Henri	banquier	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c									x		
Jardin	jeune	sucre																										x
Jouet	Théodore	denrées coloniales															t											
Jouet	aîné	entrepreneur de coches	t	t	t																			x				
Journet		négociant cuirs	c																					x				
Lafond		négociant vins	c	c	c	c	c	c											x		x		x		x		x	
Lainé		droguerie																c										
Lamaille		négociant drogueries														t					x							
Lanquetin		marchand vins gros					c	c	c	c	c	c	c						x			x	x					
Laveissière	aîné	marchand métaux									t	t	t	t	t	t	c											
Le Roy		horloger									t																	
Lebeuf	Louis	banquier			c														x		x			x		x	x	
Lebobe		entrepreneur en bâtiments			c															x	x							
Ledoux	fil	négociant					t													x	x			x			x	
Lefebvre	Francis	[aucune]															c									x		
Lefebvre	Jacques	banquier	c						c	c									x		x		x		x			
Legentil	Charles	négociant							t										x				x	x		x	x	

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp
Legros	Athanase	marchand draps		t	t	t	t		t	t									x					x				
Leroy	A.P.	fabricant papiers peints	t	t	t																	x						
Leroy	Henry	négociant épicerie/ négociant commissionnaire/ commissionnaire épicerie	t	t	t	t	t	t																				
Lesage	aîné	négociant en rouennerie			c	c																					x	
Libert	fils aîné	banquier					t	t														x						
Mallet		banquier																c	x		x				x			
Manoury		nouveautés																	c									
Maupin		marchand farines/ marchand grains										t	t	t	t	t	t											
Méder		marchand bois																			x	x		x				
Michau	David	négociant				t	t	t												x	x		x					
Millot		eaux de vie																	c									
Moreau	Joseph	marchand bois										t									x							
Moreau	Fréd., père	marchand bois carré		c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c						x			x	
Moret		marchand soieries										t	t	t														
Nast		fabricant porcelaines		t	t																							
Noel		négociant	c	c																x		x		x	x			
Osvergers		vernisseur sur cuir														t	t											
Odier	James	banquier			c	c														x		x				x		
Odier	Antoine, père	négociant/ manufacture de toiles peintes				c	c	t			c	c	c	c	c	c	c	c	x		x		x		x			
Ouvré	Baptiste Pierre	marchand bois							t	t				t	t	t	t				x							
Paillot	Pierre, père	négociant fers/ marchand de forges/ maître de forges	c	c	c	c	c	c	c	c	c	t	t	t	t	t	t	c	x		x				x			
Panis		marchand bois à brûler	t			t	t	t		c	c				c	c	c		x		x			x				

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp	
Paris	E.	commissionnaire/ négociant en boissons					c	c	c																			x	
Paturlé	Jacques	négociant/ fabricant mérinos/ fabricant châles	c	c	c		t	t			t	t	t	t	t	t	t	c											
Pellou		marchand vins/ commissionnaire vins										t	t	t	t	t	t					x							
Perducet		négociant vins	t	t	t																								
Périer	Joseph	banquier		c	c													x				x				x			
Périer	Alexandre	négociant en épicerie/ raffineur	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c								x					
Piedanna		fabricant châles										c	c	c	c	c	c												
Pierrugues	François Baptiste	banquier							t	t	t										x								
Pillot	aîné	imprimeur libraire													t	t					x								
Pitoin		commissionnaire roulage										t	t		t	t													
Renouard	Jules	libraire															c	x		x									
Riant	Léon Louis	marchand fer							t	t	t							x											
Rodier		négociant en épicerie/ épicier en gros/ denrées coloniales	t	t	t								t	t	t	t					x								
Roudier		marchand soies				t																							
Roussel	Louis Emmanuel Théodore	entrepreneur en bâtiments										t	t	t	t	t	t				x								
Roy	Louis	négociant				c	c	c	c	c	c	c	c	c															
Sanson Davillier		négociant/ négociant manufacturier	t							c	c	c	c	c	c	c	c	x			x		x			x		x	
Sourdeaux	A.	négociant tissus mérinos/ négociant laines		t	t	t	t	t	t	t	t	c	c																x
Tavernier		épicier															c	c											
Tavernier	Ch.	négociant soieries		t	t	c	c	c			t	c	c	c	c	c													
Thibaut		fabricant châles														t	t			x	x				x				

Nom	Prénom	Qualité	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	aCC	CCp	aTC	TCp	aCM	CMp	aBD	BDp	aCE	CEp
Thoré	François Pierre Victor	négociant farines				t	t	t	t	t	t										x							
Thoureau	Edme Auguste	marchand bois					t	t		t										x	x							
Torras		banquier/ maire du 2° arrondissement			c	c	c	c	c	c																		
Tranchant		négociant draperie	t																									
Trichard	Louis	banquier														c		c										
Vacossin		exportateur commissionnaire														c	c	c										
Valois	Auguste Jacques Omer, jeune	banquier			t	t	t	t	t	t	t	c	c	c	c	c	c	c	x		x			x		x	x	
Vandermarq		syndic des agents de change	c	c																								
Vassal	Louis Bénigne	marchand bois			t	t	t	t	t	t	t	t									x							
Vassal	fil	commissionnaire cuirs/ négociant cuirs				c	c	c	c					c	c	c	c	c									x	
Vernes	Félix, fils	banquier														c	c											
Veyrat		fabricant plaqué												c	c	c												
Viguié	Emile, jeune	négociant	c	c		c	c	c	c	c	c																	

8-2 Les membres de la Chambre entrés de 1852 à 1872 et les membres d'autres institutions parisiennes

Il s'agit ici pour l'essentiel de présenter une base concernant des carrières institutionnelles. Sont d'abord présentées celles qui ont débuté avant 1852, puis celles qui ont débuté entre 1852 et 1872 ; les noms des hommes passés par la Chambre de Commerce sont donnés en capitales. Pour les années 1852 à 1872, seuls les membres entrés auparavant dont un ou des mandats se prolongeaient ont été présentés. Ne disposant pas d'informations exhaustives concernant par exemple les professions, j'ai choisi de ne pas les reprendre, à l'exception de celle des membres de la Chambre de Commerce. Le codage des mandats est identique à celui présenté pour les membres de la Chambre de Commerce. Il en va de même pour la synthèse des cumuls de mandats et pour l'indication des « groupes » familiaux ou d'associés qui permet de se référer au tableau les concernant. Parfois, les prénoms manquent : j'ai pour mon compte souvent contrôlé les homonymies en me référant aux adresses. Je tiens ces divers compléments de renseignements à la disposition des personnes intéressées.

D'autre part, j'ai signalé lesquels de ces hommes avaient également été parlementaires, ce qui fournit un moyen simple de recherche de plus amples indications biographiques les concernant. Elles complètent les sources principales que sont :

- Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève : Droz, 1974, LVIII-422p.
- Alain PLESSIS, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1985, 444p.
- Alain PLESSIS, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève : Droz, 1982, X-294 p.
- Jeanne PRONTEAU, *Notes biographiques sur les membres des Assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours. Première partie : 1800-1871*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1958, 56p.
- Michel FLEURY et Bertrand GILLE (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. 1, 1800-1830. Aguesseau-Godefroy*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Impr. municipale, 1972, 110p.

Activités des membres de la Chambre de Commerce qui y sont entrés avant 1852, et codes d'activité et de proximité à la haute banque conformes à ceux utilisé pour les membres entrés auparavant :

ANDRE	Louis Alfred	banquier	B	HB
AUBRY	Felix	fabricant de dentelles	X	ENT
BAILLIERE	Emile	libraire	X	x
BARBEDIENNE	Ferdinand	fabricant de bronzes	X	x
BERANGER	Alphonse Mathurin	négociant, minotier et fabricant d'huile	N	x
BERTHIER	Charles Louis	marchand de vins	X	x
BILLIET	Pierre Joseph	filateur de laine	X	x
BOUCHEROT	Félix Joseph	?	?	x
CALLA	Christophe	constructeur de machines	X	x
CARLHIAN	Isidore	négociant, marchand de tissus	N	x
DAVILLIER	Joseph Henri	banquier, filateur de tisseur de coton	B	HB

DELON	Antoine Charles	négociant, marchand de cachemire, châles, soies	N	x
DESMARAIS	Henri	négociant, marchand d'huiles	N	x
DUFAY	Auguste Etienne	négociant, fabricant et marchand de papiers	N	x
FERAY	Ernest	fabricant de tissus de coton	X	ENT
FONTENAY	Prosper Eugène	orfèvre	X	x
FOURCADE	Jacques Alphonse	fabricant de produits chimiques	X	x
GAUSSEN	Maxime	fabricant de châles	X	x
GEORGE	Jules Alfred	marchand de bois	X	x
GOUIN	Ernest Alexandre	constructeur de machines	X	ENT
GRELLOU	Henri	négociant, négociant en passementerie	N	x
GUIBAL	Eugène	fabricant de caoutchouc	X	x
HALPHEN	Georges Léopold	banquier	B	HB
HOUETTE	Adolphe	fabricant et marchand de cuirs	X	x
LA CHAMBRE	Charles	banquier, négociant	B	ENT
LANGLOIS	Louis	libraire	X	x
LANQUETIN	Elie	marchand de vins	X	x
LARSONNIER	Gustave	fabricant de tissus et imprimeur sur étoffes	X	x
LEBAUDY	Gustave	raffineur	X	ENT
LEBEL	François Joseph	marchand de bois	X	x
LEVOIS	Jules César	négociant, exportateur, marchand de soies en gros	N	x
LUCY SEDILLOT	Léon Louis Philippe	négociant, négociant en tissus	N	x
MAES	Joseph	fabricant de cristaux	X	x
MALLET	Alphonse	banquier	B	HB
MARCILHACY	Camille	négociant, marchand de soieries	N	ENT
MENIER	Émile Justin	fabricant de chocolat	X	x
MILLES CAMPS	Louis Théophile	négociant, épicier, drapier	N	x
MOREAU	Frédéric	marchand de bois	X	x
NOEL	Charles	banquier	B	ENT
PAYEN	Alphonse	négociant, négociant en soieries	N	x
PETIT	Charles	fabricant de fleurs artificielles	X	x
POIRIER	François Emmanuel	négociant, commissionnaire exportateur	N	x
RAIMBERT	Estave	négociant, marchand de soies	N	x
RAVAUT	François Louis	marchand de bois	X	x
RIVIERE	Michel	négociant, courtier en savons et huiles	N	x
ROULHAC	Eugène	négociant, commissionnaire en papeterie	N	x
ROY	Gustave	négociant	N	x
SALMON	Gustave	marchand de fer, acier, charbon	X	x
SAUVAGE	Pierre Charles Marie	travaux publics	X	x
SAY	Constant	raffineur	X	ENT
TEISSONNIERE	Paul	négociant	N	x

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Aguesseau d'	Henri Cardin Jean Baptiste	m	p8	*															g													
Albert de Luynes d'	Louis Joseph Charles Amable	m	p8	*	g	g	g	g																								
Aligre d'	Etienne Jean François Charles	m	p8	*				g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	
André	Ernest	m																														
Anson	Pierre Hubert	m		*	g	g	g																									
Anthoine-Prélard	Jean Baptiste Marie	m																														
Arago	Dominique François Jean	m		*																												
Argout d'	Antoine Maurice cte	b	p26																													
Argout d'	Apollinaire Antoine Maurice	mb	p26	*																												
Arjuzon d'	Gabriel Thomas Marie	m		*																g												
Arnault	Antoine Vincent	m		*																g												
Aubé		t	p16		j	j																										
AUBRY	FELIX	ct																														
Aucler		t																														
Audenet fils		t	p2																													
Audenet père	Jean	mbt	p2																u	u	j								j	j		
Audiffret		t																														
Auzouy		t																														
Badenier	Edme François	m																		g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Baillièrè	Jean Baptiste	e	p7																													
Ballard		t																			u	u	u	u						j		
Barbé		t																														
Barnouin	Théophile	et																		ue	je	j										
Barrillon	Jean Joseph François Alexandre	b		*	r	r	r	r																								
Barthelot		t																														
Bastarrèche	Pierre Léon	b	g8		b	b	b																									
Bastide	Louis Barthélémy	b			r	r	r	r	r	r																						
Baudon	Pascal	b	g9																													
Baudry		t																														
Beau	Alexis Emilien	mt	p7																													
Beau		t	p7																													
Beau jeune		t	p7																													
Beauquesne		t																						u	u		u					

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Beauvais		t																												u	u
Behic		t																u	u	j											
Belin-Prieur		t																													
Bellart	Nicolas François	m		*	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	
Bénard de Moussinières	Eugène Balthazard Crescent	t		*					u																						
Benoist	Jacques Gabriel	m																													
Berenger Roussel	Eugène Marie	t																													
Bergasse		t																												u	u
Berger	Jean Jacques	m		*																											
Bernard		t																									u	u	u		
Berte		t																													
BERTHIER	CHARLES LOUIS	cet	g10																												
Besson	Xavier, aîné	t														u	j	j	j	u	u	j	j	j							
Besson neveu	Louis Edouard	me		*																			e	e	e	e	e	e	e		
Bez de		t																		u	u										
Billaud	Alcide Frédéric	m																													
Bixio	Jacques Alexandre	m		*																											
Boisgelin de	Alexandre César Joseph	m	p18																				g	g	g	g	g	g	g	g	g
Boissel	Jean Marie Hercule	m		*																											
Bonjean	Louis Bernard ou Bertrand	m		*																											
Bonnet	Louis Ferdinand	m		*																							g	g	g	g	g
Bonomet	Denis Charles François	m											g	g	g	g	g	g													
Boscheron	Jacques Guillaume Raphaël	m	p9				g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g								
Boscheron fils	Guillaume	m	p9																					g	g	g	g	g	g	g	g
Boucher	Charles Alphonse	m																													
Boucheron		t							j	j																					
Boudaille		t																													
Boulangier		t																													
Boulatignier	Sébastien Joseph	m		*																											
Boulay de la Meurthe	Henri Georges	m		*																											
Bouquet	père	t			u																										
Bourceret		t																													
Bourdereau		et															u	j	je	e	e	e		e	e						

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Chaix d'EstAnge	Gustave Louis Adolphe Victor Aristide Charles	m		*																											
Chanu chev		t																							u						
Chappuis		t																							u	u					
Charenton jeune		t																													
Charon		t																									u	u	j	j	
Chartier	Alexandre	e																													
Chassinon		t								u																					
Chatelet		t																													
Chatenet père		t																													
Chaude		t																													
Chauviteau	Jean Joseph	t																													
Cheuvreux	François Casimir	t	g2																												
Cheuvreux	Jean Pierre Casimir	t	g2																												
Chevalier	Julien Augustin	mt																													
Chevreau	Jean Henri	m		*																											
Chignard	Jean François	m																	g												
Cinot		et					e													u	u				u						
Claye	Remy	t																							u	u	u	u	u	j	
Cochin	Jean Denis Marie	m		*																											
Coissieu		t																													
Compagnon		t																													
Considérant	Prosper Victor	m		*																											
Contat-Desfontaines		t																													
Cor		t																											u	u	
Cornuault		t																													
Couriot		t																													
Courtin	J.J.	t														u															
Courtin		t																													
Crapelet		t																								u					
Crétet cte de Champmol	Emmanuel	b	g5	*							o	o																			
Cretté de Palluel	Alexandre César	m																													
Cullembourg		t								u	u																				
Damesme		et													e	ue	ue	e	e												
Danloux Dumesnil		t																			u	u									

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		
Dartigue		t															j																
Darue	Martin	t																															
DAVILLIER	Joseph HENRI	cbt	g1																														
Delacroix	Ferdinand Victor Eugène	m																															
Delaire	Jean Marie	m																															
Delaistre	Bernard Jean Etienne Raymond	m	p17		g	g	g	g	g	g	g	g			g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g								
Delamalle	Gaspard Gilbert	m													g	g																	
Delamarre	Martin-Didier	b																															
Delamarre	Théodore Casimir	e		*																													
Delangle	Claude Alphonse	m		*																													
Delaroche	Hippolyte dit Paul	m	g3																														
Delarue	André Toussaint	m																	g	g	g	g	g	g									
Delaunay		t																															
Delaunay-Lemierre		t																u	u	u													
Delestre	J.B.	m																															
Delon	E.	t																															
Delon	Louis	e	g8					e	e	e																							
Demautort	Georges Victor	mb			gr	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g										
Denière	Jean-François	t	p23																														
Desages		t			u																												
Desouches-Fayard		t																															
Desportes	Eugène	t																															
Desprez	Médard	b	p19				r	r	r	r	r																						
Desurmout		e						e																									
Devaines	Jean Marie Eusèbe	m		*				g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g													
Dibon	Jean Baptiste Roger	b					r	r																									
Dobelin		t																															
Dosne	Alexis André	b																															
Doyen	Charles Martin	mb	g5	*		r	r	r	r	r	r				g	g																	
Dubloc		e						e	e	e	e	e	e	e																			
Dubois aîné		t																															
Duchanoy	Louis	m																															
Duchesnay		t																															
Ducos	Joseph Basile	b	p2												r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
DUFAY	AUGUSTE ETIENNE	ct																															

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Dufrayer		t				u	u	u																							
Dumangin	J.B.	m			g	g	g																								
Dumas	Jacques	t																								u	u	u			
Dumont		m																													
Dupin	André Marie Jean Jacques	m		*																											
Dupont		t																													
Dupuytrem	Louis	e	g1																												
Durand	François Marie Ad	bt	g3																												
Dutramblay	Jean Pierre	m									g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	
Duvergier	Pierre Charles Amédée	m																													
Duvidal de Montferrier	J.J. Philippe Marie	m	g8	*	g	g	g																								
Eck	Jean Georges	m																													
Etignard de Lafaulotte	Claude Louis Simon	mt	p14																		u						u	u	u		
Etignard de Lafaulotte	filis	e	p14					e	e	e	e	e	e	e	e																
Evette	Félix	t																													
Ferrere-Laffitte		t	g7																												
Ferté		t																													
Fessart	Nicolas	et										e	e								u	u	u	u							
Fessart	Charles	t																													
Fessart fils		e												e																	
Flahaut		t																									u	u	u	u	
Fleury	Nicolas Joseph	m																													
Flon	Pierre François Henri	m																													
Floriet		t																													
Fontenillat	H. Frédéric	b	g5																												
Forget		t																													
Fossin		t																													
Fossin		t																													
Foucher	Victor Adrien	m																													
Fould	Achille, père	e	p4	*																											
Fournel chev		t																				u	u	u	j						
Frappier		t						u																							
Frémyn	Valentin Etienne	m																													

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Froidefond de Bellisle du Chatenet de	Antoine Xavier Catherine	m		*																g											
Gailleton	Joseph	t	p27																												
Galis	Antoine Jean	m		*																											
Gallais		t																													
Galland		t																													
Gallois père	Jules	t																													
Garnon	François Nicolas Achille	m		*																											
Gatteaux	Jacques Edouard	m																													
Gaudin duc de Gaete	Charles	b																						o	o	o	o	o	o	o	o
Gauthier d'Hauteserve	Edme	m		*			g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Gautier	Jean Elie	b		*																											
Gautier-Bouchard		t																													
Gelot	Thomas Antoine	m		*			g	g	g	g	g	g																			
GEORGE	Jules ALFRED	ct																													
Germain	Jean Pierre	b	g3		r	r	r																								
Germinet		t																													
Germiny Lebegue cte de	Charles	b	p28	*																											
Gibert	Armand	t															u	u	u	u											
Gibert	Guillaume Toussaint	b	g5								r	r	r	r																	
Gillet	Marie Joseph	m																													
Girard		t																													
Girard		m																													
Gisquet	Henri Joseph	mt	g5	*																											
Glaine		t																													
Glandaz	Antoine Sigismond	m																													
Godard		t																													
Godefroy	Jean François	m			g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g													
Gontié	Jacques	t																													
Got	Gaspard fils	t																													
Goudchaux	Michel	m		*																											
Goulliard		t							u	u	u	u	u	u	u	u															
Gratiot		t																													

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Gravier Delondre		t																			u	u	u								
Grillon		m																													
Grimoult		t																													
Guénifey de Savonnière	André	e																					e	e	e						
Guibal		t																													u
Guibon		t															u														
Guyot	J.B.	t																										j	j	j	
Guyot de Villeneuve	François Pierre	e	p3																												
Guyot de Villeneuve		t	p3														u	u	u												
Guyot Delisle	Sébastien	e	p3											e	e	e	e														
Hacquart	André-François	et	p6													u	j	je	je	de	de		de	de	e	e	de	de	de	e	
Halphen	Anselme	be	p4																												
Halphen	Germain	t	p4																												
Hamelin Bergeron		t																													u
Harcourt d'	Charles Louis Hector	m	p18	*	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g					
Harmand		t																								u	u	u	u	u	
Hennecart		t																													
Hennequin		t																													
Henry aîné		t																													
Hérard Devilliers	Joseph	m																													
Herman	Antoine Ed.	m		*																											
Héron	Charles Louis	t																													
Hottinguer	Henri	b	g3																												
HOUETTE	ADOLPHE	ct																													
Houette		t																													
Hubert		m																													
Hugues-Lagarde	Joseph	b			r	r																									
Husson	Henri François Joseph	m																													
Jacobé de Naurois	Claude Louis	m		*	g	g	g																								
Jacquinet de Pampelune	Claude François Joseph Catherine	m	g8	*																											
Jame	Jean Baptiste	b	g8					r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r													
Jaubert cte	François Pierre	b		*										o	o	o	o	o													
Jouet	Jacques Charles	mt	g10																												
Jouet	Théodore	t	g10																												
Jourdan aîné		t														u	u														

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Journet	Jean Charles Claude	mt																														
Journu Auber	Bernard	b		*	b	b	b	b	b	b	b																					
Klein		t																														
La Chaussée de		t																														
Labbé	Ernest	mt																														
Labbé	Louis	t	g9																												u	
Laborde de	Louis Joseph Alexandre	m	g3	*																												
Lachaise		t																							u							
Lacoste		t																														
Lafond	Martin	e																					e	e	e	e	e	e	e	e	e	
Lahure	Louis Auguste	m	p6																													
Lamaille		t																									u	u	u			
Lamaille		t																														
Lambert		t																														
Lambert de Sainte-Croix	Barthélémy Germain	m																														
Lambin		t																			u											
Lamoignon de	Anne Pierre Chrétien	m	p8	*												g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g			
Lamouroux	Pierre	m																														
Lamy	Jacques Eugène	m																														
Lamy		e					e																									
LANGLOIS	LOUIS	ct																														
Lapanouze de	Alexandre César	mt		*																u						g	g	g	g	g		
Larreguy	J.	t	g7																					u								
Larue		t																														
Lasteyrie du Saillant de	Ferdinand Charles Léon	m	g5	*																												
Latteux	Louis	e										e	e	e																		
Lavocat	Gaspard	m		*																												
Le Boy		t																														
Le Couteux de Canteleu	Jean Barthélémy	b	g3	*	ro	ro	r	r	r																							
Le Hon	Jacques François Hyacinthe	m																														
Le Jemptel	Guillaume Louis	m																														

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Le Prestre de Chateaugiron	René Charles Hippolyte	m		*																							g	g	g	g	g
Le Roy		t																													
Lebeau	Emmanuel Marie Amédée	m		*											g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
LEBEL	FRANCOIS JOSEPH	ct																													
Leboucher		t																													
Lecompte	Hubert	t																			u	u									
Ledien		t																										u	u	u	j
Lefebvre	Antoine Claude	m			g	g	g	g	g	g	g	g	g	g																	
Lefort		t																													
Legendre	Gabriel Armand	m																													
Legrand de Vaux	Henri François	m																													g
Lemercier de Nerville	J.J.	b	g7																												
Lemoine	Alexandre Nicolas	t		*				u	u																						
Lemoine-Tacherat		t																													
Lemor		t																					u	u							
Leroux	Charles	t																													
Leroy	Amédée P.	t																													
Leroy	Jean Joseph	m		*																					g	g	g	g	g	g	g
Lesage	ainé	e																													
Levaigneur		t																													
Levainville		t																													
Lévis-Mirepoix de	Athanase Gustave Charles Marie	m		*																									g	g	
Levy	Frédéric	t																													
Libert	Pierre Marie François, fils aîné	mt																													
Liouville	Joseph Adolphe	m		*																											
Littré	Maximilien Paul Emile	m	p6	*																											
Lopinot		t																													
Lottin de St Germain		t																			u										
LUCY SEDILLOT	LEON LOUIS PHILIPPE	ct																													
Maine-Glatigny	François Achille	m																													

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Mallet de Chalmassy	Guillaume	mb	g4		gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	gr	r
Manceaux	François Jules	mt																													
Marcellot	Jacques Charles	mt																													
Marmet	Jean Louis Ambroise	be	p20				e	r	r																						
Marquet		t																													
Martignon		t																													
Martin		t																													
Martineau		e													e	e	e	e													
Merda		e					e	e	e	e	e																				
Meynard	Henri	t																										u	u	u	j
Michaud		t																									j	j			
Micoud d'Umons	Charles Emmanuel	m					g	g	g	g																					
MILLESCAMPS	LOUIS THEOPHILE	cbe	p13																												
Milliet	Gratien	et	p3																												
Milot		t					u	u																							
Molé de Champlatreux	Mathieu Louis	m		*																g	g	g	g								
Mollien	François Nicolas	m		*																											
Mongis		m																													
Monier père	Louis	e								e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	
Montamant	François Marie Annibal	m								g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Montcloux de la Villeneuve	Charles Jean Antoine Georges	m																		g											
Moreau	Auguste François	m																													
Moreau	Joseph	t																													
Moreau	Louis Ernest	m	g10																												
Moreau de la Seine	Jean Baptiste Martin	m		*																											
Moreau père	Frédéric	me	g10																												
Mortier de Trévisé	Napoléon	m		*																											
Mouton fils		t																													
Muguet-Varange	Pierre Marie	b									r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r										
Noël	Hippolyte	t																													
Noël	Victor François Casimir	m																													
Nys		t																													

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Orfila	Mathieu Joseph Bonaventure	m																														
Ouvré	Baptiste Pierre	t																														
Paris	E.	e																														
Parquin	Antoine Jean	m																														
Pastoret de	Amédée David	m		*																												
Paulus		t					u																									
Pécourt	Louis Marie Gervais	m																														
Pellassy de l'Ousle	Jean Joseph François	m																														
Pelouze	Théophile Jules	m																														
Perdonnet		m	g4																													
Perier	Alexandre Gabriel	m																														
Perier	Claude	b	g5	*	r	r																										
Perier	Jacques Constantin	m	g9		g	g	g	g	g	g	g	g																				
Perier	Pierre	t																				u	u	u	j							
Pérignon	Pierre	m			g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Perrée	Pierre Nicolas	b	p1	*	r																											
Perregaux	Jean Frédéric	b	g7	*	r	r	ro	ro	ro	ro	r	r	r																			
Perret	Jean Jacques	m																														
Petit	Alexandre François	m			g	g	g																									
Petit		t																														
Petit de Beauverger	Claude Auguste	m			g	g	g	g	g	g	g	g																				
Petit-Yvelin		t																														
Peupin	Henri Alexandre	m		*																												
Picard	Noël Gabriel	m																														
Pierlot	Louis	b	p1									r	r	r	r	r																
Pierrugues	François Baptiste	t																														
Pillet aîné		t																														
Pillot	aîné	t	p19																		u											
Pluvinet		t					u	u																								
Pochet	Jean Baptiste André	m					g																									
Poisalolle de Nanteuil de la Norville	Denis Germain	m																												g	g	g
Possoz	Jean Frédéric	m																														
Poulain de Ladruce		t																														u

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Preschez	Louis Anatole Landry	m																													
Prestat																															u
Prévost	P.	t																													
Prévost-Rousseau		t																					u	u							
Prudent-Voizot		t																							u	u	u	u	u		
Psalmon		t																								u	u	u	u		
Puget père		t																u	u								j	j	j		
Quatremère de Quincy	Antoine Chrysostome	m	g9	*	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Ragueneau de la Fosse	Maurice Jean	m			g	g	g	g	g	g																					
Ramond de la Croisette	Victor Edouard Napoléon	m																													
Rattier		t															u	u	u	j	j										
RAVAUT	FRANCOIS LOUIS	cet	p24																												
Récamier	Jacques Rose	b			r	r	r	r	r	r	r																				
Reiset	Jacques	b																													r
Rémusat de	Charles François Marie	m	g5	*																											
Renet	François Marie	et		*							e	ue	ue	ue	ue	e	e	e	e	e											
Renouard	Adrien	t	g2																						u	u					
Renouard	Augustin Charles	t	g2	*																				u	j	j	j				
Riant	Didier Nicolas	m																													
Riberolles de	Barthélémy Jean	m		*																											
Ricard	Georges Antoine	b	g8	*	r	r																									
Richard-Lenoir	François	m																	g												
Richaud		t																													
Riglet		t																													
Roard de Clichy		t																				u	u								
Robert		t																							u	u					
Robillard	Jacques Florent	bt	p17		r	r	r	r			b	b	b	b	b	ub	ub	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b			
Robinet	Stéphane	m																													
Rochechouart de Mortemart de	Victorien Jean Baptiste Marie	m														g															
Rodier		t	g3																												
Rodier baron	Jean Baptiste	b									o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Rogère Prébau		e																e	e	e	e	e									
Rotrou de		t																													

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Rougemont		m	g3		g	g	g	g	g	g	g	g																				
Rougevin		e																													e	
Rouillé de l'Étang	Daniel Etienne	m			g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g																
Roussel	Louis Emmanuel Théodore	t																														
Rousselle-Charlard		t																														
ROY	GUSTAVE	ct																														
Royer de	Paul Henri Ernest	m		*																												
Sabatier	Guillaume	mb	g6		gb	gb	gb	b																								
Sallambier		t									u	j	j	j	j	j																
Salleron	Auguste	t																								u	u	u				
SALMON	GUSTAVE	ct																														
Sargenton		e																														
Saulty de	Philippe	b	p1	*																	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
Say	Jean Baptiste	m	g2	*																												
Schonen de	Augustin Jean Marie	m		*																												
Sédillot	Charles Antoine	t																								u	u	u				
Sédillot		t																														
Ségallas	Pierre Salomon	m																														
Séguier	Armand Pierre	m																														
Séguier	Jean Antoine Mathieu	m		*																												
Selles aîné		t																														
Sévène	Jean Antoine	b	g8		r	r	r	r	r	r	r																					
Siquot-Richer		t																														
Soehnée	Jean Michel	b	g4		b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b																	
Sommier	Louis Edme Dominique	mt																														
Sourdeaux	A.	e																														
Stoupe		t			u	j	j																									
Taconnet		t																														
Talamon		t																														
Tascher	Jean Samuel Ferdinand de	m		*																												
Tattet aîné		t	p4																		u	u										
Tenaille de Vaulabelle	Achille	m																														
Ternaux	Louis Mortimer	m	g9	*																												

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Ternaux-Rousseau	Nicolas	e	g9						e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e								
Tesnière	Abraham	t																			u	u	u	u								
Thayer	Amédée William Gourey	m		*																												
Thayer	Edouard James	m		*																												
Thierry fils	Alexandre	m																														
Thoré	François Pierre Victor	t																														
Thory		t	g5																							u	u	u				
Thouret		t																														
Tilliard-Viry		t																												u	u	
Tiolier		et													e	e	e	e	e	e	ue	je	je									
Tourolle de	Charles Michel	m																		g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	
Tripier	Nicolas Jean Baptiste	m		*																												
Tronchon	Amédée Charles Alexandre	m																														
Trudon	Jérôme Pierre	m																														
Trudon des Ormes	Charles	m						g	g	g	g	g	g	g	g	g																
Truelle		t																														
Vallès	Léon	t																														
Valois aîné		t	p6																		ue	je										
Vassal	Louis Bénigne	t																														
Vassal fils	Antoine	e	g8																													
Vavin	Alexis	m		*																												
Vernay		t																														
Vial	Joseph Marie	m	p1										g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	
Vieillard	Narcisse	m		*																												
Villot de Fréville	J.B. Maximilien	m		*																												
Vincent		m																														
Vussal		t																														u
Wurtz		t																														

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
Aguesseau d'	Henri Cardin Jean Baptiste																											
Albert de Luynes d'	Louis Joseph Charles Amable																											
Aligre d'	Etienne Jean François Charles	g	g	g	g																							
André	Ernest																											m
Anson	Pierre Hubert																											
Anthoine-Prélard	Jean Baptiste Marie																								g	g	g	
Arago	Dominique François Jean					g				g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g			
Argout d'	Antoine Maurice cte									o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Argout d'	Apollinaire Antoine Maurice																								m	m	m	
Arjuzon d'	Gabriel Thomas Marie																											
Arnault	Antoine Vincent																											
Aubé																												
AUBRY	FELIX														u	u												
Aucler																								u				
Audenet fils										u																		
Audenet père	Jean	g	g	g	g	r	r	r	r	r																		
Audiffret																								u	u	u	j	
Auzouy															u	j	j											
Badenier	Edme François																											
Baillièrè	Jean Baptiste																								e	e	e	
Ballard																												
Barbé						u	j																					
Barnouin	Théophile																											
Barrillon	Jean Joseph François Alexandre																											
Barthelot																u	u	u	j	j	j	j						
Bastarrèche	Pierre Léon																											
Bastide	Louis Barthélémy																											
Baudon	Pascal								r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r				
Baudry																								u	u			
Beau	Alexis Emilien						u	u	u	mu	mj	mj	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m					
Beau													u	u	u	u												
Beau jeune																u	u	u										
Beauquesne																												

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
Beauvais																												
Behic																												
Belin-Prieur																					u	j	j	j				
Bellart	Nicolas François																											
Bénard de Moussinières	Eugène Balthazard Crescent																											
Benoist	Jacques Gabriel					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Berenger Roussel	Eugène Marie	u	u	u																								
Bergasse																												
Berger	Jean Jacques																						m					
Bernard																												
Berte		u	j	j		d																						
BERTHIER	CHARLES LOUIS																						e	e	ue	ue	ue	
Besson	Xavier, aîné																											
Besson neveu	Louis Edouard					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Bez de																												
Billaud	Alcide Frédéric																											m
Bixio	Jacques Alexandre																							m	m	m		
Boisgelin de	Alexandre César Joseph	g	g	g	g																							
Boissel	Jean Marie Hercule																							m	m	m	m	
Bonjean	Louis Bernard ou Bertrand																							m	m	m	m	
Bonnet	Louis Ferdinand	g	g	g	g																							
Bonomet	Denis Charles François																											
Boscheron	Jacques Guillaume Raphaël																											
Boscheron fils	Guillaume																											
Boucher	Charles Alphonse									g	g	g	g	g														
Boucheron																												
Boudaille																												u
Boulangier						u	u	j	j																			
Boulatignier	Sébastien Joseph																							m	m	m	m	
Boulay de la Meurthe	Henri Georges									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m					
Bouquet	père																											
Bourceret																					u							
Bourdereau																												

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Bourdon	Adolphe																							m	m	m	
Bourgeois	Adolphe Louis Marie François				gu	g	g	g	g																		
Bourgeon de	Jean Baptiste François	g	g	g	g																						
Boursier	Alexandre, aîné																										
Boutron																											
Boutron-Charland	Antoine François															m	m	m	m	m	m						
Bouvattier	François			u	u					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Breton	Louis Henri	g	g	g	g																						
Bricogne	Athanase Jean Baptiste																										
Brisson	Jean Victor																					g					
Brochant																											
Bronzac	Pierre															m	m	m	m	m	m	m					
Brunier jeune																											
Buchez	Philippe Benjamin Joseph																							m			
Buffault	Alphonse Jean	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r							
Buisson Pezé										u	u	u	j														
Buquet																											
Burel			u	u																							
Busoni fils																											
Cabal	Jean François Joseph																										
Caccia	Jacques Gabriel	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r														
Cailus	Louis Clément																										
Callaghan	Luc																										
Callon																u											
Cambacérés de	Marie Pierre Jean Hubert									m	m	m	m	m	m	m	m										
Carayon																											
Cardon	Jean Bernard																										
Carié	Henry Liévain																										
Carré										u	u																
Caylus baron		u	u																								
Chailard	Théophile																						j				
Chaix d'EstAnge	Gustave Louis Adolphe Victor Aristide Charles																									m	

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Chanu chev																											
Chappuis																											
Charenton jeune																						u	u				
Charon																											
Chartier	Alexandre																				e	e	e	e	e	e	e
Chassinon																											
Chatelet		u	u			u	j	j																			
Chatenet père																u	u	u	u	u			u				
Chaude																u	u										
Chauviteau	Jean Joseph										u	u	u	u													
Cheuvreux	François Casimir		u	j																							
Cheuvreux	Jean Pierre Casimir																					u	u	u	j	j	j
Chevalier	Julien Augustin														u	u	j	j			j	m	m	m	m	m	m
Chevreau	Jean Henri																										
Chignard	Jean François																										
Cinot																											
Claye	Remy	j		j	j																						
Cochin	Jean Denis Marie					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m											
Coissieu																						u	u				
Compagnon																								u	u	u	j
Considérant	Prosper Victor																	m	m	m	m						
Contat-Desfontaines																								u	u	u	
Cor																											
Cornuault																u	u	u	u	u							
Couriot																						u	u	j			
Courtin	J.J.																										
Courtin													u	u													
Crapelet																											
Crétet cte de Champmol	Emmanuel																										
Cretté de Palluel	Alexandre César	g	g	g	g																						
Cullembourg																											
Damesme																											
Danloux Dumesnil																											
Dartigue																											
Darue	Martin																							u			
DAVILLIER	Joseph HENRI																					u	u	u	j	j	j

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Delacroix	Ferdinand Victor Eugène																										m
Delaire	Jean Marie						g	g	g																		
Delaistre	Bernard Jean Etienne Raymond																										
Delamalle	Gaspard Gilbert																										
Delamarre	Martin-Didier							r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r							
Delamarre	Théodore Casimir			e	e	e	e																				
Delangle	Claude Alphonse																								m	m	
Delaroche	Hippolyte dit Paul																							m	m		
Delarue	André Toussaint																										
Delaunay				u	u																						
Delaunay-Lemierre																											
Delestre	J.B.																						m	m	m		
Delon	E.																	u	u								
Delon	Louis																										
Demautort	Georges Victor																										
Denière	Jean-François							u	u	u	u																
Desages																											
Desouches-Fayard																							u	u			
Desportes	Eugène										u	u															
Desprez	Médard																										
Desurmont																											
Devaines	Jean Marie Eusèbe																										
Dibon	Jean Baptiste Roger																										
Dobelin																									u	u	
Dosne	Alexis André									r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
Doyen	Charles Martin																										
Dubloc																											
Dubois aîné																		u	u								
Duchanoy	Louis	g	g	g																							
Duchesnay					u	u																					
Ducos	Joseph Basile																										
DUFAY	AUGUSTE ETIENNE						u	u	u	u																	
Dufrayer																											
Dumangin	J.B.																										
Dumas	Jacques																										
Dumont																								m			

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
Dupin	André Marie Jean Jacques						g	g	g																			
Dupont		u	u																									
Dupuytrem	Louis																					e	e	e	e	e	e	
Durand	François Marie Ad														u									r	r	r	r	
Dutramblay	Jean Pierre																											
Duvergier	Pierre Charles Amédée																							m				
Duvidal de Montferrier	J.J. Philippe Marie																											
Eck	Jean Georges																								m	m	m	
Etignard de Lafaulotte	Claude Louis Simon					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Etignard de Lafaulotte	fils																											
Evette	Félix																							u	u	u		
Ferrere-Laffitte			u	u																								
Ferté																					u							
Fessart	Nicolas																											
Fessart	Charles						u	u	u	j	j																	
Fessart fils																												
Flahaut		u																										
Fleury	Nicolas Joseph																								m	m	m	
Flon	Pierre François Henri																							m	m	m		
Floriet						u																						
Fontenillat	H. Frédéric																				r	r	r	r	r	r	r	
Forget																									u	u	u	
Fossin													u	u	u	u												
Fossin																											u	
Foucher	Victor Adrien																											
Fould	Achille, père	e	e	e	e	e	e	e																				
Fournel chev																												
Frappier																												
Frémyn	Valentin Etienne																										m	
Froidefond de Bellisle du Chatenet de	Antoine Xavier Catherine																											
Gailleton	Joseph										u	u																
Galis	Antoine Jean								m	m	m	m	m	m	m	m	m					m	m	m	m	m		
Gallais																		u	u	u	j	j						
Galland		u	u	j																								
Gallois père	Jules												u	u	u	j												

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Garnon	François Nicolas Achille																							g	g	g	
Gatteaux	Jacques Edouard									m	m	m	m	m	m	m	m										
Gaudin duc de Gaete	Charles	o	o	o	o	o	o	o																			
Gauthier d'Hauteserve	Edme	g	g	g	g																						
Gautier	Jean Elie								o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Gautier-Bouchard					u	u	j	j																			
Gelot	Thomas Antoine																										
GEORGE	Jules ALFRED																		u	u	j	j	j	j	j		
Germain	Jean Pierre																										
Germinet																						u					
Germiny Lebegue cte de	Charles																								r	r	r
Gibert	Armand																										
Gibert	Guillaume Toussaint																										
Gillet	Marie Joseph														m	m	m	m	m	m							
Girard																									u	u	u
Girard										m	m	m															
Gisquet	Henri Joseph				u	g																					
Glaine																						u	u	j	j	j	
Glandaz	Antoine Sigismond																					m					
Godard										u	u																
Godefroy	Jean François																										
Gontié	Jacques												u	u	u	u											
Got	Gaspard fils				u	u																					
Goudchaux	Michel				g																						
Goulliard																											
Gratit						u	u																				
Gravier Delondre																											
Grillon										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Grimoult															u	u	u	u	j	j	j	j					j
Guénifey de Savonnière	André																										
Guibal																											
Guibon																											
Guyot	J.B.	j																									
Guyot de Villeneuve	François Pierre					e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e
Guyot de Villeneuve																											

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Guyot Delisle	Sébastien																										
Hacquart	André-François	e	e	e																							
Halphen	Anselme															e	e	e	e	e	e	e	e	r	r	r	r
Halphen	Germain																			u	u	u	j				
Hamelin Bergeron		u																									
Harcourt d'	Charles Louis Hector																										
Harmand																											
Hennecart																										u	u
Hennequin									u	u	u	u															
Henry aîné												u	u	u	u	u	u										
Hérard Devilliers	Joseph									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m						
Herman	Antoine Ed.																										m
Héron	Charles Louis												u	u													
Hottinguer	Henri						r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r			
HOUETTE	ADOLPHE																										u
Houette							u																				
Hubert					g																						
Hugues-Lagarde	Joseph																										
Husson	Henri François Joseph									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m						
Jacobé de Naurois	Claude Louis																										
Jacquinot de Pampelune	Claude François Joseph Catherine	g	g	g	g																						
Jame	Jean Baptiste																										
Jaubert cte	François Pierre																										
Jouet	Jacques Charles		u	u	u				m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m						
Jouet	Théodore																			u							
Jourdan aîné																											
Journet	Jean Charles Claude								u	u		u	u	j	j	m	m	m	m	m	m						
Journu Auber	Bernard																										
Klein																						u	u	u	u	j	j
La Chaussée de																										u	u
Labbé	Ernest																			u				g			
Labbé	Louis	u	u	j																							
Laborde de	Louis Joseph Alexandre					g	g	g	g																		
Lachaise																											
Lacoste																u											
Lafond	Martin																										

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
Lahure	Louis Auguste						m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Lamaille																												
Lamaille																u	u	j	j									
Lambert																											u	
Lambert de Sainte-Croix	Barthélémy Germain									m	m	m	m	m	m	m	m											
Lambin																												
Lamoignon de	Anne Pierre Chrétien																											
Lamouroux	Pierre																											g
Lamy	Jacques Eugène																											
Lamy																												
LANGLOIS	LOUIS																								u	u	u	
Lapanouze de	Alexandre César	g	g	g	g																							
Larreguy	J.																											
Larue																										u		
Lasteyrie du Saillant de	Ferdinand Charles Léon																							m	m	m		
Latteux	Louis																											
Lavocat	Gaspard									m	m	m	m	m	m	m	m											
Le Boy																					u							
Le Couteux Canteleu	Jean Barthélémy																											
Le Hon	Jacques François Hyacinthe							m	m	m	m	m	m	m	m													
Le Jemptel	Guillaume Louis									g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Le Prestre de Chateaugiron	René Charles Hippolyte	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g																
Le Roy																u	u	u	u									
Lebeau	Emmanuel Marie Amédée	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g													
LEBEL	FRANCOIS JOSEPH																								u	u	u	j
Leboucher																						u	u	u				
Lecompte	Hubert																											
Ledien		j		j	j																							
Lefebvre	Antoine Claude																											
Lefort				u	u																							
Legendre	Gabriel Armand																								m	m	m	
Legrand de Vaux	Henri François	g	g	g	g																							
Lemercier de Nerville	J.J.																		r	r	r	r	r	r	r	r	r	
Lemoine	Alexandre Nicolas																											

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
Lemoine-Tacherat			u	u	j	j																						
Lemor																												
Leroux	Charles																		u									
Leroy	Amédée P.											u	u	u	j	j												
Leroy	Jean Joseph	g	g	g	g																							
Lesage	aîné								e	e	e	e																
Levaigneur							u	u	u	u	u	j	j			j												
Levainville									u	u																		
Lévis-Mirepoix de	Athanase Gustave Charles Marie	g	g	g	g																							
Levy	Frédéric																									u	u	
Libert	Pierre Marie François, fils aîné						u	u	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g					m	m	
Liouville	Joseph Adolphe																						m					
Littré	Maximilien Paul Emile																					m						
Lopinot		u																										
Lottin de St Germain																												
LUCY SEDILLOT	LEON LOUIS PHILIPPE																				u	u	u	j	j	j		
Maine-Glatigny	François Achille				g	g	g	g																				
Mallet de Chalmassy	Guillaume																											
Manceaux	François Jules														u									m	m	m		
Marcellot	Jacques Charles	u	u	j	j	u	u	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m								
Marmet	Jean Louis Ambroise																											
Marquet																					u	u	u	u	u	j	j	
Martignon							u	u	u	j	j				j	j												
Martin				u	u																							
Martineau																												
Merda																												
Meynard	Henri																											
Michaud																												
Micoud d'Umons	Charles Emmanuel																e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	
MILLESCAMPS	LOUIS THEOPHILE																u	u	u	u	u	j	j	je	e	e	e	
Milliet	Gratien																											
Milot																												
Molé de Champlatreux	Mathieu Louis																											
Mollien	François Nicolas				g	g																						
Mongis																											g	

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Monier père	Louis																										
Montamant	François Marie Annibal																										
Montcloux de la Villeneuve	Charles Jean Antoine Georges																										
Moreau	Auguste François																								m	m	m
Moreau	Joseph											u	u	u	u												
Moreau	Louis Ernest																								m	m	m
Moreau de la Seine	Jean Baptiste Martin																							m	m	m	m
Moreau père	Frédéric					e	e	e	e	me	me	me	me	me	me	me	me	me	me	me	me	e	e	e	e	e	e
Mortier de Trévise	Napoléon												g	g	g	g	g	g	g	g	g						
Mouton fils																										u	
Muguet-Varange	Pierre Marie																										
Noël	Hippolyte																							u	u	u	
Noël	Victor François Casimir																									m	m
Nys																				u							
Orfila	Mathieu Joseph Bonaventure									m	m	m	m	m	m	m	m	m									
Ouvré	Baptiste Pierre									u	u	u	u			u	j	j									
Paris	E.										e	e	e	e	e	e											
Parquin	Antoine Jean					m	m	m	m	m	m	m															
Pastoret de	Amédée David	g	g	g	g																						
Paulus																											
Pécourt	Louis Marie Gervais																										m
Pellassy de l'Ousle	Jean Joseph François															m	m	m	m	m							
Pelouze	Théophile Jules																							m	m	m	m
Perdonnet																							m				
Perier	Alexandre Gabriel																							m	m	m	m
Perier	Claude																										
Perier	Jacques Constantin																										
Perier	Pierre																										
Pérignon	Pierre																										
Perrée	Pierre Nicolas																										
Perregaux	Jean Frédéric																										
Perret	Jean Jacques									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Petit	Alexandre François																										
Petit							u	u																			

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Petit de Beauverger	Claude Auguste																										
Petit-Yvelin				u	u																						
Peupin	Henri Alexandre																							m	m	m	m
Picard	Noël Gabriel																								g		
Pierlot	Louis																										
Pierrugues	François Baptiste									u	u	j	j														
Pillet aîné																			u	u							
Pillot	aîné																										
Pluvinet																											
Pochet	Jean Baptiste André																										
Poisalolle de Nanteuil de la Norville	Denis Germain	g	g	g	g																						
Possoz	Jean Frédéric																		g	g	g	g	g	g	g	g	g
Poulain de Ladruce		u	u	u	u																						
Preschez	Louis Anatole Landry									m	m	m	m	m	m	m	m										
Prestat		u	j	j																							
Prévoist	P.									u	u	j	j														
Prévoist-Rousseau								u	u																		
Prudent-Voizot																											
Psalmon																											
Puget père																											
Quatremère de Quincy	Antoine Chrysostome	g	g	g	g																						
Ragueneau de la Fosse	Maurice Jean																										
Ramond de la Croisette	Victor Edouard Napoléon																							m	m	m	
Rattier																											
RAVAUT	FRANCOIS LOUIS																										u
Récamier	Jacques Rose																										
Reiset	Jacques	r	r	r	r	r	r	r	r																		
Rémusat de	Charles François Marie				g																						
Renet	François Marie																										
Renouard	Adrien																										
Renouard	Augustin Charles																										
Riant	Didier Nicolas									g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
Riberolles de	Barthélémy Jean																								m	m	m

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
Ricard	Jean Pierre																											
Richard-Lenoir	François																											
Richaud					u	u																						
Riglet																			u	u								
Roard de Clichy																												
Robert																												
Robillard	Jacques Florent																											
Robinet	Stéphane																		m	m	m							
Rochechouart de Mortemart de	Victorien Jean Baptiste Marie																											
Rodier																u	u											
Rodier baron	Jean Baptiste	o	o	o	o	o	o																					
Rogère Prébau																												
Rotrou de																					u	u	u					
Rougemont																												
Rougevin		e	e	e																								
Rouillé de l'Etang	Daniel Etienne																											
Roussel	Louis Emmanuel Théodore												u	u	u	u												
Rousselle-Charlard																u	u	u	u	j					j			
ROY	GUSTAVE																											u
Royer de	Paul Henri Ernest																											m
Sabatier	Guillaume																											
Sallambier																												
Salleron	Auguste																											
SALMON	GUSTAVE																											u
Sargenton													e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e
Saulty de	Philippe	r	r	r	r	r	r	r																				
Say	Jean Baptiste					g																						
Schonen de	Augustin Jean Marie					g	g	g	g																			
Sédillot	Charles Antoine																											
Sédillot													u	u	j													
Ségalas	Pierre Salomon																					m	m	m	m	m	m	m
Séguier	Armand Pierre					g	g																					
Séguier	Jean Antoine Mathieu																		m	m	m							
Selles aîné																u	u	u	u									
Sévène	Jean Auguste																											
Siquot-Richer						u																						

Nom	Prénom	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Soehnée	Jean Michel																										
Sommier	Louis Edme Dominique															m	m	m	m	m	mj						
Sourdeaux	A.								e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e							
Stoupe																											
Taconnet														u	u	j	j	j	j								
Talamon																					u	u	u				
Tascher de	Jean Samuel Ferdinand					g	g	g	g																		
Tattet aîné																											
Tenaille de Vaulabelle	Achille																							m			
Ternaux	Louis Mortimer												m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Ternaux-Rousseau	Nicolas																										
Tesnière	Abraham																										
Thayer	Amédée William																					g			g	g	g
Thayer	Edouard James									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Thierry fils	Alexandre																	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Thoré	François Pierre Victor								u	u																	
Thory																											
Thouret																									u	u	u
Tilliard-Viry		u																									
Tiolier																											
Tourolle de	Charles Michel	g	g	g	g																						
Tripier	Nicolas Jean Baptiste			g	g	g	g	g																			
Tronchon	Amédée Ch. Alexandre																							m	m	m	m
Trudon	Jérôme Pierre	g	g	g	g																						
Trudon des Ormes	Charles																										
Truelle					u	u	j																				
Vallès	Léon																					u	u				
Valois aîné																											
Vassal	Louis Bénigne							j	j																		
Vassal fils	Antoine							e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e
Vavin	Alexis																						m	m	m	m	
Vernay																						u	u	j	j		
Vial	Joseph Marie	g	g	g	g																						
Vieillard	Narcisse																								m		
Villot de Fréville	J.B. Maximilien						g																				
Vincent										m	m	m															
Vussal		u	j																								
Wurtz									u	u																	

Nom	Prénom	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
André	Ernest	m																			
Anthoine-Prélard	Jean Baptiste Marie	g	g	g	g	g	g	g													
Argout d'	Antoine Maurice cte	o	o	o	o																
Argout d'	Apollinaire Antoine Maurice	m	m	m	m	m	r	r	r	r	r	r									
AUBRY	FELIX		u	u													c	c	c	c	c
Audiffret		j	j																		
Baillière	Jean Baptiste	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e									
BERTHIER	CHARLES LOUIS	ue	je	je	je	e	e	cj	cj	cj	cj	cj	cd	cd	c	c	c				
Billaud	Alcide Frédéric	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Boissel	Jean Marie Hercule	m	m	m																	
Bonjean	Louis Bernard ou Bertrand	m	m	m																	
Boudaille		u																			
Boulatignier	Sébastien Joseph	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Chaix d'EstAnge	Gustave Louis Adolphe Victor Aristide Charles	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Chevreaux	Jean Pierre Casimir	j	j																		
Chevalier	Julien Augustin	m	m	m																	
Chevreau	Jean Henri	g																			
Compagnon		j																			
DAVILLIER	Joseph HENRI	tj	t	t	t	t	t	p	p	p	p	p	pr	pr	pr	pr	r	r	r	r	r
Delacroix	Ferdinand Victor Eugène	m	m	m	m	m	m	m	m												
Delangle	Claude Alphonse	m	m	m	m	m															
Dobelin		u	u	j		j	j														
DUFAY	AUGUSTE ETIENNE	c	c	c	c	c	c	c	c												
Dupuytrem	Louis	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e									
Durand	François Marie Ad	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
Eck	Jean Georges	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m									
Fleury	Nicolas Joseph	m																			
Fontenillat	H. Frédéric	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r										
Forget		u	j	j	j																
Fossin		u	u	u	j																
Foucher	Victor Adrien	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Frémyn	Valentin Etienne	m	m	m	m	m															
Gautier	Jean Elie	o	o	o	o	o															
GEORGE	Jules ALFRED	c	cj	cj	cd	cd	cd	c	c	c	c	c	c	c	c	c					
Germiny Lebegue cte de	Charles	r	r			o	o	o	o	o	o										
Girard		u								u	u	u	j	j	j	j	j	j	j	j	j

Nom	Prénom	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
Grimoult		j																			
Guyot de Villeneuve	François Pierre	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e
Halphen	Anselme	r																			
Hennecart		u																			
Herman	Antoine Ed.	m	m	m	m	m	m	m	m												
HOUETTE	ADOLPHE	u	u	j	j			j	j					c	c	c	s	s	s	s	s
Klein		j	j																		
La Chaussée de		u	j																		
Lambert		u																			
Lamy	Jacques Eugène	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
LANGLOIS	LOUIS	cu	cj	cj	cj	cj	cj	c													
LEBEL	FRANCOIS JOSEPH	j	j	j		c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c		
Legendre	Gabriel Armand	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Lemercier de Nerville	J.J.	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r							
Levy	Frédéric	u	u	j	j	j	j														
Libert	Pierre Marie François, fils aîné	m	m	m	m	m	m														
LUCY SEDILLOT	LEON LOUIS PHILIPPE	cj	c	c	cj	c	c	cd	cd	c	c	c	c	c	c						
Marquet		j																			
MILLESCAMPS	LOUIS THEOPHILE	e	e	e	e	ce	ce	te	te	te	te	te	te	te	te	te	e	r	r	r	r
Milliet	Gratien	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e			
Mongis		g	g	g																	
Moreau	Auguste François	m	m	m	m																
Moreau	Louis Ernest	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Moreau de la Seine	Jean Baptiste Martin	m	m	m																	
Moreau père	Frédéric	e	e	e	e																
Mortier de Trévise	Napoléon		g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g			
Noël	Victor François Casimir	m	m	m																	
Pastoret de	Amédée David				m																
Pécourt	Louis Marie Gervais	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m										
Pelouze	Théophile Jules	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m							
Perier	Alexandre Gabriel	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m										
Peupin	Henri Alexandre	m																			
Picard	Noël Gabriel								m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Possoz	Jean Frédéric	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g			
RAVAUT	FRANCOIS LOUIS	u	u	j	j															e	e
Riant	Didier Nicolas	g																			
Riberolles de	Barthélémy Jean	m	m	m																	

Nom	Prénom	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
ROY	GUSTAVE	u																			
Royer de	Paul Henri Ernest		m	m	m	m															
SALMON	GUSTAVE	u										u	u	u	j	j	j	j			
Sargenton		e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e						
Ségalas	Pierre Salomon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Thayer	Amédée William Gourey	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g				
Thayer	Edouard James	m	m	m	m	m	m	m													
Thierry fils	Alexandre	m	m	m	m	m	m														
Thouret		u	u																		
Tronchon	Amédée Charles Alexandre	m	m	m	m																
Vassal fils	Antoine	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e				

Ce tableau concerne les hommes absents du système institutionnel étudié jusqu'en 1852. Le signe \$, pour l'année 1872, signale les hommes entrés ou rentrés à la Chambre de Commerce à la fin de cette année.

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	
Akermann	François Adolphe	b	p29							r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
Andouillé	Edmond	b								o	o	o	o	o	o	o	o	o							
ANDRE	Louis ALFRED	cb	g8	*																c	t	t	tr	tr	
Antonetti	Achille	b								o	o														
Archdeacon	Sébastien Marie	m													g	g	g	g	g	g	g				
Arnaud-Jeanti	Louis François Honoré	m														m	m	m	m	m	m				
Artaud	Nicolas Louis Marie	m										m	m												
Auger	Charles Frédéric	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Avril	Sophie Emile Philippe	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Bachoux	Denis Marin	e																				e	e	e	
Bacot		t	p14												u										
BAILLIERE	EMILE	ce	p7													e	e	e	e	e	e	ce	ce	ce	
Balaine fils		t													u	u	u	u	j						
Bapst		t			u	u	j	j	j	j	j	j	j	j	j										
BARBEDIENNE	FERDINAND	c																						\$	
Bardou	Pierre Gabriel	t																			u	u	u	u	
Barrot	François Pierre	m					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Basset		t								u	u	u	u	j	j	j	j	j							
Baudelot	Ernest	t															u	u	u	u	j	j	j	j	
Baugrand		t																u	u	u	u				
BERANGER	ALPHONSE MATHURIN	c	p5																					\$	
Bernard		t																				u	u	u	
Berteaux	Charles	e																					e	e	
Bessand	Honoré Charles Alloend	t																				u	u	u	
Bezançon		t			u	u	u																		
BILLIET	PIERRE JOSEPH	ce	p13		ce	ce	ce	ce	ce	ce	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	
Binder		t								u	u	u	u	j	j										
Blanc		t					u	u	u	j	j	j	j												
Blanchet		t								u	u														
Boucher		m																			m				
BOUCHEROT	FELIX JOSEPH	c																		c	c	c	c	c	

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
Boudault		t										u	u	u	j	j	j	j						
Boudeuf		t							u	u														
Bouffard		t												u	u									
Bouillet	Jean Baptiste	t																		u	u	u	u	u
Boullée	Claude	met	p27							e	e	e	e	e	ue	ue	ue	ue	je	mje	je	je	je	je
Bucquet	Marie Pierre Edmond	mt														u	u	u	j	mj				
Buglet	Pierre Joseph	m																			m			
Caillebotte		t						u	u	u	j	j	j	j										
CALLA	CHRISTOPHE	c			c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
Camuset		t										u												
Capronier		t														u	u	u	j	j	j	j	j	j
Caristie	Augustin Nicolas	m									m													
CARLHIAN	ISIDORE	c																				c	c	c
Cavarié		t					u																	
Chabert		t										u	u	u	j	j	j	j		j	j	j	j	j
Cheysson		t																		u	u	u		
Christofle		t																				u		
Cochin	Pierre Suzanne Augustin	m							m	m	m													
Cogniet	Michel Jacques	t																				u	u	
Collart-Dutilleul	Alexandre Jules	m	p29				m	m	m	m	m	m	m	m	m									
Collette de Baudicour	Théodule	m	g7													m	m	m	m	m				
Cornudet	Léon	m							m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Courvoisier	Marie Phil	t																		u	u	u	u	
Cousté	Joseph Désiré	t	p24														u	u	u	u	j	j	j	
Croué	Louis Henri	t																				u	u	u
Cuvier	Frédéric	b															o	o	o	o	o	o	o	o
Daguin		t							u	u	u	u	j	j	j	j	j	j						
Decaux	Charles Auguste	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Delaporte		t																				u	u	u
Delessert		t	g3											u	u	u	j	j						
DELON	ANTOINE CHARLES	c								c	c	c	c	c	c									
Dépinay		t																				u	u	u

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
Desfossé		m															m	m	m	m	m			
DESMARAIS	HENRI	ce																						\$
Desvignes	César	t																				u	u	u
D'Hostel		t							u	u														
Didot (Firmin-)	Paul	t	p12												u	u	u	j				u	u	u
Dietz-Monnin	Charles Frédéric	t		*																		u	u	u
Dillais	Stanislas Victor	m									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Dommartin		t													u	u	u	u	j	j	j			
Doyen baron	Charles Pierre	b	p1								o	o	o	o	o	o								
Drouin	Jean Baptiste	mt		*				u	u	u	j	j	j	j	j	j	j	j	j	j	md	d	d	d
Dru		t																				u		
Duban	Félix Louis Jacques	m															m	m	m	m	m			
Dubarle		m					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Dubois	Paul Antoine	m												m	m									
Duché		t						u	u															
Ducloux	Ferdinand Léon	m															m	m	m	m	m			
Dumas	Jean Baptiste	m		*		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Dumont	Henri René	mt					u	u	u	u	u	j	j	j	j	m	m	m	m	m				
Durand	Jacques Achille	mt								u	u										m			
Evette fils		t													u	u	u	u	j	j	j	j	j	
FERAY	ERNEST	c	g4	*																c	c	c	c	c
Ferry	Jean Denis Tiburce	t																	u	u	u	u	u	
Flourens	Pierre Jean Marie	m		*					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m						
FONTENAY	PROSPER EUGENE	c																						\$
Fouché-Lepelletier	Edmond François Edouard	m		*		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m									
Foucher	Louis Auguste	t																			u	u	u	u
FOURCADE	JACQUES ALPHONSE	c																				c	c	c
Gaillard		t					u	u	u	j	j	j	j		j	j								
Gallet	François	e																			e	e	e	e
Garnier		mt						u								m	m	m	m	m				
GAUSSEN	MAXIME	c			c	c	c	c	c	c														
Gauthier de Charnacé	Paul François	m									m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	
Germiny de	Adolphe	b	p28												r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
Gervais		t							u	u	u	u	j	j	j	j									
Gervais		t													j	j			j						
Gilbert	Jacques Emile	m																			m				
Godard		t				u	u	j	j	j															
GOUIN	ERNEST Alexandre	cm	g7									m	m	m	mc	mc	mc	mc	mc	mc	mv	mv	v	v	v
GRELLOU	HENRI	ct				u	u														c	c	c	c	c
Gros		t	g1							u	u	u	u	j											
Guérin Boutron		t													u	u	u								
GUIBAL	EUGENE	ct								u	u	u	u	u	j	j	j	j	j	c	c				\$
Guilmoto		t													u	u	u	j							
Hachette	Jean Georges	t	p6																				u	u	
HALPHEN	GEORGES LEOPOLD	c	p4																		c	c	c	c	c
Halphen	Joseph	e	p4																		e	e	e	e	
Hébert	Antoine Joseph (fils)	mt										m	mu	mu	mu	mu	mj	mj	m	m	m				
Hellot		m																			m				
Hottinguer baron	Rodolphe	b	g3																		r	r	r	r	
Houdart	Samuel Victor	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Hubin	Eugène	e										e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e
Hunebelle		t														u									
Hussenot		t										u	u	u	u	j	j	j	j	j		j	j	j	
Israel		t																			u	u			
Jardin jeune		e	p5			e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e		
Jourde		t															u	u	u	j	j	j	j	j	
Jousset	Gabriel	t																					u	u	
Julliany		m										m	m	m											
Koenigswarter	Maximilien Jules	m		*				g	g	g	g		m	m	m	m	m	m	m	m	m				
LA CHAMBRE	CHARLES	c		*																	c	c	c	c	c
Langlais	Jacques	m		*								m	m	m	m	m									
LANQUETIN	ELIE	c	p25							c	c	c	c	c	c	c									
Lanseigne		t					u																		
Larenaudière		t					u	j	j	j	j				j	j									
LARSONNIER	GUSTAVE	cbe								c	c	c	c	c	c	c	ce	ce	ce	ce	ce	e	e	b	
Latimier du Clesieux	Auguste Prosper	b													r	r	r	r	r						

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
Le Frotter de la Garenne		m										m	m	m	m	m								
Le Marchand	Joseph Bernard	m																			m			
Le Tonnelier de Breteuil	Achille Charles Stanislas Emile	m	p4				m	m	m	m	m	m	m	m	m									
Le Verrier	Urbain Jean Joseph	m		*								m												
Lebaigue		t							u	u														
LEBAUDY	GUSTAVE	cm	g7	*								m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			\$
Leblanc		m										m	m	m	m	m								
Lefébure		t							u	u	u	u												
Legrand de Villiers	Auguste Louis Adèle	b	p4																	r	r	r	r	r
Lemoine	André Gabriel	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Lenoir	Marc Pierre	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
LEVOIS	JULES CESAR	c																						\$
Louvet	Athanase	t		*				u	j	j	j	j		j	j				d	d				
Lozouet	Jacques Baptiste	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
MAES	JOSEPH	cm			c	c	c	c	c	c	c	gc	gc	gc	gc	gc	gc	gc	gc	gc	g	g		
MALLET	ALPHONSE	cb	g4									r	cr	cr	cr	cr	cr	cr	cr	cr	r	r	r	r
Mancel	Théodore Babolein	m															m	m	m	m	m			
Marchand		m					g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g			
MARCILHACY	CAMILLE	c	g2																					\$
Marteau	Firmin Albert	t																		u	u	u	u	u
Martin		m																			m			
Martinet	Louis Paul	t																	u	u	u	u	u	u
Massez		t												u	u									
Masson		t						u	u	u	u	j	j	j	j									
Mauban		t															u	u	u	j				
Melon de Pradou		t										u	u	u	u	j	j	j	j		j	j	j	
MENIER	EMILE JUSTIN	c		*																				\$
Mercier		t														u	u	u	u	j	j	j	j	
Merruau	Charles Denis Joseph	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Michau	Jean Louis	et								u	u	u	u	j	j	j			j	j		e	e	e
Michel de Trétagne	Jean Baptiste	m	g3													m	m	m	m					
Milly		m																			g			

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
Monnin-Japy	Louis Auguste	m		*								m	m	m	m	m	m	m	m	m				
MOREAU	FREDERIC	cmbet	g10						e	e	e	e	e	e	e	ue	ue	je	je	je	cje	cje	cjb	
Morel		t										u	u	u	u	u	j	j						
Mottet		t				u	u	u	u	u														
Mourgues de aîné	Charles	t								u	u	u	u	j	j	j	j	j						
Mozet	Hyacinthe Charles	t	p24																			u	u	
Muller	Alexandre	t										u	u											
NOEL	CHARLES	c																						\$
Onfroy	Jean Baptiste Louis Crampel	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Origny d'		m																			m			
Orsat		t										u	u											
Oudot		m							m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Paillard	Victor Alexandre	mt	p5															u	u	mu				
Paillard de Villeneuve	Victor	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m				
PAYEN	ALPHONSE	ct	p24					u	u	u	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
Pellou		t			u	u																		
Pénicaud	Alphonse	e	g1												e	e	e	e	e	e	e	e	e	e
Perillieux	Louis Jules	m														m	m	m	m	m				
PETIT	CHARLES	c																			c	c	c	
Petit-Bergons		m										g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g		
Picard	Ernest	b		*																			o	
Pillet Will	Frédéric	b	g3																			r	r	
Pillet Will	Hyacinthe Louis Alexis Constant	b	g3									r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
Plouec de	Alexandre ms	b																		o	o	o	o	o
POIRIER	FRANCOIS EMMANUEL	c						c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c						
Poisson	Simon Charles Denis	m														m	m	m	m	m				
Poumet	Thibaut Raymond	m										m	m	m	m									
Puteaux	Lucien	m																			m			
RAIMBERT	ESTAVE	ct	p5							u	u									c	c	c	c	c
Rattier	Jean Joseph	m										m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Reynier		t																				u	u	
Ricord		t	g8														u	u	u					

Nom	Prénom	Postes	Groupe	Parl.	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
RIVIERE	MICHEL	c			c	c	c	c																
Robert-Fleury	Joseph Nicolas Robert	m															m	m	m	m	m			
Rondelet		t																		u	u	u	u	u
Rothschild de	Alphonse	b	g1				r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
Rouland	Gustave	mb		*				m								o	o	o	o	o	o	o	o	o
ROULHAC	EUGENE	ct					u	j	j	j	j	c	c	c	c	c	c	c	c	t				
Royer		t										u												
Sanson de Pongerville	Jean Baptiste Aimé	m										g	g	g	g	g	g	g	g	g	g			
SAUVAGE	PIERRE CHARLES MARIE	cet							u	u	u	u	j	j			c	c	c	c	c	c	c	c
SAY	CONSTANT	c	g2									c	c	c	c	c	c	c	c	c	c			
Schneider	Joseph Eugène	b		*		r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
Scribe	Augustin Eugène	m										m												
Sébert	Louis Eugène	m		*																	m			
Séguier	Ernest Auguste	t															u	u	u	u	u	j	j	j
Servant	René Alexandre	m																			m			
Sieber	Henri	b																r	r	r	r	r	r	r
Simon		t																			u	u	u	
Tardieu	Auguste Ambroise	m															m	m	m	m	m			
TEISSONNIERE	PAUL	cm										m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	c	c	c
Templier		t	p6			u																		
Thiboumery	Jean Blaise Auguste	m													m	m	m	m	m	m	m			
Thivier		t								u	u													
Trelon/u		t				u	u	u	j	j														
Truelle	François Léon	t																		u	u	u	u	u
Truelle		t					u	u	u															
Varin	Louis Achille	m					m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
Véron	Louis Désiré	m		*								g	g	g	g									
Veyrat		t																	u					
Vuitry	Adolphe	b		*										o	o									
Waru de	Adolphe	b	g3				r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
Winnerl		m															m	m	m	m	m			